This is a reproduction of a library book that was digitized by Google as part of an ongoing effort to preserve the information in books and make it universally accessible.

Google™ books

https://books.google.com

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

The University of Chicago
Libraries

Digitized by Google

Gen Lib
48 Nb

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

RECUEIL
DES TRAVAUX
DE
LA SOCIÉTÉ LIBRE
D'AGRICULTURE
SCIENCES, ARTS ET BELLES-LETTRES
DE L'EURE

Digitized by Google

La Société, en insérant dans son Recueil les travaux qu'elle juge dignes d'intérêt, laisse aux auteurs la responsabilité des opinions qu'ils émettent.

Ce volume se trouve

A ÉVREUX

Chez DIEU, libraire

ET A PARIS

Chez MARTIN, libraire, rue Séguier, 18

Digitized by Google

RECUEIL
DES TRAVAUX
DE
LA SOCIÉTÉ LIBRE
D'AGRICULTURE, SCIENCES, ARTS ET BELLES-LETTRES
DE L'EURE

—

(IVe SÉRIE)

TOME SIXIÈME

Années 1882, 1883, 1884 et 1885

ÉVREUX

CHARLES HÉRISSEY, IMPRIMEUR DE LA SOCIÉTÉ

—

NOVEMBRE 1886

Digitized by Google

AS162
.E81
Ser.4,v.6

Digitized by Google

613972

TABLE DES MATIÈRES

—

DISCOURS. — RAPPORTS — EXTRAITS DES PROCÈS-VERBAUX. — DISTRIBUTIONS DE PRIX.

	Pages.
Discours prononcé par M. J. Barrème, préfet de l'Eure, président de la Société, à la séance générale du 2 avril 1882	I
Section de l'arrondissement de Bernay. — Concours agricole, tenu à Thiberville le 17 septembre 1882. — Rapport sur l'exposition des produits et instruments agricoles, par M. E. Cassé	V
Rapport sur le concours de laiterie, par M. Henri Quevilly	XVI
Liste des récompenses	XXI
Liste des récompenses du concours d'enseignement agricole entre les écoles primaires de l'arrondissement d'Evreux (14 juin 1882)	XXVII
Discours prononcé par M. Pouyer-Quertier, sénateur, président de la Société, à la séance générale du 10 juin 1883	XXXVI
Rapport sur les courses de chevaux d'Evreux en 1881 et 1882, par M. le comte de Rostolan	XLII
Concours agricole départemental, tenu à Cormeilles le 16 septembre 1883. Extrait du procès-verbal	XLVIII
Discours prononcé par M. Pouyer-Quertier, président de la Société	L
Rapport sur le concours de culture perfectionnée, par M. Bourgne	LIX

Digitized by Google

Pages.

Rapport de M. Izarn sur le concours d'enseignement agricole..... LXV
Toasts de M. Emile Hébert LXX
Toast de M. le duc de Broglie..... LXXVI
Liste des récompenses..... LXXVIII
Discours prononcé par M. Emile Hébert, président de la Société, à la séance générale du 16 mars 1884..... XCIII
Rapport sur l'exposition du département de l'Eure au concours régional de la ville de Caen, par M. A. Le Breton CII
Compte rendu d'une expérience d'une moissonneuse-lieuse à la Madeleine près Evreux (17 juillet 1884)... CXXXI
Section de l'arrondissement de Pont-Audemer. — Séance du 28 juillet 1884. Discours prononcé par M. Emile Hébert, président de la Société..... CXXXII
Section de l'arrondissement de Bernay. — Concours agricole, tenu à Broglie les 13 et 14 septembre 1884. Liste des récompenses..... CXXXV
Section de l'arrondissement des Andelys. — Concours agricole, tenu à Etrépagny le 14 septembre 1884. Rapport sur le concours de culture perfectionnée par M. Lesage..... CXLV
Toast de M. Louis Passy..... CLIII
Liste des récompenses..... CLX
Section de l'arrondissement de Pont-Audemer. — Concours agricole, tenu à Lieurey le 5 octobre 1884. Discours prononcé par M. Emile Hébert, président de la Société CLXIX
Rapport sur les récompenses décernées aux domestiques ruraux, et sur le prix fondé par MM. de Tourville, par M. Ch. Verger..... CLXXVI
Liste des récompenses..... CLXXXIV
Séance publique, tenue à Louviers le 26 octobre 1884, à l'occasion du concours d'enseignement agricole de l'arrondissement de Louviers. Allocution prononcée par M. Izarn, vice-président de la Société..... CXC
Liste des récompenses..... CXCIII
Allocution prononcée par M. Emile Hébert, président de la Société, à la séance générale du 28 décembre 1884. CXCV
Discours prononcé par M. Barbié du Bocage, président de la Société, à la séance générale du 1er mars 1885. CXCVII

Digitized by Google

Pages.

Rapport de M. Izarn sur un mémoire présenté par M. Fricotté..... CCV

Concours agricole départemental tenu à Bourgtheroulde (arrondissement de Pont-Audemer), les 31 juillet, 1er et 2 août 1885. (Extrait du procès-verbal)..... CCVII

Discours prononcé par M. Barbié du Bocage, président de la Société..... CCIX

Rapport sur le concours des exploitations, des herbages, et des plantations de pommiers à cidre, par M. Charpentier..... CCXV

Rapport sur le prix fondé par MM. de Tourville, lu par M. Charles Verger..... CCXIX

Liste des récompenses..... CCXXIII

Rapport sur le concours départemental de Bourgtheroulde, lu par M. Emile Hébert, à la séance générale du 29 novembre 1885..... CCXLIII

Section de l'arrondissement de Bernay. — Liste des récompenses offertes aux propriétaires et fermiers de l'arrondissement qui ont fait, depuis l'année 1872, des plantations d'arbres à fruits à cidre décernées dans la séance tenue à Bernay le 22 novembre 1885..... CCLII

Allocution prononcée par M. Barbié du Bocage, président de la Société, à la séance générale du 29 novembre 1885. CCLIII

TRAVAUX DIVERS

AGRICULTURE ET SCIENCES

Rapport sur le concours régional de Saint-Lô, par M. Bonfils. (Séance générale du 10 décembre 1882).. 1

Vœux émis par la Société libre de l'Eure dans la séance générale du 10 juin 1883..... 14

Rapport sur le concours agricole qui s'est tenu à Paris du 22 au 31 janvier 1883, par M. Bourgne. (Séance générale du 10 juin 1883)..... 15

Rapport sur le concours régional agricole de Caen. Juin 1883, par M. Bourgne. (Séance générale du 16 décembre 1883)..... 21

Vœux émis par la Société d'agriculture de l'Eure lors de la réunion des délégués des associations agricoles au concours régional de Caen..... 27

Digitized by Google

Pages.

Rapport sur le concours scolaire de Caen, par M. Bourgne. (Séance générale du 16 décembre 1883) 29
Rapport sur l'exposition d'horticulture de Rouen. (juin 1884), par M. Piéton, lu dans la séance générale du 29 juin 1884..... 33
Rapport sur le concours agricole de Lieurey, (5 octobre 1884), par M. Émile Hébert, président de la Société.. 38
Rapport sur le congrès des délégués des associations agricoles, tenu à Paris le 20 novembre 1884, par M. le comte de Salvandy, lu à la séance générale du 28 décembre 1884..... 46
Rapport de M. Bourgne sur les cultures de vignes de M. F. Marc. (Séance générale du 28 décembre 1884.). 55
Rapport de M. Abaye sur l'utilité pratique du Cordon gradué dit Cordon Bombasle, lu à la séance du 4 janvier 1885 (section de Bernay)..... 59
Rapport sur le congrès des délégués des associations agricoles, tenu à Paris en février 1885 par M. Barbié du Bocage (séance générale du 1er mars 1885)..... 62
Réglement du syndicat agricole de l'arrondissement des Andelys..... 73
Rapport de M. de Tourville sur les syndicats agricoles lu à la séance de la section de Pont-Audemer (1er juin 1885)..... 80
Réglement du syndicat agricole de l'arrondissement de Pont-Audemer..... 98
Les pertes de l'Iton, lecture faite à la Sorbonne au congrès des sociétés savantes en 1885 par M. Ferray.... 103
Rapport sur l'exposition d'horticulture de Chartres (juin 1885), par M. Lapeltey (séance générale du 29 novembre 1885)..... 118

HISTOIRE ET LITTÉRATURE

Notes historiques extraites des anciens registres de l'état civil des paroisses de l'arrondissement d'Evreux, par M. G. Bourbon..... 122
Rapport par M. H. Quevilly sur le congrès des délégués des sociétés savantes des départements à la Sorbonne (1882)..... 135
Discours prononcé le 3 octobre 1882 par M. Cauet

Digitized by Google

Pages.

sur la tombe de M. Ferdinand Bagot..... 140
Aperçus historiques et archéologiques à propos du vieux pont de Serquigny, par M. le colonel Goujon..... 145
Rapport sur les manuscrits relatifs à l'histoire de Bernay, par M. H. Quevilly 157
Recit des négociations poursuivies à Vernon en 1199 entre Philippe Auguste et Richard Cœur de Lion d'après une chronique récemment découverte par M. G. Bourbon. 160
Inauguration à Bernay du buste d'Auguste Le Prévost, le 30 juin 1883. — Discours prononcé par M. Louis Passy. 169
Rapport par M. Labbé Porée sur le congrès des délégués des Sociétés savantes des départements à la Sorbonne, 1883..... 185
Notice sur une maison de Bernay, par M. Join Lambert.. 191
Notice nécrologique sur M. Boutigny, d'Evreux, par M. le docteur Pasquier lue dans la séance générale du 24 juin 1884..... 196
Discours prononcé le 14 août 1884 par M. Cauet sur la tombe de M. Duwarnet..... 210
Inauguration à Broglie le 14 septembre 1884 du buste d'Augustin Fresnel. — Discours prononcé par M. Jamin, secrétaire perpétuel de l'Académie des sciences..... 214
Notes sur de récentes découvertes archéologiques faites à Evreux par M. G. Bourbon (séance générale du 28 décembre 1884)..... 231

LISTES DIVERSES

Ouvrages offerts à la Société par les auteurs et par les éditeurs ou envoyés par le gouvernement..... 241
Liste des présidents de la Société depuis sa réorganisation en 1832..... 247
Composition de la Société, membres du bureau..... 249
Liste générale des membres de la Société..... 251
Sociétés correspondantes..... 275

Digitized by Google

Digitized by Google

Société libre d'Agriculture

SCIENCES, ARTS ET BELLES-LETTRES DU DÉPARTEMENT DE L'EURE

SÉANCE GÉNÉRALE DU 2 AVRIL 1882

—

DISCOURS

PRONONCÉ

PAR M. JULES BARRÈME, PRÉFET DE L'EURE

Président de la Société

—

MESSIEURS,

Je tiens à ce que mes premières paroles devant la Société libre d'agriculture, sciences, arts et belles-lettres du département de l'Eure soient pour assurer votre compagnie de mon dévouement aux intérêts si variés et si considérables qu'elle représente et qu'elle soutient avec un si vif amour de son pays.

Je ne me dissimule pas les difficultés de la tâche que vos suffrages m'imposent, car je sais combien les souvenirs qui planent sur vos réunions ont le droit de vous rendre exigeants.

M. Léopold Delisle, qui continue avec tant d'éclat et tant d'autorité l'œuvre d'Auguste Le Prévost, une des plus pures illustrations normandes, vous présidait l'année dernière pour la seconde fois et je ne dois pas oublier que, deux fois aussi, vous avez décerné l'honneur de cette présidence à M. l'amiral La Roncière-Le Noury qui, comme savant et comme marin, a

Digitized by Google

acquis des titres indiscutables à la reconnaissance de ses concitoyens.

Je viens au milieu de vous appelé par la tradition, et j'y resterai fidèle en m'associant à vos efforts et en me faisant l'interprète de vos vœux.

L'heure me semble particulièrement propice pour formuler vos légitimes revendications.

L'agriculture, qui a toujours été votre préoccupation fondamentale, a enfin une représentation distincte au premier rang des institutions gouvernementales. Dans la sphère indépendante et élargie où elle pourra désormais se mouvoir, elle est en possession de moyens d'action qui, bien dirigés, doivent lui ouvrir une voie nouvelle, lui permettre de réaliser des progrès rendus jusqu'à présent difficiles et lui assurer à côté du commerce et de l'industrie, puissants à la fois par leur organisation et par leur prépondérance financière, une place qu'elle aura d'autant plus à cœur d'occuper dignement qu'elle a été plus longtemps à l'obtenir.

Si nous avons été si lents à faire, en France, ce qu'on a fait déjà en Allemagne, en Autriche, en Italie, aux Etats-Unis, en donnant à l'agriculture une autonomie séparée, c'est peut-être parce que cette industrie nationale est par excellence une industrie privée.

Elle n'a pas besoin d'être administrée dans le sens ordinaire du mot. Le rôle du gouvernement doit être surtout d'encourager l'initiative individuelle, d'imprimer une bonne direction aux associations qu'il subventionne, d'aider le cultivateur, depuis le possesseur d'un modeste champ jusqu'au grand propriétaire foncier, à atteindre le maximum de la production au plus bas prix possible. Ce qu'exigent les intérêts de l'agriculture dont les souffrances se répercutent plus ou moins vite, mais infailliblement sur la prospérité publique, c'est qu'elle soit instruite, renseignée, encouragée par l'administration supérieure dont elle doit, plus que jamais, attendre un concours dévoué.

Digitized by Google

Ce concours, j'hésite d'autant moins à vous le promettre que votre Société n'a jamais cessé d'être pour l'administration un utile auxiliaire.

Répandre les connaissances scientifiques et leurs applications agricoles par l'enseignement oral et par des concours qui frappent les yeux du cultivateur, combattre aussi la routine, propager les résultats acquis en France et à l'étranger, indiquer les progrès qui peuvent être réalisés : voilà le but que vous avez poursuivi avec persévérance, et je peux ajouter avec succès.

Les résultats que vous avez obtenus sont à la fois la récompense des efforts que vous avez faits et un encouragement à persévérer dans la voie déjà tracée.

Si vous regardez autour de vous, il vous est facile de constater que vos enseignements ont porté leurs fruits.

La charrue a conquis de nouveaux espaces, la jachère a été considérablement réduite ; les terres, copieusement fumées et amendées, donnent plus de froment et d'avoine, et, dans vos plaines du Vexin, la betterave a transformé les conditions de l'exploitation agricole.

En même temps, et c'est là le revers de la médaille, le nombre des ouvriers agricoles se raréfiait, ceux qui n'ont point émigré vers les villes ont exigé un salaire plus élevé. Ce bouleversement subit du prix de revient a causé un grave embarras au chef de l'exploitation, mais avec cette tenacité qui est sa qualité dominante, le cultivateur français ne s'est pas laissé abattre. Il a fait appel aux machines. Il a remplacé le bras de l'homme au moment de la maturité par des faucheuses et des moissonneuses. Des entrepreneurs de battage ont parcouru les campagnes, louant des machines à qui ne pouvait en acheter. En vingt années, on a renouvelé le matériel agricole et triomphé de la crise. Les exploitations sont restées debout victorieuses pendant que le travailleur agricole conquérait cependant un salaire plus équitable. Ce sont là des signes certains de l'ac-

Digitized by Google

croissement de la richesse publique et du bien-être de tous.

Ces progrès, c'est l'amélioration des méthodes de culture, c'est l'intelligence, c'est le travail qui les ont réalisés.

Ils montrent que vous êtes dans la bonne voie et doivent vous exciter à continuer. Le gouvernement vous y secondera de toutes ses forces.

Par l'enseignement agricole qu'une loi récente a décrété et dont notre département profitera dans quelques mois, le travail plus raisonné deviendra en même temps plus attrayant et plus productif, il contribuera à retenir aux champs les populations qui seraient tentées de les quitter.

Par ses subventions à vos concours, le gouvernement continuera à favoriser sa propagation des bonnes méthodes, des machines et des instruments perfectionnés. Par ses encouragements, il vulgarisera la pratique des irrigations dont les effets sont si bienfaisants.

Par l'amélioration des voies et des moyens de transport, par le dégrèvement des impôts qui pèsent sur l'agriculture, il améliorera de plus en plus les conditions économiques de la production agricole.

C'est ainsi que le gouvernement vous rendra plus facile la solution de ce problème qui s'impose à toute industrie : produire davantage et à meilleur marché.

C'est ainsi qu'il conciliera, autant qu'il est possible, les différents devoirs qui lui incombent.

Quant à vous, Messieurs, par la persévérance de vos efforts, vous contribuerez de plus en plus à développer le travail national et la richesse publique.

Digitized by Google

SECTION DE L'ARRONDISSEMENT DE BERNAY

—

CONCOURS AGRICOLE

TENU A THIBERVILLE, LE 17 SEPTEMBRE 1882

—

RAPPORT

SUR

L'EXPOSITION DES PRODUITS ET INSTRUMENTS AGRICOLES

PRÉSENTÉ PAR M. ÉLIE CASSÉ, MEMBRE DE LA SOCIÉTÉ

—

MESSIEURS,

J'avoue qu'avant d'entrer dans l'exposition nous étions loin, nous membres du jury des récompenses, de penser rencontrer des produits aussi beaux et en aussi grand nombre, surtout en présence des souffrances de la culture pendant ces dernières années. Aussi, avons-nous été fort agréablement surpris, et si l'inspection, l'étude et le classement de ces multiples objets nous ont causé quelque fatigue, nous sommes loin de nous en plaindre, puisqu'à chaque pas il nous a été donné de constater des améliorations qui nous ont procuré une joie véritable et nous ont fait dire d'un commun accord :

— « Oui, le progrès vient lentement, c'est incontestable, mais il vient!... Le nier, serait vouloir fermer les yeux à la lumière !... »

Je suis un enfant du pays, moi ; j'ai plus de cinquante ans, et je me rappelle fort bien dans quel état misérable se trouvait notre petite bourgade au temps de ma jeunesse. Pas de routes carrossables, pas même de chemins praticables souvent, mais

Digitized by Google

d'affreux cloaques horriblement défoncés dans lesquels, en hiver, les femmes et les enfants ne passaient qu'avec la plus grande difficulté. On appelait notre bourg Thiberville-lès-Houseaux, parce que des houseaux ou grandes guêtres étaient nécessaires pour traverser les boues pendant la mauvaise saison. Aujourd'hui, tout est bien changé, de bonnes routes de tous côtés conduisent au bourg et on nous promet pour bientôt un chemin de fer !

Nous avons remarqué là, de manière à en être charmés, le progrès sous toutes ses formes. Nous avons vu l'ouvrier exposer *lui-même* les produits de son travail, de son intelligence !

Ah ! bravo, encore un effort, et ce rude travailleur de nos campagnes va devenir l'égal de son camarade des villes ! C'est justice !

Vous le voyez bien, tout doucement il abandonne la vieille routine, cet éteignoir qui lui a caché trop longtemps la lumière ; il cherche à s'instruire, il travaille et il réussit !...

Oui, je le répète, notre joie a été sincère quand nous avons rencontré un travail intelligent exposé par un simple ouvrier, d'inscrire sur nos carnets :

Une médaille d'argent ou de bronze pour M. X..., forgeron, cordier, charron ou menuisier de nos plaines, et de serrer dans les nôtres les mains de ce brave travailleur, notre voisin, que nous voyons tous les jours à l'œuvre !

Que manque-t-il à cet homme pour aller plus loin ? il est sobre et laborieux, souvent plus intelligent qu'il ne le paraît, mais il est timide, par exemple, oh ! timide à l'excès ! il doute de ses forces, et il craint !

Ah ! qu'il se rassure donc cet honnête ouvrier, il est sympathique à tout le monde et, s'il a besoin d'encouragements, personne ne les lui marchandera, soyez-en certains.

Je vais même plus loin : s'il lui faut aussi un petit capital, ce nerf de l'industrie comme de la guerre, qu'il n'a pas toujours à sa disposition, qu'il le cherche sans crainte, le front haut, autour de lui, et il trouvera des gens qui se contenteront de sa

Digitized by Google

moralité pour toute hypothèque ; nous voyons cela tous les jours, car, il faut bien en convenir, on finit par ne plus croire aujourd'hui à cette sotte rengaine qui a trop longtemps couru le monde, à savoir que tout homme riche doit être forcément un monsieur Vautour !

En effet, il suffit d'ouvrir les yeux pour avoir la preuve du contraire, quand on voit tant de grands propriétaires, que vous connaissez comme moi, qui semblent n'être heureux de posséder beaucoup que pour faire autour d'eux une plus grande somme de bien.

Mais, arrivons à notre but qui est de faire connaître au public, en quelques mots seulement, notre appréciation sur les produits que nous avons admirés et récompensés ensuite.

Et, comme à tout seigneur tout honneur est dû, nous allons, si vous le voulez bien, commencer par les fleurs et rendre un juste hommage à M. Barbey, de Bernay, dont l'exposition fort complète, ma foi, et très attrayante surtout, dépassait tout ce que l'on avait vu jusqu'alors à Thiberville et charmait tout le monde sans exception. Le soir, M. Barbey avait eu la gracieuseté de nous envoyer dans la salle du banquet ses jolies corbeilles de table savamment composées, qui produisaient le plus heureux effet. Une *Médaille de vermeil,* grand module, a été accordée à M. Barbey pour sa splendide exposition.

Les massifs d'arbres verts de M. Filleul, jardinier à Drucourt, qui ornaient les abords de l'Exposition étaient d'un très heureux effet et lui ont valu une *Médaille d'argent.*

M. Lefrançois, jardinier à Bernay, avait exposé des bouquets qui ont été justement remarqués et pour lesquels nous lui avons donné une *Médaille de bronze,* grand module.

Un seul jardinier du château avait exposé une très belle corbeille de table composée de fleurs rares, fort coquettement agencées, qui lui a valu une *Médaille de bronze;* c'est M. Langelier, chez M. Hue, maire de Thiberville.

Nous voici maintenant devant la belle exposition de M. Elie Guéroult, propriétaire au Planquay. Tous les produits qu'il

Digitized by Google

présente sont supérieurs. M. Guéroult fait avec intelligence la culture en plaine et l'horticulture ; il a des cidres excellents, des eaux-de-vie de pommes d'un grand mérite. Il nous a offert de l'eau-de-vie faite en 1811, c'est une liqueur ! Oh ! que j'ai été heureux, moi un vieil ami du travail intelligent, de constater une pareille réussite dans notre entourage, et comme il serait désirable de voir dans nos campagnes des hommes de cette initiative, de cette valeur, pour tracer à nos paysans une route sûre vers le progrès !

Et puis, ce n'est pas tout. M. Guéroult expose aussi une ruche perfectionnée, pour laquelle il a déjà obtenu une médaille de la Société des agriculteurs de France et qui, parmi les nombreux avantages qu'elle renferme, en présente un incontestable, c'est de pouvoir prendre, quand on veut, un ou plusieurs rayons de miel sans tuer les abeilles ! !

J'engage tous les apiculteurs à aller voir la ruche de M. E. Guéroult, c'est un petit chef-d'œuvre d'intelligence. Ils sont sûrs, du reste, de passer quelques bons instants à entendre les ingénieuses explications que leur donnera avec plaisir cet inventeur si sympathique à tout le monde.

Les membres du jury, reconnaissant l'ensemble des produits exposés par M. E. Guéroult comme véritablement remarquable, lui offrent leurs félicitations et lui décernent deux *Médailles*, dont une de *vermeil* et l'autre d'*argent*.

Nous arrivons à l'exposition de M. Auguste Cassé, propriétaire-agriculteur à Saint-Aubin-de-Scellon ; ma foi, bien que son voisin, son parent et son ami, j'avoue que je n'éprouve aucun embarras pour en dire le bien que j'en pense, attendu qu'il est facile à tout le monde de vérifier les faits que j'avance, M. A. Cassé ne demandant pas mieux que de faire visiter ses cultures à ceux qui lui en feront la demande.

Ses légumes et ses avoines sont remarquables assurément, mais ce sont ses magnifiques pommiers surtout qui ont, à juste titre, attiré les regards et mérité les éloges des connaisseurs.

Digitized by Google

Je crois, du reste, ne pouvoir mieux faire, en ce cas, que de reproduire ce que j'en ai dit l'année dernière dans une étude sur les pépinières, publiée dans le journal de la Société d'agriculture de France et, ensuite, dans le *Journal de Bernay :*

« Aussi, on éprouve, je vous assure, un véritable plaisir à voir l'état florissant de ses vergers et de ses pépinières échelonnées de deux en deux ans et plantées en terres fortes, un peu argileuses, mais sagement amendées par des engrais tempérés et des matières calcaires en proportions convenables. Jusqu'à ce jour, M. A. Cassé a fait de la pépinière pour lui seul, uniquement pour combler les vides qui se produisent dans ses plantations et pour en créer de nouvelles ; mais, comme il a un assez grand nombre de jeunes arbres excellents, il se propose d'en mettre en vente, chaque année, une certaine quantité. Ma conviction bien arrêtée dès aujourd'hui est que, lorsque les produits de ces pépinières conduites de la sorte auront été appréciés comme ils méritent de l'être, il n'en aura pas pour les demandeurs. »

Une *Médaille d'argent*, grand module, a été accordée à M. A. Cassé.

M. Cauchepin présente des engrais chimiques de la maison Joulie, de Paris. J'emploie ces engrais seuls ou comme compléments de fumier de ferme depuis huit ans que je m'occupe de culture en Normandie, et je dois dire qu'ils m'ont donné, jusqu'à ce jour, toute satisfaction.

J'ai dans mon exposition des céréales et des racines fourragères qui attirent l'attention des connaisseurs et qui sont venues dans des terres où, *depuis trois ans*, il n'a pas entré de fumier de ferme, mais simplement des engrais chimiques en quantités assez faibles. Ces engrais très assimilables produisent un effet très sûr et immédiat.

M. Cauchepin expose aussi des tourteaux de coton d'Egypte pour compte de la maison Darrier de Rouffio, de Marseille. Je ne connais point cet aliment, qui ne fait que paraître dans notre contrée.

Digitized by Google

On en dit du bien ; il est, paraît-il, très nutritif ; je me propose d'en faire l'essai prochainement.

Ah ! comme je salue donc avec plaisir et, je ne crains pas de l'avouer, mes deux voisins, deux simples ouvriers de campagne, mais deux inventeurs !

Ils sont partis de rien et, sans instruction, réduits à leurs propres forces, avec leur travail seul, ils sont arrivés à un résultat avantageux ! Il n'est pas un honnête homme qui ne soit heureux de les saluer comme moi !

L'un, M. Meulle, maréchal à Folleville, a fait une charrue qui réunit des qualités dont serait fier plus d'un constructeur des villes !

Cette charrue, très légère et qui possède l'avantage de ne presque pas s'écarter comme construction de l'antique charrue normande si chère à nos paysans, accomplit avec deux chevaux un travail aussi parfait que les charrues Brabant avec trois chevaux.

Et puis, M. Meulle ajoute, quand besoin est, une rasette de son invention pour laquelle il est breveté, qui déchaume et désherbe si bien qu'une terre labourée une seule fois ainsi paraît aussi propre et aussi unie que d'autres qui l'ont été deux et trois fois avec les anciennes charrues.

A l'égard de ce précieux outil, je crois devoir répéter ce que j'ai déjà dit pour les pommiers de M. A. Cassé, c'est que, quand il sera plus connu et apprécié comme il mérite de l'être, il deviendra impossible à M. Meulle de répondre à toutes les demandes qui lui seront faites. *Médaille d'argent.*

L'autre de mes voisins, M. Douvenoult, cordier à Fresne, est aussi un ouvrier fort habile, très aimé de ses clients et qui, tout en soignant ses intérêts, parvient à contenter tout le monde autour de lui. Par un procédé fort ingénieux, pour lequel il vient de prendre également un brevet, il est arrivé à goudronner ses cordages de façon à en augmenter la solidité, à en prolonger la durée et à répandre dans les écuries, au grand profit de la santé des animaux, les odeurs balsamiques du

Digitized by Google

goudron, de façon à atténuer les miasmes morbifiques qui, malgré toutes les précautions, s'y produisent toujours en trop grand nombre. Une *Médaille de bronze.*

Quelques cultivateurs : M. Fessard, de Folleville ; M. Pinel, de Capelle-les-Grands ; M. Rousseau, de Theil-Nolent, ont eu l'heureuse idée d'exposer leur outillage agricole perfectionné, et je les ai vus se donner la peine d'en expliquer eux-mêmes les avantages aux nombreux visiteurs qui ne cessaient de les entourer. C'est d'un bon exemple ; le cultivateur a été trompé tant de fois en achetant des outils dont on lui vantait les mérites et qui n'en possédaient aucun, qu'il est devenu soupçonneux à juste titre. Il ne délie plus les cordons de sa bourse qu'à bon escient ; il est comme saint Thomas, il veut voir avant de croire !..... Peut-on bien lui en faire un reproche ?

Oh ! quelles belles poules au plumage doré, énormes, j'aperçois là-bas, ce sont des poules de Cochinchine, et de race pure ! Elles viennent de la ferme du *Beaudrieux* et appartiennent à M^me^ Hue. Vraiment, elles méritent bien la Médaille que nous offrons à leur propriétaire.

Mais, examinons donc avec attention cette table à coulisses. Elle possède un mécanisme qui la rend vraiment remarquable. Elle est à trois allonges et, quand on veut, les deux pieds du milieu vont seuls, sans effort, se placer dans le pied principal qui se referme aussitôt. C'est un travail fort intelligent, exécuté par M. Levillain, de Saint-Germain-la-Campagne. *Médaille de bronze*, grand module.

M. Chapron, de Saint-Gervais-d'Asnières, présente de beaux fruits et en assez grande quantité, plus beaux que bons assurément, car, à cette saison, en Normandie, les fruits manquent absolument de saveur. Chapron est un jardinier de clientèle bourgeoise qui connaît la taille et les soins à donner aux arbres et est parvenu, chez certains propriétaires que nous connaissons, à former des vergers qui ne sont pas sans valeur. *Médaille d'argent.*

M. Delamarre-Lebon, de Giverville, présente aussi des char-

Digitized by Google

rues qui nous paraissent bien appropriées à la culture de nos terres fortes. Par un procédé ingénieux, le laboureur peut, en un instant, opérer les changements qu'il désire dans la marche de l'instrument. La forme de ces charrues est à peu près la même que celle des charrues normandes ordinaires, le prix n'en est pas beaucoup plus élevé, et, bien qu'accomplissant un travail inférieur à celui obtenu avec les charrues perfectionnées de M. Meulle, il serait injuste de dire qu'elles sont sans mérite.

On voit que cet homme a travaillé pour sortir de la vieille routine, et qu'il y a réussi dans une certaine mesure. *Médaille de bronze*, grand module.

M. Filoque, constructeur à la Neuville-du-Bosc, présente deux batteuses dont une à vapeur et l'autre à manège. Nous sommes habitués à les voir à chaque instant dans nos plaines. Ce sont elles qui opèrent à façon le battage des grains dans les fermes de la petite et de la moyenne culture. Nous connaissons tous, depuis vingt-cinq ans, leur travail généralement bien fait et qui nous rend d'importants services par ces temps de grande humidité où les céréales, mises en meules sans être assez séchées, arrivent souvent en quelques jours à une fermentation qui leur est complètement nuisible et qui exige un battage immédiat. *Médaille de vermeil.*

MM. Youf, de Saint-Lô, et Lemercier, de Saint-Sylvestre-de-Cormeilles, exposent de bons tarares d'un prix modéré, et avec lesquels on peut arriver dans nos fermes à un nettoyage très prompt et très satisfaisant des grains. *Médaille d'argent*, à M. Youf et *Médaille de bronze*, grand module, à M. Lemercier.

Ah ! quels jolis bois découpés présentent donc MM. Carpentier, de Mézidon, et Mullier, d'Orbec ! Pendules, candélabres, coffrets, porte-cigares, boîtes ou objets de toutes sortes sont autant de petits chefs-d'œuvre que tout le monde admire avec juste raison. *Médaille de bronze* à M. Carpentier ; *Mention honorable* à M. Mullier.

M. le comte de Saint-Quentin, propriétaire-agriculteur à

Digitized by Google

Garcelles (Calvados), nous présente des betteraves véritablement remarquables. Pour ma part, je n'en ai jamais eu chez moi ni même vu ailleurs d'aussi belles, et M. Cauchepin nous affirme que le comte en possède deux hectares de semblables dans des terres assez médiocres, mieux amendées sans doute par des engrais énergiques et une culture intelligente. *Médaille d'argent.*

MM. Raux, de Barville, et Rousseau, du Theil-Nolent (ferme de l'Abbaye), exposent des blés de semence, des avoines et des racines qui leur font accorder à chacun une *Médaille d'argent.*

Voici de l'huile de colza d'une limpidité parfaite et qui ne peut provenir que d'une fabrication très soignée. Elle est présentée par M^me^ veuve Delarue, de Beaumont-le-Roger. *Médaille d'argent.*

Médailles de bronze: MM. Lemaître, à Orbec, pour ses avoines et ses betteraves; Hue, maire de Thiberville, pour ses betteraves; Pinel, à Capelle-les-Grands, pour ses blés de semence; Lepetit, à Thiberville, pour son exposition d'avoines, blés, colzas et orges; Désir Deshayes, à Saint-Mards, pour ses blés et avoines d'hiver; Fessard, à Folleville (ferme du château), pour ses betteraves et carrottes fourragères; Doslne, à Piencourt, pour son exposition de betteraves.

Mentions honorables: MM. Volard, à Bournainville, pour ses betteraves globe jaune; Le Clerc, à Fontaine-la-Soret, pour ses blés et betteraves; Corblin aîné, à Saint-Germain-la-Campagne, pour ses lins et avoines.

Médailles d'argent: MM. Guéroult (Elie), au Planquay, pour ses eaux-de-vie; Manassès Conard, à la Neuville-du-Bosc, pour son exposition de cassis et eaux-de-vie.

Médailles de bronze, grand module: MM. Digeon, au Neubourg, pour ses cidres et eaux-de-vie; Rocher, à la Chapelle-Hareng, pour ses eaux-de-vie; Corblin, de Saint-Germain-la Campagne, pour ses cidres véritablement remarquables. M. Corblin nous a fait goûter des cidres de trois ans, qui ont

Digitized by Google

conservé leur douceur et peuvent faire des boissons de table agréables et saines.

MM. Leclerc, instituteur au Planquay, et Hamon présentent de belles volailles et obtiennent chacun une *Médaille de bronze*.

Il ne manque pas encore d'expositions intéressantes qui ont attiré l'attention du jury, mais dont je ne puis parler parce que le temps me manque absolument.

Ne croyez pas, cependant, que je n'éprouve point de la peine d'être forcé de n'en rien dire. Je suis de ceux qui pensent que tout homme qui fait un effort vers le bien, vers le progrès, a droit à des éloges, à un encouragement, et il n'entre pas dans mes idées de les lui marchander. C'est donc de tout cœur que j'adresse mes meilleurs et mes plus sympathiques compliments à tous ces travailleurs intelligents dont il m'a été donné d'apprécier et d'admirer les œuvres ! Pas un de ceux, parmi eux, dont j'ai l'honneur d'être connu, ne m'a pris pour un juge sévère. Tous m'ont regardé comme un ami ; ils ont eu raison, je les en remercie.

On m'assure que je dois aussi parler de moi, de mes produits également exposés ici ! .....

— Est-ce bien nécessaire ?

— Oui, disent quelques personnes, parce que « trop de modestie finit par dégénérer en orgueil aux yeux de certaines gens !... »

L'orgueil n'est pas mon fait ; c'est trop laid et c'est trop bête d'être orgueilleux ! Du reste, l'orgueil, c'est l'apanage du sot, je m'en défends comme de la peste !

Si je possède un peu d'intelligence et quelqu'argent qui me permettent d'opérer dans ma culture certaines améliorations capables de me faire obtenir les produits que vous connaissez, quand tant d'autres braves travailleurs, qui me valent bien, se voient privés de ces avantages qu'ils sont loin cependant de ne pas apprécier, croyez-le bien, je sais que c'est à Dieu que je dois ces faveurs, et je crois ne pouvoir mieux faire, pour lui en témoigner ma reconnaissance, que de me conformer à

Digitized by Google

ses ordres en faisant pour les autres ce que je voudrais qui me fût fait à moi-même.

Par conséquent, ma porte est et restera toujours grande ouverte à tous ceux de mes collègues qui voudront bien me faire l'honneur de venir visiter mes cultures trop défectueuses, hélas ! encore dans bien des cas. Rien ne peut m'être plus agréable que de les faire profiter, à l'occasion, des découvertes heureuses que je n'ai obtenues souvent qu'après bien des tâtonnements, et qui m'ont coûté quelquefois assez cher.

Aimons-nous et *Aidons-nous*, n'est-ce pas pour cela que nous sommes sur la terre ?

Mais, avant de finir, je veux adresser mes sincères remercîments et l'hommage de ma plus vive gratitude à notre illustre président, monsieur le duc de Broglie, et à mes honorables collègues de la Société d'agriculture, qui ont bien voulu me décerner un *Diplôme hors concours*, honneur auquel j'étais loin de m'attendre.

Digitized by Google

RAPPORT

SUR

LE CONCOURS DE LAITERIE

PRÉSENTÉ PAR M. HENRI QUEVILLY, MEMBRE DE LA SOCIÉTÉ

—

MESSIEURS,

Dans le rapport que j'ai eu l'avantage d'adresser l'année dernière à la Société libre de l'Eure au sujet des produits agricoles qui avaient figuré au concours départemental de Bernay, je disais au sujet des produits de la laiterie :

« Dans la section des beurres et des fromages, peu d'exposants avaient répondu à l'appel de la Société et la plupart des produits présentés péchaient par le nombre et la qualité. Permettez-moi donc, Messieurs, d'engager nos cultivateurs à s'attacher à cette industrie lucrative. Pour cela, il leur suffit d'apporter plus de soins dans le choix et le traitement des vaches laitières ainsi que dans la tenue et la propreté des laiteries. On peut y introduire aujourd'hui des appareils perfectionnés tant pour le refroidissement et l'écrèmage du lait que pour la préparation du beurre et de divers fromages. Nous nous trouvons entre deux départements, le Calvados et la Seine-Inférieure, dont les laiteries produisent annuellement pour plus de cent millions de francs de beurre et de fromage. Il est vrai que nos pâturages naturels sont moins importants ; mais ils valent souvent ceux de nos voisins, et nos prairies artificielles nous permettent aussi d'obtenir une lactation abondante et de qualité supérieure. Pourquoi nos produits similaires sont-ils presque nuls ? L'agriculteur du dépar-

Digitized by Google

tement de l'Eure ne saurait dédaigner une augmentation certaine de bénéfices dépendant uniquement de sa volonté. »

Peu de temps après, en décembre dernier, M. Join-Lambert s'exprimait ainsi au nom d'une commission chargée par la Section de Bernay d'organiser un concours d'industrie laitière dans notre arrondissement :

« Jusqu'ici on n'a guère produit du lait et du beurre que pour la consommation locale. Le beurre fait le plus souvent avec la crème de toute la semaine a été longtemps si médiocre, qu'en le portant au marché voisin, il fallait compter sur les habitudes d'acheteurs peu exigeants et sur la nécessité où ils étaient de se pourvoir quand même. Quant au fromage, encore aujourd'hui, c'est à peine si on a essayé ce que notre sol et nos bestiaux pourraient produire..... Et cependant si la nature de notre sol, un peu trop argileux, ne se prête pas à une végétation herbacée aussi luxuriante que dans le Cotentin ou la Vallée-d'Auge, il a été constaté qu'avec des herbages convenablement amendés, des vaches choisies pour la qualité butyreuse de leur lait, avec une race élevée dans ce but, avec des soins de manipulation, nous pouvons faire du beurre non seulement sans goût mauvais, mais de bonne couleur et saveur. »

Le concours projeté par la section de Bernay n'a pu avoir lieu sous les auspices de la Société française d'industrie laitière; mais il a été remplacé, le 17 septembre, courant par l'exposition de beurres, de fromages et d'instruments de laiteries qui a été organisée par la commission du concours de Thiberville.

Dans une première catégorie étaient admis les produits beurriers et fromagers provenant des départements de l'Eure et du Calvados. Quinze exposants avaient présenté du beurre frais. Les fromages, qui comprenaient le camembert, le livarot, le pont-l'évêque, de diverses sortes et qualités, et même des fromages à la crême, avaient été envoyés par vingt-deux producteurs.

Digitized by Google

Près de là, la petite exposition de produits semblables fabriqués dans le canton de Thiberville était aussi très intéressante. Elle comprenait huit échantillons de beurre et six lots de fromages.

Enfin, à côté de ces produits, figuraient les instruments et objets se rattachant à l'industrie laitière et venant de toutes provenances.

Le jury, composé de MM. Langlois, de Caen ; Bence, de Bonnebosq, et Quevilly, de Beaumesnil, a commencé ses opérations après avoir fait préalablement enlever tous les noms des exposants et toutes les marques de récompenses antérieures qui pouvaient se trouver sur les produits.

Après un examen attentif et impartial des productions du Calvados et de l'Eure, les médailles ont été attribuées aux numéros les plus méritants et quand ces numéros ont été remplacés sur la liste par les noms de leurs producteurs, nous avons constaté que des récompenses se trouvaient divisées entre les deux départements. Les beurres et les fromages fabriqués dans le canton de Thiberville, limitrophe du Calvados, n'étaient pas non plus inférieurs en qualité à ceux de ce département voisin.

Dans la section des instruments, le jury a trouvé un mérite à peu près égal aux trois sortes de barattes normandes exposées. Il a récompensé aussi une brosseuse mécanique très ingénieuse pour le nettoyage des moules à fromages ainsi que les produits se rattachant à l'industrie laitière, présentés par M. Boll, de Paris.

M. Pilter, de Paris, avait exposé hors concours de très intéressants instruments de laiterie. Au premier rang figurait l'Écrèmeuse centrifuge inventée par M. Laval, de Stockholm, et qui a fonctionné en présence d'une foule de curieux. Cet instrument puissant est appelé à rendre des services dans les grandes vacheries, car il peut, au moyen d'un seul cheval attelé à un manège, écrèmer 250 litres de lait à l'heure. Il a aussi l'avantage de donner tout à la fois un petit lait doux plus

Digitized by Google

avantageux que le lait caillé et une crème fraîche d'excellente qualité. D'après les expériences faites aux Etats-Unis, en Angleterre et même dans le département de l'Eure par M. Bacquet, de Vesly, il a été constaté que le lait ainsi traité donne environ 5 à 6 p. 100 de beurre de plus que par les procédés ordinaires. M. Hervé-Mangon, qui demandait, il y a deux ans, la multiplication des expériences sur l'emploi pratique de cette machine, a remarqué aussi, par l'examen microscopique, que la crème ainsi obtenue ne contenait pas de globules brisés ou agglomérés les uns aux autres.

Enfin les expériences faites jusqu'ici ont prouvé, paraît-il, que le beurre provenant de l'écrèmeuse Laval-Pilter pouvait se conserver aussi longtemps à l'état frais que celui obtenu par les anciens procédés.

M. Pilter avait encore exposé un malaxeur pour le beurre, qui commence, dit-on, à être apprécié dans le Calvados, notamment du côté de Saint-Pierre-sur-Dives. Ses résultats méritent d'être étudiés, ainsi que cette théorie qui veut obtenir un mouvement roulant et non glissant dans la manipulation du beurre.

Enfin l'exposition hors concours de M. Pilter comprenait encore une écrèmeuse à froid, inventée il y a six ans par un Américain, M. Cooley, du comté de Washington. Ce système, qui permet d'obtenir un écrèmage complet en douze heures, consiste à faire crèmer le lait dans des vases complètement submergés dans l'eau ordinaire dont la température peut varier en été de 7° à 13° centigrades et de 4° à 10° centigrades en hiver. Grâce à sa simplicité, à son prix peu élevé et à ses qualités spéciales, l'appareil portatif Cooley sera utilisé avec avantage dans les fermes qui n'ont pas une assez grande quantité de lait pour employer l'écrèmeuse centrifuge Laval.

En résumant ce concours, il n'appartient pas au rapporteur d'employer les expressions avec lesquelles les poètes et les littérateurs de tous les temps ont chanté les produits de la laiterie — *pressi copia lactis* — mais il croit devoir faire, au

Digitized by Google

nom du jury, une observation plus positive. La commission a remarqué que les beurres de notre contrée auraient une qualité supérieure si l'écrèmage avait lieu plus fréquemment, si le barattage était pratiqué aussi plus souvent et surtout si le beurre était mieux lavé après sa fabrication. Ce lavage incomplet se remarquait dans plusieurs lots de beurre exposés. Malgré ses imperfections, le concours de laiterie organisé à Thiberville a produit des résultats sérieux. Il a surtout permis aux cultivateurs de notre contrée d'étudier des instruments perfectionnés et de comparer leurs beurres et leurs fromages avec ceux si renommés que l'on fabrique dans le département voisin. Cette expérience a prouvé d'une façon concluante que, sous ce rapport, le département de l'Eure, et surtout l'arrondissement de Bernay, peuvent rivaliser avec le Calvados.

Espérons donc que notre agriculture locale ne négligera plus l'industrie lucrative de la laiterie, surtout à une époque où les vergers et les prairies doivent compenser chez nous les pertes et les déceptions que cause actuellement la culture des céréales.

Digitized by Google

LISTE DES RÉCOMPENSES

—

PRIMES D'ENCOURAGEMENT POUR L'AMÉLIORATION DES BESTIAUX

TAUREAUX. 1er *prix* (offert par M. le duc de Broglie, sénateur, président de la section de Bernay) : 125 francs et une *Médaille d'argent,* grand module, plus 10 francs pour le bouvier : M. Hermier, maire du Plessis-Sainte-Opportune.

2e *prix* (offert par M. Simon, sous-préfet de l'arrondissement de Bernay) : 75 francs et une *Médaille de bronze,* plus 5 francs pour le bouvier : M. Hue, maire de Thiberville.

Mentions honorables : MM. Laroche, de Saint-Germain-la-Campagne ; Turquand, de Piencourt.

VACHES LAITIÈRES. 1er *prix* (offert par MM. Louis Passy et Janvier de la Motte, députés) : 100 francs et une *Médaille d'argent,* plus 10 francs pour le domestique : M. Pinel, de Capelle-les-Grands.

2e *prix* : 50 francs et une *Médaille de bronze,* offerte par la Société des agriculteurs de France, plus 5 francs pour le domestique : M. Léon Morin, de Saint-Vincent-du-Boulay.

Mentions honorables : MM. Védie, de Piencourt ; Albert Siard.

GÉNISSES. *Primes* (offertes par MM. Emile Hébert, membre du Conseil général de l'Eure; de Sayve, maire de Saint-Germain-la-Campagne ; de Barville, maire de Barville) :

1er *prix* : 75 francs et une *Médaille d'argent,* plus 10 francs pour le domestique : M. Pinel, de Capelle-les-Grands.

2e *prix* : 40 francs et une *Médaille de bronze,* plus 5 francs pour le domestique : M. Lefort, de la Chapelle-Hareng.

Mentions honorables : MM. Laroche, de Saint-Germain-la-Campagne; Védie, de Piencourt.

PRIX D'ENSEMBLE POUR LES PLUS BELLES BANDES DE VACHES LAITIÈRES. 1er *prix* (offert par le Conseil général de l'Eure) : 200 francs et une *Médaille d'or,* plus 10 francs pour le domestique : M. Pinel, de Capelle-les-Grands.

2e *prix* : 100 francs et une *Médaille d'argent,* plus 5 francs pour le domestique : M. Védie, de Piencourt.

Digitized by Google

CHEVAUX ENTIERS. *Primes* (offertes par la Société d'agriculture de l'Eure).

1er *prix* : 100 francs et une *Médaille d'argent*, plus 10 francs pour le conducteur : M. Paulin Domnesque, à Duranville.

2e *prix* : 50 francs et une *Médaille de bronze*, plus 5 francs pour le conducteur : M. Armand Pesteur, à Saint-Mards-de-Fresne.

JUMENTS POULINIÈRES DE TRAIT. *Primes* (offertes par la Société d'agriculture de l'Eure).

1er *prix* : 100 francs et une *Médaille d'argent*, plus 10 francs pour le conducteur : M. Auguste Cassé, à Saint-Aubin-de-Scellon.

2e *prix* : 50 francs et une *Médaille de bronze*, plus 5 francs pour le conducteur : M. Pinel fils, à Capelle-les-Grands.

Mention honorable : M. Auber, à Menneval.

CONCOURS DE LABOURAGE

CHARRUES NORMANDES. *Primes* (offertes par MM. Guilbert, Touchard Blin, Ecalard, membres du conseil d'arrondissement).

1er *prix* : 50 francs et une *Médaille de vermeil* : M. Louis Viquesnel, domestique chez M. Joseph Domnesque, à Duranville.

2e *prix* : 30 francs et une *Médaille d'argent* : M. Joseph Fleury, domestique chez M. de Barville, à Barville.

3e *prix* : 20 francs et une *Médaille de bronze* : M. Lecreps fils, cultivateur à Fontaine-la-Louvet.

Mentions honorables : M. Octave Driot, domestique chez Mme veuve Désir Lelièvre, à Thiberville.

Diplôme hors concours : M. Pinchon, cultivateur à Fontaine-la-Louvet, pour son labour avec charrue à rosette.

CHARRUES BRABANT. 1er *prix* : 50 francs et une *Médaille de vermeil* : M. Rousseau aîné, cultivateur au Theil-Nolent.

2e *prix* : 25 francs et une *Médaille d'argent* : M. Jules Doye, cultivateur à Saint-Germain-la-Campagne.

Mention honorable : M. Cornette, cultivateur à Saint-Germain-la-Campagne.

CONCOURS DE LAITERIE

BEURRES FRAIS FABRIQUÉS DANS LES DÉPARTEMENTS DE L'EURE ET DU CALVADOS. 1er *prix* : *Médaille d'or* (offerte par M. Join-Lambert, président de la sous-section d'agriculture) : M. Louis Aunay, à l'Hotellerie.

Digitized by Google

2e *prix* : *Médaille de vermeil* (offerte par la Société française d'Industrie laitière) : M. Casimir Lefort, à Livet-sur-Authou.

3e *prix* : *Médaille d'argent* (offerte par la Société des agriculteurs de France) : M. Evode Leboucher, à Coupesarte.

4e *prix* : *Médaille de bronze* (offerte par la Société française de l'Industrie laitière) : M. Emile Geret, à Orbec.

Médaille de bronze (offerte par la Société française d'Industrie laitière) : M. Georges Jouvin, à Malouy.

Mention honorable : M. Lecesne, à Sainte-Marguerite-de-Viette.

Beurres frais fabriqués dans le canton de Thiberville. 1er *prix* : *Médaille de vermeil* (offerte par M. Emile Vy, conseiller général : M. Rocher, maire de la Chapelle-Hareng.

2e *prix* : *Médaille d'argent* (offerte par la Société française de l'Industrie laitière) : Mlle Geneviève Hue, à Thiberville.

3e *prix* : *Médaille de bronze* : M. Alphonse Couture, à Saint-Germain-la-Campagne.

Fromages fabriqués dans les départements de l'Eure et du Calvados. 1er *prix* : *Médaille d'or* : M. Chalopin, à Clos-sous-Lisieux.

2e *prix* : *Médaille de vermeil* (offerte par la Société française de l'Industrie laitière) : M. Alexandre Chevalier, à Lessart-le-Chêne.

3e *prix* : *Médaille d'argent* : M. Sevestre, à Ouilly-du-Houley.

4e *prix* : *Médaille de bronze* (offerte par la Société française de l'Industrie laitière) : M. Armand Hurel, au Theillement.

Fromages fabriqués dans le canton de Thiberville. 1er *prix* : *Médaille de vermeil* (offerte par M. le duc de Broglie) : M. Achille Paulmier, aux Places.

2e *prix* : *Médaille d'argent* (offerte par la Société française de l'Industrie laitière) : M. Longlet, à Saint-Germain-la-Campagne.

3e *prix* : *Médaille de bronze* (offerte par la Société des agriculteurs de France) : M. Rocher, maire à la Chapelle-Hareng.

Produits de laiterie. *Médaille d'argent* : M. Bool, pour son extrait de pressure.

Barattes. *Médaille d'argent* (offerte par la Société française de l'Industrie laitière) : M. Mellion, à Lisieux,

Médailles d'argent : MM. Louis Mary, à Livarot ; Chatel, à Sainte-Foy-de-Montgommery, pour sa brosseuse mécanique.

Médaille de bronze : M. Langevin, au Merlerault.

Produits agricoles et horticoles. *Prime de 40 francs et Médaille de vermeil,* grand module (offerte par M. Camille Fouquet con-

Digitized by Google

seiller général) : M Casimir Barbey, à Bernay, pour sa splendide exposition de fruits, de corbeilles de table et de bouquets.

Médaille d'argent, grand module : M. Filleul, à Drucourt, pour son exposition d'arbustes verts.

Médaille de bronze, grand module : M. Lefrançois, à Bernay, pour son exposition de bouquets.

Médaille de bronze : M. Langelier, jardinier chez M. Hue, pour sa corbeille de table.

HORTICULTURE. — FRUITS ET PRODUITS AGRICOLES. *Diplômes hors concours* : MM. Elie Cassé, de Saint-Aubin-de-Scellon, pour ses produits agricoles, horticoles, céréales, cidres et eaux-de-vie ; Darrier de Rouffio, de Marseille, pour ses tourteaux de coton d'Egypte ; Joulie, à Paris, pour ses engrais chimiques.

Médaille de vermeil : M. Elie Guéroult, du Planquay, pour sa très belle exposition de fruits, légumes, céréales, eaux-de-vie, cidres, etc.

Médailles d'argent : MM. Chapron, jardinier à Saint-Germain-d'Asnières, pour son exposition de fruits ; comte de Saint-Quentin, à Garcelles (Calvados), pour ses magnifiques betteraves rouges.

Médaille d'argent (offerte par la Société des agriculteurs de France) : M. Auguste Cassé, à Saint-Aubin-de-Scellon, pour ses pommiers, ses betteraves et ses carottes.

Médailles d'argent : MM. Raux, à Barville, pour son exposition de blé blanc et ses betteraves ; Rousseau, au Theil-Nolent, pour sa collection de blés, avoines, navets, féverolles et betteraves ; M^me^ veuve Delarue, pour son exposition d'huile de colza.

Médaille de bronze, grand module : M. Le Maître, à Orbec, pour son exposition de betteraves blanches et avoines.

Médailles de bronze : MM. Hue à Thiberville, pour son exposition de betteraves ; Pinel, à Capelle-les-Grands, pour son exposition de blés ; Lepetit, à Thiberville, pour son exposition d'avoine, blé, colza et orge ; Deschamps, à Saint-Mards, pour son exposition de blé et avoine d'hiver.

Médailles de bronze, petit module : MM. Fessard, agriculteur à Folleville, pour son exposition de betteraves et carottes ; Dosne, à Piencourt, pour son exposition de betteraves.

Mentions honorables : MM. Placide Volard, à Bournainville, pour son exposition de betteraves globe jaune ; Leclerc, à Fontaine-la-Soret, pour son exposition de blé et betteraves ; Corblin aîné, à Saint-Germain-la-Compagne, pour son exposition de lin et avoine.

Digitized by Google

Médailles d'argent, petit module : MM. Guéroult, au Planquay, pour son exposition d'eaux-de-vie ; Manassès Conard, à la Neuville-du-Bosc, pour son exposition de cassis et eaux-de-vie.

Médaille de bronze, grand module : M. Digeon, au Neubourg, pour son exposition de cidres et eaux-de-vie.

Médaille de bronze, petit module : M. Rocher à la Chapelle-Hareng, pour son exposition d'eaux-de-vie.

Mention honorable : M. Corblin père, à Saint-Germain-la-Campagne, pour son exposition de cidre.

Basse-cour. *Médailles de bronze* : Mme Hue, à Thiberville, pour sa collection de volailles; M. Henri Leclerc, instituteur au Planquay, pour sa collection de volailles.

Mention honorable : M. Alexandre Hamon, pour ses canards.

Instruments et machines agricoles. *Prix spéciaux* (offerts aux cultivateurs de l'arrondissement de Bernay).

Prime de 40 francs et Médaille de vermeil : M. Fessard, à Folleville, pour sa collection d'instruments.

Prime de 25 francs et Médaille d'argent : M. Pinel, de Capelle-les-Grands.

Prime de 25 francs et Médaille d'argent : M. Rousseau, du Theil-Nolent.

Médaille de bronze : Mme Hue, de Thiberville, pour une couveuse artificielle et une éleveuse ; Mme veuve Dubois, pour une couveuse artificielle.

Prix spéciaux (offerts aux constructeurs de l'arrondissement).

Médaille de vermeil : M. Filoque, à la Neuville du Bosc, pour ses batteuses.

Médaille d'argent, petit module : M. Meulle, à Folleville, pour sa charrue.

Médaille de bronze, grand module : M. Delamarre-Lebon, à Giverville, pour ses charrues.

Exposants (hors l'arrondissement).

Médaille d'argent : M. Youf, à Saint-Lô, pour ses tarares.

Médaille de bronze, grand module : MM. Lemercier, à Saint-Sylvestre-de-Cormeilles, pour ses tarares ; Mias, tonnelier à Lieurey, pour sa bonne fabrication.

Médailles de bronze, petit module : MM. Douvenout, à Fresne-Cauverville, pour ses cordages ; Vavasseur, à Plasnes, pour ses appareils fumivores.

Digitized by Google

Médaille de bronze, grand module : M. Levillain, à Saint-Germain-la-Campagne, pour sa table à coulisses.

Médaille de bronze : M. Carpentier, à Mézidon, pour ses bois découpés.

Mention honorable : M. Mullier, à Orbec, pour ses bois découpés.

Diplôme hors concours et un objet d'art (offert par la ville de Thiberville) : M. Cauchepin, représentant de la maison Pilter à Bernay, pour ses expériences de machines agricoles (Ecrèmeuse centrifuge Laval et appareils de laiterie).

CONDUITE DES INSTRUMENTS. ***Médaille d'argent***, grand module : M. Bacquet, de Vesly, pour soins apportés à l'installation et au perfectionnement des écrèmeuses.

Médaille d'argent (offerte par M. Hue, conseiller d'arrondissement) : M. Emile Vannier, conducteur des batteuses chez M. Filoque, depuis 18 ans.

Digitized by Google

LISTE DES RÉCOMPENSES

Du Concours d'Enseignement agricole qui a eu lieu, le 14 juin 1882, entre les écoles primaires de l'arrondissement d'Évreux.

—

PRIX D'HONNEUR

Garçons.

VÉTÉRANS. — 1er *prix :* Octave-Louis Lenoir, de l'école d'Ezy (50 fr. à M. Letondu, instituteur).

2e *prix* : Octavien-Désiré Villez, de l'école de Mouettes (40 fr. à M. Morlet, instituteur).

3e *prix, ex æquo* : Victor Forcuit, de l'école de Verneuil (30 fr. à M. Beaucousin, instituteur); — Albert Châles, de l'école de Damville (30 fr. à M. Gastine, instituteur).

4e *prix* : Gaston de Saint Denis, de l'école de Verneuil.

5e *prix* : Alphonse Paty, de l'école de Verneuil.

6e *prix* : Emile-Adolphe Viel, de l'école de Mouettes.

NOUVEAUX. — 1er *prix* : Louis-Eugène Bobin, de l'école de la Couture-Boussey (50 fr. à M. Lemaître, instituteur).

2e *prix* : Albert-Louis Leroy, de l'école de la Madeleine d'Évreux (40 fr. à M. Bourdon, instituteur).

PRIX CANTONAUX

CANTON DE BRETEUIL

1er *prix* : Emile-Alfred-Maximilien Rosse, de l'école de Francheville (30 fr. à Desautieux, instituteur).

2e *prix* : Léon-Armand Malherbe, et Ferdinand-Louis-Auguste Malherbe, de la même école.

3e *prix* : Auguste-Joseph Tencé, de la même école.

Certificats d'études agricoles. — VÉTÉRANS : Eugène-Placide-Célestin Leveau, de Breteuil; — Ferdinand-Alphonse Durand, de Francheville.

NOUVEAUX : Ernest-Adolphe-Victor Hébert, Georges-Prosper Mongrédien, Armand-Emile Vallée, Raoul-Louis Dodin, Adolphe Genty,

Digitized by Google

Henri-Joseph Malherbe, Paul-Henri Minier, Georges-Emile Cottard, de Breteuil; — Philippe Renault, des Baux-de-Breteuil; — Edmond-Aimable Maillard, de Cintray; — Mary-Emile-Arthur Laurent, de Condé-sur-Iton; — Paul Larouvray, Aimé-Armand-Félix Boucher, de Francheville.

CANTON DE CONCHES

Pas de premier prix.

2e *prix* : Albert-Valentin Desmonts, de l'école de Glisolles (20 fr. à M. Perrée, instituteur); — Alphonse-Hilaire Morisset, de la même école; — Albert Baube, de l'école de Conches (20 fr. à M. Thonnel, instituteur).

3e *prix* : Emile Fournier, de la même école; Eugène Leman, de la même école.

Certificats d'études agricoles. — VÉTÉRANS : Louis Leman, de Conches; — Armand-Alphonse Desdouits, de Sébécourt.

NOUVEAUX : Emile Enos, Abeilard Buisson, Adrien Parey, Léon Bucaille, de Conches; — Augustin-Eugène Guillard, de la Bonneville; — Léon Thorel, Emile Bellemère, de Ferrières-Haut-Clocher; — Georges-Cyrille Pays, Hector-Eugène Lalouette, Victor-Ferdinand Leduc, de Glisolles; — Georges-Gustave Prétrel, de Séez-Mesnil.

CANTON DE DAMVILLE

Pas de premier prix.

2e *prix* : Paul Chauvin, de l'école de Damville (20 fr. à M. Gastine, instituteur).

3e *prix, ex æquo* : Paul Leproux, de la même école; — Arthur-Alexandre-Anselme Laurent, de l'école des Essarts (10 fr. à M. Cointre, instituteur).

Certificats d'études agricoles. — VÉTÉRANS : Louis Bence, de Damville.

NOUVEAUX : Angély-Théodore Thuillier, de Coulonges; — Léon-Esther-Ernest Davoud, de Thomer-la-Sôgne.

CANTON D'ÉVREUX-NORD

Pas de premier prix.
Pas de deuxième prix.

Digitized by Google

3e *prix :* Paul-Gustave Duchemin, de l'école de Sainte-Colombe-la-Campagne (10 fr. à M. Carmoin, instituteur).

Certificats d'études agricoles. — VÉTÉRANS : Paul-Alexandre Hellard, Victor-Aimable Chedeville, Pierre Dubois, de l'école laïque d'Evreux.

NOUVEAUX : Emile Lemétais, de la même école; — Edouard-Albert-Auguste Moulin, de l'école congréganiste d'Evreux; — Désiré-Alfred Signol, de Tournedos-Bois-Hubert.

CANTON D'ÉVREUX-SUD

1er *prix :* Albert-Louis Leroy, de l'école de la Madeleine d'Evreux (30 fr. à M. Bourdon, instituteur).

2e *prix :* Armand Gombert, de la même école.

3e *prix :* Jules-Gabriel-Léon Lecoq, de la même école; Gustave-Auguste Lesage, de la même école; — Arthur Hardy, de l'école d'Arnières (10 fr. à M. Renaud, instituteur.

Certificats d'études agricoles. — NOUVEAUX : Albert-Mary-Désiré Breton, de la Madeleine d'Evreux.

CANTON DE NONANCOURT

1er *prix :* Ernest Mohier, de l'école d'Illiers-l'Evêque (30 fr. à M. A. Cordier, instituteur).

Pas de deuxième prix.

3e *prix, ex æquo :* Charles-Timothée Gadmer, de l'école de Nonancourt (10 fr. à M. Gondoin, instituteur); — Désiré-Armand-Alzire Bellet, de l'école de Droisy (10 fr. à M. A. Lecoq, instituteur).

Certificats d'études agricoles. — VÉTÉRANS : Léon Mohier, Paul Lacoudre, d'Illiers-l'Evêque; — Paul-Julien Corbon, de Saint-Germain-sur-Avre; — Lucien-Edouard Fonceaux, Virgile Coulet, de Nonancourt.

NOUVEAUX : Gabriel-Emile Mongruel, Emile Magdelaine, de Nonancourt; — Théophile-Gabriel Leroy, Gustave-Augustin Simon, de Saint-Germain-sur-Avre.

CANTON DE PACY-SUR-EURE

Pas de premier prix.

2e *prix :* Ernest-Charles Rousse, de l'école de Gadencourt

Digitized by Google

(20 fr. à M. Bonneville, instituteur) ; — Léon Pinson, de la même école.

3e *prix* : Louis Heudiard, de l'école de Pacy-sur-Eure (10 fr. à M. Isoré, instituteur) ; — Victor-Auguste Danguit, de la même école.

Certificats d'études agricoles. — Vétérans : Ernest-Charles Besnard, de Villiers-en-Désœuvre ; — Aimé Marcel, de Villegast.

Nouveaux : Gaston-Guillaume Creton, Edouard Ardelle, de Pacy-sur-Eure ; — René-Eugène Sauvage, de Gadencourt ; — François-Camille Liébault, de Villiers-en-Désœuvre.

CANTON DE RUGLES

Pas de premier prix.

2e *prix* : Charles-Marc Panthou, de l'école congréganiste de Rugles (20 fr. au frère Peltier, instituteur) ; — Alexis-Eugène Brossard, de la même école.

3e *prix, ex æquo* : Albert-Désiré Denne et Gustave Aumont, de l'école de Neaufles-sur-Risle (10 fr. à M. Delhomme, instituteur) ; — Léon-Philibert Danois, de l'école de la Haye-Saint-Sylvestre (10 fr. à M. Danois, instituteur) ; — Jules-Paul Haiste, de l'école congréganiste de Rugles.

Certificats d'études agricoles. — Vétérans : Emile-Alphonse Renault, de Rugles.

Nouveaux : Victor-Auguste Loignon, André-Emmanuel Beaugrand, de Rugles ; — Gustave Veret, de Neaufles-sur-Risle ; — Paul-Charles-Aimé Peauger, de la Neuve-Lyre ; — Ernest-Louis-Georges Dupuis, de Chaise-Dieu-du-Theil.

CANTON DE SAINT-ANDRÉ

1er *prix* : Louis-Eugène Bobin, de l'école de la Couture-Boussey (30 fr. à M. Lemaître, instituteur) ; — Abel-Eugène Lefèvre, de l'école d'Ezy (30 fr. à M. Letondu, instituteur) ; — Clovis-Eugène Châtenet, de la même école ; — Raoul Chedeville, de l'école de la Couture-Boussey ; — Albert Jamet, de l'école de Saint-André (30 fr. à M. Lepage, instituteur).

2e *prix* : Albert Roche, de l'école de Fresney (20 fr. à M. Touzé, instituteur) ; — Désiré Gervais, de l'école de Champigny (20 fr. à M. Delachaussée, instituteur) ; — Georges Saillard, de l'école de la Couture-Boussey ; — Camille Laplanche, de l'école de Garen-

Digitized by Google

cières (20 fr. à M. Léger, instituteur); — Henri Pichot, de l'école d'Ivry-la-Bataille (20 fr. à M. Hugret, instituteur).

3e *prix* : Lucien Dugast, de l'école de la Couture-Boussey ; — Edouard-Augustin Bourcier, de l'école d'Ezy ; — Augustin Lefebvre, de l'école de la Couture-Boussey ; — Paul Duclos, de l'école d'Ivry-la-Bataille.

Certificats d'études agricoles. — VÉTÉRANS : Charles-Joseph Henry, d'Ezy ; — Alphonse François, de Champigny ; — Georges Letorey, d'Ivry-la-Bataille.

NOUVEAUX : Paul Durvie, d'Ivry-la-Bataille ; — Louis-Constant Goubert, d'Ezy ; — Georges Denis, de Saint-André ; — Adrien-Louis Seuget, de Mouettes ; — Louis Robert, de Saint-André ; — Emile-Alexandre Hullin, d'Ezy ; — Eugène Salomon, Gaspard Celles, d'Ivry-la-Bataille ; — Georges Caresme, de Saint-André.

CANTON DE VERNEUIL

Pas de premier prix.

2e *prix* : Henri-Gustave Malherbe, de l'école de Bourth (20 fr. à M. Massieu, instituteur).

3e *prix* : Alfred Loison, de l'école de Tillières (10 fr. à M. Henriot, instituteur) ; — Paul Cohu, de la même école.

Certificats d'études agricoles. — VÉTÉRANS : Alcide-Prudent Bourgoin, de Bourth ; — Henri-Hildevert Landier, des Barils ; — Eugène Mottay, de Verneuil ; — Raymond-Auguste Hérisson, de Pullay ; — Auguste-Emile Lecouvé, de Bourth.

NOUVEAUX : Félicien Pédoux, Albert Lelong, Camille Girard, Jules Desjardins, Léon Doucet, de Tillières ; — Léon-Jean-Auguste Guincêtre, de Pullay ; — Georges Culard, Gustave Pays, de Verneuil ; — Edouard-Louis Marchand, de Bourth ; — Henri-Emile Rousseau, de Saint-Christophe-sur-Avre.

CANTON DE VERNON

Pas de premier prix.

2e *prix* : Désiré-Augustin Bénard, de l'école de Saint-Pierre-d'Autils (20 fr. à M. Pia, instituteur) ; — Léon-Octave Bocage, de la même école ; — Georges-Victor-Narcisse Dandeville, de l'école de Vernon (20 fr. à M. Duval, instituteur) ; — Joseph Burg, de l'école de Vernonnet (20 fr. à M. Cébille, instituteur).

Digitized by Google

3e *prix :* Albert-Jules-Marie Josse, de l'école de Saint-Pierre-d'Autils ; — *ex œquo,* Ulysse-Louis-Adrien Himont, de l'école mixte de la Heunière (10 fr. à M. Dubuc, instituteur), et Emile-Adjutor Caronnet, de l'école de Vernon ; — *ex œquo,* Ferdinand-Auguste Charmais, de la même école, et Gustave-Ernest Porquerel, de l'école mixte de la Heunière ; — Valentin Christen, de l'école de Vernonnet.

Certificats d'études agricoles. — Vétérans : Eugène-Jules Letonnelier, de Vernon ; — Edmond Minnieux, Octave Devesly, Alfred Caron, de Saint-Marcel.

Nouveaux : Louis Mercier, Gaston Damoiseau, Victor Lodé, de Saint-Marcel.

PRIX D'HONNEUR

Filles

Prix : Mathilde Dugast, de l'école de la Couture-Boussey (50 fr. à Mme Lemaître, institutrice).

PRIX CANTONAUX

CANTON DE BRETEUIL

Pas de prix. — Pas de certificats.

CANTON DE CONCHES

Pas de prix.

Certificats d'études agricoles. — Marie-Jeanne-Françoise Pollin, Mathilde-Désirée Hervieu, Angèle-Eulalie Hucher, de Sébécourt ; — Marie-Céline Choquier, Louise-Charlotte Lelièvre, de la Bonneville.

CANTON DE DAMVILLE

Pas de prix.

Certificats d'études agricoles. — Armande-Emilienne-Alzire Côté, de Grandvilliers.

CANTON D'ÉVREUX-NORD

Pas de premier prix.

2e *prix :* Nelly-Louise-Renée Donet, de l'école de Graveron-Sé-

Digitized by Google

merville (20 fr. à M. Olivier, instituteur); — Marie Beauchon, de l'école libre de la Providence d'Evreux (20 fr. à la sœur Ridel, institutrice).

3e *prix :* Blanche Aussy, de la même école; — Marie-Pauline-Léonie Lhuillier, de Sacquenville (10 fr. à M. Delattre, instituteur); Berthe Dumont, de l'école libre de la Providence d'Evreux; *ex æquo,* Jeanne Menot, de la même école, et Eugénie-Marie-Joséphine Blanfunay, de l'école de Sainte-Colombe-la-Campagne (10 fr. à Mme Carmoin, institutrice); — Marie-Louise Rosse, de la même école.

Certificats d'études agricoles. — Marie-Aglaé Guilbert, Marie-Désirée Monnier, de Graveron-Sémerville; — Eugénie Fortin, Elise Noury, de la Providence d'Evreux.

CANTON D'ÉVREUX-SUD

Pas de premier prix.

2e *prix :* Marie-Clémentine Legoff, de l'école des Baux-Sainte-Croix (20 fr. à M. Josse, instituteur).

3e *prix :* Léonie-Olynthie-Héna Carville, de l'école de Fontaine-sous-Jouy (10 fr. à M. Isoré, instituteur); — Angèle Mouton, de l'école du Puits-Carré, à Evreux (10 fr. à la sœur Allais, institutrice); — Louise Grossejambe, de l'école d'Arnières (10 fr. à M. Renaud, instituteur).

Certificats d'études agricoles. — Albertine Millard, d'Arnières; — Emilie-Julienne Delaval, de Guichainville; — Louise-Eugénie Frichot, Elise-Lucienne Hardy, des Baux-Sainte-Croix; — Zéphirine-Augustine-Adelina Lépine, Marie-Joséphine-Eugénie Bouleau, de Fontaine-sous-Jouy.

CANTON DE NONANCOURT

Pas de premier prix.

Pas de deuxième prix.

3e *prix :* Valentine-Léonie Leborgne, de l'école de Muzy (10 fr. à M. Beudon, instituteur); — Lucie Barrier, de l'école d'Illiers-l'Evêque (10 fr. à Mme Cordier, institutrice).

Certificats d'études agricoles. — Augustine Delouy, d'Illiers-l'Evêque.

Digitized by Google

CANTON DE PACY-SUR-EURE

Pas de premier prix.

2e *prix :* Mélina-Blanche-Léontine Rousse, de l'école de Gadencourt (20 fr. à M. Bonneville, instituteur; — Marie-Prudence Duteurtre, de la même école.

3e *prix :* Octavie-Marie Sauvage, de la même école.

Pas de certificats.

CANTON DE RUGLES

Pas de premier prix.

2e *prix :* Noémie Coupry, de l'école de Neaufles-sur-Risle (20 fr. à M. Delhomme, instituteur).

Certificats d'études agricoles. — Désirée Verdet, Augustine Courtin, de Neaufles-sur-Risle.

CANTON DE SAINT-ANDRÉ

1er *prix :* Mathilde Dugast, de l'école de la Couture-Boussey (30 fr. à Mme Lemaître, institutrice) ; — Camille-Louise Robert, de la même école ; — Amélie-Irma Lhermeroult, de l'école de Mouettes (30 fr. à M. Morlet, instituteur) ; — Marie-Florida Lhermeroult, de la même école ; — Juliette Bettchard, de la même école.

2e *prix :* Jeanne-Adrienne Duclos, de l'école de la Couture-Boussey ; — Marie-Marguerite Dagron, de la même école ; — Virginie Lefèvre, de l'école de Mouettes ; — Estelle-Berthe Langlois, de l'école de la Couture-Boussey ; — Judith Petit, de l'école d'Ivry-la-Bataille (20 fr. à Mlle Thiberge, institutrice) ; — Marie-Emilie Dubourdonné, de l'école libre de Saint-André (20 fr. à la sœur Fauchet, institutrice); — Elise-Rosine Derlot, de l'école de la Couture-Boussey ; — Blanche-Amélie Jouard, de l'école d'Ezy (20 fr. à Mlle Helley, institutrice); — Blanche-Pauline Massé, de l'école de Garencières (20 fr. à M. Léger, instituteur) ; — Léonie-Clémentine Quidet, de l'école d'Ezy ; — Léonie Bouniol, de l'école communale de Saint-André (20 fr. à Mme J. Godet, institutrice) ; — Lydia Lamort, de l'école d'Ivry-la-Bataille.

3e *prix :* Olympe Chemin, de l'école de Fresney (10 fr. à M. Touzé, instituteur) ; — Albertine Fortier, de l'école communale de Saint-André ; — Camille-Armandine Deschamps, de

Digitized by Google

l'école de la Couture-Boussey ; — Cécilia Boucher, de l'école communale de Saint-André ; — Juliette Gourdes, de l'école du L'Habit (10 fr. à Mlle Balleydier, institutrice) ; — Berthe-Léontine Rozé, de l'école libre de Saint-André ; — Mariette Gourdes, de l'école du L'Habit.

Certificats d'études agricoles. — Juliette Dauphin, Julie Moulard, Augustine Torrange, de l'école communale de Saint-André ; — Ernestine-Désirée Masson, Amante-Anastasie Delouye, Séraphine-Marie Dehaumont, de l'école libre de Saint-André ; Marcelline Anquetin, Eugénie Baudoin, Louise Rot, d'Ivry-la-Bataille.

CANTON DE VERNEUIL

Pas de premier prix.

2e *prix* : Berthe-Armandine-Angéline Mesnil, de l'école de Pullay (20 fr. à M. Fauchet, instituteur) ; — Marie-Louise-Françoise Fauchet, de la même école.

Pas de certificats.

CANTON DE VERNON

Pas de prix.

Certificats d'études agricoles. — Félicie-Julie Philippe, de la Heunière.

Digitized by Google

SÉANCE GÉNÉRALE DU 10 JUIN 1883

—

DISCOURS

PRONONCÉ

PAR M. POUYER-QUERTIER, SÉNATEUR, PRÉSIDENT DE LA SOCIÉTÉ

—

MESSIEURS,

Avant de m'asseoir sur ce fauteuil, qu'il me soit permis de remercier la Société libre d'agriculture, des arts, sciences et belles-lettres de l'Eure de l'honneur qu'elle a bien voulu me faire en m'appelant à la présider. Je ne puis prendre place ici sans reporter ma pensée sur tous les hommes distingués, éminents, illustres même, qui ont occupé cette place. Il serait trop long de les énumérer tous, et d'ailleurs, vous connaissez tous leurs noms. Ils sont populaires dans notre département, car ce pays de l'Eure ne sait pas oublier les services rendus, il sait en conserver et consacrer le souvenir.

Je veux exprimer à M. le préfet toute notre reconnaissance pour son dévouement envers la Société, qu'il a présidée l'année dernière, et qui sait se montrer toujours dévoué, toujours favorable aux intérêts et au développement de votre Société.

Dans le Conseil général, vous rencontrez aussi la même bienveillance, et il se montre satisfait d'inscrire chaque année une modeste somme pour vous témoigner toute sa sollicitude et pour vous assurer de la sympathie qu'il professe pour tous vos travaux.

Vous ne vous attendez pas à ce que je vienne aujourd'hui vous faire un entretien sur les sciences, les arts et belles-

Digitized by Google

lettres qui sont si hautement honorés dans notre département. Chaque année, le président qui occupe ce fauteuil reporte votre esprit vers les ouvrages nouveaux et les découvertes que la science ne cesse de mettre au jour.

Mon rôle à moi sera plus modeste, mais j'espère qu'il pourra un moment occuper votre attention, car je veux vous parler de vos plus chers intérêts.

Est-il vrai que l'agriculture, cette première, cette principale industrie de la France, souffre cruellement depuis quelques années? Est-il vrai que le mal va toujours s'aggravant et que vous attendez encore l'application des remèdes qu'on nous a tant promis pour améliorer, modifier une situation que vous regardez comme désastreuse, aussi bien pour le paysan, pour l'ouvrier des champs que pour le propriétaire du sol?

Depuis vingt-deux ans, je n'ai cessé dans toutes nos assemblées politiques, Corps législatif, Assemblée nationale, Chambre des députés, Sénat, Conseil général, Commissions gouvernementales; je n'ai cessé de signaler le mal et d'indiquer les remèdes, sans pouvoir réussir à faire modifier notre déplorable régime, cause aujourd'hui de tous nos maux. Qu'il s'agisse d'industrie, d'agriculture, de commerce, de finances, les plaintes sont aujourd'hui générales. De toutes les parties de la France s'élève ce cri dans nos campagnes : *Sauvez l'agriculture*, autrefois la source abondante et féconde de toutes nos richesses, de tout notre bien-être, de toute notre prospérité, de toute notre puissance!

Dès 1879, j'ai voulu connaître les dispositions et les desiderata de l'agriculture française; je n'ai alors négligé aucune démarche, je suis allé du nord au midi, de l'est à l'ouest, dans les villes les plus considérables, et j'ai consulté les hommes les plus compétents de l'agriculture et cherché avec eux à porter un remède aux maux qui l'écrasent.

C'est ainsi qu'à Lille, dans un meeting de plus de 5,000 personnes, j'ai pu étudier la situation de l'agriculture du Nord. C'est sur les lieux mêmes que j'ai constaté que les produits

Digitized by Google

provenant du sol, tels que le lin, le chanvre, les graines oléagineuses nous arrivaient de l'étranger sans acquitter les moindres droits, tandis que l'agriculteur français est tenu de payer à l'État sous toutes les formes, impôt foncier, impôts des portes et fenêtres, cote personnelle, cote mobilière, droits d'échange, droits de mutation, droits de succession, de prestations, contributions indirectes sur ce qu'il consomme et sur ce qu'il boit ; tandis que le produit étranger ne doit rien payer, rien acquitter dans les caisses du Trésor français.

A Bordeaux, j'ai pu constater la lutte très vive existant entre les viticulteurs, producteurs de vin et les négociants qui fabriquent leurs vins de la Gironde de toutes pièces avec les vins d'Espagne, du Midi et l'eau de la Garonne. Mais l'agriculteur, producteur de vin, est désillusionné et demande que les vins étrangers payent, à l'entrée en France, des droits d'entrée compensant les charges qu'il acquitte lui-même pour produire son vin.

A Toulouse, j'ai entendu les mêmes plaintes et, dans ces contrées du Midi, si portées autrefois pour le régime économique de 1860, je n'ai plus rencontré que des adversaires des nouvelles mesures et des auxiliaires pour en réclamer l'abandon, en demandant l'égalité devant l'impôt entre le produit français et le produit étranger.

J'ai rencontré la même adhésion à Nantes, dans des réunions des plus nombreuses à Chartres, à Argentan, dans notre belle Normandie ; en un mot, partout où j'ai pu répondre à l'appel qui m'était adressé, j'ai rencontré la même adhésion, le même concours. Et d'ailleurs, comment n'en serait-il pas ainsi ? C'est le contraire qui devrait nous surprendre.

Jetez les yeux sur les documents publiés chaque année par l'administration des douanes, vous y trouverez inscrits les chiffres qui nous donnent la preuve irréfutable de notre détresse.

Dans toutes les directions, l'exportation de nos produits décroît et c'est l'agriculture étrangère qui importe chez nous,

Digitized by Google

sans droits ou sous l'empire de droits dérisoires, tout ce que nous ne pouvons plus produire en concurrence avec elle.

C'est ainsi que nos sucres ne peuvent plus lutter sur les marchés de Londres et de l'étranger, contre les sucres allemands et autrichiens primés à la sortie.

Pendant que nos agriculteurs payent des impôts énormes pour produire les sucres, les étrangers reçoivent à la sortie une prime d'encouragement pour faciliter leur exportation.

Et les alcools ? Nous ne produisons plus ou presque plus de bonnes eaux-de-vie de Cognac : ce sont les Allemands qui se chargent de nous alimenter de ces précieux produits, en les envoyant à des maisons françaises qui les transforment, et, toujours comme les sucres, après avoir bénéficié d'une prime à la sortie.

Vous parlerai-je des vins. Leur production en France subit, depuis quelques années, une cruelle et désastreuse épreuve ! Que fait-on pour encourager la lutte contre le phylloxera et pousser à planter de nouvelles espèces ? On ne fait rien que des expériences de laboratoire. On laisse les terres, qui sont consacrées à la vigne, sous la charge de l'impôt, pendant qu'on accepte de l'étranger, de l'Espagne, de l'Italie, de la Sicile, de la Hongrie, des vins à un degré très élevé, factice-ment souvent, moyennant un chétif droit de 2 fr. par hectolitre et, comme avec un hectolitre on en fait deux, il se trouve que chaque bouteille ne paye que 1 centime de droit pour entrer en France, que si on avait accepté notre droit de 6 fr., l'Etat aurait perçu, en 1882, près de 40,000,000 fr. au lieu de 16,000,000 qu'il a encaissé. C'eût été 24,000,000 fr. de moins à demander à l'agriculture française.

Et croyez-vous, de bonne foi, que le consommateur ait eu à payer 2 centimes de plus par litre de vin consommé ! Ne croyez-vous pas que ces 2 centimes sont restés dans la poche du débitant et que le consommateur n'en a point profité.

Il en eût été de même pour les alcools qui nous viennent

Digitized by Google

surtout d'Allemagne, ainsi que pour les sucres primés de Prusse et d'Autriche.

Si vous jetez les yeux sur ces tableaux dont je parle, vous voyez que, chaque année, l'introduction de ces produits du sol grandit. Est-ce que vous ne payez pas l'impôt sur le sol où vous nourrissez les bestiaux? Est-ce que vos employés, ouvriers, ne payent pas leur part des contributions indirectes et des prestations ?

Et cependant quelles peines n'avons-nous pas eu de faire taxer les bœufs à 14 fr. par tête.

Je ne vous parle pas des 295,000,000 fr. de laines qui entrent sans droits chaque année, de 16,000,000 de jute, de chanvre des Indes, de 15,000,000 de chanvre, de 75,000,000 de lin qui entrent chaque année sans payer un centime de droits à l'Etat et ruinent notre culture du lin et du chanvre.

En 1882, ajoutez à cela les

540,000,000 de céréales;
27,000,000 de légumes secs;
70,000,000 de fruits de table;
70,000,000 de viandes et graisses;
45,000,000 de beurres et fromages;

752,000,000

Voilà 752,000,000 de produits agricoles qui n'acquittent que des taxes insignifiantes et qui viennent prendre la place de nos produits, sans rien verser au Trésor, pendant que notre agriculture doit remplir sans cesse ce tonneau sans fond des Danaïdes, qu'on appelle le budget de l'Etat.

Et, pendant que nous ouvrons ainsi nos portes aux produits étrangers, le monde entier se ferme aux produits de notre industrie et de notre agriculture.

Voyez l'Europe !

Prospérité en Italie, en Allemagne, en Autriche, en Russie, en Espagne même, en Amérique, aux États-Unis, etc.

Et vous voulez continuer avec cette marche insensée !

Digitized by Google

Et vous promettez chaque année des dégrèvements d'impôts, et vous ne tenez jamais vos promesses.

Et vos budgets grossissent chaque jour. Ils sont doublés depuis l'Empire.

Et les déficit croissent toujours, et vous prenez les caisses d'épargne auxquelles vous empruntez 1,200,000,000.

Et vous avez toujours le vide devant vous.

Il faudra encore emprunter ; votre rente s'effondre, vos travaux s'arrêtent faute de ressources.

Jamais une pareille dépense de millions n'a été faite.

Et, sans parler politique, on peut bien dire qu'aux dépenses budgétaires votées pour 1882, il faut ajouter 218,000,000 de droits supplémentaires, annulations déduites.

Eh bien ! qui acquitte, pour la plus grosse part, cet immense budget dont on ne peut retrouver un pareil exemple dans le monde entier?

Le budget total de la Grande-Bretagne, y compris les taxes locales, ne s'élève qu'au plus à 2,500,000,000. Le nôtre s'élèvera, pour 1882, à 4,600,000,000, et, probablement, à un chiffre plus élevé pour 1883, si on y ajoute les dépenses du Tonkin.

Je m'arrête, Messieurs. Je ne veux pas abuser plus longtemps de vos précieux moments, mais je conclus en disant que c'est l'agriculture qui supporte la plus grosse partie de ces immenses charges. C'est elle encore qui fournit le plus grand contingent de nos soldats pour maintenir notre prestige dans le monde, c'est elle enfin qui a toujours assuré la richesse, le bien-être et la puissance du pays. Aidons-la à maintenir la suprématie de la France.

Digitized by Google

SÉANCE DU 10 JUIN 1883

—

RAPPORT

SUR LES

COURSES DE CHEVAUX D'ÉVREUX EN 1881 ET 1882

PAR M. LE COMTE DE ROSTOLAN, MEMBRE DE LA SOCIÉTÉ

—

MESSIEURS,

Vous avez pu voir dans le *Recueil des travaux de la Société d'agriculture de l'Eure* l'intéressant rapport que vous lisait, à la séance du 26 juin 1880, le commandant d'Orvilliers sur la situation de la Société des courses à cette époque. Je viens aussi aujourd'hui, Messieurs, vous rendre compte des résultats obtenus depuis ce moment et vous parler de l'avenir de nos courses de l'Eure. Mais, avant tout, permettez-moi un pieux souvenir de reconnaissance pour notre regretté collègue et ami qui, pendant deux ans, a employé tout son dévoûment et son zèle intelligent à l'organisation et au développement de notre Société naissante. Pour ne pas abuser de vos moments, Messieurs, je passerai légèrement sur les deux journées de courses de l'année 1881 dont les résultats ont été en partie semblables à ceux de l'année précédente. Nous signalerons toutefois que cette année 1881 vit inaugurer les courses plates sur notre hippodrome, où les couleurs du comte de Lagrange, notre compatriote, restèrent victorieuses dans les deux épreuves de la deuxième journée.

Le Croos-country militaire offrit, il y a deux ans, une innovation dont on a conservé l'usage depuis, à savoir : d'admettre aux

Digitized by Google

engagements de la course militaire les officiers de cavalerie de toutes les armes et des corps d'armée voisins.

C'est ainsi que M. de Fraville, officier d'artillerie, enlevait brillamment le premier prix consistant en un bel objet d'art et, le lendemain, était de nouveau vainqueur avec *Turco* dans le Croos-country de gentlemen, où plusieurs officiers étaient venus disputer la victoire aux amateurs de sport de notre région.

A la suite de cette réunion qui, bien qu'intéressante, laissa beaucoup à désirer sous le rapport des recettes, la situation vitale des courses de l'Eure fut mise en péril; on peut attribuer à deux causes ces difficultés financières: d'une part, le produit peu élevé des entrées est dû à la situation du champ de courses qui permet aux curieux de voir tout sans aucune rémunération, et, d'autre part, au peu d'entrain qui existe dans notre population pour soutenir les créations nouvelles, même lorsqu'elles sont une source d'avantages pour le commerce urbain dont on obtient très difficilement les souscriptions.

Ces difficultés avaient jeté une certaine hésitation chez la plupart d'entre nous et particulièrement dans le conseil d'administration.

La question de dissolution fut même agitée. Enfin, après de nombreuses délibérations, on se décida à une nouvelle tentative; et c'est dans ce même moment, qu'appuyés hautement près des Sociétés d'encouragement et de la Société des steeple-chases de France, nous recevions une subvention de deux prix: l'une de 2,000 fr. pour les courses plates; l'autre de 2,600 fr. pour un steeple de deuxième série; mais, à la condition expresse de ne rien diminuer des sommes affectées jusqu'alors en prix par notre budget. Il n'y avait qu'à se mettre à l'œuvre, et c'est dans cet état de choses que nous avons entrepris les courses de 1882.

Les journées des 20 et 21 août dernier ont été très remplies et fort intéressantes, comme beaucoup d'entre vous, Messieurs, ont pu en juger; la présence de la plupart des membres du

Digitized by Google

Conseil général et l'assistance du 21e régiment de dragons qui, en toute circonstance, nous a toujours prêté son aimable concours, rehaussait singulièrement l'éclat de cette fête hippique dont je vais vous donner un résumé succinct.

La première journée fut consacrée, sauf le military, aux courses au trot.

Dans la première épreuve, dite des pouliches nées et élevées dans notre circonscription départementale, on a pu constater avec satisfaction les progrès de l'élevage dans cette contrée dotée, depuis peu d'années seulement, d'une station d'étalons de l'Etat. C'est un avantage précieux pour nos cultivateurs de pouvoir se livrer à une industrie nouvelle et remonter leurs écuries, sans avoir recours aux mains étrangères.

Dans le second prix du Gouvernement, course attelée, *Virago*, à M. Basly, qui déjà, en 1880, avait fait de beaux débuts à Evreux, arrivait première.

Le prix de la Société d'agriculture a été gagné par *Glorieuse*, à M. Lothou, concurrent de *Virago* dans la course précédente.

Nous avions attribué le prix du Chemin de fer de l'Ouest au military, dans lequel deux objets d'art étaient offerts aux premier et deuxième arrivants. Dans cette course, sur 10 chevaux engagés, 4 seulement ont couru. Les vainqueurs étaient : M. de Porcaro, sous-lieutenant au 3e chasseurs, premier ; M. de Carvallo, sous-lieutenant au 12e chasseurs, deuxième.

Quant à la deuxième journée, malheureusement trop peu suivie au point de vue des spectateurs, si l'on en excepte quelques sportmen venus de Deauville et de Paris, elle présentait pour nous, au point de vue hippique, un intérêt tout nouveau par l'établissement définitif des courses plates qui, l'année précédente, n'avaient fait qu'une apparition.

Cette année, environ 44 chevaux étaient engagés dans les différentes épreuves suivantes :

1° Prix de la Ville, à réclamer ; 7 chevaux engagés, 3 seulement ont couru, et *Pitt*, au vicomte de Trédern, arrivait 1er,

Digitized by Google

contre *Ravissante*, à M. Lhoste, et *Merise*, au comte de Lagrange.

Dans le 2e prix du Conseil général, course très remarquable de pouliches de deux ans, *Mlle de Cabourg*, à M. P. Aumont, battait *Indiana*, à M. Lhoste, et *Glaneuse*, au comte de Juigné. 7 chevaux étaient partis sur 12 d'engagés.

3e course. Prix de la Société d'encouragement. 3 chevaux, sur 8 engagés, ont couru, et *Lectrice*, au comte de Lagrange, arrivait première.

Luce, à M. Lupin, deuxième.

Maintenon, au comte de Juigné, troisième.

La course de haie, ou handicap, dite du Long-Buisson, a été disputée par 3 chevaux sur 8 engagés.

Citronelle, à M. Brice, battait, comme première, *Sire de Gamache*, à M. E. Childs, et *Brokespeac*, à M. E. Wigginton.

Dans le prix de la Société des steeple-chases de France, nous avons regretté le peu de concurrents; 2 chevaux seulement appartenant à M. E. Childs ayant couru sur 9 engagés.

Enfin, la journée s'est terminée par une course plate mactet improvisée par les officiers. Deux objets étaient offerts aux deux premiers arrivants.

M. Rœderer, lieutenant au 21e dragons, fut premier et M. de Porcaro, vainqueur dans le military de la veille, deuxième.

Nous devions espérer voir nos courses de l'Eure tout à fait assurées après un résultat aussi satisfaisant, mais la question financière a de nouveau, cette année, mis en péril l'existence de notre Société. Les rentrées de cotisations étant toujours difficiles et les souscriptions nouvelles augmentant faiblement. De plus, en vain depuis quatre années, nous avons fait appel à la Société d'encouragement du cheval de demi-sang, tandis que d'autres sociétés, moins importantes que la nôtre, sont gratifiées de sa bienveillance; cela, augmentant nos charges, nous a de plus forcés de réduire beaucoup plus que nous ne l'aurions voulu les prix de cette catégorie. De nouvelles courses aussi

Digitized by Google

s'établissant dans le département, nous ont enlevé bon nombre de membres souscripteurs. Le conseil d'administration de la Société des courses de l'Eure s'est donc encore trouvé, Messieurs, dans une position pénible et embarrassante dont il n'est sorti que par un appel sérieux à l'administration municipale d'Evreux qui, jusqu'alors, lui promettait chaque année une augmentation de subvention toujours remise en raison des dépenses, il est vrai considérables, dont la ville est chargée, surtout depuis plusieurs années.

Notre demande a été enfin accueillie et la Ville a porté de 1,200 fr. à 2,000 fr. la subvention annuelle ; de plus, 500 fr. pour l'année présente nous viendront en aide pour combler quelques vides dans les dépenses. Je profite de l'occasion pour en témoigner notre gratitude à qui de droit.

Le Conseil général voulant bien nous continuer son bienveillant appui, la Compagnie des chemins de fer de l'Ouest également et votre Société d'agriculture aussi, à laquelle, nous ne l'oublions pas, Messieurs, nous devons notre première existence, tous ces encouragements nous ont décidé à reprendre encore avec courage notre œuvre, sous la direction de notre président M. le comte Le Couteulx, dont la haute compétence dans toutes les questions hippiques nous est une garantie de succès et avec le concours intelligent de nos secrétaires, MM. Letaud et Bourdon ; de M. Leviez, notre trésorier, dont je ne puis trop reconnaître le zèle et le dévouement.

Je puis aussi vous apprendre avec satisfaction, Messieurs, que les Sociétés d'encouragement et des steeple-chases de France ont augmenté l'importance des prix qu'elles mettent à notre disposition. Pour la seconde, nous le devons à l'excellent appui de M. de la Haie-Jousselin. Notre trésorier me fait aussi espérer une augmentation dans les souscriptions ; espérons que ce bon mouvement va continuer. Souhaitons surtout, pour nos prochaines réunions de courses, des journées comme celle du 21 août dernier, et nous pourrons alors être tout à fait assurés de l'avenir de nos courses ; nous pourrons espé-

Digitized by Google

rer, quoi qu'en aient pu dire certains échos peu bienveillants, que le public spécial venu de Paris et de Deauville prendra l'habitude du chemin de l'hippodrome d'Evreux, où nous avons vues représentées, cette année, les couleurs de MM. de Lagrange, Aumont, Lupin, Jennings, de Juigné, Pinat, c'est-à-dire les premières écuries de France.

Digitized by Google

CONCOURS AGRICOLE DÉPARTEMENTAL

TENU A CORMEILLES, LE 16 SEPTEMBRE 1883

—

(*Extrait du procès-verbal.*)

Le concours départemental organisé par la Société s'est tenu à Cormeilles le dimanche 16 septembre 1883.

Cette solennité agricole a obtenu un succès complet, grâce aux efforts de l'administration municipale, et à l'appui si généreux et si dévoué de M. Emile Hébert, conseiller général.

Les bestiaux étaient nombreux, d'une belle prestance : on remarquait, notamment, de superbes vaches grasses. — Les instruments agricoles, rangés autour de la halle, étaient également en très grand nombre et faisaient l'objet des appréciations des connaisseurs.

Sous la halle, avaient été disposés dans un bon ordre et avec beaucoup de goût les produits agricoles. — On a admiré, particulièrement, une très belle exposition de laiterie.

A dix heures et demie, une messe en musique a été chantée en l'église de Cormeilles.

Après l'examen des jurys, la Société s'est réunie en assemblée générale et publique sur la principale place de la ville.

A quatre heures, M. Pouyer-Quertier, sénateur, président de la Société, prenait place sur l'estrade au fauteuil de la présidence. A ses côtés étaient assis : MM. le duc de Broglie, sénateur, président de la section de Bernay ; Bru d'Esquille, sous-préfet de Pont-Audemer ; Ménard, maire de Cormeilles ; Izarn, vice-président de la Société ; Degrand, ingénieur en chef, président de la section d'agriculture ; Emile Hébert, le comte de Blangy, Emile Vy, Hopsore, Join-Lambert, conseillers géné-

Digitized by Google

raux ; Paul Target, ancien ministre plénipotentiaire ; Léon Petit, secrétaire de la section d'agriculture ; Buisson, trésorier ; Lerenard-Lavallée, secrétaire de la section de Bernay ; Piéton, directeur du jardin des plantes d'Evreux ; Charles Varillon, Lamiot, etc., etc.

M. le président a ouvert la séance par un discours qui a été couvert d'applaudissements.

Puis, après la lecture de différents rapports, M. Léon Petit a fait l'appel des lauréats, et la séance s'est terminée par la distribution des récompenses.

A sept heures, deux cents convives se sont réunis dans une salle située au-dessus de la halle ; plusieurs toasts ont été portés, et la fête s'est terminée par un feu d'artifice et de brillantes illuminations.

Digitized by Google

DISCOURS

PRONONCÉ PAR M. POUYER-QUERTIER, SÉNATEUR,
PRÉSIDENT DE LA SOCIÉTÉ

—

MESSIEURS,

C'est à la Société libre d'agriculture, sciences, arts et belles-lettres de l'Eure, que je dois l'honneur de présider aujourd'hui ce brillant concours agricole départemental.

Laissez-moi remercier du fond du cœur M. Léon Petit et tous les membres de cette active et bienfaisante compagnie, pour m'avoir placé à leur tête pour l'année 1883, et pour m'avoir permis d'admirer les bestiaux superbes que j'ai vus exposés sur le champ du concours par leurs intelligents et habiles propriétaires. Vous m'avez fourni aussi, Messieurs et honorables collègues, l'occasion de venir, à l'une des extrémités du département de l'Eure, contempler ce charmant pays, que ses habitants ont tenu à décorer encore des plus ravissantes guirlandes et des plus pittoresques trophées agricoles. Nous pouvons ici juger sur place des immenses progrès faits dans ce pays par la création des herbages ; nous ne saurions trop les encourager, et vous ne sauriez suivre trop exactement les recommandations si précises et si intelligentes de la commission que nous avions chargée de visiter vos fermes, vos étables, vos laiteries et vos fromageries. C'est dans cette direction et dans le perfectionnement de ces créations nouvelles que vous devez porter vos efforts.

Nous connaissions depuis longtemps les intérêts et les besoins des populations agricoles de ce canton ; nous vous savions

Digitized by Google

animés d'un sage et prudent esprit de progrès ; mais, depuis longtemps déjà, votre distingué et dévoué conseiller général, M. Emile Hébert, notre excellent collègue, nous avait fait connaître vos légitimes désirs et vos justes aspirations ; car il ne manque jamais de les exposer et de les défendre à chaque session du conseil général.

De grands résultats déjà ont été obtenus ; de nombreuses voies de communication perfectionnées ont été ouvertes dans toutes les directions ; mais aujourd'hui cela ne peut suffire à une région dont le développement agricole est devenu merveilleux. C'est un chemin de fer qu'il vous faut pour vous relier à la mer, d'un côté, par Pont-l'Evêque, et au chef-lieu du département par Thiberville et Bernay. Sur l'insistance de notre digne et éclairé collègue M. Hébert, et sur celle de notre honorable collègue de Thiberville, M. Emile Vy, vous pouvez compter que le conseil général s'associera à leurs efforts, non seulement par ses vœux, mais encore par un concours financier du département.

Vos intérêts sont en bonnes mains ; vous ne sauriez les confier à des hommes d'un dévouemeut plus éprouvé et plus énergique. Tout doit donc vous faire espérer qu'avec la persévérance bien connue des représentants du canton de Cormeilles et de celui de Thiberville, cette ville et toutes les populations que la ligne projetée doit desservir verront, avant peu d'années, leurs vœux réalisés.

Et, d'ailleurs, Messieurs, dans une époque où tant de lignes traversant des contrées presque désertes et stériles, ont été créées sans nécessité, comment pourrait-on négliger l'établissement d'un chemin de fer qui doit parcourir vos fertiles, vos fécondes et plantureuses vallées, et donner satisfaction à vos laborieuses et industrieuses populations ? C'est assez dire que, de toute évidence, votre droit à l'exécution de ce chemin de fer de Bernay à Pont-l'Evêque par Thiberville et Cormeilles ne saurait être plus longtemps contesté.

Le devoir du gouvernement est de venir sans retard à votre

Digitized by Google

aide, en créant des voies ferrées dont vous avez besoin ; car celles-ci, au moins, payeront largement l'intérêt des sommes qu'elles coûteront, ce qui est le cas le plus rare dans le fameux plan dont vous avez entendu parler.

Qui oserait nier, aujourd'hui, les souffrances de l'agriculture ? De toutes parts, en effet, n'entendez-vous pas ses plaintes ?

Le moment n'est-il pas venu de tenir les engagements solennels qui ont été pris envers elle aussi bien qu'envers l'industrie ?

Toutes les branches du travail national sont dans la situation la plus précaire, sans que le gouvernement y apporte le moindre remède. Les statistiques officielles constatent, chaque mois, l'envahissement de nos marchés par les produits naturels ou manufacturés de l'étranger, et, cependant, aucune mesure efficace n'est prise pour mettre une digue à ce courant destructeur.

C'est ainsi que la culture du colza a diminué de plus de moitié dans nos campagnes ; que la culture du lin est réduite des deux tiers ; que la betterave est menacée par les concessions accordées aux sucres allemands et autrichiens. C'est ainsi que le cultivateur abandonne la production de la laine, que nos industriels remplacent par des produits de l'Australie, de la Nouvelle-Zélande, et autres de toute provenance. C'est ainsi que le producteur de blé a diminué les emblavures dans d'énormes proportions, parce qu'il n'y a plus que de la perte à cultiver les céréales.

Dans les départements les plus fertiles de France, l'Aisne, les Ardennes, l'Eure-et-Loir, et tant d'autres que je ne puis énumérer ici, tant ils sont nombreux, on a renoncé pour plus de moitié à la culture du blé.

A quelle cause attribuer les déplorables résultats que chacun peut constater aujourd'hui ? On peut répondre sans hésiter : à un régime économique détestable au point de vue français, à un régime financier désastreux.

Digitized by Google

Tout ce qui arrive aujourd'hui, nous l'avions prévu et nous l'avions annoncé à la tribune et dans les nombreux meetings où nous avons été appelés, soit à Lille, soit à Toulouse, soit à Bordeaux, soit à Argentan, soit partout ailleurs. Comment peut-on admettre qu'une contrée comme la France, qui, de tous les pays du monde sans exception, acquitté depuis sept ou huit ans les plus lourdes charges, puisse lutter sans compensation aucune, aussi bien au point de vue industriel qu'au point de vue agricole, contre l'Angleterre et l'Amérique qui ne supportent pas la moitié des impôts que nous payons ? Comment admettre, quand notre nation supporte un budget de quatre milliards et demi, y compris les octrois, les prestations et toutes les charges incidentes, qu'elle puisse lutter contre les Anglais, qui ont un budget total de deux milliards sept cents millions, y compris les taxes locales, ou 80 francs par tête seulement ; ou les Etats-Unis, dont l'habitant ne paye que 20 francs d'impôts par tête, tandis que nous devons compter 120 francs par tête en France ou 500 francs au moins par famille ?

Et bientôt n'aurez-vous pas à concourir pour les céréales avec les Indes, qui, avec leurs bas prix, peuvent, dès à présent, parvenir sur nos marchés ? N'ont-elles pas une main d'œuvre avilie ? Ne suffit-il pas d'une poignée de riz sans valeur pour nourrir un Indien ? Aussi peuvent-elles nous fournir colza, lin, graine de lin, céréales de toutes sortes, etc., etc.

Mais, me dira-t-on, les distances qui nous séparent de ces lointaines contrées doivent s'opposer à ce que leurs produits arrivent sur nos marchés ! — Ceux qui tiennent ce langage ignorent la puissance de l'industrie, des transports à la vapeur, et le bas prix auquel peuvent naviguer ces grands steamers, ces énormes et gigantesques colosses qui fréquentent aujourd'hui nos ports. Est-ce que les blés de la Californie n'arrivent pas sur le marché anglais après avoir parcouru trois ou quatre mille lieues tout aussi facilement que ceux de la mer Noire ou de la Hongrie ?

Digitized by Google

Déjà l'Angleterre, depuis longtemps, pour trouver des débouchés à son industrie, a ruiné, en adoptant le système du libre-échange, la culture du blé chez elle, et les cultivateurs anglais cessent de le produire. Dans les trois dernières années, la Grande-Bretagne a dû demander à l'étranger les deux tiers de son alimentation en blé : elle n'a plus récolté que le tiers de ce qui lui est nécessaire. Les rapports du *Board of Trade* sont là pour le prouver. Pendant qu'elle a importé d'au delà des mers 72,000,000 de quintaux, elle a produit seulement 39,000,000 de quintaux.

Que l'Angleterre puisse confier à sa redoutable puissance maritime la sécurité de l'alimentation de ses habitants, on le comprend sans peine : elle compte, à elle seule, parmi toutes les nations du monde, plus de navires de guerre et une flotte commerciale plus nombreuse dans son ensemble que toutes les puissances du globe réunies ; elle peut donc, sans danger, confier à la mer les moyens d'existence de ses habitants ; elle peut donc, sans péril, adopter un régime commercial tout différent de celui des autres peuples.

Mais ne serait-ce pas imprudence et folie pour la France de suivre les mêmes errements ? Ne serait-ce pas manquer de sagesse et du plus vrai patriotisme pour la France, à qui Dieu a donné un sol et un climat qui peuvent assurer la vie et l'existence de ses habitants, que de les confier aux hasards de la mer ?

Oh ! je ne le sais que trop, les théoriciens de l'école économique ne craignent pas d'affirmer, malgré tous les démentis que leur donnent chaque jour les faits, que les guerres sont devenues impossibles, et que, maintenant, tous les peuples sont frères. Ce sont là des utopies qui forment la fragile base des doctrines des Cobden, des Bastiat et des Michel Chevalier, doctrines que les faits ont constamment démenties depuis quinze années.

Ces conseillers malheureux de la politique économique de 1860 n'ont-ils pas déjà fait payer de plusieurs milliards à nos

Digitized by Google

populations ouvrières la seule application de leurs théories à la boulangerie ? Sait-on ce qu'il nous en coûte aujourd'hui pour avoir livré la taxe du pain aux syndicats des grandes villes ? Eh bien ! Messieurs, c'est plus de *un million de francs par jour* que les consommateurs sont tenus de payer à la boulangerie pour prix de cette désastreuse liberté, soit plus de 365,000,000 de francs par an, c'est-à-dire plus que l'impôt foncier tout entier. On avait assuré que cette liberté ferait réduire le prix du pain, mais on avait compté sans les syndicats, qui commencent à défendre leurs intérêts avant de s'occuper de ceux des consommateurs, leurs commettants. Quand donc fera-t-on cesser ce déplorable abus ?

Mais, je ne crains pas de le dire, en présence des événements actuels qui engagent notre marine militaire et nos troupes dans l'extrême Orient, dans des contrées situées à des distances immenses de nos côtés, la France doit, plus que jamais, favoriser la production des céréales et du bétail sur son propre territoire, et n'avoir recours aux importations étrangères que dans les années calamiteuses où un ciel inclément ne lui permet pas d'obtenir par les efforts de son agriculture toutes les denrées dont elle peut avoir besoin.

Mais, comme règle générale, le devoir de ceux qui nous gouvernent est de placer nos populations agricoles dans des conditions où elles puissent affronter la concurrence de l'étranger sans être condamnées d'avance à la ruine.

Eh bien ! Messieurs, quelles sont ces conditions ? Depuis vingt ans, je consacre toute ma force, tout mon dévouement à mon pays, tout mon patriotisme à les indiquer et à les défendre sur tous les points de la France : à Lille, à Toulouse, à Bordeaux, au Corps législatif, à l'Assemblée nationale, au Sénat, je n'ai cessé de faire toucher du doigt les dangers de la voie dans laquelle nous sommes entrés.

Mais c'est surtout depuis 1875 que le mal prévu est devenu plus profond ; c'est depuis cette époque, où le budget se trouvait encore en équilibre, qu'ont été créées ces dépenses exor-

Digitized by Google

bitantes, auxquelles les ressources ordinaires de nos finances ne peuvent plus suffire. C'est surtout la mise à exécution d'un plan de travaux publics insuffisamment étudié, qui a absorbé en dépenses en quelque sorte improductives le plus clair des ressources de la France.

Les conventions faites dans ces derniers temps avec les grandes compagnies de chemins de fer auront-elles pour résultat de rétablir l'équilibre du budget et de faire renaître le crédit public? La conversion de la rente, faite au milieu du désarroi des affaires financières, relèvera-t-elle les cours de la Bourse, affaissés depuis deux ans par l'exagération des dépenses d'Etat et les folies de la spéculation? Les emprunts d'Etat faits par l'intermédaire des grandes compagnies, pour le compte du Trésor, au moment où l'Etat empruntera pour son propre compte, rendront-ils au marché des fonds publics l'élasticité qu'il a complètement perdue depuis le commencement de 1882? Nous ne le pensons pas; nous sommes convaincus du contraire.

Que reste-t-il donc à faire? Eh bien! Messieurs, il faut courageusement mettre le doigt sur la plaie ; il faut réviser ce plan fantastique des travaux publics, en retrancher tout ce qui n'est pas absolument indispensable, n'exécuter que les travaux productifs, comme votre chemin de fer, par exemple, et renvoyer à des temps plus prospères le complément de ces dépenses, qui ne peuvent s'élever dans leur ensemble à moins de 10 milliards, quoiqu'elles n'aient été dans le progamme estimées qu'à la moitié de ce chiffre colossal. En présence de la révélation de cette monstrueuse erreur de 5 milliards, il faut alléger le budget, il faut supprimer les dépenses qui ne sont pas urgentes et productives, et, avec ces économies, dégrever largement la propriété foncière, l'agriculture et l'industrie françaises des charges immenses qui pèsent sur elles, charges qui ne peuvent être comparées à aucunes de celles qui existent dans les autres pays, soit d'Europe, soit du Nouveau-Monde.

Digitized by Google

Depuis 1875, on nous avait annoncé des dégrèvements, mais tout cela est resté à l'état de promesse. Lisez le discours d'Eprunas de M. Léon Say, dans le département de Seine-et-Marne : il ne voit de salut pour l'agriculture que dans l'atténuation des charges directes ou indirectes qui pèsent sur elle ; mais il se garde bien d'indiquer les moyens qu'il compte employer pour atteindre le but qu'il se propose. Il prône les dégrèvements, et, le même jour, il prête la main à ce plan fantastique qui doit entraîner la France dans une dépense de plus de 10 milliards. Et alors, de toutes parts, nous voyons les impôts s'accroître, car il n'est pas une de nos communes qui ne se trouve dans la nécessité d'augmenter le nombre de ses centimes pour faire face à toutes les obligations que les réformes ou entreprises nouvelles font peser sur elles.

De deux choses l'une : ou des dégrèvements considérables doivent avoir lieu en supprimant une large part des travaux publics intempestifs qui sont entrepris sur toute la surface du pays pour y créer des lignes dont le produit ne payera pas la houille qui servira à conduire les trains, ou encore à ouvrir des ports inutiles dans toutes les anses et toutes les criques de nos côtes : ou bien l'étranger sera tenu d'acquitter sur ses importations des droits équivalents à ceux payés par nos agriculteurs sur tous les produits de nos fermes, céréales et bétail. Là seulement est le salut. Autrement, vous verrez la richesse publique diminuer chaque jour, le revenu du sol décroître, puis la gêne et la détresse atteindre les ouvriers des champs. les fermiers, les cultivateurs et, finalement, les propriétaires de nos campagnes.

Est-ce qu'avant de porter ses produits ou de conduire ses bestiaux au marché, chacun de vous ne doit pas se rendre chez le percepteur pour acquitter l'impôt qui frappe sa ferme et qui surélève le prix qui revient de ses produits ?

Est-ce que chaque sac de blé, chaque sac d'avoine, chaque animal, bœuf ou mouton, qui sort de la ferme, n'a pas à payer une partie des impôts qui frappent le sol ?

Digitized by Google

Qui pourra expliquer, qui osera justifier les causes et les raisons qui affranchissent les produits étrangers des charges que nous payons nous-mêmes ? Ils viennent profiter de nos marchés, de nos canaux, de nos routes, de nos chemins de fer faits et entretenus par nous seuls au prix des plus lourds sacrifices, et ils n'ont rien à supporter des contributions qui nous écrasent !

L'expérience a assez duré ; il faut enfin que des mesures énergiques soient prises par les réprésentants du pays pour venir en aide à l'agriculture en détresse. Choisissez vos mandataires pour qu'ils fassent entendre votre voix ; vous êtes de beaucoup les plus nombreux ; vous représentez la plus grande industrie du pays, puisque vous êtes tous de la grande famille agricole ; il faut que justice vous soit enfin rendue.

Vous ne pouvez plus vous contenter de vagues promesses ; vous tenez le remède entre vos mains par le bulletin de vote ; choisissez donc des représentants qui vous défendent et assurent le succès de votre légitime cause. C'est par cette énergie, Messieurs, mais seulement par elle, que nous reverrons la prospérité, l'aisance et la richesse renaître dans l'agriculture française.

Digitized by Google

RAPPORT

SUR LE

CONCOURS DES EXPLOITATIONS PERFECTIONNÉES

ET DES HERBAGES

DE L'ARRONDISSEMENT DE PONT-AUDEMER [1]

Lu à la séance générale et publique tenue à Cormeilles le 16 septembre 1883,

PAR M. BOURGNE, PROFESSEUR D'AGRICULTURE

—

MESSIEURS,

M. Delamarre, à Beuzeville ; M. Campion, également à Beuzeville ; et M. Fortier, à Bosbénard-Commin, s'étaient fait inscrire au nombre des candidats. Leur titre de lauréats du précédent concours, tenu à Beuzeville en 1875, les a fait écarter de la liste des candidats ; mais la commission se serait volontiers rendue chez eux pour voir des cultures bien faites, des exploitations qui n'ont certainement dû faire que des progrès, si le temps ne lui eût fait défaut.

Dans la première catégorie des exploitations, le premier prix (consistant en une médaille d'or grand module et 150 fr.) a été attribué à M. Gibert, cultivateur à Saint-Sylvestre-de-Cormeilles. M. Gibert pourrait avec raison être appelé un herbager, car son exploitation, d'une étendue de 35 hectares, est

[1] La Commission chargée de visiter les fermes était composée de M. CAMPION, conseiller général, propriétaire à Saint-Benoît-d'Hébertot; M. DE CAPTOT, membre de la Société des Agriculteurs de France, propriétaire à Freneuse-sur-Risle; M. GRUEL, propriétaire, maire de Bourgtheroulde; M. LETELLIER-ALABOISSETTE, propriétaire à Evreux, et M. BOURGNE, professeur départemental d'agriculture, à Evreux.

Digitized by Google

presque exclusivement consacrée à la production de l'herbe ; une partie est fauchée ; l'autre, la plus considérable, est pâturée. Les bestiaux vivent dehors toute l'année ; mais, en hiver, ils peuvent se retirer sous des abris disposés à cet effet. Les pâtures sont fort belles ; l'herbe y est abondante et d'excellente qualité ; elles sont fertilisés par les déjections des animaux qui y sont entretenus, par les urines de la porcherie qui sont recueillies avec soin dans une citerne, et par des urines provenant des hôtels de Cormeilles.

On trouve chez M. Gibert un excellent troupeau de vaches laitières. Le lait que donnent 30 vaches en ce moment est transformé en fromages de Pont-l'Evêque, le petit lait servant à l'engraissement des porcs.

La fromagerie est remarquable par la bonne disposition de l'ensemble ; rien n'est luxueux, l'utile seul a été fait. La fabrication, conduite avec intelligence et une propreté irréprochable, est d'un bon revenu.

Ces motifs réunis : qualité des herbes, choix des vaches, fromagerie modèle, joints à un passé de labeur dont le fruit a été consacré à l'extension d'une propriété autrefois très réduite, ont fait classer M. Gibert au premier rang.

M. Denise a repris, il y a deux ans, des mains d'un fermier, la propriété qu'il possède à Saint-Martin-Saint-Firmin. Son premier soin fut de s'occuper de la création d'herbages qui, très jeunes encore, sont bien pris ; le nivellement du sol est parfait ; les clôtures bien soignées ; la plantation de bons et beaux pommiers bien exécutée. La masure renferme de beaux arbres et fournit une herbe d'excellente qualité.

La grange bâtie par M. Denise renferme une machine à battre à manège ; les murs de la façade sont garnis d'espaliers vigoureux et productifs.

L'élevage des jeunes bêtes, achetées dans la Manche aux foires de Montebourg et vendues amouillantes ; l'entretien de 3 vaches laitières suffisant aux besoins de la maison ; un excellent taureau ; 3 chevaux de culture ; 2 ânesses ; 3 truies

Digitized by Google

dont 2 portières : voilà le nombre ou les spéculations animales rémunératrices que l'on trouve à Saint-Martin.

14 hectares de terres en labour, sur une étendue totale de 44, présentent des récoltes très satisfaisantes.

Cet ensemble très bien conduit de cultures et d'herbages a fait attribuer à M. Denise une médaille d'or et 100 fr.

M. Quesney, de Beuzeville, a une masure très bien tenue et des prairies excellentes.

Le choix de ses bestiaux est des plus satisfaisants, et leur nombre, relativement à l'étendue, est considérable. Tous les animaux, chevaux, vaches, moutons et porcs sont produits et élevés sur la ferme de Bellonde.

Malheureusement la culture des terres ne marche pas tout à fait de pair avec les herbages et le bétail. Quoi qu'il en soit, une médaille d'or et 75 fr. sont attribués à M. Quesney, qui tient en ferme une terre exploitée par lui ou sa famille depuis soixante ans.

M. Quesney cultive à Etreville de bonnes terres situées sur le plateau du Roumois. Ses récoltes de céréales sont magnifiques.

L'élevage du cheval acheté à six mois, l'entretien de sept vaches laitières, et l'engraissement des veaux, voilà les spéculations animales pratiquées sur la ferme dont l'étendue est de 48 hectares.

Une médaille de vermeil et 50 fr. sont attribués à M. Quesney pour l'ensemble de ses cultures de céréales.

Dans la seconde catégorie des exploitations comprenant les fermes d'une étendue de 10 à 30 hectares, la commission a distingué deux cultivateurs qu'elle a placés *ex æquo*, car ils ont chacun des mérites très réels, qui, quoique bien différents, les rendent dignes l'un et l'autre d'être au même titre cités en exemple :

M. Gréaume, à Saint-Sylvestre, fait valoir une petite propriété dont les deux tiers sont en herbe, prairies et pâtures plantées auxquelles la commision a en vain cherché à formuler

Digitized by Google

un reproche. Excellent fond d'herbe dû à une fertilisation très grande; plantation régulière de pommiers d'une grande vigueur; bon choix de vaches laitières; engraissement lucratif du veau; petite installation de fromagerie; deux excellentes juments à poulains; comptabilité bien tenue; réussite financière dont les bénéfices servent tous à l'amélioration du fonds. Voilà les titres de M. Gréaume, qui ne fait pourtant de la culture que depuis douze ans.

M. Lair, à Selles, a des herbages moins parfaits, c'est vrai, mais la terre est de qualité plus que médiocre. Il cherche à s'affranchir de la culture en sillons étroits qui n'a que des inconvénients lorsque les terres sont suffisamment saines. Il prépare avec ses marcs de pommes, de la marne et des terrailles un excellent compost qui convient parfaitement bien aux herbages plantés et dont l'usage ne saurait être trop recommandé dans ces contrées. Il cultive la betterave et les carottes pour fournir à ses vaches une bonne alimentation pendant l'hiver. Enfin, en tout, on trouve l'application de l'intelligence et progrès.

MM. Gréaume et Lair reçoivent chacun une médaille de vermeil et 100 fr.

M. Buchard exploite une ferme de 25 hectares environ situés à Fatouville, au pied même du phare. Sur cette étendue, 11 hectares sont en pâtures ou prairies.

L'élevage des bêtes à cornes et la fabrication du beurre que l'on vend à Honfleur; la production du cheval au moyen de poulinières bien choisies; l'élevage des porcs; voilà quelles sont les spéculations animales. Dans les terres de labour, la commission remarque une assez belle pièce de froment, de l'avoine d'hiver très bonne, et une partie jardinée où il y a des haricots magnifiques et quelques autres cultures potagères bien réussies.

Une médaille d'argent et 25 fr. lui sont attribués.

M. Quedville, propriétaire à Saint-Pierre-de-Cormeilles, a demandé la visite de la commission au nom de son fermier,

Digitized by Google

M. Soubien, qui exploite des prairies irriguées situées dans la vallée de la Calonne.

Les travaux d'irrigation ont été parfaitement bien compris et exécutés; ils ont été coûteux, car on a dû faire des nivellements importants; mais le foin qu'on en tire est extrêmement abondant; on fait deux coupes et deux pâtures; la qualité est parfaite, car la prairie reste absolument saine grâce à la bonne disposition des rigoles de colature.

Pour toutes ces raisons, la commission eût décerné à M. Soubien le premier prix, si elle eût pensé que le mérite de la création pût lui être attribué; mais, considérant la part prépondérante prise par le propriétaire, elle ne lui décerne qu'une médaille de vermeil et 50 fr.

M. Courel, fermier à Bois-Hélain, présente 11 acres d'herbages nouvellement créés, d'après les conditions insérées dans le bail; les frais de clôture et une fourniture assez importante d'engrais restent à la charge du propriétaire.

L'exécution des travaux ayant été bien faite, les herbages soigneusement dépouillés et blanchis, un certain nombre de pommiers plantés avec beaucoup de soins, la commission accorde à M. Courel une médaille de vermeil et 50 fr.

M. Leprieur, propriétaire à Cormeilles, présente à la commission 4 hectares 70 d'herbage planté.

Dans les deux premières parcelles, le fond d'herbe est de qualité supérieure et les arbres sont très vigoureux; dans la troisième parcelle, le fond n'est pas encore bien dépouillé, mais les arbres, quoique jeunes, sont aussi très remarquables.

Si M. Leprieur a ainsi des pommiers couverts de fruits et d'une végétation magnifique, c'est qu'il ne néglige pas de prendre les soins qui leur sont nécessaires. Les écorces des troncs et des branches principales sont raclées avec soin, ce qui a pour effet de détruire un nombre incalculable de larves et d'insectes nuisibles, en même temps que l'écorce conserve une élasticité qui permet le rapide accroissement de l'arbre. Les écorces ont malheureusement eu beaucoup à souffrir des

Digitized by Google

cornes des bêtes bovines ; mais les plaies, soigneusement pansées et enduites de goudron, ne semblent pas avoir nui à la vigueur des pommiers.

Reconnaissant tout le mérite de la méthode suivie par M. Leprieur et désirant attirer l'attention sur ce bon exemple de la culture du pommier, la commission lui décerne une médaille d'or et 100 fr.

Digitized by Google

RAPPORT DE M. IZARN

SUR

LE CONCOURS D'ENSEIGNEMENT AGRICOLE

(ANNÉE 1883)

Lu à la séance publique tenue à Cormeilles, le 16 septembre 1883

—

MESSIEURS,

Le concours d'enseignement agricole devait avoir lieu cette année dans les arrondissements de Louviers et des Andelys. Si nous l'avons ramené dans ceux de Bernay et de Pont-Audemer un an trop tôt, c'est pour le faire coïncider avec le concours départemental que la Société d'agriculture tient aujourd'hui. C'est pour réunir à Cormeilles, dans une même solennité, les trois âges de l'agriculture : l'enfance, son espoir, qui en étudie les principes dans le calme de l'école ; l'âge mûr, ses vrais soldats, qui les met en pratique au milieu de luttes qui ne sont pas toujours sans périls ; la vieillesse enfin, qui a épuisé ses forces à son service et qui vient ici recevoir une faible récompense de ses vertus obscures sur lesquelles nous essayons de jeter un moment d'éclat.

Le concours d'enseignement agricole a réuni cette année 251 élèves, représentant 59 écoles. Ils se divisent en vétérans dont l'âge dépasse quatorze ans, en nouveaux âgés de onze à quatorze ans, et en filles entre lesquelles leur petit nombre ne permet pas d'établir les mêmes catégories. Cependant cette année 81 filles ont répondu à l'appel, et nous avons pu instituer pour elles, comme pour les nouveaux, des prix d'honneur ;

Digitized by Google

29 *vétérans* et 141 *nouveaux* complètent le contingent de cette année.

La proximité du dernier concours a créé certaines difficultés qui nous ont valu des observations de la part de quelques instituteurs, voire même une protestation.

Des élèves qui avaient concouru en 1881 se trouvaient encore à l'école et ont pris part aux épreuves de cette année. Quelques-uns avaient déjà obtenu des certificats d'études, des prix même ; certains maîtres nous avaient consultés sur la légitimité de cette introduction d'anciens lauréats dans un nouveau concours et nous l'avions approuvée. De leur côté, les instituteurs, croyant voir de l'injustice dans cette mesure, nous l'ont signalée comme fâcheuse. Je viens ici, Messieurs, défendre notre décision et vous soumettre les raisons qui nous ont engagés à la maintenir.

Si les instituteurs s'élèvent contre cette intrusion d'anciens lauréats, c'est sans doute à cause du tort qu'ils peuvent causer aux nouveaux concurrents. Cette crainte leur vient de l'ignorance des règles qui président à l'attribution des prix.

Le nombre des prix n'est pas limité ; chaque copie est cotée suivant sa valeur, et elle reçoit la récompense, prix ou certificat, qui est affectée au nombre de ses points. C'est ce qui explique pourquoi certains cantons ne reçoivent aucun prix ; pourquoi d'autres n'ont que des premiers prix, d'autres des deuxièmes ou des troisièmes.

Tous les devoirs également méritants sont récompensés également, qu'ils soient rares ou nombreux. La présence d'anciens lauréats ne cause donc aucun préjudice aux nouveaux, et elle ne leur enlève aucun prix.

Grâce à cette méthode, nous pouvons, sans léser la justice et les droits de chacun, récompenser la persévérance des élèves qui prolongent leur séjour à l'école et se perfectionnent dans l'étude de l'agriculture.

Je n'anticiperai pas beaucoup sur la proclamation des résul-

Digitized by Google

tats en prenant pour exemple le canton de Brionne où ces faits ont donné naissance à une protestation.

Parmi les élèves que Mlle Lejeune, directrice d'une école libre de filles à Brionne, a présentées, il s'en trouve trois qui ont été déjà récompensées au concours de 1881. Mlle Quesney avait obtenu un prix d'honneur, Mlle Cudorge un prix cantonal, et Mlle Teurquetil un simple certificat d'études agricoles. Aujourd'hui, elles méritent toutes les trois un premier prix d'honneur. Voici comment la commission a jugé le cas : Mlles Quesney et Cudorge, qui ont remporté déjà des prix, ne pourraient recevoir qu'une récompense de la même catégorie ; la Société rappelle leurs succès précédents, proclame les nouveaux et leur offre à chacune une médaille pour leur persévérance dans l'instruction. Mlle Teurquetil n'a obtenu, en 1881, qu'un certificat d'études agricoles, nous lui décernons, cette année, le prix d'honneur qu'elle mérite. Mais ces prix ne font de tort à personne ; Mlles Ricque et Vimont, qui concourent pour la première fois, vont recevoir aussi ceux que nous sommes heureux d'attribuer à leurs excellentes compositions.

Voici donc trois premiers prix d'honneur décernés aux filles ; il n'y en a pas de deuxièmes, c'est-à-dire qu'il n'y avait point de copies réunissant le nombre de points auquel les deuxièmes et troisièmes prix sont attribués. Les nouveaux en ont aussi trois premiers et un seul deuxième.

Comme vous le voyez, Messieurs, le nombre des prix n'est ni le même, ni limité. Leur répartition n'est pas basée sur la quantité des concurrents, mais sur leur valeur ; et, je le répète, chaque composition, cotée suivant son mérite, reçoit la récompense qui lui appartient.

J'espère que MM. les instituteurs sauront gré à la Société d'agriculture d'étendre le champ des récompenses plutôt que de le restreindre et qu'ils applaudiront les lauréats qui

Digitized by Google

paraissent pour la seconde fois sur cette estrade comme ceux qui y montent pour la première [1].

Je signalerai, suivant mon habitude, les écoles qui se sont le plus distinguées dans le concours, soit par le nombre des élèves qu'elles y ont envoyés, soit par les récompenses qu'elles ont obtenues.

Cinquante-neuf écoles, ai-je dit plus haut, ont pris part au concours. Le nombre total des concurents est de 251, se décomposant en 29 vétérans, 141 nouveaux, soit 170 garçons et 81 filles.

L'école de Cormeilles, dirigée par M. Drouin, a présenté 20 garçons ; celle de Thiberville, dont M. Brard est l'instituteur, en compte 15 ; l'institution Pasquier, de Bernay, 12, et M. Bance, de Beuzeville, 12 également.

Parmi les filles, les écoles les plus nombreuses sont celles de Beuzeville, tenue par la sœur Fouquet, de la Providence d'Evreux ; elle est représentée par 17 filles ; celles de Cormeilles et d'Appeville, dirigées par M^lle^ Laplanche et M^me^ Lainé, ont donné chacune 7 élèves.

Pour les récompenses, il faut citer en première ligne M^lle^ Lejeune, de Brionne, dont les 5 élèves ont remporté 4 prix ou médailles d'honneur et 3 prix cantonaux.

A côté de cette école exceptionnelle, se place l'école mixte de M. Harel, à Saint-Martin-Saint-Firmin, dont une fille a obtenu un premier prix d'honneur.

Les prix d'honneur des garçons ont été décernés : 2 à l'école de Toutainville, instituteur M. Aubert ; 1 à chacune des écoles de Saint-Pierre-de-Salerne et de Beuzeville, que dirigent MM. Huvey et Bance.

Chaque prix d'honneur des nouveaux correspond, vous le savez, à un premier prix cantonal ; les écoles que je viens de citer figurent donc en tête des listes de canton. Il convient d'y ajouter les écoles de Serquigny et de Brionne, dont

[1] L'heure avancée a obligé d'arrêter ici la lecture du rapport.

Digitized by Google

MM. Maillet et Meslin sont les instituteurs, qui ont obtenu des premiers prix cantonaux.

En terminant, Messieurs, je vous prierai de vous associer aux remercîments que nous avons déjà adressés à MM. Emile Hébert et Join-Lambert, qui nous ont offert chacun un prix d'honneur et une médaille de vermeil pour les élèves et les instituteurs les plus méritants.

Digitized by Google

TOAST DE M. ÉMILE HÉBERT

CONSEILLER GÉNÉRAL

—

« MESSIEURS,

« Au nom du vénérable maire de Cormeilles, qui veut bien me céder le droit de parler le premier et me permet ainsi d'unir, dans l'expression d'une commune pensée, la ville qu'il administre et le canton que je représente, je porte la santé de ceux qui, au rang le plus élevé, ont contribué à l'éclat et au succès de ce concours.

Je n'hésite pas à prononcer le mot de *succès*, bien que j'aie pris personnellement quelque part à l'organisation de cette fête agricole. Si, en effet, il a pu paraître présomptueux à la petite ville de Cormeilles et à un canton qui n'est ni le plus populeux, ni le plus étendu de l'arrondissement de Pont-Audemer, d'aspirer à représenter le département dans ces assises agricoles, il n'est point défendu, à la fin de cette journée, de penser et de dire que le concours de Cormeilles n'a pas été indigne de ses devanciers, et qu'il n'a démérité ni du département, ni de la Société libre d'agriculture de l'Eure.

J'aurais mauvaise grâce, Messieurs, à ne pas mettre en tête de ceux que je dois publiquement remercier, le chef de notre administration départementale, dont la place n'est pas restée vide ici, puisqu'elle est occupée par M. le sous-préfet de Pont-Audemer. Comme président de la Société libre d'agriculture de l'Eure, et d'accord avec le bureau de cette Société,

Digitized by Google

M. le préfet a bien voulu, l'année dernière, désigner l'arrondissement de Pont-Audemer pour recevoir les encouragements accordés aux exploitations perfectionnées, et le canton de Cormeilles pour être le siège du concours départemental de 1883. Il a fait plus encore : empêché d'assister de sa personne aux opérations de notre concours, il a voulu, du moins, que son nom fût prononcé parmi ceux qui y ont décerné les plus éclatantes récompenses.

A M. le préfet de l'Eure a succédé, dans la présidence de la Société d'agriculture, M. Pouyer-Quertier, et c'est à cette présidence que nous devons la faveur de le voir assis aujourd'hui à notre table. Ce ne sera pas pour le concours de Cormeilles un honneur ordinaire que d'avoir eu un tel président. A notre époque tourmentée, et dans la crise prolongée que subit notre agriculture, crise dont nous n'avons pas ici à rechercher les causes, mais dont les tristes effets ne peuvent nous échapper, il faut savoir gré et rendre hommage à ceux qui, partout et toujours, se sont imposé la tâche de défendre les intérêts agricoles. M. Pouyer-Quertier, Messieurs, n'y a jamais manqué, ni dans l'assemblée départementale qu'il préside, ni dans la haute assemblée où l'ont envoyé les suffrages d'un département voisin, dont nous ne saurions méconnaître la compétence dans les questions agricoles et industrielles.

Mais il ne s'en est pas tenu là : suivant en cela les tendances de son temps, obéissant aussi à l'impulsion de ses profondes convictions économiques, il s'est rendu sur divers points de la France, et là, dans des assemblées populaires, souvent en présence de ses contradicteurs, il a hardiment planté le drapeau de la protection due à l'agriculture, et l'a vaillamment défendu. Avec quelle verve et quel élan il a pu le faire, vous le savez maintenant !

De ces hauteurs, Messieurs, M. Pouyer-Quertier a bien voulu, en effet, descendre à la modeste place de Cormeilles. Il ne s'y est pas seulement préoccupé des moyens de rétablir la prospérité de l'agriculture en France ; avec une condescen-

Digitized by Google

dance qui nous honore, il a pris en main une cause qui nous est chère pour notre prospérité locale. Nous devons lui en témoigner notre profonde reconnaissance, et je crois être, Messieurs, l'interprète fidèle de vos sentiments unanimes en portant un toast à M. Pouyer-Quertier, président de la Société libre d'agriculture de l'Eure ! »

M. Pouyer-Quertier a remercié ensuite M. Emile Hébert de ses excellents souhaits et il a exprimé le vœu que des années plus prospères arrivent pour nos agriculteurs. En terminant, l'éminent président a porté un toast à la ville de Cormeilles et aux lauréats du concours.

M. Emile Hébert a répondu en ces termes :

« MESSIEURS,

« Chargé, dans ce banquet, de réglementer les toasts, je ne me lèverais pas pour en porter un nouveau à cette heure tardive, quand le champagne a disparu de nos verres pour faire place aux produits agricoles de Cognac et même du Calvados, si je n'avais un devoir impérieux à remplir. Les allusions bienveillantes faites à l'organisation de ce concours par le précédent orateur me semblent une invitation à rendre à chacun justice et à reporter les éloges vers ceux qui les ont mérités.

Tout d'abord, Messieurs, il convient de rendre hommage au conseil municipal de Cormeilles, non seulement pour le soin avec lequel ses délégués ont veillé à l'installation du concours et à la décoration de la ville, œuvre facilitée par l'empressement et le bon goût de tous les habitants, mais surtout pour la fidélité avec laquelle ses membres ont respecté jusqu'au bout le programme formulé et accepté dès l'origine ; je veux dire l'absence de toute préoccupation étrangère à notre but, l'ac-

Digitized by Google

cueil ouvert à toutes les bonnes volontés et l'accomplissement d'une œuvre agricole, en dehors des divergences politiques.

A côté du conseil municipal, notre commission d'organisation a trouvé en M. E. Touflet-Dumesnil, fils de notre conseiller d'arrondissement, un secrétaire dont elle est heureuse de proclamer le zèle et le dévouement.

De divers points de l'arrondissement, des collaborateurs nous sont venus : M. Campion, M. Hopsore, M. de Captot, M. Gruel. Le premier, seul, nous fait défaut aujourd'hui, retenu loin de nous par un pénible devoir de famille. Et leur mission, Messieurs, n'a pas été celle d'un comité sédentaire : ils ont accepté la tâche de parcourir les fermes de l'arrondissement avec deux délégués d'Evreux, dont l'un, M. Letellier-Alabois-sette, vient d'être frappé par un deuil qui le tient éloigné de nous ; dont l'autre, M. le professeur d'agriculture Bourgne, est parmi nous, et nous y saluons sa présence.

Je suis trop admirateur des sites variés de notre bel arrondissement pour méconnaître que ces Messieurs, en parcourant les rives de la Seine, de la Risle et même de la Calonne, ont trouvé des compensations à leurs fatigues. Cependant, Messieurs, le soleil ne brillait pas, en ces jours-là, de l'éclat qu'il a jeté sur notre concours d'aujourd'hui, et je ne puis oublier les intempéries qui ont accueilli le passage de la commission dans le canton de Cormeilles. Elle, au contraire, a bien voulu ne pas s'en souvenir, ou, du moins, ne pas en garder rancune, puisque nous la retrouvons ici et que la commune de Saint-Sylvestre a eu les honneurs de la journée.

Nos efforts locaux, même secondés par ceux de nos vaillants collègues et amis de l'arrondissement, fussent demeurés toutefois vains et stériles si nous n'avions trouvé un solide point d'appui dans cette Société libre de l'Eure, si ancienne dans le département et si fortement constituée, qui, à côté de présidents qui changent, conserve un vice-président qui reste et un secrétaire perpétuel. Par ce titre, j'ai nommé M. Emile Colombel. Il me rappelait naguère qu'il avait fait ici

Digitized by Google

ses premières armes, en organisant le premier concours départemental de Cormeilles en 1854. S'il avait pu y revenir cette année, il nous aurait, avec son esprit aimable et charmant, redit ses souvenirs d'autrefois, comparé le Cormeilles de 1854 et de 1860 avec celui de 1883. Il eût assurément proclamé nos progrès en agriculture ; mais, pour être sincère, il eût dû reconnaître que nous ne sommes guère plus avancés quant aux moyens d'accès.

A défaut de lui, nous avons eu ses traditions. M. Léon Petit, secrétaire de la section d'agriculture, s'est montré son digne continuateur : depuis quatre mois, il a apporté à l'organisation du concours une entente et une activité qui ne se sont pas un instant démenties.

Plus près de nous que la Société mère, nous avions sa fille, la section de Bernay, soumise et indépendante à la fois, qui tient chaque année un concours dans l'arrondissement voisin et nous servait ainsi de modèle. Elle a fait plus que nous montrer des exemples : elle nous a prêté l'expérience de ses secrétaires, MM. Lerenard-Lavallée et Cauchepin. Ce dernier a été l'âme de l'organisation matérielle de notre concours ; aussi la ville de Cormeilles a-t-elle tenu, en reconnaissance de ses soins intelligents et dévoués, à lui remettre un objet d'art, souvenir de nos excellentes relations.

Témoin du secours éclairé que nous apportaient nos voisins de Bernay, je ne pouvais m'empêcher de regretter que, nous aussi, dans l'arrondissement de Pont-Audemer, nous ne fussions pas constitués en section de la Société libre d'agriculture de l'Eure. C'est une idée que j'ai eu l'occasion de produire et de développer dans une circonstance que quelques-uns de nos convives n'ont peut-être pas oubliée. Le succès n'y a pas alors répondu ; mais, si le concours de Cormeilles semblait avoir fourni un nouvel argument, je serais heureux qu'à la fin de cette soirée, ceux de nos compatriotes de l'arrondissement qui n'appartiennent pas encore à la Société libre de l'Eure voulussent bien inscrire leurs noms à côté de ceux des

Digitized by Google

cinq ou six vieux titulaires, de manière à former le premier noyau de la section de Pont-Audemer.

Je me résume, Messieurs, et je bois à tous nos collaborateurs, à la Société libre de l'Eure et à la section de Bernay, à la future section de Pont-Audemer et à la ligne de chemin de fer qui sera le trait d'union entre la section de Bernay et la nôtre ! »

Digitized by Google

TOAST DE M. LE DUC DE BROGLIE

SÉNATEUR

—

MESSIEURS,

Si je n'avais, au nom de la section de la Société d'agriculture de Bernay, des remerciements à adresser à M. Emile Hébert, qui vient d'en si bien parler, je serais tenté, au contraire, de lui faire en mon nom personnel un reproche amical. On ne prend pas les gens en traître, comme il vient de le faire : car j'étais venu ici pour écouter et m'instruire, non pour prendre personnellement la parole, au risque de braver de redoutables comparaisons. Tout le monde ne peut pas, en effet, comme notre cher et honorable président, faire jaillir à volonté le flot de son éloquence, comme jaillissait tout à l'heure, du flacon qui la retenait captive, la mousse du champagne normand qui remplit nos verres. Quand on l'a entendu ce matin sur l'estrade, comme du haut d'une tribune improvisée, haranguer la foule avec la force et l'éloquence d'un orateur antique, et tout à l'heure nous tenir par le charme de sa causerie familière, c'est vraiment un mauvais tour que de me forcer de parler après lui.

Aussi je ne dirai que quelques mots ; et ce sera, si cette assistance veut bien le permettre, pour la prier de venir l'an prochain tout entière s'assurer si le bien qu'on lui a dit de la section de Bernay est véritable. Elle a une manière bien simple de le vérifier, c'est de venir la voir à l'œuvre dans son prochain concours ; et je vous dirai en confidence que j'ai à faire

Digitized by Google

cette invitation un intérêt tout personnel, car ce concours doit avoir lieu dans la commune que j'habite.

Je sais bien que cette commune est le chef-lieu du canton de l'arrondissement de Bernay le plus éloigné de Cormeilles. Mais je suis là pour attester que la distance n'est pas infranchissable, puisque je l'ai parcourue ce matin sans peine, et que, s'il m'en avait coûté un peu de fatigue, elle eût été bien vite dissipée par le cordial accueil que j'ai trouvé de toutes parts en arrivant.

Eh bien ! il ne peut y avoir plus loin de Cormeilles à Broglie qu'il n'y a de Broglie à Cormeilles ; et quant à la cordialité, je réponds qu'elle sera pareille.

Digitized by Google

LISTE DES RÉCOMPENSES

DU CONCOURS AGRICOLE

—

PRIX DE CULTURE PERFECTIONNÉE

Dans l'arrondissement de Pont-Audemer.

EXPLOITATIONS D'UNE CONTENANCE DE 30 HECTARES ET AU-DESSUS. 1er *prix* : *Médaille d'or*, grand module, et 150 francs : M. Eugène Gibert, propriétaire-cultivateur à Saint-Sylvestre-de-Cormeilles.

2e *prix* : *Médaille d'or* et 100 francs : M. Denize, propriétaire et maire à Saint-Martin-Saint-Firmin.

3e *prix* : *Médaille d'or* et 75 francs : M. Louis Quesney, cultivateur à Beuzeville.

4e *prix* : *Médaille de vermeil* et 50 francs : M. Quesney, cultivateur à Etréville.

EXPLOITATIONS D'UNE CONTENANCE DE 10 A 30 HECTARES. 1er *prix, ex æquo* : *Médailles de vermeil* et 100 francs chacun : MM. Gréaume, cultivateur à Saint-Sylvestre-de-Cormeilles, et Lair, cultivateur à Selles.

2e *prix* : *Médaille d'argent* et 25 francs : M. Constant-Félix Buchard, cultivateur à Fatouville-Grestain.

HERBAGES DE 10 HECTARES ET AU-DESSUS. *Médaille de vermeil* et 50 francs : M. Ernest Soubien, cultivateur à Saint-Pierre-de-Cormeilles.

HERBAGES DE 5 A 10 HECTARES. *Médaille de vermeil* et 50 francs : M. Michel Courel, cultivateur au Bois-Hellain.

HERBAGES PLANTÉS. *Médaille d'or* et 100 francs : M. Leprieur, cultivateur à Cormeilles.

Digitized by Google

CONCOURS AGRICOLE

PRIMES D'ENCOURAGEMENT POUR L'AMÉLIORATION DES BESTIAUX, CHEVAUX, ETC.

TAUREAUX DE 1 A 2 ANS. 1er *prix* (125 francs et *Médaille d'argent*, plus 10 francs pour le bouvier) : M. Nicolas Leloup, à Tricqueville.

2e *prix* (50 francs et *Médaille de bronze*, offerts par la ville de Cormeilles, plus 5 francs pour le bouvier) : M. Sorel, à Cormeilles.

3e *prix* (*Médaille d'argent*, offerte par M. de Captot) : M. E. Rebourg, à Saint-Pierre-de-Cormeilles.

TAUREAUX DE 1 A 2 ANS. 1er *prix* (125 francs et *Médaille d'argent*, plus 10 francs pour le bouvier) : M. Amand Morin, à Saint-Pierre-de-Cormeilles.

2e *prix* (50 francs et *Médaille de bronze*, offerts par la ville de Cormeilles, plus 5 francs pour le bouvier) : M. Léon Delamare, à Saint-Gervais-d'Asnières.

VACHES LAITIÈRES, DE 3 A 5 ANS, PLEINES OU A LAIT. 1er *prix* (150 francs et *Médaille d'argent*, plus 10 francs pour le domestique) : M. Lucien Vandon, à Asnières.

2e *prix* (100 francs et *Médaille de bronze*, plus 5 francs pour le domestique) : M. Louis Girard, à la Lande.

Mention honorable : M. Delaide, à Cormeilles.

VACHES PLEINES OU A LAIT, DE 3 ANS ET AU-DESSUS. 1er *prix* (100 francs et *Médaille d'argent*, plus 5 francs pour le domestique) : M. Gibert, à Saint-Sylvestre-de-Cormeilles.

2e *prix* (50 francs et *Médaille de bronze*, plus 5 francs pour le domestique) : M. Delaide, à Cormeilles.

GÉNISSES DE 2 A 3 ANS. 1er *prix* (100 francs et *Médaille d'argent*, 10 francs pour le domestique) : M. Ferdinand Hamel, à Saint-Sylvestre-de-Cormeilles.

2e *prix* (50 francs et *Médaille de bronze*, plus 5 francs pour le domestique) : M. Delamare, à Beuzeville.

GÉNISSES DE 1 A 2 ANS. 1er *prix* (80 francs et *Médaille de bronze*, plus 5 francs pour le domestique) : M. Gustave Lair, à Saint-Pierre-de-Cormeilles.

2e *prix* (50 francs et *Médaille de bronze*, plus 5 francs pour le domestique) : M. Roussel à la Chapelle-Bayvel.

Digitized by Google

Bandes de vaches laitières. Prix d'ensemble : 1er *prix* (100 francs et *Médaille d'or*, offerte par M. le préfet de l'Eure, plus 10 francs pour le domestique) : M. Turquan, à Piencourt.

2e *prix* (100 francs et *Médaille d'argent*) : M. Gibert, à Saint-Sylvestre-de-Cormeilles.

3e *prix* (100 francs) : M. Vaidie, à Piencourt.

Vaches grasses. Prix offerts par M. Emile Hébert, conseiller général :

1er *prix* (100 francs et *Médaille d'or*, plus 10 francs pour le domestique) : M. G. Auzerais, à la Lande.

2e *prix* (100 francs et *Médaille de vermeil*, plus 10 francs pour le domestique) : M. E. Rebourg, à Saint-Pierre-de-Cormeilles.

3e *prix* (75 francs et *Médaille d'argent*, plus 10 francs pour le domestique) : M. Deshoulle, à Asnières.

4e *prix* (50 francs et *Médaille de bronze*, plus 10 francs pour le domestique) : M. G. Auzerais, à la Lande.

Béliers. 1er *prix* (80 francs et *Médaille d'argent*, plus 10 francs pour le berger) : M. Aroux, à Gisay-la-Coudre.

2e *prix* (50 francs et *Médaille de bronze*, plus 5 francs pour le berger) : M. Basset, à Thevray.

Brebis. 1er *prix* (80 francs et *Médaille d'argent*, plus 10 francs pour le berger) : M. Basset, à Thevray.

2e *prix* (50 francs et *Médaille de bronze*, plus 5 francs pour le berger) : M. Poussin, à Elbeuf.

Porcs. *Médaille de vermeil* (offerte par M. Emile Hébert, conseiller général) : M. Charles Huet, régisseur de M. Poussin, à Boissey-le-Châtel, pour son exposition hors concours de porcs.

1er *prix* (60 francs et *Médaille d'argent*, plus 5 francs pour le conducteur) : M. Beuzeval, à Piencourt.

2e *prix* (50 francs et *Médaille de bronze*, plus 5 francs pour le conducteur) : M. Maisnier, à Epaignes.

Médaille de vermeil hors concours : M. Poussin, à Elbeuf.

Truies. 1er *prix* (60 francs et *Médaille d'argent*, plus 5 francs pour le conducteur) : M. Elie Cassé, à Saint-Aubin-de-Scellon.

2e *prix* (50 francs et *Médaille de bronze*, plus 5 francs pour le conducteur) : M. Damas-Léger, à Saint-Pierre de Cormeilles.

Chevaux de trait, de 3 a 5 ans. 1er *prix* (150 francs et *Médaille d'argent*, plus 10 francs pour le conducteur) : M. Désir Cauvin, à Lieurey.

Digitized by Google

2e *prix* (130 francs et *Médaille de bronze*, plus 5 francs pour le conducteur) : M. Jules Rouland, à Morainville-près-Lieurey.

CHEVAUX DE TRAIT, DE 2 A 3 ANS. 1er *prix* (100 francs et *Médaille d'argent*, plus 10 francs pour le conducteur) : M. Pinel, à Capelle-les-Grands.

2e *prix* (50 francs et *Médaille de bronze*, plus 5 francs pour le conducteur) : M. Jules Castel, à Trouville-la-Haule.

Médaille d'argent (offerte par M. le vicomte de Grente) : M. Henri Lejuif, à Saint-Aubin-de-Scellon.

Médaille d'argent (offerte par M. Emile Hébert) : M. Richard Delamare, à Beuzeville.

JUMENTS ET POULINIÈRES DE TRAIT. 1er *prix* (150 francs et *Médaille de vermeil*, plus 10 francs pour le conducteur) : M. Auguste Cassé, à Saint-Aubin-de-Scellon.

2e *prix* (100 francs et *Médaille d'argent*, plus 5 francs pour le conducteur) : M. Julien, à la Chapelle-Bayvel.

3e *prix* (80 francs et *Médaille de bronze*, plus 5 francs pour le conducteur) : M. Desfrieches, à Beuzeville.

Mentions honorables : M. Castel père, à Trouville-la-Haule ; M. Peschet, à Evreux.

POULICHES DE 1 A 2 ANS. 1er *prix* (50 francs et *Médaille d'argent*, plus 5 francs pour le conducteur) : M. Vaidie, à Piencourt.

2e *prix* : *Médaille d'argent* : M. Soubien, à Saint-Pierre-de-Cormeilles.

POULICHES DE 2 A 3 ANS. *Médaille de vermeil* (offerte par M. Campion, conseiller général) : M. Pierre Duval, à Fort-Moville.

ANIMAUX DE BASSE-COUR. Prix offerts par la ville de Cormeilles :

1er *prix* : 25 francs, Mme Boissière, à Saint-Pierre-de-Cormeilles.

2e *prix* : 15 francs, Mme Fournet, à Saint-Sylvestre-de-Cormeilles.

3e *prix* : 10 francs, Mme Pépin, à Saint-Gervais-d'Asnières.

Médailles de bronze : Mmes Deschamps, à Cormeilles ; Tassel, à Saint-Sylvestre-de-Cormeilles ; M. Desamaison, à Saint-Gervais-d'Asnières.

CONCOURS DE LABOURAGE

Prix offerts par la ville de Cormeilles :

1er *prix* (75 francs et *Médaille de vermeil*) : M. Mancel, charretier, à Saint-Sylvestre-de-Cormeilles.

Digitized by Google

2e *prix* (50 francs et *Médaille d'argent*) : M. Frédéric Pinchon, charretier, à Morainville-près-Lieurey.

3e *prix* (30 francs et *Médaille de bronze*) : M. Amédée Fleurial, charretier, à Bailleul-la-Vallée.

4e *prix* (25 francs et *Médaille de bronze*) : M. Alcide Leboulanger, charretier, à Saint-Pierre-de-Cormeilles.

Mentions honorables avec prime : 1° 15 francs, M. Auguste Boscher, charretier, à Saint-Pierre-de-Cormeilles; 2° 10 francs, M. Constant Floquet, charretier, à Saint-Pierre-de-Cormeilles.

Médaille d'argent (offerte par M. Degrand, ingénieur en chef, président de la section d'agriculture) : M. Martial Rousseau, à Morainville-près-Lieurey, pour l'emploi d'une charrue Brabant.

INSTRUMENTS AGRICOLES ET HORTICOLES

Médaille d'or (offerte par M. de Captot) : M. Désiré Filoque, constructeur, à Bourgtheroulde; batteuse à vapeur.

Médailles de vermeil : M. Léon Youf, constructeur à Saint-Lô; trieur spécial; — M. E. Piquet, à Sartrouville (Seine-et-Oise); pressoir; — MM. E. Alabarbe et Guezet, constructeurs à Lisieux; appareils de distillerie et pompes.

Médaille d'argent (offerte par la Société des agriculteurs de France) : M. Filoque jeune, constructeur à la Neuville-du-Bosc ; batteuse.

Médailles d'argent : M. Georges Joneaux, chaudronnier à Pont-Audemer ; appareil à gaz; — M. A. Jouvin (offerte par la Société des agriculteurs de France), constructeur à Lommoye (Seine-et-Oise); extirpateurs; — M. Lemercier, fabricant à Saint-Sylvestre-de-Cormeilles; tarares.

Médailles de bronze : M. Désir Crépin, constructeur à Saint-Ouen-des-Champs; batteuse à manège; — M. Yolan, constructeur à Mantes (Seine-et-Oise; batteuse à manège; — M. Martial Rousseau, cultivateur à Morainville-près-Lieurey; — M. Eugène Morin, cultivateur à Saint-Sylvestre-de-Cormeilles; batteuse à bras; — M. C. Lapierre, constructeur à Rouen ; pressoirs ; — M. Gaumont, constructeur à Mantes (Seine-et-Oise) ; pressoirs; — M. Guillemard, chaudronnier à Pont-Audemer ; pompe à purin ; — M. Meule, charron à Folleville; charrue. M. Delamarre-Lebon, charron, à Giverville; charrue.

Mention honorable : M. Chapelier, à Ernée (Mayenne).

Médaille de vermeil (récompense spéciale offerte par plusieurs

Digitized by Google

communes des arrondissements de Bernay et de Pont-Audemer): M. Emile Vannier, ouvrier chez M. Filoque jeune, à la Neuville-du-Bosc; conduite des machines à battre.

INSTRUMENTS DIVERS. *Médaille d'argent :* M. Joseph Bride, au Faulq (Calvados); briques.

Médaille de bronze, grand module : M. Radiguet, opticien à Evreux; objets se rattachant à l'agriculture.

Médaille de bronze (offerte par la Société des agriculteurs de France) : M. Paul Beauval, à Saint-Sylvestre-de-Cormeilles; briques.

Médailles de bronze: M. Alexandre Feugère, à Pont-l'Evêque (Calvados); briques; — M. Mias, à Lieurey; tonnellerie; — M. Gouhier, à Pont-Audemer; coutellerie agricole; — M. Guilbert, à Saint Philbert-des-Champs; martingales pour bestiaux.

Mentions honorables : M. Renard, à Bailleul-la-Vallée; — M. Douvenout, cordier à Fresne-Cauverville; bricoles et cordages; — M. Larcher, tonnelier à Morainville-près-Lieurey; tonneaux; — M. Manquest, à Cormeilles; harnais; — M. Fortier, représentant la tuilerie de Villequier à Cormeilles; tuiles; — M. Verdier, briquetier au Faulq (Calvados); briques; — M. Léger, fabricant d'huiles à Cormeilles; tourteaux et huiles; — M. Chapuis, à Caen, ustensiles de cave; — M. Joseph, au Petit-Quevilly.

PRODUITS AGRICOLES ET HORTICOLES

Médailles de vermeil : M. Auguste Cassé, à Saint-Aubin-de-Scellon; remarquable exposition de pommiers à cidre; — M. Gustave Power, à Saint-Ouen-de-Thouberville; pommes à cidre.

Médaille d'argent (offerte par M. Emile Vy) : M. Elie Cassé, à Saint-Aubin-de-Scellon.

Médaille d'argent : M. Prudent Adam, régisseur à Giverville; blés, avoines, vesces, etc.; — M. Eugène Rousseau, au Theil-Nolent; blés. avoines, betteraves.

Médailles de bronze : M. Martial Housseau, à Morainville-près-Lieurey; blés, avoines, betteraves; — M. Albert Deschamps, à Cormeilles: blés, betteraves; — M. Fessard, à Folleville; betteraves, carottes, etc.; — M. Jacques Vaidie, à Piencourt; betteraves, carottes, etc.; — M. Louis Bégin, à Epaignes; betteraves, carottes, navets.

CIDRES ET EAUX-DE-VIE. *Médaille d'argent* (offerte par le Ministre

Digitized by Google

de l'agriculture : M. Elie Cassé, à Saint-Aubin-de-Scellon ; excellent cidre.

Médaille de vermeil (offerte par le Ministre de l'agriculture) : M. Manassès Conard, à la Neuville-du-Bosc ; cassis et eaux-de-vie.

Médailles de bronze : M. Jacques David, à Cormeilles ; eaux-de-vie ; — M. Hubert Vinnebault, à Saint-Siméon ; eaux-de-vie.

Produits horticoles. *Médaille de vermeil* (offerte par M. Hopsore) : M. Prudent Adam, à Giverville ; arbres fruitiers et d'ornement.

Médaille de vermeil (offerte par M. le comte de Blangy) : M. Armand Chapprou, à Saint-Gervais-d'Asnières ; fruits de table et légumes.

Médaille d'argent : M. Bance, instituteur à Beuzeville ; fruits et légumes.

Médailles de bronze : M. Drouin, instituteur à Cormeilles ; raisins ; — M. Edouard Andra, à Cormeilles ; fleurs ; — M. Joseph Jonquet, à Cormeilles ; plantes grasses.

CONCOURS DE LAITERIE

Beurres frais. *Médaille d'or :* M. Ernest David, à Manerbe (Calvados).

Médaille de vermeil (offerte par la Société d'encouragement) : M. Couture, à Saint-Germain-la-Campagne.

Médaille de vermeil (offerte par la ville de Cormeilles) : M. A. Goblin, à Saint-Pierre-de-Cormeilles.

Médaille de vermeil (offerte par M. Touflet-Dumesnil) : M. Pierre Rocher, à la Chapelle-Hareng.

Médailles d'argent (offertes par la Société d'encouragement) : M^lle^ Hue, à Thiberville ; — M. Sevestre, à Ouilly-du-Houlley (Calvados).

Médailles d'argent (offertes par la ville de Cormeilles) : M. Désir Fournet, à Saint-Sylvestre-de-Cormeilles ; — M^me^ Soubien, à Saint-Pierre-de-Cormeilles ; — M. V. David, à Saint-Gatien-des-Bois (Calvados).

Médailles de bronze (offertes par la Société d'encouragement) : M. Longlet, à Saint-Germain-la-Campagne ; — M. Flamant, à Moyaux ; — M. Paumier, aux Places.

Médaille de bronze (offerte par la ville de Cormeilles) : M. Albert Delaide, à Cormeilles.

Fromages. *Médaille d'or :* M. Alexandre Chevallier, à Lessard-le-Chêne (Calvados).

Digitized by Google

Médailles de vermeil : M. A. Bigot, aux Authieux-Papion (Calvados); — M. Eug. Gibert (offerte par la Société d'encouragement), à Saint-Sylvestre-de-Cormeilles.

Médailles d'argent (offertes par le Ministre de l'agriculture) : M. Isidore Hue, à Saint-Pierre-des-Ifs (Calvados); — M. Jean Davy, à Livarot (Calvados); — M. Casimir Lepecq, au Coudray-Rabut (Calvados).

Médaille d'argent (offerte par la Société d'encouragement) : M. Martin Hurel, au Theillement; lait concentré.

Médailles d'argent (offertes par la ville de Cormeilles) : M. Pierre Nicolas, au Bois-Hellain; — M. Bollé, à Paris, rue de Rivoli, 96; presure et matière colorante.

Médaille de bronze (offerte par la Société d'encouragement) : M. Bence à Authou; — M. Cyrille Delasalle à Beuvillers (Calvados).

Médailles de bronze: M. Alphonse Lepecq, à Pierrefitte (Calvados); —M. Chalopin, à Glos-sous-Lisieux (Calvados); — M. Leboulanger, à Fauguernon (Calvados).

Instruments de laiterie. *Médaille de vermeil :* M. Mellion, à Lisieux (Calvados).

Médaille d'argent (offerte par la Société d'encouragement) : M. Mary, tonnelier à Livarot (Calvados); barattes.

Médailles d'argent : MM. Levavasseur et Oméachée, à Paris; barattes; — M. H. Chatel, à Sainte-Foy-de-Montgommery (Calvados); brosseuse mécanique.

Médaille de bronze (offerte par la Société des agriculteurs de France) : M. Armand-Martin Hurel, au Theillement; bouteilles à transporter le lait.

Mention honorable : M. Lavarde, à Boissey-le-Châtel; barattes.

RÉCOMPENSES AUX DOMESTIQUES RURAUX

De l'arrondissement de Pont-Audemer.

1er *prix* (60 francs) : Marie-Marguerite Heutte, 65 ans de services chez MM. Harou, à Saint-Etienne-l'Allier.

2e *prix* (50 francs) : Cécile Gouis, femme Grossin, 62 ans de services chez Mme Lethuillier, à Bourneville.

3e *prix* (40 francs) : Jean-Célina Gouley, 51 ans de services chez M. Georges Féret, à Saint-Sylvestre-de-Cormeilles.

4e *prix* (30 francs) : Isidore Coge, 48 ans de services chez M. Pierre Hauvelle, à Saint-Pierre-de-Cormeilles.

Digitized by Google

5e *prix* (25 francs) : Zoé Allaire, 38 ans de services chez M. Georges Féret, à Saint-Sylvestre-de-Cormeilles.

6e *prix* (25 francs) : Louis Guesry, 37 ans de services chez Mme veuve Pains, à Noards.

7e *prix* (20 francs) : Amable Pestel, 37 ans de services chez M. Hauvel fils, à Epaignes.

Médailles de bronze et 10 francs chacun : Auguste-Désir Mazier, 31 ans chez Mme veuve Fauvelle, à Fatouville-Grestain ; — Armandine-Célina Duchesne, 28 ans chez M. Chefdeville, à Lieurey ; — Onésime Mare, 28 ans chez Mme veuve Hue, à Morainville-près-Lieurey ; — Lazare Pezel, 27 ans chez M. Lemarchand, au Theillement ; — Gustave Epineuze, 24 ans chez M. Duval, à Beuzeville.

Médailles de bronze : Berthilde Gabel, 25 ans chez M. Lemenu, au Theillement ; — Octavie Bataille, 24 ans chez M. Mattard, à Morainville-près-Lieurey ; — Honoré Lemoulle, 20 ans chez M. Dubus, à Asnières ; — Ernestine Hervieu, 18 ans chez Mme veuve Bloche, à Saint-Gervais-d'Asnières.

Mention honorable : Félix Lebourgeois, 10 ans chez M. Gréaume, à Saint-Sylvestre-de-Cormeilles.

Médailles d'argent (offertes par M. Emile Hébert) : Pierre-Parfait Pillon, contre-maître depuis 47 ans chez M. Passavant, charpentier, à Epaignes ; — Pierre-Célestin Bunel, jardinier depuis 35 ans chez M. Gaston de Saint-Laurent, à Epaignes ; — François-Stanislas Daufresne, régisseur chez M. Hébert père, à Saint-Gervais-d'Asnières.

Un objet d'art a été offert par la ville de Cormeilles, à M. Cauchepin, en reconnaissance des soins intelligents et dévoués dont il a fait preuve pour l'organisation du concours.

Voici maintenant la liste des prix du concours d'enseignement agricole entre les élèves des écoles des arrondissements de Bernay et de Pont-Audemer.

PRIX D'HONNEUR

Garçons.

VÉTÉRANS. 3e *prix* : Désiré Bellet, de l'école de Beaumont-le-Roger (20 francs à M. Mauger, instituteur) ;

3e *prix* : Georges Moreau, de l'école de Beuzeville (20 francs à M. Bance, instituteur).

Digitized by Google

Certificats d'études agricoles.— Achille Bocage, de l'école de Serquigny ; — Joseph Mennereuil, de l'école de Beaumont-le-Roger.

Nouveaux. 1er *prix*, offert par M. Join-Lambert : Mondor Cratipus, de l'école de Saint-Pierre-de-Salerne (50 francs à M. Huvey, instituteur).

1er *prix*, offert par M. Emile Hébert : Raymond Deshayes, de l'école de Toutainville (50 francs à M. Aubert, instituteur).

1er *prix* : Jean Lemonnier, de l'école de Beuzeville (50 francs à M. Bance, instituteur).

2e *prix* : Eugène Calle, de l'école de Toutainville.

CANTON DE BEAUMESNIL

2e *prix* : Jules Piel, d'Epinay (20 francs à M. Roger, instituteur) ; — 3e, Alfred Corpus, d'Epinay.

Certificats agricoles. — Albéric Neuville, des Jonquerets-de-Livet ; — Paul Mahaut, de la Barre-en-Ouche ; — Gustave Gruchet, de Beaumesnil ; — Alphonse Guillemette, d'Epinay ; — Léon Bourguel, du Noyer-en-Ouche.

CANTON DE BEAUMONT-LE-ROGER

Pas de prix.

Certificats agricoles. — Georges Renard, de Nassandres ; — Georges Buisson, Fortuné Bourdon, Alfred Danvy, de Beaumont-le-Roger ; — Paul Simonin, de Fontaine-la-Soret ; — Louis Daubichon, de Goupillières ; — Aimé Roussel, Albert Mordret, de Barc.

CANTON DE BERNAY

1er *prix :* Norbert Adeline, de Serquigny (30 francs à M. Maillet, instituteur).

Certificats agricoles. — Georges Roger, de l'institution Floquet ; — Eugène Garbille, Gaston Huette, Gaston Caron, Raymond Voituret, Adrien Parey, Louis Peulevey, Eugène Caron, Georges Plessis, de l'institution Pasquier ; — Elie Letailleur, de Fontaine-l'Abbé.

CANTON DE BRIONNE

1er *prix* : Mondor Cratipus, de Saint-Pierre-de-Salerne (30 francs à M. Huvey, instituteur) ; — 2e Léonce Alain, de Brionne (20 francs

Digitized by Google

à M. Meslin, instituteur) ; — 3e, Edgard Lamy, de Brionne ; — 3e, Paul Thieullent, de Brionne.

Certificats agricoles. — Alexandre Gosson, Eugène Lemenier, de Brionne ; — Edgard Rosset, Paul Rosset, Edgard Cormier, Georgés Pépin, de la Neuville-du-Bosc.

CANTON DE BROGLIE

3e *prix* : Joseph Ruault, de la Chapelle-Gauthier (10 francs à M. Fontaine, instituteur).

Certificats agricoles. — Armand Champion, de la Trinité-de-Réville ; — Jean Sylvain, de la Chapelle-Gauthier ; — Georges Geslin, de Ferrière-Saint-Hilaire ; — Alcide Saucray, de Saint-Pierre-de-Cernières ; — Henri Lainé, de Broglie.

CANTON DE THIBERVILLE

3e *prix* : Arsène Bouvry, de Thiberville (10 francs à M. Brard, instituteur).

Certificats agricoles. — Gustave Surée, Albert Remus, Octave Julienne, Léon Furet, de Thiberville ; — Georges Quettier, Emile Raffou, de Drucourt.

CANTON DE BEUZEVILLE

1er *prix* : Jean Lemonnier, de Beuzeville (30 francs à M. Bance, instituteur) ; — 1er, Aimable Beaudoin, de Beuzeville ; — 3e, Lucien Brière, de Beuzeville.

Certificats agricoles. — Raymond Jauté, Alphonse Gondoin, Georges Romy, Ernest Moutier, Joseph Flambeau, Arthur Pognon, Louis Quesney, de Beuzeville.

CANTON DE BOURGTHEROULDE

Pas de prix.

Certificats agricoles. — Salomon Delacoudre, de Bourgtheroulde.

CANTON DE CORMEILLES

Pas de prix.

Certificats agricoles. — Octave Mortreux, Ferdinand Mortreux, Abel Léger, d'Epaignes ; — Léon Gervais, Edouard Sauvegrain,

Digitized by Google

Abel Lamare, Henri Palfray, Albert Bride, Ernest Leclerc, Henri Lelièvre, Georges Pradaux, Henri Dieuzy, Edmond Fauvel, Eugène Dieuzy, Joseph Delamare, Auguste Collet, Emile Dubois, Alfred Rocher, de Cormeilles.

Médailles d'argent, offertes par M. Emile Hébert : Octave Mortreux, Léon Gervais.

Médaille de vermeil, offerte par M. Emile Hébert : M. Drouin, instituteur à Cormeilles.

CANTON DE MONTFORT-SUR-RISLE

Pas de prix.

Certificats agricoles. — Arthur Menicher, de Freneuse-sur-Risle.

CANTON DE PONT-AUDEMER

1er *prix* : Raymond Deshayes, de Toutainville (30 francs à M. Aubert, instituteur) ; — 1er, Eugène Calle, de Toutainville ; — 2e, Désiré Prévost, de Corneville-sur-Risle (30 francs à M. Guincêtre, instituteur).

Certificats agricoles. — André Deschamps, Louis Leloup, Arthur Costé, Eugène Petit, de Tricqueville ; — Lucien Calle, de Toutainville ; — Georges Sébin, de Corneville-sur-Risle ; — Alphonse Petit, de Campigny.

CANTON DE QUILLEBEUF

Pas de prix.

Pas de certificats agricoles.

CANTON DE ROUTOT

2e *prix* : Emile Gille, de Routot (20 francs à M. Flanet, instituteur) ; — 2e, Louis Guillon, de Routot ; — 3e, Célestin Delamare, de Routot.

Certificats agricoles. — Louis Lepage, Eugène Renault, Jules Levreux, Lucien Dugenetey, de Bourg-Achard.

CANTON DE SAINT-GEORGES-DU-VIÈVRE

Pas de prix.

Pas de certificats agricoles.

Digitized by Google

PRIX D'HONNEUR

Filles.

1er *prix, ex æquo :* Laurence Picque, de l'école de Saint-Martin-Saint-Firmin (50 francs à M. Harel, instituteur) et Claire Vimont, de l'école libre de Brionne (50 francs à Mlle Lejeune, institutrice).

1er *prix* : Louise Teurquetil, de l'école libre de Brionne. — Mlle Teurquetil avait obtenu le certificat d'études agricole au concours de 1881.

Mlles Blanche Quesney et Louise Cudorge, de l'école libre de Brionne, ont mérité également un 1er prix d'honneur; mais, comme elles ont remporté chacune un prix en 1881, la Société rappelle ces prix, et décerne, en outre, une médaille d'argent à Mlles Quesney et Cudorge.

CANTON DE BEAUMESNIL

Pas de prix.

Certificats agricoles. — Camille Bénard, Augustine Hérault, Marie Buisson, du Noyer-en-Ouche.

CANTON DE BEAUMONT-LE-ROGER

Certificats agricoles. — Marie Branley, de Goupillières; — Eugénie Delaval, du Tilleul-Othon.

CANTON DE BERNAY

Pas de prix.

Pas de certificats agricoles.

CANTON DE BRIONNE

1er *prix* : Claire Vimont, de l'école libre de Brionne (30 francs à Mlle Lejeune, institutrice); — 1er, Louise Teurquetil, de l'école libre de Brionne ; — 2e, Blanche Bunel, de l'école libre de Brionne; — 2e, Maria Fleury, de Saint-Pierre-de-Salerne; — 3e, Marie Mariette, de Saint-Pierre-de-Salerne.

Médaille de vermeil, offerte par M. Join-Lambert : Mlle Lejeune, institutrice à Brionne.

Digitized by Google

Certificats agricoles. — Angèle Roger, de la Haye-de-Calleville ; — Armance Hard, Joséphine Houssaye, Emilienne Moisy, de Berthouville.

CANTON DE BROGLIE

3e *prix* : Angèle Charpentier, de Saint-Aubin-du-Thenney (10 francs à la sœur Gros, institutrice) ; — 3e, Blanche Delisle, de Saint-Aubin-du-Thenney.

Certificats agricoles. — Louise Desprez, Hélène Croizé, Rachel Plannier, Victorine Radigue, de Broglie ; — Hélène Mai, Blanche David, de Saint-Aubin-du-Thenney.

CANTON DE THIBERVILLE

Pas de prix.

Certificats agricoles. — Maria Desportes, de Piencourt.

CANTON DE BEUZEVILLE

3e *prix* : Louise Gardien, de Beuzeville (10 francs à la sœur Fouquet, institutrice) ; — 3e, Marie Coustay, de Beuzeville.

Certificats agricoles. — Marie Hardy, de Saint-Maclou ; — Désirée Besnard, Hélène Romy, Hélène Leprou, Louise Simon, Marie Thierry, Marie Lecerf, Jeanne Manoury, Berthe Pinne, Berthe Floquet, de Beuzeville.

CANTON DE BOURGTHEROULDE

2e *prix* : Alice Danvy, de Bourgtheroulde (20 francs à la sœur Langlois, institutrice) ; — 3e, Augustine Hermier, de Bosc-Roger (10 francs à la sœur Lecordier, institutricej.

Certificats agricoles. — Maria Guénier, Angèle Dupart, Julia Debaize, Delphine Bourdet, de Bosc-Roger ; Louise Vauquelin, de Bourgtheroulde.

CANTON DE CORMEILLES

Pas de prix.

Certificats agricoles. — Julienne Berrucat, Aline Tessier, de Cormeilles.

Digitized by Google

Médaille d'argent offerte par M. Emile Hébert : Julienne Berrucat.

CANTON DE MONTFORT-SUR-RISLE

Pas de prix.

Certificats agricoles. — Amanda Nouzin, d'Appeville-dit-Annebaut.

CANTON DE PONT-AUDEMER

Pas de prix.
Pas de certificats agricoles.

CANTON DE QUILLEBEUF

Pas de prix.
Pas de certificats agricoles.

CANTON DE ROUTOT

Pas de prix.

Certificats agricoles. — Hyacinthe Delamare, d'Hauville; — Blanche Billard, Marie Fortier, Berthe Borin, de Bourg-Achard.

CANTON DE SAINT-GEORGES-DU-VIÈVRE

1er *prix* : Laurence Picque, de Saint-Martin-Saint-Firmin (30 francs à M. Harel, instituteur).
Pas de certificats agricoles.

Le jury du concours décerne une médaille d'argent à M. Leroux, instituteur à Panlatte, qui s'occupe avec beaucoup de dévouement de protéger les oiseaux utiles à l'agriculture; il a organisé entre les élèves de son école une société protectrice des animaux, qui fonctionne avec un plein succès.

Digitized by Google

SEANCE GÉNÉRALE DU 16 MARS 1884

—

DISCOURS

PRONONCÉ

PAR M. ÉMILE HÉBERT, PRÉSIDENT DE LA SOCIÉTÉ

—

MESSIEURS,

Le vaste champ ouvert aux travaux de la Société libre d'agriculture, sciences, arts et belles-lettres du département de l'Eure, l'étendue et la variété de son programme, expliquent la diversité de ses choix, quand elle appelle annuellement l'un de ses membres à la présider. En parcourant la liste, déjà longue, des présidents de la Société depuis 1832, on est frappé de la physionomie particulière à chacun, non moins que d'un trait de ressemblance commun à tous, je veux dire : l'amour du bien et le culte des intérêts du département. Ministres, préfets, députés, membres du conseil d'Etat ou de l'Institut, économistes ou hommes de droit, tous sont venus avec empressement se faire tour à tour les apôtres de l'agriculture, de l'industrie et des sciences qui s'y rattachent, en apportant toutefois, à l'œuvre commune, l'originalité de leur caractère propre, le cachet de leurs études spéciales et la trace de leurs préoccupations contemporaines. Rien de plus intéressant que de parcourir votre recueil à ce point de vue et d'y suivre ce reflet des hommes et des temps. Comme les choses et les populations rurales changent d'aspect, selon qu'on envisage celles-ci dans l'œuvre patiente et progressive de leur développement agricole, durant une longue période de paix ; ou bien dans

Digitized by Google

leur élan enthousiaste aux jours de la victoire, dans leur confiance absolue en une autorité souveraine, dispensatrice, à leurs yeux, de toute prospérité ; ou bien dans le travail de réparation pénible qui succède aux maux de la guerre et de reconstitution lente qui suit les discordes civiles !

Quels sont d'ailleurs ces orateurs qui vous entretiennent, à tour de rôle, de la chose et de la classe rustique ? Tantôt c'est un compatriote, habitué à vivre avec nos paysans dans un contact journalier, familiarisé avec des besoins qu'il connaît comme économiste, avec des intérêts qu'il a défendus comme administrateur, initié même à tous les détails topographiques et géologiques du département [1]. Tantôt c'est un homme d'Etat, publiciste éminent : dans ses discours comme dans ses traités, le charme littéraire le dispute à l'érudition historique et juridique ; il se plaît au milieu des descendants, régénérés par la possession du sol, des anciennes classes rurales dont il a étudié l'histoire et la condition féodales [2]. — Ici c'est un navigateur, vaillant soldat aux heures du péril de la patrie ; il compare les fils de la terre normande aux enfants d'au delà des mers, et veut que la charrue garde à la France des défenseurs fortifiés et disciplinés par le travail [3]. — Là, c'est un lettré délicat, un érudit aimable et bienveillant, toujours fidèle à l'étude, malgré le poids des années : sa longue carrière et son esprit investigateur lui ont permis de poursuivre de patientes et précieuses recherches sur l'histoire de nos vieilles localités, de nos vieilles familles, de nos vieilles coutumes, de nos vieilles locutions normandes et de les joindre à celles d'éminents collaborateurs [4]. — Rappellerai-je l'auteur justement célèbre des « Etudes sur la condition de la classe agricole en Normandie ? [5] » — Vous parlerai-je enfin de ces

[1] M. Antoine Passy, président en 1832, 1838 et 1851.
[2] M. Troplong, président en 1854.
[3] M. l'amiral de la Roncière-le Noury, président en 1862 et 1870.
[4] M. le marquis de Blosseville, président en 1871, 1873 et 1878.
[5] M. Léopold Delisle, président en 1881.

Digitized by Google

tableaux qui sont des chefs-d'œuvre, où le cadre de la petite société rurale s'élargit aux proportions de la grande société, où l'enseignement s'élève de la terre et de ceux qui la cultivent jusqu'au Dieu qui la gouverne, et jusqu'aux plus hautes lois morales et sociales [1]!

Vous m'avez donné, Messieurs, le plaisir de lire ou de relire ainsi bien des pages attachantes, et je vous en remercie, sans méconnaître que l'honneur d'inscrire son nom à la suite de tels noms fait lourdement sentir le poids d'une redoutable comparaison.

Aujourd'hui, en effet, je suis appelé à remplacer, comme président de la Société libre d'agriculture de l'Eure, un des plus brillants champions de la cause industrielle et agricole. Si académique que soit cette société, ou qu'on la qualifie, elle permet, du moins, de succéder à un vivant. M. Pouyer-Quertier, Messieurs, est toujours, Dieu merci! debout et sur la brèche. Il semble, presque, que les fonctions dont vous l'aviez investi l'année dernière aient avivé encore et redoublé son zèle. Depuis la fin de sa présidence, il poursuit plus que jamais, sa croisade en faveur de l'agriculture, combattant les taxes excessives qui la grèvent par suite de la progression effrayante des budgets de l'Etat, des départements et des communes, s'élevant contre l'immunité des produits étrangers et portant, de la tribune du Sénat à celle des Agriculteurs de France, ces arguments convaincus, ces chiffres éloquents qu'il vous présentait, l'année dernière, dans une séance semblable à celle-ci, mais où j'avais l'avantage d'être simple auditeur.

La paix, promise sur la terre aux hommes de bonne volonté — je n'avais pas d'autre titre à vos suffrages — ne doit pas être l'inaction. Vous l'avez pensé, sans doute, Messieurs, en m'appelant à l'honneur de remplacer M. Pouyer-Quertier ; et, de mon côté, si je ne puis vous promettre une présidence digne de vos annales, je tâcherai, du moins, de vous apporter

[1] M. le duc de Broglie, président en 1874.

Digitized by Google

une collaboration active. Peut-être même quelques-uns d'entre vous, qui sont les inamovibles de votre bureau, ont-ils pensé que j'avais déjà commencé à le faire en contribuant à l'organisation de votre dernier concours départemental.

L'année dernière a été, pour notre département agricole, une année bien remplie, nous avons vu se succéder le congrès de l'Association normande à Bernay, un concours d'arrondissement à Amfreville et un concours départemental à Cormeilles.

A Bernay, la solennité agricole était rehaussée par l'éclatant hommage public rendu à l'un des membres les plus éminents de votre section des lettres d'autrefois, à M. Auguste Leprévost, l'ami de M. Antoine Passy, fondateur de votre société, le maître de M. Léopold Delisle, votre avant-dernier président.

A Cormeilles, il s'agissait, après quinze ans de silence, de ramener sur une scène, retentissant jadis de grandes considérations politiques et économiques, la voix plus modeste de l'agriculture pratique.

A nos portes, le concours régional de Caen appelait à se produire en champ clos, nos bestiaux, nos laitages et tout nos produits agricoles, à côté de ceux des départements voisins.

Ce n'est pas à moi qu'il appartient, Messieurs, de vous rendre compte de ces divers concours, de vous retracer leur caractère, et de vous indiquer leurs résultats.

Aux termes de notre ordre du jour, M. Lebreton doit vous donner un aperçu du rôle des exposants de l'Eure, en vous parlant des expositions industrielles, artistiques et scolaires de Caen, et il le fera avec sa compétence bien connue.

De son côté, M. Bourgne, notre professeur d'agriculture, devait nous faire part de ses réflexions sur le concours de Cormeilles et sur la visite qu'il avait faite avec nous des cultures de l'arrondissement de Pont-Audemer. L'actualité et l'importance d'un autre sujet lui ont fait substituer à ce compte rendu celui de l'exposition agricole qui vient d'avoir lieu à Paris; autrement, il n'aurait pas manqué de vous dire que,

Digitized by Google

malgré l'indulgence avec laquelle a été jugé le concours de Cormeilles, les progrès agricoles sont lents dans l'arrondissement de Pont-Audemer. Notre professeur d'agriculture voudra bien unir ses efforts aux nôtres afin d'élever le niveau agricole de cette région pour laquelle la nature a beaucoup fait, mais où il faut aider la nature. Ses conférences y seront fort appréciées et deviendront fécondes en bons résultats. Il semble, en effet, que le goût des conférences agricoles tende à se développer parmi nos populations rurales, assez rebelles naguère à ce genre d'enseignement.

Nous sommes heureux pour notre jeune professeur de ces symptômes meilleurs ; mais ne pensez-vous pas, Messieurs, qu'il y a, dans les causes de ce revirement favorable, une certaine part à faire à vos concours d'enseignement agricole fonctionnant déjà depuis douze ans ?

Le gouvernement, assure-t-on, pense à multiplier les écoles pratiques d'agriculture, et notre conseil général s'est déjà préoccupé, dans sa dernière session, de la fondation d'un établissement de ce genre sur le plateau essentiellement agricole du Neubourg. La Société d'Agriculture de l'Eure, de son côté, ne peut manquer d'adhérer à la réalisation de ce projet. Mais, Messieurs, avant d'ouvrir des cours spéciaux, il n'était pas inutile de répandre dans la jeune population rurale les notions primaires de l'agriculture.

Tel est le but de l'enseignement agricole que la Société libre de l'Eure patronne en le récompensant tous les ans, et dont elle peut revendiquer l'honneur d'avoir jeté les premiers fondements. Déjà, en 1862, M. l'amiral de la Roncière-le Noury et M. Emile Colombel, notre secrétaire perpétuel, avaient demandé que le programme de l'enseignement primaire fut ouvert à l'agriculture.

En 1871, notre collègue, M. le comte de Salvandy, prit l'initiative du premier concours, et, depuis, votre vice-président. M. Izarn, rend compte chaque année des progrès de cet enseignement dans des rapports remplis d'intéressants détails. Votre

Digitized by Google

budget, enfin, alimente cette œuvre, en offrant aux élèves et aux maîtres de l'école primaire l'attrait des récompenses publiques.

Généraliser ainsi dans l'école primaire les premières notions théoriques indispensables à la pratique des choses de la terre, c'est préparer une population agricole intelligente ; à la condition, toutefois, que l'enseignement soit sérieux et comprenne un certain ensemble de matières. C'est en ce sens que votre conseil d'administration, tenant compte des observations produites dans une séance précédente, et de l'avis de votre section d'agriculture, a étendu, pour le concours d'enseignement agricole, de 1884, le programme des matières à préparer pour l'examen.

Vous aurez, Messieurs, un concours d'enseignement agricole en 1884, comme en 1883, et il sera établi entre les élèves des arrondissements des Andelys et de Louviers ; mais vous n'aurez pas de concours départemental, l'expérience, aussi bien que la nécessité de ménager vos ressources, ayant démontré qu'un concours départemental bisannuel était suffisant. La lice agricole cependant, ne reste pas fermée. Déjà, le concours général ouvert à Paris dans le courant du mois de février a fait proclamer les noms de nombreux lauréats de notre département, et, entre tous, celui de M. Dumoutier, de Claville, président de notre section d'agriculture. Une haute distinction, créée par le gouvernement, l'ordre du Mérite agricole, vient récompenser ses constants efforts, attestés, naguère encore par une médaille d'honneur décernée à Paris. Bientôt le concours régional, passant de la basse à la haute Normandie, s'ouvrira à Rouen aux portes de notre Vexin.

Dans le département même, à défaut de concours départemental, vous aurez des concours d'arrondissement. Vos sections se préparent et celle notamment qui, en 1883, voulait bien prêter à ses voisins, encore novices, l'aide de son expérience, travaillera en 1884, sur son propre terrain.

La section de Bernay trouvera-t-elle des imitateurs dans

Digitized by Google

l'arrondissement de Pont-Audemer; y verrons-nous se réaliser la formation d'une section qui, mieux placée pour voir les besoins de plus près, cherchera à les satisfaire avec l'appui moral et financier de votre section centrale ?

Vous allez, Messieurs, accueillir tout à l'heure de nouveaux adhérents appartenant à cet arrondissement. Ils entreront, soyez-en certains, dans votre Société avec la pensée de s'y rendre utiles. A eux de voir si, avec votre autorisation que nous vous demandons dès aujourd'hui pour eux, ils devront se constituer en section distincte. S'ils le font, ce ne sera, à vrai dire, que la reconstitution de l'ancienne section de Pont-Audemer, la première en date de vos sections, et qui, de 1834 à 1849, a jeté un certain éclat par des travaux littéraires et historiques, dus à la collaboration active de M. Canel.

Aujourd'hui, cette section, qui n'avait plus déjà, en 1855, qu'une existence nominale, nous semblerait appelée à s'occuper surtout d'agriculture.

En cela, elle suivrait l'exemple de la société mère. Non, assurément, que nous dédaignions les recherches sur l'histoire municipale ou politique de nos communes, sur la condition ancienne des classes agricoles, ni l'exhumation des vieilles chroniques ou des antiquités, tout ce champ fécond à exploiter au profit de l'instruction et des fastes de notre contrée. Mais aujourd'hui les richesses archéologiques ne sont pas celles qui séduisent le plus. Les intérêts matériels veulent être satisfaits et réclament à leur profit les applications du génie humain et les découvertes de la science.

L'agriculture, qui est la source première de toute richesse; la terre, qui est la base de tout impôt, sont avidement sollicitées pour qu'elles rendent tout ce qu'elles peuvent produire. — Développer l'agriculture, l'élever au niveau de la science et, en même temps, la protéger, c'est-à-dire la défendre contre des charges excessives, c'est une œuvre qui s'impose plus que jamais. C'est la vôtre, Messieurs.

Vous accomplissez la première partie de cette double tâche

Digitized by Google

par les concours que vous ouvrez, les récompenses que vous y distribuez, les questions que vous mettez à l'étude, les procédés que vous divulguez, les expériences pratiques que vous favorisez ; sans oublier qu'avant les machines et au-dessus de celles même que vous primez, il y a l'homme, le premier ouvrier de la terre, la première force de l'agriculture, l'homme qui a des droits et une dignité qu'il faut savoir sauvegarder, mais qui a aussi des devoirs dont il ne saurait s'affranchir. Dans la vie agricole, vous encouragez l'effort laborieux et persévérant. Les vertus que vous récompensez, c'est l'attachement au sol natal, le dévouement fidèle au patron, c'est l'amour du champ cultivé et du toit domestique. Aussi, quand, dans nos concours agricoles, le vieux serviteur franchit les degrés de l'estrade pour recevoir l'accolade de votre président, tous les rangs s'ouvrent devant lui, et les applaudissements, qui éclatent de toutes parts, couvrent la voix stridente des plus puissantes machines !

La deuxième partie de votre tâche, vous l'accomplissez, dans la limite de votre influence, par les vœux que vous émettez, sur les propositions de vos sections. Les plus hautes questions sont de votre ressort ; tout ce qui touche à la possession, à la division du sol, à sa transmission ; le tribut qu'il doit payer à l'Etat, en retour de la protection de celui-ci, la juste proportionnalité de ce tribut, les taxes qui frappent les produits du sol, soit sur le territoire de production, soit en dehors, et celles qui doivent frapper les produits étrangers pour la défense de la production nationale, pour la rémunération du producteur et pour la vie de l'ouvrier : tout cela est dans votre domaine.

C'est ainsi que naguère, vous envoyiez à la Société des Agriculteurs de France, afin qu'elle les revêtit de sa sanction, vos vœux sur l'augmentation des droits de douane et sur la diminution des tarifs de chemin de fer en matière agricole. La section de Bernay y ajoutait les siens et y comprenait un vœu pour l'organisation d'une représentation efficace des intérêts

Digitized by Google

agricoles, question à l'ordre du jour et à laquelle la Société des Agriculteurs de France vient de consacrer une longue et intéressante discussion, concluant à un retour presque complet à la législation de 1851. Tous ces vœux ont été examinés en présence de ceux que vous aviez chargés de les défendre : MM. Louis Passy, le comte de Salvandy, Join-Lambert, etc., etc.

En procédant ainsi, vous répondez, Messieurs, au reproche dirigé quelquefois contre vous, de vous occuper surtout de philosophie, de protéger les arts et les sciences et de négliger les intérêts agricoles. Votre philosophie, qu'elle s'occupe de l'amélioration morale et matérielle des classes agricoles sur le sol français, ou qu'elle vise des conventions internationales qui, par le respect de la réciprocité et l'équilibre des conditions de production, doivent défendre le producteur français contre l'envahissement des produits étrangers, votre philosophie ne s'écarte jamais de votre mission protectrice de l'agriculture. Mais, c'est votre budget à la main, que vous répondez le mieux à vos détracteurs, en montrant que sur 7 ou 8,000 francs de ressources annuelles, vous consacrez 4, 5, et parfois près de 6,000 francs à l'œuvre agricole proprement dite.

Que la Société d'Agriculture de l'Eure persévère donc dans son œuvre libérale. Elle est, dans la sphère où s'exerce son action, le représentant attitré des intérêts de notre département. Ses états de services sont anciens ; son autorité ni sa compétence ne sauraient être contestées. Qu'elle redouble d'activité pour seconder l'agriculture en souffrance ; qu'elle l'assiste de ses conseils et de ses encouragements, dans cette crise qui arrachait naguère un cri de détresse à M. le Ministre de l'agriculture lui-même, et que M. le président de la Société des Agriculteurs de France, dans un récent et éloquent discours, n'hésitait pas à qualifier de péril social !

Digitized by Google

RAPPORT

SUR

L'EXPOSITION DU DÉPARTEMENT DE L'EURE

AU CONCOURS RÉGIONAL DE LA VILLE DE CAEN

(1883)

Lu à la séance générale du 16 *mars* 1884

PAR M. A. LE BRETON, MEMBRE DE LA SOCIÉTÉ

—

MESSIEURS,

En ma qualité d'enfant du Calvados, vous m'avez fait l'honneur de me choisir pour vous adresser le compte rendu de l'exposition régionale de Caen, en ce qui concerne le département de l'Eure, au triple point de vue de l'industrie, des beaux-arts et des progrès accomplis dans l'instruction.

J'ai essayé de me rendre digne de cette tâche, en jugeant par mes yeux, autant que mes faibles connaissances le permettaient, du mérite et du nombre des œuvres exposées.

Plus d'une fois, devant mes compatriotes, j'ai été fier d'appartenir à votre département !

Pour compléter mes impressions personnelles, je me suis entouré de tous les documents que la presse du moment a pu fournir.

J'ose espérer, Messieurs, que les exposants, dont nous allons plus loin signaler les noms, après être descendus dans l'arène, seront heureux et fiers de se retrouver devant vous au champ d'honneur.

L'exposition à laquelle sept départements : l'Eure, l'Eure-et-

Digitized by Google

Loir, la Manche, l'Orne, la Sarthe, la Seine-Inférieure et le Calvados avaient été appelés à prendre part, comprenait une exposition industrielle commerciale et maritime, générale pour les dentelles et la télégraphie, régionale pour les autres produits.

C'est sur le Cours-la-Reine, cette magnifique promenade qui encadre un champ de course, peut-être unique en France, que s'élevait le palais du commerce et de l'industrie destiné à emmagasiner une partie de nos richesses. Le bâtiment, d'une largeur de 18 mètres sur une longueur de 320 mètres, se composait d'une grande nef centrale, flanquée de deux bas côtés. Malheureusement, la nef ayant été coupée dans toute sa longueur par des vitrines et des pavillons, l'aspect général manquait peut-être de perspective? Malgré ce défaut, dû à un emplacement défavorable, l'exposition industrielle, telle quelle se présentait aux visiteurs, offrait un ensemble plein de vie et de mouvement, qui rappelait parfois les merveilles de nos grandes expositions nationales.

A gauche, s'élevait le bâtiment de l'exposition algérienne qui renfermait les produits de notre riche colonie.

L'exposition des beaux-arts (section de l'art contemporain) avait été placée dans une vaste construction élevée au centre de la cour d'honneur de l'hôtel de ville.

L'exposition rétrospective des beaux-arts faisait suite à la précédente.

Trois salles de l'hôtel de ville avaient été affectées à l'exposition scolaire.

C'est de ces trois expositions : l'exposition industrielle, l'exposition des beaux-arts et l'exposition scolaire, que nous essaierons de rendre compte dans cette notice.

La ville de Caen s'était magnifiquement parée pour recevoir ses hôtes : la place de la République avait été transformée en un riche et brillant square, tandis que les rues pavoisées s'illuminaient le soir et étalaient aux yeux des visiteurs le luxe de leurs oriflammes variés.

Digitized by Google

Une exposition d'horticulture, un concours agricole et hippique complétaient ce tableau.

A l'occasion du concours hippique, un des plus remarquables qu'ait jamais présenté notre région, trois des membres du gouvernement de la République, MM. Méline, ministre de l'agriculture ; Martin-Feuillée, garde des sceaux, et le général Thibaudin sont descendus à Caen. L'escorte d'honneur qui les attendait à la gare était formée notamment par un escadron du 21e dragons, venu d'Evreux.

Après les réceptions officielles, les ministres se sont rendus aux tribunes de l'hippodrome devant lesquelles on leur a présenté les magnifiques animaux primés au concours hippique. A cette occasion, une ovation a été faite à M. Paul Aumont, le grand éleveur normand, auquel M. Méline a remis la croix de chevalier de la Légion d'honneur.

La distribution des récompenses dans le cirque a eu lieu en présence d'une foule d'élite. M. Méline présidait, ayant à sa droite, M. Martin-Feuillée et à sa gauche M. le général Thibaudin. M. Monod, préfet du Calvados, M. Barrème, préfet du département de l'Eure, plusieurs de leurs collègues, M. Mériel, maire de Caen et ses adjoints, un certain nombre de sénateurs et de députés, les hauts fonctionnaires de l'administration des haras, etc., ajoutaient par leur présence à l'éclat de cette solennité.

Le discours de M. le Ministre, entièrement consacré à l'examen du progrès accompli par les différentes branches de l'agriculture dans notre région, a été à plusieurs reprises interrompu par les applaudissements.

Parlerai-je maintenant de ces fêtes de bienfaisance, où la charité, toujours ingénieuse, sait déployer ses ailes pour abriter les malheureux? Une cavalcade historique rappelant le passage du duc Guillaume, le futur roi d'Angleterre, dans sa bonne ville de Caen, avait été organisée par les soins de la municipalité. La veille de la fête, des hérault d'arme, aux couleurs du duc, s'étaient transportés dans les carrefours de

Digitized by Google

la ville pour prévenir les habitants. Aussi, comme au bon vieux temps, bourgeois et bourgeoises avaient-ils revêtu leurs plus riches habits pour faire liesse au seigneur duc !

C'est au milieu des acclamations que le duc et la duchesse ont fait leur entrée triomphante. Un défilé de cinq heures a maintenu jusqu'au soir l'enthousiasme de la foule.

Nous adressons nos félicitations et nos remerciements aux cavaliers du 21e dragons dont le concours et la magnifique tenue ont contribué pour la plus large part au succès de cette fête de charité.

La quête faite par les sous-officiers du régiment et par les jeunes gens de la ville a dépassé 5,000 francs.

Cet exposé achevé, nous allons pénétrer dans l'enceinte des diverses expositions ; vous y verrez avec satisfaction, Messieurs, que le département de l'Eure y est entré avec honneur et qu'il n'en est pas sorti sans gloire !

Qu'il me soit permis de transcrire ici le salut de bienvenue inscrit en tête du journal *l'Exposition*, à l'adrésse des exposants étrangers :

Vous qui venez, des arts, de l'industrie,
Dans notre ville étaler les trésors
Et demander aux fils de la Neustrie
De couronner vos généreux efforts !
Vous qui, partout, d'une splendeur si grande
L'environnez, glorieux artisans !
Salut au nom de l'Athènes normande,
Salut au nom de tous ses habitants !

Salut, salut, enfants de l'Algérie
Vous qui, bravant les orages des mers
Êtes venus dans la mère patrie
Faire admirer vos produits si divers :
Fruits savoureux, dignes de la légende
Et vins exquis et tissus ravissants !
Salut au nom de l'Athènes normande,
Salut au nom de tous ses habitants !

Digitized by Google

Dans la cité du conquérant Guillaume
Recevez tous un sympathique accueil ;
De nos travaux s'exhale un divin baume
Que tout Français respire avec orgueil ;
Car le pays dans votre propagande
Voit le secret de son relèvement.
Salut au nom de l'Athènes normande,
Salut au nom de la ville de Caen !

Aux termes de l'article 16 du règlement général de l'exposition, il avait été institué un jury des récompenses pour les diverses expositions. Parmi les jurés, trois seulement appartenaient au département de l'Eure, c'étaient :

MM. Gareau, fabricant de galoches à Evreux ;
Hérissey, imprimeur à Evreux ;
L. Cauchepin, représentant de la maison Pilter (machines agricoles), à Bernay.

Chapitre Ier. — Exposition industrielle

Nous suivrons l'ordre qui a été adopté par la commission d'organisation de l'exposition pour le groupement des produits exposés. Dans cet ordre, les exposants du département de l'Eure figureront aux groupes et aux classes indiquées dans la liste générale qui suit :

Groupe II. — Arts industriels

Classe 2. — Vitraux.

M. Duhamel-Marette, à Evreux.

Classe 4. — Décorations, imitations.

MM. Duchesne, à Evreux.
Lechallier, à Pont-Audemer.

Groupe III. — Mobilier et accessoires

Classe 13. — Bimbeloterie.

M. Barbe, à Dangu.

Digitized by Google

GROUPE IV. — TISSUS, VÊTEMENTS, ACCESSOIRES

Classe 2. — Fils et tissus de coton.

MM. Barbey (J.), à Drucourt.
Philippe (A.) et Cie, à Corneville-sur-Risle.

Classe 12. — Vêtements d'homme, chapeaux, parapluies.

MM. Bellard et fils, à Bernay.
Rousseau, à Bernay.
Tabour-Moisson, à Verneuil.

GROUPE V. — INDUSTRIE EXTRACTIVE, PRODUITS BRUTS ET OUVRÉS

Classe 1. — Produits de l'exploitation des mines et de la métallurgie.

M. Vittecoq, à Beaumontel.

Classe 5. — Produit des exploitations et des industries forestières.

M. Hervé, à Verneuil.

Classe 9. — Cuirs et peaux.

MM. Chapman et Corbeau, à Pont-Audemer.
Denize-Fouquier et Romain, à Pont-Audemer.
Fanet-Coquin et Cie, à Pont-Audemer.

GROUPE VI. — OUTILLAGES ET PROCÉDÉS DES INDUSTRIES MÉCANIQUES

Classe 5. — Machines et appareils de la mécanique en général.

MM. Joneaux, à Pont-Audemer.
Bellard et fils, à Bernay.

Classe 9. — Matériel et procédés de la couture et de la confection des vêtements.

M. Tabour-Moisson, à Verneuil.

Classe 12. — Carrosserie et charronnage.

MM. Cohne fils et Louvigny, à la Guéroulde.

Digitized by Google

GROUPE VII. — PRODUITS ALIMENTAIRES

Classe 1. — Céréales, produits farineux, avec leurs dérivés.

M. Vittecoq, à Beaumontel.

Classe 9. — Vins et spiritueux.

M. Saffrey, à Verneuil.

GROUPE II. — ARTS INDUSTRIELS

Classe 2. — Vitraux.

M. DUHAMEL-MARETTE, à ÉVREUX.

Les magnifiques vitraux exposés par M. Duhamel-Marette ont obtenu une place d'honneur, dans un pavillon spécial de l'exposition.

M. Duhamel-Marette n'est pas un peintre verrier ordinaire; la valeur artistique de ses œuvres est aujourd'hui justement appréciée.

Les travaux exposés, soit qu'ils émanent de son inspiration comme peintre et comme dessinateur, soit qu'ils s'appliquent à la restauration d'œuvres déjà anciennes, se distinguent par la richesse du coloris, par le fini des détails et par la lumière qui met en relief ses personnages.

On remarquait : un vitrail style XVI^e^ siècle représentant saint Maurice, chef de la légion Thébaine, refusant de sacrifier aux faux dieux, son matyre et celui de ses compagnons. Vitrail destiné à l'église de Montiviliers (Seine-Inférieure).

Deux verrières, style renaissance, représentant: l'une, les disciples d'Emmaüs, l'autre, saint Michel ou la chute des mauvais anges.

Ces deux verrières ont pour destination l'église Notre-Dame du Havre (Seine-Inférieure).

Un vitrail XV^e^ siècle : le culte de la Vierge dans les Gaules, ou légende du chêne d'Alouville.

Digitized by Google

Un vitrail ancien, restauré avec portraits de donateurs, représentant : les litanies de la Vierge. (Grisaille xv^e^ siècle, sur fond d'or.)

Un vitrail même siècle, restauré également, genre grisaille' avec portraits de donateurs, représentant : saint Georges, saint Charles Borromée, saint Jean-Baptiste.

Ces deux verrières appartiennent à l'église de Pont-de-l'Arche.

Un vitrail genre grisaille, en or sur fond camaïeu, représentant une scène historique relative au vocable de saint Ouen : Le duc Guillaume le Bâtard, apportant en grande pompe à l'église de Rôtz (Calvados) les reliques de saint Ouen. Consécration de l'église au milieu d'une foule de fidèles.

Des vitraux d'appartement avec médaillons historiques : François I^er^ et Charles-Quint aux tombeaux de Saint-Denis ; le camp ou champ du drap d'or ; Henri II et Diane de Poitiers (scène galante) ; Henri IV chez le meunier Michaux ; vues des châteaux de Chambord et de Chenonceaux.

Ces vitraux ont pour destination le cabinet d'antiquités de M. Loisel, à la Rivière-Thibouville.

Monogrammes, attributs, etc.

Des cartons représentant : l'atelier de Joseph ; Jésus au milieu des docteurs, pour vitraux destinés à l'église d'Hendley (Angleterre).

Dessins, maquettes et projets divers.

M. Duhamel-Marette prenait part pour la première fois à nos grands concours industriels et artistiques, il s'y est placé du côté des maîtres, le jury lui a décerné un diplôme d'honneur.

Classe 4. — Décorations, imitations.

M. Duchesne, à Évreux.

L'exposition des produits de la fabrique de moulures de M. Duchesne offrait aux architectes, constructeurs et entre-

Digitized by Google

preneurs, les spécimens les plus variés des différents profils usités pour l'ornementation des habitations modernes.

Plus de trois cents profils de tout genre étaient symétriquement et gracieusement groupés dans de grands panneaux supportés eux-mêmes par de gros socles moulures.

Le jury a récompensé cette belle collection par une médaille de vermeil, grand module.

Déjà M. Duchesne avait obtenu en 1881, une mention honorable à l'exposition industrielle d'Alençon; en 1880 une médaille de bronze à l'exposition du Mans, en 1882 une médaille d'argent à l'exposition de Saint-Lô.

Cette maison, depuis le début de sa fabrication, marche de progrès en progrès, et lutte avantageusement avec Paris lui-même par le fini de l'exécution et par l'emploi des bois de premier choix.

Elle s'assure par des marchés directs avec les négociants du golfe de Bothnie, des contrats de vente qui lui suppriment les faux frais des intermédiaires et lui permettent de livrer à meilleur compte.

Nous espérons avoir bientôt à signaler les nouvelles récompenses que M. Duchesne obtiendra.

M. Lechallier, à Pont-Audemer.

M. Lechallier a exposé un chalet et un calvaire en perles. Ce travail de patience a été récompensé par une médaille de bronze, petit module.

Groupe III. — Mobilier et accessoires

Classe 13. — *Bimbeloterie.*

M. Barbe, à Dangu.

Dans le troisième groupe (mobilier et accessoires), le jury des récompenses a décerné à M. Barbe une médaille en bronze, petit module, pour la tabletterie et les jeux de dominos fabriqués chez lui.

Digitized by Google

Déjà cette maison avait obtenu des mentions honorables aux expositions de Rouen 1859 et d'Alençon 1873.

GROUPE IV. — TISSUS, VÊTEMENTS, ACCESSOIRES

Classe 2. — Fils et tissus de coton.

M. BARBEY (J), à Drucourt.

M. Barbey a exposé :

1° Des rubans de pur fil de couleurs diverses; des rubans de fil et coton, des cotons glacés, sergés ou croisés, spéciaux pour les maisons de merceries;

2° Des articles pour les maisons de toile, lingerie, flanelle, draperie, etc.

Cette maison avait obtenu déjà plusieurs récompenses, savoir : une médaille de l'Académie nationale, manufacturière et commerciale, une médaille de bronze à Tours, deux médailles d'argent, l'une au Mans, l'autre à Caen.

Le jury des récompenses a consacré ces succès en lui décernant une nouvelle médaille d'argent, petit module.

M. PHILIPPE (A) ET C^ie^, à Corneville-sur-Risle.

La maison Philippe exploite une filature de coton dont les produits s'écoulent principalement dans les fabriques de coutil de Flers et d'Évreux. La renommée des tissus de ces dernières localités démontre suffisamment la supériorité de la fabrication.

La maison Philippe a exposé plusieurs variétés de ses filés qui ont fixé l'attention du jury. La partie la plus intéressante de son exposition se trouve dans le filé spécial d'un coton qu'elle tire de l'Inde orientale, côte de Coromandel, connu sous le nom de « Cocanador »

Ce coton est jaune et sale, mais quand il a subi une préparation, il prend la teinture avec une notable économie sur les cotons blancs.

Digitized by Google

Depuis dix ans que la maison l'emploie, elle a augmenté d'un tiers sa production, à la satisfaction de ses clients qui y trouvent économie et profit.

L'ensemble de ces produits a été récompensé par une médaille de vermeil petit module.

Classe 12. — Vêtements d'hommes, chapeaux, parapluies.

MM. Bellard et Fils, à Bernay.

Les produits de cette maison ont figuré dans deux groupes distincts :

Dans le premier (groupe IV, classe 12), MM. Bellard et fils ont fait figurer des casquettes de drap, avec et sans broderie, et des casquettes en soie se recommandant pas le fini de la fabrication et la modicité du prix.

Grâce à une ingénieuse disposition des garnitures intérieures, la maison réalise une notable économie de main-d'œuvre, en substituant journellement la machine à coudre à la main de l'ouvrière.

Ces perfectionnments ont attiré l'attention du jury des récompenses, qui a décerné de ce chef à MM. Bellard et fils, une médaille de bronze grand module, que ces derniers n'ont pas cru devoir accepter.

Dans le second (groupe VI, classe 5, machines et appareils de la mécanique en général), MM. Bellard et fils ont exposé une bichonneuse mécanique de leur invention pour casquettes.

Cette machine, qui accélère la rapidité du travail sans altérer la marchandise, a fait obtenir à la maison Bellard et fils une médaille de bronze petit module.

Déjà les produits de cette maison avaient été récompensés. A Alençon, en 1881, par une médaille de bronze ; à Saint-Lô, en 1882, par une médaille d'argent.

M. Rousseau, à Bernay.

M. Rousseau est l'inventeur d'une garniture intérieure, spéciale pour chapeaux et casquettes, qui lui a valu un brevet.

Digitized by Google

Le jury, après avoir examiné les produits exposés par M. Rousseau, lui a décerné une médaille d'argent grand module.

M. Rousseau n'avait encore pris part à aucune exposition.

M. TABOUR-MOISSON, à Verneuil.

Dans ce groupe, M. Tabour-Moisson a exposé des vêtements d'ouvriers.

Dans un second (groupe VI, classe 9, matériel et procédés de la couture et de la confection des vêtements), M. Tabour-Moisson a présenté au jury une machine à coudre munie d'un appareil de son invention, appelé dévidoir automatique. Cet instrument, qui réalise une économie de travail considérable par sa rapidité et la sûreté de son fonctionnement, ne permet pas de faire de faux points.

Des fabricants allemands et américains se sont adressés à notre exposant pour obtenir de lui l'application de son système, adapté déjà aux machines françaises, Vigneron, Ricbourg, Journaux, Lefers, etc.

Notre compatriote est un lauréat de nos grands concours internationaux.

A l'exposition d'Amsterdam, notamment, il a obtenu une première médaille d'or.

Le jury des récompenses lui a décerné une médaille d'or et une médaille de vermeil grand module.

GROUPE V. — INDUSTRIE EXTRACTIVE, PRODUITS BRUTS ET OUVRÉS

Classe 1. — Produits de l'exploitation des mines et de la métallurgie.

M. VITTECOQ, à Beaumontel.

M. Vittecoq est l'inventeur d'un système de blutage réfrigérant désagrégateur.

Dans un second groupe (groupe VII, produits alimentaires, classe 1. — Céréales, produits farineux avec leurs dérivés),

Digitized by Google

M. Vittecoq a présenté des échantillons de farine provenant de sa fabrication, qui ont figuré avec avantage à côté des produits similaires des meilleures maisons.

La maison Vittecoq avait déjà pris part à divers concours et y avait recueilli des récompenses : en 1867, à l'exposition universelle de Paris ; en 1864, au concours d'Evreux.

Elle a obtenu à l'exposition de Caen, une médaille de vermeil grand module.

Classe 5. — *Produits des exploitations et des industries forestières.*

M. HERVÉ, à Verneuil.

M. Hervé avait exposé des charbons de bois de diverses qualités qui n'ont pas attiré d'une façon spéciale l'attention du jury.

Nous espérons retrouver M. Hervé aux prochaines expositions.

Classe 9. — *Cuirs et peaux.*

MM. CHAPMAN et CORBEAU, à Pont-Audemer (ancienne maison PLUMMER, ancienne maison E. COUILLARD et VITET).

Cette maison, fondée à la fin du siècle dernier, a vu, en 1798, commencer la série des encouragements et récompenses de premier ordre qu'elle a obtenus pour la supériorité de ses produits.

L'histoire de la maison, nous dit notre honorable collègue, M. Charles Fortier, dans son ouvrage *le Département de l'Eure à l'Exposition Universelle*, est tout entière dans ses succès et dans ses récompenses.

Nous n'énumérerons pas ici toutes les distinctions obtenues par cette importante maison ; nous rappellerons seulement qu'en 1878, à l'Exposition universelle de Paris, MM. Couillard et Vitet ont obtenu le rappel de la médaille d'or de 1867 et que M. Couillard, l'un des associés, a été nommé chevalier de la Légion d'honneur.

Digitized by Google

Sous l'habile direction de leurs successeurs, MM. Chapman, Corbeau et Gruel, la maison a continué ses traditions. Ses progrès et sa bonne fabrication lui valent aujourd'hui la clientèle de la carrosserie, de la sellerie de luxe la plus renommée, de la sellerie militaire et des fabriques de chaussures.

L'établissement occupe 250 ouvriers et emploie une force motrice de 100 chevaux environ, divisée en une machine à vapeur, trois turbines et deux roues pour ses machines et moulins à tan. Il est le seul de cette importance en France réunissant la tannerie, la corroierie, le vernissage, la hongroierie, et la fabrication des courroies de transmission.

MM. Chapman, Corbeau et Gruel ont envoyé à l'exposition de Caen des cuirs pour la sellerie, des cuirs vernis lisses et à grains ; des cuirs alunés (dits cuirs de Hongrie).

Ces derniers, très remarqués, avaient été appréciés d'une façon toute spéciale à l'exposition universelle de Vienne en 1873.

Voici du reste ce que disait à leur endroit, le rapport français de M. Charles Soyer du jury international :

« La fabrication des cuirs de Hongrie est une des spécialités de cette importante maison ; personne ne les fabrique mieux ».

A l'exposition d'Amsterdam 1883, le jury des récompenses a accordé à MM. Chapman, Corbeau et Gruel, un diplôme d'honneur ; à l'exposition de Caen, ils ont été placés hors concours.

MM. Denize-Fouquier et Romain, à Pont-Audemer.

Cette maison a exposé : 1° des cuirs noirs pour la fabrication des harnais de carrosse et de cabriolet, des cuirs jaunes ou bruns (couleur obtenue par un procédé de teinture) pour les harnais de luxe, et enfin des cuirs fauves (couleur naturelle) pour les harnais de fantaisie ; 2° des cuirs pour la bourrellerie, noirs ou blancs, ces derniers hongroyés, c'est-à-dire saturés d'alun ; 3° les cuirs fauves préparés spécialement pour la fabrication des harnais de l'armée, artillerie, cava-

Digitized by Google

lerie, train des équipages, etc.; 4° enfin, des cuirs pour la fabrication des courroies de transmission.

Cette maison a exposé trois fois :

La première fois à Alençon, où elle a obtenu une médaille d'argent grand module ;

La seconde fois à Saint-Lô, où elle a été récompensée par une médaille de bronze grand module, seule médaille réservée aux exposants de cette catégorie.

Ces succès ont été couronnés par le jury des récompenses qui lui a décerné, à Caen, un diplôme d'honneur.

MM. FANET-COQUIN et C^ie^, à Pont-Audemer.

MM. Fanet-Coquin et C^ie^ ont exposé, à Caen, comme spécialité, des veaux pour filature, qui sont tannés et corroyés dans la maison même. Ces veaux servent à recouvrir les cylindres sur lesquels le coton vient se filer.

La maison est de création récente. Elle a été fondée en 1881.

L'exposition de Caen est la première à laquelle ses produits aient été exposés; ils ont obtenu une médaille de vermeil grand module.

Classe 5. — Machines et appareils de la mécanique en général.

M. JOSSEAUX, à Pont-Audemer.

M. Josseaux a présenté à l'exposition un appareil hydrocarburateur pour la production du gaz à froid.

Cet appareil repose sur un système entièrement nouveau d'une très grande puissance et qui est remarquable, surtout par son extrême simplicité.

La saturation de l'air s'obtenant complètement à froid, il n'y a à craindre ni explosion, ni condensation dans les tuyaux.

D'un autre côté, le pouvoir éclairant du gaz d'hydrocarbure est le double de celui du gaz de houille. Il produit une lumière très douce qui n'atteint ni la dorure, ni la peinture.

Digitized by Google

Un des grands avantages de cet appareil est qu'il produit le gaz sans usine et que chacun peut l'installer chez soi.

M. Josseaux s'était offert pour expérimenter lui-même sa découverte devant le public de l'exposition; un différend survenu au dernier moment, entre lui et l'administration, a fait obstacle à l'exécution du projet. Dans ces conditions, M. Josseaux a cru devoir se retirer.

Au concours départemental de Cormeilles, M. Josseaux avait obtenu une médaille d'argent.

MM. Cohne fils et Louvigny, à la Guéroulde.

La maison Cohne fils et Louvigny a obtenu, à l'exposition, une médaille d'or pour sa fabrique spéciale de tenailles et de quincaillerie.

Ses produits se sont vus souvent récompensés.

Ils avaient déjà obtenu de nombreuses médailles dans les expositions de Bordeaux, Dijon, Nantes, Verneuil, Alençon, Evreux.

A l'exposition de Paris en 1855, la maison Cohne a obtenu une médaille d'argent.

Classe 9. — *Vins et spiritueux.*

M. Saffrey, à Verneuil.

La « vernolienne », liqueur hygiénique de M. Saffrey, distillateur à Verneuil, a obtenu du jury des récompenses une médaille de bronze grand module.

Cette liqueur, fabriquée spécialement par M. Saffrey, est composée d'un grand nombre de plantes aromatiques. La supériorité de sa distillation, son arôme, ses vertus hygiéniques avaient valu à son auteur deux diplômes d'honneur, à Paris et à Naples.

Digitized by Google

CHAPITRE II. — EXPOSITION DES BEAUX-ARTS.

§ I. — *Section de l'art contemporain.*

L'exposition de l'art contemporain comprenait :

1° Les œuvres des artistes nés dans les départements appelés à concourir ou ayant résidé dans cette région ;

2° Les œuvres des artistes de tout pays, relatives à l'histoire, aux personnages, aux coutumes, aux monuments et aux sites de la Normandie.

Disons d'abord que nos artistes normands ont bien voulu répondre avec enthousiasme à l'appel qui leur était adressé. Le nombre des tableaux notamment a été tel, qu'il n'a pas fallu moins de trois salles pour les placer.

Dans les différentes sections de sculpture, de dessin et de peinture, nous avons pu apprécier les œuvres de plusieurs de nos compatriotes. Malheureusement, le nombre des récompenses mises à la disposition du jury était très limité ; beaucoup d'œuvres, d'une véritable valeur, n'ont pas obtenu les distinctions auxquelles elles étaient en droit de prétendre.

Trois médailles seulement ont été remises à des artistes appartenant à notre département, savoir :

MM. Décorchemont, né à Saint-Pierre-d'Autils ;
Bougourd (Auguste), né à Pont-Audemer ;
Sevestre (Jules-Marie), né à Breteuil.

M. DÉCORCHEMONT.

M. Décorchemont a exposé une offrande à Pan (groupe en plâtre).

Il a su donner à son groupe la correction des lignes et la justesse dans la pose.

Le jury lui a décerné une médaille d'or.

M. Décorchemont n'est pas à son premier succès : les médailles qu'il a obtenues, à Paris, à Caen, à Rouen, à Evreux, ont consacré son talent

Digitized by Google

M. Bougourd.

La magnifique suite d'aquarelles (ruines de l'abbaye de Jumièges) exposée par M. Bougourd lui a fait obtenir une médaille de vermeil grand module.

Déjà à l'exposition de Rouen, M. Bougourd avait obtenu une médaille.

M. Sevestre.

Une médaille d'argent grand module a été décernée à la nymphe chasseresse de M. Sevestre.

Cet artiste avait obtenu une mention honorable à l'exposition de Paris.

Citons maintenant, les noms des artistes qui, malgré leur mérite, n'ont obtenu aucune distinction.

I. — Peinture.

Bougourd (M^lle^ Cécile), née à Pont-Audemer.

Pivoines.

Deroche (Victor), au château de Montigny, par Verneuil (Eure).

Marine, côtes de Normandie.

Papon (Ernest), à Evreux.

Bords de la Seine, environs d'Evreux.

II. — Dessins, cartons, aquarelles, pastels, miniatures, vitraux, émaux, porcelaines, faïences

Cassagne (Armand), né au Landin.

Deux paysages, aquarelles; la grange, aquarelle; bibelots, aquarelle.

Chale (Charles-Émile), né à Tillières-sur-Avre.

Les Grâces au bain, faïence; les Nymphes au bain, faïence.

Digitized by Google

GUICHARD (Mlle Louise-Marie), née à Vernon.

Églantines et Amours, éventail, gouache.

LAIR (Albert-Eugène), né à Thiberville.

Extrémité du grand cours à Caen, fusain; le Drochon à Beuzeval; cabane à Cabourg; portrait, pastel.

III. — SCULPTURE

MEZZERA (Pierre-Louis-Alexandre), né à Evreux.

Tendresse, groupe, terre cuite.

LÉPINE (Alexandre de), né à Senonches.

Haut relief, stuc et plâtre.

§ II. — *Section de l'art rétrospectif.*

Un des caractères distinctifs, un des principaux attraits des expositions rétrospectives, est de réunir et de mettre en lumière les spécimens les plus remarquables des arts industriels pratiqués autrefois.

Outre l'intérêt historique ou archéologique qui s'y rattache, ces expositions, en stimulant les efforts des artistes et des industriels par les points de comparaison qui peuvent s'y rencontrer, peuvent amener les résultats les plus féconds.

L'exposition rétrospective de Caen était spécialement consacrée à l'art normand et aux objets d'art de toutes provenances ayant trait à l'histoire, aux mœurs, aux coutumes, aux sites et aux monuments de la Normandie.

Toutefois, on y a admis, sans s'enquérir de leur origine historique, les objets d'art, d'archéologie et de haute curiosité provenant des sept départements de la région.

Plusieurs collectionneurs de notre département ont bien voulu se dessaisir momentanément des objets d'art et de curiosité qu'ils possédaient pour les envoyer à cette exposition.

Digitized by Google

Voici leurs noms :

MM. Blondel, à Bernay ;
Boguslawski (Alexandre), à Evreux ;
Delahaye, à Evreux ;
Filliâtre (Pierre), à Saint-Maclou ;
Lemesle (Charles), à Evreux ;
Lepage (Louis), à Bourg-Achard ;
Moutier (J.-B.), à Pont-Audemer.
Védie (Georges), à Évreux.

M. Blondel.

M. Blondel a offert à l'admiration du public un magnifique tableau : Jésus, chez Marie-Madeleine, attribué au Poussin.

M. Boguslawski.

M. Boguslawski a exposé un très bel esclavage normand, or avec plaques et fermoir émaillés et deux grandes plaques d'esclavage également en or.

Une petite horloge à cadran de cuivre, époque Louis XIV.

Une autre petite horloge, aussi à cadran de cuivre et à cartouches émaillés, de la même époque.

Une montre en argent, fabrication anglaise du milieu du XVIII[e] siècle.

Deux mouvements de montre de la même époque.

Une montre en or, époque Louis XVI.

Un mouvement de montre, travail rouennais, époque Louis XVI.

Un portrait de femme en costume du temps de Louis XVI ; peinture sur ivoire.

Une tabatière en vermeil, dessus niellé.

M. Delahaye.

L'exposition de M. Delahaye comprenait d'admirables morceaux de ferronnerie ancienne :

Digitized by Google

Une batterie de fusil double, dite batterie espagnole; travail italien du XVII^e^ siècle.

Une clef du XVI^e^ siècle avec chimère et fourreau.

Une autre clef, dont l'anneau, travaillé à jour, porte les initiales E. M. et une couronne de comte, XVII^e^ siècle.

Enfin, une clef dont l'anneau est formé de deux dauphins affrontés, XVII^e^ siècle.

M. Filliatre fils.

M. Filliâtre avait envoyé un carton de silex taillés, provenant de Saint-Maclou, près Pont-Audemer.

M. Lemesle.

Nous nous rappelons les deux panoplies d'armes anciennes qui décoraient à droite et à gauche la salle de l'exposition d'Evreux, dite salle des Manuscrits; ce double trophée était composé dans sa plus grande partie avec la collection de M. Lemesle.

M. Lemesle a bien voulu détacher une partie de ses richesses pour les offrir à l'examen des amateurs.

On remarquait :

Une dague damasquinée en or du XV^e^ siècle.

Un sabre allemand du XVII^e^ siècle, poignée mobile.

Une épée du XVIII^e^ siècle.

Une épée Louis XVI, poignée en acier à facettes.

Une magnifique espingole grecque, à crosse brisée, damasquinée, cuivre et argent, commencement du XIX^e^ siècle.

Un pistolet à quatre coups, canons superposés du XVIII^e^ siècle.

Une paire de pistolets du XVIII^e^ siècle, crosse en argent.

Un pistolet du XVIII^e^ siècle à batterie espagnole.

Un fer de pique à pans du XVI^e^ siècle.

Un autre fer de pique à douille ronde et à pointe carrée, garni à la base d'une traverse en forme de croissant; fin du XVI^e^ siècle.

Digitized by Google

M. Lepage.

M. Lepage avait envoyé une montre en or avec personnages en relief, ciselés à jour, d'un merveilleux travail ; la clef est en nacre sculptée ; fin du XVIII^e^ siècle.

M. Moutier.

Les objets exposés par M. Moutier proviennent de fouilles exécutées dans la vallée de la Risle et de Saint-Maclou, Toutainville, Blancarville, aux environs de Pont-Audemer.

Ils consistent en neuf cartons de silex taillés et en une pointe de lame en silex.

M. Védie.

M. Védie est à la fois collectionneur et numismate. Il a présenté :

Une épée en fer de 66 centimètres de longueur, trouvée dans la Seine, à Port-Villez.

Une autre épée trouvée également dans la Seine, au même lieu.

Un carton de monnaies romaines en or, argent et bronze, trouvées pour la plupart dans le département de l'Eure.

Une médaille en bronze doré représentant Louis XIII et Anne d'Autriche : œuvre de Dupré (1620).

Une autre médaille de bronze représentant Louis XIV et Anne d'Autriche : œuvre de Varin (1643).

Une clef en fer, à poignée en crosse du XIII^e^ siècle.

Une garniture de boutons de la milice bourgeoise d'Evreux au XVIII^e^ siècle.

Enfin, un éventail de l'époque révolutionnaire [1].

[1] La commission chargée d'organiser la section rétrospective de l'exposition des beaux-arts a remis à chacun des exposants une médaille commémorative en bronze.

Digitized by Google

CHAPITRE III. — EXPOSITION SCOLAIRE

Le programme de cette exposition comprenait trois sections :

1° Les travaux des maîtres et des élèves des écoles primaires de tous degrés : écoles normales et cours normaux ; écoles primaires supérieures ; écoles professionnelles ; écoles d'apprentissage ; écoles primaires élémentaires ; écoles enfantines et maternelles ;

2° La librairie et les publications ou écrits divers, émanant d'éditeurs et d'auteurs de la région ;

3° Le matériel et le mobilier scolaires, particulièrement les collections destinées à l'enseignement intuitif. A cette section se rattachaient les fournitures d'armement et d'équipement des bataillons scolaires.

L'abondance des objets exposés a déterminé la commission d'organisation à subdiviser ces sections en groupes ; un jury spécial, nommé par M. le maire de Caen, a été chargé d'examiner les objets de chaque groupe. M. l'inspecteur d'académie a présidé les opérations de chaque jury.

Cette exposition, dans son ensemble, a accusé un sérieux progrès pédagogique.

Pour les écoles normales et les cours normaux, le jury a regretté de nombreuses abstentions qui ne lui ont pas permis d'étendre son champ de comparaison. Notre département, dans ce groupe, est un de ceux qui ne se sont pas fait représenter. Succès oblige cependant, et personne n'a oublié les distinctions obtenues, notamment par l'école professionnelle d'Evreux, aux grandes assises nationales de 1878.

Nous allons proclamer les noms des lauréats dans les autres groupes de l'exposition :

SECTION I. — GROUPE III

Écoles primaires élémentaires.

MM. GUILLARD, instituteur à Breteuil ;
MARTIN, instituteur à Piencourt ;

Digitized by Google

MM. DELACHAUSSÉE, instituteur à Champigny-la-Futelaie;
LAGRUE, instituteur à Pont-Audemer;
DESDOUITS, instituteur à Sébécourt;
GONDOIN, instituteur à Nonancourt.

SECTION II. — GROUPE UNIQUE

Librairie et publications diverses.

MM. LECOINTE, professeur à l'école normale d'Evreux;
PAREY, instituteur à Fontaine-la-Soret.

SECTION III. — GROUPE I

Mobilier scolaire.

M. PAPAVOINE, instituteur à Louviers.

SECTION III. — GROUPE II

Musées scolaires.

M. LAVALLÉE, instituteur aux Damps.

Appareils pour l'enseignement intuitif.

M. PAREY, instituteur à Fontaine-la-Soret.

Le jury a décerné dans le premier groupe, de beaucoup le plus important par le nombre des exposants et des objets exposés (écoles primaires élémentaires), 142 récompenses, dont six ont été obtenues par des exposants appartenant à notre département.

Le jury avait à se prononcer dans ce groupe sur les travaux des élèves, qui se divisaient en deux parties :

1° Les travaux manuels ; 2° les cahiers.

Les travaux manuels.

Ces travaux, avant les programmes du 27 juillet 1882, étaient à peine soupçonnés. On les pratiquait seulement dans de rares écoles, lorsque par hasard le maître y avait du goût. Ils figurent aujourd'hui au nombre des matières obligatoires.

Digitized by Google

Nous sommes au début, et beaucoup d'instituteurs, effrayés de la difficulté, n'ont pas encore osé les entreprendre. Quelques-uns cependant, se sont mis à l'œuvre. Ils ont donné à leurs élèves du bois, du fil de fer, de la paille, du jonc, du cuir, etc. Le couteau a été l'instrument. Les produits ne sont pas accomplis, mais déjà ils sont plus qu'une ébauche. L'exposition aura montré aux hésitants ce qu'on peut obtenir.

Les cahiers.

L'examen des cahiers a été particulièrement long et difficile.

Le règlement portait que l'on admettrait les cahiers de compositions, les cahiers de scolarité ou cahiers mensuels, introduits par l'arrêté du 27 juillet 1882 (article 13), et les cahiers journaliers dits aussi cahiers uniques. Comme il était naturel de le supposer, ce sont les cahiers journaliers qui ont dominé.

Malgré les lacunes signalées par M. l'inspecteur d'académie dans son remarquable rapport général sur l'exposition scolaire de Caen, l'exposition des écoles élémentaires a donné de grands motifs de satisfaction.

Comme nous l'avons dit plus haut, le département de l'Eure a eu sa part dans ces éloges mérités, et la Société libre de l'Eure est heureuse d'enregistrer les noms des instituteurs qui ont obtenu, pour l'ensemble de leur exposition, les distinctions suivantes :

M. Guillard, instituteur à Breteuil, une médaille d'argent petit module ;

M. Martin, instituteur à Piencourt, une médaille de bronze petit module ;

M. Delachaussée, instituteur à Champigny-la-Futelaie, une mention honorable ;

M. Lagrue, instituteur à Pont-Audemer, une mention honorable ;

M. Desdouits, instituteur à Sébécourt, une mention honorable

M. Gondoin, instituteur à Nonancourt, une mention honorable

Digitized by Google

Librairie et publications diverses.

M. LECOINTE.

M. Lecointe, professeur à l'école normale d'Evreux et membre de la Société d'Agriculture de l'Eure, a composé un recueil qui a pour titre : *Énoncés de problèmes d'arithmétique.*

Ces problèmes contiennent des données utiles sur l'agriculture, l'économie rurale et l'économie domestique. Les sciences physiques et naturelles ont fourni à l'auteur un grand nombre de questions, mais c'est à l'agriculture que la plus large place a été réservée.

« Toutes les opérations de la pratique agricole », nous dit l'honorable vice-président de notre société, M. Izarn, dans un rapport fait à la Société libre de l'Eure (séance du 16 juillet 1876), « y sont réduites en nombres et en nombres véritables ; « car M. Lecointe, et cela constitue le mérite et l'originalité de « son œuvre, n'a pris aucune donnée au hasard. Non seulement « il a puisé ses chiffres dans les meilleurs traités d'agriculture, « mais il a recouru souvent aux mémoires originaux, aux tra- « vaux particuliers des savants. »

Dans un rapport fait à la Société nationale d'Agriculture de France, le 20 avril 1879, M. Victor Borie émettait le vœu, que ce petit livre fût « mis à la disposition des élèves des écoles primaires et des écoles d'adultes, mais que, dans tous les cas, les maîtres qui ont à dicter des problèmes, y puisâssent leur enseignement ».

La Société remettait en même temps une médaille d'argent à M. Lecointe.

La Société libre de l'Eure, marchant dans cette voie et appréciant toute l'utilité pratique d'un pareil ouvrage, décidait à son tour que l'ouvrage de M. Lecointe serait donné en prix aux lauréats de ses concours d'enseignement agricole, ainsi qu'à leurs instituteurs.

Le jury des récompenses a décerné à M. Lecointe une médaille de vermeil grand module.

Digitized by Google

Précédemment une médaille de bronze lui avait été offerte par la Société protectrice des animaux « pour l'art ingénieux qu'il avait eu de démontrer l'incontestable utilité de la protection, dans ses énoncés de problèmes d'arithmétique [1] ».

M. Parey.

Une mention honorable a été donnée à M. Parey, instituteur à Fontaine-la-Soret, pour ses diverses publications, et une médaille d'argent grand module lui a été décernée par le jury des récompenses pour son enseignement intuitif.

Mobilier scolaire.

M. Papavoine, à Louviers.

Les nouveaux modèles de tables que M. Papavoine a exposés, sont construits d'après les règlements ministériels. Ils se recommandaient d'une façon particulière à l'attention du jury par les nombreux perfectionnements qu'ils renferment.

Ces tables, pour lesquelles M. Papavoine s'est fait délivrer un brevet, sont à deux places : les pupitres en chêne et pitchpin ont le dessus ciré ou noirci ; les supports en fonte, d'une solidité garantie, sont disposés de façon à réserver une grande entrée aux élèves.

M. Papavoine a exposé cinq modèles de tables.

Au moment du renouvellement des mobiliers scolaires, les perfectionnements apportés par M. Papavoine dans son industrie devront être appréciés par les municipalités. Déjà plu-

[1] M. Lecointe est l'auteur, en collaboration avec M. Piéton, professeur de culture à l'école normale, d'un *Manuel élémentaire d'Agriculture et d'Horticulture*, à l'usage du département de l'Eure et des régions agricoles voisines.

La première partie, l'Agriculture proprement dite, soumise en 1880 a l'examen de la Société nationale d'Agriculture de France, a eté honorée d'une médaille d'or, à la suite d'un rapport favorable fait par M. Louis Passy, l'un de ses membres.

La seconde partie, l'Horticulture, a obtenu, en 1881, la même récompense, sur les conclusions d'un nouveau rapport de M. Passy.

Digitized by Google

sieurs d'entre elles se sont adressées à sa maison, et la ville d'Evreux lui a fait des commandes.

Le jury des récompenses a décerné à M. Papavoine une médaille de bronze grand module.

Musées scolaires.

M. LAVALLÉE.

Les musées scolaires étaient une des parties les plus brillantes de l'exposition. Sans compter ceux que produisaient des éditeurs hors région, il y en avait 55 dont 20 ont été jugés dignes de récompenses : M. Lavallée a obtenu la première médaille d'or.

Le jury a été surtout guidé dans ses appréciations par un principe pédagogique. Il a recherché comment les musées avaient été formés, quelle part revenait aux achats et à l'effort personnel, dans quelle mesure les élèves et le maître avaient collaboré.

M. Lavallée est entré dans ces vues ; son musée n'a point été créé de toutes pièces, il n'a point été improvisé en quelques jours, mais il est l'œuvre patiente et persévérante des élèves et du maître.

C'est dans la commune, autour de l'école et dans les villes environnantes, que la plus grande partie des échantillons a été recueillie.

M. Lavallée a tenu compte du classement des objets : pour chaque industrie représentée, il a disposé une planchette de 0^m 30 de longueur et de 0^m 20 de largeur qui offre d'un seul coup d'œil les diverses formes par lesquelles passe un objet de l'état brut à l'état ouvré.

Pour faciliter le déplacement des objets par les élèves, il a employé un système d'attache spécial.

Il a exposé :

1° Une collection d'oiseaux empaillés, d'insectes en cadre, et quelques reptiles parfaitement conservés ; 250 échantillons de minéraux, de roches, de cristaux, etc.

Digitized by Google

2° Une pharmacie scolaire destinée à subvenir aux premiers soins à donner aux élèves blessés dans l'école.

Plusieurs tableaux concernant :

L'industrie alimentaire, les mines, les carrières, les industries préparatoires, les produits chimiques, le vêtement ;

L'impression des tissus, tapis, industrie locale;

Un herbier agricole contenant les plantes les plus connues de la région;

Enfin des essences prises dans la forêt domaniale de Bord (territoire des Damps).

Nous ne pouvons qu'applaudir à la juste distinction qui a si bien couronné ces laborieux efforts.

L'exposition caennaise, qui avait été officiellement ouverte le 3 juin, a été close le 30 septembre, après une série de fêtes variées. Le Cours-la-Reine, où s'élevait le palais de l'Industrie, le temple des beaux-arts, ont été livrés à l'œuvre des démolisseurs. Les vastes galeries où s'entassait le public ont disparu, et le silence a succédé au bruit des marteaux frappant sur l'enclume, au sifflet strident des machines à vapeur.

Qu'est-il resté ? Messieurs, on peut, ce me semble, appliquer au génie humain ce principe de la physique, qui veut qu'aucune force ne soit perdue dans la nature. Ces assises, où l'intelligence est en jeu, nous apportent des enseignements qui, eux aussi, ne se perdent pas. Elles affirment d'abord la nécessité du travail, base de nos sociétés modernes, et en couronnant ses efforts, elles tracent la voie du progrès.

Honneur donc, Messieurs, à nos exposants, et merci à vous de m'avoir permis de leur adresser cet hommage !

Digitized by Google

COMPTE RENDU

D'UNE

EXPÉRIENCE DE MOISSONNEUSES-LIEUSES

A LA MADELEINE, PRÈS ÉVREUX

Le 17 juillet 1884.

—

Une expérience de moissonneuses-lieuses, organisée par les soins de la Société d'agriculture, a eu lieu le lundi 21 juillet 1884, de 8 heures du matin à 2 heures de l'après-midi, à la Madeleine-d'Evreux, sur un champ de blé appartenant à M. Leblond, membre de la Société d'agriculture.

Deux moissonneuses-lieuses, la « Mac-Cormick » et la « Osborne », ont fonctionné sous la direction de M. Rivière, constructeur, à Pacy-sur-Eure.

Les deux machines ont exécuté un bon travail. Avec la moissonneuse-lieuse « Mac-Cormick » on peut couper 5 hectares de blé par jour ; elle nécessite l'emploi de 3 chevaux conduits par un seul homme.

Ces expériences ont été concluantes, et ont été suivies par un grand nombre de cultivateurs. La Société d'agriculture était représentée par MM. Izarn, vice-président ; Léon Petit, secrétaire ; Buisson, trésorier ; Dumoutier président de la section d'agriculture ; Degrand, Lamiot, Piéton, le comte de Rostolan, Letellier-Alaboissette, etc., etc.

Digitized by Google

RÉORGANISATION DE LA SECTION DE PONT-AUDEMER

—

Séance d'ouverture du 28 juillet 1884.

—

DISCOURS

PRONONCÉ PAR M. ÉMILE HÉBERT, PRÉSIDENT

—

MESSIEURS,

Nous sommes réunis aujourd'hui pour nous constituer.

Vous connaissez le but que poursuit notre Société. C'est de grouper les initiatives individuelles et de faire tourner au profit de la cause agricole, par la force que donne l'association, les connaissances, les études, les expériences ou les observations de chacun.

Nous avons un champ vaste à exploiter. Non contents de donner des encouragements à la pratique, nous avons la prétention d'exercer un patronage bienveillant et efficace sur les ouvriers de l'agriculture. C'est le côté philosophique de notre œuvre ; c'en est aussi le côté moral.

L'agriculture, qui est la première et la plus féconde force productrice, doit une juste rémunération à ceux qui la mettent en mouvement ; elle doit aussi une équitable contribution à l'Etat qui la protège, ou doit la protéger. Ce sont les termes d'un difficile problème économique qui se pose devant nous.

D'un autre côté, l'industrie est trop étroitement unie, de

Digitized by Google

nos jours, à l'agriculture, pour que ses applications nous échappent, et le programme, que nous nous sommes tracé, ne nous défend les incursions ni sur le domaine des sciences proprement dites, ni même sur celui des arts et des lettres. A côté de l'aspect utilitaire de notre œuvre, voilà son aspect libéral.

Un tel programme pourrait paraître ambitieux, si nous en étions les promoteurs. Nous n'en faisons que l'application, sous l'autorité d'une société depuis longtemps fondée et qui a fait ses preuves : la *Société libre de l'Eure*.

Nous venons essayer d'étendre son action dans un arrondissement jusqu'ici resté trop souvent en dehors de son influence. La richesse de notre contrée, la variété de ses cultures, aussi bien que le sage esprit de sa population, justifient cette tentative et nous espérons qu'elle ne demeurera pas infructueuse.

Je rappelle, en peu de mots, comment nous nous sommes fondés. Cinq membres seulement représentaient la Société dans l'arrondissement de Pont-Audemer [1]. A la suite du dernier concours départemental, tenu à Cormeilles, vingt autres se sont joints à eux, de manière à compléter le nombre réglementaire qui, aux termes des statuts de la Société de l'Eure, autorise une section d'arrondissement à se former.

Avec l'approbation de la Société mère, ces 25 membres, réduits à 24 par la mort si regrettable de M. Gaston Le Reffait, fils de l'ancien secrétaire de la première section de Pont-Audemer (1834 à 1848), ont fait appel à de nouveaux adhérents et ont présenté à leur tour, à l'acceptation de la Société libre de l'Eure, un nombre de sociétaires qui dépasse aujourd'hui 150. Le règlement élaboré dans une première réunion a été approuvé et nous entrons aujourd'hui en fonctions.

Investi cette année de l'honneur de présider la Société libre de l'Eure, je croirais manquer à mon devoir, si je ne vous remerciais tout d'abord de l'accueil que vous avez bien voulu

[1] MM. le comte de Blangy, le marquis de Boisguilbert, Legendre, A. de Captot, et Émile Hébert.

Digitized by Google

faire à l'appel que je vous ai adressé en son nom. La Société, dans sa séance du 29 juin à Evreux, s'en est montrée reconnaissante. C'est à vous, Messieurs, que cette reconnaissance est due, et je m'empresse de vous la reporter, après en avoir reçu le précieux témoignage.

Pour suivre notre ordre du jour, nous avons d'abord à procéder à l'installation du bureau.

Après ce discours ont été nommés :

Président de la section : M. Emile Hébert, conseiller général; secrétaire, M. Charles Verger; secrétaire adjoint, M. Louis Plichon; trésorier, M. Emile Malherbe.

Il a été ensuite procédé à l'installation du bureau et à la formation de deux sections distinctes, celle d'agriculture, industrie, sciences, et celle des lettres, arts décoratifs. La première (agriculture) a choisi pour son président M. Ariste Hébert, maire de Saint-Philbert-sur-Risle ; et pour son secrétaire M. Louis Plichon ; la seconde a pris pour président M. Adrien de Tourville, maire de Tourville, et pour secrétaire M. Lucien Roussel.

Digitized by Google

SECTION DE L'ARRONDISSEMENT DE BERNAY

—

CONCOURS AGRICOLE DÉPARTEMENTAL

Tenu à Broglie, les 13 et 14 septembre 1884.

—

LISTE DES RÉCOMPENSES

—

PRIMES D'ENCOURAGEMENT POUR L'AMÉLIORATION DES BESTIAUX

TAUREAUX.— 1er *prix*, offert par M. le duc de Broglie, sénateur, président de la section de Bernay, 125 francs et une médaille d'argent, grand module, plus 10 francs pour le bouvier : M. Pierre, Porte de Saint-Aubin-du-Thenney.

2e *prix*, 75 francs et une médaille de bronze, plus 5 francs, pour le bouvier : M. Hermier, maire du Plessis-Sainte-Opportune.

Médaille d'argent, M. le comte Dauger, de Menneval.

Médaille de bronze, M. Louis Geru, de la Chapelle-Gautier.

Mention honorable, M. Aroult, de Gisay-la-Coudre.

VACHES LAITIÈRES. — 1er *prix* (100 francs et une médaille d'argent, plus 10 francs pour le domestique), M. Eugène David, de Saint-Aubin-du-Thenney.

2e *prix*, une prime de 50 francs et une médaille de bronze, offerte par M. Louis Passy, député, plus 5 francs pour le domestique : M. Buisson aîné, de Bernay.

Médaille d'argent. — M. Victor Quesnel, de Grandcamp.

Médaille de bronze. — M. Gogel, de Saint-Aubin-du-Thenney.

Mention honorable. — M. Rassent, de Saint-Victor-de-Chrétienville.

GÉNISSES. — 1er *prix*, 75 francs et une médaille d'argent, plus

Digitized by Google

10 francs pour le domestique, M. Louis Plouin, de Saint-Germain-la-Campagne.

2e *prix*, une prime de 40 francs et une médaille de bronze, offerte par M. Camille Fouquet, conseiller général, plus 5 francs pour le domestique, M. Pinel fils, de Capelles-les-Grands.

Médaille d'argent. — M. Buisson aîné, de Bernay.

Médaille de bronze. — Mme Dectot, de Bernay.

PRIX D'ENSEMBLE POUR LES PLUS BELLES BANDES DE VACHES LAITIÈRES. — 1er *prix*, offert par le conseil général de l'Eure, 200 francs et une médaille d'or, plus 10 francs pour le domestique, M. Corblin, de Saint-Germain-la-Campagne.

2e *prix*, offert par MM. le duc de Clermont-Tonnerre, le marquis de Sayve, le comte Dauger, Durand père et Campion, 100 francs et une médaille d'argent, plus 5 francs pour le domestique, M. Pinel fils, de Capelles-les-Grands.

CHEVAUX ENTIERS. — 1er *prix*, une prime de 100 francs et une médaille d'argent, offerte par M. Abaye, plus 10 francs pour le conducteur, M. Rassent, cultivateur à Saint-Victor-de-Chétienville.

2e *prix*, 50 francs et une médaille de bronze, plus 5 francs pour le conducteur, M. Hermier, maire du Plessis-Sainte-Opportune.

JUMENTS POULINIÈRES DE TRAIT. — 1er *prix*, 100 francs et une médaille d'argent, plus 10 francs pour le conducteur, M. Auguste Cassé, propriétaire à Saint-Aubin-de-Scellon.

2e *prix*, une prime de 50 francs, offerte par M. de Bonnechose, conseiller référendaire à la cour des compte, M. Pinel, cultivateur à Capelles-les-Grands.

PRIX D'ENSEMBLE POUR LE PLUS BEAU LOT DE CHEVAUX ENTIERS OU DE JUMENTS POULINIÈRES DE TRAIT. — Primes offertes par la Société libre d'Agriculture de l'Eure : 1er *prix*, 200 francs et une médaille d'or, plus 10 francs pour le domestique, M. Pinel, cultivateur à Capelles-les-Grands.

2e *prix*, *ex-æquo*, 50 francs et une médaille d'argent, plus 5 francs pour le domestique, M. Hermier, maire du Plessis-Sainte-Opportune, et M. Géru, de la Chapelle-Gautier.

Mention honorable avec *médaille d'argent*, M. Pinel, cultivateur à Capelles-les-Grands, pour son lot d'étalons (hors concours).

BÉLIERS. — 1er *prix*, 75 francs et une médaille d'argent, plus 5 francs pour le berger. M. Aroult, cultivateur à Gisay-la-Coudre.

Digitized by Google

2e *prix*, 40 francs et une médaille de bronze, plus 5 francs pour le berger, M. Basset, à Thevray.

Brebis. — 1er *prix*, 75 francs et une médaille d'argent, plus 5 francs pour le berger, M. Basset, à Thevray.

2e *prix*, 40 francs et une médaille de bronze, plus 5 francs pour le berger, M. Avenel, à Perriers.

Médaille d'argent. — M. Aroult, à Gisay-la-Coudre.

Médaille de bronze. — M. Quesnel, à Grand-Camp.

Porcs. — 1er *prix*, 50 francs et une médaille d'argent, plus 5 francs pour le conducteur, M. Lucas, à Grand-Camp.

2e *prix*, 25 francs et une médaille de bronze, plus 5 francs pour le conducteur, M. Peulevey, à la Chapelle-Gauthier.

Truies. — 1er *prix*, 50 francs et une médaille d'argent, plus 5 francs pour le conducteur, M. Pinel fils, à Capelles-les-Grands.

2e *prix*, 25 francs et une médaille de bronze, plus 5 francs pour le conducteur, M. Touquet, à Capelles-les-Grands.

Médaille de bronze. — M. Godu, du Bosc-Morel.

CONCOURS DE LABOURAGE

Charrues normandes. — Primes offertes par MM. le prince de Broglie et Pierre Sement : 1er *prix*, 50 francs et une médaille de vermeil, M. Maheux, chez, M. Bellencontre.

2e 30 francs et une médaille d'argent. M. Bodin, chez M. Lanne, à Notre-Dame-du-Hamel.

3e *prix*, 20 francs et une médaille de bronze, M. Piel, chez M. Focet, au Chamblac.

Médaille d'argent. — M. Vitrouil, chez M. Deshayes, à Grand-Camp.

Médaille de bronze. — M. Duret, chez M. Vavasseur, à la Trinité-de-Réville.

RÉCOMPENSES AUX DOMESTIQUES ET JOURNALIERS
DU CANTON DE BROGLIE

Primes offertes par M. le duc de Broglie, sénateur, président de la section de Bernay : rappel de 1er *prix* et une médaille d'argent, Mlle Marie-Marguerite Béchet, 67 ans de services ruraux dans la même famille.

1er *prix*, 60 francs et une médaille d'argent, M. Félix-Désiré

Digitized by Google

Gilles, domestique chez M. Pierre Bellais, à Saint-Aubin-du-Thenney, 50 ans de services ruraux dans la même famille.

2e *prix*, 50 francs et une médaille de bronze, Mlle Marguerite Gaure, domestique chez Mme veuve Mesnil, à Verneusses, 44 ans de services ruraux dans la même famille.

3e *prix*, 40 francs et une médaille de bronze, Mlle Victoire-Angélique Bertrand, domestique chez M. Henry Paris, 34 ans de services ruraux dans la même famille.

4e *prix*, 30 francs et une médaille de bronze, Mlle Marie-Angélique Hurel, domestique chez M. Nicolas-André Dandeville, à Montreuil-l'Argillé, 33 ans de services ruraux dans la même famille.

5e *prix*, 20 francs et un médaille de bronze, M. Léopold Augé, domestique chez M. Pierre Peulevey, à la Chapelle-Gauthier, 30 ans de services ruraux dans la même famille.

Mention honorable. — Mlle Aspasie Bodin, domestique chez M. François Peulevey, à la Chapelle-Gauthier, 30 ans de services ruraux dans la même famille. — M. Adolphe Haye, domestique chez M. Jacques Peulevey, à la Chapelle-Gauthier, 26 ans de services ruraux dans la même famille. — Mlle Marie Dutac, domestique chez M. Victor Thierry, au Chamblac, 25 ans de services ruraux dans la même famille. — M. Eugène Prevost, domestique chez M. Pierre Peulevey, à la Chapelle-Gauthier, 20 ans de services ruraux dans la même famille.

CONCOURS DE LAITERIE

Beurres frais. — 1er *prix*, médaille d'or, offerte par M. Emile Hébert, conseiller général, président de la Société libre d'agriculture de l'Eure, M. Rocher, de la Chapelle-Hareng.

2e *prix*, médaille de vermeil, M. Arsène Vieillot, de la Chapelle-Gauthier.

3e *prix*, médaille d'argent, offerte par la Société d'industrie, laitière, M. Bazire, à Mardilly.

4e *prix*, médaille d'argent, offerte par M. Manassès-Conard, M. Levard, à Friardel.

5e *prix*, médaille de bronze, offerte par la Société d'industrie laitière, M. Pinel, à Capelles-les-Grands.

6e *prix*, médaille de bronze, M. Auguste Labbé, à Omméel.

Fromages. — 1re *Catégorie*. — *Façon Camembert*. — 1er *prix*, médaille de vermeil, M. Henri Castard, à Saint-Martin-de-la-Lieue.

2e *prix*, médaille d'argent, M. Alphonse Bigot, aux Authieux.

Digitized by Google

3e *prix*, médaille d'argent, M. Auguste Labbé, à Ommeel.

4e *prix*, médaille de bronze, M. Désiré Canet, à Lessard-le-Chêne.

5e *prix*, médaille de bronze, M. Désiré Duclos, à la Chapelle-Yvon.

2e *Catégorie. — Façon Pont-l'Evêque.* — 1er *prix* médaille d'argent, offerte par M. Emile Vy, conseiller général, président du tribunal de commerce, M. Désiré Canet, à Lessard-le-Chêne.

2e *prix*, médaille de bronze, M. Lepecq, à Pierrefitte.

3e *prix*, médaille de bronze, M. Martinière, à Saint-Etienne-la-Thillaye.

3e *Catégorie. — Façon Livarot.* — 1er *prix*, médaille de vermeil, offerte par la Société de l'industrie laitière, M. Chevallier, à Lessard-le-Chêne.

2e *prix*, médaille d'argent, M. Jean David, à Livarot.

3e *prix*, médaille d'argent, offerte par la Société d'industrie laitière, M. Eugène Philippe, à Boisney.

4e *prix*, médaille de bronze, M. Louis Plouin, à Saint-Germain.

5e *prix*, médaille de bronze, M. Benjamin Martinière, à Saint-Etienne-la-Thillaye.

Le jury a eu le regret de ne pouvoir décerner la médaille d'or.

Marchands exposants. — Médaille de bronze, MM. Belhomme, marchand à Lisieux; Tanquerel, marchand à Caen.

EXPOSITION DE MACHINES ET INSTRUMENTS AGRICOLES

1re *Catégorie. — Propriétaires et cultivateurs. — Médaille de vermeil*, offerte par M. Raoul Duval, député, M. Abaye, au château du Tremblay.

Médaille de vermeil, offerte par M. Albert Fouquet, conseiller général, M. Lebourg, à Saint-Denis-d'Augerons.

Médaille d'argent, offerte par M. Raoul Duval, député, M. Lucas, à Grand-Camp.

Médaille d'argent, offerte par M. Vittecoq, conseiller d'arrondissement, M. Pinel, à Capelles-les-Grands.

Médaille d'argent, M. Rassent, à Saint-Victor-de Chrétienville.

Médaille de bronze, M. Moulin, aux Joncherets-de-Livet.

2e *Catégorie. — Constructeurs ou représentants. — Médaille de vermeil*, M. Filoque, au Bourgtheroulde.

Médailles d'argent : MM. Smith, à Paris; Youf, à Saint-Lô; Garat et Lacroix, à Caen; Jouvin, à Monnay; Lapierre, à Rouen;

Digitized by Google

Piquet, à Sartrouville; Delamare, à Giverville; Elie Cassé, à Saint-Aubin-de-Scellon; Guilbert, à Orbec.

Médailles de bronze : MM. Lemercier, à Saint-Sylvestre-de-Cormeilles; Alababbe, à Lisieux ; Girard, à Damville; Pitrou, à Houdan ; Gallier et Godefroy, à Noron.

Mention honorable : M. Auguste Cassé, à Saint-Aubin-de-Scellon.

Le jury adresse ses sincères félicitations à M. Cauchepin, pour l'ensemble de son exposition.

Le jury des instruments se plaît à remarquer que l'ensemble de l'exposition qu'il était appelé à juger est au-dessus de tout éloge.

INSTRUMENTS DE LAITERIE

Une médaille d'or, offerte par M. Join-Lambert, conseiller général, président de la sous-section d'agriculture, est accordée à M. Abaye, pour sa très remarquable exposition d'instruments de laiterie.

Médailles de bronze : MM. Mary, de Livarot, pour ses barattes perfectionnées; Châtel, de Sainte-Foy-de-Montgommery, pour ses barattes et brosseuses mécaniques; Levasseur et Ouachée, pour leurs barattes perfectionnées ; Esnault, pour son écrémeuse.

ENSILAGES

Médailles de bronze : MM. Lebourg, pour son exposition de fourrage ensilé; de Magnitot, pour son exposition de fourrage ensilé.

CIDRES ET EAUX-DE-VIE

Médaille de vermeil : M. Corbin, à Saint-Germain-la-Campagne.

Médailles d'argent : MM. Auguste Cassé, de Saint-Aubin-de-Scellon; Elie Cassé, de Saint-Aubin-de-Scellon; Mme Dumont, de Saint-Aubin-de-Scellon; M. Canet, de Lessard-le-Chêne.

Médailles de bronze : MM. Olivier, de Vimoutiers; Choisne, du Sap; Jouvin, de Malouy; Digeon, du Neubourg ; Mettais, d'Amfreville-la-Campagne; Modeste Gorge, de Ferrières-Saint-Hilaire; Bellanger, de Broglie; Helie, de Canteloup.

Mentions honorables: MM. Pinel, à Capelles-les-Grands; Rassent, à Avernes.

Une médaille de vermeil est accordée à M. Manassès-Conard, pour sa remarquable exposition de cassis.

Digitized by Google

PLANTS

Médaille de vermeil : M. Auguste Cassé, de Saint-Aubin-de-Scellon

Medaille d'argent : M. Bazire, de Mardilly.

Médaille de bronze : M. Maubuisson, pépiniériste, à Acquigny.

PRODUITS AGRICOLES

Médailles d'argent : MM. Bréavoine, de Saint-Victor-de-Chrétienville ; Fessard, de Bernay ; Rousseau, du Theil-Nolent ; Leclerc, de Fontaine-la-Soret.

Médailles de bronze : M. Delachaussée, instituteur à Champigny-la-Futelaye ; Bécart, instituteur à Saint-Victor-de-Chrétienville ; Alcindor Damvy, à Beaumont-le-Roger ; Couvet, de Condé ; Fresne, de Saint-Léger ; Pinel, de Capelles-les-Grands ; Bodey, de Saint-Jean-du-Thenney ; Hue, de Thiberville.

Mentions honorables : MM. Rassent, de Saint-Victor-de-Chrétienville ; Gueroult, de Capelles-les-Grands ; Auguste Labbé, de Ommeel ; Charpentier, de la Chapelle-Gauthier ; Seigneuret, de Saint-Victor-de-Chrétienville.

ANIMAUX DE BASSE-COUR

1^er^ *prix*, 25 francs et médaille de bronze, M. Géru, à la Chapelle-Gauthier.

Médaille de bronze : M. Leclerc, de Fontaine-la-Soret.

Medaille de bronze : M. Lucas, à Grandcamp.

Une médaille d'or, offerte par M. Latham, est accordée par la commission à M. Voitelier, de Mantes, pour son exposition très remarquab'e d'animaux de basse-cour.

MÉDAILLES DE LA SOCIÉTÉ DES AGRICULTEURS DE FRANCE

Médaille d'or : M. Cauchepin, pour services rendus à l'agriculture.

Médailles d'argent (grand module) : MM. Abaye, pour sa remarquable installation de laiterie et sa fabrication de beurre perfectionné ; Filocque, pour sa fabrication de machines agricoles.

Une médaille de vermeil est accordée à M. Herquelle, marbrier-sculpteur à Bernay, pour la construction et la décoration du monument élevé à Augustin Fresnel.

—

Digitized by Google

Liste des récompenses décernées à l'occasion de la 27e Exposition de la Société d'horticulture et de botanique du centre de la Normandie, tenue à Broglie les 13 et 14 septembre 1884

EXPOSITION D'HORTICULTURE

Médaille de vermeil (grand module) : M. Halle-Halle, jardinier au château de Broglie, pour la bonne tenue du jardin potager et des serres.

Médaille de vermeil (petit module) : M. Motte, jardinier chez M. de Bonnechose, au château de la Boulaye, à Grand-Camp, pour la bonne tenue du jardin potager.

Médaille d'argent (grand module) : M. Choel-Mélite, jardinier chez M. Latham, à Broglie, pour la bonne tenue du jardin potager.

Médaille d'argent (grand module) : M. Frédéric Bermyn, jardinier chez M. Abaye, au château du Tremblay, pour la bonne tenue des serres et du jardin d'hiver.

Médaille d'argent (petit module) : M. Damaville, jardinier à Bernay, pour la taille des arbres fruitiers chez M. Pipon, à Montreuil-l'Argillé.

EXPOSITION

Membres du jury : MM. Héron, président de la Société centrale d'horticulture de Rouen, délégué de cette société ; H. de France, délégué de la Société d'horticulture d'Alençon ; Piéton, directeur du jardin botanique d'Evreux, délégué de la Société libre d'agriculture de l'Eure ; Vezard, jardinier chez M. Siegfried, maire du Havre, délégué du cercle d'horticulture et de botanique du Havre ; François Piel, horticulteur à Deauville, délégué de la Société d'horticulture de Pont-l'Evêque ; Colmiche, secrétaire général de la Société d'horticulture de Caen ; Ravenel, propriétaire à Falaise ; Roblet, jardinier au château d'Osmont, près Vimoutiers.

M. Héron a été désigné à l'unanimité pour remplir les fonctions de président du jury ; M. Alphonse Lefèvre, directeur de la Caisse de secours de la Société, remplit les fonctions de secrétaire.

FLORICULTURE

1re *Catégorie : Horticulteurs marchands.* — *Médaille d'or*, offerte par Mme la princesse Victor de Broglie, avec félicitations du jury :

Digitized by Google

M. Casimir Barbey, horticulteur à Bernay, pour l'ensemble de son exposition, comprenant spécialement begonias rex, bouquets et corbeilles.

Médaille d'argent (grand module) : M. Paul Durand, horticulteur à Gacé (Orne), pour dahlias, zimias, reines-marguerites en fleurs coupées.

3e *Catégorie* : *Jardiniers d'amateurs, de clientèle bourgeoise, d'établissements publics.* — *Médaille d'or*, M. Frédéric Bermyn, jardinier chez M. L. Abaye, au château du Tremblay, à la Goulafrière, pour l'ensemble de son exposition de fleurs et de légumes.

Médaille d'or, M. Hippolyte Deschamps, jardinier chez M. le comte de Boisgelin, à Beaumont-le-Roger, pour ses plantes de serres, begonias et spécialement pour ses semis de coleus, petunias et verveines.

Médaille de vermeil, petit module, M. Victor Cléreau, jardinier chez M. Niel, à Saint-Aubin-le-Vertueux, pour ses begonias et coleus.

Médaille d'argent, grand module, offerte par Mme Durand, M. Halle-Halle, jardinier au château de Broglie, pour plantes ornementales et bouquets, et spécialement pour ses begonias rex.

Médaille d'argent, grand module, M. Motte, jardinier chez M. de Bonnechose, à Grand-Camp, pour ses begonias, coleus, légumes et fruits.

Médaille d'argent, petit module, M. Joigneaux, jardinier chez M. Blanchon, à la Galerie près Laigle (Orne), pour dahlias, célosies, begonias, zimias, etc.

5e *Catégorie* : *Ouvriers, contre-maîtres, employés de chemins de fer ou d'administration publique.* — *Médaille de vermeil*, grand module, offerte par Mme de Bonnechose : M. Victor Daguet, garde-barrière à Freneuse-sur-Risle (Eure), pour sa collection de dahlias et spécialement pour ses roses coupées.

CULTURE MARAICHÈRE

1re *Catégorie* : *Horticulteurs marchands.* — *Médaille de vermeil*, offerte par M. le Ministre de l'agriculture, M. Louis Leclerc, jardinier à Fontaine-l'Abbé, pour son apport de légumes variés.

Médaille de vermeil, grand module, offerte par Mme L. Abaye, M. Edouard Rivière, horticulteur marchand à Beaumont-le-Roger, pour ses légumes d'une culture remarquable et ses fruits.

Médaille d'argent, grand module, M. Victor Duval, horticulteur marchand à Beaumontel, pour ses légumes variés.

Digitized by Google

2e *Catégorie : Amateurs. — Médaille de bronze*, grand module, M. Chevalier, marchand grainetier à Broglie, pour ses légumes et fruits.

3e *Catégorie : Jardiniers d'amateurs, etc., etc. Médaille d'argent*, grand module, offerte par M. le Min istre de l'agriculture, M. Norbert Daniard, jardinier chez M. Paul Drouet, à Vieux-Fumé (Calvados), pour sa collection de 169 variétés de pommes de terre.

Médaille de vermeil, petit module, *ex-æquo*, M. Halle-Halle, déjà nommé, et M. Joigneaux, aussi nommé, pour légumes variés et fruits.

Médaille d'argent, grand module, Gustave Marais, jardinier chez M. Alexandre, à la Herpinière (Orne), pour l'ensemble de ses apports de légumes et fruits.

Médaille d'argent, grand module. M. Choel-Mélite, jardinier chez M. Latham, à Broglie, pour légumes variés et begonias tuberculeux.

Médaille de bronze, grand module, M. Cléreau, déjà nommé, pour ses légumes variés.

POMOLOGIE

Médaille de vermeil, grand module, M. Chapron, à Saint-Germain-d'Asnières, pour sa collection de fruits nombreux et bien dénommés.

INDUSTRIE HORTICOLE

Medaille d'argent, petit module, M. Cornois, à Lisieux, pour son mastic horticole.

Mention honorable, M. Moisy-Perrier, à Rugles, pour la présentation de son mastic horticole renvoyé à l'examen d'une commission de la Société.

Médaille de bronze, petit module, M. Gouette, à Paris, pour ses tabourets de jardin pliants.

Le jury a renvoyé à l'examen d'une commission de la Société les tableaux d'arboriculture présentés par M. Ledou, arboriculteur à Blangy-le-Château.

M. Delaunay, coutelier à Bernay, a présenté hors concours divers spécimens de coutellerie horticole qui ont attiré l'attention des membres du jury et lui ont mérité des éloges.

Digitized by Google

SECTION DE L'ARRONDISSEMENT DES ANDELYS

—

CONCOURS AGRICOLE

Tenu à Étrépagny, le 14 septembre 1884.

—

RAPPORT

SUR

LE CONCOURS DE CULTURE PERFECTIONNÉE

Lu par M. LESAGE, membre de la Société

—

Messieurs,

Dans sa réunion du 9 juin, la Société d'agriculture de l'arrondissement des Andelys a décidé qu'un concours aurait lieu à Etrépagny le 14 septembre. Dans cette même réunion, elle a nommé une commission chargée de visiter les fermes des cultivateurs qui se présenteraient pour obtenir les récompenses que la Société décerne, tous les deux ans, aux cultivateurs les plus méritants du canton où a lieu le concours.

Cette commission se composait de M. Hébert, cultivateur à Cantiers, pour le canton d'Ecos ; de M. Delesque, cultivateur à Marcouville, pour le canton de Fleury ; de M. Rouget, cultivateur à Chauvincourt, pour le canton de Gisors ; de M. Durand, cultivateur au Tronquay, pour le canton de Lyons, et de M. Lesage, de Cléry, pour le canton des Andelys.

Cette commission m'a fait l'honneur de me choisir pour

Digitized by Google

son rapporteur ; je viens aujourd'hui vous rendre compte du résultat de notre mission.

Nous nous sommes réunis le 15 juillet pour visiter les exploitations des quatre concurrents qui s'étaient présentés ; nous avons trouvé quatre fermes bien tenues, les ustensiles nombreux et en bon état.

Grâce aux soins de Mmes Doré, Menu, Blot et Juhel, les animaux de basse-cour, la tenue des jardins, l'élevage des volailles, les lapineries, en un mot, tout ce qui regarde plus spécialement la direction de la maîtresse de la maison, ne laissait rien à désirer.

Si la commission avait eu un prix à décerner, l'embarras du choix eût été grand, ces dames étant toutes d'un mérite exceptionnel.

Notre première visite a été pour les fermes de Gamaches, exploitées par M. Doré-Letailleur.

La culture de M. Doré est d'une étendue de 480 hectares dont 30 hectares de bois.

Une partie des terres est de 4e et 5e classes.

Quand M. Doré a succédé à son père, la contenance des fermes n'était que de 280 hectares, y compris les bois, c'est donc 200 hectares que M. Doré a ajoutés à son occupation, dont 130 hectares de l'année dernière.

Avec une pareille augmentation, il était bien difficile d'arriver cette année à un assolement bien suivi, surtout quand on prend des terres en aussi mauvais état de culture, comme l'étaient les 130 hectares repris en 1883 par M. Doré.

M. Doré a donc été forcé, pour arriver à nettoyer les terres et préparer les herbages, de suivre un mode de culture qu'il est loin d'approuver, *c'est-à-dire faire des jachères.*

L'assolement de cette année est composé comme il suit : seigle, 11 hectares ; blé, 93 hectares ; avoine, 98 hectares ; orge, 6 hectares ; herbages permanents, 50 hectares ; luzerne, 15 hectares ; sainfoin, 36 hectares ; minette, 8 hectares ; carottes, 3 hectares ; trèfle rouge, 3 hectares ; trèfle ordinaire,

Digitized by Google

13 hectares; terres en préparation pour semer les herbages, 19 hectares; betteraves, 36 hectares; jachères nues, 29 hectares.

A l'avenir, M. Doré se propose de supprimer les jachères; il aura, l'année prochaine, 90 hectares d'herbages, 70 hectares de sainfoin, 50 hectares de luzerne, 40 hectares de betteraves. Avec une pareille masse de fourrages et pulpes, et la grande quantité de son et de tourteaux achetés par M. Doré, il arrivera facilement à nourrir 120 vaches et génisses et 14 à 1,500 moutons.

M. Doré se livre en grand à l'élevage des bestiaux et ne néglige rien pour obtenir les meilleurs animaux reproducteurs, soit en achetant les plus beaux taureaux du Cotentin, soit en s'adressant aux premiers éleveurs de béliers mérinos. Le troupeau de M. Doré se compose aujourd'hui de 452 brebis portières, 240 antenois mâles et femelles, 300 agneaux de l'année dernière, 24 béliers de différents âges, dont une partie est louée par les cultivateurs voisins.

Les agnelages de M. Doré se font, pour les trois quarts, du 15 août au 15 septembre, et le dernier quart en novembre.

C'est donc 12 à 1,300 moutons de première taille que M. Doré nourrit toute l'année.

La vacherie de M. Doré se compose de 110 têtes de bétail, vaches, génisses et taureaux.

Avec l'élevage des jeunes veaux, il aura au moins 120 têtes de bétail, à nourrir cet hiver, toutes de première qualité.

La commission du Heerbook, bon juge en pareille matière, a choisi chez M. Doré 11 vaches, 2 génisses et 1 taureau.

La cavalerie de M. Doré se compose de 50 têtes de chevaux, dont 14 juments poulinières dans lesquelles se trouvent 3 juments de demi-sang, toutes saillies par les étalons du dépôt d'Etrépagny.

Comme outillage de ferme, M. Doré possède tous les instruments aratoires qu'une ferme bien agencée puisse utiliser : charrues en fer, rouleaux en fonte, semoirs, herse Bataille, etc.;

Digitized by Google

le tout dû aux inventions les plus nouvelles; il possède, en outre, une des premières laiteries inventées par M. Baquet, de Vesly, et construite par MM. Jacquet frères, de Vernon, coûtant environ 2,500 fr. et rendant de très grands services; une machine à vapeur de la force de six chevaux, construite également par les frères Jacquet, actionne la machine à battre, le coupe-racines, le décrotteur, le brise-tourteau et le moulin à pommes.

La ferme qu'habite M. Doré appartient à M. Gomel, ancien conseiller d'Etat, qui mérite, lui aussi, une mention toute spéciale pour les sacrifices qu'il s'est imposés en bâtissant ce que l'on serait tenté d'appeler une ferme modèle; ces constructions ont été faites sous la direction de M. Leblond, architecte à Gisors.

La vacherie peut contenir 45 ou 48 vaches; les bergeries 6 à 700 moutons; les écuries 26 à 28 chevaux; un cellier, un pressoir, un grenier à grains magnifique. Le tout parfaitement soigné et tenu dans un état de propreté qui fait honneur au propriétaire et au fermier.

Nous avons également visité la ferme de Farceaux, appartenant à M. Catheux, exploitée par M. Blot; la ferme de Farceaux se compose de 295 hectares de terres de très bonne qualité.

M. Blot suit l'assolement quatriennal : 70 hectares de betteraves, 70 hectares de blé, 70 hectares d'avoine, 70 hectares d'herbes artificielles, 15 hectares d'herbages.

Toutes les récoltes de M. Blot sont de très bonne qualité; les terres parfaitement tenues ; les herbages en très bon état.

M. Blot n'élève aucun de ses bestiaux, cependant il achète ses bœufs très jeunes, à l'âge de 8 à 10 mois. Sa principale consommation se fait l'hiver. Nous avons trouvé 65 jeunes bœufs de 15 à 16 mois, 25 bœufs à l'engrais, quelques vaches à lait, 7 porcs à l'engrais.

La culture de M. Blot se fait au moyen de 16 bœufs de travail, 10 chevaux de trait, 2 chevaux de selle et de cabriolet.

Digitized by Google

Deux poulains sont à l'herbage pour remplacer les vieux chevaux, ou ceux vendus dans l'année. L'hiver, M. Blot met à l'engrais 150 vaches, 400 moutons renouvelés trois à quatre fois.

Malgré la grande masse de fumier que produisent ces nombreux animaux, M. Blot ajoute encore, pour les ensemencements de betteraves, 200 fr. d'engrais à l'hectare, 80 fr. à l'hectare pour ses ensemencements de blé qui suivent, et 65 fr. pour ses avoines succédant aux blés.

M. Blot possède tout le matériel agricole qu'une ferme bien organisée puisse utiliser : distillerie, machine à battre, moissonneuse, faucheuse, extirpateurs, brabants, herses articulées ; le tout en assez bon état.

Notre troisième visite a été pour la ferme de Sainte-Marie, appartenant à M. de Vatimesnil, exploitée par M. Menu.

La ferme de Sainte-Marie contient 140 hectares de terres exploitées seulement depuis trois ans par M. Menu.

Cette ferme était très arriérée d'engrais quand M. Menu y est entré ; son prédécesseur l'avait tout à fait épuisée depuis de nombreuses années. Il a fallu de grands sacrifices d'engrais et une grande activité de la part de M. Menu pour obtenir les brillantes récoltes que nous avons admirées.

L'assolement de M. Menu est composé comme suit : 35 hectares de blé, 30 hectares d'avoine, 22 hectares de betteraves, 11 hectares d'herbages, 22 hectares de luzerne et bourgogne, 17 hectares de trèfle ordinaire, 3 hectares de trèfle rouge.

La culture de M. Menu se fait au moyen de 4 bœufs de travail, 10 chevaux de trait, 3 poulains de 18 mois pour remplacer les manquants.

La vacherie de M. Menu se compose de 40 vaches, taureaux et génisses.

M. Menu, n'ayant eu que peu de temps pour ensemencer une plus grande quantité d'herbages ou d'herbes artificielles qui

Digitized by Google

lui permettent de nourrir un plus grand nombre de bestiaux, a eu recours aux engrais chimiques.

Une partie des betteraves a reçu une demi-fumure avec accompagnement de 200 kilos de nitrate de soude et 400 kilos de superphosphate à l'hectare.

Une autre partie, faite sans fumier, a reçu 400 kilos de nitrate et 800 kilos de superphosphate.

Une partie des blés de M. Menu a reçu, comme supplément d'engrais, 400 kilos de poudrette et 200 kilos de superphosphate.

Les avoines, succédant aux récoltes de blé, ont reçu 250 kilos de poudrette et 150 kilos de superphosphate.

Le matériel agricole de M. Menu est en assez bon état, la cour et les bâtiments sont très propres.

Nous avons remarqué un semoir Liot, une faucheuse, une moissonneuse, un trisoc Ransomne, et divers autres instruments propres à la culture.

Notre quatrième visite a été pour la ferme d'Ostrobos, exploitée par M. Juhel.

La ferme d'Ostrobos se compose de 183 hectares de terres de différentes qualités.

M. Juhel suit l'assolement triennal :

Seigle et blé	46	hectares.
Avoine et orge	52	—
Betteraves	28	—
Pois et vesce	11	—
Luzerne	26	—
Herbages	20	—
	183	hectares.

La culture de M. Juhel se fait au moyen de 16 chevaux et de 4 bœufs de travail.

Deux poulains se trouvent dans les herbages pour remplacer les chevaux vendus dans l'année.

Digitized by Google

La vacherie se compose actuellement de 75 vaches et génisses, toutes de très bonne qualité.

La cour et les bâtiments sont très propres, les fumiers nombreux et très bien tenus, ce qui se rencontre rarement chez un fermier sortant.

Le matériel agricole de M. Juhel est aussi complet que les besoins de la ferme l'exigent.

Nous avons remarqué une machine à vapeur qui actionne la machine à battre, un moulin à mouture, un hache-paille, une cave à lait, parfaitement tenue, comprenant un manège pour battre le beurre.

Comme instruments aratoires : semoirs, charrue en fer, herse Bataille, extirpateur, herse articulée, faucheuse, moissonneuse, en un mot tout ce qu'un cultivateur actif et intelligent peut utiliser.

Les terres très propres, les récoltes assez bonnes eu égard à la qualité du sol dont une partie, très humide l'hiver et très sèche l'été, occasionne quelques éclaircies au milieu des récoltes.

Les betteraves sont très propres; mais, faute d'une addition d'engrais, elles laissent à désirer.

La commission regrette que la sortie de ferme de M. Juhel ne lui ait pas permis de faire les dépenses d'engrais nécessaires à la bonne réussite de cette plante.

Vous venez, Messieurs, d'entendre l'exposé des mérites de chaque candidat, nous venons maintenant soumettre à votre approbation la décision que nous avons cru devoir prendre dans le classement des récompenses.

Après un mûr examen du mérite des quatre candidats, prenant en grande considération les nombreux élevages faits par M. Doré, et les grandes améliorations qu'il a faites sur les deux cents hectares par lui ajoutés à sa culture, la commission, à l'unanimité, vous propose de décerner le prix d'honneur à M. Doré.

La commission vous propose également de décerner à

Digitized by Google

M. Blot une médaille d'or grand module, pour l'ensemble de ses belles récoltes; une médaille d'or petit module à M. Menu, pour sa belle culture de betteraves, comme prix *ex œquo* avec M. Juhel. Prenant en considération la conduite loyale que tient M. Juhel à sa sortie de ferme, le bon aménagement de ses fumiers, la propreté de ses terres, la commission vous propose d'accorder à M. Juhel une médaille d'or petit module, comme prix *ex œquo* avec M. Menu.

Nous ne terminerons pas, Messieurs, sans vous exprimer nos bien vifs regrets de n'avoir pas rencontré plus de concurrents dans un canton qui passe, à juste titre, pour le meilleur canton agricole de nos contrées, et où nous connaissons un grand nombre de cultivateurs très méritants.

Digitized by Google

TOAST DE M. LOUIS PASSY

—

MESSIEURS,

Il y a vingt ans, à un concours tenu à Etrépagny, je vous disais, en portant la santé des lauréats du concours, je vous disais : Courage et persévérance. Ces sentiments, qui reviennent en même temps sur mes lèvres et dans mon cœur, me sont inspirés non seulement par le succès de cette belle fête, mais encore et surtout par la crise agricole que nous traversons et qui jette dans votre vie un trouble si profond. Je sens qu'avant de nous réjouir nous devons nous entretenir ensemble, que c'est votre pensée, que c'est mon devoir, et que les lauréats eux-mêmes sont d'autant plus dignes d'éloges qu'ils luttent contre des difficultés plus grandes et un avenir plus incertain.

Je cours donc au devant de nos communs désirs et réponds à la question que vous vous posez tous les jours à vous-mêmes. Que faut-il tenter? Que doit-on espérer? Que peut-on faire pour donner à l'agriculture un soulagement immédiat?

Les temps sont bien changés, et mon sentiment s'est modifié peu à peu avec les circonstances. Avant 1877, on pouvait croire que d'abondantes récoltes et des dégrèvements d'impôts pourraient calmer les justes plaintes des cultivateurs. On ne peut plus conserver cette illusion, puisque la politique des dégrèvements est absolument compromise par les difficultés de la situation budgétaire ; l'accroissement continuel des

Digitized by Google

dépenses publiques et l'accroissement prochain des charges militaires ; puisqu'enfin le gouvernement s'aperçoit que les meilleurs principes peuvent subir des exceptions légitimes, puisqu'il cherche une voie nouvelle et que la majorité de la Chambre ouvre une enquête qui ne produira rien.

Vous vous souvenez qu'en 1879 notre Société et le Conseil général avaient fait des vœux pour l'établissement de droits compensateurs. Dans un banquet qui a suivi le concours tenu aux Andelys, je vous ai dit publiquement que, sans l'appui du gouvernement, aucune majorité ne se formerait et ne se formera jamais dans le Parlement pour établir des droits de douane sur les produits agricoles venant de l'étranger, mais que si des traités de commerce étaient renouvelés, les produits agricoles pourraient en être distraits, et que la question resterait entière et réservée. Tout ce que je vous ai dit s'est réalisé de point en point, et je serais obligé de vous le répéter, si les faits n'avaient pas amené dans l'esprit et dans les intentions du gouvernement des modifications que je crois profondes et qui permettront très probablement de faire une expérience que vous réclamez. A ce point de vue, la nomination de M. Méline au ministère de l'agriculture est une circonstance favorable. J'ai eu l'honneur de l'avoir pour collègue dans le cabinet de 1876, et je connais personnellement son dévoûment à l'industrie et à l'agriculture nationales. Mais comment ce dévoûment s'exercera-t-il, et quelle suite pourra-t-il donner à ses projets ? C'est la question.

Ce qui me préoccupe le plus, c'est d'arriver à une solution pratique et immédiate. Il ne s'agit pas de vous plaire, ce soir, par des déclarations et des promesses, mais de vous servir par un acte. Je cherche et je me demande s'il ne serait pas possible de reprendre une idée soutenue jadis avec beaucoup d'éclat par des économistes éminents, des amis et des serviteurs éclairés de l'agriculture. Cette idée serait d'établir, sur tous les produits agricoles qui arrivent de l'étranger, un droit fixe, uniforme, qui serait pour les animaux d'une somme de

Digitized by Google

tant par tête, et pour les autres produits d'une somme de tant par hectolitre. Ce droit aurait pour objet d'établir une sorte de compensation avec les charges supportées sous forme d'impôts d'État par les produits agricoles français Il produirait des sommes assez considérables qui pourraient servir de base à des projets de loi favorables à l'agriculture.

Malgré les encouragements qu'il doit recevoir de divers côtés, je ne crois pas que le gouvernement parvienne à faire quelque chose de juste et d'utile, s'il attaque successivement, dans une suite de projets de lois, les denrées alimentaires et les diverses catégories de la production agricole. A chaque projet, vous verrez surgir des récriminations particulières suscitées par le froissement d'intérêts respectables, et vous entendrez revivre les arguments déjà vieux, mais toujours saisissants, sur l'antagonisme entre les producteurs et les consommateurs, entre l'industrie et l'agriculture, entre le commerce et l'agriculture. Au contraire, en établissant un droit fixe, uniforme, sur les produits agricoles venant de l'étranger, vous donnez à ce droit un caractère d'équité, d'égalité et de justice générale; vous répartissez cette taxe sur un grand nombre de produits qui ne sont pas toujours des denrées alimentaires, et cela sans en exagérer le taux pour aucun d'eux, et vous faites tout de suite une expérience qui pourrait être, soit dans un sens, soit dans un autre, l'objet d'un redressement ultérieur. Dans la situation exceptionnelle où se trouvent, depuis la guerre de 1871, les relations commerciales, et, depuis 1877, les finances et l'agriculture de la France, qui donc pourrait se plaindre gravement? Ne serait-ce pas un essai loyal, une transaction patriotique entre les producteurs et les consommateurs?

Ce qui m'a confirmé dans mes réflexions, c'est l'incertitude des données sur lesquelles le gouvernement et les membres du Parlement appuieraient l'établissement de droits compensateurs, en prenant au hasard les diverses catégories de produits agricoles qui entreraient en France, et la convenance d'établir

Digitized by Google

entre le montant de ces divers droits une sorte de concordance. Ainsi, lors de la discussion du tarif général, le gouvernement proposait de frapper l'entrée d'un mouton étranger d'une taxe de 50 centimes. Je suis monté à la tribune et j'ai fait relever le droit à 1 fr. 50 c., parce qu'il n'y avait pas concordance entre le droit sur le blé et le droit sur le mouton. J'ignore, bien entendu, si le principe de concordance que j'ai fait adopter à la Chambre pour l'achat d'un mouton aurait la grande fortune d'être adopté par le gouvernement et le Parlement pour tous les produits agricoles, mais on peut tenter cette étude et cet effort, et, puisque les discours les plus éloquents n'aboutissent à aucune solution, et qu'en fin de compte l'opinion publique exige qu'on en trouve une, je me réserve de développer les raisons d'un projet qui a l'avantage d'être simple, équitable et surtout d'une application immédiate.

Si j'ai tout de suite abordé la question des droits compensateurs, sans examiner les autres moyens de soulagement que le Parlement et la presse étudient, c'est que, suivant une opinion généralement accréditée parmi vous, il n'est pas d'autre remède et que tout pourrait être sauvé du jour au lendemain. Et cependant vous savez aussi bien que moi que nous sommes en présence d'une révolution scientifique et économique qui travaille toutes les nations du monde, change complètement les conditions d'équilibre entre la production et la consommation, et impose à l'agriculture des transformations successives et profondes. La consommation a des limites. La production n'en a pour ainsi dire plus, et les effets qu'on peut naturellement attendre de l'application ordinaire des lois sont déjoués tous les jours par des faits qu'on n'a pu prévoir. N'ayez donc pas une confiance absolue dans un changement de législation. Je vous en prie, comptez aussi sur vous-mêmes. Aucune loi ne pourrait vous faire autant de bien que votre découragement pourrait vous faire de mal. Nos efforts seront vains si vous n'y joignez les vôtres.

Digitized by Google

A Dieu ne plaise que je veuille vous donner des conseils pratiques sur la manière de conduire vos exploitations, et je vous répète solennellement ce que vous me dites dans nos causeries amicales, ou ce que je lis dans les journaux d'agriculture ; mais, ce que j'ai le droit de vous affirmer, c'est que l'union fait la force, et que si nous avons la satisfaction de constater que la crise n'atteint pas les ouvriers agricoles, du moins, nous autres propriétaires, nous souffrons avec vous, et sentons de plus en plus la puissance des intérêts communs qui nous lient. Courage donc, comme je le disais à l'instant, courage et persévérance, courage ! Unissons-nous et serrons les rangs ; mais quand, dans une pensée commune de devoir et de relèvement, nous aurons achevé péniblement notre journée, si nous nous trouvons, comme ce soir, à table avec de bons amis, oublions un moment les embarras de la vie et les tracas du lendemain, jouissons de l'heure qui coule heureusement en reprenant ces sentiments d'espérance qui sont une force toujours et peut-être la vérité de demain.

C'est dans ces sentiments, chers lauréats, que je bois à votre santé. Je bois d'abord à la santé du lauréat de la prime d'honneur, à M. Doré-Letailleur. Dois-je louer d'abord le vaillant cultivateur qui porte sur ses robustes épaules la culture de 480 hectares, et dont la vigilante et intelligente sollicitude a mérité les applaudissements de tous ses collègues? Dois-je louer le patron excellent qui travaille à faire le bien de tous ceux qu'il emploie, et comment oublirai-je de remercier publiquement l'ami fidèle qui, dans la Société de secours mutuels du Vexin, poursuit avec moi le rêve de fonder et d'entretenir une Société de secours mutuels entre ouvriers agricoles !

Je bois à la santé de MM. Blot, Menu et Juhel, dont M. Lesage, avec son autorité ordinaire, a loué, au nom de la commission, les mérites éclatants et divers. Je les loue à mon tour et je leur adresse une prière : tous trois sont jeunes, et tous trois représentent une génération nouvelle. Qu'ils viennent

Digitized by Google

plus souvent dans nos rangs et qu'ils nous amènent tous leurs jeunes amis ! Sur eux retombent déjà les lourdes charges de la crise actuelle. Ce sont eux qui auraient le droit de parler, de conseiller et d'agir. Nous les attendons. Les anciens leur tendent la main. Ils ne la refuseront pas.

Et je finis, Messieurs, en portant le toast le plus cher à vos cœurs. Aux ouvriers agricoles, aux braves serviteurs de l'agriculture ! Vous tous, qui formez aujourd'hui un véritable bataillon, nous vous saluons avec reconnaissance et respect. Retournez dans vos villages et dites, à tous ceux que vous verrez, combien vous avez été heureux de rester fidèles à vos bons maîtres ; comment aujourd'hui vous avez été honorés par nous, fêtés, choyés et remerciés ! Puisse votre exemple apporter à la crise que nous traversons quelque consolation et quelque remède, et démontrer que le dévoûment, la concorde et l'amitié font le bonheur de la vie !

A tous les lauréats du concours, à vous tous, Messieurs !

M. le comte Le Couteulx a pris la parole et a traité, avec l'autorité que chacun lui connaît, la question de l'amélioration de la race chevaline, et M. Pouyer-Quertier, avec un remarquable talent, a exposé à ses auditeurs ses opinions sur les différents systèmes économiques du jour et l'avantage qu'il y aurait dans l'établissement de droits compensateurs.

Nous regrettons de ne pouvoir publier ce remarquable discours qui a été accueilli, ainsi que celui de M. Passy et les paroles de M. Le Couteulx, par de nombreux et chaleureux applaudissements.

Aussitôt après le banquet, c'est-à-dire à onze heures moins un quart, on tira le feu d'artifice dont la principale pièce était un sujet d'agriculture, et le bouquet, très joli du reste, ne fut tiré qu'à onze heures et demie.

Ensuite a eu lieu un bal qui s'est terminé à une heure fort avancée.

Digitized by Google

Nous ne terminerons pas ce compte rendu sans adresser nos félicitations sincères à la municipalité d'Etrépagny et à tous les organisateurs de cette charmante fête ; chacun a accompli sa tâche avec un savoir-faire et un dévouement au-dessus de tout éloge.

Digitized by Google

LISTE DES RÉCOMPENSES

—

CHARRETIERS. — Treize candidats étaient en présence pour les prix des charretiers.

1er *prix* (50 francs et une médaille de bronze), Félix Vigreux, 29 ans de service chez M. L. Boulanger.

2e *prix* (30 francs et une médaille de bronze), Pierre Gasse, 27 ans chez Mme Hébert.

3e *prix* (20 francs et une médaille de bronze), Xavier Mondet, 26 ans chez M. Doré-Letailleur.

3e *prix* (20 francs et une médaille de bronze), Félix Foucaux, 26 ans chez M. Bouillet.

3e *prix* (20 francs et une médaille de bronze), Pascal Prévost, 26 ans chez M. Dambreville.

3e *prix* (20 francs et une médaille de bronze), Sajot, 26 ans chez M. Pagnerre.

BERGERS. — 1er *prix* (50 francs et une médaille de bronze), Victor Jean, 25 ans chez MM. Boivin et Cornulier.

2e *prix* (30 francs et une médaille de bronze), Théodore Mignot, 17 ans chez M. Raban.

3e *prix* (20 francs et une médaille de bronze), Delamotte, 17 ans chez M. Doré-Letailleur.

Mention honorable, Goberville, 14 ans chez M. Chevallier.

SERVANTES. — Les certificats présentés par les huit servantes de ferme sont si intéressants que la Société a cru devoir ajouter un quatrième prix.

1er *prix* (40 francs et une médaille de bronze), à Clémentine Normand, femme Anseaume, 32 ans de service chez M. J. Prévost.

2e *prix* (25 francs et une médaille de bronze), à Léonie Dufour, veuve Legendre, 29 ans chez M. Hébert.

Digitized by Google

3e *prix* (20 francs et une médaille de bronze), A. Longer, 28 ans chez M. Lejeune.

4e *prix* (15 francs et une médaille de bronze), F. Patout, femme Quesnel, 27 ans chez Mme Mignot et M. Rousselin.

Hommes de cour. — 10 concurrents parmi les hommes de cour.

1er *prix* (40 francs et une médaille de bronze), Germain Buquet, 39 ans chez MM. Defontenay.

2e *prix* (25 francs et une médaille de bronze), François Quesnel, 31 ans chez Mme Mignot et M. Rousselin.

Ex æquo (25 francs et une médaille de bronze), Saint-Denis, 31 ans chez M. Defontenay, à Houville.

3e *prix* (15 francs et une médaille de bronze), Casimir Robine, 26 ans chez M. Mignot, à Vesly.

Mention honorable, Joseph Lepage, 25 ans chez M. Charles Chéron.

Rappel de mention, Adjutor Desprès, 25 ans chez Mme Doré-Bertin.

Vachers. — 1er *prix* (40 francs et une médaille de bronze), Richemoult, 16 ans chez M. Durand, à Puchay.

Moissonneurs. — 18 concurrents parmi les moissonneurs.

1er *prix* (40 francs et une médaille de bronze), Varengle, 54 ans chez MM. Quillet père et fils.

2e *prix* (25 francs et une médaille de bronze), les époux Leblanc, 46 ans chez M. Delacour, au Coudray.

3e *prix* (15 francs et une médaille de bronze), Eléonor Neveu, 45 ans chez Mme Doré-Bertin.

1re *mention honorable*, Vaillant, 43 ans chez M. Doré-Letailleur.

Rappel de 2e *prix* décerné en 1879, Sénateur Bougosse, 45 ans chez M. Raban.

Rappel de 3e *prix* décerné en 1879, Arsène Touzé, 43 ans chez M. Lainay.

2e *mention honorable*, Jouen, 37 ans chez M. François Mauger.

3e *mention honorable*, Lallemand, 37 ans chez M. Catheux.

La médaille de vermeil, offerte par votre secrétaire, a été décernée à Buquet, pour 39 ans de très bons services chez MM. Florimond et Charles Defontenay, des Thilliers.

CONCOURS D'ANIMAUX

1er *prix* d'ensemble (médaille d'or), M. Doré-Letailleur, cultivateur à Gamaches.

Digitized by Google

2e *prix* (médaille de vermeil grand module), M. Rouget, à Chauvincourt.

TAUREAUX DE 18 MOIS A 3 ANS. — 1er *prix* (médaille de vermeil), M. Doré-Letailleur, pour un taureau race Cotentine.

2e *prix* (médaille d'argent), M. Alexandre Quillet, de Villerest, pour un taureau race Cotentine.

3e *prix* (médaille de bronze), M. Rayer, de la Belle-Lande, pour un taureau de 30 mois.

VACHES LAITIÈRES. — 1er *prix* (médaille de vermeil), M. Rouget, pour une vache race Normande.

2e *prix* (médaille d'argent), M. Bellet, à Heudicourt, pour une vache race Normande.

GÉNISSES DE 2 A 3 ANS. — 1er *prix* (médaille de vermeil), M. Doré-Letailleur, pour une génisse race Normande.

2e *prix* (médaille d'argent), M. Alexandre Quillet, pour une génisse race Normande.

GÉNISSES DE 1 AN A 18 MOIS. — 1er *prix* (médaille de vermeil), M. Doré-Letailleur, pour une génisse race Normande.

2e *prix* (médaille d'argent), Mme veuve Doré, à Bonnemare-Gamaches, pour une génisse race Normande.

VACHES GRASSES. — *Prix unique* (médaille d'argent), M. Rouget, pour une vache race Normande.

CHEVAUX ENTIERS DE 3 A 6 ANS. — *Prix unique* (médaille de vermeil), M. Bertaux, à Heudicourt, pour sa paire de chevaux Percherons.

JUMENTS DE 3 A 6 ANS. — 1er *prix* (médaille de vermeil), M. Hébert, à Cantiers.

2e *prix* (médaille d'argent), Mme veuve Doré.

POULAINS DE TRAIT DE 12 A 18 MOIS. — 1er *prix* (médaille d'argent), M. Alexandre Quillet.

2e *prix* (médaille de bronze), M. Duforestel, à Puchay.

POULICHES DE TRAIT DE 12 A 18 MOIS. — *Prix unique* (médaille de vermeil), Mme veuve Doré.

POULAINS DE PUR SANG DE 12 A 18 MOIS. — *Prix unique* (médaille de vermeil), M. Alexandre Quillet.

POULICHES DE PUR SANG DE 12 A 18 MOIS. — *Prix unique* (médaille de vermeil), M. Delatre, à Guerny.

Digitized by Google

MOUTONS. — BÉLIERS MÉRINOS DE 18 MOIS A 3 ANS. — *Prix unique* (médaille de vermeil), M. Doré-Letailleur.

BÉLIERS MÉTIS-MÉRINOS DE 18 MOIS A 3 ANS. — *Prix unique* (médaille de vermeil), M. Rouget.

BÉLIERS MÉTIS-MÉRINOS DE 18 MOIS. — *Prix unique* (médaille de vermeil), M. Feugueur, de Mesnil-Guilbert.

BÉLIERS MÉRINOS DE 18 MOIS. — *Prix unique* (médaille d'argent), M. Doré-Letailleur.

BREBIS MÉRINOS AU-DESSUS DE 18 MOIS. — *Prix unique* (médaille d'argent), M. Doré-Letailleur.

BREBIS MÉTIS-MÉRINOS AU-DESSUS DE 18 MOIS. — 1er *prix* (médaille d'argent), M. Rouget.

2e *prix* (médaille de bronze), M. Cœuillet, à Hébécourt.

3e *prix* (médaille de bronze), M. Longfier, à Vatimesnil.

BREBIS MÉTIS-MÉRINOS DE 18 MOIS. — *Prix unique* (médaille d'argent), M. Feugueur.

MOUTONS GRAS. — *Prix unique* (médaille d'argent), M. Rouget.

VERRATS. — VERRATS DE 1 AN ET AU-DESSUS. — *Prix unique* (médaille d'argent), M. Elie Raphaël, à Mesnil-Verclives.

ENGRAIS CHIMIQUES ET ORGANIQUES. — *Prix unique* (médaille d'argent), M. Chouillou, à Rouen.

VOLAILLES ET BASSE-COUR. — 1er *prix* (médaille de vermeil), M. Rouget, pour sa collection de volailles de race pure.

2e *prix* (médaille d'argent), M. de Gonfreville, pour sa collection de volailles et léporides.

3e *prix* (médaille d'argent), M. Lefebvre, pour son lot de volailles race de Crèvecœur.

4e *prix* (médaille de bronze), M. Doré-Bertin, pour son exposition de canards et pintades.

5e *prix* (médaille de bronze), M. Mazure, pour son lot de poules cochinchinoises fauves.

6e *prix* (médaille de bronze), M. Doré-Letailleur, pour son lot de canards labradors et de Rouen.

1re *mention honorable et médaille de bronze*, Mlle de Corny, pour son lot de poules de petite race.

2e *mention honorable et médaille de bronze*, M. le baron de Bizi, pour une couple de volailles cochinchinoises fauves.

Digitized by Google

LABOURAGE AVEC CHEVAUX

1er *prix* (50 francs), M. Manginot, charretier chez M. Cavelier, à Feuquerolles.

2e *prix* (40 francs), M. Duval, chez M. Juhel, à Ostrobos.

3e *prix* (30 francs), M. Emile Delaruelle, chez M. Durand, à Puchay.

4e *prix* (médaille de bronze), M. Bury, domestique de M. Flichy, à Mouflaines.

Mention honorable, domestique de M. Ancourt, d'Etrépagny.

LABOURAGE AVEC BŒUFS

Prix unique (50 francs), médaille de bronze à Auguste Delacour, bouvier chez M. Blot, à Farceaux.

INSTRUMENTS AGRICOLES

Prix d'ensemble. — 1er *prix* (médaille d'or et 80 francs), à M. Darras, à Saussay.

2e *prix d'ensemble.* — (Médaille d'argent et 60 francs), à M. Pinel, du Thil.

INSTRUMENTS PERFECTIONNÉS

1er *prix* (médaille de vermeil et 50 francs), M. Vavasseur, à Connelles, pour sa herse à suppression d'écrous, son râteau et son rouleau Kroskill.

2e *prix* (médaille d'argent et 40 francs), M. Montandon, de Tourny, pour son système de machine à battre mobile.

3e *prix* (médaille d'argent et 30 francs), M. Leclerc, de Rouen, pour son semoir.

4e *prix* (médaille de bronze et 20 francs), M. Lapierre, de Rouen, pour son moulin broyeur de pommes.

1re *mention honorable*, M. Jullien, à Magny, pour son barrage en fer.

2e *mention honorable*, M. Dejouy, à Trie-Château, pour son tonneau pneumatique.

Médaille d'argent, prix exceptionnel, à M. Després, pour son exposition de produits applicables aux constructions agricoles.

Digitized by Google

CONCOURS D'HORTICULTURE

PLANTES DE SERRE VARIÉES. — 1er *prix* (médaille de vermeil grand module) avec diplôme d'honneur, pour bonne culture, M. Montier, à Louviers.

2e *prix* (médaille de vermeil grand module), M. Houllière, chez Mme de Vatimesnil.

LÉGUMES ET PLANTES DIVERSES. — 1er *prix* (médaille de vermeil grand module), M. Buquet, jardinier chez M. Le Bref.

2e *prix* (médaille d'argent grand module), M. Masson.

COLLECTIONS DE FRUITS. — 1er *prix* (médaille d'argent grand module), M. Bonneuil, chez Mme Chauvelot, à Etrépagny.

2e *prix* (médaille d'argent petit module), M. Nicolas, pour fruits et corbeille de fleurs.

HERBIERS. — *Médaille d'argent*, grand module, M. Delaplace, instituteur à Doudeauville.

CIDRE. — *Médaille d'argent*, grand module, M. Vardon, de Lyons-la-Forêt.

ARBUSTES ET CONIFÈRES. — *Médaille d'argent*, petit module, M. Babin, d'Etrépagny.

PLANTES DE PLEINE TERRE. — *Médaille de bronze*, le jardinier de M. Le Couteulx.

Mention honorable, M. Marc.

MACHINE A SCIER LE BOIS. — *Médaille de bronze*, M. Juvigny.

APICULTURE. — *Médaille d'argent*, grand module, M. Bellamy.

Médaille d'argent et *de bronze*, M. Jumel, jardinier chez M. Canu, pour bonne tenue de jardin et l'ensemble de sa culture, et pour l'organisation du jardin de l'exposition horticole.

AGRICULTURE. PRODUITS VARIÉS. — *Médaille d'argent*, grand module, M. Chartier, marchand à Etrépagny, pour ses graines et son exposition de betteraves.

PRODUITS CHIMIQUES. — *Médaille de bronze*, M. Dudouy.

PROJET DE RUCHER. — *Médaille de bronze*, M. Laurent Gilles, à Tourny.

Des médailles hors concours ont été offertes :

Par M. le comte Le Couteulx de Canteleu, conseiller général, à M. C. Van Huffel, jardinier, pour 25 ans de services.

Digitized by Google

Par M. Passy, député, à M. Lambert, ouvrier charron chez M. Garnier, à Etrépagny, pour 25 ans de services.

Par M. Passy, à M. Dugenetay, chez M. Camus, au Tronquay.

Médaille d'or, M. Bonnaterre, ingénieur à Farceaux, pour services rendus à l'agriculture par la canalisation des eaux du Vexin.

Médaille, M. Leroux, instituteur à Bourg-Beaudoin, pour son exposition de produits agricoles.

Médaille d'argent, Henri Quillet, chez Mme veuve Porée depuis 33 ans.

CONCOURS D'ENSEIGNEMENT AGRICOLE

—

PRIX D'HONNEUR

Garçons.

Vétérans. — 1er *prix*, Charles-Léon Oursel, de l'école de Gisors (50 francs à M. Thill, instituteur); — 2e Auguste Leheurteur, de l'école des Andelys (40 francs à M. Leroux, instituteur); — 2e, Eugène-Joseph Heuzé, de l'école de Gisors; — 2e, Edouard-Marie Duval, de l'école de Gisors; — 3e, Gaston-Aimé Callouet, de l'école de Gisors; — 3e, Ernest-Albert Charpentier, de l'école de Gisors; — 3e, Arthur-Paul-Victor Molle, de l'école de Gisors; — 3e, Ludovic-Alfred Charpentier, de l'école de Gisors.

Certificats d'études agricoles. — François-Alanyre Lorière, Aristide-Louis Dujardin, Gaston Singer, Jules-Edouard Patte, de l'école de Gisors; — Jean-Baptiste-Armand Pitavi, de l'école de Gasny; — Rodolphe Petit, Achille Delaplace, de l'école d'Ecos; Alexandre Fromard, de l'école de Sainte-Marie-de-Vatimesnil; —Albert-Louis Vasseur, de l'école d'Etrépagny.

Nouveaux. — Pas de 1er prix. — 2e *prix*, Anatole Chéron, de l'école des Andelys (40 francs à M. Leroux, instituteur); — 2e, Henri-Edmond Duval, de l'école de Gasny (40 francs à M. Bonneville, instituteur).

PRIX CANTONAUX

CANTON DES ANDELYS

1er *prix*, Anatole Chéron, de l'école des Andelys (30 francs à M. Leroux, instituteur). — Pas de 2e prix. — 3e *prix*, Henri Dela-

Digitized by Google

mare, de l'école des Andelys; — 3e, Albert Séez, de l'école des Andelys; 3e Joseph Delamare, de l'école des Andelys.

Certificats d'études agricoles. — Victor Derly, Robert Boissel, de l'école des Andelys.

CANTON D'ÉCOS

1er *prix*, Henri-Edmond Duval, de l'école de Gasny (30 francs à M. Bonneville, instituteur). — Pas de 2e prix. — 3e *prix*, Eugène-Alexandre Bourienne, de l'école de Fourges (10 francs à M. Lefrançois, instituteur); — 3e, Camille Drouard, de l'école d'Ecos (10 francs à M. Amory, instituteur); — 3e, Désiré-Victor Quédeville, de l'école de Gasny.

Certificats d'études agricoles. — Henri-Désiré Godefroy, de l'école de Mézières; — Eugène Haranger, de l'école de Fours.

CANTON D'ÉTRÉPAGNY

Pas de 1er prix. — 2e *prix*, Edgard-Athanase-Jules Barbey, de l'école de la Neuve-Grange (20 francs à M. Barbey, instituteur); — 3e, Achille-Emile Levé, de l'école de Richeville (10 francs à M. Dizengremel, instituteur).

Certificats d'études agricoles. — Fernand-Désiré Drouet, de l'école du Thil-en-Vexin.

CANTON DE FLEURY-SUR-ANDELLE

Pas de 1er prix. — 2e prix, Georges-Zéphyrin Lambert, de l'école de Gaillardbois (20 francs à M. Saint-Denis, instituteur).

Certificats d'études agricoles. — Albert-Jules Carpentier, de l'école de Gaillardbois; — Eugène Objois, de l'école de Fleury-sur-Andelle.

CANTON DE GISORS

Pas de 1er prix. — 2e *prix*, Louis-Florentin Normand, de l'école de Gisors (20 francs à M. Thill, instituteur); — 3e, René-Julien Châles, de l'école de Gisors; — 3e, Eléoctar-Marie Rongeat, de l'école de Chauvincourt (10 francs à M. Benoist, instituteur).

Certificats d'études agricoles. — Alfred-Henri Senez, Alphonse Hermann, de l'école de Gisors.

Digitized by Google

Filles.

PRIX CANTONAUX

CANTON D'ÉTRÉPAGNY

Pas de 1er prix. — Pas de 2e prix. — 3e *prix*, Gabrielle Pinchedez, de l'école d'Etrépagny (10 francs à la sœur Petit, institutrice).

Certificats d'études agricoles. — Jeanne Chartier, Marie Wuiet, de l'école d'Etrépagny; — Mathilde-Louise Dujardin, de l'école de la Neuve-Grange.

CANTON DE FLEURY-SUR-ANDELLE

3e *prix*, Blanche Samson, de l'école de Flipou (10 francs à M. Régnier, instituteur).

Digitized by Google

SECTION DE L'ARRONDISSEMENT DE PONT-AUDEMER

—

CONCOURS AGRICOLE

Tenu à Lieurey, le 5 octobre 1884

—

DISCOURS

PRONONCÉ

PAR M. ÉMILE HÉBERT, PRÉSIDENT DE LA SOCIÉTÉ

—

MESSIEURS,

Après quarante ans écoulés, la Société libre de l'Eure revient à Lieurey, et elle y revient avec plaisir. Elle a accepté de grand cœur l'hospitalité que lui offrait le conseil municipal, regrettant de ne pouvoir, aux termes de ses statuts, lui accorder le concours départemental qu'il désirait, et lui donnant, en compensation, un concours d'arrondissement, pour les débuts de la section récemment reconstituée à Pont-Audemer.

Heureuse de tenir ici sa première séance publique, la section nouvelle a convié les agriculteurs de cette riche région à une de ces réunions dont on médit parfois, mais auxquelles on revient toujours, surtout dans les temps où l'agriculture, profondément atteinte, a besoin d'assistance et de sympathie.

Il semble, en effet, que, sous la pression des circonstances, les efforts des Sociétés agricoles se soient multipliés cette année. Le mois de septembre a été littéralement consa-

Digitized by Google

cré à l'agriculture. La Société libre de l'Eure n'est pas demeurée en arrière : elle a tenu un concours dans chacun des arrondissements où elle est représentée. Les Andelys et Bernay ont ainsi devancé Pont-Audemer.

D'autres comices ne sont pas restés inactifs, et aujourd'hui même l'arrondissement de Louviers tient, à Gaillon, une réunion analogue à la nôtre au point de vue agricole, bien qu'en dehors de nous.

Le département de l'Eure est assez vaste pour permettre ces coïncidences ; les membres de son conseil général sont assez nombreux et assez zélés pour représenter l'assemblée départementale sur plusieurs estrades le même jour ; le mal est assez profond et assez étendu pour qu'il ne soit pas superflu d'y porter remède sur plusieurs points à la fois.

Mais, dira-t-on, quels remèdes apportez-vous? que pouvez-vous, Société qui vous intitulez libre, contre les maux dont souffre l'agriculture, contre ce défaut d'équilibre entre la consommation et la production, ou contre cet avilissement toujours croissant du prix des produits indigènes? Apportez-vous au fermier des prix plus rémunérateurs ou des débouchés nouveaux qui lui permettront de payer aux ouvriers leurs salaires et au propriétaire ses fermages? Apportez-vous au propriétaire qui n'a pas été élevé à l'école de la culture l'espoir de n'être pas obligé de quitter ses fonctions, de renoncer à ses études pour se faire cultivateur et récolter... de quoi payer ses impôts à l'Etat ?

Si nous étions dispensateurs de tels bienfaits, je ne doute pas, Messieurs, de votre accueil enthousiaste. Mais nous serons sincères, dussiez-vous être plus froids.

Vous avez, dans ce pays, sagement discipliné, respectueux de l'autorité, volontiers confiant en elle, une tendance invétérée à faire remonter au gouvernement le mérite de votre prospérité, — quand elle existe; et je suis bien convaincu que, dans ce moment, bien que je ne vous aie pas parlé politique et ne veuille pas vous en parler, vous pensez que le gou-

Digitized by Google

vernement serait un bien meilleur médecin que la Société libre de l'Eure.

Je m'incline, Messieurs, et ne puis que timidement vous contredire. Vous trouvez vos impôts lourds, et vous jugez qu'ils vont toujours croissant, alors que le revenu de vos terres diminue. Cela heurte votre bon sens normand. De plus, vous avez lu ou entendu que notre département paie, dans la répartition de l'impôt foncier, une part beaucoup trop considérable. Or, si vous avez un sentiment inné, c'est celui de la juste proportionnalité, et ce sentiment est révolté chez vous par ce mépris persistant de ce que vous appelez *le marc le franc*. D'un autre côté, vous êtes un peu partisans de cet adage : « Chacun pour soi, et Dieu pour tous ». Vous n'envisagez pas la prospérité commerciale du monde, mais votre prospérité propre, et vous souffrez impatiemment que le trop plein des autres pays vienne faire concurrence à vos produits, sans taxes compensatrices des charges qui vous grèvent et auxquelles il échappe.

Vous voudriez donc, je suppose, que de nouvelles dépenses et de nouveaux déficits dans les budgets de l'Etat ne vinssent pas accroître le poids écrasant de vos impôts ; que votre département ne payât, dans la répartition faite par les Chambres, que sa part proportionnelle, et que les produits de votre sol, laborieusement et onéreusement obtenus, fussent protégés par des droits de douane contre l'envahissement des produits étrangers. Vous pensez que, si ces divers moyens, qui ont chacun dans notre assemblée départementale, et aujourd'hui sur cette estrade, leurs plus éloquents défenseurs, étaient employés, votre prospérité agricole renaîtrait.

Ces moyens de relèvement, vous avez raison de le croire, ne dépendent pas de nous. Nous ne pouvons, en ce qui les concerne, qu'unir nos vœux aux vôtres et vous dire : Peut-être, en effet, l'un de ces vœux a-t-il, cette année, quelque chance d'être écouté par le gouvernement et accueilli par les Chambres ; mais dans quelle mesure ? Des droits vont être pro-

Digitized by Google

posés sur l'importation des bestiaux ; mais seront-ils suffisants ? Seront-ils ensuite étendus aux lins, aux laines, aux céréales ?

Vous n'attendez pas de moi une réponse à ces questions. L'administration elle-même, si elle était représentée ici, comme nous l'avions conviée à l'être, en lui réservant la place à laquelle elle a toujours droit dans nos concours, hésiterait probablement à y répondre.

Un fait certain ressort toutefois de la situation présente. C'est que ceux-là mêmes qui étaient le plus attachés à des théories économiques qu'ils considéraient comme inhérentes à leur foi politique ont déclaré ne pouvoir y persister, dans l'état de marasme de l'agriculture, et en ont fait, provisoirement au moins, l'abandon.

Laissons donc au gouvernement et à la Chambre ce qui est de leur ressort, et, souhaitant que nos vœux soient enfin entendus, cherchons pour vous, dans nos moyens d'action limités, un autre genre de protection.

Notre mission auprès de vous est inscrite en tête de nos programmes : nous vous apportons des encouragements. Encouragements à l'élevage des bestiaux, à la bonne culture de la terre, à l'invention ou à l'emploi des machines puissantes ou des instruments ingénieux qui viennent suppléer à la pénurie des bras ou perfectionner le travail de l'homme ; encouragements aussi aux vertus agricoles, au dévouement persistant, modeste et désintéressé, à la fidélité entre maîtres et serviteurs et même entre propriétaires et fermiers.

Rien de tout cela n'est absolument nouveau, et, si je me reporte au *Recueil* de notre Société, je trouve que nous et nos prédécesseurs de 1844, nous nous ressemblons beaucoup. Vous ne ressemblez pas moins à vos pères.

En 1844, la Société de l'Eure tenait ici son concours départemental, et la section de Pont-Audemer fonctionnait près d'elle. Celle-ci, à la vérité, était bien près de sa fin ; mais vous assistez aujourd'hui à sa résurrection. M. Ange Petit, un

Digitized by Google

des membres les plus actifs, un des soutiens les plus fermes de la Société d'Evreux, présidait et entretenait, en termes excellents, son auditoire de l'influence féconde de l'association en matière d'agriculture. En même temps le domaine de M. Vattier s'ouvrait généreusement pour accueillir les concurrents du labourage et de l'élevage.

Aujourd'hui, M. Léon Petit, notre secrétaire laborieux et expérimenté, qui a recueilli l'héritage de son père dans la Société de l'Eure, vient retrouver ici la trace de ses souvenirs ; et n'est-ce pas à M. Edmond Vattier que nous devons, pour les machines et les instruments du concours, pour les produits des champs et des jardins, et pour les visiteurs eux-mêmes, l'hospitalité la plus largement et la plus simplement offerte ?

Il n'y a rien de changé, serait-on tenté de dire. — Et cependant, une génération a remplacé l'autre, et un demi-siècle se sera bientôt écoulé, et trois révolutions se sont succédé, sans parler des guerres lointaines, de l'envahissement du sol national et de la guerre civile. Tous ces fléaux ont passé, je ne dirai pas, hélas ! sans laisser de traces, mais sans que les populations de ces campagnes aient perdu le souvenir de leur premier concours. Les anciens du pays répètent encore les noms des lauréats d'alors, et l'on nous demande à peine de faire autrement qu'en 1844.

L'aspect de cette région, d'ailleurs, et sa culture se sont-ils sensiblement modifiés ? Nos visiteurs d'aujourd'hui trouvent des voies de communication plus nombreuses et mieux ouvertes ; ils n'ont pas trouvé, cependant, de moyens de transport plus rapides. Lieurey, comme Cormeilles, attend toujours son chemin de fer.

Si les agriculteurs rencontrent moins de jachères, ils rencontrent souvent encore l'étroit sillon. Si, en 1844, la culture du colza n'était pas connue, elle n'a joui, depuis cette époque que d'une faveur passagère, et est retombée à l'état d'exception. Les champs sont de nouveau rendus au blé, et ils le

Digitized by Google

seraient au lin, qui était la culture spéciale au Lieuvin, si l'avilissement persistant du prix de ce produit, inférieur aujourd'hui de moitié à ce qu'il était alors, n'en détachait peu à peu nos cultivateurs. La conversion en herbages, qui se généralise non loin d'ici, n'a encore été l'objet, sur ce plateau, que d'un certain nombre de tentatives, quelques-unes couronnées de succès. Nous ne nions pas certaines transformations dans la culture, dans les élevages et dans la condition de la classe agricole; mais, avec des modifications inévitables par le cours du temps, et des progrès que nous ne cherchons pas à méconnaître, vous êtes, luttant courageusement contre les difficultés de l'heure présente, restés fidèles au mode de culture que vos pères vous avaient enseignée.

A d'autres égards, vous ne vous écartez guère de leurs traditions. Le vieil Olivier de Serres, le patriarche de l'agriculture française, celui dont vous avez vu les traits gravés sur les médailles que nous vous apportons, écrivait, il y a trois siècles, dans l'ouvrage qu'il intitulait: *Le Théâtre d'agriculture et Ménage des champs:* « Science, expérience, diligence, dont le fondement est la bénédiction de Dieu, laquelle nous devons croire estre comme la quintessence et l'âme de nostre mesnage, et prendre pour principale devise de nostre maison cette belle maxime: *Sans Dieu, rien ne peut profiter.* Là-dessus nous bastirons nostre agriculture. »

Beaucoup d'entre vous sont encore de cette école. Quels que soient les progrès des inventions humaines, dont nous venons vous recommander l'application, vous n'attendez pas de nous l'enseignement de l'agriculture *sans Dieu.* Si vous aviez voulu l'inaugurer, vous n'auriez pas placé la tente qui nous abrite si près et comme à l'ombre de votre vieux clocher.

Tous ceux, d'ailleurs, navigateurs de la mer ou travailleurs du sol, qui ont à compter avec les grandes tourmentes d'ici bas, s'inclinent presque toujours avec soumission devant la puissance qui les domine; et ceux qui assistent à l'épanouis-

Digitized by Google

sement journalier de l'œuvre du Créateur acceptent avec reconnaissance sa loi et ses bienfaits :

Il commande au soleil d'animer la nature ;
Il fait naître et mûrir les fruits ;
Il leur dispense avec mesure
Et la chaleur des jours et la fraîcheur des nuits.
Le champ qui les reçut les rend avec usure.

Aussi ne m'étonnè-je pas de voir si nombreux ici les concurrents de la fidélité domestique. Nous couronnerons tout à l'heure ces représentants attardés des antiques vertus du foyer rustique, et nous leur rendrons hommage, à eux qui ont su résister aux entraînements de leur temps, aux déplacements faciles, à l'appât des gros gains.

Puis nous couronnerons avec eux, grâce à l'initiative généreuse d'un membre de la Société, bon juge en cette matière, ces fermiers modèles qui ont confondu la culture de leurs fermes et le culte de leurs propriétaires, qui ont suivi ceux-ci de génération en génération, qui n'ont point fait de leur bail un contrat de spéculation, mais une sorte de contrat innommé encourageant les bons rapports réciproques et stimulant les services mutuels. Ceux qui ont ainsi compris leur rôle de fermier n'ont pas moins bien compris leur rôle de maître, et nous vous signalerons tout à l'heure, entre plusieurs, un bon fermier qui a fait de sa ferme une école de bons domestiques. Ceux-là, Messieurs, ont bien mérité de l'agriculture.

Vous le voyez, Messieurs, nous sommes d'anciennes connaissances. Vous avez en agriculture l'esprit conservateur. C'est un mot qui ne se définit guère, mais qui se comprend sans peine. L'excès est dans la routine que nos concours, aussi bien que les leçons de notre professeur d'agriculture, ont mission de déraciner. La vérité est dans la conciliation des progrès légitimes empruntés à l'expérience et aux merveilleuses inventions de la science, avec le respect des lois sacrés de la religion et de la morale, de la famille et de la société.

Digitized by Google

RAPPORT

SUR LES

RÉCOMPENSES DÉCERNÉES AUX DOMESTIQUES RURAUX

ET SUR LE PRIX FONDÉ PAR MM. DE TOURVILLE

LU PAR M. CHARLES VERGER, SECRÉTAIRE DE LA SECTION DE PONT-AUDEMER

—

MESSIEURS,

« On ne trouve plus de domestiques ! Il n'y a plus de bons serviteurs ! »

Il n'est aucun de nous qui n'ait entendu dire, répéter et répéter plus qu'à satiété ces deux phrases décourageantes.

Nous sommes forcés de convenir que, si elles ne sont pas vraies toujours, les exceptions deviennent de plus en plus rares.

Quelle est la cause vraie et dernière de ce malaise dont souffre surtout l'agriculture dans un de ses organes essentiels ?

C'est là une question très complexe et dont l'examen, outre qu'il comporte des développements, ici hors de propos, est au-dessus des forces du rapporteur, lequel n'est guère expert, hélas ! dans la science des Leplay.

Je me bornerai simplement à vous montrer que, si le nombre des bons domestiques diminue, notre chère Normandie peut encore nous présenter de curieux échantillons de ces vieux et

Digitized by Google

bons serviteurs, qui, entrés jeunes dans une maison, y passent les belles années de leur vie, et peu à peu finissent par y prendre racine, par faire partie intégrante du foyer moral et conquérir leur place dans la famille.

Votre comité a cru bien faire de former trois catégories : la première, des servantes ; la seconde, des domestiques ruraux ; la troisième, des journaliers.

La raison de cette division est : que, du côté du sexe féminin, nous avons trouvé des exemples de service d'une durée telle que leurs auteurs se trouvent, *à priori,* pour ainsi dire, hors concours ; qu'ensuite le journalier qui rentre chez lui, chaque soir, fait partie de la famille d'une façon moins intime que le domestique qui habite sous le même toit et vit dans un contact permanent.

Parmi les femmes, la première par ordre de mérite est incontestablement Joséphine Dannet.

Joséphine Dannet a 75 ans.

Depuis 62 années consécutives, elle est dans la même famille. Elle avait 13 ans en 1822 lorsqu'elle entra au service de M. Pierre Eudeline, cultivateur, et aujourd'hui, 62 ans plus tard, nous la retrouvons chez le petit-fils de son premier maître ; et M. Alphonse Goulay, son maître aujourd'hui, nous donne d'un seul mot le taux auquel nous devons juger Joséphine Dannet :

« Cette domestique a élevé trois générations de la même famille. »

N'est-ce pas, Messieurs, que c'est beau, n'est-ce pas que c'est grand, le dévouement de cette fille de campagne qui s'inféode à une famille qui partage ses joies et ses douleurs ; car, en 62 années, si elle a vu naître trois générations, elle a vu aussi passer plus d'un cercueil !

Hâtons-nous de dire que si la servante est dévouée à son maître, elle n'a pas eu affaire à des ingrats.

Un homme de bien, dont je suis fier d'être l'ami, me disait il y a quelques jours :

Digitized by Google

« Je connais particulièrement la famille Goulay ainsi que « Joséphine Dannet ; et cette vieille servante est l'objet d'un « tel respect que longtemps je l'ai prise, non pas pour la « domestique, mais pour l'aïeule de la famille. »

J'ai tenu, Messieurs, à vous citer textuellement ces paroles qui honorent tout à la fois et le maître et Joséphine Dannet.

Aussi votre comité a été unanime pour décerner à Joséphine Dannet un prix de 50 fr. et une médaille de vermeil.

Mais il n'y a pas que chez M. Goulay que les domestiques naissent pour ainsi dire, vivent et vieillissent.

M. Tranquille Pepin, de Noards, atteste que Séraphine Desnos, âgée aujourd'hui de 73 ans, est entrée au service de M. Pepin père en 1823 (elle avait alors 12 ans) ; qu'elle y est demeurée jusqu'à l'âge de 26 ans (1837), époque où elle s'est mariée. Elle devient alors journalière.

En 1858, restée veuve, elle revient prendre sa place au foyer de la famille Pepin. Ses vieux maîtres deviennent infirmes ; elle rivalise de dévouement avec les enfants. Elle se souvient que, depuis son jeune âge, elle a mangé leur pain et elle acquitte par sa sollicitude et ses attentions la dette de reconnaissance qu'elle avait contractée.

Le comité décerne à Séraphine Desnos un prix de 40 fr. et une médaille d'argent.

Il faut bien les mérites exceptionnels des deux femmes dont je viens d'esquisser la biographie pour faire passer au troisième rang Elise Brochet, servante chez M. Louis-Isidore Delauney, à Saint-Philbert-sur-Risle.

Là encore, nous trouvons toute une existence résumée en ces trois mots : probité, travail, dévouement.

Elle avait 15 ans, lorsqu'elle est entrée au service de M. et M^me^ Delauney en 1851. Elle n'a pas quitté la maison, et ses soins ont adouci les dernières années de ses premiers maîtres. Le comité décerne à Elise Brochet un prix de 20 fr. et une médaille d'argent en exprimant l'espoir de la voir, un

Digitized by Google

jour, enlever la plus haute récompense comme font aujourd'hui Joséphine Dannet et la femme Desnos.

Alphonsine-Zéphyrine Moulin est au service de M. Cribelier à Lieurey depuis 1855, et son maître rend hommage à son courage, à son travail et à sa fidélité.

Le comité décerne à Alphonsine Zéphyrine Moulin un prix de 10 fr. et une médaille de bronze.

Une médaille de bronze est accordée à Jeanne Jan, chez M. Lambert, à Lieurey, 25 ans de services, et à Augustine Harou, chez M. Donnet, à Saint-Christophe-sur-Condé, 22 ans de services.

Une mention honorable est décernée à Victoire Bunel, chez M. Désir Cauvain, à Lieurey, 18 ans de services.

Enfin Octavie Bataille, chez M. Isidore Mattard, à Morainville, 25 ans de bons et loyaux services. Rappel de médaille d'argent.

Comme nous vous le disions il y a quelques minutes, Messieurs, du côté des hommes, nous sommes loin des années de service qui ont porté le comité à décerner une médaille de vermeil à Joséphine Dannet. N'en déplaise à certains esprits frondeurs, c'est au sexe faible que revient la palme pour la fidélité.

Le domestique comptant le plus grand nombre d'années consécutives de service est Onézime Mare, chez M^me^ veuve Hue, à Morainville, dont il est l'employé fidèle et dévoué depuis 29 ans.

Cet homme ayant obtenu une récompense à Cormeilles en 1883, le comité lui décerne un rappel de médaille (médaille d'argent).

Puis, vient Désir Pelcot, entré chez M. Cauvain, de Lieurey, le 22 juillet 1859, c'est-à-dire depuis 25 ans. Le comité lui accorde une médaille d'argent et 20 fr.

Le comité accorde la même somme de 20 fr. et une médaille d'argent petit module à Emile Pepin chez M. Peauger, à Saint-Georges du Mesnil.

Digitized by Google

Le comité a cru devoir mettre en première ligne les services de Pelcot, qui, depuis 18 ans, remplit avec zèle les fonctions de berger.

En troisième ligne vient Ernest-Ovide Vadelorge, entré le 22 juillet 1862 chez M. Félix-Sanson, de Lieurey (22 ans de services), 20 fr. et médaille de bronze.

Nous trouvons ensuite Célestin Bourdon, domestique depuis 21 ans chez M. Gustave Maisnier, d'Epaignes : médaille de bronze et 10 fr.

Célestin Prout, 20 ans de services chez M. Ydravin Desrues à Noards : médaille de bronze.

Des mentions honorables sont accordées à Alexandre Pecqueut, chez M. Billard, à Morainville ; Charles-Félix Suet, chez M. Le Carbonnier de la Morsanglière ; Jacques Mathurin Meilleur, chez M. Quemin, à Lieurey ; Désiré Constantin Dubos, chez M. Patin à Saint-Georges-du-Vièvre ; Pierre Dupont, chez M. Désir Cauvain, à Lieurey ; et Félix-Artible Lebourgeois, chez M. Gréaume, à Saint-Sylvestre-de-Cormeilles.

Cyrille Courtois, au service de M. le comte de Brissac, à Brestot, depuis 35 ans : un prix de 25 fr. et médaille d'argent ; Eugène Passavant, chez M. Désir Cauvain, à Lieurey depuis 25 ans : 15 fr. et médaille de bronze ; Parfait-Isidore Vauquelin, pour 25 années de services chez M. Jules Rouland, à Morainville, *ex æquo* avec Passavant : 15 fr. et médaille de bronze.

Enfin le comité accorde une mention honorable à Constant Lemire, depuis 16 ans chez M. Lefort, à Saint-Jean-de-la-Lecqueraye.

FERMIERS

PRIX DE MM. DE TOURVILLE

Ainsi que vous le savez, Messieurs, M. Adrien de Tourville, ancien préfet, et M. l'abbé Henri de Tourville, son frère, ont eu la généreuse pensée de fonder, en faveur de notre

Digitized by Google

société naissante, un prix consistant en une somme de 100 francs et une médaille de vermeil destinés à récompenser le fermier qui, « résidant depuis le plus grand nombre d'années sur la même exploitation rurale, y entretient avec son propriétaire les rapports les meilleurs, en même temps que les plus utiles au progrès de cette exploitation ».

La dotation de Tourville nous met à portée de récompenser des mérites d'un ordre exceptionnel.

Les postulants n'ont pas manqué pour l'obtention de cette récompense.

Cinq fermiers sont venus, appuyés des meilleurs certificats :

M. Désir Cauvain, fermier de M. Lambert, de Lieurey depuis 1860 ;

M. Hellouin, au service de M. Charles de Malortie depuis 1857 ;

M. Ydravin Desrues, qui, depuis 1849, tient à bail une ferme possédée aujourd'hui par la famille Nolent.

Les propriétaires ont changé; lui, est demeuré. Il est immeuble par nature et par destination.

M. Lecerf qui, en 1846, à succédé à son beau-père, chez M. Loriot.

Et, enfin, M. Louis-Mathieu Fontaine, né en 1824, à Tourville, sur la ferme du Rogavel, qu'il exploite aujourd'hui, et sur laquelle il compte bien mourir.

En vérité, Messieurs, on serait tenté de croire qu'on entend une légende du moyen âge, quand MM. de Tourville viennent vous raconter la vie de leur fermier.

Il avait 6 ans, en 1830, lorsque la mort lui ravit son père. Que va devenir la pauvre veuve, ayant pour conseil et pour appui un vieillard, son beau-père ; pour aide, un bambin de 6 ans.

N'importe, elle lutte, elle se débat contre les difficultés ; on arrive ainsi jusqu'en 1838.

A ce moment, un nouveau malheur vient fondre sur la famille. Louis-Mathieu devient une seconde fois orphelin par

Digitized by Google

la mort de son grand-père. Il n'a pas 15 ans; mais dans sa poitrine d'enfant bat un cœur d'homme. Il saisit d'une main ferme le gouvernail que sa pauvre mère n'était plus capable de tenir. Il met la voile au vent et, soutenu par cette force de volonté qui est la caractéristique des hommes d'élite, il fait face à toutes les épreuves, il surmonte toutes les difficultés. Bientôt on le cite comme un maître dans l'art du labourage, et ses voisins se trouvent bien de le prendre pour modèle de leur culture. Il devient homme, père de famille. De son mariage naissent sept enfants. Il les nourrit, il les élève; il fait souche de gens de bien ; et aujourd'hui, à 60 ans, il obtient la récompense de son travail ; estimé de ses maîtres depuis trois générations, honoré de la confiance de ses concitoyens qui, depuis trente-cinq ans, l'ont toujours nommé conseiller municipal, il revoit dans ceux auxquels il a donné le jour, les mêmes vertus, le même amour du travail dont il leur a donné l'exemple.

Il approche de son déclin ; mais, comme l'a dit le poète :

Rien ne trouble sa fin, c'est le soir d'un beau jour.

MESSIEURS,

Je n'ai pas l'honneur de connaître M. Fontaine, mais je m'incline avec respect devant lui, exprimant le regret qu'au lieu d'être une exception, les sentiments qu'il inspire à sa famille ne soient pas ceux de la majorité des cultivateurs...

Oh ! quelle force pour notre bien-aimée patrie si, dans chaque famille d'agriculture, on formait ainsi une pépinière de travailleurs, perpétuant la profession paternelle, ardente à propager d'âge en âge les meilleures traditions de culture perfectionnée par les données de la science et de l'expérience.

Je m'arrête, Messieurs, je sens que je touche au terrain brûlant de l'économie politique, et, mieux que personne, je sens mon incompétence en pareille matière.

Vous applaudirez, comme nous, à l'heureuse coïncidence qui

Digitized by Google

fait que la première attribution du prix de Tourville aille directement au plus vieux, au plus fidèle, au plus dévoué de leurs serviteurs.

On a souvent dit que le mieux est l'ennemi du bien.

A notre humble avis, c'est là un sophisme pur et simple.

Votre comité a partagé en cela l'opinion de son rapporteur et il a accordé, à titre d'encouragement, une médaille d'argent à MM. Lecerf, Desrues, Hellouin et Cauvain.

Et, par rapport à ce dernier, permettez-nous de vous faire observer que si, lui, est depuis 24 ans au service de M. Lambert, ses domestiques s'appellent Pelcot, Passavant et Victoire Bunel, trois noms que vous venez d'acclamer et de récompenser.

Ne peut-on pas induire de là la justesse de ces vieux dictons :

« Tels maîtres, tels valets ; les bons maîtres font les bons domestiques. »

En terminant, Messieurs, nous vous demandons un mot à l'adresse de MM. de Tourville, un seul mot : Merci.

Merci pour le présent, merci pour l'avenir !

Digitized by Google

LISTE DES RÉCOMPENSES

—

RÉCOMPENSES AUX DOMESTIQUES RURAUX DE L'ARRONDISSEMENT

SERVANTES. — 1er *prix* (50 francs, médaille de vermeil offerte par M. le duc de Broglie) : Joséphine Dannet, 62 ans de services chez M. Goulay, à Selles ; — 2e (40 francs, médaille d'argent offerte par M. le comte de Blangy) : Séraphine Desnos, 61 ans de services chez M. Pépin, à Noards ; — 3e (20 francs, médaille d'argent) : Elise Brochet, 33 ans de services chez M. Delaunay, à Saint-Philbert-sur-Risle ; — 4e (10 francs, médaille de bronze) : Zéphyrine Moulin, 29 ans de services chez M. Cribelier, à Lieurey ; — 5e (médaille de bronze) : Jeanne Jan, 25 ans de services chez M. Lambert, à Lieurey ; — 6e (médaille de bronze) : Augustine Harou, 22 ans de services chez M. Donnet, à Saint-Christophe-sur-Condé.

Mention honorable : Victoire Bunel, 18 ans de services chez M. Désir Cauvain, à Lieurey.

Rappel de médaille d'argent : Octave Bataille, 25 ans de services chez M. Mattard, à Morainville,

DOMESTIQUES DE FERME. — 1er *prix* (20 francs, médaille d'argent) : Désir Pelcot, 25 ans de services chez M. Cauvain à Lieurey ; — 2e (20 francs, médaille d'argent) : Emile Pépin, 25 ans de services chez M. Peauger, à Saint-Georges-du-Mesnil ; — 3e (20 francs, médaille de bronze) : Ernest Vadelorge, 22 ans de services chez M. Samson, de Lieurey ; — 4e (10 francs, médaille de bronze) : Célestin Bourdon, 21 ans de services chez M. Maisnier, à Epaignes ; — 5e (médaille de bronze) ; Célestin Proust, 20 ans de services chez M. Ydravin Desrues, à Noards.

Mentions honorables : Alexandre Pecqueut, chez M. Billard, à Morainville ; Charles Suet, chez M. Le Carbonnier de la Morsanglière, à Lieurey ; Jacques Meilleur, chez M. Quemin, à Lieurey ; Désiré Dubos, chez M. Patin, à Saint-Georges-du-Vièvre ; Pierre

Digitized by Google

Dufour, chez M. Désir Cauvin, à Lieurey ; Félix Lebourgeois, chez M. Gréaume, à Saint-Sylvestre-de-Cormeilles.

Rappel de médaille d'argent : Onésime Mare, 29 ans de services chez Mme Hue, à Morainville.

JOURNALIERS. — 1er *prix* (25 francs, médaille d'argent) : Cyrille Courtois, 35 ans de services chez M. le comte de Brissac, à Brestot; — 2e (15 francs, médaille de bronze, *ex œquo*) : Eugène Passavant, 25 ans de services chez M. Désir Cauvain, à Lieurey, et Parfait Vauquelin, 25 ans de services chez M. Jules Rouland, à Morainville.

Mention honorable : Constant Lemire, 16 ans de services chez M. Lefort, à Saint-Jean-de-la-Lecqueraye.

Prix spécial, fondé par MM. de Tourville en faveur du fermier qui, résidant depuis le plus grand nombre d'années sur la même exploitation rurale, y entretient avec son propriétaire les rapports les meilleurs en même temps que les plus utiles aux progrès de cette exploitation.

Prix (100 francs, médaille de vermeil) : Louis-Mathieu Fontaine, né en 1824, à Tourville, sur la ferme qu'il exploite aujourd'hui.

Mentions honorables : médaille d'argent, offerte par M. Charles Verger : M. Charles Lecerf ; — médaille d'argent : M. Ydravin Desrues ; — médaille d'argent, offerte par M. Emile Malherbe : M. Helloin ; — médaille d'argent : M. Désir Cauvain.

Aussitôt après l'appel de cette catégorie de récompenses, il est procédé à la proclamation de celles qui concernent le concours agricole proprement dit. En voici la liste :

ANIMAUX

TAUREAUX. — 1er *prix* (100 francs offerts par le conseil général, et médaille de vermeil offerte par M. Raoul Duval), M. Maitard, à Morainville ; — 2e (50 francs, et médaille d'argent offerte par M. le comte d'Osmoy, député), M. Jean Noël, à la Lande.

VACHES LAITIÈRES. — 1er *prix* (75 francs, et médaille de vermeil offerte par M. Jean Champion), M. Jean Noël, à la Lande ; — 2e (50 francs, et médaille d'argent offerte par M. le marquis de Bartillat), M. Gouin, à Lieurey.

GÉNISSES DE 2 A 3 ANS. — 1er *prix* (75 francs, et médaille de vermeil offerte par M. de Captot), M. Ferdinand Ferrière, à Noards ;

Digitized by Google

— 2e (50 francs, et médaille d'argent offerte par M. Jean Vauquelin), M. Gréaume, à la Lande.

Mention honorable, M. Roussel, à la Chapelle-Bayvel.

Génisses de 1 a 2 ans. — 1er *prix* (60 francs, et médaille d'argent), M. Alcindor Quesney à Lieurey ; — 2e (40 francs, et médaille de bronze offerte par M. de Captot), M. Raymond Homot ; — 3e (médaille d'argent), M. Séraphin Gréaume, aux Préaux.

Prix d'ensemble (médaille d'or offerte par le conseil municipal de Lieurey), M. Lepeltier, à Morainville.

Animaux hors concours. — *Prix* (médaille de vermeil offerte par M. Louis Plichon), M. Gibert, à Saint-Sylvestre-de-Cormeilles.

Chevaux de trait de 3 a 5 ans. — 1er *prix* (100 francs offerts par le conseil général, et médaille de vermeil offerte par M. Join-Lambert), M. Désir Cauvain, à Lieurey ; — 2e (50 francs, et médaille d'argent offerte par M. Cousinard), M. Pelcot, à Lieurey.

Chevaux de trait de 18 mois a 2 ans et demi. — 1er *prix* (75 francs, et médaille de vermeil offerte par M. le marquis de Boisguilbert), M. Cauvain à Lieurey ; — 2e (50 francs, et médaille d'argent), M. Odienne, à Lieurey.

Juments de trait suitées, agées de trois ans et au-dessus. — 1er *prix* (100 francs offerts par le conseil général, et médaille de vermeil offerte par M. Mann), M. Tassel, à Lieurey ; — 2e (50 francs, et médaille d'argent offerte par M. Jacques David), M. Prévost, à Saint-Sylvestre-de-Cormeilles.

Pouliches de 18 mois a 3 ans et demi. — 1er *prix* (75 francs, et médaille de vermeil offerte par M. G. de Saint-Laurens), M. Julien, à la Chapelle-Bayvel ; — 2e (50 francs, et médaille d'argent offerte par M. Henri Ferey), M. Paul Castel, à Sainte-Opportune ; — 3e (médaille d'argent), M. Duhazé, à Saint-Ouen-du-Tilleul.

Juments de demi-sang. — *Prix* (médaille de vermeil offerte par M. Gruel), M. Pierre Letellier, à Saint-Sylvestre-de-Cormeilles.

Prix d'ensemble (médaille d'or offerte par M. Emile Hébert), M. Cauvain, à Lieurey.

Béliers. — *Prix* (40 francs et médaille d'argent), M. Trocque, à Saint-Philbert-sur-Boissey.

Brebis. — 1er *prix* (40 francs et médaille d'argent), M. Trocque,

Digitized by Google

à Saint-Philbert-sur-Boissey ; — 2e (20 francs), M. Le Carbonnier de la Morsanglière, à Lieurey.

Une médaille de vermeil est décernée à M. Trocque pour sa remarquable exposition de produits de la race ovine.

Porcs. — 1er prix (25 francs et médaille d'argent), M. Bouquetot, à Morainville ; — 2e (15 francs et médaille de bronze), M. Laisney, à Routot.

Animaux hors concours. — Prix (médaille de vermeil offerte par M. le marquis de Saint-Pierre), M. Domin, à Pont-Audemer.

ANIMAUX DE BASSE-COUR

1er *prix* (25 francs, et médaille de vermeil offerte par M. de Captot), M. Eugène Eudeline, à Epaignes ; — 2e (20 francs et médaille d'argent), M. Charles Cousinard, à Lieurey ; — 3e (20 francs et médaille d'argent), M. Parfait Lebas, à Epaignes ; — 4e (15 francs et médaille de bronze), M. Severin Vasseur, à Lieurey : — 5e (10 francs, et médaille de bronze), M. Eugène Eudeline, à Epaignes ; — 6e (10 francs et médaille de bronze), M. Laisney, à Routot ; — 7e (médaille de bronze), M. Delauney, à la Noë-Poulain ; — 8e (médaille de bronze), M. Louis Lebarbier, à Morainville.

INSTRUMENTS ET MACHINES

Expériences de battage. — 1er *prix, ex æquo* (médaille de vermeil offerte par M. Le Gonidec de Peulan), M. Filoque, à la Neuville-du-Bosc ; (médaille de vermeil offerte par M. Charles Duret), M. Meule, à Saint-Martin-du-Tilleul ; — 2e (médaille d'argent), M. Coutey, à Saint-Mards-de Blacarville.

Exposants cultivateurs. — *Médaille de vermeil* offerte par M. le duc de Broglie : M. Levreux, à Honguemare-Guenouville ; — médaille de vermeil offerte par M. Hopsore : M. Cousinard, à Lieurey ; — médailles de bronze : M. Rousseau, à Morainville ; M. Auguste Cassé, à Saint-Aubin-de-Scellon ; M. le marquis de Morsan, à Morsan.

Constructeurs et ouvriers. — *Médaille de vermeil* offerte par M. Legendre, conseiller à la cour de cassation : M. Meule, à Folleville ; — médaille d'argent : M. Delamarre-Lebon, à Giverville ; — médaille de vermeil offerte par M. Toufflet-Dumesnil : M. Guilmard, à Pont-Audemer ; — médaille de vermeil offerte

Digitized by Google

par M. Emile Vy : M. Lemercier, à Saint-Sylvestre-de-Cormeilles ; — médailles d'argent : M. Mias; à Lieurey ; M. Galy, à Pont-Authou ; M. Chevallier, à Lieurey ; — médailles de bronze : M. Pestel, à Cormeilles ; M. Gouhier, à Pont-Audemer ; M. Girard, à Damville ; M. Girot, à Tourville ; M. Vavasseur, à Plasnes ; M. Pilet, à Lieurey.

M. Elie Cassé, de Saint-Aubin-de-Scellon, membre du jury, a présenté hors concours un modèle de poteau pour culture mobile ; ce modèle a paru très intéressant pour les services qu'il peut rendre à l'agriculture.

PRODUITS AGRICOLES

Prix d'honneur (médaille d'argent, offerte par la Société des Agriculteurs de France, et médaille de vermeil, offerte par M. Létorey), M. Vannier, à Saint-Aubin-de-Scellon ; ensemble de son exposition de fleurs, fruits et légumes.

Médaille de vermeil, offerte par M. Ariste Hébert : M. Eudeline, à Epaignes ; collection de céréales ; — médaille de vermeil, offerte par M. Legendre, et médaille de bronze : M. Auguste Cassé, à Saint-Aubin-de-Scellon ; pommiers à cidre ; — médaille de bronze, offerte par M. Hopsore : M. Elie Cassé, à Saint-Anbin-de-Scellon ; — médaille de bronze, offerte par M. Chartes Duret : M. Chappron, à Saint-Gervais-d'Asnières ; fruits ; — médaille de bronze, offerte par M. Cabourg, manufacturier à Elbeuf : M. Daguet, à Pont-Authou ; fleurs ; — médaille de bronze, offerte par M. Albert Lambert : M. Hue, à Thiberville ; beurres.

Médaille d'argent, offerte par M. Emile Vy : M. Michel, à Routot ; cidre et eaux-de-vie ; — médaille d'argent, offerte par la Société d'encouragement à l'industrie laitière : M. Paumier, aux Places ; beurres.

Médailles d'argent : M. Manassès Conard, à Neuville-du-Bosc : cassis et eaux-de-vie ; M. Passavant, à Lieurey : légumes ; M. de Sesmaisons, à Saint-Gervais-d'Asnières : lins ; M. Rouen, à Bailleul-la-Vallée : lins ; M. Digeon, au Neubourg : cidre et eaux-de-vie ; M. Pepin, à Saint-Gervais-d'Asnières : beurres.

Médailles de bronze, offertes par la Société d'encouragement à l'industrie laitière : M. Eudeline, à Epaignes : beurres ; M. Paumier, aux Places : fromages.

Médailles de bronze : M. Gibert, à Saint-Sylvestre-de-Cormeilles : fromages ; M. Girot, à Tourville : pommier ; M. Renard, à Bail-

Digitized by Google

leul-la-Vallée : lins ; M. Guettier, à Asnières : lins ; M. Volard, à Bailleul-la-Vallée : lins ; M. Clérisse, à Cormeilles : cidre et eaux-de-vie ; M. Platel, à la Poterie-Mathieu : fruits ; M. Amable Prudent, à Lieurey : betteraves ; M. Vautier, à Epréville : lins ; M. Pepin, à Epréville : lins ; M. Rouland, à Morainville : lins ; M. Alexandre, à Elbeuf : appareil à décalquer ; M. Hurel, au Theillement : bouteilles à lait ; M. Levavasseur, à Lieurey : fruits.

Prix offerts par M. Emile Hébert (10 francs) : M. Pepin, à Saint-Gervais-d'Asnières ; M. Platel, à la Poterie-Mathieu ; M. Amable Prudent, à Lieurey ; M. Vautier, à Epréville ; M. Levavasseur, à Lieurey ; M. Breuillot, à Lieurey ; M. Quesney, à Lieurey ; M. de Sesmaisons, à Saint-Gervais-d'Asnières ; M. Rouen, à Bailleul-la-Vallée ; M. Zéphyr Renard, à Bailleul-la-Vallée.

MÉDAILLES OFFERTES PAR LA SOCIÉTÉ DES AGRICULTEURS DE FRANCE

Médailles d'argent : M. Vannier, à Saint-Aubin-de-Scellon : produits agricoles ; M. Elie Cassé, à Saint-Aubin-de-Scellon : expériences d'ensilage.

Médailles de bronze : M. Cousinard, à Lieurey : matériel agricole ; M. Auguste Cassé, à Saint-Aubin-de-Scellon : pommiers.

CONCOURS DE LABOURAGE

1er *prix* (50 francs, et une médaille de vermeil offerte par M. Legendre), M. Pinchon, fils chez M. Clovis Loinel, à Morainville ; — 2e (40 francs et une médaille d'argent), M. Marie Delphin, chez M. Simon, à Saint-Georges-du-Vièvre ; — 3e (30 francs et une médaille de bronze), M. Rebulet, chez M. Isidore Pinel, à Piencourt : — 4e (20 francs et une médaille de bronze), M. Maxime Gardin, à Epaignes.

Digitized by Google

CONCOURS

D'ENSEIGNEMENT AGRICOLE DE L'ARRONDISSEMENT DE LOUVIERS

(ANNÉE 1884)

—

Séance publique tenue à Louviers, le 26 octobre 1884

A L'OCCASION

DU CONCOURS D'ENSEIGNEMENT AGRICOLE

DE L'ARRONDISSEMENT

—

EXTRAIT DE L'ALLOCUTION PRONONCÉE PAR M. IZARN,
VICE-PRÉSIDENT DE LA SOCIÉTÉ

MESSIEURS,

L'arrondissement des Andelys a eu sa distribution, au concours d'Etrépagny, le 14 du mois dernier ; celle de Louviers se fait aujourd'hui, au chef-lieu même de l'arrondissement, et emprunte un éclat tout particulier à l'importance de la ville, au nombre des assistants, à la présence de M. le maire, conseiller général, et des divers fonctionnaires ; à la bienveillance hospitalière de l'administration municipale, qui nous reçoit chez elle avec un luxe et un confort qu'on ne rencontre pas sur les places publiques et dans les salles d'école. La Société offre ses remerciements à toutes ces autorités, à tous ces spectateurs qui viennent honorer la fête de nos jeunes élèves, espoir de l'agriculture.

Ce ne sont que les éléments les plus simples de la science qu'on leur enseigne, un peu de théorie, et quelques préceptes

Digitized by Google

justes confiés à leur mémoire. Plus tard, nous l'espérons, lorsqu'ils seront en âge de guider un attelage, de tenir les mancherons de la charrue, de jeter la semence au sol, ils se rappelleront les préceptes de l'école primaire. Ce ne sera plus alors entre les camarades de classe que se disputeront les prix du concours, pas même entre les cultivateurs de la France, mais entre les producteurs de tout le globe. La concurrence est déjà redoutable, vous le savez, et l'agriculture nationale subit en ce moment une crise terrible. Le perfectionnement des transports, la vapeur sur terre et sur mer, amènent sur nos marchés les produits du monde entier. L'Amérique, avec ses terres d'une fertilité encore virginale, avec les bestiaux qui peuplent ses solitudes ; la Russie, avec ses terres noires, où un fumier presque inépuisable semble accumulé, produisent à meilleur marché que le vieux monde, épuisé par les générations qu'il nourrit depuis tant de siècles.

Je n'ai pas à m'occuper ici des remèdes économiques à appliquer à cette crise ; les meilleurs esprits sont divisés sur ce sujet. Un point où tout le monde s'accorde, c'est le perfectionnement de l'agriculture, un rendement plus élevé de la terre, qui permette de trouver des bénéfices malgré l'abaissement des prix, un outillage perfectionné, l'emploi judicieux des engrais commerciaux, le choix des semences, la variété des cultures, leur transformation même selon la nature du sol et les besoins du moment, voilà des moyens que tout agriculteur intelligent et instruit tient à sa disposition.

L'école d'agriculture qui va se fonder au Neubourg, les savantes conférences de M. Bourgne, professeur départemental, doivent contribuer largement à éclairer et guider nos cultivateurs dans cette voie. L'enseignement de l'école ne peut aller jusque-là. Il s'adresse à des enfants ; leurs leçons restent sans application. L'instituteur zélé peut tout au plus conduire ses élèves aux champs et attirer leur attention sur les travaux agricoles, leur en donner l'explication. Lui-même d'ailleurs n'est pas un agriculteur ; mais, comme tous les maîtres, c'est

Digitized by Google

un cultivateur d'esprits, c'est dans les intelligences qu'il jette la semence.

Voilà le travail où la Société d'agriculture vient aider, exciter l'instituteur et les élèves par ses concours, par l'émulation, par les récompenses solennellement décernées et applaudies.

Permettez-moi, Messieurs, de finir par un mot de statistique qui vous fera juger du mouvement que ces concours impriment dans les écoles.

96 élèves ont pris part à celui de cette année :

Ils comprennent 72 garçons et 24 filles.

Parmi les garçons, on compte 22 vétérans qui ont dépassé 14 ans, et 50 nouveaux, âgés de 11 à 14 ans.

Ces 96 enfants proviennent de 28 écoles. En 1880, 20 écoles seulement avaient fourni 64 concurrents.

Le nombre des élèves par canton et par école est très variable. Je ne vous en donnerai pas le détail parce que telle école, qui ne présente cette année que peu d'élèves, peut en avoir beaucoup plus une autre fois, et *vice versâ*. Toutes les personnes qui ont fréquenté les écoles savent que, si l'effectif général, qui dépend de la population, varie très peu chaque année, la différence dans le nombre des élèves de chaque cours peut varier dans des limites assez étendues.

En tout cas, l'enseignement de l'agriculture dans l'arrondissement de Louviers est en progrès, puisque le concours de cette année présente sur celui de 1880 un notable accroissement d'élèves et d'écoles.

Digitized by Google

LISTE DES RÉCOMPENSES

—

PRIX D'HONNEUR

VÉTÉRANS. — 1er *prix* : Gabriel Mathière, de l'école de Saint-Cyr-du-Vaudreuil (50 francs à M. Leroy, instituteur) ;

2e *prix* : Edouard Fleury, de l'école du Neubourg (40 francs à M. Duval, instituteur) ; — Eugène-Ernest Langlois, de l'école d Neubourg.

3e *prix* : Victor-Alexandre Lamboy, de l'école du Neubourg ; — Félix Heullant, de l'école du Neubourg ; — Gaston Caron, de l'école de Pont-de-l'Arche (20 francs à M. Chambert, instituteur) ; — Raoul-Emile Osmont, de l'école du Neubourg ; — Ernest-Elie Pesqueut, de l'école du Neubourg ; — Aristide Morin, de l'école d'Andé (20 francs à M. Massé, instituteur) ; — Joseph Larible, de l'école du Neubourg.

NOUVEAUX. — 2e *prix* : Victor-Auguste Grenier, de l'école du Neubourg (40 francs à M. Duval, instituteur).

PRIX CANTONAUX

Garçons.

CANTON D'AMFREVILLE-LA-CAMPAGNE

Certificats d'études agricoles : Léon-René Pousset, de Saint-Didier-des-Bois ; — Joseph-Emile Hareng, de Vraiville.

CANTON DE GAILLON

Certificats d'études agricoles : Alfred Bance, de Muids.

CANTON DE LOUVIERS

3e *prix* : Louis Ouin, de Louviers (10 francs à M. Ledanois, instituteur) ; — Abel Grout, de Louviers ; — Adolphe Mathevet, de Louviers ; — Alphonse Dolet, d'Amfreville-sur-Iton (10 francs à

Digitized by Google

M. Gripon, instituteur) ; — Diogène-Antisthène Lhomme, d'Heudebouville (10 francs à M. Petit, instituteur).

Certificats d'études agricoles : Amédée Vimont, de Louviers ; Auguste Papavoine, de Louviers ; Gaston Maurer, de Louviers ; — Albert Bellemère, du Mesnil-Jourdain.

CANTON DU NEUBOURG

1er *prix* : Victor Grenier, du Neubourg (30 francs à M. Duval, instituteur) ;

2e *prix* : Clément-Honoré Pitard, du Neubourg ;

3e *prix* : Armand-Pierre Michel, du Neubourg ; — Henri Deperrois, de Saint-Aubin-d'Ecrosville (10 francs à M. Bouchard, instituteur).

Certificats d'études agricoles : Gaston Langlois, de Canappeville ; Onésime Hervieu, de Canappeville ; — Charles Bouchard, de Saint-Aubin-d'Ecrosville.

CANTON DE PONT-DE-L'ARCHE

2e *prix* : Raymond-Paul Halgatte, de Saint-Cyr-du-Vaudreuil (20 francs à M. Leroy, instituteur).

Certificats d'études agricoles : Anatole Davot, de Pont-de-l'Arche.

Filles.

CANTON DE LOUVIERS

2e *prix* : Blanche Angran, de la Providence de Louviers (20 francs à la sœur Ducrocq, institutrice) ;

3e *prix* : Angèle-Armantine Letellier, de Surtauville (10 francs à M. Servant, instituteur) ; — Mathilde Llano, de la Providence de Louviers ; — Marie Durand, de la Providence de Louviers.

Certificats d'études agricoles : Berthe Duval, de la Providence de Louviers ; — Marie-Désirée Richomme, d'Amfreville-sur-Iton.

CANTON DU NEUBOURG

2e *prix* : Céline-Marie-Erzéline Guesnon, d'Epégard (20 francs à M. Duval, instituteur).

Digitized by Google

ALLOCUTION

PRONONCÉE PAR M. ÉMILE HÉBERT, PRÉSIDENT DE LA SOCIÉTÉ

A la séance générale du 28 *décembre* 1884.

—

MESSIEURS,

Je ne lèverai pas cette séance, la dernière de mon exercice, sans vous adresser quelques paroles de remerciements et de reconnaissance pour l'honneur que vous m'avez fait, en m'appelant, il y a un an, à la présidence de votre Société.

Je serais tenté, si je n'écoutais que mes sentiments personnels, de regretter la courte durée, le caractère transitoire de cette présidence et la loi rigoureuse par vous constamment maintenue qui fait quitter le fauteuil à l'expiration d'une année.

Cela prouve une fois de plus qu'on est mauvais juge en sa propre cause, et que les raisons déduites avec tant d'autorité en 1845 et 1861 par vos dignitaires d'alors pour conserver à la présidence son annualité, sont plus sainement appréciées des gradins où l'on siège que du fauteuil d'où l'on descend.

Je vais me retrouver avec vous sur ces gradins, mais avec la pensée d'y venir plus assidûment qu'autrefois. Les devoirs que l'on a remplis attachent à l'œuvre qui les a imposés. Si peu que j'aie pu faire pour la Société libre de l'Eure, j'ai mieux appris à la connaître, et j'ai conçu l'ambition de continuer à travailler pour elle.

Digitized by Google

Un hasard quelque peu malencontreux a fait coïncider ma présidence avec une année où l'agriculture, que je connais trop imparfaitement, avait le droit de se montrer plus particulièrement exigeante. Heureusement, pour la Société de l'Eure, son président de l'année précédente n'a pas déposé tous les devoirs de sa charge avec la dignité dont vous l'aviez investi, et si quelqu'un est resté effectivement et efficacement le chef de la Société d'agriculture du département dans cette année laborieuse, c'est assurément M. Pouyer-Quertier.

Vous savez la part active qu'il a prise à nos concours, le rôle prédominant qu'il a tenu dans la grande réunion des Agriculteurs de France, à laquelle vous l'avez délégué avec nous. Vous n'ignorez pas enfin qu'à cette heure même, il défend dans une conférence importante, devant un auditoire plus nombreux que celui de l'amphithéâtre d'Evreux même en ses meilleurs jours, les intérêts de l'agriculture en péril, en présence d'adeptes d'ancienne date et de nouveaux convertis.

Permettez-moi, Messieurs, de m'autoriser de ce grand exemple pour ne pas me détacher sitôt de vous et de votre œuvre, et pour penser que les fonctions dont vous avez bien voulu m'honorer obligent encore dans l'avenir. J'emporte de ma présidence le souvenir précieux de liens créés qui ne se rompront pas, de relations qui se sont resserrées et qui ne se relâcheront pas.

Permettez-moi aussi, Messieurs, de garder dans la sphère plus restreinte de la section d'arrondissement que j'ai créée avec votre aide, quelque chose de l'autorité que j'ai tenue de vous au faîte de la Société libre de l'Eure.

Digitized by Google

SÉANCE GÉNÉRALE DU 1er MARS 1885

DISCOURS

PRONONCÉ

PAR M. BARBIÉ DU BOCAGE, PRÉSIDENT DE LA SOCIÉTÉ

MESSIEURS,

Je prends la parole pour deux raisons : la première est de vous remercier de tout cœur de l'honneur que vous m'avez fait en me nommant votre président ; la seconde est de vous expliquer comment je comprends le but de cette Société et la valeur que ses travaux sont appelés à donner à la moralisation de l'esprit humain.

Vous remercier, Messieurs, est une chose facile, car, dans notre département, dans toutes les occasions, en paix comme en guerre, j'ai trouvé autour de moi des quantités de gens honnêtes devant la loi et braves devant l'ennemi. Leur amitié était une parfaite jouissance en même temps qu'un grand honneur ; et je suis on ne peut plus flatté d'avoir vu, dans votre Société, lors de ma nomination, beaucoup de collègues me tendre leurs mains. Comptons donc dorénavant les uns sur les autres ; ce sera pour nous une sécurité précieuse.

Mon désir de vous être utile pourrait, en maintes occasions, passer pour une chose vaine, si je n'avais, devant votre indulgence, la possibilité de vous parler de ce que votre Société a de réellement intéressant dans l'étude des matières sur les-

Digitized by Google

quelles s'étendent ses travaux. Son programme indique qu'elle s'occupe des grandes découvertes au développement desquelles l'humanité n'a qu'à gagner, et qu'elle traite et indique, par les sciences mêmes, les progrès que doivent faire et l'agriculture et l'industrie. C'est un vaste champ, Messieurs, qu'on sera toujours satisfait de contempler, et dont l'étendue est telle, que bien peu de peintres pourraient en donner la reproduction. Ayez donc la bonté de m'excuser de ne pouvoir vous suivre partout.

Bien des noms qui ont retenti dans nos murs étaient portés par des individualités, telles que les Poussin, les Blanchard, les Fresnel, les Le Prévost, les Bréant, les Antoine Passy. Ils font encore la gloire du département de l'Eure. Aussi, est-ce avec la même joie que je me permets, Messieurs, de vous rappeler quelques-uns de ceux que nous avons connus ou que nous connaissons encore : La Roncière-le Noury, qui fut bon, intelligent et brave. Vous l'avez toujours affectionné. Outre ses grandes qualités de marin, il fut longtemps le président d'honneur de la Société de géographie. A côté de lui, il est impossible d'avoir fréquenté souvent la ville d'Evreux sans se rappeler ce militaire au cœur si droit et si valeureux qui s'appelait le général Pellé. Qu'il me soit permis de me souvenir aussi de M. Firmin Didot, cet éditeur célèbre, auquel tant d'hommes remarquables ont dû la publication de leurs œuvres, et dont la collection de bibliophile était un des charmes du département. Je ne m'étends pas sur le nombre ; il est trop grand, chers collègues, pour que je puisse m'en occuper ici ; mais je dois cependant citer, parmi ceux dont la présence à nos réunions attire mon attention, quelques-uns des noms qu'on est heureux de prononcer : ceux de MM. de Blosseville, l'auteur de travaux pleins d'intérêt sur les transportations, dont les données, suivies au temps de ses publications, nous eussent rendus plus tôt maîtres de Madagascar, nous ouvrant, commercialement parlant, douze cents lieues de la côte d'Afrique, du cap de Bonne-Espérance à celui de Gardafui ; d'un membre

Digitized by Google

qui préside si souvent votre section de Bernay, de M. le duc de Broglie, dont les discours, dignes de ses actes, sont des types de raisons d'État et de fine élégance littéraire. Je ne puis oublier, Messieurs, de vous citer aussi les noms de Salvandy, de Louis Passy, du duc de Clermont-Tonnerre, de M. Hébert, ancien ministre, et enfin d'un habitant de Rouen, qu'on peut appeler aussi Ebroïcien, si l'on se souvient des services qu'il rend à ce département, comme à l'agriculture française tout entière, de M. Pouyer-Quertier.

Vous êtes plus aptes que d'autres, chers collègues, à comprendre tous ces hommes célèbres, puisque vos travaux vous mènent à l'étude de chacune des parties qu'ils affectionnent et que vous saisissez facilement l'intérêt des exemples qu'ils ont offert ou qu'ils offrent à nos contemporains ; mais vous ne pouvez nier que, dans les travaux auxquels peut vaquer l'esprit humain, l'art ne vienne se joindre à vos studieux ébats. La coupe de verre si admirablement ciselée et la délicieuse statue de Jupiter, les crosses d'évêques du musée d'Evreux, les belles faïences de la vieille Normandie, seront des exemples repoussant toujours ceux qui prétendraient que l'amour du beau n'est pas votre lot. On ne sait pas trop dans notre région si l'on est Gallo-Romain, Normand-Scandinave ou Franc ; mais ce que tous apercevront vite, en regardant les monuments de l'Eure, c'est votre goût d'esthétique qui vous a poussés à les entretenir pour les transmettre aux générations futures. Les cathédrale ou églises d'Evreux, de Louviers, de Verneuil, de Conches, ou encore différents châteaux épars dans nos campagnes, montrent avec quel goût vous avez concouru à la conservation de la sculpture, de l'architecture, et surtout des vitraux dont l'église de la capitale du pays d'Ouche, fait voir à quelle hauteur allaient les verriers, les Aldegrave du XVI^e^ siècle.

Mais, chers auditeurs, bien que dire quelques mots des sciences et parler de leurs points de départ, soit d'un intérêt de premier ordre, on a, je pense, encore plus besoin de se

Digitized by Google

rendre compte des résultats auxquels elles conduisent, surtout lorsqu'on s'en sert pour aider l'agriculture et l'industrie dans le développement de ce que la nature ordonne.

J'allais dire : l'agriculture et l'industrie sont deux sœurs ; je me trompe, c'est une mère et sa fille. L'agriculture qui, avec juste raison, nous intéresse si vivement, Messieurs, allaite l'industrie. Elle produit et absorbe tout ou presque tout ce qui doit la faire vivre et prospérer ; si donc vous empêchez la production agricole, vous ôtez à la mère la possibilité d'allaiter son enfant. Ne pas protéger la mère quand elle a à nourrir, c'est tuer à la fois et la mère et l'enfant ; or, l'humanité repousse le crime !

Non seulement, pour sauver l'agriculture, il faut arrêter dans sa marche envahissante la théorie fausse du libre-échange, mais il faut aussi que les générations futures reçoivent une éducation qui leur fasse mettre au premier rang l'amour du devoir et de la famille. Choisir les théories contraires à la mission pour laquelle Dieu nous a faits, c'est apprendre à l'enfant à battre sa mère. Il faut que l'éducation ait toujours la spiritualité comme point de départ, et qu'on ne la livre jamais à la matérialité. Il faut, à quelque religion que l'élève appartienne, qu'on lui apprenne, avant tout, à adorer Dieu, créateur des lois, et à se dire que, dans les péripéties de la vie, on ne se rend réellement fort que lorsqu'on s'appuie sur ces lois.

Cette pensée est tellement vraie que l'humanité ne peut marcher sans elle ; la bannir, c'est rejeter l'esprit pour le remplacer par la bestialité.

Pousser au matérialisme contre le spiritualisme, c'est détruire tout ce qui est pour rétablir le chaos. Heureusement que le grand œuvre est tellement parfait qu'on n'arrivera qu'à y jeter un trouble dont, à la suite des temps, il se remettra en obéissant aux lois que le Créateur lui a données pour règles. On peut, dans l'école moderne, élever contre le Très-Haut des théories plus ou moins variées, suivant l'ambition de ceux

Digitized by Google

qui les produisent, et dont le moindre inconvénient est, au bout d'une course bien courte, de les voir s'attaquer les unes les autres. Presque toutes ont des endroits sensibles où les coups les détruisent. Pour moi, je crois, et l'expérience le démontre, que l'ordre une fois donné par Celui qui est tout ce qui est vrai, bien ou beau, doit se développer jusqu'à la limite que sa toute-puissance a fixée. Ainsi, Messieurs, un jour, celui qui a créé les atomes répandus dans l'espace, les livra comme conséquence aux effets du mouvement qui, les agitant sans cesse en tous sens, les amenèrent à des combinaisons nouvelles où les gaz furent formés. Quelques-unes de ces agglomérations d'atomes ayant des besoins d'adjonction se réunirent et nous les trouvons mélangés aujourd'hui. D'autres sont restés seuls ; mais ceux-là encore sont des combinaisons d'un même atome. Ces gaz, tournant en général comme les premiers atomes éthérés, suivant la volonté divine, se joignirent et formèrent de chaque nébuleuse de gros globes qui furent l'origine de chaque étoile. Puis, plus tard, à un moment donné, la surface de ces globes s'étant rétrécie et recouverte de matières gazeuses nouvelles, lança dans l'espace, suivant la loi de Laplace, la partie de ces matières qui, par suite du mouvement, s'accumulaient trop à leurs équateurs et en forma chacune des planètes qui, à distance de leur soleil, ont pris leur course presque circulaire.

Parmi ces globes dont l'ordre de Dieu empêchait l'agitation désordonnée, dans un coin de notre espace solaire, on trouva un petit amas gazeux qui tournait comme les autres. Par suite, quand les hommes purent donner un nom à quelque chose, ils l'appelèrent *la Terre*.

Ces élans de la matière des soleils dont nous venons de parler étaient bien vrais, car cette terre fit de même. A force de tourner, elle se ratatina, et sa matière, dont rien ne retenait la position, s'accumulant sur son équateur, finit par s'en détacher et devint la *petite lune*, réflecteur qui la nuit nous éclaire. Ce qu'il y a de curieux, c'est qu'alors la terre, tournant non

Digitized by Google

seulement toujours, mais continuant à tourner dans chacun de ses atomes devenus plus denses, forma son centre incandescent. Ce fut une marmite semblable à toute autre mise près du feu. Sur le liquide bouillant, les scories montèrent comme l'écume, et la loi, plus sage que nos cuisiniers, ne les enleva pas. Le sol fut créé.

La volonté divine séparait ainsi le centre du feu des gaz que son activité ignée repoussait, et dont les premières combinaisons furent : tantôt l'atmosphère, tantôt l'eau.

Ainsi les grands éléments de la géographie naquirent. Cette surface du sol fut constamment agitée et changée par les mouvements communiqués aux scories, mouvements qui ne devaient tendre qu'à cesser en partie, et les lois créatrices forcèrent les molécules à s'agglutiner les unes aux autres, formant les terrains différents dont l'étude fait aujourd'hui la science géologique. Ainsi s'étendirent les granites, les siénites et les gneiss qui, sous l'influence des pluies ou des évaporations, c'est-à-dire des chutes ou des montées de l'eau, entraînant les particules détachées des hauteurs dans les bas-fonds, formèrent la plupart des terrains de sédiment, jusqu'à ce que les matières, poussées par l'activité du feu central, brisant cette croûte, vinssent remplir de leurs courants de basalte, de porphyre et de lave les crevasses que ces tremblements causaient à la terre. Plus tard, lorsque ces milliards de changements s'étant faits, ce remue-ménage tendit à cesser, l'eau, reculant devant les hauteurs que les mouvements avaient produites, se fixa dans les dépressions. Les monts Scandinaves, les Alpes, les plateaux africains, les montagnes Rocheuses et les Cordillères, repoussant cette eau, formèrent l'océan Atlantique, comme les grandes montagnes de l'Amérique et de l'Asie créèrent l'océan Pacifique. Mais les mêmes lois ordonnatrices voulurent que l'eau, arrêtée par ces obstacles, laissât tomber au pied de ces chaînes les poussières qu'elle arrachait et remuait sans cesse, et en formât, sous leur configuration actuelle, l'Europe et l'Afrique occidentales, l'Amérique et la

Digitized by Google

Chine. Au fur et à mesure de l'écoulement des temps, les mouvements géologiques devinrent de moins en moins fougueux. Ils n'ont plus fait qu'onduler ces grandes plaines, y créant des falaises ou des plages aux bords des mers. Par suite, l'eau tombant ou montant toujours, forma les cours d'eau, et particulièrement tous les grands fleuves dans les vallées immenses. Tel a été et tel est encore, Messieurs, l'effet d'application de la loi d'équilibre sans laquelle rien ne peut être.

Mais, pardonnez-moi, ce tableau se perd dans la nuit des temps. Si nous nous rapprochons de notre époque, nous voyons toujours les gaz, obéissant à la loi, n'avoir plus de bonds désordonnés. Ils ont continué d'agir; mais, suivant la volonté du Créateur, ils n'exécutent que des travaux infiniment petits, mais infiniment multiples, se mélangeant d'une façon particulière, soit entre eux, soit avec des matières déjà créées, et enfantant sur le sol les premiers symptômes de la végétation. Commencée par l'assemblage des molécules microscopiques que les gaz produisaient, la liste des végétaux, profitant des détritus faits par ces premiers mélanges, s'augmenta bien vite et forma la merveilleuse parure de la terre.

Tout n'était pas terminé là, et les lois adorables continuèrent d'agir jusqu'à ce qu'elles amenassent des combinaisons telles, qu'elles produisissent des molécules non fixées qui, groupées avec d'autres, enfantèrent, au fond des mers, les poissons, et, sur la surface du sol, les oiseaux destinés à peupler l'air, et les petits microbes invisibles et impalpables, ou les grands mammifères destinés à tirer leur nourriture de productions végétatives.

Ainsi le Créateur, par sa volonté dûment exprimée, après avoir ordonné la naissance des premières molécules, les conduit peu à peu et régulièrement, du chaos premier à la tranquillité seconde; il a restreint sur la terre l'agissement du désordre, n'a laissé du mouvement que ce qu'il fallait pour amener le développement continu et régulier, pour donner

Digitized by Google

cette vie intime et microscopique qui permet à la nature d'enfanter, de conserver les végétaux et les animaux, et de produire enfin le résultat, but suprême de la création. Parmi les espèces animales, il choisit la plus parfaite, celle pour laquelle tout le précédent a été fait : l'*espèce humaine*, et il y plaça l'*âme*, c'est-à-dire cette pensée dont le bien, le vrai et le beau sont le fond, et dont la mission est de rejeter toutes les erreurs que le matérialisme enfante, de développer la divine morale, manifestation de l'essence même de Dieu !

C'est vous dire, Messieurs et chers collègues, qu'une Société comme la nôtre, qui défend l'agriculture, l'industrie et la vie pratique, qui par le goût de l'art répand un grand charme sur l'existence, et par une saine morale relève et soutient la famille, aura toujours pour résultat de ses travaux de voir la population abonder dans la vraie mission dont Dieu lui a confié l'enseignement.

Digitized by Google

RAPPORT DE M. IZARN

SUR

UN MÉMOIRE PRÉSENTÉ PAR M. FRICOTTÉ

INSTITUTEUR A HEUDICOURT

Lu dans la séance générale du 1er mars 1885.

—

MESSIEURS,

M. Fricotté, instituteur primaire à Heudicourt, canton d'Etrépagny, avait adressé l'année dernière au président du concours de Lieurey un Mémoire où il exposait ses travaux scolaires pour la protection des nids d'oiseaux utiles à l'agriculture.

Lieurey est assez éloigné d'Heudicourt et des deux autres communes, Bus-Saint-Rémy et Villez-sous-Bailleul où M. Fricotté a dirigé des écoles; les renseignements étaient difficiles à obtenir, et la commission chargée de l'examen du Mémoire l'a renvoyé à la Société mère. A votre séance du 28 décembre 1884, vous l'avez transmis à la section d'agriculture; la commission d'enseignement agricole en a pris connaissance, et le rapport que j'ai l'honneur de vous soumettre contient notre appréciation.

M. Fricotté s'est occupé très activement et très intelligemment de la protection des nids. Il a fondé entre ses élèves une petite société protectrice, a dressé le règlement, et lui a donné pour sanction des récompenses et des punitions. Il estime à 3,000 le nombre des nids surveillés et à 18,000 celui des œufs dont ses soins ont assuré l'éclosion.

Digitized by Google

M. Fricotté n'a pas borné aux volatiles son action bienfaisante : membre de la Société protectrice des animaux de Paris, il en a fait apposer les affiches dans sa classe et dans toutes les communes des cantons de Vernon, d'Ecos et d'Etrépagny. Il explique et commente les recommandations de cette société dans ses cours d'adultes où il sait attirer même les parents de ses élèves. Enfin, usant de son influence sur les instituteurs ses collègues, il en a fait affilier un bon nombre à la Société protectrice des animaux.

Une activité si bien dirigée, si soutenue, a mérité à M. Fricotté plusieurs récompenses. En 1878, la Société d'agriculture de l'Eure lui adressait une lettre de félicitations pour les bons résultats qu'il avait déjà obtenus. Dix médailles lui ont été décernées par d'autres sociétés. Nous estimons, Messieurs, que nous pouvons nous associer à ces récompenses, et nous vous proposons d'accorder à M. Fricotté une médaille d'argent[1].

[1] Les conclusions du rapport ont été adoptées.

Digitized by Google

CONCOURS AGRICOLE DÉPARTEMENTAL

Tenu les 31 *juillet*, 1er *et* 2 *août* 1885

A BOURGTHEROULDE, ARRONDISSEMENT DE PONT-AUDEMER

—

(EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL.)

Le concours départemental a eu lieu les 31 juillet, 1er et 2 août à Bourgtheroulde, arrondissement de Pont-Audemer. L'organisation en avait été dirigée avec beaucoup d'empressement par la section de Pont-Audemer et par l'administration municipale de la ville. Grâce au zèle déployé par MM. Gruel, maire; le comte de Blangy, conseiller général; Emile Hébert, président de la section de Pont-Audemer, ce concours a eu un succès complet.

La journée de 31 juillet a été consacrée à des expériences de moissonneuses et de faucheuses; le même jour a eu lieu le concours de charrues.

Dans la journée du samedi 1er août s'est tenu le concours d'animaux reproducteurs, d'instruments, de produits agricoles et horticoles.

Le dimanche 2 août, à 3 heures, la Société s'est réunie en assemblée générale et publique.

Sur une estrade décorée avec élégance se trouvaient assis M. Barbié du Bocage, président de la Société, ayant à ses côtés MM. Barrême, préfet de l'Eure; Pouyer-Quertier, le comte d'Osmoy, sénateurs; Louis Passy, Raoul Duval, Bully, Papon, et Develle, députés de l'Eure; Emile Hébert, le comte de

Digitized by Google

Blangy, Sevaistre, Camille Fouquet, conseillers généraux; Gruel, maire de Bourgtheroulde; Ducy, maire d'Evreux; Léon Petit, secrétaire de la Société d'agriculture; Buisson, trésorier; Piéton, Letellier-Alaboissette, Lapeltey, Charpentier, délégués de la Société; Charles Verger, secrétaire; Malherbe, trésorier de la section de Pont-Audemer; Lerenard-Lavallée, secrétaire de la section de Bernay.

La séance a été ouverte par une allocution fort applaudie de M. Barbié du Bocage, président. Puis M. Charpentier a lu un rapport fait au nom de la commission chargée de décerner les récompenses aux exploitations ainsi qu'aux herbages les mieux tenus dans l'arrondissement de Pont-Audemer; et M. Ch. Verger a donné lecture de son rapport sur un prix spécial offert par M. de Tourville. Enfin MM. Léon Petit, Ch. Verger et Lerenard-Lavallée ont successivement fait l'appel des lauréats des divers concours.

A 7 heures, un banquet, préparé par la municipalité, réunissait de nombreux convives.

Un brillant feu d'artifice et des illuminations ont complété le soir cette belle fête de l'Agriculture.

Digitized by Google

DISCOURS

PRONONCÉ

PAR M. BARBIÉ DU BOCAGE, PRÉSIDENT DE LA SOCIÉTÉ

—

MESSIEURS,

Je suis bien heureux, en ce moment, de la nomination qui m'a fait, pour cette année, président de la Société libre d'agriculture de l'Eure; car c'est à elle que je dois de prendre la parole dans le canton de Bourgtheroulde.

C'est une mission très douce, mais cependant difficile à remplir pour la première fois dans une circonscription, et il me faut l'entrain et la gracieuseté parfaite que vous voulez bien apporter à cette réunion, pour me rendre cette fonction plus facile. Ainsi rassuré par votre présence, je vous demande la permission de traiter, à titre absolument agricole, la situation dans laquelle nous nous trouvons, et d'apprécier, avec mes collègues, les produits que vous voulez bien livrer à notre examen.

Mon but est également, Messieurs, d'être auprès de vous l'interprète de la Société libre de l'Eure. Elle s'adresse, c'est le titre même de sa création, à tout le département; mais, ce que je puis vous affirmer, c'est qu'elle a conservé pour l'arrondissement de Pont-Audemer, et en particulier pour Bourgtheroulde, un bon et gracieux souvenir.

Elle se rappelle qu'elle a tenu dans cette ville, il y a quarante ans, un concours agricole, et cette réunion, qui tient une

Digitized by Google

juste place dans l'histoire administrative de Bourgtheroulde, en occupe une aussi dans la liste des efforts que la Société libre a tentés pour donner à l'agriculture le progrès que le vrai patriotisme réclame. Nous nous sommes rendu mutuellement service : nous, en venant chez vous; vous, en nous y attirant. Continuons donc à agir de même et soyons les uns et les autres convaincus que nous marchons dans une voie utile, qui, dans tout état de cause, l'est certainement pour notre beau pays de France.

A une époque plus récente, c'est-à-dire depuis 1860, la Société libre, dont le but principal est de favoriser l'extension de l'agriculture, n'a pu l'essayer que trois fois dans votre arrondissement. Il paraît qu'elle s'y était agréablement prise, puisque la section de Pont-Audemer, loin de rejeter ce que la Société avait fait pour elle, lui prête tous les moyens dont elle dispose et demande que le canton se fonde avec le reste de son arrondissement. J'espère que cette alliance du canton avec l'arrondissement, pour une même œuvre, sera trouvée par vous également satisfaisante l'année prochaine, entre l'arrondissement et le département, lors de la réunion du concours régional.

La Société libre de l'Eure est une institution, permettez-moi ce mot, départementalement nationale. Depuis son origine, elle a rendu bien des services, et je crois, si j'en fais devant vous l'énumération, que vous ne me trouverez pas en faute. On a appele cette Société l'auxiliaire de l'administration. On n'a pas eu tort. L'administration d'un département n'aurait garde de rejeter une pareille aide, qui a fait admirablement sentir aux populations rurales les progrès et les avantages de telles découvertes agricoles, de telles facilités offertes à la culture, et, surtout, qui amène dans une meilleure voie d'éducation les jeunes gens dont le but sera, plus tard, l'amélioration d'un sol qu'ils rendront plus rémunérateur.

La Société libre de l'Eure se défend, Messieurs, par son ancienneté : elle date de l'an VI (1798). En 1830, M. Antoine

Digitized by Google

Passy la reconstitua sur de nouvelles bases, et une ordonnance royale la reconnut, en 1832, comme un établissement d'utilité publique.

Elle compte à peu près 650 membres, dont 150 habitent soit Paris, soit d'autres départements. Elle correspond également avec 140 sociétés au moins, soit françaises, soit étrangères, et la bibliothèque qu'elle possède s'élève à 10,000 volumes.

Elle peut dire, cette Société, que si, dans le département de l'Eure, les instruments agricoles ont fait des progrès dans leur construction, dans leur prix et dans les services qu'ils peuvent rendre pour subvenir à la pénurie des bras, si le drainage et les assolements ont réussi, on le lui doit pour une forte part. N'est-ce pas pour arriver à ce but de prospérité agricole, par l'amélioration du bétail, qu'elle a suscité et obtenu tant de découvertes scientifiques et de progrès dans ces cent cinquante concours où les primes qu'elle a distribuées s'élèvent au nombre de trois mille.

En 1857, dans le concours régional d'Evreux, elle a, la première, institué le concours également régional de la race chevaline. Elle a même sensiblement poussé à l'institution, si pleine d'attraits et qui suscite un mouvement si productif pour la ville d'Evreux, des courses annuelles, où toute la société du département vient prendre ses ébats.

Vingt-neuf volumes publiés par elle, sans compter les brochures qu'elle a répandues dans le public agricole, contiennent le récit de ses efforts. Je ne parle pas ici de la carte géologique de l'Eure, faite par M. Antoine Passy, au grand honneur du département; mais enfin, je répète que cette publication est, pour notre institution, jusqu'à un certain point son œuvre, et qu'il est donné à bien peu de sociétés d'en publier de pareilles. Elle ajoute à ce grand travail, dans ses communications aux agriculteurs, un livre justement célèbre par sa parfaite et complète utilité, qui est intitulé : *les Usages locaux du*

Digitized by Google

département de l'Eure. A tous il nous sert souvent et tient sa place dans toutes nos bibliothèques.

Aux cours d'agriculture, la Société libre a su joindre ceux d'horticulture et d'arboriculture, que la Société nationale d'agriculture, qui, en France, est le type de la haute science agricole, a cru devoir récompenser par un prix donné à M. Piéton.

Si les cours agricoles et toujours gratuits ont été le but de la Société de l'Eure, l'anatomie, la physique, l'hygiène, le droit commercial, l'histoire et l'art sont à chaque page mêlés à son œuvre. Je n'ai pas besoin de parler ici de tous les illustres professeurs qui, pour toutes ces sciences, ont bien voulu lui prêter leur aide ; mais je puis dire que c'est une des gloires qui honorent autant ceux qui la font que ceux pour qui on la fait.

Pardonnez-moi, Messieurs, cette digression, dont l'unique but est de mettre en honneur une Société dont je suis momentanément le président et qui, unie à la ville de Bourgtheroulde, a su former le concours où nous nous rencontrons en ce moment. J'essaie de vous dire ce que je crois vrai ; or, j'ai toujours compris que dire la vérité est bon pour qui l'écoute et pour qui la dit !

Revenir sur l'histoire véridique de la Société libre de l'Eure, n'est pas, Messieurs, la seule chose que je me propose ici : il me reste à vous faire souvenir de ce qu'elle doit, de ce que nous devons tous à la commission qu'elle a nommée et qui a bien voulu parcourir tout l'arrondissement de Pont-Audemer pour se rendre compte des exploitations perfectionnées, des herbages productifs pour la nourriture des animaux et des progrès faits dans la culture des pommiers. C'est là, Messieurs, une œuvre de grand mérite, que nous ne saurions trop applaudir.

Pour ne prendre qu'un point de ces travaux que je viens d'indiquer, cette commission, en s'initiant aux efforts qu'ont faits les cultivateurs pour mieux conduire la végétation de ces

Digitized by Google

arbres dont le cidre est le produit, ont rendu aux populations un immense service. Les pommiers, Messieurs, vous le savez tous, sont devenus une des grandes richesses de la Bretagne, de la Picardie et de la Normandie ; aussi la grande Société des agriculteurs de France a-t-elle prié la Société libre, si bien renseignée sur ce sujet, de donner les récompenses de premier ordre qu'elle lui concédait. Une médaille d'or et une médaille d'argent, avec diplôme, seront, d'après le désir de cette Société, attribués par la commission aux meilleures de ces exploitations. Une partie des produits de nos pommiers sont aujourd'hui accaparés par notre voisine l'Angleterre, chez qui les pommes font défaut, et par l'Allemagne, qui, nous accordant cette petite victoire après la guerre d'autrefois, étanche avec notre cidre la soif des Mecklembourgeois et des Poméraniens.

C'est de l'Espagne, de sa province la Biscaye, dit-on, qu'au commencement de la Renaissance, les bonnes greffes de pommiers nous furent apportées. Notre climat leur convint. Tâchons qu'il continue de leur être prospère, et produisons abondamment cette excellente boisson qui, à l'heure actuelle, dans bien des pays, le dispute au vin et à la bière. On va même plus loin : on en tire de l'eau-de-vie, dont les qualités sont aussi bonnes parfois que les eaux-de-vie des pays vinicoles, mais dont la force est souvent un peu outrée. Je conseille à chacun de n'en boire que très raisonnablement.

Maintenant, mes chers collègues, pour vous dire tout ce que mon cœur me dicte en ce moment, permettez-moi de vous rappeler, à vous qui prenez part dans ce concours au bon entendement des produits agricoles, d'être ici votre interprète en remerciant M. Emile Hébert des soins qu'il a donnés, comme président de la Société libre de l'Eure, à l'agriculture par la perspicacité de ses conseils, et à cette importante réunion par son activité, ses recherches et le désir d'être utile à son pays. Il porte un de ces noms, Messieurs, qu'une région ne peut que gagner à posséder et dont les souvenirs d'un excellent ministre constitutionnel ne peuvent que nous enorgueillir.

Digitized by Google

Dans les actes de M. Emile Hébert, plusieurs noms auxquels vous devez aussi des remerciements se trouvent mêlés. Ce sont ceux de M. le comte de Blangy, votre conseiller général, des membres des commissions et des jurés qui ont bien voulu se partager l'organisation de ce concours, et surtout de M. Léon Gruel, le maire de Bourgtheroulde, dont le zèle, l'activité et le dévouement ont tenu une si grande place dans le succès de cette réunion agricole.

J'allais finir, Messieurs et chers collègues, et vous demander pardon de vous avoir tenus si longtemps, s'il ne me venait une idée que, je crois, vous ne rejetterez pas. Je pense que l'agriculture n'est pas une *œuvre ordinaire*, nom dont quelques-uns la gratifient. Il y a en elle plus que l'emploi vulgaire de la force des bras ou de l'intelligence de l'homme : il y a cet espoir d'employer utilement sa vie et de penser qu'en ordonnant bien ses travaux, on viendra au secours de ceux qui souffrent, on permettra à l'industrie de prospérer, on fera la richesse et le bien-être des nations. Je dois même dire que, par l'amour de l'agriculture, on ira plus loin encore, et qu'en comprenant ce que donne la préparation bien entendue du sol, on en arrivera à voir la petite graine qu'on lui confie étendre ses racines dans la terre, et, dans l'espace, sa tige que couronne l'épi qui fait la nourriture de tout ce qui vit. On est ainsi forcé de reconnaître que le cultivateur habile s'est conformé à des lois existantes, indéniables et immuables qui sont, quoiqu'on fasse, celles du Créateur.

Digitized by Google

RAPPORT

SUR

LE CONCOURS DES EXPLOITATIONS DES HERBAGES

ET DES

PLANTATIONS DE POMMIERS A CIDRE

PAR M. CHARPENTIER, MEMBRE DE LA SOCIÉTÉ

—

MESSIEURS,

La Société libre d'agriculture de l'Eure, toujours soucieuse des intérêts de l'agriculture, des progrès à lui faire accomplir et de l'émulation à répandre parmi les cultivateurs, a décidé, à l'occasion du concours de Bourgtheroulde, de décerner des prix aux cultivateurs (propriétaires ou fermiers) dont les exploitations sont situées dans l'arrondissement de Pont-Audemer.

En conséquence, un jury, composé de MM. de Captot, Lambert, conseiller général, Bourgne, professeur d'agriculture, Deshayes et Bréauté, propriétaires, Lapeltey, pépiniériste, et Charpentier, a été désigné et a commencé ses fonctions le 6 juillet, époque où les récoltes encore sur pied permettent d'apprécier plus facilement les mérites de chaque concurrent. M. de Captot s'étant fait excuser pour toute la durée des opérations, et M. Lambert pour les deux premiers jours, M. Deshayes, maire de Honguemare-Guenouville, a été nommé président du jury, et M. Charpentier rapporteur.

Digitized by Google

Les conditions du concours fixées par vous, Messieurs, et dont le jury devait s'inspirer, étaient l'importance du bétail entretenu sur l'exploitation comparativement à sa surface, l'étendue des cultures fourragères, les améliorations apportées aux herbages, la tenue des étables, les soins donnés aux animaux, la disposition des fumiers, la perfection des instruments agricoles.

Vous aviez établi deux divisions : cultures au-dessus de 30 hectares, cultures au-dessous de 30 hectares, avec un minimum de 10 hectares, et attribué à chacune de ces catégories des médailles et des primes en argent.

Les cultivateurs de l'arrondissement de Pont-Audemer, reconnaissants des services que la Société d'agriculture leur rend à toute occasion en divulguant les bonnes méthodes et en les empêchant de s'égarer dans les essais, qui usent inutilement le temps, l'argent, la bonne volonté, et font ainsi obstacle au progrès, ont répondu en grand nombre à vos séduisantes avances. Dix-sept concurrents se sont fait ainsi inscrire, soumettant à l'examen du jury vingt fermes, situées dans six des cantons de l'arrondissement, et présentant une surface totale de plus de 850 hectares. Le jury, Messieurs, malgré toute sa bonne volonté, n'aurait pu accomplir une pareille tâche dans les délais qui lui avaient été fixés, s'il n'avait été encouragé par le bienveillant accueil de tous, aidé et en quelque sorte piloté par deux hommes également dévoués aux intérêts du pays et à ceux de la Société d'agriculture, M. Hébert, président de la section de Pont-Audemer, et M. Gruel, maire de Bourgtheroulde, auxquels nous sommes heureux de pouvoir adresser ici publiquement nos plus sincères remerciements.

Avant de vous faire connaître les considérations qui ont dicté les décisions du jury, le rapporteur se trouve amené à vous présenter une observation : pendant le cours de notre inspection, nous avons rencontré parmi les concurrents des propriétaires cultivant eux-mêmes leur domaine ; les uns retenus

Digitized by Google

par l'amour du foyer, et préférant la vie laborieuse mais paisible de la campagne, à l'agitation fiévreuse des villes; les autres forcés par la crise qui sévit sur l'agriculture d'exploiter des terres qu'ils ne trouvent pas à louer; d'autres, enfin, ayant l'idée du progrès et inspirés par cette pensée : « L'art qui nourrit le monde est un noble métier », célébrée, il y a près de cinquante ans, par un homme de bien et généreusement servie encore aujourd'hui par son fils, M. Léon Petit, qui consacre à la Société d'agriculture, comme secrétaire, son temps et ses talents d'organisateur. Quel que soit, d'ailleurs, le motif qui l'attache à la culture du sol, toujours est-il qu'un propriétaire, faisant valoir lui-même ses champs, peut faire dans son exploitation des améliorations comme culture, constructions, plantations et clôtures qui sont impossibles à un fermier, obligé de travailler une terre qui ne lui appartient pas, en vue de payer son terme et de pourvoir à sa subsistance. Le jury, Messieurs, n'ayant trouvé, entre ces deux modes de culture, aucun point de comparaison possible, vous propose d'établir une troisième division : « Propriétaires exploitant eux-mêmes leur domaine », et de leur attribuer à titre de récompenses des médailles seulement, la modeste prime en argent ne pouvant augmenter en rien, aux yeux de ces cultivateurs d'élite, l'honneur de la récompense.

CULTURES AU-DESSUS DE 30 HECTARES. — EXPLOITATIONS DIRIGÉES PAR DES FERMIERS.

M. Legrand, à Trouville-la-Haule, canton de Quillebeuf.

M. Legrand, ayant obtenu une médaille d'or pour culture perfectionnée, lors du concours départemental, en 1875, dans l'arrondissement de Pont-Audemer, se trouve, par suite des conditions du programme, placé hors concours. Le jury a visité d'une façon sommaire l'exploitation, et a reconnu à l'inspection des récoltes, à l'examen des bestiaux qui garnissent la ferme, à l'ordre et à la propreté qui règnent dans toute l'ex-

Digitized by Google

ploitation, que M. Legrand, s'il lui avait été permis de prendre part au concours de 1885, eût été un concurrent sérieux.

M. Fréret, à Boissey-le-Châtel, canton de Bourgtheroulde.

M. Fréret exploite depuis dix-huit ans une ferme dont le sol est de bonne qualité et d'une contenance de 68 hectares. Il y cultive avec succès, sur 57 hectares, le blé, l'avoine d'hiver et de printemps, les trèfles, les betteraves, le colza, les pois, la vesce destinée à être mangée en vert par les vaches et les moutons; parmi ces récoltes de bonne apparence, le jury a notamment remarqué une parcelle d'une contenance de deux hectares ensemencée en blé de variété anglaise, le Schenff's Square Readed, qui défie toute critique, et 11 hectares de cour et herbages sur lesquels plus de 250 jeunes pommiers ont été plantés et munis de solides armures en fer, dites crinolines; il a greffé ces arbres en tête avec de bonnes espèces, et leur donne des soins tout particuliers. Ses instruments agricoles sont assez complets et en bon état : tonneau à purin en fer, semoir, coupe-racines, extirpateur, moissonneuse Ornsby, râteau à cheval, trieur à grains, une baratte perfectionnée, dite baratte Chappelier, munie d'un tube métallique plongeant dans l'appareil; ce tube, pouvant être empli d'eau froide ou d'eau chaude, permet d'amener la crème à 15° centigrades, seule température convenable pour opérer promptement la division du petit lait d'avec la partie butyreuse, une table à laver le beurre. Il existe sur l'exploitation 54 têtes de bétail (la bête à corne au-dessus de deux ans prise comme unité), les écuries et les étables sont parfaitement tenues, les chevaux d'assez bonne qualité; les vaches, qui pourraient être d'un plus grand poids et d'un modèle plus choisi, présentent cependant les caractères d'assez bonnes laitières. Le troupeau de moutons composé de 220 têtes, dont 60 agneaux, est bon mais n'offre rien de particulier comme race. M. Fréret possède un bon taureau de 3 ans, un bon verrat race anglaise. La tenue des fumiers n'a rien de remar-

Digitized by Google

quable, mais il existe une citerne à purin; l'ordre et la propreté règnent dans la ferme. Des essais de semences nouvelles sont pratiqués en petit, d'abord, et plus en grand ensuite quand le résultat répond aux espérances : telles l'avoine noire de Tartarie et l'orge-blé. Bien que nous ayons à reprocher à M. Fréret une laiterie un peu trop défectueuse, et quelques guérêts peut-être pas toujours aussi bien tenus qu'il serait à souhaiter, nous n'hésitons pas, vu le bon ensemble de sa culture, à vous le proposer comme premier prix avec la médaille d'or et la prime de 200 francs.

Exploitation de M. Cousin, à Bourgtheroulde.

50 hectares de très bonnes terres, bonnes récoltes en blé, avoine, colza; bons herbages et cour plantée d'environ mille pommiers bien soignés; laiterie confortable; charrues du pays; faucheuse et moissonneuse Derby, râteau à cheval, extirpateur; 48 têtes de bétail, troupeau de 250 têtes, dont 100 agneaux; bélier race anglaise.

M. Cousin entretient, proportion gardée, sur son exploitation, un plus grand nombre de têtes de bétail que M. Fréret, mais ses instruments agricoles sont moins nombreux et moins perfectionnés; il manque de tonneau à purin; ses reproducteurs pourraient être d'un plus beau choix. Le jury, Messieurs, reconnaissant le mérite de ce cultivateur, vous le propose pour le deuxième prix de culture perfectionnée, avec une médaille de vermeil et la prime de 100 francs.

Exploitations de M. Durand, à Saint-Sulpice-de-Graimbouville, canton de Beuzeville, — et de M. Jacquelin, au Theillement, canton de Bourgtheroulde.

M. Durand, qui a succédé comme fermier à son beau-père, exploite pour son compte, depuis 15 ans, une ferme de 55 hectares de terre de qualité médiocre; il cultive à trois saisons; ses récoltes en blé, avoine, colza, vesce sont bonnes. Il y a

Digitized by Google

17 hectares de cour et d'herbages; la cour est bien plantée, les arbres sont assez bien tenus; l'herbage est l'objet de soins particuliers et produit un foin d'une finesse remarquable; 9 bêtes de trait, dont plusieurs juments poulinières, 5 poulains, 6 vaches à lait, 17 veaux d'élève, 206 moutons aptes à l'engraissement, 3 truies concourent à former les 48 têtes de bétail entretenues sur cette exploitation, qui présente tout l'ordre et la bonne tenue désirables. Toutefois le jury a eu le regret de ne trouver chez M. Durand aucun des instruments nouveaux destinés à alléger et à simplifier le travail si pénible du cultivateur.

M. Jacquelin est depuis 20 ans dans sa ferme, et bien que les 50 hectares de terre qu'il cultive soient médiocres, les résultats sont satisfaisants : 14 hectares de blé, 6 hectares d'avoine, 1 hectare de très bonnes betteraves à vaches, 3 hectares de vesce, 4 hectares de trèfle, 12 hectares d'herbages où pousse une herbe abondante, des guérêts bien tenus témoignent de la prospérité de cette culture; 31 têtes de bétail, dont 7 bonnes vaches à lait, 1 extirpateur, 1 moissonneuse Leclère garnissent cette exploitation. L'on y remarque partout le soin, l'ordre, la propreté et, par suite, l'économie, qualités qui ont toujours été et qui sont encore aujourd'hui plus que jamais indispensables pour la réussite d'une exploitation agricole. Il existe une grande analogie entre la culture de M. Jacquelin et celle de M. Durand. Le jury, après une discussion approfondie, s'est décidé à vous les présenter *ex æquo* pour le troisième prix de culture perfectionnée, en vous priant de décerner à chacun d'eux une médaille de vermeil et 50 francs.

Exploitation de M. Viard, à Thuit-Hébert, canton de Bourgtheroulde.

Exploitation de 70 hectares, culture à deux saisons; 17 hectares d'herbages; assez bonnes récoltes en blé, avoine, colza; les semences n'ayant pas été renouvelées, les blés en ont

Digitized by Google

éprouvé quelque dommage ; 54 têtes de bétail, dont 8 bonnes bêtes d'élève et 180 moutons cauchois croisés de race anglaise; culture bien conduite. M. Viard quitte la culture à Saint-Michel 1885, et le repos mérité qu'il va bientôt goûter sera pour lui la meilleure des récompenses; le jury lui adresse ses sincères félicitations, et vous prie de lui accorder une médaille d'argent et une prime de 50 francs.

DEUXIÈME DIVISION.

CULTURES AU-DESSOUS DE 30 HECTARES. — EXPLOITATIONS DIRIGÉES PAR DES FERMIERS.

Exploitation de M. Quesnot, à Boissey-le-Châtel.

Culture de 26 hectares; mauvaises terres argileuses et compactes; 6 hectares de cour bien plantées; 10 hectares d'assez bon blé, avoines moins bonnes, vesce destinée à être mangée en vert; 16 têtes de bétail dont 8 vaches à lait. Moissonneuse Leclère, machine à battre appartenant au fermier. M. Quesnot est un cultivateur laborieux, il emploie quatre chevaux pour sa culture; malheureusement la mauvaise qualité des terres qu'il exploite fait que le résultat, au point de vue des récoltes, ne répond pas toujours à ses efforts; le jury a remarqué sur cette exploitation un hectare de féverolle de bel aspect : la féverolle, ou *faba equina*, plante de la famille des légumineuses, réussit facilement sur un sol argileux et compact; sa valeur nutritive est très grande, elle peut servir à l'engraissement de tous les bestiaux; elle est d'une ressource précieuse, car elle permet d'utiliser avec profit des terres peu fertiles en céréales. Fortement concassée et mêlée aux fourrages provenant d'ensilages, cette plante échauffante compense ce que le fourrage ensilé peut avoir de débilitant, et ce mélange devient une excellente nourriture en hiver pour les bestiaux à l'engrais. Tel a été l'avis de M. Bourgne, notre sympathique professeur d'agriculture dont la science égale la modestie. Le

Digitized by Google

jury vous propose de décerner à M. Quesnot une médaille d'argent et une somme de 50 fr.

TROISIÈME DIVISION

PROPRIÉTAIRES EXPLOITANTS

M. Davey, au château d'Anthoune, canton de Routot.

Exploitation de 80 hectares; 30 hectares de côtes couvertes de landes et de fougères, défrichées et converties en herbages; 59 têtes de bétail dont 9 chevaux, 8 vaches à lait; troupeau de 300 moutons dont 100 agneaux, bélier race anglaise. Verrat et truie de pure race Yorkshire, très remarquables comme conformation et disposition à l'engraissement. Faucheuse Johnston, râteau à cheval.

M. Davey, qui pratique l'ensilage des fourrages verts, s'est mis gracieusement à la disposition du jury pour le renseigner sur sa manière d'opérer et lui faire part des observations qu'il a recueillies lui-même pendant le cours de la fermentation des fourrages ensilés. Il dispose ses silos dans un bâtiment clos et couvert, plutôt qu'à l'air libre. A l'ensilage acide qui se fait en une seule fois, dont les bestiaux mangent bien le produit quand ils sont habitués à sa saveur, qui a la propriété de se conserver longtemps hors du silo, mais qui a une odeur acide assez désagréable, cet agriculteur, d'accord en cela avec M. Joulie, le chimiste bien connu, préfère l'ensilage doux au produit d'une odeur moins forte, d'une saveur miellée; les bestiaux en sont plus friands, mais une fois hors du silo il se gâte promptement. Cet ensilage se fait par charges ou couches successives dans le délai de huit à dix jours. La température développée par la fermentation est, au bout de huit jours, de 45° centigrades; — de 19 jours : 50°; — de 24 jours : 60°; — de 27 jours : 65°; — de 29 jours : 66°. Passé ce délai, elle diminue progressivement, et le 7 juillet, jour de notre visite à l'exploitation, elle était de 53°. Mais où la culture de M. Davey devient véritablement remarquable, c'est dans la production

Digitized by Google

des céréales : son blé rouge à paille blanche et ses avoines blanches du Canada, qui atteignent le poids énorme de 70 kil. à l'hectolitre, sont admirables.

Le jury vous demande, Messieurs, pour M. Davey, une médaille d'or.

Exploitation de M. Trocque, à Saint-Philbert-sur-Boissey.

M. Trocque, qui exploite deux fermes d'une contenance totale de 110 hectares, a converti une grande portion de ses terres de labour en pâturages, sur partie desquels il a planté un assez grand nombre de pommiers greffés de bonnes espèces, de maturité moyenne et tardive. Ses récoltes en blé, avoine, colza, trèfle, sont satisfaisantes. Il nourrit sur ses fermes 65 têtes de bétail, dont 9 chevaux, 8 vaches à lait, 3 génissons et un troupeau de 295 têtes, dont 70 agneaux, qui forment assurément le plus bel ensemble de bestiaux qu'il ait été donné au jury de voir dans les différentes fermes qu'il a visitées. Le jury vous propose de décerner à M. Trocque une médaille de vermeil.

Exploitation de M. Lepelletier, à Morainville, canton de Cormeilles.

Culture de 40 hectares : fait sa spécialité de la culture des herbages qu'il a créés depuis quelques années ; ces herbages, enclos de fossés et de haies, sont tenus d'une façon parfaite et garnis de bêtes à cornes, dont 6 vaches à lait.

Les nombreuses primes qui ont été accordées aux bestiaux de M. Lepelletier dans les différents concours des environs, me dispensent de faire l'éloge de son troupeau. Et, bien que l'un de ses beaux taureaux n'ait pas précisément donné les marques d'une sympathie bien vive pour Messieurs les membres du jury, ils n'en sont pas moins unanimes pour vous demander d'accorder à son propriétaire une médaille d'or.

Digitized by Google

Exploitation de M. Gasse, à Infreville, canton de Bourgtheroulde.

Exploitation de 33 hectares, dont 18 hectares en herbages de création récente. M. Gasse cultive sa ferme depuis deux ans seulement et possède un appareil complet : moissonneuse Word, râteau à cheval, semoir, faucheuses, tonneau à purin, charrue Brabant perfectionnée, extirpateur; ses récoltes, dans leur ensemble, sont satisfaisantes, ses herbages bien enclos. Il entretient sur son exploitation 28 têtes de bétail. M. Gasse, qui a fait de grands changements dans sa ferme, fait construire en ce moment des bâtiments neufs; quand il aura rectifié quelques petites erreurs de détail qui doivent forcément se produire quand on crée en aussi peu de temps une exploitation de cette importance, il sera, nous n'en doutons pas, pour les cultivateurs de la contrée, un concurrent des plus sérieux.

Le jury vous propose de décerner à M. Gasse une médaille de vermeil.

Non contente de protéger la culture dans son ensemble, la Société de l'Eure, qui est toujours en éveil et qui ne veut laisser tarir aucune des sources de profit de l'agriculture, a porté son attention sur une des branches spéciales de l'industrie agricole : la plantation des pommiers à cidre. Le pommier à cidre, au commencement du siècle, se rencontrait seulement dans une douzaine de départements correspondant aux anciennes provinces de Normandie, de Bretagne, et d'une partie de la Picardie. Au milieu, vers 1840, des statistiques que l'on a tout lieu de croire exactes, nous le montrent dans 25 départements, et maintenant on peut affirmer qu'il est cultivé avec succès dans 51, c'est-à-dire dans plus de la moitié du sol français. Les causes d'une propagation aussi rapide sont l'établissement des chemins de fer, qui permettent de transporter la pomme, non seulement à l'intérieur du pays, mais encore à l'étranger; la destruction des vignes par le phylloxera et aussi, Messieurs.

Digitized by Google

la qualité du cidre, qui est une boisson saine et rafraîchissante; de savants professeurs de notre faculté lui attribuent même des vertus curatives. Des auteurs du XVI^e^ siècle ont fait son apologie; François I^er^, qui était un délicat en toutes choses, lui a décerné, en l'an 1532, une mention honorable, et de nos jours un librettiste de talent a pu, aux accords d'une musique de circonstance, produire en son honneur, sur une de nos scènes lyriques, quelques couplets bien troussés :

Et vive le cidre de Normandie !

et recueillir d'unanimes applaudissements. Mais le cidre et les pommiers qui le produisent se recommandent à votre sollicitude par d'autres certificats : le bas prix de revient du cidre lui permet de lutter avec avantage contre le vin et la bière et de devenir la boisson du plus grand nombre, et les pommiers qui, sous le climat de la Normandie, se plaisent à peu près dans tous les sols, permettent d'utiliser et de mettre en valeur des terrains rebelles à toute autre culture.

Vous avez voulu aussi augmenter, ou tout au moins conserver au département de l'Eure, le rang honorable qu'il occupe dans la production générale du cidre. La Société des agriculteurs de France, dont l'action bienfaisante s'étend sur tout le pays, et qui suit d'un œil attentif les travaux des Sociétés départementales, a compris votre but et s'est associée à vos idées.

Grâce à la bienveillante intervention de M. Barbié du Bocage, l'éminent président de la Société d'agriculture de l'Eure, une médaille d'or et une médaille d'argent ont été mises à votre disposition et spécialement affectées à la récompense des cultivateurs de l'arrondissement de Pont-Audemer qui se sont le plus distingués dans la plantation des pommiers à cidre.

Digitized by Google

M. Power, à Saint-Ouen-de-Thouberville, canton de Routot.

M. Power est un ingénieur distingué qui se livre entièrement à l'étude de la fabrication perfectionnée du cidre et la régénération des espèces de pommes qui le produisent. Les vieilles espèces, le muscadet, le peau de vache et autres qui ont fait la réputation de nos cidres de Normandie, tendent à disparaître; les arbres qui les portent languissent ou meurent, et les greffes mises sur des sujets nouveaux refusent de se développer; le fréquin, le marin Onfroy, le bédan perdent chaque jour de leur vigueur; il était donc indispensable, pour des hommes prévoyants, de chercher de nouvelles espèces qui puissent remplacer avantageusement les anciennes; c'est l'œuvre que MM. de Bouteville et Hauchecorne ont entreprise. M. Power, qui marche sur leurs traces, fait l'analyse chimique des pommes qui lui présentent une particularité quelconque, et quand leur qualité répond à son attente, il greffe ou écussonne pour s'en faire des plants et des pépinières. Cet ingénieur fait construire en ce moment de vastes bâtiments destinés à contenir des égrugeoirs perfectionnés et des presses hydraulique, qui devront fonctionner pour le mois d'octobre et fabriquer pour Paris, avec des pommes achetées dans la contrée, à raison de 55 kilogrammes l'hectolitre, du cidre pur. A son établissement de fabrication de cidre, M. Power a l'intention de joindre une fabrique de beurre en employant les instruments nouveaux. Il se propose d'acheter aux alentours le lait qui lui sera nécessaire et de rendre le petit lait aux personnes qui en feront la demande pour la nourriture des veaux et des porcs. Nous faisons les vœux les plus ardents pour la réussite des entreprises de M. Power, persuadés que nous sommes qu'elles répandront l'aisance dans la contrée. Le jury vous demande, Messieurs, de bien vouloir décerner à M. Power la médaille d'or de la Société des agriculteurs de France pour la science et le talent dont il fait preuve dans ses plantations de pommiers à cidre.

Digitized by Google

M. Tocque, à Boissey-le-Châtel, canton de Bourgtheroulde.

M. Tocque a planté depuis six ans, sur des terrains médiocres qu'il a défrichés, nivelés et mis en herbe, environ 500 pommiers greffés en tête avec les espèces préconisées par MM. de Bouteville et Hauchecorne. Presque tous ces arbres présentent une belle végétation et sont susceptibles de rémunérer complètement M. Tocque de sa peine et de ses travaux.

Vous voudrez bien, Messieurs, accorder à M. Tocque la médaille d'argent de la Société des agriculteurs de France.

M. Dubosc, à Pont-Audemer.

Depuis douze ans, M. Dubosc a planté, sur cinq de ses fermes : la Boulaie, la Bouteillerie, le Vert-Buisson, les Fontaines-Barloites, situées dans le canton de Pont-Audemer, et la Blinière, située dans le canton de Saint-Georges, environ 2,700 pommiers.

Nous vous proposons de décerner à M. Dubosc, pour le grand nombre de ses plantations, une médaille de vermeil.

M. Bunel, à Bourneville, canton de Quillebeuf.

M. Bunel exploite 14 hectares d'herbages sur lesquels existent de beaux plants de pommiers ; M. Bunel a remplacé exactement les arbres morts et a planté 200 arbres nouveaux greffés des espèces les plus réputées dans le pays.

Le jury vous propose de lui accorder une médaille d'argent.

M. Omont, à Bourgtheroulde.

Le jury vous demande, Messieurs, de décerner une médaille d'argent à M. Omont, de Bourgtheroulde, pour l'ensemble de ses cultures.

Tel est, Messieurs, le résumé, peut-être un peu long mais fidèle, des travaux de votre commission ; j'aurais voulu pouvoir me soustraire à l'honneur qu'ont voulu me faire mes collègues en me chargeant du rapport de leurs travaux, pour qu'une

Digitized by Google

plume plus autorisée et plus habile que la mienne pût vous faire un tableau saisissant des souffrances qu'endure l'agriculture par suite de la crise intense qu'elle traverse; j'aurais voulu surtout qu'après vous avoir décrit le mal et ses causes, elle pût vous indiquer le remède. Une pareille tâche serait au-dessus de mes forces; je laisse à d'autres, plus expérimentés, le soin de traiter cette importante question, et je termine en vous demandant, comme gage de votre satisfaction, si vous croyez que votre commission a fonctionné avec activité et conscience, d'accepter purement et simplement les propositions qu'elle a l'honneur de vous soumettre.

Digitized by Google

RAPPORT

SUR LE PRIX FONDÉ PAR MM. DE TOURVILLE

Lu par M. Charles VERGER, Secrétaire de la section de Pont-Audemer

—

Messieurs,

L'an dernier, comme vous le savez, au moment où la section de votre Société nouvellement reconstituée dans l'arrondissement de Pont-Audemer se révélait par l'organisation d'un concours à Lieurey, M. Adrien de Tourville, ancien préfet, membre de la Société libre de l'Eure, et M. l'abbé Henri de Tourville, son frère, ont eu la généreuse pensée de fonder un prix consistant en une somme de cent francs et une médaille de vermeil destinée à récompenser le fermier qui « *résidant de-* « *puis le plus grand nombre d'années sur la même exploitation* « *rurale, y entretient avec son propriétaire les rapports les meil-* « *leurs, en même temps que les plus utiles au progrès de cette* « *exploitation* ».

Ce prix devant être attribué à un fermier de l'arrondissement de Pont-Audemer, la Société libre de l'Eure, par une attention délicate, dont nous sommes profondément touchés, croyez-le bien, la Société libre de l'Eure a voulu, disons-nous, laisser au bureau de la section de Pont-Audemer le soin de désigner le lauréat qu'elle jugeait le plus digne.

Et voilà pourquoi, ayant eu l'honneur de faire le rapport à

Digitized by Google

Lieurey, je me trouve avoir la bonne fortune de prendre la parole devant vous.

Je dis la bonne fortune, Messieurs; n'est-ce pas, en effet, une agréable mission que d'avoir à signaler à vos applaudissements un vétéran de l'agriculture, cette noble profession dont notre grand Sully disait : qu'elle était une des deux mamelles nourricières de la France.

Notre tâche a été bien facile.

L'an dernier, cinq postulants s'étaient fait inscrire pour disputer la palme.

Cette année, trois seulement se sont présentés; et l'on conçoit qu'en voyant à Lieurey des fermiers comptant 24, 39, 42 années de bons et loyaux services n'arriver qu'en seconde ligne, bien des gens aient hésité à se mettre en avant. Ne reste pas qui veut un demi-siècle sur la même exploitation.

M. Jean Durand a eu ce rare bonheur, étant un fermier modèle, de rencontrer des propriétaires à son niveau, comme sûreté de relations; et si l'expression n'était si vulgaire, nous vous dirions que Jean Durand et ses propriétaires faisaient la paire; une paire de braves gens. Ces propriétaires, Messieurs, c'étaient M. Vauquelin père et M. Armand Vauquelin, son fils, que nous avons tous connus, aimés, estimés comme ils méritaient de l'être.

En 1837, Durand exploitait à Beuzeville la ferme des Jonquets, qu'il cultivait et améliorait comme s'il en eût été le possesseur en titre.

Lorsque M. Vauquelin père devint propriétaire de la terre et du château de Saint-Maclou, une des fermes du domaine, la Lissonnière, se trouva vacante.

Quel agriculteur plus capable de la diriger que Jean Durand, son fermier des Jonquets? Il l'avait vu à l'œuvre. N'était-ce pas grâce aux bons soins prodigués par Durand à son exploitation que M. Vauquelin avait pu revendre 4,500 fr. l'hectare des fonds achetés par lui 2,200?

Digitized by Google

Voilà Durand installé à la Lissonnière, il tient à ferme 43 hectares de terre au lieu de 20.

Il recommence sur ce nouveau champ plus vaste ouvert à son activité, ce qu'il avait fait aux Jonquets. Convaincu que les fumures abondantes sont la source des riches moissons, il tourne tous ses efforts vers l'élevage des bestiaux. Plus il en a, plus il en veut avoir; et il parvient à nourrir jusqu'à 200 moutons, 10 chevaux et 20 bêtes à cornes.

Tel est le secret par lui employé pour amender le sol confié à ses soins.

L'an dernier, Messieurs, nous félicitions M. Fontaine d'avoir formé dans ses fils une pépinière de cultivateurs; aujourd'hui, nous adressons à M. Durand les mêmes compliments.

Père de cinq enfants, dont quatre garçons, aujourd'hui des hommes, il leur a inspiré le goût de la culture, de la culture intelligente et raisonnée, s'avançant lentement, mais prudemment dans la voie du progrès. Trois ont répondu à ses désirs. L'un, que vous acclamerez tout à l'heure, est fermier de M. Boursy à la Mare-Duquesne; un autre habite Toutainville, le troisième va succéder à son père, le quatrième est dans le commerce.

Avec la riche santé qu'il possède, M. Durand serait en état de régner encore longtemps sur la Lissonnière; mais, comme il nous le disait avec une simplicité charmante : « Il faut que les vieux se retirent pour que les jeunes aient leur tour ».

Ne croyez point, toutefois, qu'il renonce absolument à l'exploitation rurale. Il s'est réservé une portion en herbe de sa ferme bien-aimée. Comme les vieux matelots ont la nostalgie de la mer, les vieux cultivateurs font valoir jusqu'à leur dernier jour. Ces pâturages qu'il se réserve, Durand les a créés, c'est lui qui les a *couchés* en herbe. Ils sont son œuvre, n'est-il pas tout naturel qu'il les aime comme des enfants privilégiés. Mais en cédant sa ferme à son fils, il a un regret. Bien que l'humidité du sol ait fait conserver à Saint-Maclou l'habitude des petits sillons, il aurait voulu essayer de cultiver en plan-

Digitized by Google

ches, afin de pouvoir utiliser les machines créées par l'industrie moderne pour suppléer aux bras qui font aujourd'hui défaut dans nos campagnes. Mais, ou je me trompe fort, ou ce qu'il n'a pu réaliser par lui-même, il le fera tenter par son successeur, son fils, son élève.

Ma tâche est achevée, Messieurs, puisque je vous ai exposé es droits incontestables de M. Durand au prix de MM. de Tourville.

A Lieurey, nous vous faisions remarquer que M. Fontaine était adjoint de sa commune. Cette année, il en est encore de même : M. Durand est adjoint de Saint-Maclou. Moins heureux que M. de Tourville, M. Vauquelin n'est pas là pour serrer la main de son fermier, de son adjoint, de son ami; et nos félicitations, nos applaudissements ne peuvent s'adresser qu'au lauréat du concours et aux généreux fondateurs du prix.

Digitized by Google

LISTE DES RÉCOMPENSES

—

PRIX DE CULTURE

CULTURE PERFECTIONNÉE

EXPLOITATIONS AU-DESSUS DE 30 HECTARES. — 1er *prix*, médaille d'or et 200 francs : M. Fréret, à Boissey-le-Châtel; — 2e, médaille de vermeil et 100 francs : M. Cousin (Alphonse), à Bourgtheroulde; — 3e, médaille de vermeil et 50 francs, *ex æquo* : M. Durand (Jean-Louis) fils, à Saint-Sulpice-de-Graimbouville; M. Jacquelin (Emile), au Theillement; — 4e, médaille d'argent et 50 francs : M. Viard (Jean-Baptiste), au Thuit-Hébert.

EXPLOITATIONS AU-DESSOUS DE 30 HECTARES. — *Prix*, médaille d'argent et 50 francs : M. Quesnot (Alexandre), à Boissey-le-Châtel.

PROPRIÉTAIRES EXPLOITANTS. — Médaille d'or : M. Davey, à Honguemare-Guenouville; — médaille de vermeil, offerte par M. le préfet de l'Eure : M. Trocque, à Saint-Philbert-sur-Boissey.

CRÉATION D'HERBAGES

Médaille d'or : M. Lepelletier (Emile), à Morainville-près-Lieurey; — médaille de vermeil, offerte par M. Louis Passy, député : M. Gasse (Félix), à Bourgtheroulde.

PLANTATION DE POMMIERS A CIDRE

Médaille d'or, offerte par la Société des agriculteurs de France : M. Power, ingénieur, à Saint-Ouen-de-Thouberville; — médaille d'argent, offerte par la Société des agriculteurs de France : M. Tocque, à Boissey-le-Châtel; — médaille de vermeil, offerte par le duc de Broglie : M. Dubosc, à Pont-Audemer; — médaille d'argent : M. Bunel (Isidor), à Bourneville; — médaille d'argent, offerte par M. le duc de Clermont-Tonnerre, conseiller général : M. Omont, à Bourgtheroulde.

Digitized by Google

Prix spécial, offert par MM. Adrien et Henri de Tourville en faveur du fermier de l'arrondissement qui, résidant depuis le plus grand nombre d'années sur la même exploitation rurale, y entretient avec son propriétaire les rapports les meilleurs en même temps que les plus utiles aux progrès de cette exploitation.

Médaille de vermeil et 100 francs : M. Durand (Jean), à Saint-Maclou.

RÉCOMPENSES AUX DOMESTIQUES ET JOURNALIERS

DE L'ARRONDISSEMENT DE PONT-AUDEMER

1er *prix*, médaille de vermeil, offerte par M. de Postel, maire de Bosc-Regnoult, et 60 francs : M. Conchis (Bazile), 54 ans de services chez M. de Postel, à Bosc-Regnoult; a élevé sans aucunes ressources et sans l'aide d'aucun secours neuf enfants.

2e *prix*, médaille de vermeil, offerte par M. le comte de Torcy, propriétaire au Theillement, et 50 francs : Mme veuve Roger, née Mancel (Hippolyte), 46 ans de services chez M. le comte de Torcy, au Theillement.

3e *prix*, médaille d'argent et 40 francs : M. Leroy (Arsène), 44 ans de services chez M. Paul Grandin, à Berville-en-Roumois.

4e *prix*, médaille de bronze et 30 francs : M. Benetier (Pierre), 42 ans de services chez M. Duhamel, à Thierville.

5e *prix*, médaille de bronze et 25 francs : Mme Trocque (Victorine), 38 ans de services chez M. Binière, à Boissey-le-Châtel.

6e *prix*, médaille de bronze et 25 francs : M. Lebourg (Joseph), 36 ans de services chez M. Constant Grandin, à Berville.

7e *prix*, médaille de bronze et 20 francs : Mme Beaulard (Eugénie), 35 ans de services chez M. Leleu, à Saint-Léger-du Genetey.

8e *prix*, *ex æquo*, médaille de bronze et 10 francs, offerts par M. Ernest Flavigny : Mme Delieuvin (Clémence-Euphrasie), 31 ans de services chez Mme Lesueur, à Infreville; — médaille de bronze et 10 francs, offerts par M. Ernest Flavigny : Mme Bardel (Françoise), 31 ans de services chez M. Leclerc, à Infreville.

Médaille de vermeil : M. Duval (Louis), 29 ans de services chez M. Lebocq, à Bourg-Achard; a adopté une jeune orpheline, sa nièce, bien qu'ayant déjà à sa charge sa femme et deux enfants.

Médaille de vermeil, offerte par M. Ernest Bouchez, suppléant du juge de paix de Bourgtheroulde : M. et Mme Achille Becquet, 28 ans de services chez M. Noël Poulard, à Bourgtheroulde.

Digitized by Google

Médaille de vermeil : Mme Jan (Jeanne), 26 ans de services chez M. Albert Lambert, à Lieurey.

Médaille d'argent, offerte par M. Leroux, notaire à Bourgtheroulde : M. Benoist (Adrien), 26 ans de services chez M. le comte de Torcy, au Theillement.

Médaille d'argent, offerte par M. Leduc, maire d'Epréville-en-Roumois : M. Vallée (Amédée), 23 ans de services chez M. Isidore Mullot, à Berville-en-Roumois.

Médaille d'argent, offerte par M. Emile Hébert, conseiller général : M. Lepelletier (Jules), 22 ans de services chez M. Octave Jean, à Epaignes.

Mentions honorables : Mme Durand (Adèle), 17 ans de services chez M. Jean-Baptiste Leduc, à Epréville-en-Roumois; M. Mérieult (Alphonse), 17 ans de services chez M. Sebire, à Saint-Symphorien.

La commission aurait été heureuse de pouvoir récompenser d'honorables services se rattachant à l'industrie; mais ces services étaient en dehors du programme, qui ne comprend que les serviteurs ruraux et les journaliers des campagnes.

PRIMES D'ENCOURAGEMENT
POUR L'AMÉLIORATION DES BESTIAUX

RACE BOVINE

TAUREAUX DE 1 A 3 ANS. — 1er *prix*, médaille d'or, offerte par M. le comte de Blangy, conseiller général, et 100 francs : M. Ruault Marie), à Saint-Aubin-d'Ecrosville; — 2e, médaille d'argent et 50 francs : M. Gibert (Eugène), à Saint-Sylvestre-de-Cormeilles; — 3e, médaille de vermeil (hors concours) : M. Hermier, au Plessis-Sainte-Opportune.

VACHES LAITIÈRES DE 3 A 5 ANS, PLEINES OU A LAIT. — 1er *prix*, médaille d'or, offerte par M. Albert Gasse, de Bourgtheroulde, et 100 francs : M. Quesnet, à Lieurey; — 2e, médaille d'argent et 50 francs : M. Moussel, à Honguemare-Guenouville; — 3e, médaille d'argent : M. Peschet, à Evreux.

VACHES DE 5 ANS ET AU-DESSUS, PLEINES OU A LAIT. — 1er *prix*, médaille de vermeil, offerte par le conseil municipal de Bosc-Roger, et 100 francs : M. Peschet, à Evreux; — 2e, médaille d'argent et 50 francs : M. Guettard, à Saint-Pierre-du-Bosguerard.

GÉNISSES DE 2 A 3 ANS. — 1er *prix*, médaille de vermeil, offerte

Digitized by Google

par M. Arnois de Captot, maire de Freneuse, et 60 francs : M. Levreux, à Bouquetot; — 2e, médaille d'argent, offerte par M. Philippe Quesney, de Bos-Normand, et 40 francs : Mme veuve Huignard, à Saint-Ouen-de-Thouberville.

GÉNISSES DE 1 A 2 ANS. — 1er *prix*, médaille d'argent, offerte par M. Remy Caban, de Bosbénard-Commin, et 50 francs : M. Langlois, à Boscherville; — 2e, médaille de bronze, offerte par M. de Captot, maire de Freneuse, et 30 francs : M. Lecerf (Paul), à Bourgtheroulde.

PRIX D'ENSEMBLE POUR LES PLUS BELLES BANDES DE VACHES LAITIÈRES. — 1er *prix*, médaille d'or, offerte par le conseil municipal de Bourgtheroulde : M. Duhazé, à Saint-Ouen-du-Tilleul; — 2e, médaille de vermeil, offerte par M. le comte d'Assonvillez, maire de Bosguerard-de-Marcouville : M. Jacquelin, au Theillement; — 3e, médaille d'argent : M. Cousin, à Bourgtheroulde; — 4e médaille d'argent : M. Guettard, à Saint-Pierre-du-Bosguerard; — 5e, médaille d'argent : M. Chevallier, à Saint-Pierre-du-Bosguerard.

RACE CHEVALINE

CHEVAUX DE TRAIT, DE 3 A 5 ANS. — 1er *prix*, médaille d'or, offerte par M. Gruel, maire de Bourgtheroulde, et 100 francs : M. Castel (Paul), à Sainte-Opportune-près-Vieux-Port; — 2e, médaille d'argent, offerte par M. Albert Gasse, de Bourgtheroulde, et 100 francs : M. Hermier, au Plessis-Sainte-Opportune; — 3e, médaille d'argent et 50 francs : M. Fortier (Hildevert), à Bosbénard-Commin.

CHEVAUX DE TRAIT, DE 2 A 3 ANS. — 1er *prix*, médaille de vermeil, offerte par M. Raoul Duval, député, et 100 francs : M. Lebourg, à Bosbénard-Crescy; — 2e, médaille d'argent et 50 francs : M. Lainé (Antoine), au Gros-Theil; — 3e, médaille de vermeil : M. Castel (Paul), à Sainte-Opportune-près-Vieux-Port; — 4e, médaille d'argent : M. Fortier (Hildevert), à Bosbénard-Commin; — 5e, médaille d'argent : M. Trocque (Romain), à Saint-Philbert-sur-Boissey.

POULAINS DE 1 A 2 ANS. — 1er *prix*, médaille d'argent, offerte par M. Maillard, maire du Thuit-Hébert, et 50 francs : M. Lair (Jean), à Berville-en-Roumois; — 2e, médaille d'argent : M. Mutrel (Michel), à Saint-Léger-du-Gennetey; — 3e, médaille d'argent : M. Maisnet, à Villez-sur-le-Neubourg.

Digitized by Google

JUMENTS ET POULINIÈRES DE TRAIT. — 1er *prix*, médaille d'or, offerte par M. Félix Gasse, de Bourgtheroulde, et 100 francs : M. Castel (Paul), à Sainte-Opportune-près-Vieux-Port; — 2e, médaille d'argent et 100 francs : M. Cassé (Auguste), à Saint-Aubin-de-Scellon; — 3e, médaille d'argent et 50 francs : M. Deshayes (Tranquille), à Honguemare-Guenouville; — 4e, médaille de bronze, offerte par M. Langlois, de Boscherville : M. Hopsore, à Triqueville.

POULICHES DE 1 A 2 ANS. — 1er *prix*, médaille d'argent, offerte par M. de Captot, maire de Freneuse, et 50 francs : M. Lainé, à Routot; — 2e, médaille d'argent, offerte par M. Méry Auvard, de Boscherville : M. Lebel (Désiré), à Canappeville.

CHEVAUX DE DEMI-SANG. — 1er *prix*, médaille de vermeil, offerte par M. Albert Lambert, conseiller général : M. Lecerf (Henri), à Bourgtheroulde; — 2e, médaille d'argent, offerte par le duc de Broglie : M. Tocque, à Boissey-le-Châtel.

JUMENTS POULINIÈRES DE DEMI-SANG. — 1er *prix*, médaille de vermeil, offerte par M. le vicomte de Grente : M. Colombe, à Amfreville-la-Campagne; — 2e, médaille d'argent, offerte par M. Heppey, d'Elbeuf : M. Lesueur, à la Harangère.

POULICHES DE DEMI-SANG. — 1er *prix*, médaille de vermeil, offerte par M. le comte d'Osmoy, sénateur : M. Castel (Paul), à Sainte-Opportune-près-Vieux-Port; — 2e, médaille de bronze, offerte par M. Lecoq, adjoint au maire d'Epréville-en-Roumois : M. Peltier (Daniel), à Bosbénard-Commin.

PRIX D'ENSEMBLE POUR LA RACE CHEVALINE. — 1er *prix*, médaille d'or, offerte par M. Legendre, adjoint au maire de Bourgtheroulde : M. Trocque (Romain), à Saint-Philbert-sur-Boissey; — 2e, médaille de vermeil, offerte par M. de Sars : M. Lainé (Antoine), au Gros-Theil; — 3e, médaille d'argent : M. Hermier, au Plessis-Sainte-Opportune.

RACES OVINE ET PORCINE

BÉLIERS. — 1er *prix*, médaille de vermeil, offerte par M. Poussin, conseiller général, et 60 francs : M. Davey (Simon), à Bosgouet; — 2e, médaille de bronze, offerte par M. Léon Lamy, à Epréville-en-Roumois, et 40 francs : M. Bertin (Ernest), au Tilleul-Lambert.

BREBIS. — 1er *prix*, médaille de vermeil, offerte par le conseil municipal de Bosc-Roger, et 60 francs : M. Allix (Désir), à

Digitized by Google

Ecquetot; — 2e, médaille de bronze, offerte par M. Lercier, d'Epréville-en-Roumois, et 40 francs : M. Trocque (Romain), à Saint-Philbert-sur-Boissey. — Médaille d'argent : M. Cousin, à Bourgtheroulde, pour son exposition de brebis et d'agneaux.

Porcs. — 1er *prix*, médaille d'argent, offerte par M. Poussin, conseiller général, et 50 francs : M. Layer (Théophile), à Bouquetot; — 2e, médaille de bronze, offerte par M. le comte d'Assonvillez, maire de Bosguerard-de-Marcouville, et 30 francs : M. Fréret (Auguste), à Boissey-le-Châtel.

Truies. — 1er *prix*, médaille d'argent, offerte par M. Deshayes, de Bourgtheroulde, et 50 francs : M. Davey (Simon), à Bosgouet; — 2e, médaille de bronze et 30 francs : M. Langlois (Charles), à Boscherville.

ANIMAUX DE BASSE-COUR

Médaille de vermeil, offerte par M. de Captot, de Bosbénard-Commin : M. Barbey (Charles), à Bourgtheroulde, pour son exposition de volailles, canards et lapins.

Médaille d'argent, offerte par M. le comte d'Assonvillez : M. Gasse (Albert), à Bourgtheroulde; volailles, canards et lapins.

Médaille d'argent, offerte par M. Ernest Masson, d'Epréville-en-Roumois : M. Gasse (Félix), à Bourgtheroulde; poules de Houdan.

Médaille d'argent : M. Delandemare, au Thuit-Agron; poules et coqs de Padoue.

Médaille de bronze et 20 francs, offerts par M. Campion, conseiller général : M. Eudeline, à Epaignes; volailles de Crèvecœur.

Médaille de bronze et 20 francs : M. Mouette (Armand), à Bourg-Achard; dindons.

Médailles de bronze et 15 francs chacun : M. Fontaine, à Honguemare-Guenouville; volailles de Crèvecœur et lapins; — M. Leblond, au Gros-Theil; pigeons; — M. Cousin (Alphonse), à Bourgtheroulde, poules de Crèvecœur et canards.

Médailles de bronze et 10 francs chacun : M. Echivard, à Bosbénard-Commin; poules d'Inde et lapins; — M. Ridel (Robert), à Bourg-Achard; coqs cochinchinois.

CONCOURS DE LABOURAGE

1er *prix*, médaille de vermeil et 75 francs : M. Gosset (Albert), chez M. Fortier, à Bosbénard-Commin; — 2e, médaille d'argent,

Digitized by Google

offerte par M. Marais, de Bourgtheroulde, et 50 francs : M. Lefieux (Alphonse), chez M. Bisson, à Hauville; — 3e, médaille de bronze et 30 francs : M. Quentin (Auguste), chez M. Quentin, à Bosc-Regnoult; — 4e, médaille de bronze et 25 francs : M. Lequesne (Louis), chez M. Lechesne, à Berville-en-Roumois; — 5e, médaille d'argent : M. Eliot, chez Mme veuve Harlet, à Saint-Urien; — 6e, médaille de bronze : M. Crouvel (Aimé), chez MM. Fontaine et Moussel, à Honguemare-Guenouville.

MACHINES ET INSTRUMENTS

Médaille d'or, offerte par M. Robert Bellest, d'Elbeuf : M. Filoque, constructeur à Bourgtheroulde.

Médaille d'or, offerte par M. Emile Hébert, conseiller général : M. Rivière, constructeur à Pacy-sur-Eure.

Médaille de vermeil, offerte par M. Bully, député : M. Liot, constructeur à Rouen; semoirs.

Médaille de vermeil, offerte par M. Léon Sevaistre, conseiller général : M. Chouillou, constructeur à Rouen.

Médaille de vermeil, offerte par M. Albert Gasse, de Bourgtheroulde : M. Levasseur, constructeur à Evreux.

Médaille de vermeil, offerte par M. Bataille, suppléant du juge de paix de Bourgtheroulde : M. Félix Gasse, à Bourgtheroulde.

Médaille de vermeil, offerte par M. Touflet-Dumesnil, conseiller d'arrondissement : la Société française de Vierzon; petites machines à battre.

Médaille de vermeil : M. Picot, à Pont-Audemer; collection d'ustensiles agricoles.

Médaille d'argent, offerte par M. de Captot, de Bosbénard-Commin : M. Cousin, à Bourgtheroulde; matériel agricole.

Médailles d'argent : M. Lemercier, à Saint-Sylvestre-de-Cormeilles; tarares; — MM. Fontaine et Moussel, à Honguemare-Guenouville; matériel agricole; — M. Dunham, constructeur à Rouen; — M. Girard, constructeur à Damville; extirpateurs; — M. Leclerc, constructeur à Rouen; — M. Levreux, à Honguemare-Guenouville; machines à battre le colza; — M. Panier, à Pont-Audemer; briques.

Médailles de bronze : M. Vallet, à Pont-Audemer; roues et essieux; — M. Guilmare, à Pont-Audemer; puits instantané; — M. Massigny, à Elbeuf; treillages; — M. Heute, à Saint-Paul-de-Fourques; appareils de distillerie; — M. Morin, à Pont-Authou; spécimens de

Digitized by Google

chaux ; — M. Thiébaut, à Bourgtheroulde ; fers à cheval de divers modèles ; — M. Hurel, au Theillement ; appareils ovoïdes ; — M. Lavarde, à Boissey-le-Châtel ; tarares.

Mentions honorables : M. Mulet, à Bosbénard-Commin ; charrues ; — M. Lequesne, à Saint-Denis-des-Monts ; ferrures ; — M. Pointis, à Lisieux ; pièges à rats.

EXPÉRIENCES DE MOISSONNEUSES-LIEUSES, FANEUSES, RATELEUSES, ETC.

Médaille d'or, offerte par M. Barbié du Bocage, président de la Société d'agriculture de l'Eure : M. Filoque, constructeur à Bourgtheroulde.

Médaille de vermeil, offerte par M. Develle, député : M. Rivière, constructeur à Pacy-sur-Eure.

Médaille de vermeil, offerte par M. Camille Fouquet, conseiller général : M. Liot, constructeur à Rouen.

Médaille de vermeil : M. Fortier (Hildevert), cultivateur à Bosbénard-Commin, pour son expérience d'une moissonneuse lui appartenant.

Médaille d'argent, offerte par M. Camille Fouquet, conseiller général : M. Chouillou, constructeur à Rouen.

Médaille d'argent : M. Leclerc, constructeur à Rouen.

PRODUITS AGRICOLES

CÉRÉALES

Médaille de vermeil, offerte par M. Le Gonidec de Peulan : M. Davey, à Bosgouet.

Médaille de vermeil, offerte par M. Samson-Lepesqueur, d'Elbeuf : MM. Fontaine et Moussel, à Honguemare-Guenouville.

Médailles d'argent : M. Cousin, à Bourgtheroulde ; — M. Eudeline, à Epaignes ; — M. Fréret, à Boissey-le-Châtel ; — M. Ferrière (Ferdinand), à Noards.

Médailles de bronze : M. Lepesqueur, à Rougemontiers ; — M. Cauchois (Louis), à la Trinité-de-Thouberville ; — M. Chouillou, à Rouen ; — M. Jacquelin, au Theillement ; — M. Michel (Nicolas), à Routot.

Mentions très honorables : M. Bretteville, à Saint-Jean-de-la-Lecqueraye ; lins ; — M. Becquet, à Bourg-Achard ; avoine en épis.

Digitized by Google

GRAINS SECS

Médailles de bronze : M. Delaney, à Bourgtheroulde; avoine en grains; — M. Duhazé (Eugène), à Saint-Ouen-du-Tilleul.

ENSILAGE

Médaille de vermeil, offerte par M. Hopsore, conseiller général : M. Elie Cassé, à Saint-Aubin-de-Scellon.

BEURRES ET FROMAGES

Beurres. — Médaille de vermeil, offerte par la Société française d'encouragement à l'industrie laitière : M. Langlois (Charles), à Boscherville.

Médaille de bronze, offerte par la Société française d'encouragement à l'industrie laitière : M. Leclerc, à Infreville.

Médaille de bronze : M. Tolmé (Théodore), à Bosguerard-de-Marcouville; — M. Lemonnier (Théophile), à Boscherville; — M. Callouet (Guillaume), à Bosguerard-de-Marcouville.

Mention très honorable : M. Bisson, à Hauville.

Fromages. — Médaille d'argent : M. Gibert, à Saint-Sylvestre-de-Cormeilles.

CIDRES

Médailles d'argent : M. Gasse (Albert), à Bourgtheroulde; cidre en bouteilles; — M. Cassé (Auguste), à Saint-Aubin-de-Scellon; pommiers à cidre.

Médaille de bronze : M. Digeon, au Neubourg ; cidre en bouteilles.

EAUX-DE-VIE ET LIQUEURS

Médailles d'argent : M. Durand (Jean), à Saint-Sulpice-de-Graimbouville; eau-de-vie de cidre; — Conard (Manassès), à la Neuville-du-Bosc; eaux-de-vie, liqueurs.

Médaille de bronze : M. Mouette (Pierre), à Bourg-Achard; eau-de-vie de cidre.

APICULTURE

Médaille d'argent : M. Petit-Valet, à Saint-Pierre-du-Bosguerard.

Médaille de bronze : M. Lefebvre (Stanislas), à Bosc-Roger.

Digitized by Google

HORTICULTURE

Médaille de vermeil, offerte par Mme veuve Loisel, de Bourgtheroulde : M. Delarue, jardinier à Bosguerard-de-Marcouville; plantes de serre, fruits et légumes.

Médaille de vermeil, offerte par M. J. Dubosc, de Rouen : M. Daguet, à Freneuse-sur-Risle; plantes variées, roses coupées.

Médaille d'argent : M. Hébert, jardinier à Bosbénard-Commin; plantes et légumes.

Médaille de bronze : M. Cassé (Auguste), à Saint-Aubin-de-Scellon; plants de pommiers.

Mentions honorables : Mme Poirier, à Bourgtheroulde; plantes variées; — M. Boimard, à Bourgtheroulde; oignons; — M. Cavelier (Louis), à la Haye-de-Routot; fruits; — M. Mottée, à Bosc-Roger; fruits; — M. Omont, à Bourgtheroulde ; spécimens de fruit d'araucaria.

Digitized by Google

RAPPORT

SUR LE

CONCOURS DÉPARTEMENTAL DE BOURGTHEROULDE

(31 JUILLET, 1er ET 2 AOUT 1885)

PAR M. ÉMILE HÉBERT, MEMBRE DE LA SOCIÉTÉ

Lu à la séance générale du 29 novembre 1885.

—

MESSIEURS,

Nous nous sommes séparés le 1er juin dernier, en nous donnant rendez-vous au concours départemental de Bourgtheroulde. Beaucoup d'entre vous ont été fidèles au rendez-vous. Pour vous, en effet, l'intérêt n'était pas seulement d'assister à un concours, à l'organisation duquel votre bureau prenait part; c'était une occasion de vous rapprocher de la Société libre de l'Eure dont vous êtes des membres éloignés.

Pour la Société de l'Eure, l'intérêt n'était pas moindre : c'était une occasion d'accueillir, dans une solennité publique, et sur le terrain même d'opérations agricoles préparées en commun, une section d'arrondissement récemment réorganisée. L'entrevue a été cordiale et l'entente complète; la Société de l'Eure n'a en rien découragé notre initiative et nous n'avons eu qu'à nous féliciter d'avoir placé notre entreprise sous son patronage.

Le concours se divisait en deux branches : les prix de cul-

Digitized by Google

ture réservés à notre arrondissement; les primes d'encourage_ ment aux bestiaux et produits agricoles accordés au département tout entier.

Quant aux machines et aux instruments d'agriculture, l'usage est de les admettre aux expositions sans distinction de provenance, sur la présentation de leurs constructeurs, sauf à réserver des récompenses aux exploitants de la circonscription qui les font entrer dans leur matériel agricole.

Le programme des prix de culture, arrêté à Evreux par une commission dans laquelle figuraient plusieurs des membres de notre section (MM. le comte de Blangy, Gruel, de Postel, Legonidec de Peulan, d'Assonvillez : Pelletier, vicomte de Grente, Hopsore), divisait les exploitations en deux catégories : celles d'une contenance de 30 hectares et au-dessus, celles d'une contenance de 10 à 30 hectares. Trois prix étaient affectés à chaque catégorie et consistaient en primes, dont la valeur était rehaussée par des médailles d'or, de vermeil et d'argent. D'autres médailles étaient destinées à récompenser les meilleures plantations de pommiers, présentant une superficie de 4 hectares et au-dessus.

En donnant, par une innovation à ses précédents programmes, des encouragements spéciaux à la culture des pommiers, la Société de l'Eure entrait dans les idées de la Société des agriculteurs de France, qui tend à développer cette culture. Cette communauté de vues a valu au concours de Bourgtheroulde l'honneur exceptionnel d'une médaille d'or de la Société des agriculteurs, destinée à la catégorie des plantations, et elle a permis de récompenser dignement les études approfondies et les applications perfectionnées auxquelles se livre, sur notre territoire, un ingénieur distingué, M. Gustave Power, pour la régénération des espèces de pommes et la fabrication du cidre.

Au concours ouvert entre les exploitations, 17 concurrents appartenant à 6 cantons se sont présentés; 2 ayant été écartés comme lauréats d'un précédent concours départe-

Digitized by Google

mental (MM. Legrand, de Trouville-la-Haule, et Fortier, de Bosbénard-Commin [1]), le jury a réparti ses récompenses entre les 15 autres cultivateurs. Il a cru toutefois devoir introduire une distinction entre les fermiers et les propriétaires faisant valoir eux-mêmes, les conditions d'exploitation et d'amélioration étant toutes différentes pour les uns et pour les autres. Entre les fermiers seulement, il a proposé de répartir la somme de 500 francs mise à sa disposition par la Société de l'Eure, en sus des médailles, et il a pensé que, pour les propriétaires, « la prime en argent n'augmentait en rien l'honneur de la récompense ».

Suivant cette distinction acceptée par la Société de l'Eure, sept prix ont été accordés à la grande culture et un seulement à la moyenne culture pour les exploitations proprement dites. La création des herbages a été mise à part et récompensée spécialement par une médaille d'or et une médaille de vermeil. Quant aux plantations de pommiers, elles ont valu à quatre propriétaires des récompenses dont les deux plus marquantes étaient dues à la bienveillante intervention de M. Barbié du Bocage, président de la Société libre de l'Eure et vice-président de la section de sylviculture de la Société des agriculteurs de France.

La commission qui, pendant une semaine entière, a séjourné dans l'arrondissement et a visité les exploitations avec une conscience au-dessus de tout éloge, se composait de trois membres délégués d'Evreux [2] et de quatre membres résidant dans l'arrondissement [3]. Deux de ces derniers ont surtout pris part aux travaux de la commission d'une manière suivie, et l'un d'eux, M. Deshayes, maire de Honguemare-Guenouville,

[1] M. Hildevert Fortier a rivalisé d'obligeance avec le propriétaire de la ferme des Hayes, M. Pelletier, pour donner au concours des machines agricoles toutes les facilités d'expérimentation. Citons dans le même ordre d'idées M. Alphonse Cousin.

[2] MM. Bourgne, Charpentier et Lapeltey.

[3] MM. A. de Captot, Albert Lambert, Deshayes et Bréauté.

Digitized by Google

était président de la commission ; M. Bourgne, professeur d'agriculture du département, a accompagné celle-ci dans toutes ses explorations et l'a utilement secondée de ses connaissances spéciales. Enfin, M. Charpentier, d'Evreux, a rédigé avec beaucoup de soin, de clarté et de méthode un rapport qui a été vivement goûté par ses auditeurs, que le *Journal de Pont-Audemer* a reproduit dans toute son étendue (nos des 9 et 13 août), et auquel nous ne pouvons mieux faire que d'engager à se référer ceux qui voudraient étudier dans ses détails le concours des exploitations de 1885.

Le concours départemental de 1875 à Beuzeville n'avait provoqué que quatre demandes de visite de fermes. Celui de Cormeilles, en 1881, malgré la large part faite aux herbages dans le programme, n'en avait amené que neuf. Les dix-sept demandes formulées à l'occasion du concours de Bourgtheroulde constatent donc un progrès notable dans l'arrondissement.

Le concours agricole proprement dit a duré trois jours, dont le premier a été consacré aux expériences de machines et le dernier à la distribution des récompenses. Pour les expériences de machines, Bourgtheroulde était un lieu bien choisi.

M. Filoque, l'un de nos collègues, y a créé des ateliers de construction de machines agricoles qui sont un honneur pour notre arrondissement. Le voisinage de la Seine-Inférieure lui a valu des concurrents sérieux : MM. Liot, Dunham, Chouillou, Leclerc. En outre, l'arrondissement d'Evreux était représenté par MM. Rivière et Levasseur. Les faucheuses, faneuses et râteleuses ont opéré les premières, non sans quelques difficultés tenant à certaines inégalités du sol. Dans un autre champ, sept moissonneuses se sont mises en ligne et en ont abattu la récolte, chacune de son mieux et suivant le mérite de sa construction et de son attelage.

Les moissonneuses-lieuses, qui excitaient le plus la curiosité du public, sont venues les dernières et ont obtenu grand succès. Ce qui s'est trouvé en faute, ç'a été le programme.

Digitized by Google

Une telle réunion de machines mises en mouvement eût mérité des prix par spécialité. Le jury s'en est tenu à des prix en bloc pour ensemble d'instruments. C'était conforme aux précédents des concours de la Société de l'Eure, mais ce n'était pas assez pour l'amour-propre légitime des concurrents.

A côté des inventions modernes, la classique charrue. Le concours de labourage a réuni treize concurrents, dont six ont été récompensés et dont deux ont exécuté le travail avec une réelle supériorité.

Le concours des bestiaux et chevaux a ouvert la journée du lendemain 1er août. 10 juments poulinières, 4 pouliches de 1 à 2 ans, espèce de demi-sang; 19 sujets divers, 172 bêtes à cornes, savoir : 35 taureaux, 27 vaches de 3 à 5 ans, 70 vaches de 5 ans et au-dessus, 40 génisses se sont disputé les prix, des diverses catégories ; 76 chevaux, juments et pouliches, savoir: espèce de trait : 12 chevaux de 3 à 5 ans, 17 de 2 à 3 ans, 14 poulains de 1 à 2 ans, ont concouru; 43 sujets ou lots d'animaux des races ovine et porcine et 24 lots d'animaux de basse-cour ont complété l'exposition des animaux, parmi lesquels les sujets primés et quelques autres, qui n'ont pu l'être malgré les prix supplémentaires créés sur la demande du jury, ont été très remarqués. Le coup d'œil général de cette exposition était très heureux, grâce au choix de l'emplacement et à l'excellente distribution adoptée. On a vu reparaître avec plaisir le lendemain et défiler devant l'estrade la plupart des bestiaux et chevaux primés.

L'exposition des produits agricoles, qui comptait plus de 50 exposants, ne pouvait offrir qu'un intérêt relatif à cause de la saison trop peu avancée pour les récoltes des champs et la culture maraîchère.

Celle des machines et instruments a été, au contraire, une des plus complètes qui ait eu lieu dans notre arrondissement. Plus de 150 déclarations avaient été faites, et, jusqu'au dernier moment, des emplacements ont été réclamés.

Nous ferons, à l'occasion de ces deux expositions, une ré-

Digitized by Google

flexion analogue à celle que nous avons faite pour les expériences de machines dans les champs. Dans les anciens concours, quelques instruments étaient apportés exceptionnellement et il suffisait de quelques médailles de bronze pour faire des heureux ; aujourd'hui, par la multiplicité des instruments de culture, par leur propagation et la facilité des communications, les expositions de cette nature sont devenues plus importantes, et il conviendrait de créer des prix par catégories d'instruments.

Pour les produits agricoles et horticoles, les récompenses souvent ne sont pas en rapport avec les frais de déplacement ou d'installation déboursés par le petit cultivateur ou horticulteur, et il y aura lieu d'examiner sérieusement, lors des prochains concours, s'il ne conviendrait pas d'ajouter aux médailles quelques primes en argent qui, même modestes, indemniseraient l'exposant de ses frais de transport et d'agencement.

Dans l'ensemble du concours, il a été distribué des primes en argent pour une valeur de 3,155 fr. et des médailles pour une valeur de 3,100 fr., savoir : 12 médailles d'or, 40 médailles de vermeil, 60 médailles d'argent et 50 médailles de bronze, en ce non comprises les deux médailles d'or et d'argent de la Société des agriculteurs de France et quelques médailles de la Société française d'encouragement à l'industrie laitière.

La somme distribuée en récompenses s'élève ainsi à 6,255 fr.

La Société libre de l'Eure a distribué pour sa part :

1° En argent, pour prix culturaux.	500 fr.
2° En argent, pour le concours (dont 250 aux vieux serviteurs)	655
3° En médailles, tant pour les prix culturaux que pour le concours.	480
En tout (*à reporter*). . .	1,635 fr.

Digitized by Google

	Report. . .	1,635 fr.
La section de Pont-Audemer a contribué pour :		
1° Primes en argent.	1,300	1,402
2° Médailles d'or	102	
La ville de Bourgtheroulde, qui avait pris à sa charge le prix de labourage, a fourni :		
1° En argent	180	234
2° En médailles	54	
MM. de Tourville, Ernest Flavigny, Campion et d'autres donateurs ou souscripteurs ont fourni en argent		520
Enfin des médailles ont été offertes pour la somme tout à fait exceptionnelle de . . .		2,464
	Total. . .	6,255 fr.

Le concours des vieux et fidèles domestiques a été très nombreux. Huit prix et une série de huit médailles en dehors des prix ont suffi à peine à récompenser les bons services recommandés par la commission. Le prix fondé en 1884 par MM. de Tourville, et qu'ils ont bien voulu continuer, a été accordé à M. Durand, fermier de la famille Vauquelin, à Saint-Maclou. A tous ses mérites, ce brave et modeste cultivateur joignait celui de les ignorer, et il a fallu que la commission chargée de la visite des fermes, qui ne le cherchait pas, le découvrit pour que ses rares services nous fussent signalés par M. Charles Verger et que nous eussions le plaisir d'applaudir le lauréat et le rapporteur.

Nous ne relèverons pas ici les noms des lauréats du concours, pas même ceux appartenant à l'arrondissement de Pont-Audemer. Si intéressante que soit cette nomenclature où figurent des noms de cultivateurs dont plusieurs sont nos collègues, c'est à la Société libre de l'Eure qu'appartient le palmarès du concours et son *Recueil* le publiera avec les rapports rédigés à son occasion.

Qu'il nous suffise de dire que le concours des 31 juillet et

Digitized by Google

des 1er et 2 août a été un concours vraiment départemental. L'arrondissement de Pont-Audemer a fourni assurément le plus gros contingent d'exposants ; mais, à côté de lui, l'arrondissement de Louviers, en première ligne et ensuite ceux de de Bernay et d'Evreux, se sont associés sérieusement à la lutte agricole.

L'organisation du concours a certainement été en progrès sur les précédents. Nous n'en revendiquons pas le mérite exclusif pour la Société. Elle a le bon goût de reconnaître que c'est dans la localité, siège du concours, qu'elle peut trouver ses meilleurs auxiliaires.

A Bourgtheroulde, la Société a eu la bonne fortune de rencontrer un de ses membres les plus compétents et les plus zélés à la tête de l'administration municipale. A l'avance, M. Gruel avait su tout préparer avec une rare activité et un esprit d'organisation qui nous a été d'un puissant secours. Lui-même s'était fait aider par ses collègues du conseil municipal et par de jeunes commissaires. Ceux-ci ont apporté aux divers branches de l'organisation un zèle et une entente qui ont été pour beaucoup dans le succès du concours.

Dirons-nous qu'un des mérites de cette organisation a été l'absence de préoccupations étrangères à l'agriculture ? Assurément ; car, dans la ville et dans le canton, tous, sans distinction d'opinion, ont travaillé à l'œuvre commune. C'était comme une trêve avant l'heure prochaine de la lutte politique. Dans la Société de l'Eure, indépendante par ses statuts comme par son nom, mais toujours déférente envers l'autorité administrative, l'esprit n'était pas autre. Toutes les notabilités ont été convoquées à Bourgtheroulde et toutes les opinions admises. L'esprit conciliant du président de la Société, M. Barbié du Bocage, s'est trouvé d'accord avec la courtoisie du maire du chef-lieu de canton. La Société elle-même avait poussé l'esprit d'abnégation jusqu'à ne pas faire appel à la parole chaude et convaincue de son avant-dernier président, M. Pouyer Quertier, le défenseur le plus autorisé cependant et le plus populaire

Digitized by Google

des intérêts agricoles en souffrance. Le sacrifice n'a été ni assez compris par quelques-uns, ni assez apprécié par d'autres ; la trêve n'a pas duré jusqu'au bout, et la bonne harmonie qui avait présidé à l'organisation de la fête qui en avait suivi pendant trois jours le développement, a reçu une atteinte à la dernière heure.

Sans nous appesantir sur un incident dont la responsabilité ne touche ni la Société de l'Eure, ni l'Administration municipale, nous pouvons nous féliciter hautement des résultats du concours de Bourgtheroulde.

Il en restera, nous l'espérons, un souvenir utile et durable parmi nos populations agricoles. Puissent-elles reconnaître où sont leurs vrais amis et quels sont leurs véritables défenseurs ! Puisse aussi notre administration française — je ne parle pas d'un seul département — reconnaître que, dans la crise intense que traversent nos classes rurales, les efforts désintéressés de ceux qui cherchent à les assister doivent être encouragés et soutenus, loin d'être mis en suspicion par de mesquines considérations de personnes !

Digitized by Google

LISTE DES RÉCOMPENSES

Offertes aux Propriétaires et Fermiers de l'arrondissement de Bernay qui ont fait, depuis l'année 1872, *la plantation la plus importante et la mieux soignée d'arbres à fruits à cidre, décernées dans la séance tenue à Bernay le* 22 *novembre* 1885.

—

1er *prix :* un objet d'art, M. Pierre Rocher, propriétaire à la Chapelle-Hareng.

2e *prix :* médaille d'or, M. Adolphe Picard, propriétaire à Broglie.

3e *prix :* médaille d'argent grand module, offerte par la Société des agriculteurs de France, M. Amand Buisson, à la ferme de la Jouannière, à Sainte-Marguerite-en-Ouche.

4e *prix :* médaille de vermeil grand module, M. Jean-François Deulos, propriétaire à Beaumontel.

5e *prix :* médaille de vermeil, M. Isidore-Julien Guilbert, propriétaire à Combon.

6e *prix :* médaille d'argent, M. Pierre Deschamps, propriétaire à Harcourt.

7e *prix :* médaille de bronze, offerte par la Société des agriculteurs de France : M. Auguste Cassé, propriétaire à Saint-Aubin-de-Scellon.

Mentions honorables, avec une médaille de bronze : MM. Eugène Hurel, propriétaire à Saint-Victor-d'Epine; — Charles Mérimée, propriétaire à Sainte-Marguerite-en-Ouche; — Charles Corblin, propriétaire à Saint-Germain-la-Campagne.

Une médaille d'argent grand module est offerte à M. Corblin, pour la remarquable installation de son pressoir et de ses caves.

Digitized by Google

ALLOCUTION

PRONONCÉE

PAR M. BARBIÉ DU BOCAGE, PRÉSIDENT DE LA SOCIÉTÉ

A la séance générale du 29 novembre 1885.

—

MESSIEURS ET CHERS COLLÈGUES,

Dans la séance qui nous réunit aujourd'hui, le président de la Société libre de l'Eure pour l'année qui vient de s'écouler est heureux de vous remercier de l'honneur que vous lui avez fait.

Avoir été votre président est un privilège dont toute sa vie il se souviendra. Permettez donc qu'en parlant une dernière fois, cette année, dans cette enceinte, il vous dise encore à quel point il regarde notre Société comme utile aux populations et combien sont précieux les rapprochements qu'elle occasionne. Chacun apporte ici ce dont l'expérience, fruit de longues études soit matérielles, soit intellectuelles, montre la valeur; la Société s'en empare et, divisant cet ensemble, en forme des groupes parfaitement appropriés aux différentes branches de ses travaux. Elle nous reporte ainsi aux grands intérêts de notre cher pays et nous engage à chercher quels sont les points de nos discussions dont l'étude peut servir l'intérêt national. Permettez-moi donc, encore une fois, Messieurs, de parler de certaines conditions générales de l'existence de tous.

Digitized by Google

Parmi les questions qui préoccupent le monde entier, celle qui nous touche particulièrement est de savoir si, commercialement parlant, on doit se servir de la protection ou du libre échange. Le chemin qui mène à une conclusion de ce genre est hérissé de difficultés ; mais notre devoir est de les étudier et de donner les raisons bâties sur cette étude qui nous conduisent d'un côté ou de l'autre. C'est de nous rendre compte si, dans l'état actuel de l'organisation des nations du monde entier, la civilisation a un avantage réel à se porter vers la pratique de la protection ou celle du libre échange ; de savoir même si l'intérêt de cette question n'est pas dissemblable suivant les peuples auxquels il s'adresse.

Dans cet ordre d'idées, souvenons-nous, Messieurs, de ce qui se rapporte à la nature, et voyons si une décision entre le libre échange et la protection sera justifiée par elle. Avant tout, il est nécessaire de bien observer les conditions particulières que font à une base commerciale la configuration géographique, la minéralogie, la zoologie, la météorologie si souvent dissemblables dans les pays dont on s'occupe, fussent-ils situés dans une même latitude. Ces dissemblances qu'occasionnent ces différents effets de la nature donnent à certains États des produits supérieurs en quantité à ceux d'autres États. Dès lors, les premiers exportent leurs récoltes chez les seconds où le bon marché de la quantité importée tue forcément la culture restreinte soumise aux impôts, aux loyers, à la main-d'œuvre. Comme ce fait se répète partout où les mêmes conditions de quantités à exporter existent, et que nombreux dans le monde sont les États producteurs en abondance sur une matière ou sur une autre, si un État différent est placé dans des conditions naturelles où ses produits ont plus de qualités que ceux des autres pays, mais sont restreints sur leur quantité, l'exportation de ce dernier État est détruite par l'importation. Son sort devient la misère. Il importe donc de savoir, avant de rien décider, si nous autres Français nous sommes dans ces conditions et, laissez-moi le dire, Messieurs, nous y sommes

Digitized by Google

en plein. Si l'on veut bien m'en croire, repoussons la position où le libre échange nous place et demandons la protection.

Si, après avoir rappelé ces données générales, nous passons aux considérations que dans une matière semblable amène la pensée humaine, il faut que nous ayons aussi une solution étayée par une base intelligente qui, dans cet ordre d'idées, nous laisse arriver à une solution pratique en même temps que philosophique, dont nul ne peut se départir; une base qui, comme tout ce qui est bon et vrai, est très simple et forme des axiomes non définis jusqu'ici, qui doivent nous diriger comme d'autres le font pour les mathématiques : « La propriété n'est pas un vol ». — « Détruire la propriété, c'est retourner à la sauvagerie, car elle est la base de toute sociabilité et de tout crédit. »

A l'origine des choses, sur terre Messieurs, les hommes ont été créés avec des organisations individuelles que la variété des éléments matériels dont les corps sont composés a rendu différentes. Les uns se trouvaient être plus vigoureux, les autres plus anémiques; et cette variété d'organisation a empêché que tous puissent favoriser également l'expansion de leurs qualités matérielles et du spiritualisme dont Dieu leur avait fait une part égale; aussi, tous n'eurent-ils, ni le même courage, ni la même intelligence. Le paresseux, le moralement lâche, l'esclave de ses passions se reposa; le brave, le fort, l'intelligent, par un travail assidu, produisit ce dont lui et les siens avaient besoin. Par suite, l'un a laissé ou vendu ce qui lui revenait de la terre qu'il ne cultivait pas, et l'autre a augmenté sa culture avec le bénéfice que lui donnaient ceux de ses produits qui dépassaient sa consommation. Il a créé ainsi la propriété. Il doit donc se trouver absolument et irrévocablement le maître de sa terre et quiconque attentera à son droit sera criminel. Dire que la propriété est un vol est une énonciation ne devant être passible que de l'application du droit commun.

Une des grandes qualités de ce mot propriété, c'est que celui qui est réellement propriétaire, n'ayant que ses deux bras pour

Digitized by Google

mener son œuvre à bien, peut aller à celui qui, dans le principe, paresseux, ignorant, ne sait plus où trouver les conditions de son existence, l'amener chez lui, l'engager à travailler de façon à ce que le produit de son labeur soit l'assurance de sa vie, et, si les qualités de cet homme prennent le dessus, il le décore du titre d'*ouvrier*. L'ouvrier alors, bien dirigé, se nourrit avec ses appointements, nourrit les siens et, par ses économies, en arrive à se créer aussi cette chose sacrée : sa propriété.

La propriété sur laquelle toute dépense s'appuie est le fond de la position sociale que sa nature définit par les avantages qu'elle donne aux uns et aux autres. Elle était ainsi autrefois, avait absolument raison d'être, et aujourd'hui elle est encore la même, elle est le chemin de l'honneur et de la moralité publique; si donc des doctrines émises par les promoteurs de quelques théories nouvelles tendent à troubler sa formation et à l'empêcher de favoriser le travail qui soutient et étaie la civilisation moderne, nous sommes bien en droit de demander que ces théories nouvelles soient rejetées et leurs auteurs punis.

Ceci dit, espérons que les gens sincères qui s'occupent de doctrines commerciales se rendront désormais compte du mal qu'ils feraient à la propriété en permettant à leurs combinaisons de troubler l'harmonie de possession et le bien-être général que cette possession cause. Venir, dans un État quelconque, dire au producteur de blé : Vous livrerez dorénavant votre céréale à moitié prix, car le blé étranger que je laisse arriver sur votre marché ne coûte que la moitié du vôtre, c'est porter à la propriété tout entière un coup mortel. Réduits dans leurs bénéfices, les fermiers ou les propriétaires cultivateurs ne pourront plus rien demander aux industriels, et l'on sera forcé de réduire en proportion la quantité des ouvriers que ces industriels emploient.

Ce mal, que nous apercevons si facilement, on le combat en disant : que l'agriculteur change ses produits, au lieu de faire autant de blé, il n'en fera que pour sa consommation et s'oc-

Digitized by Google

cupera de semer des pâtures pour y engraisser des animaux ; le libre échange ayant cours, on fait forcément ainsi ; mais on en arrive à avoir tant de pâtures que les animaux qu'elles produisent, joints à ceux que le libre échange introduit en France, les font baisser sensiblement de prix. Ainsi s'anéantit chaque jour le bénéfice que le cultivateur pouvait retirer de cette combinaison. Le lait même se fait aujourd'hui en telle quantité qu'il commence à baisser de prix ; et comme naturellement tout ne s'écoule pas, on transforme le reste en beurre et en fromage qu'on vend moins cher qu'autrefois. Donc en agriculture, avec le libre échange, tout fléchit, et la propriété, chose sacrée, est frappée ! Si cet état continue, nous cesserons de faire du blé comme autrefois, et la nourriture des populations des grandes villes deviendra l'œuvre de l'étranger tant que ces populations pourront payer, et, le jour où les chefs des usines ne pourront pas leur donner de quoi solder leur pain, ce sera la famine. On arrivera même à cette condition que, malgré notre marine et notre armée, les étrangers ne laisseront venir la nourriture du peuple que lorsque nous aurons signé tous les traités qui leur seront favorables.

Ce que nous venons de dire pour l'agriculture, nous le répétons pour l'industrie. Les deux tiers de notre population sont agriculteurs ; si donc ces agriculteurs perdent, ce seront les deux tiers qui, souffrants, n'iront pas vers le troisième tiers pour l'aider à marcher. Le propriétaire n'achètera plus rien et les usines se fermeront l'une après l'autre. Les ouvriers, comme les artistes français, n'auront plus alors qu'une seule ressource, quitter la France et porter à l'étranger leur intelligence et leurs arts.

Au point de vue des chiffres, notre commerce extérieur est curieux. En consultant le grand livre du tableau général du commerce de la France avec les puissances étrangères que publie notre gouvernement, on arrive à ce résultat : qu'en 1883, au commerce spécial, en déduisant des importations agricoles nos exportations pour les produits de même nature,

Digitized by Google

nous trouvons encore que, dans cet ordre d'idées, les importations purement agricoles l'emportent sur nos exportations de 996,106,000 francs, c'est-à-dire tout près d'un milliard. C'est une somme dont l'agriculteur pouvait jouir et que le libre échange nous enlève.

Au point de vue alimentaire, l'année 1883 a été pour nous relativement une bonne année; nous n'avons demandé à l'étranger des produits agricoles que dans des conditions ordinaires, et le milliard sept cent vingt-huit millions de francs que donne leur ensemble, retranchés de l'importation, laissent encore trois milliards soixante-seize millions de marchandises à recevoir. Le commerce industriel va donc rouler, fâcheusement pour nous, entre trois milliards soixante-seize millions de francs d'importation et deux milliards sept cent dix-huit millions de francs d'exportation. C'est avec ce commerce en perte de trois cent cinquante-huit millions, formant plus de treize cents millions avec l'agriculture, que, par le libre échange, on sacrifie toute production; c'est-à-dire qu'on arrête les transactions s'élevant, pour notre commerce intérieur, à trente-cinq ou quarante milliards. Plus le libre échange durera, plus les traités sur lesquels il est très fâcheusement installé se prolongeront, plus les exportations agricoles ou industrielles diminueront et plus aussi les importations augmenteront jusqu'à prendre notre nourriture de chaque jour.

Voici, Messieurs, ce que je pensais utile de vous rappeler au sujet de la querelle économique actuellement ouverte, et je crois que vos connaissances et vos habitudes pratiques devant l'agriculture ou l'industrie, seront toutes dévouées aux intérêts de la patrie en rejetant le libre échange et en adoptant la protection.

Tant qu'il existera des États ayant à défendre leur autonomie, le libre échange sera, pour quelques-uns d'entre eux, le signal de leur perte; mais il pourrait y avoir dans ce monde un cas où cette doctrine pernicieuse deviendrait bonne. Ce sera rare, et je crois que cela n'arrivera que dans un avenir

Digitized by Google

épouvantablement lointain : c'est celui où les populations des deux hémisphères entiers, s'étant liées les unes avec les autres et parlant presque la même langue, obéiraient à un même souverain. Plus de douanes, alors ! Ce qui est aujourd'hui une destruction de la propriété, du bien-être social et de la moralité, n'existerait plus, et dans le monde entier, l'intelligence de l'homme serait l'organisatrice de tout commerce et la base de toute civilisation. Verra-t-on jamais cela, Messieurs et chers collègues ? J'en doute. Occupons-nous donc de la protection agricole et commerciale qui, secondant la protection militaire, peut seule nous donner ce à quoi un grand peuple a droit : l'éducation, la justice et la religion. Que la Société libre du département de l'Eure se maintienne à la défense de cette question, et chacun vous saura gré, Messieurs, du secours très sérieux que vous portez à l'intérêt général.

Si, plus tard, la France recouvre une partie de ce qu'elle perd aujourd'hui, le nom de notre réunion brillera dans l'histoire des Sociétés qui auront vaillamment défendu les vrais intérêts de la patrie.

Digitized by Google

Digitized by Google

Société libre d'Agriculture

SCIENCES, ARTS ET BELLES-LETTRES DU DÉPARTEMENT DE L'EURE

TRAVAUX DIVERS

AGRICULTURE ET SCIENCES

—

RAPPORT

SUR

LE CONCOURS RÉGIONAL DE SAINT-LO

LU PAR M. BONFILS

A la séance générale du 10 décembre 1882

—

MESSIEURS,

Je viens au milieu de vous à l'effet de vous rendre compte de la mission que vous avez bien voulu me confier, en me nommant délégué de la section au concours régional agricole qui a eu lieu à Saint-Lô (Manche) du 3 au 12 juin dernier.

L'honorable rapporteur de l'année passée a porté à votre connaissance le nom des lauréats du concours régional d'Alençon ; aujourd'hui, Messieurs, ma tâche est de vous faire connaître ceux du dernier concours afin qu'il leur soit voté des éloges et félicitations unanimes.

Digitized by Google

Excusez-moi, Messieurs, si je me détourne un instant du but de ce rapport; mais laissez-moi en quelques lignes vous tracer l'impression que laisse le tableau de la belle nature dans les environs de Saint-Lô.

Quoique fort monotone par le peu de variétés dans les assolements, l'aspect de la campagne autour de Saint-Lô n'en est pas moins riant: partout l'œil rencontre la végétation luxuriante de magnifiques herbages bien tenus, sur lesquels se détachent de splendides bêtes à cornes.

Vous n'êtes pas sans avoir entendu parler de la vache cotentine, cette variété de la belle race normande, de taille moyenne, présentant une tête assez forte et courte, un mufle et une bouche larges, des oreilles épaisses, des cornes lisses parfois très courtes et arquées en avant, mais dont la pointe se relève le plus souvent, un squelette assez fort, un pelage le plus souvent bringé et enfin des mamelles très volumineuses et bien conformées.

Tel est, en quelques lignes, le portrait de la vache cotentine dont la qualité du lait est si justement appréciée pour la fabrication des beurres et fromages du département de la Manche, qui font ressortir l'unité de cet aliment à un prix fort élevé. C'est au milieu de ces riants herbages de qualité moyenne, mais à climat humide que pâturent les bêtes du Cotentin.

Aussi, Messieurs, les herbagers connaissent-ils trop bien ces qualités, les apprécient-ils trop justement pour avoir soin d'écarter de leur troupeau toute espèce de croisement ; ils s'appliquent à en conserver la pureté par une sélection rigoureuse et intelligente des reproducteurs tant mâle que femelle.

Il est à souhaiter que notre belle race normande ne soit pas, comme maintenant la plupart des races bovines françaises, l'objet d'un croisement avec le Durham.

La spéculation principale de cette contrée est la fabrication du reste inimitable des beurres dits d'Isigny et fromages Camembert.

Digitized by Google

Malheureusement notre département est loin de pouvoir rivaliser avec ce pays. Que nos cultivateurs qui possèdent des prairies s'appliquent à utiliser les eaux perdues, qu'ils créent et distribuent convenablement leurs canaux d'irrigation de façon à aider à la production de l'herbe ; tel est le but que doit se contenter de viser le cultivateur de l'Eure qui possède des herbages.

Vous excuserez, Messieurs, cette petite diversion, et laissez-moi aborder maintenant mon véritable sujet : « Le département de l'Eure au concours régional agricole de Saint-Lô. »

L'exposition au concours régional de Saint-Lô avait été fort bien installée sur la place principale de la ville, vis-à-vis le dépôt de remonte, dont les écuries avaient été mises gracieusement à la disposition des organisateurs du concours hippique.

Applaudissons cette mesure de l'administration, qui a reçu sa première application à Saint-Lô, la jonction du concours de l'espèce chevaline à ceux des espèces bovine, ovine et porcine.

Les animaux avaient été placés, comme de coutume, sous des tentes et n'ont pas souffert des intempéries, qui assaillirent cette belle fête agricole.

Au centre du concours, avaient été montés deux manèges avec plusieurs tribunes d'où l'on pouvait juger et admirer les formes et les allures des sujets présentés.

Un concours général et international de laiterie, qui avait réellement bien sa place dans cette contrée et qui fut fort remarquable, y avait été amené et fort bien installé.

Avant de proclamer le nom des lauréats de notre département, je dois porter à votre connaissance les noms de MM. :

Narcisse Hébert de Cantiers, lauréat de la prime d'honneur de l'Eure, qui faisait partie du jury chargé de décerner la prime d'honneur, les prix culturaux et médailles de spécialité dans le département de la Manche.

M. Narcisse Hébert était également membre du jury pour

Digitized by Google

les espèces ovine et porcine, M. Lamiot, l'honorable agriculteur de Cambolle, faisait partie du jury désigné pour juger la race normande dans l'espèce bovine.

Je passerai rapidement sur l'exposition de l'espèce chevaline, car malheureusement notre département était représenté seulement par un éleveur d'Halleville-sur-le-Bec, M. Beaussault, qui exposait dans la section des pouliches de trois ans Mercedès, demi-sang bai.

Cette exposition était magnifique ; les éleveurs du Calvados, de l'Orne, etc., etc., s'y étaient donné rendez-vous pour la lutte : en général, les demi-sang y dominaient ; la race percheronne y aurait pu être mieux représentée ou tout au moins en plus grand nombre.

J'arrive maintenant à l'exposition de l'espèce bovine.

Là, comme l'an dernier à Alençon, le département de l'Eure avait un champion sérieux dans la personne de M. Dumoutier, agriculteur à Claville.

1re Catégorie. — RACE NORMANDE, MALES

La 1re section comprenait 33 jeunes taureaux, âgés de 6 mois à 1 an, fort difficiles à apprécier à leur juste valeur à cause de leur jeunesse, mais dans lesquels l'œil exercé distingue les bêtes d'élite pour l'avenir.

Dans cette section, M. Dumoutier, précité, exposait un joli taureau âgé de 11 mois 28 jours, dont l'ampleur et la grande précocité le firent mettre hors concours par les membres du jury.

Plus de 100 mâles figuraient dans les 3 sections de cette catégorie, aussi pouvait-on admirer des sujets vraiment remarquables, qui atteignent à la vente des prix fort élèves. En Normandie, du reste, on ne garde que les mâles ayant une conformation parfaite, et c'est de cette manière que l'on conserve la pureté de la race en y apportant une sélection rigoureuse.

Ici encore, Messieurs, je me vois obligé de me détourner

Digitized by Google

de mon sujet pour applaudir avec vous l'idée vraiment lumineuse du Comice agricole de Bayeux, qui a réitéré la demande de l'appui du ministère pour la création d'un herd-book normand semblable à celui qui existe pour la variété Durham.

1re Catégorie. — RACE NORMANDE, FEMELLES

En général, les animaux de cette catégorie étaient fort bien représentés par des éleveurs sérieux, ayant l'amour de leur bétail et l'améliorant par une sélection intelligente.

1re *Section. — Génisses de 6 mois à 1 an.* — Cette section comprenait 30 sujets, parmi lesquels on remarquait de jolies petites bêtes pour l'avenir

M. Dumoutier, de Claville, y avait présenté une jolie bête fine, bringée rouge, de 10 mois 7 jours, dont la conformation était parfaite.

2e *Section. — Génisses de 1 à 2 ans.* — 48 sujets très remarquables.

M. Dumoutier y avait exposé une bête bringée blonde, de 17 mois 11 jours, qui a remporté le 5e prix consistant en une médaille de bronze et 100 francs.

3e *Section. — Génisses de 2 à 3 ans.* — M. Dumoutier y avait une génisse bringée de 27 mois 15 jours, d'un grand avenir.

4e *Section. — Vaches de plus de 3 ans.* — 50 sujets exceptionnels.

Nous avons remarqué, appartenant à M. Dumoutier, une vache pure cotentine, de 46 mois 15 jours, bringée, ayant obtenu un prix l'an dernier à Alençon dans la 3e section et qui aurait dû être gratifiée d'une mention honorable.

Pour clore ce rapport sur l'exposition de l'espèce bovine, relevons parmi les bandes de vaches laitières un 2e prix (médaille d'argent et 400 francs) obtenu par M. Dumoutier précité pour 4 bonnes vaches laitières.

Il serait à désirer qu'il fût accordé un prix d'honneur pour cette dernière classe dont l'exhibition doit être l'objet des plus grands encouragements. Adressons donc, Messieurs,

Digitized by Google

de nombreuses félicitations à M. Dumoutier, de Claville, qui a représenté seul et comme toujours avec succès la population bovine du département de l'Eure au concours de Saint-Lô.

En résumé, l'ensemble de l'exposition de l'espèce bovine était digne de l'admiration qu'y ont apportée les véritables connaisseurs. Il est aisé de comprendre en voyant le splendide bétail de cette contrée, les soins et les sacrifices des éleveurs qui ont fortement raison de conserver la pureté de la race normande par une sélection rigoureuse et intelligente.

J'aborde maintenant l'exposition de l'espèce ovine, dans laquelle le département de l'Eure était fort bien représenté par MM. Pierre Hellard, du Cormier; Legendre, de Villez-Champ-Dominel, et Waddington, de Saint-Rémy-sur-Avre.

On comptait dans l'espèce ovine 224 têtes, réparties en 6 catégories, 74 béliers et 150 femelles.

1re Catégorie. — MALES MÉRINOS ET MÉTIS MÉRINOS

On y remarquait des sujets dignes de fournir de bons reproducteurs — types bas de terre — tête petite et près des épaules, ligne dorsale bien horizontale, épaule et gigot bien développés.

Citons dans cette 1re section deux beaux béliers mérinos âgés de 15 mois 15 jours et 16 mois 20 jours appartenant à l'habile éleveur du Cormier, M. Pierre Hellard, qui obtint avec l'un deux le 1er prix consistant en une mèdaille d'or et 250 francs, battant les éleveurs émérites de l'Eure-et-Loir et de l'Orne.

En deuxième ligne dans la même section, remarquons les béliers d'un bon éleveur de notre département, M. Legendre précité, qui obtient avec l'un deux le 2e prix (médaille d'argent et 200 francs).

Les bergeries de MM. Hellard et Legendre ont, depuis fort longtemps, une légitime réputation, que leurs succès annuels ne font qu'accroître.

Dans cette même catégorie, femelles mérinos et métis-mérinos, en première ligne nous trouvons encore M. Pierre Hellard

Digitized by Google

qui présentait un lot de 3 brebis d'un beau type et obtint le 1er prix (médaille d'or et 250 francs).

Dans la 2e section – mâles mérinos et métis mérinos, âgés de plus de 18 *mois*, — M. Hellard obtint, avec un sujet de 36 mois, le 2e prix, consistant en une médaille d'argent et 200 francs.

M. Legendre, précité, obtint le 3e prix (médaille de bronze et 153 francs) et une mention honorable avec deux bons sujets de 30 mois.

Dans cette même section, femelles, M. Hellard remporta, avec deux beaux lots de 3 brebis, le 1er prix (médaille d'or et 250 francs) et une mention honorable.

Avec de si vaillants champions, le département de l'Eure a lutté avec succès et soutenu son rang dans l'élevage du mérinos contre les bergeries renommées de l'Eure-et-Loir et de l'Orne. Adressons, Messieurs, des félicitations à ces deux éleveurs émérites, MM. Hellard et Legendre, qui ont si bien représenté le département de l'Eure dans l'exposition de l'espèce ovine au concours de Saint-Lô. La société des agriculteurs de France, à laquelle nous votons des remerciements, a tenu à récompenser les efforts et les succès de M. Hellard, du Cormier, en lui décernant une médaille d'argent grand module.

Mentionnons les succès remportés par M. Waddington de Saint-Rémy-sur-Avre. Nous sommes en présence de moutons d'importation anglaise du Southdowns dont M. Waddington a su créer un troupeau, qui jouit d'une réputation bien méritée.

Malgré les magnifiques sujets présentés par le grand éleveur de Southdowns, M. le comte de Bouillé, de la Nièvre, citons dans la 4e catégorie, races étrangères à laines courtes, mâles, un 2e prix (médaille d'argent et 200 francs) et une mention très honorable accordés à M. Waddington, précité, qui présentait là deux sujets très remarquables.

Dans la même catégorie, femelles, s'inclinant devant l'égalité, MM. les membres du jury durent accorder à M. Waddington un rappel de 1er prix et un 2e prix (médaille d'argent et 200 francs).

Digitized by Google

Dans la 6e catégorie, croisements divers, M. Waddington présentait un lot de 3 bonnes brebis, qui obtinrent le premier prix (médaille d'or et 150 francs).

Pour clore ce qui a rapport à l'exposition de l'espèce ovine, à Saint-Lô, où figurait avec tant d'éclat notre département, je ne crains pas d'ajouter que le prix d'honneur a été vaillamment disputé par M. Hellard, du Cormier, auquel nous réitérons nos félicitations, à M. Céran Maillard, le célèbre éleveur de la Manche, qui l'emporta. J'arrive maintenant à l'exposition de l'espèce porcine.

On peut tout d'abord dire que cette 4e classe n'était pas fort nombreuse; on comptait 21 mâles et 42 femelles, divisés en 6 catégories.

De même que pour les espèces bovine et ovine, le département de l'Eure avait sur la brèche un vaillant champion, M. Dumoutier, de Claville, lauréat du prix d'honneur de l'espèce porcine au dernier concours général agricole de Paris.

Dans les deux dernières catégories, M. Dumoutier, qui présentait 11 sujets, obtint 5 récompenses.

Dans la 2e catégorie, mâles, races étrangères pures ou croisées entre elles, M. Dumoutier exposait deux verrats blancs de la grande race Yorkshire, âgés l'un de 7 mois, l'autre de 7 mois 20 jours et un verrat Berkshire noir.

L'un des verrats Yorkshire, remarquable par sa belle conformation, mérita le 2e prix (médaille d'argent et 150 francs); le verrat Berkshire obtint une mention honorable.

Dans cette même catégorie, femelles, M. Dumoutier présentait 3 truies blanches de la grande race Yorkshire et 3 truies Berkshire noire.

Une des truies Berkshire noire, accompagnée de sa portée comptant 8 beaux porcelets, obtint le 1er prix (médaille d'or et 175 francs); une des truies Yorkshire obtint une mention honorable.

Dans la 3e catégorie, M. Dumoutier avait un magnifique verrat croisé Yorkshire-Normand, âgé de 6 mois 13 jours, qui

Digitized by Google

obtint le 1er prix (médaille d'or et 150 francs), et une truie Yorkshire-Normande.

M. Dumoutier a combattu également avec beaucoup de chance de succès pour le prix d'ensemble, qui, malgré ses nombreuses récompenses, fut accordé à un éleveur de la Seine-Inférieure.

Je ne m'appesantirai pas sur l'exposition des animaux de basse-cour, aucun éleveur de notre département n'y ayant pris part.

Dans l'exposition des produits agricoles et matières utiles à l'agriculture, nous avons remarqué la belle collection de semences de céréales (blés, avoines, orge) et de plantes fourragères exposée par M. Dumoutier, de Claville, cet habile agriculteur qui obtint une médaille d'or.

Parmi les produits animaux, citons une médaille d'argent accordée à M. Legendre, de Villez-Champ-Dominel, pour un lot de toisons métis-mérinos.

A la suite des nombreux succès dont je viens de vous faire l'énumération, je ne dois pas omettre le nom de Franck Néderist, premier vacher chez M. Dumoutier, qui, à titre de serviteur employé chez un lauréat, et récompensé pour les bons soins donnés aux animaux, reçut une médaille de bronze et 30 francs.

Adressons, Messieurs, nos félicitations à ce bon serviteur et engageons-le à persévérer dans cette bonne voie.

Je passerai rapidement sur l'exposition des machines et instruments agricoles qui, du reste, était encore moins complète qu'au concours d'Alençon ; on y remarquait fort peu de machines nouvelles.

Deux exposants seulement représentaient le département de l'Eure à Saint-Lô.

M. Cauchepin, représentant de la maison Pilter, de Paris, à Bernay, exposait un bon rouleau pour les prairies.

M. Darras, à Saussay, avait un ensemble d'exposition satisfaisant ; citons ses râteaux à cheval, tonneaux à purin, char-

Digitized by Google

rues simple et brabant, ses herses en fer, ses rouleaux à 1 ou 2 chevaux, ses extirpateurs à 5 et 6 dents qui lui ont valu un prix supplémentaire consistant en une médaille de bronze.

Formons le vœu que l'an prochain, au concours de Caen, les constructeurs de notre département y amènent une collection plus complète d'instruments et machines.

Au début de ce rapport, j'ai dit qu'on avait fort heureusement joint au concours agricole un concours général et international de laiterie.

Permettez-moi, Messieurs, de vous le faire connaître en quelques lignes.

L'organisation en était des mieux réussies ; des tentes permettaient d'abriter les nombreux instruments nécessaires à cette industrie, un sous-sol servait à la fabrication dans le concours du beurre, une force motrice permettait l'essai instantané de tout appareil exposé et les expériences publiques qui y furent faites.

Sans entrer dans de grandes explications, le cadre de ce rapport ne me le permettant pas, voici qu'elles étaient les différentes classes de ce magnifique concours.

1re classe. — Procédés pour le traitement du lait en vue de sa conservation et de la fabrication des beurres et fromages ;

2e classe. — Types d'installation de laiteries, beurreries, fromageries, etc ;

3e classe. — Machines et appareils pour le transport du lait ;

4e classe. — Appareils propres à refroidir le lait ;

5e classe. — Barattes et appareils propres à séparer le beurre du lait ou de la crème : 1° barattes à bras ; 2° barattes à manège et mues par la vapeur ; 3° crèmeuse mécanique ;

6e classe. — Appareils pour le délaitement, pétrissage du beurre, etc. : 1° malaxeurs ; 2° appareils divers, parmi lesquels nous citerons une bouteille exposée par M. Hurel, à Theillement, qui obtint un prix supplémentaire ;

7e classe. — Presses à fromages ;

8e classe. — Vases pour la conservation et la vente du

Digitized by Google

lait, empaquetage et emballage, etc. de beurres et fromages ;

9e classe. — Vases et ustensiles divers à l'usage de laiteries, beurreries, fromageries ;

10e classe. — Instruments scientifiques à l'usage des laiteries et fromageries, thermomètres, baromètres, hygromètres, pèse-lait, crèmomètres ;

11e classe. — Modèles, figures, plans, livres et autres moyens d'instruction.

Cette exposition était vraiment remarquable et digne du plus vif intérêt.

Pour terminer la mission, que vous avez bien voulu me confier, je dois encore, messieurs, vous rendre compte des délibérations prises en séance publique le vendredi 9 juin. A 2 heures, dans la salle de l'hôtel de ville, mise gracieusement à notre disposition par la municipalité de Saint-Lô, eut lieu la réunion générale des membres du jury, des exposants et délégués de sociétés d'agriculture sous la présidence de M. de Lapparent, inspecteur général de l'agriculture.

M. l'inspecteur donne lecture du procès-verbal de la réunion du 3 juin, à Alençon, et rend compte des démarches qu'il a faites auprès du ministère à l'effet d'avoir les modifications demandées en 1881 et des résultats qu'il a obtenus.

Certaines de ces modifications ont été renouvelées à Saint-Lô et sur le nouveau programme de concours régional qui aura lieu à Caen en 1883 ; je suis heureux de constater que certaines d'entre elles ont été éxécutées.

On a établi les différentes catégories des animaux de l'espèce bovine non pas sur l'âge réel de l'animal, mais en tenant compte de la dentition (sauf, pour la variété Durham où l'ancienne classification persiste, vu la grande précocité de ces animaux).

Au lieu d'avoir 2 sections pour la race normande, mâles, intitulées l'une : animaux de 6 mois à 1 an ; l'autre : animaux de 1 à 2 ans, on a formé une seule section intitulée, animaux de moins de 2 ans, n'ayant pas de dents de remplacement.

Digitized by Google

La 2e section actuelle remplace la 3e de l'ancien programme et, au lieu d'avoir une section intitulée : animaux de 2 à 4 ans, on a maintenant celle des animaux de 2 à 3 ans n'ayant pas plus de 2 dents de remplacement.

Parmi les génisses de la race normande, on a fondu les deux premières sections en une seule intitulée : génisses de moins de 2 ans n'ayant pas de dents de remplacement.

La 3e section est devenue la 2e et porte l'indication de : génisses de 2 à 3 ans n'ayant que 2 dents de remplacement pleines ou en lait.

Enfin la 4e section est devenue la 3e et est désignée sous le nom de vaches de plus de 3 ans ayant plus de 2 dents de remplacement, pleines ou en lait.

Dans cette réunion du 9 juin, on a beaucoup réclamé sur la façon de composer le jury, de nombreux avis ont été donnés sur la manière de nommer les membres. Toujours est-il qu'il serait à désirer que chacun des sept départements compris dans la région y fût également représenté. Il a été demandé que les membres du jury fussent élus par le ministère, sur la proposition par les Sociétés agricoles du département, d'hommes éclairés et capables ; de cette façon, la composition du jury serait meilleure et faite d'une manière plus équitable.

On a renouvelé le vœu émis l'an dernier à Alençon sur le transport à prix réduit des animaux et produits destinés au concours sur les voies ferrées.

M. Lesueur, secrétaire du Comice agricole de Bayeux, a demandé l'appui du ministère pour la création d'un herd-book de la race normande. — Souhaitons que ce vœu soit accompli, vu son incontestable utilité dans notre région.

Les exposants de l'espèce ovine, devant le nombre croissant de sujets mérinos, ont demandé l'établissement d'un prix d'ensemble pour cette race.

Cette belle fête agricole, malgré le mauvais temps qui a persisté durant son séjour, restera dans la mémoire de ceux qui l'ont visitée et admirée.

Digitized by Google

Une distribution solennelle des récompenses, présidée par M. de Mahy, ministre de l'agriculture, dans l'entourage duquel nous avons remarqué notre honorable président, M. Barrème, préfet de l'Eure, et suivie d'un banquet auquel avaient été conviés tous les lauréats de 1er prix, termina ce beau concours. La ville de Saint-Lô, qui s'est toujours montrée une hospitalière digne de la préfecture du département de la Manche, avait organisé des jeux et réjouissances publiques.

Pour terminer ce rapport, permettez-moi, Messieurs, de m'unir à vous tous pour constater que, si le département de l'Eure n'était pas représenté par le nombre, il l'était brillamment par la qualité; adressons donc nos félicitations et votons des remercîments unanimes à ces lauréats, dont j'ai eu l'honneur de proclamer hautement les succès à Saint-Lô, à ces vaillants champions qui ont tenu avec courage et ardeur haut le drapeau agricole du département de l'Eure au concours régional de Saint-Lô, et n'oublions pas, Messieurs, d'aller admirer leurs produits, entendre proclamer leurs succès l'année prochaine à Caen.

Digitized by Google

VŒUX

ÉMIS PAR LA SOCIÉTÉ LIBRE DE L'EURE

Dans la séance générale du 10 *juin* 1883.

—

1° Dégrèvement des charges qui pèsent sur l'agriculture ;

2° Rétablissement des droits protecteurs ;

3° Abaissement des tarifs des compagnies des chemins de fer pour le transport des produits agricoles français.

La Société d'agriculture prie M. le Ministre de la guerre de vouloir bien, au moment de la moisson, mettre à la disposition des cultivateurs le plus grand nombre possible de soldats et de fixer les grandes manœuvres après le 15 septembre.

Digitized by Google

RAPPORT DE M. BOURGNE

SUR

LE CONCOURS AGRICOLE QUI S'EST TENU A PARIS

DU 22 AU 31 JANVIER 1883

Lu à la séance générale du 10 *juin* 1883

MESSIEURS,

Permettez-moi de placer sous vos yeux le compte rendu de ma visite au concours général tenu à Paris en janvier dernier, compte rendu qui donne la liste des exposants du département de l'Eure et mentionne les distinctions qu'ils ont obtenues.

« ... Cette année, le ministère de l'agriculture avait joint aux différentes expositions ordinaires un concours de reproducteurs mâles, concours qui ajoutait beaucoup à l'attrait et à l'utilité de cette solennité agricole ; les reproducteurs ont, en effet, sur l'avenir de l'élevage en France, une influence telle qu'il serait superflu de chercher à la démontrer. Les concours d'animaux gras, d'une valeur incontestable, n'ont pas la même importance, ces animaux ayant atteint le terme de leur carrière.

Nous occupant donc d'abord de ce qui intéresse l'avenir de nos races locales, voici ce que nous avons constaté :

Race bovine normande. — En tout 3 taureaux présentés pour 4 prix offerts. — Parmi ces animaux, un seul venait de la

Digitized by Google

Normandie, du département de la Manche ; il a été classé 1er avec la médaille d'or. Les deux autres venaient de l'Aisne et de l'Yonne. — On se demande pourquoi cette race n'était pas mieux représentée, car elle occupe presque seule tout le bassin de la Seine depuis Troyes jusqu'à la mer.

Sur 68 étalons amenés au concours, 36 étaient de race Durham.

Races ovines. — Dans la 1re catégorie, qui comprenait les mérinos et les métis-mérinos, sur 31 béliers, le département de l'Eure en avait envoyé 4 appartenant tous à M. Hellard, de Gouville, canton de Damville. Quoique bons, ils ont été battus.

L'exposant aura certainement reconnu le défaut de la cuirasse et saura y porter remède pour le prochain concours ; nous dirons en passant que *la toilette*, qui cache souvent bien des petits défauts, et que tous les bons moutonniers pratiquent si avantageusement pour leurs intérêts, semblait laisser un peu à désirer.

Races porcines. — Exposition de bons verrats. Pas un seul du département.

Animaux de basse-cour. — Collection remarquable, bruyante et gaie comme toujours. Pour ces productions, l'Eure occupe une place importante pour la quantité de denrées diverses qu'il livre à la consommation générale. Pourquoi donc les producteurs du département se sont-ils abstenus de paraître au concours ?

Animaux gras. — Parmi les animaux gras de l'espèce bovine, bœufs ou vaches, isolés ou en bandes, nous n'avons vu aucun sujet présenté par notre région. Dans l'ensemble, les normands purs sont peu nombreux. La race, bien partagée d'ailleurs sous le rapport de la production de la viande et du lait, n'offre cependant pas pour cette première fonction une aptitude et une précocité aussi développées que les Durham, les Durham manceaux, les Charollais et les Limousins, qui se trouvent au concours en grande majorité.

Digitized by Google

La production du veau gras ne se fait que dans un certain rayon autour de Paris. Sur 23 sujets, 22 ont été déclarés comme normands ou cotentins-normands, ce qui pour nous est la même chose; 10 viennent du département de l'Eure, présentés par 6 exposants : MM. Duval, à Bueil ; Lampérière, à Bueil ; Barbier, à Croisy ; Duvallet, à Damville ; Léger, à Coudres, et Fauchet à Saint-André. — M. Léger a obtenu une prime de 100 francs et M. Duvallet une mention honorable.

Parmi les animaux gras de l'espèce ovine, nous en trouvons qui appartiennent à M. Dumoutier, l'habile cultivateur de Claville, seul exposant du département pour cette spécialité. Une mention honorable lui a été attribuée pour une excellente bande de 16 Dishley-mérinos âgés de 38 mois et pesant ensemble 1,003 kilos.

M. Dumoutier a remporté de véritables succès au concours de l'espèce porcine : un 3e prix de 160 francs ; un 2e prix de bandes de 300 francs ; un 1er prix de bandes de 400 francs.

Industrie laitière. — Deux seulement des exposants de fromages appartiennent à notre région : M. Brossard, aux Cailletots-Mainneville, et M. Lavril, à Saint-Aquilin-de-Pacy. Le premier a obtenu une mention honorable pour ses camemberts.

M. Dumoutier a reçu une médaille de bronze pour ses beurres en livres fort appétissants, et une mention honorable pour le même produit salé.

M. Lavril a obtenu 2 mentions honorables pour ses beurres ; il aurait certainement eu davantage, si une de ses mottes de beurre avait eu une meilleure coloration et si ses beurres en livres se présentaient sous une forme plus séduisante.

Enfin, dans cette partie du concours, nous trouvons M. Ansiaume, d'Heudicourt, qui expose de la crème fraîche ; et M. Brault, de Bezu-Saint-Eloi, qui vend d'excellent lait aux dégustateurs amateurs.

Produits agricoles. — Dans l'exposition des produits agrico-

Digitized by Google

les se trouve une belle gerbe de blé Hallet, cultivée à Claville, provenant de la même exploitation. Un lot de fourrage vaut à l'exposant une médaille d'or.

Au dehors du Palais de l'Industrie, parmi les machines, se trouvent des batteuses, une locomobile et un manège exposés par M. Montandon, le constructeur bien connu de Vernon. Une charrue assez compliquée, additionnée d'un appareil injecteur, est exposée par M. Mauger, de Saussay-la-Vache.

Nous devons encore signaler comme offrant un grand intérêt pour notre département : une collection de pommes à cidre, exposée par la Société d'agriculture de Saint-Lô ; — les appareils de laiterie usités et recommandés depuis les nouveaux progrès lacticoles, par les maisons Swarz et Pilter ; — un modèle de musée scolaire très complet, réuni par l'instituteur d'Ambleville (Seine-et-Oise) ; — des fourrages ensilés venant de l'exploitation du Boulleaume, près Chaumont-en-Vexin ; leur conservation est parfaite, et des bœufs gras, nourris de ces produits et figurant à l'exposition, viennent prouver la valeur du système ; — enfin, des miels ayant fort bonne mine, obtenus avec beaucoup d'habileté par M. Asset, de Sèvres, au moyen de ruches à cadres mobiles. »

..... — A cette note, publiée par les journaux d'Evreux à la date du 4 février, permettez-moi, Messieurs, d'ajouter quelques observations.

Les premières seront relatives à la représentation insuffisante de la race normande au concours des reproducteurs ; pour y remédier, il faut répandre la nouvelle de la création récente de ce concours ; les expositions ultérieures affirmeront les qualités de la race ; et, pour les maintenir et les développer encore, si c'est possible, l'usage du Herd-Book, encore à l'état de projet, devra être étendu autant que possible et présenté dans la campagne sous une forme telle, que la culture se familiarise promptement avec cette institution, qui arrive un peu tardivement en France.

Digitized by Google

Pour ma part, j'applaudis à l'institution du Herd-Book normand.

Mais... si les bêtes bovines doivent être préservées du croisement Durham, nos bêtes chevalines ne devraient pas être moins préservées des *demi sang* et des *pur sang;* les cultivateurs éprouvent souvent des mécomptes sérieux à leur livrer des juments de trait. Demandons, Messieurs, à l'administration des Haras de NE NOUS PROCURER QUE DES ÉTALONS *présentant les caractères les plus recherchés de la race percheronne*, dont l'existence *ici* est une loi naturelle créée par des conditions d'ensemble qui rendent la production du *cheval léger* improductive dans les conditions générales de la culture. Les agriculteurs du département, acceptant et instituant le Herd-Book des bêtes bovines, auront grand intérêt à s'occuper de la création d'un Stud-Book de la race percheronne, œuvre qui ne leur sera pas moins profitable, mais qui ne peut être entreprise avec chances de réussite qu'après entente préalable avec les agriculteurs des régions qui produisent le cheval du Perche.

Quelque temps après le concours de Paris, j'ai eu l'occasion de me rendre à la ferme du Boulleaume, commune de Lierville, près Chaumont-en-Vexin, pour visiter les ensilages faits par M. le vicomte de Chezelles.

Un silo immense a servi, l'an dernier encore, à conserver les fourrages de *cent hectares* de fauche; le fourrage mêlé convient aux bêtes bovines et ovines. Comme nourriture pour les vaches laitières, je crois qu'on ne peut trouver rien de mieux pour l'hiver, puisque les animaux reçoivent sous cette forme une alimentation essentiellement favorable à la sécrétion du lait.

Au Boulleaume, on trouve une installation coûteuse qui peut faire hésiter bien des personnes qui seraient désireuses d'employer cette méthode de conservation et de préparation du fromage; puis la nature du sol qui est perméable a permis d'établir un silo creusé; bien des personnes peuvent croire

Digitized by Google

qu'il y a là dans cette installation et dans ces conditions naturelles la raison principale de la réussite ; il n'en est rien : M. Tarnaud, de Limoges, ensile des fourrages verts dans des *silos volants* établis à la surface du sol, qu'il soit perméable ou non. Dans ces silos volants, disposés avec les soins nécessaires de tassement et de recouvrement de terre, la conservation du produit est parfaite et sa qualité ne laisse rien à désirer.

La méthode de l'ensilage permet de disposer en hiver de la nourriture la plus convenable pour les bêtes laitières ; elle permet au cultivateur d'utiliser au mieux un excédant des fourrages verts ; elle donne le moyen, avec la méthode du fromage de Klappmayer, de rentrer des fourrages en dépit des temps les plus défavorables qui puissent se produire au moment habituel de la fenaison.

En allant au Boulleaume, je me suis aussi rendu à Vesly chez M. Baquet, pour voir son installation de laiterie disposée d'après les procédés inventés en Danemark pour la fabrication du beurre. Je n'entrerai pas dans le détail de ces procédés nouveaux et lucratifs qui donnent un produit de qualité très supérieure. Je crois, Messieurs, que l'adoption de cette manière de faire pourrait avoir de très grands avantages dans certains de nos cantons où l'on produit des beurres déjà recherchés, mais qui pourraient néanmoins être bien meilleurs et obtenir des prix bien supérieurs à ceux qu'ils obtiennent. L'importation des beurres français, autrefois si recherchés, diminue ; leur qualité n'a pas baissé, elle est restée la même, tandis que celle des produits étrangers, préparés d'après les nouvelles méthodes, s'est améliorée de beaucoup. L'adoption de ces méthodes nous rendrait bientôt le rang que nous avons perdu. Du reste, le concours de Caen, auquel est adjoint une exposition importante de l'industrie laitière, fera ressortir, une fois de plus, les avantages qu'assure l'emploi des appareils que vous avez vu exposer à votre concours de Thiberville.

Digitized by Google

RAPPORT

SUR

LE CONCOURS RÉGIONAL AGRICOLE DE CAEN

JUIN 1883

Lu dans la séance générale du 16 décembre 1883

PAR M. A. BOURGNE

—

MESSIEURS,

Chargé par la Société libre de l'Eure de la représenter à la réunion des délégués et des exposants au concours régional agricole de Caen, et de vous adresser un compte rendu de ce concours, j'obéis au mandat qui m'a été confié.

L'exposition agricole de Caen, contrariée par le mauvais temps pendant toute la durée de son installation ; disposée d'une manière peu commode, formant des annexes sans même avoir un centre ; exploitée par la ville qui avait porté le prix des entrées à un chiffre exagéré, a cependant joui d'un succès relatif, grâce aux mesures qu'a su prendre M. le commissaire général.

On ne saurait trop regretter de voir les villes destinées à être le siège des concours régionaux persévérer dans la voie où elles sont entrées, profitant de la solennité agricole pour tenir des expositions industrielles, scolaires, horticoles, hippiques, des courses, des fêtes, des concours de fanfares et d'orphéons ; les beaux-arts même y trouvent une place ! et

Digitized by Google

tout cela est fait dans des proportions telles que le concours régional agricole, raison ou cause de tout le reste, est relégué où personne ne veut être et passe presque inaperçu, si ce n'est des agriculteurs sérieux qui viennent y puiser les notions du progrès, ou pour recueillir des palmes bien méritées.

Mais la presse agricole s'est assez occupée des inconvénients qu'a présentés à Caen la coïncidence de ces expositions multiples, et même, paraît-il, des ennuis financiers qui s'en sont suivis.

Nous n'en aurions pas parlé si nous ne ressentions une vive appréhension de voir se répéter les mêmes faits au prochain concours auquel seront conviés les agriculteurs du département de l'Eure et qui se tiendra à Rouen du 7 au 15 juin 1884.

Il faut reconnaître que l'administration supérieure ne peut empêcher les municipalités de profiter de l'occasion qui leur est offerte pour ouvrir le champ des réjouissances, des fêtes, en même temps que celui du progrès et de l'instruction ; mais on peut et on doit dès maintenant chercher à obtenir d'elles que les expositions agricoles, horticoles et hippiques, qui, toutes les trois, sont le fait de l'agriculture sous ses formes les plus variées, soient réunies et que le même billet puisse servir à les parcourir, à les étudier toutes trois.

Ces observations faites, je passe à l'examen des différentes parties du concours :

1° Les bêtes bovines étaient nombreuses. La race normande était là bien chez elle et pouvait être fière de ses représentants.

M. Dumoutier, à Claville, a remporté le 3e prix des bandes de vaches laitières.

Les animaux de race Durham étaient nombreux aussi ; certains d'entre eux étaient remarquables. A mon avis, cette race offre peu d'intérêt pour les cultivateurs de l'Eure qui trouvent bien plus d'avantages à exploiter des animaux laitiers et ont, par conséquent, toute raison de maintenir pure la race cotentine. La seule chose qu'ils puissent demander aux producteurs

Digitized by Google

des Durham, c'est leur méthode de reproduction, la généalogie et l'habile réclame dont on sait entourer et recommander la race.

2° Dans l'espèce ovine, les principaux prix ont été enlevés par des élèveurs d'Eure-et-Loir, en ce qui concerne les mérinos et métis-mérinos. Il n'y a pas tout à fait lieu de s'en étonner, car la plaine de Saint-André et les cantons de Breteuil et de Damville sont situés à la limite de l'aire climatologique dans laquelle peut vivre le mérinos ; on sait, en effet, qu'il ne peut réussir sous les climats humides.

MM. Hellard et Legendre ont obtenu six nominations, dont 4 pour M. Hellard.

En outre, chacun d'eux a obtenu une médaille d'argent pour des toisons.

On peut désirer que les animaux de ces deux habiles moutonniers soient rendus un peu plus précoces : ce qu'on n'obtiendra qu'en améliorant l'alimentation ; l'importation de quelques béliers du Soissonnais pourra aussi influer avantageusement sur la conformation générale des animaux.

3° L'espèce porcine était très bien représentée : M. Dumoutier a obtenu 4 nominations, dont un premier prix.

4° Sous la tente des produits agricoles, à côté des laines de MM. Hellard et Legendre, non loin des fromages et des beurres de M. Bence, à Authou, M. Dumoutier avait déployé une jolie collection de céréales et de fourrages qui lui ont valu une médaille d'or.

5° Dans le champ réservé aux instruments agricoles, les constructeurs du département de l'Eure sont assez nombreux.

M. Darras, à la Saussaye, expose des instruments destinés presque tous au travail de la terre.

M. Filoque, de Bourgtheroulde, avait amené ses bonnes locomobiles et ses excellentes batteuses, ainsi que son concurrent de Vernon, M. Montandon.

M. Rivière, représentant et dépositaire, à Pacy-sur-Eure, avait déclaré les moissonneuses et faucheuses « Albion ».

Digitized by Google

Enfin M. Pinel, qui est un des plus anciens constructeurs du département, avait amené une collection d'instruments propres au travail de la terre, à la récolte et à la préparation des produits végétaux.

Pour avoir une idée complète de l'importance de l'exposition des instruments, il me suffira de dire que le catalogue comptait 1,358 numéros.

MM. Darras et Pinel avaient pris part aux concours spéciaux de Brabants doubles et de Trissocs ; aucune récompense n'a pu leur être décernée. Les prix ont été distribués ainsi :

Brabants doubles : 1er prix, M. Candelier ; 2e prix, M. Henry et ses fils ; 3e prix, M. Bajac Delahaye. Charrues trissocs : 1er prix, M. Bajac Delahaye ; 2e prix, M. Candelier ; 3e prix, M. Durand.

Au mois d'août, ont eu lieu les expériences de machines à moissonner, expériences fort intéressantes ; mais, comme toujours, trop peu suivies du public.

A mon avis, les moissonneuses-lieuses surtout ont remporté un succès légitime ; 3 chevaux et un homme peuvent faire la moisson d'une ferme entière, à la condition que l'appareil soit suivi de deux personnes qui mettent les gerbes en moyettes ou en dizeaux ; c'est ce que l'on pourrait appeler un travail admirable. Ainsi se trouve résolu en partie le problème de la main-d'œuvre ; nous disons *en partie*, car si le travail de l'homme est remplacé par celui des animaux ou des machines, il ne faut pas oublier que ces instruments ne peuvent se répandre partout. Actuellement, leur prix et le morcellement exagéré de nos terres y font obstacle.

Voici quelles ont été les récompenses distribuées :

Moissonneuses : 1er prix, M. Pécard : Indispensable Hornsby ; 2e prix, M. Turquetil : Adriance, Platt et Cie ; 3e prix, M. Osborne : n° 8 ; 4e prix, M. Pilter : Wood ; 5e prix, M. Bamlett.

Moissonneuses-lieuses : 1er prix, M. Pilter : Wood ; 2e prix,

Digitized by Google

M. Albaret : Mac Cormick ; 3e prix, M. Pécard : Hornsby : Lieuse indépendante, 2e prix, M. Dudouy.

6° Aucun des lots de volailles exposés n'appartenait à des habitants de l'Eure. Cette exposition était très complète et très bruyante, comme toujours.

7° Au concours régional de Caen se trouvait annexée une exposition internationale de laiterie.

M. Pilter y avait installé une laiterie danoise. Il était activement secondé par M. Baquet, qui a fondé chez lui, à Vesly, une beurrerie lucrative exploitée en suivant ces procédés ; une médaille d'or a été accordée à M. Baquet en même temps que le prix d'honneur était attribué à M. Pilter.

Nous sommes heureux de voir que l'exemple donné par M. Baquet a été suivi ; une beurrerie vient d'être installée à la Goulafrière, et une autre se monte en ce moment à Blaru, à la porte même du département.

Encore un seul mot, Messieurs, pour vous dire que le concours hippique organisé à Caen a joui d'un succès complet et très légitime. La race chevaline comptait là ses meilleurs représentants du Perche, de la Manche, du Merlerault et du Cotentin.

Ce concours a été, disons-nous, un succès ; le nombre énorme de visiteurs qui l'ont parcouru en est une preuve. Il a été suivi de courses au trot fort intéressantes.

Mais pourquoi le cheval, *moteur* et *produit* de l'agriculture, n'a-t-il pas sa place dans l'enceinte du concours agricole ? Cette question a été soulevée encore une fois à la réunion des délégués tenue à Caen. Espérons qu'enfin un jour viendra où, à force d'élever la voix, les producteurs de chevaux verront faire droit à leurs réclamations.

Enfin, Messieurs, pour en finir avec la part prise par le département de l'Eure à ce concours, j'ai à vous rappeler qu'un des membres marquants de notre Société, M. A. Hébert, lauréat de la prime d'honneur, faisait partie du jury, et que celui qui

Digitized by Google

a l'honneur de vous lire ces lignes faisait partie du commissariat chargé de l'organisation du concours.

Je dépose sur le bureau le résultat des demandes ou observations présentées en votre nom à la réunion des délégués.

Digitized by Google

VŒUX ÉMIS

PAR

LA SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE DE L'EURE

Transmis à la réunion des Exposants et Délégués au Concours régional de Caen

—

1er vœu : Avancer la date du concours régional à la fin de mai, afin de ne pas forcer l'exposant à s'absenter au moment des binages, fanages, etc., qui ont lieu en juin.

Accordé en principe : les concours de la région auront lieu en balance sur mai, juin. Cependant le concours de 1884 à Rouen est encore fixé au 7 juin seulement.

2e vœu : Qu'il soit accordé des billets aller et retour aux exposants, valables pour toute la durée du concours.

Cette démarche près des compagnies incombe aux municipalités; quelques-unes ont déjà, dans certains cas, obtenu des concessions.

3e vœu : Admettre les wagons d'animaux expédiés aux concours dans les trains-omnibus, mais aux conditions ordinaires des expéditions du bétail, afin d'abréger la durée du voyage sans élever les frais.

Renvoyé aux municipalités qui pourraient obtenir cette concession des compagnies.

4e vœu : Application rigoureuse de l'article 6 des arrêtés des concours, relatif à l'état d'engraissement des reproducteurs.

Digitized by Google

M. l'Inspecteur général se charge de le rappeler aux jurés, mais ceux-ci restent maîtres de leurs appréciations.

5e vœu : Que le commerce des fourrages puisse s'exercer librement dans les concours, sans tarification des villes.

Les mesures de police du concours s'y opposent.

6e vœu : Que les exposants aient la faculté de sortir leurs animaux le soir même des derniers jours.

Décision laissée au commissariat, seul juge de l'opportunité de la chose, selon l'emplacement du concours près des gares ou au centre des villes.

7e vœu : Que les bandes de vaches soient composées de 6 têtes au lieu de 4.

Rejeté comme pouvant écarter les concurrents de la petite culture.

Digitized by Google

RAPPORT

SUR

LE CONCOURS SCOLAIRE DE CAEN

PAR M. BOURGNE

Lu dans la séance générale du 16 *décembre* 1883

—

MESSIEURS,

Vous avez bien voulu me charger de vous adresser un rapport sur l'exposition scolaire de Caen ; c'est une charge bien lourde que de juger un concours de cette importance, car, de nos jours, les questions d'enseignement semblent vouloir prendre un développement considérable et former la plus vive préoccupation de nos gouvernants. Aussi n'attendez pas de moi un jugement réel qui serait du reste sans valeur à cause de la trop jeune expérience que j'ai des choses de l'enseignement ; mais, si vous le permettez, je vous communiquerai purement et simplement les impressions que j'ai ressenties en visitant ce *temple de la science pour tous*, qu'on appelle une exposition scolaire.

En entrant dans les galeries de l'exposition scolaire et en les parcourant à la hâte avec les yeux du profane, on sent qu'on a besoin de se recueillir après en avoir fait un premier tour, afin de chercher le sens, l'énigme, la clé, l'importance de ces matériaux divers assemblés là, et c'est alors que la

Digitized by Google

seconde visite devient intéressante, instructive et que l'on comprend l'utilité d'une semblable exhibition, la classification des œuvres produites et l'heureuse émulation qui doit en résulter.

Tout d'abord, en effet, on est étonné de la diversité des expositions particulières : ici des cahiers empilés les uns sur les autres; là des cartes, des dessins de toutes sortes; à côté, des livres isolés ou réunis savamment pour former une bibliothèque ; plus loin, des collections très complètes et extrêmement intéressantes de fossiles et de minéraux ; le département du Calvados est représenté là tout entier avec ses différentes couches géologiques ; — dans d'autres salles, des ébauches diverses, voire même des chefs-d'œuvre en bois et en fer ; — des collections complètes de robes de poupées, d'ouvrages en tapisserie, œuvres charmantes, ma foi, et très bien réussies de jeunes écolières. Que sais-je enfin ? Tout est intéressant ; tout est bien ; tout est beau, car ce tout est une preuve du zèle que chacun met à répandre le savoir ou à l'acquérir.

Et cet ensemble qui, parcouru à la hâte, semble désordonné, décousu, se classe, s'explique lorsqu'on l'étudie à fond :

Œuvres des écoles normales : Rouen, Caen et Alençon sont là brillamment représentées;

Œuvres des écoles primaires supérieures, témoignant déjà d'études avancées et savamment conduites ;

Œuvres des écoles professionnelles, avec des documents sérieux d'instruction, et des objets de fabrication artistiques ou industrielles dans lesquelles quelques-uns excellent ;

Œuvres des écoles primaires, consistant en cahiers propres et bien faits d'écriture, de français, de calcul, d'histoire, de géographie, d'instruction civique et morale même ; peut-être devons-nous à des vues un peu trop spécialistes d'avoir remarqué que les cahiers d'agriculture étaient fort rares !

Œuvres encore des écoles maternelles, et travaux manuels des filles;

Digitized by Google

Enfin, la librairie, le mobilier scolaire, le mobilier d'enseignement, formant comme une seconde catégorie, base ou fondement de la première. Le *Livre*, le *bon Livre*, n'est-il pas la source de toute science ! et le mobilier de l'école, le matériel d'enseignement, le musée scolaire ne sont-ils pas les corollaires indispensables !

Messieurs, la région agricole, qui avait Caen comme centre d'exposition cette année, correspond à peu près exactement à la circonscription académique, dont M. Liard est le recteur sympathique ; c'est à la ville de Caen, c'est à lui qu'on est redevable du succès de l'exposition scolaire, à laquelle tous les instituteurs, tous les professeurs, toutes les écoles du département de l'Eure étaient conviés.

Nos représentants à Caen sont peu nombreux, mais la haute valeur des objets qu'ils ont exposés fait oublier leur petit nombre.

Citons d'abord M. Lecointe, professeur à l'école normale, qui obtint une médaille de vermeil grand module pour son très excellent livre de problèmes dont tous les énoncés ont pour base un fait réel, scientifique, instructif des lois de la production agricole ; c'est un livre qui a sa place faite ou qui se la fera tout seul dans les écoles rurales dont le recrutement s'opère parmi les enfants de nos campagnes.

Une médaille d'or a été attribuée à juste titre à M. Lavallée, instituteur à Damps, pour son musée scolaire qui réunit des choses vraiment utiles.

Deux médailles d'argent ont été décernées à M. Parey, instituteur à Fontaine-la-Sorêt, et à M. Gaillard, à Breteuil.

Une médaille de bronze a été obtenue par M. Martin, instituteur à Piencourt.

Enfin des mentions honorables ont été accordées à M. Parey, à Fontaine-la-Sorêt ; M. Gondouin, à Nonancourt ; et M. Desdouits, à Sébécourt.

Digitized by Google

Messieurs, je ne doute pas que la Société libre de l'Eure ne se réjouisse des succès si bien mérités, si vaillamment disputés et qu'elle n'en envoie le témoignage aux lauréats du concours scolaire de Caen.

Digitized by Google

RAPPORT

SUR

L'EXPOSITION D'HORTICULTURE DE ROUEN

JUIN 1884

PAR M. PIÉTON, MEMBRE DE LA SOCIÉTÉ

Lu dans la séance générale du 29 juin 1884

—

MESSIEURS,

A l'occasion du concours agricole de notre région, qui cette année avait lieu à Rouen du 7 au 15 juin, la Société centrale d'horticulture de la Seine-Inférieure avait organisé une exposition des produits de l'horticulture dans le jardin de l'hôtel de ville de Rouen.

Désigné par votre conseil d'administration pour représenter la Société d'agriculture de l'Eure, comme juré à cette solennité, je viens vous rendre compte de la mission qui m'a été confiée.

Sans être aussi complète qu'il était permis de le présumer dans une ville entourée de nombreux jardins, où se rencontrent pour ainsi dire à chaque pas les produits les plus variés de l'horticulture de luxe et de la culture maraîchère, l'exposition de Rouen n'en était pas moins très remarquable sous le rapport de la rareté d'un grand nombre de végétaux et des excellents résultats obtenus dans la plupart des concours qui ont été soumis à l'appréciation du jury.

Digitized by Google

Deux prix d'honneur consistant en objets d'art, 68 médailles dont 4 en or, 22 en vermeil, 31 en argent et 11 en bronze, ont été attribués aux lots les plus méritants.

Les exposants formaient deux séries et concouraient entre eux : les jardiniers marchands et les horticulteurs amateurs.

En suivant l'ordre indiqué par le programme de la Société, les concours comprenaient comme divisions principales :

1° Serre chaude et serre tempérée ;

2° Arbustes et plantes de pleine terre ;

3° Culture maraîchère ;

4° Arboriculture ;

5° Industrie horticole.

Il serait superflu de mentionner tout ce que nous avons distingué, nous nous bornerons à signaler succinctement les apports les plus importants dans chaque section du concours.

Serre chaude et serre tempérée.

Dans cette importante section, nous trouvons ce que les membres du jury, comme tous les visiteurs, ont appelé la perle du concours, c'est-à-dire la grande serre où M. Rondeau, chef des cultures du domaine de Gouville, avait groupé un grand nombre des splendides végétaux dont sont garnies les serres de M. le comte de Germiny, trésorier-payeur général de la Seine-Inférieure.

Cette réunion de plantes, aussi rares que bien cultivées, était exposée avec un goût parfait dont la disposition permettait au jury de tout examiner dans les moindres détails.

Là se trouvaient représentées par des types uniques en Europe, ces étranges plantes qui s'appellent les orchidées, dont plusieurs variétés représentaient individuellement une valeur de plus de *mille* francs.

Dans le voisinage des orchidées, le même exposant avait placé de splendides échantillons de caladium, d'anthurium, de clivia, de gloxinia, et, réunissant l'utile à l'agréable, il ajoutait à toutes ces belles collections, des pêchers, des bru-

Digitized by Google

gnoniers et des vignes cultivés en pots et garnis de fruits dont un grand nombre étaient en état de maturité.

Cet admirable ensemble a été l'objet de deux hautes récompenses : un prix d'honneur de la Société et une médaille d'or des dames patronnesses. Nous avons eu la satisfaction d'apprendre que l'heureux lauréat de ces prix, M. Rondeau, est notre compatriote ; il appartient à une honorable famille de cultivateurs des environs de Bernay.

En visitant une autre serre, nous avons remarqué un joli lot appartenant à un exposant du département de l'Eure, M. Biziou, horticulteur à Louviers ; son apport se composait de 60 fougères arborescentes d'une culture irréprochable. Une grande médaille en vermeil lui a été attribuée.

M. Lion, horticulteur à Rouen, a obtenu deux grandes médailles en vermeil, l'une pour palmiers et cycadées, l'autre pour une riche collection de dracœna.

Près de l'entrée du jardin, se trouvait l'exposition d'ensemble de M. Lemaître, jeune horticulteur rouennais à qui le jury a accordé un des prix d'honneur de la Société pour deux grands massifs de pelargonium variés, un troisième massif de petunia doubles tout à fait remarquables par leurs fleurs à dessins granités, et enfin une riche collection de 80 variétés de begonia tubéreux, supérieurement cultivés et couverts de fleurs.

Beaucoup d'autres plantes de serre, telles que begonia, coléus, geranium, présentées par différents jardiniers et amateurs, ont reçu des récompenses moins importantes.

Arbustes et plantes de pleine terre.

Nous avons à citer, dans cette catégorie, les nombreuses collections de rosiers qui étaient une des grandes attractions du concours, et formaient de magnifiques groupes sur les pelouses du jardin.

Disons en passant qu'à Rouen la culture du rosier a pris

Digitized by Google

une *grande extension* depuis quelques années, et qu'elle est devenue l'objet d'un commerce important et lucratif.

Douze exposants de ce beau genre présentaient autant de lots, tous très méritants. L'apport le plus remarquable, appartenant à M. Renard, de Rouen, a obtenu une médaille d'or.

Venaient ensuite les lots de MM. Gautier et Thubeuf, récompensés l'un et l'autre d'une grande médaille en vermeil.

Un horticulteur de Sceaux, près Paris, M. Paillet, avait envoyé un riche spécimen de ses cultures, représenté par une fort belle collection de pivoines ligneuses et de clématites variées.

Une médaille en vermeil a été attribuée à M. Paillet.

Nous devons mentionner encore un beau groupe de pensées présenté par M. Campion, de Dieppe, et pour lequel cet horticulteur a obtenu une médaille en argent.

Un amateur, M. Angran, avait eu l'heureuse idée de former un ensemble très complet de nos fougères et de nos orchidées indigènes. Très apprécié par le jury, cet apport a reçu une médaille en argent grand module.

Culture maraîchère.

Les exposants maraîchers étaient peu nombreux. En revanche, les produits exposés rachetaient par la qualité et leur développement tout à fait remarquable le peu d'importance numérique des lots présentés au jury.

M. Dujardin, maraîcher à Rouen, a obtenu la médaille d'or du Ministre de l'agriculture pour son exposition exceptionnelle de légumes. Toutes les plantes potagères de la saison, venues à l'air libre ou sous châssis, s'y trouvaient réunies en magnifiques échantillons d'une culture des plus perfectionnées.

Arboriculture.

Ce concours avait pour but d'encourager la culture des arbres fruitiers forcés en pots. M. Salomon, horticulteur à Thomery, répondait aux conditions du programme par un

Digitized by Google

apport comprenant des ceps de vigne chargés de raisins mûrs, de pêchers garnis de fruits très avancés en maturité, de cerisiers, de pruniers également couverts de fruits.

Le jury a décerné la médaille d'or du département à ce bel ensemble.

Industrie horticole.

Cette partie de l'exposition était relativement peu importante, une grande partie du matériel horticole figurant au concours régional.

Cependant nous avons remarqué des appareils de chauffage d'une bonne fabrication, des serres aussi commodes qu'élégantes provenant des ateliers de MM. Lusseau, Michoux et Moutier, et pour lesquels plusieurs médailles ont été distribuées.

Je ne puis terminer ce compte rendu, tout incomplet qu'il est, sans rendre hommage à l'empressement et aux égards dont j'ai été l'objet de la part des membres de la Société d'horticulture de Rouen. C'est un honneur que je m'empresse de reporter à la Société libre de l'Eure dont j'étais le représentant.

Digitized by Google

RAPPORT

SUR

LE CONCOURS AGRICOLE TENU A LIEUREY

LE 5 OCTOBRE 1884

Lu à la séance de la section de Pont-Audemer, le 17 novembre 1884

PAR M. ÉMILE HEBERT, PRÉSIDENT DE LA SOCIÉTÉ

—

MESSIEURS,

Votre bureau vous doit, au début de cette séance, un compte rendu succinct du premier concours tenu par notre Société. Il s'abstiendra de porter un jugement, parce qu'il lui serait difficile de le faire, étant lui-même en cause. Il s'en remet de ce soin à ceux qui, ayant été spectateurs, peuvent être plus désintéressés. C'est à l'opinion publique de la contrée qu'il appartient de décider si notre première tentative a été un coup d'essai heureux. Ce sera déjà beaucoup s'il n'a pas été infructueux et si nous pouvons y puiser quelque confiance pour continuer notre œuvre et nourrir l'espoir de faire mieux dans l'avenir.

En choisissant, avec votre assentiment, Lieurey pour siège du concours agricole de 1884, nous avions en vue d'abord de répondre à un désir exprimé par le conseil municipal de cette localité, par son maire, M. Lambert, comme par son prédécesseur au conseil général, M. Gaston Le Reffait.

Digitized by Google

Nous avons voulu aussi faire revivre les traditions de la Société libre de l'Eure dans une région où elle n'avait pas paru depuis quarante ans. Nous avons cherché surtout à assister l'agriculture là où elle est le plus en souffrance.

Les membres que la Société avait délégués dans la séance du 28 juillet pour faire partie, avec M. Lambert, M. Périer et M. Touflet-Duménil, de la commission d'organisation, étaient MM. A. Hébert, Hopsore, Gruel, de Captot, Olivier et Jacques David.

Les pays de pâturages, en effet, sont moins éprouvés par la crise agricole que ceux restés fidèles à la culture des céréales. Les vastes plaines de labour du Lieuvin étaient dignes, par la fertilité de leur sol, comme par les efforts trop mal récompensés de leurs cultivateurs, de recevoir vos encouragements. Ajoutons que le bon esprit de leur population vous y assurait non seulement un accueil favorable, mais la certitude d'être bien compris dans votre entreprise de moralisation. Aussi, sans méconnaître la valeur des produits exposés, ni le mérite des remarquables bestiaux que la Société a primés, est-il vrai de dire que les traits saillants de la journée du 5 octobre ont été le concours de labourage et le concours des domestiques ruraux.

Dès la veille, vos secrétaires et votre trésorier s'étaient rendus à Lieurey pour prendre connaissance du terrain et se mettre en rapport sur place avec les organisateurs du concours. Votre président, lui-même, a dû à la proximité de sa résidence, la facilité de pouvoir suivre la marche de cette organisation. C'est ce qui l'autorise à vous dire aujourd'hui que M. le maire de Lieurey, assisté de M. Férière et de M. Emile Touflet-Dumesnil, avait préparé avec un soin et une entente dignes des plus grands éloges toute l'installation matérielle. Leur zèle à se multiplier a suppléé ainsi à ce que pouvait présenter de légèrement défectueux l'organisation, toujours difficile, des commissaires des concours, ces intermédiaires nécessaires entre les exposants et les jurys. A Lieurey, ce qu'on

Digitized by Google

aurait pu reprocher, au moins à quelques-uns d'entre eux, ce n'était assurément ni le défaut de bonne volonté, ni même l'absence d'initiative, mais seulement une confiance trop absolue, si méritée qu'elle fût, en ceux qui, ayant en main la direction, ne pouvaient rester chargés de tous les détails d'exécution.

A sept heures du matin, les routes conduisant à Lieurey étaient parcourues par de nombreux bestiaux. Ceux de la race bovine ont été rangés dans l'herbage de M. Ango, à l'entrée du bourg, sur la route de Cormeilles. Cent deux déclarations avaient été reçues pour les diverses catégories admises à concourir. Bien peu ont manqué à l'appel, et plusieurs, s'ils n'ont point remporté les primes, ont contribué, du moins et de la manière la plus honorable, à l'intérêt et à l'éclat du concours. Nous ne pouvons redire ici les noms des lauréats. Rappelons seulement les prix d'ensemble et hors concours, décernés à M. Lepelletier, de Morainville, et Eugène Gibert, de Saint-Sylvestre-de-Cormeilles.

A l'autre extrémité de Lieurey, dans une partie du parc de M. Vattier, dont l'ouverture d'une route a fait une enceinte détachée, ont été groupés les chevaux. S'ils n'ont pas répondu complètement à l'attente, par leur nombre, dans un pays où ce genre d'élevage est très suivi et très perfectionné, grâce aux efforts de propriétaires et de cultivateurs expérimentés, il faut en accuser seulement la saison un peu avancée.

Les travaux de semailles de blé ne permettaient pas, en effet, aux propriétaires de chevaux de les présenter en toute liberté et avec tous les avantages d'une bonne préparation. Malgré ces difficultés, plusieurs expositions de chevaux, juments ou pouliches se sont fait remarquer, et les attelages de M. Désir Cauvin, de Lieurey, se sont classés hors ligne. Le jury a demandé aussi un prix spécial ou plutôt une catégorie nouvelle pour les juments de demi-sang de M. Letellier, de Saint-Sylvestre.

Dans la même enceinte, mais en enclos distinct, ont été pla-

Digitized by Google

cés les animaux des race ovine et porcine, dont on avait un peu médit à l'avance, les troupeaux de moutons tendant à disparaître des fermes de la contrée. A côté de quelques sujets des environs, très recommandables, le canton de Bourgtheroulde est venu relever cette partie de l'exposition des animaux, grâce surtout aux envois de M. Romain Trocque, de Saint-Philbert-sur-Boissey.

Les récompenses offertes aux animaux de basse-cour ont trouvé facilement à se placer et ont dépassé même le chiffre primitivement annoncé.

Non loin d'eux s'ouvrait la partie de l'enclos réservée aux machines et instruments d'agriculture, sur lesquels nous n'avons pas à nous étendre, parce qu'ils doivent faire l'objet d'un rapport dont M. Charbonnier, appréciateur compétent, a bien voulu se charger.

Au fond du jardin de M. Vattier, dans une orangerie spacieuse, les produits agricoles et horticoles avaient été placés et distribués avec cet art qui consiste à mettre en relief chaque exposition particulière, tout en créant un ensemble agréable à l'œil. M. Emile Touflet-Dumesnil, à qui le mérite en revient, à bien voulu se charger aussi de nous faire un rapport spécial.

Entre huit heures et huit heures et demie, les divers jurys ont été constitués. Le jury des bestiaux était composé de : MM. Jean Campion, Hopsore, Léon Gruel, Alphonse Olivier et Ango ; celui des chevaux, de : MM. Jules Castel, Edmond Lerat, G. de Saint-Laurens, Tassel et Boulier ; celui des races ovine et porcine et des animaux de basse-cour, de : MM. Arnois, de Captot, Odienne et Jean Noël ; celui des machines, instruments et accessoires de l'agriculture de : MM. Filoque aîné, Charbonnier, Le Gonidec de Peulan, Elie Cassé, Charles Duret, Cauchepin et Buisson ; enfin celui des produits agricoles, horticoles et de laiterie, de : MM. Piéton, Lecointe, Bourgne, Lerenard-Lavallée et Bunel. De ces jurys ont été détachés, pour décerner les médailles de la Société des agriculteurs de France, MM. Lerenard-Lavallée, de Captot et Bourgne, auxquels sont

Digitized by Google

venus s'adjoindre plus tard MM. Join-Lambert et vicomte de Grente. Tous ces jurys ont commencé à fonctionner avec une grande régularité et ont poursuivi leur examen avec toute l'activité possible.

A une heure et demie seulement, conformément aux indications du programme, le jury de labourage, composé de MM. Désir Cauvin, Léon Gouin, Lepelletier, J. Bouley et Tassel, s'est constitué. Par suite d'une omission, dont le président du concours prend sa part de responsabilité, la feuille sur laquelle le nombre de récompenses à décerner avait été inscrit et augmenté ne leur a pas été remise. Le jury s'en est tenu strictement aux indications du programme primitif, et quelques laboureurs ont été privés ainsi, à la suite des lauréats proprement dits, de médailles d'encouragement qu'ils avaient bien mérité d'obtenir.

La grande quantité de concurrents inscrits et l'étendue de terrain qu'elle exigeait n'ont point permis de désigner le champ du labourage dans les environs immédiats de Lieurey. On l'a trouvé dans la propriété de M^me^ Lefebvre, sur la route d'Epaignes. C'est là que s'est portée l'affluence de la foule, pendant que quelques membres de la Société suivaient avec intérêt les explications pratiques de M. Elie Cassé sur l'ensilage des fourrages verts à l'air libre.

Les décisions des jurys du labourage et des machines, instruments, etc., n'étaient point encore rapportées, que déjà l'estrade, préparée sur la place, était occupée pour la distribution des récompenses. Le président du concours était assisté de MM. le duc de Broglie et Pouyer-Quertier, sénateurs, ce dernier président du conseil général. Venaient ensuite M. Raoul Duval, député; M. Lambert, maire de Lieurey; puis les membres du conseil général: MM. le comte de Blangy, Emile Vy, Join-Lambert, Campion, Hopsore, Léon Sevaistre; des conseillers d'arrondissement: MM. Touflet-Dumesnil, Léon Gruel, Hue et Touchard; MM. Legendre et Ariste Hébert, anciens conseillers généraux; M. A. de Tourville, ancien préfet; les

Digitized by Google

délégués de la Société libre de l'Eure : MM. Léon Petit, secrétaire; Buisson, trésorier; Piéton, directeur du jardin botanique; Lecointe, professeur à l'école normale; Bourgne, professeur d'agriculture du département; enfin, beaucoup d'entre vous, Messieurs. Vous nous pardonnerez de ne pas citer vos noms.

Après le discours d'ouverture de la séance publique et le rapport généreusement pensé, et lu chaleureusement par M. Charles Verger, secrétaire de la section de Pont-Audemer, sur les nombreux prix mérités par les vieux serviteurs, et sur le prix spécial aux fermiers fondé par MM. de Tourville, l'appel des lauréats et la remise des médailles et diplômes ont commencé. MM. Charles Verger, Louis Plichon, Lucien Roussel se sont partagé cette tâche longue et fatigante, pendant que M. Emile Malherbe, trésorier, secondé par M. Buisson, son collègue d'Evreux, faisait la distribution des primes en argent. Leur mission, consciencieusement poursuivie, n'était pas accomplie quand la chute du jour a forcé d'abréger la séance et de se borner à une lecture rapide des récompenses décernées aux exposants de machines et instruments. Depuis lors, l'envoi a été fait à ceux-ci de leurs médailles et diplômes par les soins du secrétariat, et le bureau peut vous indiquer aujourd'hui les résultats généraux des récompenses décernées, renvoyant, pour les détails, au palmarès ci-annexé.

Il a été distribué en argent 300 fr. votés par le conseil général sur les fonds du département; 500 fr. accordés, à titre de subvention, par la Société libre de l'Eure, et, en plus, 985 fr. sur les ressources de la section de Pont-Audemer, dont 250 fr. aux vieux serviteurs, en dehors de 100 fr. donnés, avec destination spéciale, par MM. de Tourville, et de quelques autres souscriptions particulières [1].

[1] Notamment 100 fr. distribués par M. Émile Hébert, comme primes aux produits agricoles, et 50 fr. promis par M. le comte d'Osmoy, et attribués au 2e prix de taureaux.

Digitized by Google

Il a été distribué 2 médailles d'or, 34 médailles de vermeil de divers modules, 40 médailles d'argent et 45 médailles de bronze, représentant une valeur de 1,670 fr. 50 c., dans laquelle la Société n'est entrée que pour la somme de 607 fr. 85 c., grâce à la générosité de nombreux donateurs, dont les noms sont inscrits au palmarès. Nous ne faisons pas figurer, dans le relevé, les médailles décernées au nom de la Société des agriculteurs de France et de la Société française d'encouragement à l'Industrie laitière, qui ont été attribuées suivant les destinations prescrites par ces Sociétés.

Il n'entre pas dans le cadre de ce rapport d'entretenir la Société du banquet de 140 couverts qui a suivi la distribution des récompenses, sinon pour constater la parfaite convenance et la complète cordialité qui n'ont cessé d'y régner. L'agriculture, sans exclure les considérations économiques ou d'administration générale qui s'y rattachent, est restée, jusqu'au soir, à l'ordre du jour, et il n'a été fait infraction à la spécialité de ce programme que pour réclamer à deux reprises la part des pauvres dans des quêtes gracieusement faites et généreusement accueillies.

N'oublions pas de rappeler que l'Union musicale de Pont-Audemer, dont le directeur, M. Bodovillé, est l'un de nos membres, a contribué largement à la fête de Lieurey par l'entrain et le talent de ses musiciens dans les genres très différents où ils ont bien voulu se produire, soit à la messe du matin, soit au concert du jour, soit au banquet et aux danses du soir.

Le rapport présenté en 1844, sur le concours départemental de Lieurey, se terminait par ces mots :

« La Société avait commandé un feu d'artifice, mais l'expé-
« dition s'en est trouvée retardée, et la population a été privée
« du plaisir qu'elle se promettait de ce spectacle. »

M. Lambert a eu, en 1884, l'heureuse inspiration de ne pas compter sur nos talents d'organisation pyrotechnique. Aussi pouvons-nous constater, et nous le faisons sans jalousie, le complet succès du feu d'artifice de M. Gellé, arrivé exactement,

Digitized by Google

accueilli et applaudi avec enthousiasme par une foule nombreuse jusqu'au soir, et, depuis le matin, sympathique.

On assure que ce concours, dont votre bureau vient d'essayer de vous rendre compte, a un peu surpris, par le nombre de ses exposants et le nombre de ses visiteurs, les habitants de Lieurey, qui ne s'attendaient pas à pareille affluence. Ne nous en plaignons pas, Messieurs, et ne les plaignons pas s'ils ont été pris ainsi au dépourvu. Ne plaignons même pas ceux qui n'ont trouvé peut-être dans les hôtels de Lieurey qu'une hospitalité insuffisante ou primitive. L'agriculture prodigue assez de déceptions à notre époque, pour qu'on puisse se réjouir franchement et sans arrière-pensée, quand elle peut être une fois l'occasion d'une surprise de ce genre pour d'honnêtes et paisibles populations.

Digitized by Google

RAPPORT

PAR M. LE COMTE DE SALVANDY, MEMBRE DE LA SOCIÉTÉ

SUR LE

CONGRÈS DES DÉLÉGUÉS DES ASSOCIATIONS AGRICOLES

TENU A PARIS LE 20 NOVEMBRE 1884

Sous le patronage de la Société des Agriculteurs de France

Lu dans la séance générale du 28 décembre 1884

MESSIEURS ET CHERS COLLÈGUES,

Une malencontreuse indisposition me prive du plaisir d'assister, dimanche prochain, à la séance de la Société libre ; je vais donc abréger autant que possible ce rapport, pour ne pas mettre à une trop rude épreuve les facultés divinatrices de celui d'entre vous qui voudra bien se charger d'interpréter mes signes cunéiformes.

Et, d'abord j'écarterai toute discussion sur le fond même de la question des taxes à établir à l'entrée des produits alimentaires étrangers, seuls objets exclus des traités de commerce et sur lesquels, par conséquent, nous ayons conservé notre entière liberté d'action. Votre opinion est faite, depuis longtemps, sur la nécessité de ces taxes et de leur relèvement. Elle est conforme à celle de la très grande majorité des agriculteurs. Et, quand tous les autres motifs donnés à l'appui seraient démontrés vains, elle se justifierait encore suffisamment par

Digitized by Google

une considération à laquelle je ne vois pas que l'on ait répondu, et que je résume ainsi. Dans une situation financière obérée, et où un déficit, sans cesse croissant, devient l'état normal ; quand de nouveaux impôts sont, de l'aveu de tous, inévitables à bref délai, les campagnes mises en présence d'un mode de taxation qui semble ne pas devoir les atteindre gravement, qui ne frappera guère que leurs concurrents étrangers, les consommateurs urbains, les intermédiaires, bien plus, qui leur profitera peut-être à elles-mêmes dans une certaine mesure, ne sauraient faire moins que de s'y rallier avec empressement, fût-ce seulement pour la rareté du fait.

Vous m'aviez fait l'honneur de me réunir à MM. Emile Hébert, Louis Passy, Pouyer-Quertier, en nous chargeant de représenter la Société libre à la grande réunion des délégués des sociétés et comices agricoles de tout le territoire, convoqués pour le 20 novembre par le conseil de la Société des agriculteurs de France, à l'occasion des circonstances si graves que traverse l'agriculture.

Cent vingt-six associations avaient envoyé des délégués, outre qu'il a été reçu copie de près de cinq cents réponses, faites directement au questionnaire du groupe agricole de la Chambre des députés ; en sorte que tous les départements se sont trouvés avoir exprimé leur opinion sur les questions actuellement débattues.

Nous avons eu le plaisir de rencontrer là, comme représentants des diverses parties de notre département, MM. le duc de Broglie, Join-Lambert, de Bonnechose, marquis de Sayve, comte du Mesnil du Buisson, Lebourg, Jules Focet, Cauchepin, Hermier, pour la section de Bernay ; MM. Ariste Hébert, Touflet-Dumesnil, pour celle de Pont-Audemer ; MM. Narcisse Hébert, Doré Letailleur, Pithou-Lesage, Delesgue, Auguste Hébert, pour la section des Andelys, et, enfin, MM. Bouquelon et Lefebvre, pour celui de Damville.

Vous voyez que les intérêts de cette contrée étaient bien défendus, et c'était justice ; car après, peut-être, le départe-

Digitized by Google

ment de l'Aisne, dont les plaintes, éloquemment portées à la tribune du Sénat, ont été comme la goutte d'eau qui fait déborder le vase, l'Eure est, de l'aveu de tous, une des contrées qui souffrent le plus de la situation impossible faite à la grande culture.

Du reste, comme succès de tribune, la Normandie n'a eu, cette fois rien à envier à personne ; car vous avez pu remarquer dans les journaux, et vous pourrez voir, plus à fond, dans les bulletins de la Société des agriculteurs, quelle part éminente M. Pouyer-Quertier a prise à ces discussions. Dans les quatre séances qui ont été tenues, il a prononcé trois discours et presque quatre, dont un, surtout, très important, et qu'il faut lire en entier. Non content de reprendre ce qu'il avait dit, il y a quelques semaines, au comice agricole de Dourdan, il a, dans un développement assez neuf, au moins pour moi, et que je recommande à votre attention, montré, par les statistiques anglaises les plus récentes, que le conseil de remplacer les emblavures par des herbages est plus facile à donner qu'à suivre, et qu'à le suivre, même, tout n'est pas profit. Favorisée comme elle l'est de l'autre côté du détroit par de grandes accumulations de capitaux aux mains des propriétaires, par le génie industrieux de la nation et par un climat humide, cette transformation, malgré tant d'avantages qui nous manquent, n'a pas donné des résultats absolument profitables. 1,640 mille acres (il y a deux acres et demi à l'hectare) perdues pour les céréales et les légumes, 427,000 par les pommes de terre, les récoltes fourragères et le lin, 143,000 acres gagnées par les friches et landes, presque 3,600,000 par des prairies permanentes qui permettent de nourrir 1 million de têtes de gros bétail de plus, mais 9 millions de moutons de moins qu'il y a quinze ans, tout cela constitue une situation qui donne grandement à réfléchir aux esprits prévoyants, qui les amène à se demander si de bonnes terres labourables, avec une rotation convenable, et sans compter le blé produit, ne nourriraient pas autant de bestiaux que des prairies mal tenues, et

Digitized by Google

qui engage la Société royale d'agriculture et les Sociétés agricoles d'Angleterre à enrayer désormais plutôt qu'à favoriser ce mouvement.

Mais aucune analyse ne pourrait, si vous ne connaissiez personnellement l'orateur, vous représenter la verve intarissable et l'entrain qu'il a déployés, non plus que le succès qu'il a rencontré auprès d'un auditoire bien disposé, il faut le dire, en faveur de ses idées. Car un instant on a pu se demander en modifiant légèrement un mot célèbre : « Est-ce qu'il y aurait, par hasard, un libre-échangiste dans cette salle ? » Et après qu'il s'en fut trouvé un, disposé à rompre une lance en l'honneur des principes, l'autorité du président, et l'autorité personnelle de l'honorable M. Durand Claye, ne suffirent pas à obtenir qu'on le laissât achever son argumentation.

En réalité, les principes n'étaient pas en jeu, et le président, marquis de Dampierre, l'avait dit dès le début, en appelant nos droits de douanes un régime bâtard auquel on donne, bien à tort, le nom de libre-échange. Je me garderai bien, ce serait trop facile, de m'étendre sur les inégalités flagrantes qui font, chaque jour un peu plus, de l'agriculture la bête de somme du budget ; mais un régime qui, pour protéger l'industrie, augmente artificiellement le prix des vêtements, de la houille, des machines, de la main-d'œuvre, de tout ce que les cultivateurs français consomment, et qui, en même temps, protège notre marine marchande, en leur retirant la protection naturelle de la distance, c'est-à-dire abaisse à presque rien, au profit de leurs concurrents étrangers, les frais de transports, les matières alimentaires qu'ils produisent, un tel régime n'est qu'une pondération qu'il est permis de ne trouver ni juste ni habile, d'intérêts matériels ou moraux, assez souvent d'intérêts politiques. Dans une courte observation sur l'ordre de la discussion, j'ai eu l'occasion, du reste, de montrer par une preuve manifeste combien les principes étaient peu engagés dans la question, en faisant décider que le vote porterait uniquement sur le *relèvement* des droits à l'entrée des produits

Digitized by Google

étrangers, non sur leur *existence*, puisqu'ils *existent*, et que *personne n'en demande la suppression.*

Dans ces termes, tout le monde à peu près était d'accord, et, le relèvement admis, il n'y eut bientôt plus à discuter que des questions de quotité. Mais la première à l'ordre du jour concernait les céréales. Or, beaucoup de membres, en présence des prix actuels des blés étrangers et, plus encore, de ceux dont on nous menace, craignaient de ne pas obtenir, sous forme de droit fixe, un taux qui leur permît de balancer leurs frais de production. Le prix de 3 francs par quintal métrique, dont on avait parlé naguère, paraissait généralement insuffisant, et l'on savait que les vœux des Sociétés départementales parlaient d'un minimum de 5 francs pour s'élever souvent beaucoup plus haut. Mais amènerait-on les pouvoirs publics à ce minimum, en face des propositions du gouvernement et de celles de la commission de la Chambre qui paraissaient devoir s'arrêter, compris le droit de 60 centimes actuel, à un total d'environ 3 francs ? N'y aurait-il pas plus de chance d'arriver à un résultat favorable, si l'on proposait un système donnant plus, en cas d'abaissement extrême des prix, et moins, à mesure de leur relèvement. En d'autres termes, ne faudrait-il pas en revenir à l'échelle mobile, sauf à en simplifier les détails d'application ?

Cette question vous est familière, Messieurs, et je ne m'y arrêterai pas. Seulement elle en implique une autre, qui est celle du taux-maximum auquel devra s'arrêter le relèvement factice créé par le droit. Sera-ce 27 francs par quintal, ou 28 francs, 30 ou même 32, comme le rapporteur a dit l'avoir lu dans les vœux du département de l'Eure.

L'assemblée, d'accord avec sa commission, s'est bornée à demander *le relèvement, à 5 francs par quintal, du droit fixe actuel et, à défaut du relèvement de ce droit fixe, un droit variable, haussant ou baissant suivant les cours du blé.* En cela, elle me paraît avoir sagement agi : car il ne faut pas se dissimuler que l'échelle mobile soulève des objections considé-

Digitized by Google

rables. On y répond, il est vrai, que le télégraphe, la vapeur, d'abondantes sources d'informations ont changé toutes les conditions d'approvisionnement, de façon à rendre les dangers de disettes illusoires. Mais l'esprit public n'est pas encore suffisamment éclairé sur ce point. La question n'est pas mûre; même dans une réunion comme celle de la Société des agriculteurs, où les producteurs se trouvaient en forte majorité par rapport aux commerçants, on ne sait trop quel parti aurait été adopté. Ailleurs on aurait pu se faire, d'un tel retour au passé, présenté comme demande principale, une arme pour refuser tout.

Après ces graves débats, les autres résolutions n'étaient plus qu'une affaire de vote, surtout quand on sut qu'un groupe de députés de l'Aisne, amis du gouvernement, venait de faire distribuer un amendement portant le droit à 5 francs pour les céréales, et établissant, pour les autres denrées, des taxes très analogues à celles indiquées par nos commissaires. Il n'y eut de réclamation que de la part de quelques éleveurs de la Loire, qui demandèrent, inutilement, que le droit sur les bestiaux fût établi, non par tête, mais par 100 kilog. pour ne pas donner aux éleveurs étrangers une prime à l'importation des bestiaux gras. Ensuite on écarta, jusqu'à plus ample informé, les réclamations de quelques industries accessoires, et même par un grand scrupule de légalité, pour ne pas paraître empiéter sur le domaine législatif, la question de l'emploi à faire des fonds à provenir des nouveaux droits de douane, fonds qu'une première proposition tendait à faire réserver pour des dégrèvements en faveur de l'agriculture.

En définitive, voici le tableau des droits à l'importation qu'on a décidé de demander :

Digitized by Google

	TARIFS ACTUELS	TARIFS NOUVEAUX proposés
	fr. c.	fr. c.
CÉRÉALES		
Blé, méteil, épeautre, par quintal. . .	0 60	5 »
Seigle, avoine, orge ou maïs, par quintal	exempts	3 »
Farines de toute nature, par quintal . .	1 20 (froment seulement.)	9 »
BÉTAIL		
Chevaux, par tête.	30 »	70 »
Poulains ayant toutes leurs dents de lait, par tête	18 »	35 »
Bœufs, par tête.	15 »	60 »
Taureaux et vaches, par tête . . .	8 »	40 »
Taurillons, bouvillons et génisses ayant toutes leurs dents de lait, par tête. .	5 »	20 »
Moutons, par tête.	2 »	7 »
Porcs, par tête.	3 »	15 »
Porcs de lait, par tête.	0 50	3 »
Viandes fraîches, par 100 kilogrammes .	8 »	20 »
Viandes salées, par 100 kilogrammes. .	4 50	15 »

Ce tableau, ainsi que les procès-verbaux des séances, vous seront envoyés dans un très court délai, et je crois que nous devrions, tous, nous attacher à faire connaître, autour de nous ces documents si instructifs, afin de créer un mouvement d'opinion qui peut seul assurer le succès.

Il ne faut pas se dissimuler, en effet, que si quelque chose est fait il reste infiniment plus à faire. C'est peu d'avoir demandé, il s'agit d'obtenir, et d'obtenir quelque chose qui ne soit pas un leurre. Or, relativement à ces deux points, il y a des sceptiques.

Vous verrez, si vous ne l'avez déjà lu, le compte rendu de l'accueil très courtois fait par le Ministre à M. de Dampierre et à ses collègues, les bonnes raisons indiquées par ceux-ci à l'appui de leurs vœux, et le soin avec lequel ils ont fait ressortir l'esprit gouvernemental qui n'a cessé d'animer nos réu-

Digitized by Google

nions ; mais on ne voit pas qu'aucune promesse bien positive ait été obtenue.

Au contraire, des gens autorisés ont fait remarquer, depuis, que les taxes demandées constitueraient un système protecteur plus énergique que celui qui existe dans tous les grands États.

Il semble convenu que le gouvernement s'en tiendra au chiffre de la commission, soit 3 francs environ par quintal et, parmi les intéressés eux-mêmes, bien des personnes paraissent se disposer à s'arranger de cette demi-mesure.

Mais la commission, à une voix de majorité, a écarté tout relèvement des taxes sur les bestiaux. Que fera le gouvernement ? Aura-t-il l'énergie de maintenir ses propositions et de les apporter seul devant la Chambre ?

Il est permis d'en douter quaud on voit une ligue se former avec fracas pour empêcher, dit-elle, le renchérissement de la viande et du pain, et quand on sait qu'elle répond aux idées personnelles de deux membres importants et de l'une des dernières recrues du ministère.

Ce n'est pas tout : après tant d'enquêtes administratives ou parlementaires, après les travaux, que je ne veux pas qualifier, de la commission des 44, nous pensions que la lumière était faite et le moment de prendre une décision arrivé. Or, voici que les études préliminaires recommencent et sont confiées à des hommes profondément séparés de nous, par l'esprit de système ou par les intérêts de leurs commettants, qui sont spécialement les ouvriers des grandes villes et des ports. Je n'apprendrai rien à personne, en disant que, malgré de belles promesses, l'influence des paysans n'a pas été augmentée par la dernière loi électorale du Sénat, et qu'à la Chambre, la manière dont a été menée la discussion des lois de finances les plus indispensables n'est pas rassurante pour celles qui peuvent causer quelque embarras. Il est toujours facile et il est souvent commode d'être à court de temps. Déjà le temps a manqué en 1884 et, pendant ces retards, des masses de blés

Digitized by Google

étrangers affluent dans nos ports pour profiter encore de l'entrée à la taxe réduite. Ainsi la crise s'aggrave, indépendamment des prix de revient ou des besoins réels, mais par l'effet même des espérances qui nous sont données. Dans de telles conditions mieux vaudrait un sage ennemi.

C'est donc à vous à faire comprendre que la pire des solutions est de n'en pas avoir ; que l'on saurait gré à nos représentants de vouloir bien détourner un moment leur attention sur des intérêts qui, pour être ruraux, n'en sont pas moins d'une importance capitale ; et que c'est nous, probablement, qui finirons par faire la loi puisque nous faisons la majorité des législateurs.

Digitized by Google

RAPPORT DE M. BOURGNE

Au nom d'une Commission désignée par la Société d'Agriculture, et chargée de visiter

LES CULTURES DE VIGNES DE M. F. MARC

HORTICULTEUR A NOTRE-DAME-DU-VAUDREUIL

Lu dans la séance générale du 28 *décembre* 1884

—

MESSIEURS,

M. Marc avait demandé à la Société d'agriculture de vouloir bien charger une commission de visiter les cultures de vignes qu'il fait au Vaudreuil et d'étudier les moyens qui lui permettent d'obtenir à l'air libre des raisins aussi beaux, aussi savoureux, aussi précoces que ceux que l'on obtient dans les localités les plus renommées.

Le Vaudreuil est-il placé dans des conditions exceptionnelles? Aucunement; c'est un village situé dans la vallée d'Eure, dont la direction à cet endroit est N. S. sur le versant E. — Les treilles sont accolées à des murs aux expositions S. et E. — Les parements N. des murs sont exploités par des espaliers de poiriers. — Le sol est relativement fort, formé d'une couche de terre argileuse qui recouvre la craie.

Donc, rien de favorable; climat humide et terrain froid; deux choses qui pourraient favoriser la végétation de la vigne,

Digitized by Google

mais non sa fructification. Il a fallu combattre cette disposition de la plante ou plutôt songer à tirer parti de sa vigueur exagérée.

La méthode de taille et de conduite usitée généralement ici ne donne des résultats qu'à la condition de culture des variétés hâtives, et encore faut-il que l'année soit favorable ; M. Marc a cherché les moyens d'obtenir quand même la maturité des raisins de toute espèce.

Selon que les murs sont hauts ou non, M. Marc dirige ses vignes en cordons verticaux ou obliques. Pour cela, il les plante *au pied* même du mur, plaçant le collet de la bouture *au niveau du sol*, les racines ramenées en avant. Le terrain est au préalable défoncé et fumé; puis, quand les plants sont mis en place, espacés de 0^m 50, il est disposé en pente légère pour que les eaux s'éloignent du mur ; il n'est jamais cultivé, tenu propre seulement, ferme et rassis autant que possible. Les boutures que l'on emploie sont âgées de deux ou trois ans et rabattues à 0^m 10 de longueur sur la pousse.

Dans cette première année, on ne favorise que le développement du bourgeon terminal. Au printemps, on le taille à 1 mètre ou 1^m 50.

Si on fait un cordon vertical, on laisse les pousses se développer en arête de poisson à droite et à gauche. Si c'est un cordon oblique, on ne laisse se développer que les yeux placés en dessus. Le bourgeon terminal se développe librement en le palissant tous les 50 centimètres.

Tous les coursons sont taillés sur un œil ; tous les bourgeons fructifères sont pincés sur une seule grappe, au ras même de la grappe, aussitôt qu'après le débourrement celle-ci est visible.

La tige, oblique ou verticale, s'allonge donc tous les ans d'une longueur de trois à quatre pieds. Quand elle a atteint le sommet du mur, on laisse développer à la base du cep *un* sarment qui la remplacera l'année suivante et que l'on conduira comme on a conduit le jeune plant.

Digitized by Google

Ce remplacement de la tige assure toujours du bois jeune, vigoureux, propre, dans lequel la sève circule bien. Le courant principal de sève est donc toujours très intense vers le bourgeon de prolongement, ce sarment terminal en voie d'accroissement ; les coursons placés sur le passage en utilisent au mieux, chacun une partie, pour la nutrition de la grappe qu'ils portent, et, grâce au pincement hâtif, celle-ci se comporte de telle façon que les espèces les plus tardives mûrissent leurs fruits au Vaudreuil,

Joignez à ces principes généraux :

1° Le pincement des faux bourgeons, pincement exécuté et répété sur une ou deux feuilles de façon à réserver intact, mais parfaitement sain, le bourgeon axillaire principal ;

2° Le cisèlement de la grappe et son redressement au moyen d'un lien en jonc ;

3° L'enlèvement des vrilles ;

4° L'incision annulaire ;

5° Les soufrages trois fois répétés,

Et vous aurez l'ensemble des procédés de culture du Vaudreuil.

Comme on le voit, la méthode de taille ci-dessus expliquée est absolument contraire à tout ce que recommandent les auteurs ; elle est entièrement due à M. Marc qui, depuis vingt et un ans, étudie, sélectionne et propage toutes les meilleures variétés de raisins. M. Marc apporte un soin tout particulier à maintenir exacte la dénomination des espèces ; il s'occupe en outre de la recherche des variétés nouvelles et nous en avons vu 3 ou 4 qui ne laissent rien à désirer. Les espaliers du Vaudreuil comptent 700 pieds de vignes représentant 200 variétés. *Toutes mûrissent couramment leurs fruits* au Vaudreuil et donnent des raisins que les Chevet, les Potel et autres ne dédaigneront nullement, et qui ont du reste déjà valu de très nombreuses récompenses à l'obtenteur.

Il convenait de signaler et de récompenser les efforts d'un amateur et d'un chercheur comme M. Marc ; aussi la commis-

Digitized by Google

sion [1] a-t-elle demandé à la Société de lui accorder une médaille d'or.

[1] La commission était composée de :
MM. Piéton, directeur du jardin botanique, à Evreux; Lapeltey, pépiniériste; Lecointe, professeur d'histoire naturelle à l'école normale; Bourgne, professeur départemental d'agriculture.

Digitized by Google

RAPPORT DE M. ABAYE

SUR

L'UTILITÉ PRATIQUE DU CORDON GRADUÉ

DIT CORDON DOMBASLE

Lu à la séance du 4 janvier 1885

(SECTION DE BERNAY)

—

MESSIEURS,

Le petit instrument dont vous m'avez confié l'étude représente la table de Mathieu de Dombasle, rendue plus pratique par le rapprochement des chiffres de poids et mesures comparés et par sa forme commode pour la poche.

Malgré la haute science du maître, et mon incompétence de de nouveau-né en agriculture, j'avais peine à croire qu'en mesurant seulement les deux quartiers de devant d'une bête à cornes, pour avoir le poids total des quatre, on ne s'exposât pas très souvent à rencontrer des animaux différant très sensiblement par le poids des deux autres quartiers, même avec l'égalité de ceux du devant.

Je crois devoir faire ici amende honorable : après cinq expériences successives, j'ai la conviction qu'il est impossible d'approcher plus près de l'exactitude absolue. La première épreuve a été faite en même temps sur une vache et sur un bœuf destinés l'une à être abattue le lendemain et l'autre

Digitized by Google

trois ou quatre jours après. Premier résultat : mesurage 2^m 13 d'un côté de la poitrine et 2^m 19 de l'autre; moyenne 2^m 16; représentant, d'après l'instrument, 283 kil. d'une part, et 308 de l'autre, moyenne, 295 kil.; le second mesurait 2^m 31 d'un côté pour 363 kil. et 2^m 44 de l'autre pour 427 kil., moyenne 395 kil.

J'appellerai votre attention plus loin sur cet écart considérable entre les deux côtés de la poitrine.

Le propriétaire de ces deux animaux, homme du métier, m'assurait que mon instrument n'était pas exact et qu'il n'y avait certainement pas cette différence de poids entre les deux.

Je ne pouvais que remesurer avec plus d'exactitude, si possible, et attendre.

Après l'abattage, la vache de 295 kil. pesait 293 kil. et le bœuf de 395 à 393 kil.

Je me permettrai d'insister ici sur l'importance de mesurer les deux côtés de l'animal et d'en prendre la moyenne pour le résultat; vous voyez, Messieurs, que l'un des deux présentait un quartier de 283 kil. et un autre de 308 kil., et que l'autre animal mesurait d'un côté 363 kil. et de l'autre 427 kil.

L'instruction de Mathieu de Dombasle dit simplement : Il est utile de faire la contre-épreuve; mais je crois qu'on doit la recommander comme indispensable pour éviter des erreurs grossières. Comment expliquer cette différence considérable dans le même animal? peut-être par l'action de se coucher plus fréquente et plus prolongée chez les bêtes mises à l'engrais, et le repos exagéré ne permettant pas aux parties du corps sans cesse comprimées et engourdies de prendre le même développement de chair que le reste. Cette observation, si elle est juste, car je ne me reconnais pas de connaissance suffisante pour en décider, s'appliquerait surtout aux animaux engraissés à l'étable; et ce qui me fait faire cette supposition, c'est que les deux sur lesquels je viens de vous signaler ce phénomène étaient précisément dans cette dernière catégorie.

Digitized by Google

Les autres épreuves n'ont donné que des différences insensibles à cet égard, 6 à 8 kil. seulement.

3e 254 kil. au mesurage 258 kil. après abattage ;

4e 252 — — 253 — —

5e 253 — — 254 — —

Il est bon de recommander de joindre seulement les deux extrémités du ruban, de mesurer sans trop les tendre, car vous voyez que toutes les différences, quoique bien minimes, sont toujours au-dessous du poids définitif.

En présence de résultats semblables, dépassant beaucoup comme exactitude, à mon humble avis du moins, l'œil humain le plus exercé, je crois qu'on peut recommander ce mode de mesurage si ingénieux, aussi bien aux compétents qu'aux incompétents.

Digitized by Google

RAPPORT

PAR M. BARBIÉ DU BOCAGE, MEMBRE DE LA SOCIÉTÉ

SUR LE

CONGRÈS DES DÉLÉGUÉS DES ASSOCIATIONS AGRICOLES

Tenu à Paris au mois de février 1885

SOUS LE PATRONAGE DE LA SOCIÉTÉ DES AGRICULTEURS DE FRANCE

Lu dans la séance générale du 1er mars 1885

—

MESSIEURS,

Les membres de notre Société que vous avez désignés pour vous rendre compte des travaux de la Société des Agriculteurs de France, pendant la session qui vient de finir, ont bien voulu me demander de vous mettre au courant des très intéressantes discussions qui ont eu lieu dans cette réunion.

L'année 1885 passera, Messieurs, pour nous autres Français et agriculteurs, pour une des plus curieuses dont l'histoire puisse conserver le souvenir. Nous arrivons au moment où il va falloir rendre un jugement en économie politique, c'est-à-dire déclarer ce qu'il y a de plus vrai et de plus profitable pour les nations dans le libre-échange ou dans la protection.

La première de ces deux doctrines, avant la guerre de 1870, a gagné ceci : elle a eu quelques bonnes années après les traités de 1860. Les vrais économistes le savaient ; mais il se ren-

Digitized by Google

daient compte, en même temps, du moment où cette prospérité devait cesser. Malheureusement, avec ces conventions, nous apprenions aux populations étrangères les moyens d'absorber et la confection et les transactions pour lesquelles leurs pays étaient naturellement mieux disposés que le nôtre. A l'heure actuelle, nous sentons, sous le régime qu'on appelle le libre-échange, le déchet qu'il cause à notre commerce, soit par les produits étrangers disséminés dans le monde entier, soit par l'entrée libre sur notre territoire des produits alimentaires livrés à vil prix et qui font tomber toute la valeur des nôtres.

Depuis 1860, nous avons tout fait pour les étrangers ; dans nos grandes Expositions, nous leur avons montré nos découvertes, nous avons provoqué leurs visites, nous leur avons fait voir tous nos magasins, même ceux de nos arsenaux : nous ne devons donc pas nous étonner qu'à côté des étoffes de coton ou de soie, même faites pour la vente commune, ils aient fabriqué des canons Krupp. C'était une bien singulière époque, Messieurs, que celle dont, commercialement, devait sortir la vie et qui paraît n'avoir enfanté que la mort. C'est comme l'homme qui boit trop. Le contenu d'un verre succède au contenu d'un autre verre ; il avale la jouissance, l'espérance même d'une jouissance plus grande, et ce n'est que la mort qu'il a mise dans sa poitrine.

L'économie politique n'a malheureusement pas pris le bon pied dans toutes ces questions. Elle s'est jetée dans les événements sans en avoir calculé les conséquences. Ne voyant pas les bases de sa course, elle a compris, mais un peu tard, que, pour arriver au même point, il lui fallait faire de l'équilibre, et ne s'est pas rendu compte que, pour cet exercice, le poids était trop grand et que la corde allait casser. Voyant dans le commencement tout prospérer, ils ont vanté le libre-échange au delà de toute mesure. Les autres peuples en ont profité et le leur montrent aujourd'hui.

Ce qui ne permet pas le libre-échange, c'est que toutes les

Digitized by Google

relations n'ont pas lieu d'homme libre à homme libre, c'est-à-dire entre gens ayant le droit et le devoir d'être absolument les maîtres de leurs échanges. Les peuples ne sont pas organisés comme cela ; ils sont, en quelque sorte, casernés. Ils sont entourés de frontières douanières qui ne leur permettent pas, sous peine de ne plus exister par État, d'avoir des intérêts semblables. Leurs relations ne suivent plus les mêmes voies. Les centres où, n'ayant plus la liberté, toutes les transactions d'un même État doivent se réunir, sont leur capitale, leurs grandes villes, leurs vastes ports, et elles y varient suivant les différences du sol, de la température, de la position géographique. Les peuples ont donc des intérêts, tantôt différents, tantôt semblables, et il en résulte naturellement qu'ils se font concurrence en bien des choses et sur bien des points, et que chacun doit, par la protection, s'assurer contre cette concurrence.

Ah ! si tous les habitants de la terre étaient d'un même État, si une puissance souveraine régnait sur les deux hémisphères, les blés du Far-West pourraient venir à Paris, tandis que ceux de l'Inde iraient à Pékin, c'est-à-dire à un point comme à l'autre, suivant que le blé serait nécessaire ici ou là ; mais en revanche, Paris et Pékin enverraient à New-York ou à Calcutta les produits qu'ils auraient le mieux fabriqués. Ce serait le libre-échange mis à l'ordre du jour et donnant à tous la prospérité ; mais, en attendant cela, l'Angleterre n'est pas l'Allemagne qui n'est ni la Russie, ni la France, ni les États-Unis, et le moment de s'entendre pour le libre-échange n'est pas encore arrivé. Restons donc, à tout prix, dans la protection qui, nous faisant gagner quelque chose, nous permet de payer et de soutenir l'ouvrier dans nos villes comme dans nos campagnes, et, en sauvant l'agriculture, aide l'industrie à continuer ses œuvres. Prenons garde que, dans l'époque où nous sommes, la guerre n'ait des changements qu'on ne soupçonnait pas, et ne laissons pas cette révolution arriver quand nous pouvons l'empêcher. Autrefois, on lançait armée contre

Digitized by Google

armée, marine contre marine, si le libre-échange continue, on n'agira plus dans quelque temps que par le transport ou l'emmagasinage des produits. C'est ainsi que l'État le mieux approvisionné de matières alimentaires vaincra celui qui le sera beaucoup moins. En d'autres termes, dans ces conditions, un grand homme d'État, au lieu de préparer des défenses contre des attaques diplomatiques ou militaires, poussera son pays à des productions que son ennemi n'aura pas, et un jour il lui dira : Si vous voulez faire ceci, je laisserai entrer cela. Si cela vous déplaît de m'être agréable, je ne ferai pas porter chez vous ce produit qui vous est absolument nécessaire, et comme vous ne pouvez pas vous en passer, dans peu de temps vous céderez. J'ai besoin de la province grand X... ; moi, qui dois vous fournir du blé, je m'arrangerai pour que vous n'en receviez que le jour où vous viendrez déposer aux pieds de mon souverain les titres de possession de cette province.

Voilà dans quelle triste position le libre-échange nous met ; et les rapports avec l'étranger ne sont même pas les seuls inconvénients qu'il peut causer. Il y a peu de temps, à la Société nationale d'agriculture, une voix s'est élevée pour demander qu'on ne pense plus à la protection. Elle n'est bonne, disait-on, qu'à enrichir les propriétaires ou les fermiers, dont les bénéfices ne seront jamais destinés à aider le prolétaire. J'avoue, Messieurs, que j'ai répondu que c'était là une erreur, et une erreur grave, qui excite la classe ouvrière contre les détenteurs de la propriété ; c'est une théorie mal comprise si l'on considère l'effet tout différent que le libre-échange produira. En laissant entrer gratis le blé étranger, on en arrive tout simplement à ce fait que le grand propriétaire, ne vendant plus son blé à un prix rénumérateur, n'aura plus le moyen de payer la journée du prolétaire. La grosse affaire du propriétaire, c'est que son bénéfice, quand il en fait un, soit répart sagement, pour l'exécution de travaux nouveaux ou pour le paiement des gens qu'il emploie...

En empêchant le producteur du blé, pour le libre-échange,

Digitized by Google

de tirer de cette céréale un produit rémunérateur, vous arrivez tout simplement à nous rejeter dans une sorte de barbarie déshonorant le gouvernement qui laisse faire ainsi. C'est seulement en défendant et en bonifiant ce que l'individualité fait qu'on peut améliorer le sort de toutes les individualités... Si l'homme d'État ne fait pas cela, il faudra renoncer à payer toute participation, soit aux travaux agricoles, soit aux travaux industriels et même à la charité.

L'industrie produit ce que le commerce s'occupe à échanger ; mais pour qu'une industrie marche et prospère, il faut que, dans ses plus importants marchés, elle trouve à vendre ses mêmes produits ; or, sur les marchés intérieurs qui, tous réunis, s'élèvent en France à 40 ou 45 milliards, si personne n'y achetait plus, que deviendraient nos usines? Eh bien ! l'agriculture représente les deux tiers de la population ; si ces deux tiers, frappés par le libre-échange, n'achètent rien, où sera le bénéfice de l'industrie ? La fermeture de toutes nos usines arrivera en peu de temps, et elle sera complète, un produit ne se payant qu'avec les bénéfices faits sur un autre produit, et les ouvriers affamés descendront, avec une certaine raison, dans la rue, pour demander du pain. Ceux qui auront ainsi organisé les choses ne trouveront que la barbarie au bout d'un raisonnement faux, puis, derrière elle, un désert.

Mais c'est assez, Messieurs, vous dire les choses telles que je les ressens ; laissez-moi vous rappeler que, dans notre Société des Agriculteurs de France, presque tous les auditeurs venus de la France entière ont été de notre avis. C'est avec bonheur qu'ils ont applaudi le discours de M. le marquis de Dampierre.

Ce très honorable président a montré tout le mal que la libre entrée des blés étrangers causait aux producteurs français. Il raconte qu'il a vu M. le Ministre de l'agriculture, auquel il a exposé les avantages d'un droit de 5 francs sur les blés étrangers, tel que l'a demandé le congrès fait cet automne à la Société des Agriculteurs de France, par les délégués des

Digitized by Google

associations de la province. Il lui a dit : « L'effet des surtaxes que l'agriculture demande pour les produits laissés en dehors des traités de commerce serait, assurément, de l'encourager à améliorer ses méthodes, et, par là, de produire à meilleur marché, ce que le malaise actuel lui interdit absolument ; c'est faire fausse route que de ne pas le comprendre. Les améliorations ne se font qu'avec l'argent, et c'est l'argent qui lui manque bien plus encore que l'instruction, quoi qu'on en dise. » M. le Ministre paraît avoir été, dans une certaine mesure, sympathique aux conséquences des raisons que lui développait M. de Dampierre. Les cultivateurs lui sauront personnellement gré de défendre leur cause devant le Corps législatif.

Dans ces matières difficiles, la Société des agriculteurs de France met tous ses soins à produire et à soutenir toutes les données qui peuvent être utiles à tous les cultivateurs ; c'est la cause qu'après le discours de M. de Dampierre, soutient, preuves en mains, M. de Luçay, le secrétaire éminent de cette Société.

A la seconde séance, où les membres se faisaient voir en très grand nombre, on s'occupa vite de la question du libre-échange et de la protection. M. le baron d'Avril demande que l'opinion se prononce immédiatement sur la nécessité absolue d'une solution. M. Le Trésor de la Rocque, par un élégant et consciencieux discours, traite du même sujet, et comme solution se joint absolument à M. d'Avril. M. Nice, conseiller général du département de l'Aisne, qui monte à la tribune après M. de la Rocque, s'emparant du travail de M. Risler, fait un curieux discours sur l'effet produit dans l'Aisne par les souffrances agricoles. Il y combat chaque fait émis par cet éminent professeur, et fait voir à quel point l'agriculture succombe dans son département. Il appuie vivement les deux premiers orateurs.

M. Durand-Claye, cet ingénieur plein d'esprit et de charme, mais défenseur décidé du libre-échange, occupe quelque temps

Digitized by Google

la tribune. Il a ce succès d'être écouté avec plaisir par tous les membres de la réunion ; mais, au fond, il ne convient à aucun des pétitionnaires pour le régime protectionniste.

Le savant avocat, M. Marc de Haut, lui succède, et retorque avantageusement les données principales du discours de M. Durand-Claye.

Le lendemain, sur le même sujet, M. Groualle, ancien président de section au conseil d'État et savant orateur, puis M. Barbié du Bocage, demandent et obtiennent la parole. Le surlendemain seulement, on doit voir le libre-échange défendu à la tribune par M. Fernand-Raoul Duval. Je ne puis trop juger de son discours. Je l'ai trouvé cependant plein d'intérêt, surtout parce que, dans sa manière, charmante d'ailleurs, de s'exprimer, on peut constater autant de points destinés à renverser sa doctrine. Heureusement pour les protectionnistes, notre cher collègue, Messieurs, M. Pouyer-Quertier, a bien voulu prendre la parole, et c'est sur les derniers mots qu'il a prononcés que la séance a fini, au milieu des applaudissements les plus vrais et les plus frénétiques. Le jour suivant, le 13 février, cette question est close sur les discours prononcés par MM. Marc de Haut et Ameline de Briselaine, et le vote rendu presque à l'unanimité demande que les tarifs à imposer à l'entrée de marchandises étrangères soient défendus dans les conditions où les avaient émises le congrès des agriculteurs de France au mois de novembre dernier. Sur l'avis de M. Vingtain, on n'y fait qu'un seul changement, c'est que le droit de 5 fr. demandé pour les blés sera aussi bien appliqué aux blés durs qu'aux blés tendres.

Ainsi fut résolue la question très grosse, mais surtout immédiate. Ce n'est pas à dire qu'elle seule ait occupé la Société, d'autres non moins importantes, mais dont la résolution pouvait être un peu reculée, ont été produites.

La première est celle dont la section de sylviculture a été saisie à la suite d'une proposition de loi déposée sur le bureau de la Chambre des députés. Cette proposition ne tendait à rien

Digitized by Google

moins qu'à enlever à l'administration forestière de l'État, et à confier aux conseils municipaux la gérance de deux millions d'hectares de bois et forêts appartenant aux communes. Une commission, composée des trois sections de législation, de génie rural et de sylviculture, ayant été formée pour décider de la position à prendre devant cette proposition, a énoncé ce vœu : « Considérant que ces bois et forêts mis sous l'administration des conseillers municipaux ne pourraient être gérés d'une façon profitable pour personne, la commission demande que leur administration reste confiée aux agents forestiers de l'État ».

M. Barbié du Bocage, rapporteur, a, au nom de M. le duc d'Aumale, président de la sylviculture, présenté un travail à la Société des Agriculteurs de France, dont le vote s'est absolument rangé à la solution demandée par la commission.

M. de Vilmorin a traité ensuite des questions d'engrais, de leurs transports, des prix de revient, au grand intérêt de ses auditeurs. Le R. P. Joseph est venu ensuite à la tribune supplier les membres de la Société d'aider sa section dans les facilités à donner à la création des orphelinats agricoles. Ce révérend père séduisait beaucoup l'auditoire. Il demandait qu'on l'aidât, et la croix qui ornait sa poitrine, fruit des champs de bataille de 1870, ne nuisit pas à l'approbation de sa demande.

D'autres propositions, Messieurs, ont été soumises à celles que j'ai eu l'honneur de vous citer ; mais, je l'avoue, je les oublie. Il n'y en a qu'une seule qui me revienne à l'esprit, celle de la séance du 11 février. Elle demandait, je crois, qu'on voulût bien seconder l'illustre M. Pasteur dans sa demande d'un établissement d'expérience pour les maladies frappant les animaux. Mais, ce qu'il y a de curieux et d'intéressant en cela, c'est que cette proposition était faite par M. Bouley, l'excellent orateur, membre de l'Institut, et qu'elle nous apprenait la magnifique découverte que vient de faire M. Pasteur.

Digitized by Google

Vous savez, Messieurs, qu'une des choses les plus à craindre et dont le remède est d'autant plus à désirer, aussi bien dans les villes que dans les campagnes, c'est la rage. J'allais vous dire, d'après ce que j'ai entendu, quels travaux venaient d'être faits à ce sujet, lorsque M. Bouley a bien voulu me donner une note contenant l'ensemble de son discours à la Société des Agriculteurs de France. J'ai donc et la chance et l'honneur de lui laisser la parole :

« M. Pasteur est parvenu par ses expériences à ce magnifique résultat que la rage est devenue une maladie *vaccinifiable*, c'est-à-dire qu'on peut faire de son virus un moyen de préservation, un *vaccin*, comme on a fait pour le charbon du mouton, le rouget du porc, le choléra des volailles. Comment a-t-il résolu ce problème ? M. Pasteur a dû suivre une autre voie que celle qu'il avait adoptée jusqu'à présent, parce que si le microbe de la rage est visible dans la substance du cerveau et de son bulbe, il n'a pas été possible encore de l'isoler et de le soumettre dans un milieu de culture appropriée aux influences susceptibles de le modifier.

« C'était là une grande difficulté, M. Pasteur l'a tournée en cherchant, par voie expérimentale, si le virus de la rage n'était pas susceptible de s'atténuer en passant par les organismes de différentes espèces.

« L'inoculation en série, faite au chien, lui a fait voir que le virus rabique conservait une intensité à peu près constante, mesurable par la durée de la période d'incubation, à peu près invariable quand on met le virus directement en rapport avec le cerveau par la trépanation.

« Sur le cobaye et le lapin, la virulence, loin de s'atténuer par les inoculations successives, va, au contraire, en croissant, comme en témoigne la plus grande brièveté de la période d'incubation sur ces animaux. Mais, sur le singe, c'est l'inverse qui se produit : en inoculant la rage de singe en singe, on voit décroître l'intensité de sa virulence, jusqu'au point qu'elle cesse d'être mortelle pour le chien. La question

Digitized by Google

de la vaccination rabique se trouvait par là sur le point d'être résolue. Il ne s'agissait plus que d'avoir le virus à différents degrés d'intensité, pour procéder à des vaccinations successives avec des virus atténués, d'intensité croissante, comme on fait pour le charbon. Pour obtenir ce résultat, M. Pasteur a fait passer le virus rabique atténué par le singe à travers l'organisme du lapin ou du cobaye, qui donne à la virulence rabique une plus grande intensité, et, en procédant avec mesure, il a réussi à conférer au chien, par des vaccinations successives, une immunité telle, qu'il peut supporter impunément l'inoculation du virus le plus fort, n'importe par quelle voie on l'introduise.

« Il y a plus, il serait possible qu'en inoculant le virus atténué de la rage à un animal qui est déjà sous le coup d'une inoculation faite avec le virus fort, comme c'est le cas pour un grand nombre de morsures accidentelles, on prévînt les effets de cette dernière et qu'on empêchât ainsi la rage de se déclarer.

« Au moment où j'ai annoncé ces résultats comme possibles, ils n'étaient pas encore assez nombreux pour que M. Pasteur se crût autorisé à une affirmation définitive, mais leur nombre était suffisant déjà pour autoriser les plus grandes espérances.

« On conçoit combien cette découverte serait féconde pour la thérapeutique préventive de la rage humaine, car une fois le problème résolu pour le chien, il le serait pour l'homme, et les malheureuses victimes des morsures rabiques, dans notre espèce, seraient désormais affranchies de tortures morales que ces morsures infligent, puisque la certitude leur serait acquise qu'elles ne peuvent plus avoir d'effets. »

Nous ne saurions trop, Messieurs, nous incliner devant M. Pasteur et remercier Dieu de ces découvertes. Nous devons le faire avec d'autant plus de recueillement que cela nous montre aussi que Celui qui a tout réglé dans la nature a combiné ses lois de façon à ce que les singes aient, dans leur cons-

Digitized by Google

titution, des éléments qui ne s'accordent en rien avec la constitution de l'espèce humaine, et qu'il prouve aussi l'erreur de ce que l'érudition un peu excentrique avait tort de soutenir : le transformisme du singe à l'homme.

Recevez, Messieurs, mes remercîments pour avoir écouté si longtemps mes bavardages.

Digitized by Google

RÈGLEMENT

DU

SYNDICAT AGRICOLE DE L'ARRONDISSEMENT DES ANDELYS [1]

—

TITRE Ier

CONSTITUTION DU SYNDICAT

ARTICLE PREMIER. — Il est formé entre les soussignés et ceux qui adhéreront aux présents statuts un Syndicat ou association professionnelle qui sera régi par la loi du 21 mars 1884 et par les dispositions ci-après :

ART. 2. — L'association prend pour dénomination : Syndicat agricole de l'arrondissement des Andelys. Son siège est établi à Etrépagny. Sa durée sera illimitée.

Elle commencera du jour du dépôt légal de ses statuts.

TITRE II

COMPOSITION DU SYNDICAT

ART. 3. — Peuvent faire partie du Syndicat : 1° toute personne ayant domicile dans l'arrondissement des Andelys et

[1] Ce syndicat a été organisé par les soins de la section de l'arrondissement des Andelys, dans une réunion tenue à Etrépagny, le 30 juillet 1885, sous la présidence de M. Louis Passy, député, président de la section.

Ont été nommés :

Président : M. Auguste Hébert;
Vice-Présidents : MM. Delesque, Fleury;
Secrétaire général : M. Lesage, d'Etrépagny;
Secrétaires : MM. Pithon, Legrand (de Guitry);
Trésorier : M. Chéron.

Digitized by Google

faisant valoir par elle-même ou ayant fait valoir par elle-même des fonds ruraux ; 2° les ouvriers agricoles qui justifieront d'un service de dix ans chez le même maître, ou les ouvriers qui auront reçu des récompenses ou diplômes dans les concours.

Les personnes qui font valoir par elles-mêmes paieront une cotisation de 5 francs ;

Les anciens cultivateurs, une cotisation de 10 francs ;

Les ouvriers qui justifieront d'un service de dix ans, une cotisation de 1 franc ;

Les ouvriers diplômés peuvent être reçus gratuitement.

ART. 4. — Pour être admis à faire partie du Syndicat, les postulants devront être présentés par deux de ses membres ; leur demande sera soumise à la Chambre syndicale, qui statuera sur l'admission à la majorité des membres présents.

ART. 5. — Tout membre peut se retirer à tout instant de l'association.

A cet effet, il adresse sa démission au Président, qui lui en accuse purement et simplement réception.

Tout membre démissionnaire doit le montant de sa cotisation annuelle en cours ; il perd tous ses droits sur le patrimoine syndical.

ART. 6. — La faillite, la déconfiture notoire, une condamnation entachant l'honorabilité, le défaut de paiement des cotisations après trois lettres de rappel, sont des motifs d'exclusion, laquelle est prononcée par la Chambre syndicale.

TITRE III

OBJET DU SYNDICAT

ART. 7. — Le Syndicat a pour objet général l'étude et la défense des intérêts agricoles.

ART. 8. — Il se propose spécialement :

1° D'examiner les mesures économiques et les réformes législatives que peut exiger l'intérêt de l'agriculture, d'en ré-

Digitized by Google

clamer la réalisation aux autorités et pouvoirs compétents, et de revendiquer notamment le dégrèvement des charges qui pèsent sur la propriété rurale ;

2° De provoquer et favoriser des essais de culture, d'engrais, de machines et instruments perfectionnés, et de tout autre moyen propre à faciliter le travail, réduire les prix de revient et augmenter la production ;

3° D'éclairer les cultivateurs sur le choix des matières fertilisantes convenables, suivant la nature du sol et les systèmes divers des cultures ;

4° De servir d'intermédiaire gratuit aux membres du Syndicat pour l'acquisition de semences, d'engrais, d'instruments, d'animaux et de toute matière utile à l'agriculture, de manière à faire profiter les membres du Syndicat des remises obtenues des marchands et fabricants.

5° De fournir des arbitres et experts pour la solution des questions rurales litigieuses.

TITRE IV

ADMINISTRATION DU SYNDICAT

ART. 9. — Le Syndicat est administré et dirigé par un Bureau qui est la représentation et l'organe de la Chambre syndicale.

§ 1^er^. — *Bureau.*

ART. 10. — Le Bureau se compose de sept membres, savoir :

Un Président ;

Deux Vice-Présidents ;

Un Secrétaire général ;

Deux Secrétaires ;

Un Trésorier.

Les membres du Bureau sont nommés par la Chambre syndicale, dans son sein, pour trois ans.

Ils sont rééligibles.

Digitized by Google

Nul ne peut être membre du Bureau s'il n'est Français et n'a la jouissance de ses droits civils.

ART. 11. — Le Bureau se réunit sur la convocation du Président ou du membre qui le remplace ; tous les membres étant convoqués, il délibère valablement si quatre sont présents.

ART. 12. — Le Bureau prend toutes décision et mesures sur toutes les matières qui se rattachent à l'objet de l'association, à ses intérêts généraux et particuliers. Il prépare les travaux, propositions et ordres du jour à soumettre à la Chambre syndicale et aux Assemblées générales. Chaque année, il présente à l'Assemblée générale un rapport sur l'ensemble des opérations du Syndicat et sur la situation active et passive du patrimoine syndical.

ART. 13. — Le Président dirige les travaux de l'association ; il ordonne les convocations et préside les séances ; il a voix prépondérante en cas de partage. Il signe conjointement avec le Secrétaire les procès-verbaux des séances et les lettres d'admission.

Il concilie, si faire se peut, les membres du Syndicat à raison des différends que ceux-ci lui soumettent, ou il les renvoie aux mêmes fins devant la Chambre syndicale. En cas d'absence, il est remplacé par l'un des Vice-Présidents.

Il agit au nom du Syndicat et le représente dans tous les actes de la vie civile. Il exerce toute action judiciaire après avis de la Chambre syndicale.

ART. 14. — Le Secrétaire général tient la correspondance et peut la signer par délégation du Président ; il rédige les procès-verbaux des séances, qui peuvent être communiqués sur place à tout associé qui le requiert. Au besoin, il est remplacé par l'un des secrétaires. Il peut lui être alloué des frais de bureau.

ART. 15. — Le Trésorier est dépositaire des fonds du Syndicat ; il recouvre les cotisations et toutes les sommes dues ou acquises à l'association ; il solde les dépenses sur le visa du Président ; il en soumet l'état à la vérification du Bureau ; il

Digitized by Google

dresse à la fin de chaque année le compte de l'exercice annuel et établit la situation financière à ce jour.

§ 2. — *Chambre syndicale.*

ART. 16. — La Chambre syndicale se compose de vingt-quatre membres, à raison de quatre membres par chaque canton. Ces quatre membres seront nommés, pour la première fois, par les cultivateurs de chaque canton. La première Chambre syndicale, ainsi composée, ne sera renouvelée par l'Assemblée générale qu'au bout de trois ans. Si l'un des membres de la Chambre vient à décéder ou à donner sa démission dans le cours des trois années, l'Assemblée générale devra pourvoir à son remplacement, en choisissant le nouveau membre parmi les cultivateurs du canton auquel appartenait le membre défunt ou démissionnaire.

ART. 17. — Elle émet son avis sur tous les objets qui lui sont soumis par le Bureau et qui se rattachent au but de l'association, et lui fournit les renseignements ou documents qui peuvent intéresser ou éclairer sa direction. Elle rend également des jugements dans tous les cas litigieux qui lui sont soumis par le Bureau, à moins qu'elle n'ait renvoyé le jugement devant des arbitres. La sentence est sans appel.

§ 3. — *Assemblée générale.*

ART. 18. — L'Assemblée générale du Syndicat a lieu au moins une fois par an, aux époques qu'elle aura fixées; elle pourra en outre être convoquée extraordinairement toutes les fois que le Bureau le jugera nécessaire. Elle est présidée par le Président du Bureau.

Sur la demande de dix membres, le Président, après avoir pris l'avis conforme du Bureau, convoque la Société en Assemblée générale.

Les décisions de l'Assemblée générale sont prises à la majorité, quel que soit le nombre des membres présents.

Digitized by Google

Ne sont admis au vote que les sociétaires qui ont payé leur cotisation.

Elle entend le rapport du Bureau et celui du Trésorier ; elle procède aux élections pour le renouvellement de la Chambre syndicale.

ART. 19. — L'Assemblée générale statue sur toutes les propositions qui lui sont faites. Toutefois les propositions émanant de l'initiative individuelle devront être préalablement soumises à la Chambre syndicale qui en saisira, s'il y a lieu, l'Assemblée générale.

ART. 20. — Toute discussion politique, religieuse ou étrangère au but que poursuit l'association est formellement interdite.

TITRE V

PATRIMOINE DU SYNDICAT

ART. 21. — Le patrimoine du Syndicat est formé au moyen : 1° des cotisations régulières des membres du Syndicat ; 2° des dons et libéralités qui peuvent lui être faites.

Il est administré par le Bureau.

TITRE VI

DISSOLUTION DU SYNDICAT

Le Syndicat pourra être dissous tous les trois ans, sur l'avis conforme du Bureau, par l'Assemblée générale. Si l'Assemblée générale n'a pas prononcé la dissolution, le Syndicat continue de droit.

TITRE VII

DISPOSITIONS GÉNÉRALES

Les présents statuts ne seront définitifs qu'après avoir reçu la signature des vingt-quatre membres de la première Cham-

Digitized by Google

bre syndicale. Ils devront être soumis à la ratification de la première Assemblée générale.

Toute modification aux statuts ne pourra être faite que sur l'avis conforme du Bureau, par l'Assemblée générale convoquée spécialement par le Président.

Digitized by Google

RAPPORT DE M. DE TOURVILLE

SUR

LES SYNDICATS AGRICOLES

Lu le 1er juin 1885, à la séance de la section de Pont-Audemer

—

MESSIEURS,

A votre session de novembre dernier, vous avez confié à la commission, au nom de laquelle j'ai l'honneur de vous présenter ce rapport, l'examen d'une proposition due à l'initiative de M. Lamoureux, de Neaufles-sur-Risle. M. Lamoureux, dans une lettre du 16 octobre 1884, appelait votre étude sur les services que l'agriculture peut attendre, à son sens, de la création d'associations auxquelles il attribuerait pour mission principale de procurer aux cultivateurs syndiqués les engrais complémentaires et les machines perfectionnées, dans des conditions de bon marché, de long crédit et de sécurité sur la qualité de la marchandise, dont il appartient rarement à l'acheteur isolé de s'assurer par lui-même.

Depuis cette communication, une autre a été adressée à la commission par notre honorable Président, qui la tenait de la Société d'agriculture de l'Eure, provoquée elle-même sans doute par l'exemple de la Société des agriculteurs de France. Cette assemblée, dont vous savez la compétence et l'autorité dans toutes les questions qui intéressent l'agriculture, a pensé

Digitized by Google

que la loi du 21 mars 1884, autorisant la création de syndicats professionnels, offrait une ressource nouvelle et précieuse aux cultivateurs pour se grouper, organiser en commun l'étude et la défense de leurs droits ou de leurs intérêts, et donner, non pas seulement à leurs opérations d'achat ou de vente, mais encore à leurs revendications en matière de douanes, de finances, de législation rurale, tous les avantages qui sont le propre d'une association fortement liée. A la suite d'un débat approfondi, elle a, dans sa session de février dernier, invité son conseil « à rechercher les moyens d'appliquer à l'agricul-« ture cette loi nouvelle et de favoriser l'institution de syndi-« cats professionnels entre agriculteurs, propriétaires et ou-« vriers agricoles ». Les Sociétés locales d'agriculture ont suivi volontiers et propagé le mouvement d'opinion; celle de l'Eure a préparé un projet que l'on veut bien mettre sous nos yeux, pour avoir notre avis et le vôtre. Vous êtes donc à double titre invités à étudier soit l'utilité générale des syndicats agricoles, soit l'opportunité plus ou moins prochaine de leur établissement parmi nous, soit enfin les conditions que vous estimeriez les meilleures pour assurer leur réussite. Nous vous demandons la permission de vous soumettre sur ces divers points les réflexions de votre commission, heureux si nous avons pu devancer avec quelque justesse vos appréciations autorisées.

Loi du 21 *mars* 1884. *Son historique. Son économie.*

Et d'abord il est intéressant de préciser exactement l'importance du changement apporté dans l'économie du droit d'association par la loi du 21 mars 1884, dont les innovations sont radicales. Il s'était créé depuis quelques années, à Paris ou ailleurs, des Sociétés entre personnes pratiquant une même profession ou un même métier, et qui se réunissaient pour délibérer sur les intérêts matériels et moraux de cette profession ou de ce métier, et les défendre en commun. Elles s'intitulaient habituellement : *Syndicats* ou *Chambres syndicales*. Quoique

Digitized by Google

illégales au premier chef, elles agissaient au grand jour et avec une vigueur qu'aurait semblé déconseiller la précarité de leur existence; non contentes de la puissance que chacune tirait du nombre et de la cohésion de ses adhérents, elles avaient cherché une force plus grande dans une fédération de leurs groupes. C'est ainsi que les Chambres syndicales de patrons se rencontraient à Paris en deux *Unions* et que les Syndicats ouvriers s'étaient rapprochés en deux systèmes principaux qui leur fournissaient une direction homogène. En dépit de son irrégularité, cette organisation est parvenue, dans les dernières années, à exercer une action décisive sur les conditions légales et économiques du travail en France, et rien ne saurait donner une plus exacte idée de l'autorité dont elle s'était emparée que la nécessité imposée au législateur de consacrer, par la loi du 21 mars 1884, cette existence de fait. Que de principes, cependant, et de ceux que l'on croyait depuis longtemps sanctionnés sans appel, s'opposaient à cette légitimation ! C'était la loi des 9 et 14 juin 1791 qui, après avoir détruit les corporations et jurandes, interdisait « aux citoyens d'un même état ou « d'une même profession de délibérer sur leurs intérêts *prétendus communs* »; c'était l'article 291, c'était l'article 416 du Code pénal qui prohibaient, le premier, « toute association « de plus de vingt personnes dont le but serait de se réunir à « certains jours marqués pour s'occuper d'objets religieux, « littéraires, politiques, *ou autres* », et le second, « tout plan « concerté portant atteinte au libre exercice de l'industrie et « du travail ». Malgré ces textes si longtemps en honneur, malgré ces proscriptions dont quelques-unes étaient chères à l'opinion, les syndicats emportèrent de haute lutte leur reconnaissance, et échangèrent, par la loi dont nous parlons, une tolérance révocable contre une légalité définitive.

On a dit que cette loi « consacrait une révolution » et on a pu le dire sans exagération. Désormais tout corps de métier, toute profession, toute industrie associera ses membres, patrons ou ouvriers, et même s'affiliera des personnes exerçant

Digitized by Google

simplement des professions *similaires* ou *concourant seulement à l'établissement d'un même produit*, et, par un démenti à tout le système de la législation, elle le fera sans restriction du nombre des adhérents, sans distinction de leur nationalité, sans limitation du cercle territorial de son action, sans réserve d'aucune autorisation préalable (art. 1[er]). La loi n'assigne que les bornes les plus larges au champ d'activité de ces *corporations* volontaires et libres : « *l'étude* ou *la défense* des intérêts « économiques, industriels, commerciaux ou *agricoles* » de la profession qu'elles concernent (art. 3). Comme gage et instrument de leur puissance, elles reçoivent de plein droit la personnalité civile, faveur dont, à d'autres symptômes récents, on aurait cru le législateur français plus avare. Elles peuvent donc sous le nom de Syndicats, ester en justice et deviennent ainsi les défenseurs nés de leurs membres dans toutes les questions qui affectent plus ou moins l'exercice de la profession; elles peuvent posséder un capital mobilier illimité, provenant soit des cotisations des sociétaires, soit aussi (c'est du moins une opinion très plausible) de dons et legs; administrer ce capital et en user avec la liberté qu'un simple particulier apporterait à la gestion de ses affaires privées, l'appliquer comme ils l'entendent aux intérêts professionnels du groupe; posséder même un patrimoine immobilier, sous cette restriction toutefois de n'avoir que les immeubles affectés à leurs réunions, à des bibliothèques ou à des cours d'instruction spéciaux; établir des caisses de secours mutuels et de retraites pour leurs participants; créer et administrer des offices de renseignements pour les offres et demandes de travail; enfin donner à la justice ou à l'administration des consultations officielles sur les questions ou différends qui regarderaient leur spécialité (art. 6). A quel prix s'achètent des droits si étendus ? Avec très peu de contrainte et de peine. Il suffit en effet, pour régulariser l'existence d'un syndicat, de déposer à la mairie du lieu où il établit son siège les statuts de l'association et le nom, non pas de tous les associés, mais de ceux-là seulement qui sont char-

Digitized by Google

gés à un titre quelconque de son administration et de sa direction ; de renouveler ce dépôt à chaque modification survenue dans la direction ou les statuts, et de ne confier la gestion qu'à des Français jouissant de leurs droits civils (art. 4). Sous ces conditions, les syndicats peuvent non seulement s'établir isolément, mais se concerter entre eux, établir des rapports permanents, se fédérer sous le nom d'Unions des Syndicats ; la seule formalité à remplir à cet effet, est de déposer le nom des Syndicats unis à la mairie du siège de l'Union (art. 5). Hâtons-nous d'ajouter qu'à la différence de ce qui s'est fait trop souvent, l'agriculture a été admise cette fois, sur le pied d'égalité, au partage des faveurs prodiguées à pleines mains par la loi aux professions d'un caractère industriel ou commercial ; le doute a été officiellement levé par l'introduction du mot « intérêts *agricoles* » dans l'article 3 de la loi ; et le commentaire donné par la circulaire de M. le Ministre de l'intérieur du 25 août 1884, n'est pas moins formel : « La loi est faite, « y est-il dit, pour tous les individus exerçant un métier ou « une profession, par exemple les employés de commerce, *les* « *cultivateurs*, *fermiers*, *ouvriers agricoles* ». Voilà pourquoi, Messieurs, la question de l'usage à faire de cette loi se pose aujourd'hui devant vous.

Nous avons voulu, tout d'abord, démonter pour ainsi dire sous vos yeux toutes les pièces de l'instrument que le législateur, moins de cent ans après l'abolition des corporations, a confié à tout corps de métier représenté par une fraction quelconque de ses membres. Que l'on blâme ou que l'on approuve, il n'est pas douteux qu'un pareil instrument soit d'une trempe singulièrement vive, bon aux mains énergiques et aux volontés résolues, et que sa portée encore mal mesurée dépasse les calculs les plus prévoyants. Chaque profession y peut trouver, selon l'usage qu'elle en saura faire, ou de grandes ressources ou peut-être de grands dangers : c'est une arme puissante à tous égards.

Est-ce à dire toutefois, comme on l'a proclamé un peu vite

Digitized by Google

à notre sens, que le champ ouvert par la loi soit indéfini ? Non ; et, sans nous estimer pessimistes, nous ajouterons : heureusement. Les Syndicats ne doivent pas se faire l'illusion que tout leur soit permis. La loi est faite, et largement ; mais son interprétation reste à faire, et la jurisprudence, si elle s'inspire d'un esprit inquiet ou jaloux, pourra ménager encore de beaux jours à la répression. Tout d'abord, il résulte de l'article 3 que *la politique* et *le commerce* sont fermés aux Syndicats ; il y a peut-être beaucoup d'entraves cachées dans ces deux limitations. D'autres doutes, dont on a contesté un peu légèrement la valeur, se sont élevés sur l'article 3 et l'article 6 : en autorisant les Syndicats à s'occuper de *l'étude et de la défense des intérêts* d'une profession, par exemple de la profession agricole, la loi ne leur a-t-elle pas interdit tacitement l'immixtion dans des *achats ou ventes*, tels qu'achats d'engrais ou de machines, qui tendent au profit personnel et financier des syndiqués ? En précisant que les syndicats pourront tenir des *offices de renseignements pour les offres et demandes de travail*, ne les a-t-elle pas forclos du droit d'ouvrir de semblables offices pour les *offres et demandes de matières premières ou engins ?* N'exige-t-elle pas que les Syndicats s'enferment dans des sphères plus *théoriques ?* Bien que nous devions tout à l'heure vous proposer de passer outre à ces problèmes juridiques, nous avons tenu à vous les signaler, pour vous faire sentir combien le sol sur lequel il s'agit de s'avancer est encore mouvant et mal exploré, et combien la prudence peut y être de mise comme la confiance.

Motifs de l'opinion défavorable à l'établissement de Syndicats agricoles.

Vous ne serez donc qu'à moitié surpris, si votre commission vous avoue qu'au début de ses réflexions elle inclinait à vous proposer, sinon le rejet, au moins l'ajournement de l'établissement de Syndicats agricoles pour la région dont il lui appartenait de se préoccuper spécialement. Etait-ce seulement l'effet

Digitized by Google

du doute général qui peut planer sur le plus ou moins d'utilité de ces associations dans leur adaptation aux intérêts pratiques de l'agriculture, ou sur le plus ou moins de latitude laissée par le texte de la loi à des entreprises vraiment profitables pour les cultivateurs? Il y avait quelque chose de plus; à ce doute se joignaient des motifs d'hésitation d'un caractère plus local. Votre commission s'est donc demandé tout d'abord si, par l'état de l'agriculture comme par la disposition naturelle des esprits, notre région réservait une matière suffisante à l'activité d'associations qui requièrent, comme conditions essentielles de réussite, non seulement un grand nombre d'adhérents, mais encore un grand nombre d'adhérents disposés à user dès le début, avec un certain entrain, de leurs services. C'est ainsi seulement que de pareilles entreprises, implantées avec un caractère de nouveauté inattendue qu'il serait puéril de contester, peuvent, dès leurs premières œuvres, se démontrer utiles, se concilier la faveur de l'opinion et gagner leur grande naturalisation. Si on les jette prématurément au milieu de populations que *leurs besoins*, à défaut de *leurs habitudes*, n'y prédisposent pas, elles risquent de périr dans l'indifférence et l'abandon, et de mourir hâtivement pour avoir voulu naître trop tôt.

Or, quelles *habitudes* et quels *besoins* trouveraient ici les Syndicats agricoles? C'est ce qu'il faut voir, a-t-on dit, sans illusion.

On a donc fait observer que l'esprit d'association n'est pas une *habitude* chez nos cultivateurs, et qu'à défaut de l'y rencontrer à l'avance, il semble malaisé de l'y éveiller. Il s'agit, dit-on, *d'acheter en commun* les matières et engins utiles à la culture. Mais n'oublions pas que nous sommes Normands, c'est-à-dire particularistes et sobres de confiance en affaires; nous aimons à traiter de nos intérêts, sans nous lier ni nous révéler à autrui; nous redoutons les inquisitions, même bienveillantes, sur nos projets comme sur notre solvabilité; et ces inquisitions sont nécessaires à tout Syndicat qui concentre des demandes d'achat, avec la responsabilité qu'elles entraînent

Digitized by Google

Les intermédiaires même officieux, les confidents même serviables, nous les jugeons volontiers d'après la maxime du fabuliste :

Il n'est si bon ami ni parent que soi-même.

Ce n'est pas là, Messieurs, une critique, qui d'ailleurs retomberait tout d'abord sur nous ; qui sait même si ce n'est pas un éloge ? Après tout, une personnalité un peu prudente n'est pas un défaut, et ne vaut-il pas mieux être réservé que banal, et circonspect que téméraire ? Quoi qu'il en soit, ces habitudes d'esprit qui portent certainement en elles toute la ténacité normande, paraissent au premier regard aux Syndicats une clientèle froide ou rare.

Du moins, a-t-on ajouté, l'agriculture a-t-elle en ce pays des *besoins* qui l'amèneront malgré *les habitudes*, par le seul attrait de l'utilité, à recourir à l'association ? Le projet communiqué assigne aux Syndicats pour but principal, nous pouvons dire unique, l'achat des engrais et des machines. Or, l'on sait que ces deux éléments du travail intensif et perfectionné de la terre n'ont pénétré que superficiellement dans les usages généraux de la culture de l'arrondissement. Sans doute il est permis de répondre que s'ils sont peu employés, c'est qu'ils sont peu ou mal connus, et que le premier soin des Syndicats, comme leur première raison d'être, serait précisément de contraindre l'attention de l'agriculture vers des ressources ou malheureusement ignorées ou injustement méconnues. Il y a une part de vérité dans cette réponse. Toutefois, pour ne pas se préparer de déceptions, il est bon de ne pas mettre en oubli certains faits physiques ou économiques, qui limiteront presque nécessairement le succès des syndicats dans cette initiation, d'ailleurs si digne d'intérêt. Nous sommes ici en pays de moyenne, sinon de petite culture. La propriété est divisée ; et, dans la propriété divisée, la culture se subdivise parfois elle-même pour ainsi dire, en raison des alternances brusques de nature du sol ou de sa configuration tourmentée qui, dans un

Digitized by Google

court espace, imposent des mises en œuvre très diverses de la terre et rompent l'unité du travail et des dépenses. C'est là, à part quelques exploitations d'une étendue un peu plus vaste sur certains points de nos trois plateaux principaux, la condition habituelle de l'agriculture locale. Or c'est un fait d'expérience que, si l'emploi des engrais complémentaires est possible et même avantageux dans la petite culture, il y reste toujours moins profitable, et que l'usage des machines y est presque impossible, parce qu'il est trop difficile d'une part d'en amortir la dépense et, de l'autre, de s'en procurer l'entretien à bon compte. Enfin, le labour en sillons usité et, selon de bons esprits, nécessaire dans une notable partie de nos exploitations, est un obstacle matériel aux meilleures applications des engins perfectionnés. Le champ d'action des Syndicats, pris comme intermédiaires dans les achats d'engrais et engins, est-il donc aussi large qu'on l'espère ?

Enfin une dernière objection a été présentée : On attend, disait-on, des Syndicats un remède au moins partiel aux difficultés de la crise où est engagée l'agriculture ; n'ont-ils pas en eux, au contraire, un principe radical d'impuissance, puisqu'ils isolent le cultivateur du propriétaire, tandis que le remède à un mal aussi grave, aussi profond dans ses causes, aussi multiple dans ses effets, ne peut se trouver que dans l'alliance intime de l'un et de l'autre et dans la solidarité étroite de leurs efforts et de leurs sacrifices ? Un savant professeur disait récemment avec une justesse qui se confirmera tous les jours : « Jusqu'à présent on n'a parlé que de crise ; à vrai dire, il n'y « a pas de crise dans le sens de ce mot ; il y a un ordre de « choses nouveau qui commence et qui ne finira plus. Pour « lutter, il faut demander à la science de nouvelles solutions, « le secret de l'application de tous les éléments substantiels « que la nature tient encore en réserve pour élever nos moyens « de production[1] ». Mais cette transformation durable des con-

[1] Georges Ville.

Digitized by Google

ditions de l'exploitation et du rendement agricoles, cette modification substantielle des choses, veulent des entreprises et des dépenses qui, par leur étendue, leur durée et leur action sur le sol et la propriété, sont autant l'affaire du propriétaire que du fermier. Ce serait une espérance naïve, alors même qu'elle ne serait pas injuste, de les attendre du dernier seul. Les Syndicats ne fourniront donc à l'agriculture de remède sensible à la crise que s'ils rapprochent ces deux éléments : le capital et le travail, le propriétaire et le cultivateur. Or, il ne paraît pas, tout au moins au premier regard, que la loi autorise leur groupement. Au contraire, elle semble les isoler et exclure l'un des deux facteurs essentiels du relèvement agricole. Pour faire partie d'un Syndicat, il faut appartenir à la profession syndiquée ou concourir de fait à la fabrication d'un de ses produits. Or, est-ce faire profession d'agriculture ou concourir à la production agricole, que d'être (en dehors du métayage ou de tout autre mode de participation) propriétaire de terres affermées ? Un doute, un doute grave est permis, et l'on est ainsi amené à se demander si les Syndicats, qui ne seront sérieusement utiles que par la présence des propriétaires, ne seraient pas légalement viciés par cette présence même.

Vous voyez, Messieurs, avec quelle sincérité nous vous avons soumis toutes les objections successivement examinées par la commission. Elle ne vous proposera pas cependant de vous y arrêter.

Motifs de l'opinion favorable aux Syndicats.

Et tout d'abord, pour répondre aux deux premiers scrupules, on a fait observer que l'institution nouvelle des Syndicats agricoles avait été tentée, et sans insuccès, dans des régions semblables à la nôtre par leurs habitudes et leurs besoins : l'Orne, la Mayenne, la Loire-Inférieure, par exemple. Ici comme là, l'esprit d'association et de confiance mutuelle ne pourra-t-il pas se former par l'exemple ? On a droit de l'espérer, d'autant

Digitized by Google

mieux que la nécessité travaille énergiquement à modifier les dispositions et les habitudes de nos cultivateurs. La crise peut porter les esprits vers le sentiment des avantages de l'union, tandis que la prospérité ne les leur révélait pas.

Si l'usage des engrais chimiques et des machines n'offre dès aujourd'hui qu'un aliment restreint à l'activité des Syndicats dans notre région, du moins l'acquisition en commun et avec garanties particulières de graines et semences, surtout dans un pays qui convertit beaucoup de terres arables en herbages, peut-elle offrir quelque intérêt. La fraude va parfois jusqu'à 50 p. 100 dans le commerce de cette marchandise, et il est bon et pratique de s'organiser pour la déjouer. D'ailleurs ne perdons pas de vue que l'acquisition en commun des engrais, machines ou semences n'est qu'un des buts secondaires que peuvent se proposer les Syndicats. Leur but principal, d'après la loi même, est de donner aux vœux, aux volontés, comme aux intérêts et aux besoins de l'agriculture, un organe à la fois légal, universel et puissant. L'agriculture est le nombre, mais elle n'est pas la force, parce que les expressions de ses désirs sont toujours sobres et simples, qu'elles sont en général isolées les unes des autres, et ne sonnent pas d'une façon bruyante comme les réclamations des grands centres. Voici qu'un moyen régulier lui est offert de se faire entendre avec l'indiscutable autorité du nombre et de la cohésion; faut-il le repousser et le négliger ? et, puisque le mouvement est donné, puisque les Syndicats tendent à se former sur beaucoup de points et à se rapprocher les uns des autres pour la défense des intérêts agricoles, n'est-il pas bon que le département ou l'arrondissement se ménage lui aussi un organe officiel, pour produire, avec la note spéciale à ses besoins locaux, sa revendication particulière dans la revendication générale ?

En attendant ces occasions rares et solennelles, n'est-il pas permis de plier les Syndicats à des services plus modestes, mais quotidiens ? Si l'on voulait établir la liste des applications qui en ont déjà été faites, l'énumération serait longue

Digitized by Google

Ici, l'on a essayé d'une assurance mutuelle contre la grêle ou la mortalité des bestiaux, de l'achat en commun de reproducteurs (Châlons); ailleurs, dans un pays de culture sucrière, de la surveillance, dans l'intérêt des cultivateurs, des bascules où se font les livraisons aux fabricants (Woincourt); ailleurs, dans un pays de production vinicole, on s'est proposé de faire le travail des sociétaires empêchés de soigner leurs vignes par accident, maladie ou appels militaires; d'organiser une banque de prêt mutuel agricole; de faciliter l'écoulement des vins récoltés par les sociétaires (Sancerre); plus loin, de faire des expériences publiques et communes, plus durables que celles des Comices, sur l'utilité locale de tel engrais, telle machine ou tel procédé (Brives), etc. La loi elle-même a marqué la variété des aptitudes des Syndicats, en leur confiant tout à la fois les offices de renseignements, les cours d'instruction, les caisses de secours mutuels, etc. Ce n'est pas sans doute qu'il faille, sans une expérience plus longue, entreprendre d'imiter à la fois et dès aujourd'hui tant d'exemples divers; l'intérêt de cette énumération est de montrer que, suivant l'opportunité du temps ou du lieu, la loi offre avec beaucoup de souplesse des ressources variées à l'agriculture. C'est à chaque région de bien mesurer ce qui lui est utile et possible.

Toutefois il faut reconnaître que, presque partout, les Syndicats ont placé leur principal attrait et leur mission la plus importante dans l'achat en commun des engrais chimiques et machines, et ils ne sauraient renoncer tout à fait dans notre région, s'ils s'y établissent, à ce rôle qu'ils exercent partout. Mais pour rendre pratique cette entremise, pour amener nos cultivateurs à tirer vraiment quelque utilité des Syndicats sous ce rapport, n'y a-t-il pas lieu d'insister dans les statuts sur l'organisation d'un système de renseignements, au moyen desquels les syndiqués seraient d'abord éclairés sur la valeur et l'applicabilité des engrais chimiques et des machines, avant d'être provoqués à les acheter? Il est vrai que les projets de statuts que nous avons sous les yeux proposent le renseigne-

Digitized by Google

ment par correspondance. N'est-ce pas insuffisant ? Ce mode demeure toujours à la superficie des choses, ne pénètre pas dans le détail des cas particuliers parce qu'ils restent inconnus ou mal définis entre les correspondants, et conserve un caractère théorique et *a priori* qui n'exclut pas les erreurs d'application. Suivant la nature intime du sol, son exposition, son humidité, son acidité, suivant la récolte qu'on y veut produire immédiatement et la rotation des cultures subséquentes, tel engrais constituera ou un bienfait, ou une dépense inutile, ou un dommage ; un agriculteur fournira-t-il de loin et par écrit ces données avec la clarté et l'exactitude requises ? et le Syndicat n'est-il pas exposé à envoyer à faux une consultation dont les résultats feront d'un adhérent un mécontent ? Or il ne sert de rien de centraliser des demandes d'engrais, de vérifier le dosage, de surveiller la livraison, si, malgré tant de soins de la part du Syndicat, la dépense engagée mal à propos ne doit laisser chez le syndiqué que le souvenir d'un mécompte ? Aussi s'est-on demandé si les Syndicats ne devraient pas organiser, non seulement un système de correspondance, mais un système de renseignements sur les lieux mêmes et après inspection des cultures. De même qu'il y a des professeurs départementaux, portant de canton en canton et parfois de commune en commune des leçons très compétentes et très bien intentionnées, mais malheureusement un peu générales, de même et à plus forte raison il pourrait y avoir des hommes expérimentés et indépendants appelés, suivant des itinéraires tracés d'avance, dans les exploitations des Syndiqués, et qui, après avoir interrogé à la fois l'homme et la terre, après avoir personnellement vérifié et recueilli sur place les données du problème, indiqueraient d'une façon vraiment éclairée, prudente et honnête, ce que l'inspection des lieux peut conseiller ou déconseiller. Si l'on veut introduire l'esprit d'innovation, il faut surtout lui éviter les expériences téméraires ; y en a-t-il un moyen meilleur que celui que nous venons de dire ? Tout au moins mérite-t-il d'être étudié, et le personnel nécessaire

Digitized by Google

à ce genre de renseignements ne semble pas introuvable.

De même, en ce qui touche la propagation des machines agricoles, l'on s'est demandé s'il fallait se borner servilement à imiter les statuts-types, et si le caractère de la culture locale n'inspirait pas d'y introduire quelque idée nouvelle. Puisque le triple obstacle à l'usage fréquent des machines parmi nous est leur prix trop élevé, la difficulté d'entretien et la culture trop restreinte, pourquoi ne pas entrer dans une autre voie ? pourquoi ne pas encourager, et au besoin susciter par une subvention matérielle, une industrie consistant pour un particulier à posséder une machine comme une faucheuse, et à la louer successivement aux cultivateurs d'une circonscription déterminée ? Ainsi tomberaient les obstacles qui s'opposent à la possession individuelle des machines, et ne s'élèveraient pas ceux qui s'opposent à la possession indivise, source de contestations et de difficultés entre personnes également intéressées et dès lors également exigeantes dans l'usage de l'instrument commun.

Enfin, Messieurs, l'objection tirée de l'absence des propriétaires dans les Syndicats, absence fâcheuse quand l'heure a sonné pour eux de s'intéresser à toute entreprise qui tend au relèvement agricole, cette objection vient de recevoir une réponse ou au moins une forte atténuation de la part du Comité permanent de la Société des Agriculteurs de France, chargé d'étudier, au sein de cette Société, les questions spéciales de législation et d'économie rurales. Ce Comité, qui a pris pour organe un ancien magistrat, jurisconsulte d'une autorité considérable, pense que les propriétaires non exploitants peuvent et doivent, sans vicier les Syndicats et les mettre hors de la légalité, en faire partie à côté des agriculteurs de profession. Nous sommes heureux d'entendre interpréter ainsi la loi par des esprits fort éclairés; et, bien qu'enclins à voir dans leur opinion une solution plutôt souhaitable que dès aujourd'hui démontrée, nous en prenons acte avec satisfaction et émettons le vœu que la jurisprudence leur donne prochainement raison.

Digitized by Google

En tout cas, l'objection devient discutable, et l'obstacle perd beaucoup de son importance si les propriétaires peuvent s'unir aux exploitants pour la tâche vraiment patriotique de secourir l'agriculture en péril.

Conclusion.

Ces observations, qu'il est temps de borner, quoiqu'elles ne puissent se faire l'illusion d'être complètes, ont amené votre commission à conclure favorablement à l'essai des Syndicats agricoles.

Le principe admis, restait à se demander si le projet de statuts communiqués pouvait être accepté comme définitif ou s'il ne devait pas subir quelques modifications.

Résumé du projet de Statuts.

Son système, résumé brièvement, est celui-ci : *un seul Syndicat* pour le département, constitué, agissant et tenant ses réunions à Evreux, et administré à l'aide de 36 personnes, soit un conseiller par canton; *un seul but* assigné au Syndicat, l'acquisition d'engrais en commun; *un seul système de renseignements* pour les syndiqués, la correspondance; enfin une *responsabilité purement morale du Syndicat*, qui, ne couvrant pas ses acheteurs, ferait procéder probablement au paiement des marchandises par un système de traites individuelles et à domicile.

Modification dont il paraît susceptible.

Tout ce qui précède vous laisse deviner que ces idées paraissent susceptibles d'une utile refonte en divers points.

D'abord, convient-il d'envelopper le département dans un Syndicat unique, siégeant à Evreux? Organisé aussi loin, y tenant son agence, y convoquant ses adhérents aux réunions annuelles, ce Syndicat aura tout l'air d'un inconnu, et d'un inconnu qui veut rester tel, pour la plupart de nos cultiva-

Digitized by Google

teurs. Géographiquement et moralement, nous sommes trop éloignés, trop séparés même d'Évreux pour espérer que de ce centre une influence puisse rayonner d'une façon sensible. On ne va pas à Évreux. Or, il faut que le Syndicat soit là où le cultivateur se sent normalement appelé par ses propres affaires, et qu'il puisse assister aux réunions sans un déplacement spécial et coûteux. Le chef-lieu d'arrondissement est tout indiqué, et le cercle du Syndicat paraît être l'arrondissement. On peut juger de ce qui adviendrait d'un Syndicat institué à Évreux par ce qui est advenu de la Société d'agriculture, tant qu'elle n'a pas fondé une section dans l'arrondissement; la veille, elle n'avait pas de sociétaires parmi nous, elle en avait deux cents le lendemain. Un autre motif de restreindre la circonscription du Syndicat se tire de l'extrême complication du personnel qu'entraînerait son extension au département entier. Il est vrai que le projet de Statuts ne demande qu'un conseiller par canton. A notre avis, il en faut davantage, deux ou trois au moins, ce qui donnerait pour le département un personnel dirigeant de 72 ou 108 personnes; n'est-ce pas trop pour que le Syndicat fonctionne sans confusion? Les fonctions de conseiller de canton consistent à connaître, sans erreur, la solvabilité présente de tout syndiqué qui transmet une commande; une responsabilité de ce genre n'est-elle pas trop lourde pour un homme, quand elle s'étend à tout un canton? La fera-t-on accepter facilement, et ceux qui l'auront acceptée y suffiront-ils? Ne vaut-il pas mieux diviser le canton en circonscriptions, multiplier le personnel de direction, et, par voie de conséquence, limiter le Syndicat à l'arrondissement?

Que si l'on regrette l'unité d'action qui paraissait le propre d'un Syndicat embrassant le département, il sera facile de la retrouver, grâce à la loi qui autorise les Syndicats d'arrondissement à former une union au chef-lieu de département.

De même qu'ils ne proposent qu'un seul Syndicat, les Statuts ne proposent qu'un seul but au Syndicat : l'achat des

Digitized by Google

engrais en commun. Nous ne reviendrons pas sur tout ce qui a été dit dans ce trop long travail; il en ressort le désir d'étendre beaucoup le champ d'action du Syndicat. A part le tort de ne définir cette association que par la partie de ses attributions la plus controversable en raison du texte de la loi, cette rédaction a l'inconvénient de l'emprisonner dans une spécialité fort étroite. Si l'on a bien voulu nous écouter, on sait à quels services étendus et variés aspirent d'autres Syndicats; il y a beaucoup à laisser, mais beaucoup à prendre aussi, dans le programme qu'ils se sont tracé. De plus, nous rappelons que nous voudrions remplacer par quelque chose de moins sujet à erreur le système de renseignements par correspondance sur la nature et les effets des engrais, ce système nous paraissant réserver au Syndicat et aux syndiqués beaucoup de désillusions.

Enfin, Messieurs, c'est une question extrêmement grave et très peu mûre encore que celle de savoir comment doivent s'exercer pratiquement les responsabilités du Syndicat et des syndiqués. L'achat est fait par le Syndicat, mais au nom personnel des syndiqués; le Syndicat ne s'oblige que moralement; c'est le syndiqué qui contracte, qui doit, et qui est sujet aux traites et aux actions en paiement. Sans doute le Syndicat n'a pas à se découvrir pour couvrir l'acheteur; il n'est qu'un intermédiaire qui fait connaître le nom du vrai contractant; le vendeur a pu et dû se renseigner. Il n'en est pas moins vrai que les rapports directs de l'acheteur et du vendeur, donnant lieu à l'émission de traites individuelles, ont déjà pris place, dans l'expérience encore récente des directeurs de Syndicats, parmi les obstacles à leur succès. « L'acceptation des traites « individuelles », écrivait récemment un homme compétent, « est un effroi pour le petit cultivateur. Les marchands aussi « préféreraient avec raison recouvrer le prix de leur marchan- « dise au moyen d'une traite unique par chaque expédition. « Cette traite à 90 jours serait payable chez le dépositaire ou « au domicile du membre du bureau qui a fait la commande. »

Digitized by Google

Il y a là, Messieurs, un sujet digne de vos réflexions; le projet communiqué par la Société de l'Eure est muet sur ce point. Le travail remarquable de M. Senard, au nom de la Société des Agriculteurs de France, le laisse également de côté. Il vous appartiendra d'y réfléchir et d'aider de vos avis si compétents votre commission, pour introduire dans le projet définitif des Statuts les solutions pratiques que réclame cette difficulté d'application.

Sous le bénéfice de ces observations, dont nous vous prions une dernière fois d'excuser la longueur, nous croyons qu'il y a lieu d'émettre un vœu favorable à l'institution des Syndicats agricoles.

Digitized by Google

RÈGLEMENT

DU

SYNDICAT AGRICOLE DE L'ARRONDISSEMENT DE PONT-AUDEMER

Adopté dans la séance du 14 septembre 1885 [1]

—

TITRE PREMIER

CONSTITUTION DU SYNDICAT

ARTICLE PREMIER. — Il est formé entre les soussignés et ceux qui adhèreront aux présents statuts un Syndicat, ou Association professionnelle, régi par la loi du 21 mars 1884 et par les dispositions ci-après.

ART. 2. — Le Syndicat prend pour dénomination : *Syndicat agricole de l'arrondissement de Pont-Audemer*. Son siège est établi à Pont-Audemer.

Sa durée n'est pas limitée.

Elle commencera du jour prévu par l'article 29 ci-dessous.

TITRE II

COMPOSITION DU SYNDICAT

ART. 3. — Peut faire partie du Syndicat, toute personne ayant des intérêts agricoles dans l'arrondissement de Pont-Audemer.

[1] La commission désignée pour s'occuper de la formation d'un syndicat agricole se composait de : MM. Ariste Hébert, *président;* Adrien de Tourville, *secrétaire-rapporteur;* et de MM. Henri Férey, Léon Gruel, Hopsore, Mann et Gustave Power.

Digitized by Google

ART. 4. — Les personnes qui voudront y être admises, soit comme associés, soit comme fondateurs, ainsi qu'il sera expliqué à l'article 24 ci-dessous, devront être présentées par deux de ses membres. Leur demande sera soumise à la Chambre syndicale qui, par délégation permanente de l'Assemblée générale, statuera sur l'admission à la majorité des membres présents.

Le Bureau peut accepter de nouveaux membres, mais à titre provisoire seulement, et à charge de ratification par la Chambre syndicale à sa plus prochaine réunion.

ART. 5. — Tout membre peut se retirer à tout instant de l'association. A cet effet, il adresse sa démission par écrit au président, qui lui en accuse purement et simplement réception.

Tout membre démissionnaire doit intégralement la cotisation de l'année en cours.

Il perd tous ses droits sur le patrimoine syndical, sauf, le cas échéant, ce qui est prévu à l'article 7 § 2° de la loi du 21 mars 1884.

ART. 6. — La faillite, la déconfiture notoire, une condamnation entachant l'honorabilité, le défaut de paiement des cotisations après trois lettres de rappel, le défaut d'exécution fidèle des engagements contractés quant à la prise en livraison ou au paiement des achats opérés par l'entremise du Syndicat, sont des motifs d'exclusion.

L'exclusion est prononcée par la Chambre syndicale, par délégation permanente de l'Assemblée générale. S'il y a urgence, l'exclusion prononcée à titre provisoire par le Bureau est soumise à la ratification de la Chambre syndicale, à sa plus prochaine réunion.

En cas d'exclusion pour une des trois premières causes ci-dessus mentionnées, les cotisations arriérées sont seules exigibles.

Digitized by Google

TITRE III

OBJET DU SYNDICAT

ART. 7. — Le Syndicat a pour objet général l'étude et la défense des intérêts agricoles de ses adhérents.

ART. 8. — Il se propose spécialement :

1° D'étudier et d'examiner les mesures économiques et les réformes législatives que peut exiger l'intérêt de l'agriculture, d'en réclamer la réalisation auprès des autorités ou pouvoirs compétents, de revendiquer notamment le dégrèvement des charges qui pèsent directement ou indirectement sur la propriété rurale et sur la production agricole, et d'obtenir la protection légale qui leur permettrait de lutter à égalité contre la concurrence étrangère ;

2° De provoquer et de favoriser les essais de culture, engrais, machines et engins perfectionnés, l'amélioration de nos races de bestiaux, et tout autre progrès propres à augmenter la production, diminuer les frais et faciliter le travail ; notamment d'encourager, par l'allocation de primes, l'acquisition et la possession de machines agricoles par des particuliers qui s'engageraient à les louer aux membres du Syndicat dans un rayon déterminé, moyennant un tarif arrêté par le Bureau du Syndicat ;

3° D'éclairer les cultivateurs, par correspondance ou autrement, sur le choix et l'application des matières fertilisantes et les divers systèmes de culture selon la nature du sol ;

4° De servir d'intermédiaire, non responsable, aux membres du Syndicat pour l'acquisition des semences, replants, engrais, amendements, instruments, machines, animaux surtout reproducteurs, et de toutes choses utiles à l'agriculture de manière à faire bénéficier ses membres des remises obtenues des marchands, fabricants ou vendeurs ;

5° De fournir des arbitres et experts pour la solution des

Digitized by Google

questions rurales litigieuses; de recueillir et constater les usages et coutumes agricoles des localités;

6° D'organiser un bureau de consultation à taux réduit où ses membres obtiendraient, en matière de législation rurale, des avis sur les questions et différends les intéressant personnellement;

Et généralement de favoriser toutes les institutions utiles à l'agriculture.

ART. 9. — Le Syndicat peut publier, soit le compte rendu de ses travaux, soit tout travail ou document qui semblerait au Bureau devoir contribuer au progrès de l'agriculture.

TITRE IV

ORGANISATION ET ADMINISTRATION DU SYNDICAT

ART. 10. — Le Syndicat est régi et administré par le Bureau; celui-ci est assisté, à titre consultatif, d'une Chambre syndicale qui constitue la délégation permanente de l'Assemblée générale; le tout conformément aux dispositions ci-après :

§ 1er. — *Bureau.*

ART. 11. — Le Bureau se compose de huit membres, savoir :

Un Président,

Deux Vice-Présidents,

Un Secrétaire,

Un Trésorier,

Deux Vice-Secrétaires et un Vice-Trésorier.

Les membres du Bureau sont nommés au scrutin uninominal par la Chambre syndicale, dans son sein, pour six ans.

Ils sont rééligibles.

Leur renouvellement s'opère par moitié, tous les trois ans, d'après un ordre de sortie réglé au début de l'Association par tirage au sort, sauf pour le Président premier nommé, dont

Digitized by Google

les pouvoirs ne seront renouvelables qu'avec ceux de la seconde moitié du Bureau.

Leurs fonctions sont gratuites. Il pourra être alloué des frais de bureau au Secrétaire et au Trésorier.

Nul ne peut être membre du Bureau, s'il n'est Français et n'a la jouissance de ses droits civils.

ART. 12. — Le Bureau se réunit sur la convocation du Président ou du membre qui le remplace. Tous les membres ayant été convoqués, la délibération est valable, si cinq sont présents.

ART. 13. — Le Bureau prend toute décision et toute mesure en ce qui touche les opérations et les intérêts du Syndicat, et généralement sur toutes les matières qui se rattachent à son objet. Il prépare les travaux, propositions et ordres du jour à soumettre à l'Assemblée générale et à la Chambre syndicale. Chaque année, il présente à l'Assemblée générale un rapport sur l'ensemble des opérations du Syndicat et sur la situation active et passive du patrimoine syndical.

Il délibère et vote les actes d'administration et d'emploi de ce patrimoine, conformément à l'article 6 de la loi du 21 mars 1884.

ART. 14. — Le Président dirige les travaux de l'Association.

En cas d'absence, il est remplacé par l'un des VICE-PRÉSIDENTS.

Il ordonne les convocations et préside les séances tant du Bureau que de la Chambre syndicale et de l'Assemblée générale. Il a voix prépondérante en cas de partage.

Il signe, conjointement avec le Secrétaire, les procès-verbaux des séances et les lettres d'admission.

Il représente le Syndicat et agit en son nom dans tous les actes de la vie civile. Il exerce toute action judiciaire, tant en demandant qu'en défendant, en vertu d'une délibération du Bureau et après avis consultatif de la Chambre syndicale En cas d'urgence, la délibération du Bureau suffit, sauf à en rendre compte à la Chambre syndicale à sa première réunion.

Digitized by Google

Il concilie, si faire se peut, les membres du Syndicat à raison des différends que ceux-ci lui soumettent volontairement, ou les renvoie aux mêmes fins, et de leur consentement, devant la Chambre syndicale, conformément à l'article 18 ci-dessous.

ART. 15. — Le Secrétaire peut être remplacé, au besoin, par un des Vice-Secrétaires.

Il tient la correspondance, la signe en cas de délégation du Président, rédige les procès-verbaux des séances qui doivent être communiqués sans déplacement à tout associé qui le requiert, et à la garde des archives.

ART. 16. — Le Trésorier est dépositaire des fonds du Syndicat. Il recouvre les cotisations et toutes sommes offertes, dues ou acquises à l'Association. Il solde les dépenses sur l'ordonnancement du Président. Il soumet l'état de recettes et dépenses au Bureau, chaque fois que celui-ci le juge nécessaire. Il dresse, chaque année, au 31 décembre, le compte de l'exercice annuel, et établit à ce jour la situation financière, pour être soumise à l'Assemblée générale après avoir été vus par le Bureau.

§ 2. — *Chambre syndicale.*

ART. 17. — La Chambre syndicale se compose de quatre membres par canton.

Si l'étendue d'un canton ou le nombre de syndiqués qu'il renferme paraît l'exiger, le nombre de ses représentants dans la Chambre syndicale pourra être élevé à six, par délibération de cette Chambre, sur la proposition du Bureau.

Les membres seront nommés pour la première fois par les adhérents au Syndicat dans chaque canton.

Les pouvoirs des membres de la Chambre syndicale ont une durée de neuf ans. Ils sont renouvelés par tiers, tous les trois ans, par l'Assemblée générale, d'après un roulement établi au début de l'Association par tirage au sort.

Toutefois, si le nombre des membres de la Chambre syndi-

Digitized by Google

cale pour un canton, venait, par décès, démission ou autrement, à tomber au-dessous de quatre dans l'intervalle des renouvellements, l'Assemblée générale devra, à sa première réunion, les compléter à ce nombre minimum, pour le temps que les décédés ou démissionnaires auraient eu encore à rester en fonctions, en prenant leurs remplaçants parmi les syndiqués du même canton, de façon que chaque canton conserve toujours au moins quatre représentants.

ART. 18. — La Chambre syndicale n'administre pas et ne participe pas à la direction.

Elle statue, comme il a été dit, par délégation de l'Assemblée générale, sur les admissions et exclusions.

Elle émet des avis consultatifs sur tous les sujets que lui soumet le Bureau, et lui fournit tous les renseignements ou documents qui peuvent l'éclairer.

Elle peut rendre des jugements dans les cas litigieux qui lui sont renvoyés, conformément à l'article 14, à moins qu'elle n'en renvoie elle-même le jugement à des arbitres. La sentence est sans appel.

§ 3. — *Assemblée générale.*

ART. 19. — L'Assemblée générale du Syndicat se compose de tous ses membres, convoqués et présidés comme il est dit à l'article 14.

Elle a lieu au moins une fois par an, aux époques qu'elle déterminera elle-même à sa première réunion. Elle peut, en outre, être convoquée extraordinairement chaque fois que le Bureau le juge nécessaire, ou sur la demande écrite de dix syndiqués remise au Président et de l'avis conforme du Bureau.

La première réunion de l'Assemblée générale aura lieu dans les trois mois de la signature et du dépôt des statuts prévus aux articles 29 et 31 ci-dessous.

ART. 20. — Les convocations sont individuelles, ont lieu par écrit et indiquent l'ordre du jour.

Digitized by Google

Toutes les délibérations sont prises à la majorité, quel que soit le nombre des membres présents, sans distinction des membres associés et des membres fondateurs.

Par exception, les votes relatifs à la modification des statuts et à la dissolution du Syndicat, ne seront pris qu'à la double majorité de la moitié des membres associés d'une part et des membres fondateurs de l'autre.

Les votes ont lieu par assis et levé, ou au scrutin, s'il est demandé.

Les membres absents peuvent voter par correspondance.

ART. 21. — L'Assemblée générale entend le rapport du Bureau et celui du Trésorier. Elle établit le budget des recettes et dépenses. Elle procède au renouvellement de la Chambre syndicale comme il est dit à l'article 17 ci-dessus.

Elle statue sur toutes les propositions du Bureau.

Les propositions émanant de l'initiative individuelle doivent être d'abord adressées au Président. Celui-ci les soumet au Bureau, qui, après avis de la Chambre syndicale, décide s'il y a lieu de saisir l'Assemblée générale.

ART. 22. — Toute discussion politique, religieuse ou étrangère à l'objet du Syndicat, est formellement interdite.

TITRE V

PATRIMOINE DU SYNDICAT. — COTISATIONS

ART. 23. — Le patrimoine du Syndicat est formé au moyen: 1° des cotisations régulières de ses membres ; 2° des dons et libéralités qui peuvent lui être faits ; 3° des subventions qui lui seraient accordées.

Il est administré par le Bureau et le Président, ainsi qu'il est dit aux articles 13 et 14 ci-dessus.

ART. 24. — Les membres associés paient une cotisation annuelle, ainsi fixée :

Deux francs pour les fermiers, sans distinction de l'étendue de leur culture ou exploitation ;

Digitized by Google

Deux francs pour les propriétaires de moins de 20 hectares dans l'arrondissement;

Quatre francs pour les propriétaires de 20 hectares et au-dessus dans l'arrondissement.

Les membres fondateurs sont, moyennant un versement de 50 francs, une fois payés, affranchis de la cotisation annuelle.

ART. 25. — Les cotisations sont payables dans les trois premiers mois de l'année entre les mains du Trésorier et sur sa quittance.

TITRE VI

RÉGLEMENTATION INTÉRIEURE DES OPÉRATIONS DU SYNDICAT

ART. 26. — Le Bureau est investi de la mission de déterminer en détail, par des règlements intérieurs spéciaux, arrêtés après avis consultatif de la Chambre syndicale, le fonctionnement des opérations du Syndicat prévues sous les numéros 2, 3, 4 et 6 de l'article 8 des présents statuts, ainsi que les garanties à exiger des vendeurs, et le mode des paiements à effectuer par les syndiqués acheteurs.

Ces règlements sont essentiellement révocables et susceptibles de modification; ils n'ont aucun caractère statutaire, et ne constituent que des actes de simple administration.

Il seront portés à la connaissance des syndiqués.

ART. 27. — Le Bureau pourra de la même façon régler le fonctionnement de groupes et réunions de canton, si le nombre des adhérents le rendait nécessaire.

TITRE VII

DISSOLUTION DU SYNDICAT

ART. 28. — Le Syndicat peut être dissous, sur l'avis conforme du Bureau, par l'Assemblée générale, qui statuera en même temps sur la liquidation, le partage ou l'usage à faire de l'actif.

Digitized by Google

Si l'Assemblée générale ne prononce pas la dissolution, le Syndicat continue de droit.

TITRE VIII

MISE EN VIGUEUR ET MODIFICATION DES STATUTS

ART. 29. — Le Syndicat ne sera formé, les présents statuts ne seront définitifs et ne prendront vigueur, qu'après avoir reçu la signature des membres de la première Chambre syndicale. Ils seront soumis à la ratification de la première Assemblée générale.

Il seront imprimés et remis à chaque syndiqué.

ART. 30. — Toute modification aux statuts ne pourra avoir lieu que sur l'avis conforme du Bureau par l'Assemblée générale spécialement convoquée à cet effet.

ART. 31. — Le dépôt des statuts aura lieu aussitôt après que les signatures prévues à l'article 29 ci-dessus auront été données. Il sera renouvelé à toute modification.

Les noms des membres du Bureau seront également déposés, conformément à la loi, aussitôt après leur nomination et le dépôt renouvelé à toute modification dans la direction.

Digitized by Google

LES PERTES DE L'ITON

LECTURE FAITE A LA SORBONNE, AU CONGRÈS DES SOCIÉTÉS SAVANTES, EN 1885

PAR M. E. FERRAY, D'ÉVREUX, MEMBRE DE LA SOCIÉTÉ

—

MESSIEURS,

Il y a trois ans, dans cette enceinte j'avais l'honneur de vous entretenir d'un phénomène géologique intéressant : *les Pertes de l'Iton.*

Je rendais compte alors de mes propres observations, ainsi que d'une expérience que j'avais tentée sans succès.

En deux mots, voici de quoi il s'agissait : l'Iton a un cours fort irrégulier ainsi que vous pourrez vous en convaincre en jetant les yeux sur la courbe de débit ci-jointe. — Arrivé à un certain endroit, il coule sur un terrain dont la perméabilité est telle qu'en temps ordinaire, il disparaît complètement.

A quelques kilomètres de ses pertes, jaillisent de la base d'un coteau abrupt, affouillé, des *sources* que les géologues *supposaient* alimentées par les eaux perdues de l'Iton, hypothèse qu'aucun fait probant n'était venu confirmer.

Le 6 avril 1882, j'avais, à l'aide de la fluorescéine coloré la rivière avant sa disparition. Des observateurs placés aux différentes sources des environs, ne virent dans aucune de celles-

Digitized by Google

ci se manifester les phénomènes de coloration auxquels on devait s'attendre.

L'expérience n'avait point donné de résultat.

De deux choses l'une : ou l'hypothèse n'était point fondée, ou la matière colorante, mise en quantité insuffisante, avait été trop divisée et n'était plus appréciable.

Nous avons voulu reprendre cet essai. Il y a quelques mois, le 16 octobre dernier, une solution contenant 2 kil. 500 de fluorescéine a été, par nos soins, vers dix heures et demie du matin, répandue dans le dernier des bétoires alimenté à cette date par les eaux de l'Iton.

Des observateurs ont été, comme pour la première expérience, placés près des sources environnantes.

Le parcours souterrain entre les pertes et la principale source de l'étang de la Bonneville, considéré comme le point de réapparition de l'Iton, est de 9,946 mètres.

La vitesse que nous avions observée dans une partie du canal souterrain, aux Boscherons, où cette rivière coule librement, était de 1 mètre en 10 secondes. Nous ne pouvions calculer sur cette vitesse, car, en beaucoup d'endroits, le sol supérieur effondré, indique à n'en pas douter, des obstacles nombreux et considérables, devant retarder de beaucoup celle-ci. Aussi, tenant compte de ces différents facteurs, nous avions hypothétiquement indiqué le milieu de la journée du lendemain comme le moment de l'apparition des eaux colorées, en supposant la communication entre les pertes de l'Iton et la Fosse-aux-Dames

Les faits nous ont donné raison.

En effet, d'après le rapport d'un des agents du service hydraulique, que l'administration spéciale avait bien voulu mettre à notre disposition, le lendemain vendredi, vers midi 30 minutes, la matière colorante a été observée dans l'étang de la Bonneville, alimenté par la Fosse-aux-Dames et autres sources émergeant dans le lit même de l'étang.

La coloration a persisté jusqu'au samedi matin.

Digitized by Google

A Aulnay, Bérengeville, Arnières, Evreux, le même phénomène a été successivement observé.

A Evreux, les eaux de l'Iton étaient manifestement teintes dès le samedi matin. La coloration a persisté toute la journée.

Le lendemain dimanche, à Amfreville-sur-Iton, les eaux de la rivière présentaient la coloration verdâtre fluorescente de la substance employée. Amfreville est situé à 40 kilomètres environ des Pertes de l'Iton.

En outre, les eaux de certains puits de Gaudreville, hameau des Haizettes, situé sur le terrain compris entre les pertes et la Bonneville, ont été colorées entre 9 et 10 heures du matin le vendredi ; la remarque a été faite par des gens non prévenus. Les faits ne sauraient être mis en doute.

Aucune coloration n'a été observée dans les eaux des puits situés sur la rive gauche de la vallée ; de même la source de Gaudreville-la-Rivière est restée limpide et incolore.

Ces résultats permettent d'*affirmer*, ce que l'on ne faisait que *supposer* jusqu'à présent, que les eaux perdues de l'Iton reparaissent, après un cours souterrain relativement étendu, dans le régime des sources qui alimentent l'étang de la Bonneville.

Ce système d'eaux jaillissantes a été considéré comme composé de véritables *sources*. Celles-ci n'en doivent point prendre le nom dans l'acception propre du mot.

Ce ne sont, en réalité, que des points de réapparition des eaux perdues de l'Iton. C'est une véritable partie de rivière, dont l'aval coule à ciel ouvert, et dont l'amont possède un parcours souterrain immédiat de près de 10 kilomètres.

Ce fait est établi dès maintenant d'une manière irréfutable.

Outre l'intérêt scientifique que présente cette constatation, elle peut soulever un point de droit intéressant. Nous n'avons pas à nous en occuper ici, mais vous me permettrez de vous le signaler en passant.

Digitized by Google

La ville de Paris, vous le savez, demande de l'eau à tout le bassin de la Seine. Les ingénieurs, suivant les indications de M. Belgrand, sont venus en Normandie et ont pensé aux affluents de la rive gauche de l'Eure. Ils ont notamment passé des traités provisoires avec les *soi-disant propriétaires* de ce régime d'eaux vives qui fait l'objet de cette étude.

Au point de vue des sources proprement dites, la législation n'est pas toujours très claire, et cependant peut-on appliquer ces lois spéciales à la Fosse-aux-Dames et aux autres affluents de l'étang de la Bonneville?

Peut-on disposer comme on le ferait d'une source ordinaire, d'une portion de rivière que depuis les temps géologiques on reçoit de son voisin d'amont, pour la rendre, depuis le même temps, à son voisin d'aval ?

Telle est la question.

Ce n'est pas à nous à la résoudre.

Laissons ce soin aux légistes. Il n'en manque pas et de très forts. Si la loi est muette sur ce cas spécial, c'est à nos législateurs à y pourvoir. Ils en trouveront l'occasion dans l'examen du projet de loi sur les sources, depuis si longtemps à l'étude.

Pour nous, qu'il nous suffise de considérer comme acquis un fait géologique intéressant à tous points de vue. Les eaux perdues de l'Iton reparaissent dans le régime *des eaux vives* qui alimentent l'étang de la Bonneville; celles-ci ne peuvent donc être considérées comme des *sources proprement dites.* Elles ne sont, ainsi que le dit très bien et très justement, M. de Saint-Amand, que la *renaissance de la rivière.*

Depuis la lecture de cette note, j'ai continué l'étude de cette capricieuse et intéressante rivière, à un point de vue plus pratique. Souvent il a été question de rendre au lit desséché de l'Iton les eaux qui s'infiltrent à travers les terres.

Rever, dans le dernier paragraphe de la première partie de ses Etudes sur le Vieil-Evreux, s'exprime ainsi :

Digitized by Google

« J'avoue que le spectacle de cette espèce de calamité (les pertes de l'Iton) et le souvenir de mes recherches sur l'aqueduc, me firent éprouver de douloureux sentiments! Quoi, me disais-je avec peine, les Romains qui n'existèrent autrefois ici que par la violence et le droit inhumain du plus fort, qui devaient toujours conserver un peu de défiance dans un pays peuplé de mécontents, ne craignirent néanmoins ni la dépense ni les difficultés pour détourner le cours d'une rivière, on conduisit celui d'une source à travers plusieurs éminences et plusieurs vallons, jusqu'à l'établissement qu'ils s'étaient créé, à une distance notable, et des Français, habitants paisibles des bords de l'Iton, depuis plusieurs siècles, ne songent pas même à conserver cette rivière pour les besoins journaliers des habitations qu'ils tiennent de leurs pères! S'ils portaient seulement quelques tombereaux de glaise sur le crible où l'eau se perd, ils auraient à leur porte un courant précieux; leurs prairies en seraient vivifiées, leurs demeures en deviendraient et plus agréables et plus saines; cependant leur vallon desséché n'excite ni leurs regrets, ni leur industrie; ils restent aveuglément soumis à la fatalité de leur position, et ne se demandent pas s'il y a quelque moyen de recouvrer l'eau qui leur échappe et dont ils sont privés? Ce contraste du caractère entreprenant des Romains et de l'insouciance de mes compatriotes m'affecte profondément! Il n'est pas de mon sujet de rechercher les causes de cette opposition de mœurs et de caractères, mais j'ai mille fois regretté de ne pouvoir rendre à la vallée de l'Iton les eaux de sa rivière, eussè-je dû le faire seul; et ma reconnaissance bénirait l'homme bienfaisant et généreux qui consacrerait quelque chose de son aisance pour le bonheur de ses semblables et pour les instruire à recouvrer des avantages précieux qu'ils négligent ou qu'ils ne savent pas mettre en valeur! »

Il est intéressant de rapprocher de ce passage, cet autre relatif au même sujet, d'un auteur ayant écrit environ un demi siècle avant Rever. — Comme on voit bien que de grands évé-

Digitized by Google

nements se sont passés entre le milieu du XVIII[e] siècle et les premières années du XIX[e].

En effet :

« Si l'on voulait jamais, dit Guettard, conserver l'eau de cette rivière, on serait, à ce que je crois, obligé de lui faire un lit de maçonnerie, revêtu de bois ou de plomb, ou un corroi de glaise semblable à celui de nos jardins. Cette dépense serait immense, et une dépense semblable ne doit sans doute s'entreprendre que pour des choses d'une utilité indispensable, *pour l'ornement des palais des rois ou des grands princes*, pour procurer à de grandes villes une eau qui leur manquerait ou pour conduire à des manufactures importantes, et qui ne pourraient pas être établies autre part, une eau qui leur serait essentiellement nécessaire. »

Au point de vue des dépenses, les prévisions et de Rever et de Guettard sont également exagérées. — Quelques tombereaux de glaise portés sur les bétoires ne feraient pas grand effet, et ne tarderaient pas à être entraînés avec les eaux dans le cours souterrain.

D'un autre côté, il est évident que, si l'on voulait, comme le demande Guettard, faire à la rivière *un lit en maçonnerie, revêtu de bois ou de plomb*, les dépenses seraient grandes. — car le travail devrait être fait depuis Condé jusqu'au-dessous du Reybrac, soit sur un parcours de 25 kilomètres environ.

Nous croyons que de si grands travaux ne devraient être effectués, et encore en modifiant les projets, quant à l'exécution, que dans le cas où l'on voudrait revenir à un ancien projet du canal devant relier le bassin de la Loire à celui de la Seine, en empruntant dans ce dernier les eaux de l'Iton. Nous ne croyons pas que dans les circonstances actuelles, on doive songer à rendre étanche le lit de la rivière pourvu de bétoires.

Mais à notre avis, sans de trop grands frais, on pourrait ramener les eaux perdues dans le lit de la rivière, alors que celui-ci devient imperméable. — Ce serait encore rendre la

Digitized by Google

fertilité à 8 kilomètres de prairie, et, grâce à la réapparition de l'eau dans le lit de la rivière, créer un certain nombre de chutes utilisables pour l'industrie.

En effet, le débit mesuré dans le cours souterrain de l'Iton est de 507 litres par seconde ; d'autre part la différence de cote entre le point extrême d'absorption et le point de réapparition, est de 30 m. environ, soit 1,217 chevaux, force théorique. — En pratique, ne portant qu'au quart la force utilisable, ce serait encore plus qu'il ne faudrait pour éclairer à l'électricité toutes nos rues d'Evreux.

Pour arriver au résultat que nous poursuivons, deux procédés peuvent être appliqués :

1° Barrage du cours souterrain, de façon à faire refluer l'eau dans les derniers bétoires où elle se perd ;

2° Amener l'eau par la pente naturelle de son cours souterrain, dans le lit de la rivière dépourvu de bétoires.

Ce second procédé ne devrait être mis en usage que dans le cas où le premier, beaucoup plus simple et moins dispendieux, ne pourrait être exécuté,— ce qui arriverait si, dans le parcours souterrain, il se trouvait, à cote inférieure à celle du Reybrac, point que jusqu'à nouvel examen nous considérons comme la limite extrême des bétoires [1], des couches perméables permettant à l'eau de prendre d'autres directions, au préjudice des sources de notre vallée, ce qui serait fort possible.

Afin de se prononcer d'une façon certaine sur la valeur de ces deux moyens, il faudrait avoir une connaissance exacte du sous-sol environnant.

Cette connaissance ne peut être acquise que par des sondages, l'établissement de puits et de galeries, qui nécessitent une certaine dépense, pour laquelle il serait nécessaire d'avoir des crédits suffisants. C'est pourquoi nous avons pensé que

[1] Dans une récente excursion, nous avons constaté la présence de 3 ou 4 bétoires en aval du Reybrac. Mais nous pensons que l'étancheité de ceux-ci, qui sont d'ailleurs disséminés, pourrait être obtenue sans grands frais.

Digitized by Google

ces études,intéressant l'agriculture, M.Develle, ministre de ce département, pourrait nous venir en aide.

A notre demande, M. Develle nous a répondu par la lettre suivante :

« Cher Monsieur,

« M. l'ingénieur en chef est invité à vous entendre, à recueillir vos observations et à faire un rapport immédiat sur la question que vous m'avez signalée.

« Allez donc le voir, parlez-lui de ce projet. Dès que je serai saisi officiellement par le rapport de M. Cordier, j'examinerai les voies et moyens et inscrirai à mon budget les sommes nécessaires pour les études.

« Bien à vous,

« Jules Develle.

« Paris, le 31 avril 1886. »

Nous avons eu avec M. Cordier l'entrevue à laquelle nous invitait M. le Ministre, et cet ingénieur lui a adressé le rapport suivant :

« Par dépêche en date du 1er mai dernier, M. le Ministre de l'agriculture nous a demandé de nous concerter avec M. Ferray, pharmacien à Evreux, qui a fait des études sur les pertes de l'Iton, afin d'examiner avec lui comment on pourrait réaliser, à peu de frais, l'émersion des eaux de l'Iton, sur une partie du cours souterrain de cette rivière.

« La rivière d'Iton, ainsi que l'a expliqué M. Ferray dans une lecture qu'il a faite au Congrès des sociétés savantes à la Sorbonne, au mois d'avril 1882, est absorbée en été dans des parties perméables de son lit. Le débit diminue depuis Condé et devient tout à fait nul au Reybrac, près Villalet.

« Le lit reste alors à sec sur une longueur de 7.800 mètres. Il reçoit ensuite les eaux des sources de Gaudreville et le Rouloir; puis, plus loin, le débit augmente de plus de 1.000 litres

Digitized by Google

à la sortie de l'étang de la Bonneville, dans lequel existent des sources très abondantes.

« Il résulte des expériences, faites en 1884 par M. Ferray, que les eaux des sources de la Bonneville sont la réapparition des eaux qui se sont perdues au Reybrac. En versant, en effet, dans les pertes du Reybrac, une dissolution concentrée de fluorescéine, qui a un pouvoir colorant considérable, on a pu retrouver des traces très nettes de cette coloration dans les eaux des sources de la Bonneville.

« Le cours souterrain de l'Iton, entre le Reybrac et la Bonneville, a du reste été constaté d'une manière précise par les effondrements ou bétoires qui se produisent au-dessus de ce cours souterrain, et principalement par les constatations qui ont été faites dans la carrière des Boscherons, où des ouvriers marnerons ont découvert un véritable canal dans lequel passe un cours d'eau ayant un débit de plus de 500 litres.

« M. Ferray pense qu'il serait possible de ramener ces eaux souterraines dans le lit de la rivière, en aval des dernières pertes, et d'utiliser par suite ces eaux, pour l'agriculture et l'industrie, sur une longueur de plus de sept kilomètres, soit en barrant le cours souterrain, de manière à faire refluer les eaux par les parties perméables où elles se perdent actuellement, soit en établissant une dérivation du cours souterrain, aboutissant dans le lit actuel en aval des pertes.

« Il nous est impossible d'émettre un avis sur cette question, sans avoir fait procéder à des sondages pour déterminer, d'une manière précise, le tracé, le profil et le débit du cours souterrain et pour nous assurer de l'imperméabilité du sol dans la partie du lit de la rivière dans laquelle on ramènerait les eaux.

« Nous estimons qu'un crédit de 2,500 francs environ serait nécessaire pour entreprendre ces sondages, qui exigent le creusement de puits d'une assez grande profondeur et de galeries de recherche.

« Indépendamment, d'ailleurs, de l'intérêt pratique que peu

Digitized by Google

vent présenter ces sondages, il y a certainement un très grand intérêt théorique à étudier le cours souterrain de l'Iton et les différentes conditions de tracé, de pente et de débit que présente ce cours.

« Nous demandons en conséquence à M. le Ministre de l'agriculture de vouloir bien mettre à notre disposition un crédit de 2,500 francs, pour entreprendre l'étude du cours souterrain de l'Iton, et rechercher s'il est possible, ainsi que le pense M. Ferray, de réaliser à peu de frais l'émersion des eaux de l'Iton, sur plusieurs kilomètres du cours souterrain de cette rivière.

« Nous joignons à notre rapport une note et deux brochures imprimées, que M. Ferray nous a remises et qui sont relatives à ces questions.

« Evreux, le 5 juin 1886.

« CORDIER. »

Etant données les conclusions qui précèdent, nous pouvons donc espérer commencer prochainement cette intéressante étude.

N. B. — Depuis Chaise-Dieu jusqu'à Acquigny, c'est-à-dire sur tout le parcours de la rivière, dans le département de l'Eure, d'après les études faites par l'administration des ponts et chaussées, il y a quelques années, 105 usines utilisent une force de 1,025 chevaux 95 c^e^, alors que les chutes pourraient donner un travail de 1,649 chevaux 06 c^e^; soit donc une perte réelle et sans profit pour personne de 668 chevaux 11, c'est-à-dire de 40 p. 100. Avis aux intéressés !

P. S. — Depuis la rédaction de cette note, nous avons reçu l'avis que M. le Ministre avait mis à la disposition de M. l'ingénieur en chef le crédit de 2,500 francs sollicité.

Digitized by Google

RAPPORT DE M. LAPELTEY

Membre de la Société

SUR

L'EXPOSITION D'HORTICULTURE DE CHARTRES

JUIN 1885

Lu à la séance générale du 29 novembre 1885

—

MESSIEURS,

La Société d'horticulture et de viticulture de Chartres, ayant invité notre Société à lui envoyer un de ses membres, pour faire partie d'un jury appelé à juger les produits exposés au concours horticole organisé en cette ville, le 10 juin dernier, à l'occasion du concours régional, je fus délégué pour remplir cette mission ; je viens vous exposer sommairement mes observations.

Je dois d'abord, Messieurs, rendre hommage au zèle des membres de la Société d'horticulture de Chartres, qui, pour propager les perfectionnements et améliorations apportés chaque jour à l'horticulture, font de grands sacrifices de temps

Digitized by Google

et d'argent, soit en culture et expériences dans un jardin créé et entretenu aux frais des sociétaires, soit en conférences faites par plusieurs d'entre eux, ou par un professeur payé par la Société ; aussi les horticulteurs marchands, les amateurs, les industriels, au nombre d'environ soixante, avaient tenu à prendre part au concours, afin de témoigner par leurs apports de leurs progrès dans cette branche de culture si importante aujourd'hui par le commerce qui en résulte, et par le grand nombre d'amateurs qui, en s'y livrant, savent y trouver profit ou passe-temps agréable.

Les horticulteurs marchands présentaient, dans la partie maraîchère, de bons légumes de saison et de culture forcée, tels que : melons, tomates, fraises et fruits ; je dois une mention spéciale aux cultivateurs d'asperges, rivalisant pour la beauté de leurs produits avec les cultures si renommées d'Argenteuil, et apportant, comme preuve à l'appui, de très fortes griffes chargées de leurs asperges d'une grosseur telle, qu'elle ne peut ni ne doit être dépassée au point de vue de la facilité de dégustation.

Les fleuristes et pépiniéristes ornaient la tente et le jardin de l'exposition de plantes à feuillage de serre chaude, d'un remarquable lot de bégonias à fleurs doubles auquel le jury accordait un diplôme d'honneur, de calcéolaires, de rosiers en pot, quelques tableaux de mosaïculture et deux bons lots de conifères, plantes à feuillage ornemental de pleine terre et rhododendrons ; tous ces produits d'une bonne venue attestaient les progrès réalisés dans ces diverses cultures et l'encouragement qui leur est donné par le placement certain des produits.

Les jardiniers de maison et amateurs rivalisaient avec les horticulteurs marchands pour la beauté de leurs légumes et de leurs fruits ; des plantes de serre chaude parmi lesquelles je citerai un joli lot de caladiums bicolores, et comme plantes de serre froide et de pleine terre, des calcéolaires, des géra-

Digitized by Google

niums, des rosiers, particulièrement une collection de roses coupées parfaitement nommées.

Je dois noter aussi des apports de plantes d'appartement par quelques personnes ne possédant qu'un ou plusieurs spécimens de force ou de forme remarquable, tels que : chamerops, fougères, dracenas ou autres, témoignant en même temps le soin de l'amateur n'ayant qu'une place restreinte et aussi le désir d'apporter son concours aux organisateurs de la fête de l'horticulture.

Parmi les objets divers, je citerai : les herbiers exposés par des instituteurs, des plants de jardins et des livres se rapportant à la culture.

L'industrie présentait un bon ensemble de serres, pompes, outillages divers.

Je nommerai d'abord, comme appartenant à notre département, M. Delaunay, coutelier à Bernay, obtenant une médaille d'argent pour les perfectionnements apportés à ses sécateurs ; puis M. Beaume, ingénieur à Boulogne-sur-Seine, un des habitués des expositions de notre région, récompensé par une médaille de vermeil et un diplôme d'honneur, pour la simplicité de la construction de ses pompes. M. Guillot Lepeltier, d'Orléans, avait exposé de très belles serres et un thermosiphon remarquable par la facilité de son entretien et sa rapide mise à haute température.

M. Vidon, de Chartres, avait également un ensemble de serres et de châssis confectionnés avec grand soin et aux prix les plus réduits. Différents autres modèles de pompes, thermosiphons, poteries, tentes et bancs de jardin, outillages variés, formaient par leur ensemble le complément de cette exposition, en somme aussi bien réussie qu'il est permis de l'espérer dans un concours de province.

En terminant, Messieurs, ce rapide exposé, je vous prie d'accepter mes remerciements pour la distinction dont j'ai été l'objet de votre part en me désignant pour représenter la partie

Digitized by Google

horticole de notre Société, et vous dire que votre délégué a été reçu de la manière la plus cordiale par les membres de la Société d'horticulture de Chartres, qui, j'espère, voudra bien à notre très prochain concours nous faire l'honneur de nous envoyer un de ses sociétaires pour l'attribution de vos récompenses.

Digitized by Google

—

NOTES HISTORIQUES

Extraites des anciens registres de l'état civil des paroisses de l'arrondissement d'Evreux

PAR

M. GEORGES BOURBON, ARCHIVISTE, MEMBRE DE LA SOCIÉTÉ

—

Lorsqu'on examine les anciens registres paroissiaux de l'État civil du XVI^e^ au XVIII^e^ siècle, aujourd'hui conservés dans les mairies des communes et rédigés avant 1790 par les curés des paroisses, on remarque parfois, à côté des enregistrements de baptêmes, de mariages et de sépultures qui en forment le fond, des notes historiques, des réflexions intimes relatives aux événements contemporains, inscrites sur les marges ou sur les feuillets restés blanc. Alors que les actes qui ont pour objet l'état civil proprement dit ne peuvent fournir à l'historien que des renseignements biographiques ou statistiques presque toujours incomplets et par suite peu concluants, ces annotations, malgré leur forme brève et leur rédaction naïve, renferment souvent des indications précieuses sur les usages ou les mœurs, dont l'histoire générale et l'histoire locale peuvent tirer un utile parti. On les rencontre un peu partout, au nord de la France comme au midi, à l'est comme à l'ouest. Un certain nombre de ces remarques, transcrites

Digitized by Google

sur des registres paroissiaux des départements du Var, de Maine-et-Loire, de la Sarthe, d'Eure-et-Loir, de l'Yonne, du Morbihan et des Vosges, ont été signalés dans des travaux récents [1].

Leur universalité et l'analogie frappante qu'elles présentent entre elles méritent d'être signalées. En effet ni l'ordonnance de Villers-Cotterets, ni celle de Blois, qui réglementaient l'état civil, n'avaient imposé aux curés et aux vicaires l'obligation de noter pour la postérité les maladies contagieuses, les phénomènes physiques, les petits et les grands événements qui rompaient la monotonie de la vie ordinaire des campagnes. Et pourtant, en vertu d'une tendance inhérente aux intelligences cultivées, il s'est rencontré sur des points de la France séparés par de longues distances plusieurs hommes qui, au même moment et sans entente préalable ont consigné par écrit *ad posterorum memoriam* leurs réflexions intimes sur les causes de la misère publique, sur les fléaux et les accidents, sur la mort du Roi, sur le voyage de la première montgolfière ou sur les opérations de la banque de Law.

Dans le département de l'Eure, un très grand nombre d'anciens registres de l'état civil ne renferment pas autre chose que des enregistrements de baptêmes, de mariages et de sépultures. Mais, dans quelques paroisses, les annotations dont je viens de parler apparaissent presque aussi nombreuses que dans certaines localités des départements de l'Yonne ou d'Eure-et-Loir. M. Izarn, dans son intéressante monographie de Saint-Germain-de-Navarre, en a publié quelques-unes, extraites des registres de cette ancienne paroisse et comprises entre les années 1579 et 1594. Je me suis attaché à faire le relevé de celles qui n'ont pas été signalées et si la moisson que j'ai recueillie est peu abondante encore, elle n'est pas, je crois totalement dépourvue d'intérêt pour notre histoire locale.

[1] V. dans la *Revue des questions historiques*, année 1876, l'article que j'ai consacré à ces notes sous le titre « *Une nouvelle source d'informations historiques* ».

Digitized by Google

Je n'ai aucune peine à avouer, d'ailleurs, que la plupart de ces notes sont écrites dans un français détestable et que leur valeur historique est fort inégale : celles que je vais citer sont empruntées aux registres du XVII[e] et du XVIII[e] siècles des paroisses d'Arnières, de Bérengeville-la-Rivière, de Tourneville et de Parville.

Plusieurs signalent sans commentaires des événements déjà connus. Ainsi, en 1661, le curé de Tourneville, Guibelet, inscrit sur son registre la mention de la mort de Mazarin dans des termes peu différents de ceux qu'il eût employés pour enregistrer le décès d'un de ses paroissiens :

« Le 9[e] de mars 1661, jour de mercredi, mourut à Paris, l'éminentissine cardinal Mazarin, premier ministre d'Etat de France. »

En 1664, le même curé note brièvement aussi le passage en France du légat du pape :

« Le légat de nostre Saint-Père le pape arriva au commencement du mois de juillet ou sur la fin de juin, et après avoir séjourné à Fontainebleau, où estoit le Roy, environ six semaines et fait son entrée à Paris, est retourné à Rome. »

Il n'est pas inutile d'ajouter que ce légat n'était autre que le neveu du pape Alexandre VII, le cardinal Chigi, venu en France pour faire réparation au roi Louis XIV de l'injure qu'avait reçue à Rome le duc de Créqui, ambassadeur de France, le 20 août précédent.

Un autre événement, auquel toutes les histoires du règne de Louis XIV ont consacré quelques pages, est raconté avec des détails circonstanciés par le curé de Tourneville ; c'est la fuite en France de la reine Marie d'Angleterre, du prince de Galles, et du roi Jacques II, chassés de leur pays par les succès de Guillaume d'Orange à la fin de l'année 1788. Le curé Guibelet, plus explicite que la plupart des chroniqueurs contemporains, donne le texte de l'allocution que la reine fugitive aurait adressée à Louis XIV, venu au-devant d'elle avec un nombreux

Digitized by Google

et brillant cortège. Les renseignements qu'il a transcrits sur son registre concordent avec ceux que fournissent les mémoires du temps, notamment ceux de Dangeau.

Son récit, qu'il serait trop long de rapporter en entier, prouve tout au moins que les événements contemporains n'étaient pas aussi ignorés dans nos campagnes que l'ont prétendu parfois des historiens très sérieux en s'appuyant uniquement sur les témoignages des voyageurs.

Au point de vue de l'histoire générale, il y a lieu de remarquer tout particulièrement, dans les registres de Tourneville, une curieuse statistique du personnel du clergé et des biens ecclésiastiques, datée de 1668. Je n'ai pas eu le loisir de rechercher à quelle source le curé Delacroix a puisé ses chiffres, dont quelques-uns paraissent à première vue exagérés, mais dont la plupart se rapprochent assez de ceux publiés au XVIII[e] siècle par Expilly pour qu'on leur accorde quelque créance. Je la transcris textuellement :

« ESTAT DU REVENUDES ÉGLISES DE FRANCE FAICT EN L'ANNÉE 1668

« L'église est composée à présent de 15 archevêchés qui sont : Narbonne, Lyon, etc..., sous lesquels archevêchés sont contenus le nombre de 95 évêchés, sous lesquels il y a 20,000 cures ou paroisses. De plus il se trouve 1,356 abbayes et 12,400 prieurés, 55 commanderies de Malte et 52,000 chapelles ayant chacune leur chapelain. Outre il y a sept cents couvents de Cordeliers sans comprendre les Jacobins, Carmes, Augustins, Chartreux, Célestins, Minimes, Jésuites et autres religieux, desquels le nombre monte à 14,067 couvents..., tous lesquels ecclésiastiques et moines possèdent 9,000 places et châteaux, y ayant haute, moyenne et basse justice. Les mêmes possèdent 1,269,000 métaieries, 17,000 arpens de vigne par eux donnés à ferme sans comprendre 3,000 arpens où ils prennent le tiers et le quart. Ainsi lesdits ecclésiastiques ont de revenu par an la somme de 412 millions d'écus sans comprendre les casuels. Le tout monte à la somme de 1,269 millions par an, et par jour, 3,476,712 livres 6 sols 8 deniers. »

A côté de ces données, que l'histoire générale peut utiliser avec profit, lorsqu'elles sont inédites, une autre catégorie

Digitized by Google

d'annotations, généralement la plus nombreuse, comporte des remarques sur les phénomènes de la nature, sur la rigueur des hivers, sur les disettes et la misère publique, sur le prix des denrées. Celles que j'ai relevées sur les registres de Tourneville, d'Arnières et de Glisolles sont relatives à des événements compris entre les années 1661 et 1772. Je les cite sans commentaire et dans l'ordre chronologique :

1661. « Les grains sont fort chers et le moindre bled va jusques à ung escu le boisseau. »

1661. « L'aôut fut fort long, quoy qu'il fist beau temps; mais tout le monde, à la réserve de peu, fut malade tant à la ville qu'au vilage, de certaines fièvres doubles tierces, à raison qu'il n'y avoit point eu d'hiver.

« Les maladies ont été si fréquentes et la pluspart du monde tellement las et pesant et tant de fièvres lentes de tous costés que l'on a eu beaucoup de peine à faire la récolte. L'on en atribue la cause au peu ou point d'hiver et à la nécessité du temps. »

1662. « Il n'y a point eu d'hiver cette année non plus que l'autre : mais les maladies n'ont pas été si fréquentes. »

1665. « Les eaux ont esté débordées cette année le 22e février et jours suivants autant et plus qu'en l'année 1658. »

« De mémoire d'homme les eaux n'ont été si débordées ny si grosses qu'en cette année, qui ont renversé quantité de murs et de bastimens avec chaussées par toute la rivière d'Eure. Le débordement d'eaux fut le 22e de février, 1er dimanche de caresme, depuis 4 h. du soir jusques à 10, plus haut de deux pieds qu'en 1658. »

1665. « Le bled méteil a esté à si grand marché qu'on en a acheté à 19 et 20 sols le boisseau, mesure d'Evreux. »

1665. « La comette a paru six semaines durant, 2 ou 3 heures devant le jour, au mois de décembre, vers l'Orient, et au mois de janvier elle a paru longtemps, qui avoit une lueur en queue sur le soir proche les Pleyades tout le mois de janvier. Elle est diminuée petit à petit, ayant la queue devant au matin, et au soir derrière, à l'opposite du soleil levant et couchant. »

Au mois d'avril de la même année (1665), nouvelle comète,

Digitized by Google

dont le curé Guibelet signale le passage dans cette courte mention :

« La comette a paru le matin vers l'Orient, fort enflammée, cinq ou six jours durant, en la mi-avril » [1].

Le terrible hiver de 1709 a été signalé par le curé d'Arnières comme par beaucoup d'autres :

« Cette année de 1709 a été si rude que les bleds ont gelé, ce qui a causé une grande cherté pour la vie de l'homme ; le blé a valu jusques à cent livres la somme à Evreux (environ 2 hectolitres). Il n'est pas resté en cette paroisse la dixme des arbres dans les champs. J'en ay perdu dans mon jardin plus de 150 pieds. La vigne a entièrement gelé. Le vin vaut 300 livres le muit (285 litres) et le cidre 150 livres le tonneau. Il a été quantité d'orge. Elle valoit au mois de mars et avril 11 livres le boisseau (le boisseau d'Evreux valait un peu plus de 30 litres). Quantité de voleurs et de pauvres gens, et la misère a été très grande jusques à ce jour et promet encore pour l'avenir. »

Ces craintes du curé Meslin ne se réalisèrent heureusement pas et quelques mois plus tard il put écrire sur son registre :

« Quoique les bleds ayent manqué, de 100 livres la somme où il étoit monté, il est revenu à 30 livres et le petit à 50 sous le boisseau, et toutes choses à proportion. C'est un miracle qui est arrivé cette année au mois d'avril 1710. »

La note suivante, transcrite par le curé Chemin sur les registres de Tourneville, est relative à l'hiver de 1767-1768 :

« L'hiver de cette année a commencé le jour de S[t] Thomas ; il a été si terrible que les moulins ayant gelé jusqu'au point de ne pouvoir être déglacés, l'on manqua de pain dans beaucoup d'endroits. Evreux surtout fut dans la disette pendant 4 jours et la veille des Rois plus de 400 personnes de cette ville furent se coucher sans souper. C'estoit une pitié de voir les pauvres mourir de faim et de froid ; dans plusieurs endroits de cette province l'on en

[1] Les notes qui précèdent sont extraites des registres de Tourneville.

Digitized by Google

trouva de morts chez eux de l'un et de l'autre. (Suivent des remarques sur la cherté des denrées, bled, orge, seigle, cidre et vin.) L'hiver cessa le 10 janvier 1768 par un dégel qui fut lent et qui dura 15 jours. Outre le grand froid, la neige couvroit la terre. C'est à cette rigueur du temps qu'on attribue le grand nombre de chiens enragés qui ont couru après le dégel.

« Si nous n'avions pas eu les moulins de Feuquerolles à Brosville, et de Hondouville, qui vont par les fontaines, nous eussions également manqué de pain. »

Le curé Chemin raconte ensuite les dégâts d'un loup enragé, qui à la même époque ravagea la paroisse de Brosville et les paroisses environnantes. Le Roi envoya le lieutenant du grand prévôt de Normandie porter à Brosville un remède contre la rage, remède déclaré infaillible et dont la recette avait été payée 20,000 francs.

A la fin du cahier de 1770, Rachine, curé de Glisolles, note un orage suivi d'inondations, venu du côté de Conches, qui renversa plusieurs maisons et atteignit surtout la ferme d'Angerville.

Dans le même ordre d'idées, je citerai les remarques suivantes du curé Chemin à propos de l'année 1772 :

1772. « Cette année 1772, il n'y a de fruits nulle part. Le cidre est fort cher et a été vendu jusqu'à 150 livres le tonneau. L'on est réduit à boire de l'eau... »

L'auteur de cette triste constatation ajoute en guise de consolation :

« L'eau est un puissant délayant dans l'estomac et aide beaucoup à la digestion. D'ailleurs l'eau bue ordinairement fait fondre les sels sulphureux qui quelquefois abondent trop dans la masse du sang. L'on dira peut-être que cette boisson ne donne pas de force pour le travail : c'est un préjugé... »

Certains documents, d'un caractère officiel, insérés par les curés dans les registres de l'état civil, présenteraient un intérêt considérable si on les retrouvait dans toutes les paroisses.

Digitized by Google

Lors du grand travail statistique sur les généralités, prescrit en 1698 par Louis XIV et dont le ministère de l'instruction publique prépare la publication, les intendants prirent l'habitude d'adresser aux curés des questionnaires développés qu'ils devaient retourner après les avoir remplis. J'ai trouvé à Parville un spécimen d'un de ces questionnaires transcrit sur un registre d'état civil et il est facile de juger, d'après sa rédaction, de l'intérêt que présenterait l'ensemble de ces documents pour l'histoire des paroisses qui ont formé le département de l'Eure. Malheureusement, il faut se résigner à les trouver épars et en très petit nombre, aucun d'eux n'ayant été conservé dans les archives de la généralité de Rouen. Je n'hésite pas à citer ce document en entier :

Lettre escritte au sieur curé de Parville, le 25 de septembre 1702.

Monseigneur l'intendant nous ordonne d'envoyer à Monsieur de Beausse, son subdélégué à Evreux, un mémoire exact de ce qui s'ensuit, sçavoir :

1. Qui est le patron de vostre cure; si c'est le roy, un ecclésiastique ou un seigneur particulier; si le droit de patron n'est point litigieux et ce que peut valoir vostre cure ?

RESPONCE A LA LETTRE.

1. M. l'abbé de Saint-Taurin d'Evreux est le seul patron de la cure de Parville, sans litige.

La cure est en pension congrue de 300 liv. Sur ladite somme j'ay payé pour les décimes ordinaires, extraordinaires, dons gratuits, etc., la somme de soixante et deux livres en cette dernière année 1701, outre les réparations du presbytaire, la nourriture, l'habillement

Digitized by Google

qu'il convient à l'entretien d'un domestique. Nous jugeons par là qu'elle ne vaust pas la descrire pour le temporel.

2. Qui est le seigneur des droits honorifiques de vostre paroisse, s'ils sont plusieurs, et les nommer ?

2. Le seigneur honorifique de cette paroisse est M. l'abbé de Saint-Taurin, seul et gros décimateur.

3. S'il y a plusieurs fiefs ou extensions de fiefs dans vostre paroisse ?

3. Il n'y a point d'autres fiefs que celuy de M. l'abbé de Saint-Taurin.

4. De quelle justice relève vostre paroisse, si c'est du roy ou haut justicier, ou de tous les deux, et les spécifier.

4. La paroisse de Parville relève seulement de la vicomté d'Evreux.

Si vostre paroisse relève d'un haut justicier, marquer où l'appel en resortit en matière civille.

Si c'est le roy qui en est le seigneur et qui en ait la justice, marquer en détail tous les droits de Sa Majesté.

5. De spécifier autant que vous le pouvez la force et l'estendue de vostre paroisse et le nombre des feux ?

5. Elle est très pauvre, elle ne contient tant en sa situation qu'en terre labourable, friche, bruière et gravier environ 300 acres ; on n'y receuil peu de grains, parce qu'ils sont mengés et pillés et gastés du gibier et des biches de monseigneur le duc de Bouillon.

Vous mettrez à la marge de chaque article vostre response.

Digitized by Google

> Le nombre des feux se monte à celuy de vingt, où sont comprises huict pauvres femmes veusves qui sont seules dans un trou de maison.

Voilà ce que je vous certifie autant véritablement que je le cognois et avec autant de sincérité, et je suis, Monseigneur, vostre très humble serviteur,

M. Moulin, *curé de Parville.*

Parmi les remarques relatives à l'histoire locale, quelques-unes se rapportent à des crimes *de conséquence*, comme on disait autrefois, crimes qui, alors comme aujourd'hui, surrexcitaient la curiosité publique. Telle est la note suivante rédigée par le curé d'Arnières et relative à un assassinat dont nos annales ébroïciennes ont conservé le souvenir :

« Au commencement de cette année (1709), un nommé Bajolet ou Bagnolet, diacre, ami du couvent de Saint-Sauveur d'Evreux, a été accusé d'avoir tué avec un poignard la mère prieure de la maison et l'avoir volée dans sa chambre, ce qui a fait bien du bruit dans la ville. »

Cette note, inscrite à la fin de décembre 1709, est suivie bientôt après de la suivante :

« Ledit Bagnolet a été convaincu d'avoir tué ladite dame prieure de Saint-Sauveur d'Evreux, accompagné de madame de Limbeuf, religieuse du couvent, avec une petite sœur. Ledit Bagnolet a été condamné par l'official d'Evreux à jeuner au pain et à l'eau trois jours la semaine et de réciter tous les jours l'office des morts pour ladite dame, et a été condamné par le bailliage d'Evreux d'être rompu vif, et le Parlement de Rouen a confirmé la sentence, et il a été rompu ; et ladite dame de Limbeuf la teste coupée, le mois de mars 1710. »

Dans d'autres annotations, on trouve des indications utiles pour l'histoire de l'instruction primaire, de l'assistance pu-

Digitized by Google

blique, des institutions particulières à certaines provinces, telles que les *confréries de charité*, ces intéressantes associations qui ont poussé des racines si profondes dans le sol normand :

« L'an de grâce 1694, la misère augmentant de plus en plus, le Parlement de Normandie, donna un arrest pour aider les pauvres dans leur misère lequel authorisoit de taxer ceux qui ont les biens dans chaque vilage depuis le mois de février jusqu'au 20 juillet 1694; veu la grande misère, l'on augmenta la taxe sur les particuliers pendant 20 semaines. »

(Suit la liste des plus imposés et celle des pauvres, qui recevaient 4 sols par semaine.)

Cette taxe extraordinaire fut levée dans les années malheureuses 1693 et 1694. Les registres de la paroisse de la Croix-Saint-Leufroi contiennent également le rôle de cette taxe des pauvres, où l'abbé de la Croix-Saint-Leufroi, le baron de Colmolins, le marquis de Saint-Pierre et M. de Bimorel, conseiller au Parlement, sont inscrits chacun pour la somme relativement considérable de 43 livres.

Sur les confréries de Charité, je signalerai seulement la remarque suivante, qui m'a paru caractéristique :

En 1695, à la suite d'un enterrement à Tourneville, les frères de la charité de Sacquenville, venus pour la cérémonie, avaient bu plus que de raison. Une rixe s'en était suivie et les frères de charité avaient échangé des coups. Le curé Delacroix déplore amèrement ces scènes :

« C'est une chose bien déplorable, écrit-il dans un style humoristique, que des gens sans amitié et par conséquent sans charité osent prendre un nom qui leur convient si peu et qui les couvre de honte, et on peut bien leur appliquer cette parolle de l'Ecriture à juste titre, qui fut autrefois appliquée à un particulier : « Nomen habet quod vivat et tamen mortuus est ».

Une remarque analogue est inscrite sur le registre de 1697.

La mortalité des enfants trouvés, que l'hôpital général déversait sur les départements voisins de la capitale, était

Digitized by Google

effrayante et, dans les paroisses de l'Eure, une notable proportion des décès appartient à cette catégorie. Du 30 novembre au 24 décembre 1787, en 25 jours, j'ai relevé l'inhumation à Bérengeville-la-Rivière de neuf enfants trouvés, décédés en nourrice.

Je ne parlerai que pour mémoire des nombreux renseignements biographiques qu'on peut tirer des anciens registres de l'état civil. Mais je crois devoir citer encore quelques annotations relatives à des détails de mœurs, à des coutumes abolies et dont la tradition conserve à peine le souvenir. La plupart se rattachent à ces droits nombreux que les curés percevaient sur leurs paroissiens, droits qui reposaient sur un usage constant et dont la possession valait titre.

Ainsi, au XVIII[e] siècle, le curé de Hondouville percevait de temps immorial, d'après un prétendu titre remontant à 1423, un pain et un denier sur tous ses paroissiens aux trois fêtes de Noël, de l'Ascension et de Pâques.

En 1687, le curé Delacroix prend soin de rappeler que :

« Le premier enfant né de chaque mariage doit la servitte au sieur curé de Tourneville, de droit et de coutume. Extrait des registres des baptesmes de messieurs les curés, mes devanciers. »

En 1687, à propos de la solennité des relevailles alors aniversellement en usage :

« Lorsque l'on veut prier monsieur le curé de relever une fame après la quinzaine, la sage-fame vulgairement apelée doit apporter un toufet de fleurs ou au deffault de fleurs, des perles aromatiques le jour qui précède les relevailles, ce qui s'est pratiqué de tout temps. »

Autrefois comme aujourd'hui, le clergé paroissial se réunissait à certaines époques, et particulièrement dans un repas annuel appelé « repas de la calende » dont le curé de Tourneville fait mention, comme il suit, en 1692 :

« Calende de 1692. — L'an de grâce 1692 je contribué au repas

Digitized by Google

qui fut faict à la calende à Louviers en qualité de nouveau curé avec messieurs les curés mes confrères. Je payai pour ma part dudit repas 20 livres, M. le curé de Martot paya 25 livres et enfin M. le curé du Vaudreuil, comme le plus riche bénéficier, paya 63 livres et quelques sols. Les vivres estoient extrêment chers et entre autres choses le vin, ce qui fut cause de la grande dépense. »

En 1694, le même curé constate deux autres usages fort curieux :

« Les garçons qui sont de cette paroisse ou qui y font leur demeure et les hommes doivent le *mets* à M. le curé de Tourneville le jour de leur mariage ; lequel *mets* consiste en une épaule de mouton, 2 gâteaux ou galètes et une bouteille de vin, qu'ils doivent aporter dans le manoir presbytéral dudit sieur curé : le verre, coupe ou tasse dans laquelle les mariés boivent à l'église est due au sieur curé, ensemble la bouteille, ce qui est de droit et de coutume. »

Ces citations, qu'il m'eût été possible de multiplier et d'accompagner de plus longs commentaires, suffiront, je crois, à établir que, dans les registres de nos paroisses de l'Eure, il reste encore beaucoup à puiser dans l'intérêt de notre histoire locale et qu'en cette matière comme en beaucoup d'autres ce n'est pas la moisson qui fera défaut aux moissonneurs.

Digitized by Google

RAPPORT

DE M. HENRI QUEVILLY

SUR LE

CONGRÈS DES DÉLÉGUÉS DES SOCIÉTÉS SAVANTES

DES DÉPARTEMENTS

A LA SORBONNE EN 1882 [1]

—

MESSIEURS,

Chaque année, la Société libre de l'Eure délègue deux ou trois de ses membres pour la représenter à la réunion qui a lieu au mois d'avril à la Sorbonne et c'est avec une bienveillance marquée que vos mêmes délégués ont été plusieurs fois chargés de cette mission. Aussi, pour répondre à cet honneur, nous nous faisons un devoir de vous exposer succinctement ce qui nous a le plus frappé dans cette solennité scientifique et littéraire, au point de vue de l'intérêt de notre contrée et du but que poursuit notre Société libre d'agriculture, sciences, arts et belles-lettres.

Vous me permettez de vous dire d'abord, Messieurs, que depuis plusieurs années la réunion de la Sorbonne a subi tour

[1] La Société libre de l'Eure s'est fait représenter par MM. Izarn, Hérissay, Bourbon, Emile Colombel, Prévost, Ferray, Quevilly et l'abbé Poree.

Digitized by Google

à tour, dans son organisation, plusieurs modifications dues tantôt aux changements survenus dans le personnel qui la préside et la dirige, tantôt aux besoins intellectuels de notre époque.

Ainsi, par suite de l'initiative ministérielle, la réunion a été transformée en Congrès pour permettre des discussions et des débats contradictoires, mais surtout pour centraliser les efforts et les travaux des savants français sur des questions déterminées et choisies à l'avance par les Sociétés savantes ou leurs délégués. Le programme de ces questions permet de concentrer pendant une année toutes les forces intellectuelles de la France sur certains points et sur certaines lacunes des sciences. De plus, pour donner aux sections une autonomie véritable et une liberté complète, elles éliront désormais non seulement leurs assesseurs, mais encore leur président. Quant au choix des questions à traiter, pour qu'il ne soit pas livré directement ou indirectement à l'autorité centrale ou au comité des travaux historiques, chaque Société pourra, après délibération, donner une liste de questions sur lesquelles elle croit devoir appeler l'attention des savants français.

Enfin, sur la demande de plusieurs délégués une nouvelle section sera créée pour le prochain Congrès : c'est celles des sciences morales et politiques.

Les questions proposées l'année dernière par les délégués, et arrêtées au nombre de quinze pour 1882 par le Ministre de l'instruction publique, n'ont point présenté le résultat qu'on aurait pu en attendre, et il s'est produit, dès le début de cette nouvelle organisation, ce que l'on pourrait appeler un léger malentendu. Aussi je n'essaierai pas, Messieurs, d'analyser ici la plupart des mémoires et des conférences que nous avons eu l'avantage d'entendre. Cependant, je dois au moins citer ce qui se rapporte à la Normandie.

Dans la section d'histoire, deux notes ont été lues : l'une par M. Le Héricher sur les pèlerinages au Mont-Saint-Michel

Digitized by Google

antérieurs à Charles VII, et l'autre par M. Groult sur les musées cantonaux.

Dans la section d'archéologie, M. Doucet, de Bayeux, et M. Joly ont présenté deux notices : la première sur une monnaie mérovingienne conservée à Metz et l'autre sur un bas-relief de la cathédrale de Rouen.

Dans la section des beaux-arts, M. Lebreton, de Rouen, a lu un travail remarquable sur le sculpteur J.-B. Lemoyne, et M. Parent, du Havre, a fait connaître une nouvelle méthode pour enseigner le dessin d'imitation.

Dans la section des sciences, d'intéressantes lectures ont été faites par M. Lennier, du Havre, sur la géologie et la zoologie de la baie de la Seine ; par M. Marchand, de Fécamp, sur le dosage volumétrique de la potasse, et par M. Ferray, d'Evreux, sur les pertes de l'Iton.

Dans cette dernière section, je dois signaler aux agriculteurs et aux horticulteurs deux découvertes qui les intéressent :

M. Munet, professeur à la faculté des sciences de Grenoble, a donné connaissance d'un intéressant travail relatif à l'influence des lumières colorées sur les végétaux.

M. Pinchon a indiqué aussi une nouvelle méthode pratique pour analyser le lait d'une façon très approximative.

Comme vous le voyez, Messieurs, les travaux normands sont peu nombreux cette année ; à une époque où l'on se livre à d'importantes recherches d'érudition, il ne faut pas trop s'en étonner, car c'est un des caractères de notre temps.

« Pendant que dans l'industrie on invente à chaque instant « des procédés plus rapides ; pendant que, dans nos voyages, « dans nos relations, dans nos affaires, la vapeur et l'électricité « nous servent avec une vitesse toujours croissante, le savant « et l'historien semblent préoccupés de marcher toujours plus « lentement et de consacrer à leurs travaux plus de soins. Ce « besoin d'exactitude, cette patience dans la recherche, dans « l'examen des preuves, sont d'autant plus honorables que le « travail ainsi fait ne peut que coûter beaucoup de temps et

Digitized by Google

« rapporter peu de profit, mais il atteste ainsi tout à la fois la « science et le désintéressement des auteurs qui, dans ces « laborieuses recherches où tout se tient, où chaque fait vient « en contrôler un autre, sont soutenus au milieu des difficultés « de toutes sortes par un sentiment des plus estimables : le « respect de la vérité [1]. »

Dans le discours de clôture, M. le Ministre de l'instruction publique a parlé de la nouvelle organisation du Congrès annuel de la Sorbonne et surtout de l'étude de l'histoire de France et de son enseignement.

Attachant un même prix à l'histoire du moyen âge et à celle de l'époque contemporaine, le grand-maître de l'Université a blâmé ceux qui, suivant leurs convictions personnelles, placent exclusivement avant ou après la date de 1789 tout l'intérêt et toute l'étendue de notre histoire nationale et il a mis sur la même ligne ceux qui ne voient la vraie France qu'au moyen âge et ceux qui ne la connaissent que depuis la Révolution. Cette conception mutilée de l'histoire de la patrie — sorte de fanatisme qui appauvrit ce qu'il prétend fortifier — est, en effet, misérable et mesquine à côté de la réalité, c'est-à-dire à côté de cette vie séculaire du peuple français, issue du sein de la féodalité, se groupant autour des rois contre les ennemis du dehors et du dedans, puisant sa force et ses droits aussi bien sur les champs de bataille que dans les assises des états généraux et des parlements, pour arriver graduellement à l'heure libérale de 1789 « qui est vraiment l'instant où toutes les « étoiles pâlissent et devant une aube éclairée de mille feux « se perdent dans la lumière du jour [2]. »

Arrivant ensuite à l'étude de l'histoire dans les écoles, M. le Ministre a montré combien cet enseignement laisse à désirer au point de vue pédagogique et il a fait voir jusqu'à quel point l'opinion publique est faussée avec des livres insuffisants, avec

[1] C. Nuitter. — *Discours à la section des beaux-arts*, 14 avril 1882.

[2] A. de Broglie. — *L'Histoire de France étudiée en Normandie.*

Digitized by Google

« ces manuels et ces ouvrages illustrés (dont on vous parlait ici l'année dernière) et qui en sont restés aux préjugés et aux pauvretés du siècle dernier [1]. »

En serrant de plus près cette question pédagogique, M. le Ministre a pris pour exemple ce qui a été fait depuis dix ans pour l'enseignement de la géographie, dans la moindre de nos écoles, au moyen de la méthode intuitive, et en commençant toujours par l'étude du village pour arriver progressivement à celle du canton, du département et de la France entière. — Dans cet ordre d'idées, les délégués ont été invités à écrire et rédiger, pour les instituteurs et leurs élèves, des livres élémentaires comprenant en détail l'histoire de nos provinces. En limitant, par exemple, ce travail à chaque canton, « on au- « rait ainsi comme autant d'échantillons en raccourci, autant « de portraits en miniature, autant de statuettes en réduction « de l'histoire de France [2], » et l'âme de l'enfant passerait sans efforts de la connaissance de la petite patrie à la connaissance et à l'amour de la grande.

En terminant, permettez-moi donc, Messieurs, de formuler le vœu de voir bientôt la Société libre de l'Eure encourager dans les écoles primaires non seulement l'étude de l'agriculture, mais encore celle de l'histoire locale. La réalisation de ce vœu serait la conséquense des encouragements que vous accordez depuis longtemps aux historiens locaux ; aussi, j'espère que vous me pardonnerez de l'avoir émis, pour la première fois, dans le pays qui a vu naître Gabriel Dumoulin, Anselme Le Michel et Auguste Le Prevost.

[1] L'abbé Porée. — *Rapport sur le Congrès de la Sorbonne en 1881.*

A. de Broglie. — *L'Histoire de France étudiée en Normandie.*

Digitized by Google

DISCOURS

Prononcé le 3 octobre 1882

PAR M. S. CAUET, MEMBRE DE LA SOCIÉTÉ

SUR LA

TOMBE DE M. FERDINAND BAGOT

Ancien Vice-Président de la Société [1].

—

MESSIEURS,

MES CHERS CONFRÈRES,

Au moment où les dernières prières viennent d'être prononcées sur la tombe de notre regretté confrère, le silence et le recueillement conviendraient peut-être mieux au deuil dont notre âme est envahie, que les paroles de suprême adieu qu'il m'est donné de prononcer au milieu de vous ; chacun de ceux qui sont venus jusqu'à ce champ de douleur apporter à M. Fer-

[1] La Société d'Agriculture, par suite de l'absence des Membres du bureau, n'a pu se faire représenter aux obsèques de M. F. Bagot, un de ses membres les plus anciens et les plus dévoués. M. Bagot était membre de la Société depuis 1839 ; il s'est associé à ses travaux ; c'est ainsi qu'il a pris une part active à la publication du recueil si utile des *Usages locaux du département de l'Eure*. Il a été, dans de nombreuses circonstances, membre du Conseil d'administration et Président de la section des lettres ; de 1865 à 1869, il a rempli les fonctions de Vice-Président de la Société, et c'est sous sa direction qu'a été rédigée la remarquable enquête agricole qui a été publiée dans le *Recueil* (année 1880).

Le Comité de rédaction, en insérant le discours prononcé par M. Cauët, a voulu conserver dans ses annales le souvenir d'un de ses membres dont la collaboration lui a été le plus utile.

Digitized by Google

dinand Bagot le dernier tribut de leur estime et de leur sympathie savent mieux que je ne pourrais le dire de quels éloges était digne celui que nous pleurons ; mais nous, qui avons été plus particulièrement les témoins de sa vie, il nous semble que c'est un devoir qui s'impose à notre affection de vous retenir quelques instants encore pour vous entretenir de celui qui vient de nous être si rapidement enlevé.

Lorsque les premiers bruits de la grave maladie de notre excellent confrère sont parvenus jusqu'à nous, il nous était difficile de croire aux sombres pronostics qui commençaient à se faire jour.

Sans doute nous avions constaté d'un œil inquiet les traces profondes que la souffrance laissait derrière elle ; mais nous cherchions à nous illusionner ; il nous semblait que cette robuste constitution devait surmonter le mal qui l'envahissait ; l'effrayante réalité nous apprit bientôt que nos vœux étaient superflus, et que les heures cruelles de la séparation étaient proches !

Je n'essaierai pas, Messieurs, de vous retracer dans ses détails cette existence si bien remplie. N'est-elle pas d'ailleurs la vivante image de l'idéal que l'on se fait de l'homme de bien, de l'homme de l'étude et du devoir ?

C'est dans le labeur de chaque jour, dans les efforts incessants de son zèle et de son culte pour sa profession, dans un dévouement sans limite aux intérêts de ses clients que son active carrière s'est écoulée.

De fortes études l'avaient merveilleusement préparé à remplir la tâche qu'il allait s'imposer ; il avait voulu, bien avant ses débuts, passer par la cléricature afin de mûrir son esprit par la pratique des affaires, et ce ne fut qu'après une complète préparation qu'il se voua tout entier aux travaux du barreau.

Il semblait d'ailleurs que sa destinée fut toute tracée et qu'il n'eût qu'à suivre les exemples qu'il avait sous les yeux

Digitized by Google

pour prendre une décison qui allait le rendre doublement cher à ses confrères.

Il débutait, en effet, sous les auspices de son père vénéré, dont nous saluons encore avec respect l'austère figure. Quelle plus belle carrière à imiter ! quels plus nobles enseignements que ceux qu'il puisait autour de lui, en suivant les doctes leçons de celui qui avait jeté tant d'éclat sur notre profession !

M. Ferdinand Bagot devait l'égaler ; car, depuis l'heure de ses débuts jusqu'à ce jour de deuil, il n'a cessé par ses travaux, par sa haute probité, de compter parmi ceux dont nous avons à nous enorgueillir.

Il recueillit de bonne heure les fruits de son ardent amour pour le droit. Les discussions d'affaires les plus ardues lui devinrent familières ; les intérêts les plus graves furent remis entre ses mains, tant on avait de confiance dans la sûreté de ses conseils, de son jugement et de sa dialectique.

Il s'attardait peu aux recherches et aux élégances de la forme ; nourri de la science des anciens, il n'ignorait pas ces conseils que Loysel donnait aux avocats de son temps :

« Ie désire en mon advocat, disait cet éminent praticien, le « contraire de ce que Ciceron requiert en son orateur, qui est « l'éloquence en premier lieu et puis quelque science de droit ; « car ie dis tout au rebours que l'advocat doit surtout être « savant en droit et en pratique et médiocrement éloquent et « plus homme d'affaires et de iugement que de grands dis- « cours. »

Mais, ce qui faisait surtout la force de M. Ferdinand Bagot, c'était sa droiture, l'honnêteté de ses moyens, sa haine de la mauvaise foi et de la fraude ; sa parole sincère avait je ne sais quoi de pénétrant et d'irrésistible : c'était le verbe de l'homme fort et du juste et, dans sa loyale discussion, le magistrat savait à l'avance qu'il n'avait à redouter aucune surprise, aucun compromis avec la conscience !

Pour nous, mes chers confrères, qui avons partagé ses travaux, en est-il un seul de nous qui n'ait rendu hommage à

Digitized by Google

cet excellent esprit de confraternité dont il était animé et qui fait le charme de nos relations du palais ? Aussi, que de fois lui avons-nous donné les honneurs du bâtonnat et comme nous nous préparions encore à l'investir de ce témoignage de notre estime, si la mort n'était venue nous l'arracher alors qu'il était encore dans toute la plénitude de son talent !

Pourquoi donc notre affliction est-elle si profonde en ce moment ? C'est qu'à côté de l'orateur, de l'avocat érudit et disert, il y avait l'homme privé, que ses précieuses qualités faisaient aimer de tous ceux qui l'approchaient.

Il était le *vir bonus* dans toute l'acception du mot ; il ne voyait point d'un œil jaloux les jeunes renommées s'élever près de lui : il tendait affectueusement la main à ceux qui venaient prendre rang parmi nous, et il était toujours prêt à les aider de sa propre expérience.

Sa carrière s'est ainsi accomplie sans ambition pour lui-même, trouvant que le barreau suffit à toutes les satisfactions que l'on peut attendre de cette vie : n'est-ce pas, dans les temps que nous traversons et au milieu des tristes défaillances qu'il nous est donné parfois de constater, faire le plus bel éloge de son caractère et de la dignité qu'il a toujours su conserver ? Je dois ajouter toutefois que ce ne fut jamais en vain que l'on s'adressa à son dévouement pour les intérêts publics ; il accepta d'être pendant de longues années membre du conseil municipal de notre ville et par plusieurs élections successives les électeurs lui confièrent le mandat de les représenter au conseil d'arrondissement.

Et cependant cet homme si bon, dont l'existence tout entière s'était passée à faire le bien, a connu les heures du désespoir ! Sa vie fut traversée par un de ces chagrins qui semblent devoir briser à jamais les ressorts de l'âme. Comment s'est-il relevé de ces poignantes douleurs qui l'étreignirent près du lit de mort de sa fille chérie ? Par le travail ; en se consacrant plus que jamais à servir ceux qui faisaient appel à son dévouement, à soutenir les humbles et à redresser dans

Digitized by Google

la mesure du possible les injustices qui oppriment le bon droit.

Aussi, cette vie si belle, si entourée d'estime et de sympathie, il a pu sans effroi la confier au jugement de Dieu ; il s'est endormi dans l'éternité, bercé par les immenses espérances que la foi religieuse réserve aux hommes de bien ; les lueurs consolantes de l'immortalité sont venues éclairer les derniers moments de son existence terrestre.

Devant les dalles de ce tombeau, resserrons encore les liens qui nous unissent, mes chers confrères ; puisons de nouvelles forces dans le souvenir de nos chers morts.

Dans ce lieu de l'éternel repos, que de lutteurs de notre Ordre ceux de notre génération ont déjà vu tomber ! Près de l'entrée de ce cimetière nous avons laissé Billard, moissonné dans la fleur de la jeunesse et du talent... Près d'ici repose Eugène de Chalenge, que le cœur avait fait orateur et dont la parole brillante a laissé d'ineffaçables souvenirs dans notre cité... A quelques pas enfin, est la tombe de Raymond Bordeaux, un savant et un maître, que la destinée implacable nous a ravi, brisé avant l'âge par la maladie et au moment où il allait recueillir les fruits de ses efforts et de ses travaux.

Nous avons aussi nos douleurs intimes, Messieurs, et vous nous pardonnerez cette commémoration des morts qui laisse monter le deuil dans notre pensée et les larmes dans nos yeux ; mais ces souvenirs nous étreignent plus vivement que jamais lorsque nous venons conduire à son dernier asile l'un des nôtres, l'un des plus aimés, succombant à son tour sur le terrain de la lutte !

Digitized by Google

APERÇUS HISTORIQUES ET ARCHÉOLOGIQUES

A PROPOS DU VIEUX PONT DE SERQUIGNY

PAR M. LE COLONEL A. GOUJON, MEMBRE DE LA SOCIÉTÉ

—

MESSIEURS,

Une certaine tradition ferait remonter le pont de Serquigny à l'époque de la domination romaine. Nous avons donc voulu faire sa connaissance ; nous l'avons examiné, interrogé ; à presque toutes nos questions il a bien voulu répondre. Encouragé par son bon accueil, nous avons étendu nos recherches et nos questions dans un rayon d'une lieue environ tout à l'entour. Nous vous en apportons le résultat, avec des documents à l'appui, et les inductions que nous en avons tirées. Nous les soumettons très humblement à la haute autorité de votre appréciation.

Tout donne à penser que le pont de Serquigny n'est pas de construction romaine. En effet, les ponts romains sont très rares ; la plupart ont été détruits par le temps et le travail des eaux ; « aujourd'hui, il en reste peu[1] », dit M. de Caumont. Mais, pour ne pas être de construction romaine, le pont qui nous occupe n'en est pas moins très ancien. Nous allons chercher à en déterminer l'époque.

[1] *Ère Gallo-Romaine*, p. 145.

Digitized by Google

Dans toute la période du moyen âge et des temps modernes, jusqu'à 1830, la vallée de la Charentonne était isolée, presque fermée, connue et pratiquée seulement par les riverains. Des chemins, à peine praticables, contournant sur chaque rive le pied des hauteurs boisées, étaient les seules communications de clocher à clocher. Il y avait donc nécessité de passer la Charentonne, soit en amont à Bernay, soit en aval à son débouché dans la vallée de la Risle. Un pont à Serquigny eut donc, à toute époque, sa raison d'être.

Ce fut probablement, à l'installation d'un camp romain, sur le plateau de Saint-Marc, vers le commencement du 1er siècle, époque à laquelle les légions romaines commencèrent à se répandre et à s'établir dans les Gaules, qu'est dû le premier passage au débouché de la Charentonne. Il fallut, en effet, établir alors une communication permanente et directe avec le plateau opposé de Maubuisson, qui donnait accès dans le pays des Lexovii, habitants de Lisieux. Plus tard, après l'établissement de la voie romaine d'Evreux à Lisieux par Brionne, le camp dut se relier au point le plus rapproché de la chaussée, à *Canetum* (Berthouville). Ce chemin, *via vicinalis*, devait passer par Carsix qui est en ligne droite entre ces deux points. Dans le mot *Carsix*, on pourrait voir la racine de *carrus*, char, chariot, et, par extension, *passage de voitures*.

De Serquigny à la rencontre de la voie romaine près de l'Hôtellerie, il y avait un autre chemin dont M. Le Prevost a retrouvé et signalé quelques points, par Saint-Léger, Valailles, Saint-Martin, Drucourt et Marolles, mais il était plus long ; il y avait donc avantage à suivre le premier. C'est, peut-être, ce qui explique l'importance de *Canetum* (Berthouville), carrefour où l'on avait élevé à Mercure, dieu protecteur des routes, le temple dont on a retrouvé le trésor en 1830.

L'ancien camp romain se voit au sommet du plateau boisé de Saint-Marc. Il présente un carré de 100 mètres environ de côté, dont les angles correspondent aux quatre points cardinaux. L'angle Nord, peu distant de la crête du plateau,

Digitized by Google

regarde Serquigny et le confluent des deux vallées. L'entrée est au centre du côté Nord-Ouest ; on n'en remarque pas d'autres sur les autres côtés. La hauteur du parapet, sur ce front, est plus élevée que sur les trois autres et atteint cinq à six mètres au-dessus du fond du fossé. L'unique entrée qui existe était probablement la *Porte décumane*, qu'on pratiquait ordinairement, suivant Polybe, sur la partie la plus élevée de l'enceinte fortifiée, et ainsi nommée parce que dix soldats pouvaient y passer de front. Un retranchement curviligne, de moindre relief, enveloppe les trois faces Nord-Est, Sud-Est, Sud-Ouest, en venant se rattacher par une ligne droite vers l'angle Ouest ; à 300 mètres en avant de l'angle nord, un fort parapet précédé de son fossé défend la crête et l'accès du plateau.

L'emplacement du camp avait été parfaitement choisi pour découvrir un vaste horizon et surveiller et dominer toute la contrée. Il était donc établi d'après les principes adoptés et généralement suivis : en effet, les Romains avaient l'habitude de placer leurs camps retranchés sur des points élevés et bien exposés. Quant au tracé, ces camps, avant et après César, étaient presque toujours carrés ou rectangulaires[1]. Plus tard, « Végèce, qui écrivait au IVe siècle, nous apprend que les camps étaient bien moins réguliers qu'auparavant. Le carré long était encore la forme la plus ordinaire, mais on les faisait aussi, suivant les lieux, circulaires, demi-ronds et triangulaires[2]. »

Les camps triangulaires étaient ordinairement la conséquence de leur situation au confluent de deux rivières. Les deux cours d'eau servaient aux besoins des hommes et des animaux, en même temps que de défenses. Un *vallum* fort élevé, avec son large fossé, formait le troisième côté du camp.

[1] Polybe.

[2] De Caumont. *Ère Gallo-Romaine*, p. 449.

Digitized by Google

Auprès d'Arras, au confluent de deux bras de la Scarpe, il y en a un assez remarquable et d'un semblable tracé.

Le camp de Saint-Marc a dû, avec le temps, se transformer en une station romaine, comme l'indiquent les ruines découvertes près de là, dans la forêt de Beaumont, et celles plus remarquables encore trouvées au delà de la Charentonne, sur le versant du plateau de Maubuisson.

En 1830, à la suite de la découverte d'environ 400 médailles romaines, faite par des ouvriers terrassiers dans la forêt de Beaumont, des fouilles furent pratiquées par ordre de M. de Clercq, propriétaire de la forêt, et mirent à jour de nombreuses fondations gallo-romaines, au triage du *Puits-des-Essarts* et au triage des *Côtes-de-Fontaine-l'Abbé*, dans un rayon de 1,000 à 2,000 mètres environ au Sud-Ouest et à l'Ouest-Sud-Ouest de la chapelle Saint-Marc, entre autres : les assises inférieures de plusieurs bâtiments de différentes dimensions, tous carrés ou à peu près, et celles d'un édifice à double enceinte concentrique, avec quelques ex-voto et médailles. Les décombres conservent des traces d'incendie, comme on en rencontre toujours dans toutes les ruines des habitations gallo-romaines. Le Recueil d'Agriculture, Sciences et Belles-Lettres du département de l'Eure (n° 3. Juillet 1830) a rendu compte des débris et objets trouvés. La construction, d'après M. Le Prevost, est généralement assez rustique et composée de bizets, réunis par du mortier de maigre qualité « et quelques chaînes de tuiles antiques, sans revêtement[1] ». L'épaisseur des murs est partout de 65 centimètres environ. Les médailles trouvées sont presque toutes du IIIe siècle. L'ensemble des murs mis à découvert et de ceux, plus nombreux, qui sont restés ensevelis sous le sol, devait former une bourgade considérable et d'une certaine importance. Le triage *de la Butte-des-Forges* en était le centre. Ce nom de *Butte* est significatif, les buttes n'étant

[1] Le Prevost. *Mémoire sur la collection de vases antiques trouvée à Berthouville*, p. 61 et 10.

Digitized by Google

presque partout, dans cette partie de la forêt, que le résultat de murs écroulés.

L'état actuel des mêmes lieux, aujourd'hui couverts de bois, est dû à la nature qui a repris ses droits, et à la végétation qui s'est élevée, avec le temps, sur les vestiges du camp et sur les ruines des antiques habitations, incendiées et détruites par les Barbares et abandonnées, sans retour, par les populations. C'est ce qui est arrivé aussi pour la forêt de Compiègne et plusieurs autres localités boisées.

La destruction de la bourgade de la forêt de Beaumont date probablement de la première moitié du IVe siècle, les médailles trouvées n'allant pas au delà de la fin du IIIe. Il doit en être de même pour le temple de Mercure à Berthouville, dont les ex-voto paraissent à MM. Lenormant et Le Prevost ne pas être postérieurs à la même époque[1].

Au mois de décembre, guidé par M. Réauté, percepteur à Bernay, numismate et archéologue érudit et zélé et camarade d'excursion fort aimable et sympathique, nous avons reconnu dans un taillis, à 200 mètres environ de la chapelle Saint-Marc, et à une vingtaine de mètres sur la gauche de l'allée Sud-Ouest, une triple enceinte carrée de 14 mètres de côté extérieur et de 6 mètres de côté intérieur. Au milieu se dresse une motte carrée de 2 mètres de face sur 1 mètre de hauteur. On dirait un ancien autel ou piédestal. Les vestiges de la triple enceinte sont à fleur de terre. Est-ce un ancien temple? Tout le ferait supposer. C'est au moins, de l'avis de M. Réauté, l'emplacement d'une construction gallo-romaine, construction toute rustique, ainsi que l'indiquent les cailloux juxtaposés et superposés dans la construction, sans trace apparente d'aucun mortier. Le sol a été fouillé sur ce point, assez légèrement, il y a une quarantaine d'années ; et, d'après les rensei-

[1] Le Prevost. *Mémoire sur la collection de vases antiques trouvée à Berthouville*, p. 61 et 10.

Digitized by Google

gnements recueillis, on y aurait trouvé quelques médailles et une tête en pierre.

Cette chapelle Saint-Marc (rebâtie au commencement de notre siècle), perdue au milieu de la forêt, à 1,500 mètres du camp et tout près des fouilles dont nous venons de parler, pourquoi est-elle là? — Quelle a été sa raison d'être? — A quelle époque remonte son origine? — N'aurait-elle pas été élevée pour contrebattre l'influence religieuse du temple ou des temples payens de la bourgade gallo-romaine? Son origine daterait alors de l'établissement du christianisme dans nos contrées, c'est-à-dire du v^e^ siècle. Qui nous dit qu'elle n'est pas assise sur des fondements gallo-romains? Des fouilles pourraient seules répondre, et il n'appartient qu'au propriétaire de la forêt, M. le comte de Boisgelin, de pouvoir les interroger. Nous aimons à croire que le dernier mot n'est pas dit sur le passé de cette partie de la forêt.

Au pied du plateau de Saint-Marc, le long de la prairie, s'étend le hameau appelé le *Bourg-Dessous*, probablement à cause de sa situation topographique. Dans le pays, on le nomme le *Bourg-Zou*, contraction de *Bourg-aux-Ours*, c'est-à-dire *aux Oies*, qu'on écrit aujourd'hui dans les actes publics de propriété *Bourg-des-Ours*, par suite d'une erreur, passée dans l'usage depuis l'établissement du cadastre et consacrée par le temps. La carte d'Etat-Major a rétabli le vrai nom de Bourg-aux-Oies. La raison de ce nom vient de ce que, dans le moyen âge, le hameau ainsi désigné payait une redevance d'une certaine quantité d'oies au seigneur de Serquigny.

Au delà de la Charentonne, dans les terres comprises entre le château de Maubuisson propriété de M. Gattier, le Petit Château [1] et le nouveau cimetière, on a découvert, vers la fin du siècle dernier, des ruines d'antiques constructions, qui éta-

[1] A la fin du dernier siècle, le Petit Château faisait partie, comme aujourd'hui, du domaine de Serquigny, dont le seigneur était alors M. de la Roque, et qui est maintenant la propriété de M^me^ la marquise de Caulaincourt.

Digitized by Google

blissent une corrélation directe avec celles de la forêt de Beaumont et constatent, d'accord avec elles, l'état de cette partie de la contrée, à l'époque de l'occupation romaine. Elles sont plus rapprochées entre elles que celles de la forêt. Là, elles représentent un centre d'habitations ; ici, c'est l'ensemble de différents bâtiments et de locaux à divers usages d'une même habitation, mais vaste, aristocratique, celle d'un maître, probablement du commandant militaire de la station, une magnifique villa, comme savaient en bâtir et en installer les Romains. La décoration des intérieurs et le revêtement des murs étaient luxueux, mais les matériaux employés dans la construction sont les mêmes que dans la forêt de Beaumont; même appareil rustique ; M. Le Prevost s'en étonne, et en conclut que les carrières de pierre de Beaumont n'étaient pas encore ouvertes[1].

De 1773 à 1780, en faisant des travaux de démolition dans la pièce de terre du domaine de Maubuisson, où se trouve l'ancien four à chaux, et à une centaine de mètres à l'ouest de ce point, on découvrit les murailles d'un appartement de 10 mètres sur 6, et des fragments de tablettes et de statues.

C'est dans la partie supérieure du champ attenant à la pièce du four à chaux au Nord et borné à l'Est par le chemin du nouveau cimetière, qu'on a trouvé le plus de ruines et d'objets antiques.

Ainsi, de 1780 à 1790, on y mit à découvert de petits appartements de 3 mètres 33 à 4 mètres carrés, dont le pavé, formé de dalles de pierres de Caumont, se trouvait à 4 mètres au-dessous du sol actuel. On y voyait certains restes de revêtement et d'un enduit peint à fresque et de diverses couleurs, comme on en trouva plus tard dans quelques ruines de la forêt de Beaumont.

En 1830, dans une visite faite dans le même terrain par M. Le Prevost, on constata l'existence : 1° de fragments de

[1] *Mémoire sur la collection de vases antiques trouvée à Berthouville*, p. 67.

Digitized by Google

marbres de diverses espèces, blanc, vert-antique ; 2° d'une grande quantité de petits cubes de verres de différentes couleurs, bleu-céleste, vert-foncé, provenant de mosaïques désagrégées ; 3° enfin et aussi de débris de corniches en beau marbre blanc, d'où il suit que les appartements qui en étaient décorés devaient être d'une rare magnificence.

L'existence du verre dans les débris de mosaïque de Serquigny pourrait donner à penser que la *villa* daterait de la fin du 1er siècle. En effet, Pline l'Ancien, qui écrivait vers la moitié de ce siècle, nous apprend que l'usage des mosaïques de verre sur les voûtes et les murs était tout récent, et que certainement Agrippa, dans les thermes qu'il fit construire à Rome, n'eût pas manqué d'employer ce genre de décoration, s'il eût été connu [1].

D'après les observations faites par divers archéologues, notamment par M. de Caumont, et aussi suivant de nombreux passages d'auteurs anciens, la plupart des villas ne se composaient guère que d'un rez-de-chaussée, et les appartements étaient de petite dimension.

Un aqueduc, dont il ne reste aucuns vestiges, amenait de Courcelles l'eau dans la partie inférieure de la cour actuelle du château de Maubuisson, « où paraissent avoir existé, d'après M. Le Prevost, les principales constructions antiques [2] ». De là, l'aqueduc descendait dans la prairie près du pont. « Il était formé, continue le même auteur, de tuyaux de terre cuite quadrangulaires, à pans arrondis, s'enchâssant l'un dans l'autre, au moyen d'un évasement, et placés dans un bain de mortier [3] ». L'usage des aqueducs était tellement répandu pendant l'ère gallo-romaine qu'il y en avait même pour les simples *villas*, témoin celui de la villa de Serquigny.

A l'inspection des lieux, et d'après les différentes construc-

[1] *Plinii Historia Nat.* Lib. XXXVI, § 64.

[2-3] *Mémoire sur la collection de vases antiques trouvée à Berthouville*, p. 71-72.

Digitized by Google

tions qu'on y a trouvées, il est facile de reconstituer par la pensée l'état de l'ancienne villa romaine et de ses dépendances. L'habitation du maître ou *villa urbana*, sur l'emplacement de la propriété de M. Gattier, à mi-côte suivant une habitude chez les Romains, face au midi et au développement pittoresque de la vallée de la Risle ; — les dépendances, ou *villa rustica*, sur le terrain rectangulaire qui descend en pente douce de la terrasse au gros de Serquigny, entre le chemin d'accès à la terrasse à l'ouest et le nouveau cimetière à l'est ; — enfin, au-dessous des dépendances et à proximité du pont, le cimetière romain, probablement devenu plus tard le cimetière chrétien, que nous avons vu autour de l'église, les mêmes terrains ayant souvent servi aux mêmes usages, dans la succession des temps. D'ailleurs « les anciens cimetières, dit l'abbé Cochet (chapitre XI de *la Normandie souterraine*), étaient tous ou presque tous sur le penchant des collines, soit au sommet, soit à la base. Cette observation, qui n'a pas échappé aux écrivains du moyen âge, a été renouvelée de nos jours par les archéologues de France et d'Angleterre ».

Le domaine de la *villa romaine* s'est perpétué et est arrivé jusqu'à nous sous le nom, depuis longtemps, de *Terre de Maubuisson*, et le nom de son premier maître supposé (*Serquignius*, *villa Serquignii*) est resté attaché à la localité dont cette villa fut le principe et l'origine.

A la lisière du plateau de Maubuisson, dans le bois de M. Gattier, au bord du chemin qui conduit à la ferme, en face et à 2,500 mètres environ, à vol d'oiseau, du camp de Saint-Marc, on voit les vestiges d'une ancienne fortification presque rectangulaire, semblable quant au tracé, mais d'une moindre surface et d'un parapet moins élevé. On l'appelle le *Clos-Bailly*.

Du reste, soit dit en passant, notre pays est couvert de ruines d'anciennes fortifications en terre, *parapet et fossé*, de tous les temps ; on en voit partout et particulièrement sur les

Digitized by Google

hauteurs boisées, qui commandent les vallées, où l'agriculture les a forcément respectées.

Il est à supposer que le pont de Serquigny est assis sur les substructions du pont romain, la nécessité du passage sur le même point étant la même, puisque la paroisse de Serquigny avait remplacé la villa romaine.

Le pont de Serquigny, petit et trapu, sans épi ni contreforts, trouve sa force de résistance en lui-même, et le courant des inondations séculaires a passé, sans jamais l'avoir ébranlé. Il est composé de cinq arches, en pierres de moyen appareil reliées par d'épaisses couches de mortier. L'arche centrale est un peu plus large et plus haute que les deux arches collatérales, de même que celles-ci sont également un peu plus élevées et plus ouvertes que celles qui s'appuient sur les deux rives. L'agencement des pierres du parapet l'une dans l'autre est un signe de moyen âge, et la forme ogivale, à peine sensible, des voûtes accuse le XII^e^ siècle, date de la naissance de l'ogive et qui paraît être aussi celle du pont. Par suite de la différence de hauteur des arches, la chaussée du pont est légèrement en dos d'âne, comme dans tous les ponts du moyen âge; longueur 24 mètres, largeur 4 mètres. L'arche de la rive gauche est enterrée presque entièrement; le pont n'est plus à cheval sur l'axe de la rivière, les empiètements des riverains de gauche ayant repoussé la masse des eaux sur la rive droite.

A une centaine de mètres du pont et en aval, dans une tranchée de 8 mètres de largeur et de 50 centimètres de profondeur, creusée tout récemment dans la prairie pour faciliter l'écoulement des eaux, au moment des inondations, les ouvriers ont mis à découvert des fondations en pierre sèche de soixante-cinq centimètres d'épaisseur environ, présentant trois compartiments rectangulaires juxtaposés, de 4 à 8 mètres de largeur, mais dont on ne peut donner la longueur, les murs perpendiculaires à la tranchée se prolongeant et se perdant sous le sol, dans la direction du chemin de fer. Il est difficile d'expliquer le pourquoi de ces assises. Nous consta-

Digitized by Google

tons sans conclure, n'ayant aucune donnée qui puisse nous conduire.

Dans les terres de déblai, on a trouvé de nombreux débris de tuiles romaines, des fragments de poterie funéraire, noire, grise et rouge dite de *Samos*, et une médaille de Lucille, femme de l'empereur Lucius Verus, mort en 169 de notre ère. Tous ces déblais semblent provenir d'une terre rapportée et jetée là comme ancien remblai.

La construction du pont de Serquigny, à laquelle nous venons d'assigner la date du XII^e^ siècle, a pu être la conséquence des événements qui tirèrent alors la vallée inférieure de la Risle de l'obscurité où elle avait été plongée après l'occupation romaine. Le XI^e^ siècle avait vu la rive droite se couvrir de châteaux forts à Pont-Audemer, Montfort, Brionne, Beaumont, pour mettre ces villes à l'abri des attaques de leurs ambitieux et turbulents voisins. Dans le siècle suivant, ces forteresses furent appelées à jouer un rôle considérable pendant la lutte des rois de France contre les rois d'Angleterre, ducs de Normandie. Il fallut donc, à cette époque, avoir sur les deux cours d'eau de la vallée des points de passage en rapport avec le lourd matériel des gens de guerre fréquemment en mouvement. De là la nécessité de construire de nouveaux ponts ou de réparer les anciens détruits ou à moitié ruinés par le temps.

Le pont aux Chèvres, à Beaumont-le-Roger, dont toutes les arcades sont complètement ogivales, avec éperons triangulaires, paraît être du XIII^e^ ou XIV^e^ siècle. Mais les nombreuses retouches et restaurations, dont il a été l'objet à diverses époques, si elles n'en ont pas modifié le gros œuvre ni la forme primitive, en ont du moins bien changé les matériaux, la brique moderne ayant remplacé la pierre de moyen appareil dans toutes les voûtes et une grande partie des murs.

Quant au pont de l'Etang, dans la même localité, le plein cintre de ses voûtes et le cordon ou bourrelet en pierre qui court au sommet des arches, sur les deux côtés, indiquent une

Digitized by Google

construction bien postérieure et de l'époque de la Renaissance, conséquemment du XVI[e] siècle. En 1818, de grandes réparations furent faites aux arches ; les éperons et contreforts en brique sont presque tous de forme ovale ; huit, recouverts d'une espèce de carapace en pierre, paraissent appartenir à la construction primitive.

A partir du XVI[e] siècle, deux ponts à Beaumont purent offrir quelques avantages ; mais, en plein moyen âge, il y avait nécessité qu'il n'y en eut qu'un, à l'effet de rendre moins facile le passage de la Risle qui servait de fossé naturel et de défense au château et à la ville.

A la suite de la destruction des châteaux forts de la Risle par du Guesclin en 1378, et de l'expulsion définitive des Anglais par Dunois en 1450, les vallées de la Risle et de la Charentonne étaient retombées dans l'isolement et l'oubli, et il en fut ainsi jusqu'en 1830. Mais, à cette époque, la multiplicité et la facilité des communications, dues en grande partie à un homme de bien, M. le marquis de Croix, et plus tard le passage du chemin de fer, avec embranchement sur Rouen et Cherbourg, apportèrent le mouvement et la vie dans cette région, qui paraissait comme perdue au centre de l'arrondissement.

S'il n'est pas toujours permis de rendre justice aux vivants, c'est du moins toujours un devoir de déposer respectueusement dans leur tombe l'hommage de la reconnaissance publique.

La partie supérieure de la vallée de la Charentonne était restée oubliée et déshéritée des mêmes éléments de prospérité. Aujourd'hui, grâce à la bienfaisante influence d'un homme d'Etat éminent de notre pays, la voilà ouverte au commerce, aux besoins des populations riveraines et aux excursions des touristes ; voilà la vapeur saluant de Bernay à Echauffour les rives riantes et pittoresque de notre gracieuse et bien-aimée Charentonne !

Digitized by Google

RAPPORT

SUR DES

MANUSCRITS RELATIFS A L'HISTOIRE DE BERNAY

PAR M. HENRI QUEVILLY, MEMBRE DE LA SOCIÉTÉ

—

MESSIEURS,

Hier, au milieu d'un grand nombre de savants réunis à la Sorbonne, M. le Ministre de l'instruction publique a, dans un important discours — dont vos délégués auront à vous rendre compte — tracé une nouvelle voie aux recherches historiques.

Attachant un même prix à l'histoire du moyen âge et à celle de l'époque contemporaine, le grand-maître de l'Université a blâmé ceux qui, suivant leurs convictions personnelles, placent exclusivement avant ou après la date de 1789 tout l'intérêt et toute l'étendue de notre histoire nationale. En même temps, il a invité les délégués à continuer leurs recherches et leurs études relatives à l'histoire locale, au moyen de documents anciens et particulièrement en se servant des nombreux manuscrits français déposés dans nos dépôts nationaux, ainsi que de ceux que le gouvernement fait copier en ce moment dans les bibliothèques de l'étranger.

Cette étude de l'histoire locale, que l'Administration centrale veut aujourd'hui répandre sur tout le territoire français, de-

Digitized by Google

puis sa fondation la Société libre de l'Eure l'a toujours eue en grand honneur, et c'est sans doute pour la favoriser et l'encourager encore que votre section, élevant un buste à la mémoire d'Auguste Le Prevost, rend un nouvel et public hommage à l'un des plus illustres de nos historiens normands. C'est pourquoi, Messieurs, il ne vous paraîtra peut-être pas inopportun de vous entretenir quelques instants de notes inédites relatives à l'histoire de Bernay qui ont été écrites ou annotées par Auguste Le Prevost et dont voici la provenance.

Le 8 mars 1877 mourait à Paris M. Auguste Gérard, commis-greffier au tribunal de la Seine, qui était né à Bernay et avait eu Auguste Le Prevost pour protecteur. Par son testament, M. Gérard légua à sa ville natale ses livres, ses tableaux et ses notes historiques relatives à notre contrée. Le conseil municipal de Bernay ne crut pas devoir accepter ce legs et, au commencement de l'année 1878, on vendit à Paris les objets offerts par le testament de M. Auguste Gérard.

Les neufs manuscrits suivants provenant de cette vente furent retrouvés chez un libraire de Paris :

La première pièce se compose d'un cahier qui fut annoté le 20 janvier 1826 par Auguste Le Prevost et a pour titre : *Remarques historiques sur la ville de Bernay* — 1765.

C'est une copie du manuscrit rédigé en 1765, par Fouques d'Asnières, subdélégué de Bernay ; elle diffère un peu de celle qui se trouve aux archives d'Alençon, et les auteurs qui ont écrit sur l'histoire de Bernay lui ont fait de fréquents emprunts.

La deuxième pièce est une feuille volante écrite entièrement de la main d'Auguste Le Prevost. Elle contient deux notes historiques, l'une extraite des archives de Joursanvault, et l'autre relative à une condamnation portée en 1220, à Falaise, contre les bourgeois de Bernay.

Le cahier suivant concerne la paroisse de Notre-Dame de la Couture, et contient les réponses faites vers 1740 par un nommé Desplanques, vicaire de cette paroisse, au questionnaire

Digitized by Google

adressé par l'évêque de Lisieux, pour la confection d'un Pouillé général des bénéfices du royaume. Cette copie ancienne renferme d'intéressants détails sur l'église de Notre-Dame de la Couture.

Les quatrième et cinquième pièces sont deux cahiers contenant deux copies de charte et des documents historiques sur Bernay.

Le sixième document manuscrit contient un grand nombre de faits historiques extraits des factums rédigés au moment des longs procès survenus entre l'abbaye et la paroisse de Sainte-Croix de Bernay.

La septième pièce renferme des extraits des mémoires historiques sur Alençon et ses seigneurs, par Odolant-Desnos.

La huitième pièce, écrite aussi entièrement par Auguste Le Prevost, comprend une description des quartiers de Bernay en décembre 1694.

Enfin la neuvième et dernière pièce, écrite aussi entièrement par Auguste Le Prevost, est relative aux manufactures et à l'industrie de Bernay.

Voilà, Messieurs, les titres de ces notes qui sont aujourd'hui ma propriété. Dans le cas où vous les trouveriez de quelque intérêt pour l'histoire de Bernay et dignes d'être imprimées dans le *Recueil* que la Société libre de l'Eure publie chaque année, je les communiquerais volontiers aux membres de la commission que vous pourriez nommer.

Quelle que soit leur valeur historique, leur provenance leur donne une certaine autorité, surtout au moment où vous accomplissez une œuvre de réparation envers Auguste Le Prevost, l'illustre Bernayen qui, dans ses études multiples, fut toujours conduit à la vraie science par un patriotisme aussi pur que désintéressé.

Digitized by Google

RÉCIT DES NÉGOCIATIONS

POURSUIVIES A VERNON EN 1199

ENTRE

PHILIPPE-AUGUSTE ET RICHARD CŒUR DE LION

D'après une Chronique récemment découverte,

PAR M. GEORGES BOURBON, MEMBRE DE LA SOCIÉTÉ

—

En 1880, M. Paul Meyer, alors professeur au collège de France et à l'école des Chartes, aujourd'hui directeur de cette école, retrouvait en Angleterre, à Cheltenham, un manuscrit ayant appartenu à la famille Savile, mis en vente publique à Londres le 6 février 1861, et qui, dès cette époque, avait attiré son attention. Ce manuscrit, du milieu du XIII^e^ siècle, acquis par un riche collectionneur, sir Thomas Phillips, et passé entre les mains de ses héritiers, n'avait encore été l'objet d'aucune étude, quoiqu'il présentât une importance considérable pour l'histoire de France et pour l'histoire d'Angleterre à la fin du XII^e^ et au commencement du XIII^e^ siècle. C'est un poème français contenant 19.000 vers consacrés à l'histoire de Guillaume Le Maréchal, comte de Pembroke, régent d'Angleterre pendant les trois premières années du règne de Henri III et ayant joué un rôle important sous Henri II, Richard Cœur de Lion et Jean sans Terre. Rédigé peu après la mort de Guillaume, d'après les témoignage des contemporains et des sources

Digitized by Google

écrites aujourd'hui perdues, ce poème renferme d'importants renseignements sur les événements auxquels le comte de Pembroke fut directement ou indirectement mêlé. Sa valeur littéraire est considérable et M. Paul Meyer, en annonçant sa découverte en janvier 1882 dans la *Romania*, n'hésitait pas à émettre ce jugement : « Lorsque ce poème sera connu, on jugera sans doute que la littérature française du moyen âge ne possède pas jusqu'à Froissart, une seule œuvre soit en vers soit en prose, qui combine au même dégré l'intérêt historique et la valeur littéraire. Je n'excepte ni Villardouin ni Joinville ». Les fragments publiés jusqu'à ce jour par M. Meyer prouvent que cette opinion n'avait rien d'exagéré. Celui qui a paru récemment dans l'*Annuaire-Bulletin* de la Société de l'Histoire de France pour 1882 renferme le récit des négociations poursuivies en 1199, près de Vernon, entre le roi d'Angleterre, Richard Cœur de Lion, et le légat du pape agissant pour le compte du roi de France, Philippe-Auguste, négociations qui aboutirent à une trève de cinq années entre la France et l'Angleterre. A propos de cet événement qui, comme beaucoup de grands faits historiques de cette époque, a eu pour théâtre le territoire compris aujourd'hui dans le département de l'Eure, l'historien de Guillaume Le Maréchal nous apporte un récit plus développé et plus précis que les autres chroniqueurs contemporains qui nous sont parvenus, Guillaume Le Breton, Roger de Hoveden et Roger de Wendover, copié par Mathieu Paris. C'est un motif de plus pour ne pas laisser passer inaperçu ce récit qui intéresse non moins l'histoire générale que notre histoire locale. Mais, avant d'en aborder le texte, il ne me paraît pas inutile de rappeler brièvement les événements qui s'étaient passés l'année précédente, et qui, comme le remarque notre auteur, avaient amené Philippe-Auguste à désirer la suspension des hostilités. Cette revue rapide sera ici d'autant mieux à sa place qu'elle ne nous fera guère quitter une région qui nous est familière, celle du Vexin normand.

Les hostilités entre Philippe-Auguste et Richard Cœur de

Digitized by Google

Lion, reprises en 1194, lorsque ce dernier était revenu de sa captivité d'Allemagne, furent suspendues à la suite de l'entrevue que les deux rois eurent à Louviers au mois de décembre 1196. Un traité, signé le 14 janvier 1197, stipula une trêve d'une année entre les belligérants. Mais, en 1198, la guerre reprit avec plus d'ardeur. Richard fit venir des renforts d'Angleterre, s'assura l'alliance de plusieurs barons, qu'il sut détacher de la cause du roi de France, et commença une campagne qui fut marquée pour les troupes françaises par une série de défaites.

Au mois de septembre, dans un combat livré entre Gamaches et Vernon, Philippe-Auguste perdit 60 chevaliers, 40 sergents, un grand nombre d'écuyers et d'hommes à pied. Le roi d'Angleterre le poursuivit l'épée dans les reins (*in ore gladii*, dit Roger de Hoveden) jusqu'à son château de Vernon, où il trouva un réfuge.

Quelques jours après, le 27 septembre, le roi d'Angleterre s'empara de deux forteresses des environs de Gisors appartenant au roi de France, le château de Courcelles et celui de Boury. Le lendemain 28, Philippe-Auguste, qui avait mis le temps à profit pour rassembler une armée et faire appel à ses milices communales, partit de Mantes et s'avança vers Courcelles. Le roi d'Angleterre vint à sa rencontre et lui offrit la bataille en rase campagne, dans la vallée de l'Epte, entre Courcelles et Gisors. Ce fut une déroute pour l'armée française. Philippe-Auguste dut fuir vers Gisors, dont la forteresse lui offrait un sûr asile. Mais, à l'entrée de la ville, le pont jeté sur l'Epte s'écroula sous le poids des fuyards et le roi de France lui-même tomba dans la rivière, d'où on le retira à grand'peine. *Bibit de riveria* « Il but un coup », écrivait plaisamment Richard Cœur de Lion, vainqueur peu généreux, à l'évêque de Durham, en lui annonçant la nouvelle officielle de sa victoire, et, après avoir raconté les péripéties du combat à la suite duquel cent chevaliers et cent quarante chevaux avec leurs armures restèrent entre les mains des Anglais, il ajou-

Digitized by Google

tait : *Ità devicimus regem Francorum apud Gisortium ; sed nos idem non fecimus, immo Deus et jus nostrum per nos*[1].

Philippe-Auguste se consola de ces défaites en assemblant une nouvelle armée qui dévasta la Normandie. Evreux et sept autres villes furent brûlées par les troupes françaises, pendant que Jean, frère du roi Richard, incendiait le Neubourg.

Cette rapide, mais désastreuse campagne, avait duré deux mois, après lesquels, en novembre 1198, une courte trève, dont le terme était fixé au 14 janvier suivant, fut conclue entre les deux rois. Philippe-Auguste désirait la cessation définitive des hostilités, et c'est alors que furent entamées les négociations racontées dans la vie de Guillaume Le Maréchal. Une rapide analyse et quelques citations empruntées au texte publié par M. Paul Meyer suffiront pour faire apprécier les qualités du chroniqueur et la valeur littéraire de l'œuvre.

L'auteur raconte d'abord qu'en présence de la prolongation de la guerre et des défaites successives de son armée, Philippe-Auguste se décide à convoquer son conseil pour aviser aux moyens d'obtenir la paix :

> ... De ce out mainte pesance
> Et maint ennui li reis de France,
> Tant que manda privéement
> Ses barons et ses hautes gent
> Por conseillier de tel afaire
> Com il en porreit à chief traire.
> Alcuns li dist, c'en est la some :
> « Sos n'ovrez par la cort de Rome,
> « Cist vos veintra tot par ennui,
> « Jà ne vos deffendrez de lui. »

Le roi de France, se rangeant à cet avis, passe à l'exécution, et ici prend place une première remarque peu bienveillante de

[1] « C'est ainsi que nous avons vaincu le roi de France à Gisors, non pas nous, mais Dieu et notre droit pour nous. »

Digitized by Google

notre auteur, dont les sympathies pour l'Angleterre ne sont pas douteuses :

Li reis de France fu soutiliz
E plus artilos cuns gupiliz.

Philippe-Auguste envoie donc à Rome un messager portant des reliques de deux saints français, saint Rufin et saint Aubin, sûr que ce présent lui donnera facilement accès auprès du pape. Le chroniqueur, toujours sarcastique, ajoute en parlant de la cour de Rome :

Telle est lor costume et lor istre
Qu'à trop grant peine entre en la porte
Qui tel sentuarie ne porte.

Un consistoire est réuni et décide de servir les projets du roi de France. Dans ce but, le pape envoie en France un cardinal légat, Pierre de Capoue, dont l'entrée en scène est accueillie comme il suit par l'historien anglais :

Cil qui vint out nom mestre Pierres
Qui artilos e engeinnieres
E decevanz ert en parole,
Qu'il ost esté à tele escole
Où il ot appris la manière
De torner cel devant desrière.

Reçu avec honneur à la cour du roi de France, le légat engage immédiatement les négociations. Rendez-vous est pris au Goulet, près Vernon. Le roi Richard s'y transporte et le légat se présente au nom du roi de France. Les négociations furent laborieuses dès le début de l'entrevue et le récit qu'en donne notre chroniqueur a pour lui tous les caractères de la vérité. Les tempéraments des deux partis en présence sont reproduits de main de maître : « Le cardinal, insinuant et patelin, qui fait le saint homme, qui sait bien que la cause de Philippe est mauvaise, qui évite de heurter de front son adversaire et invoque constamment les intérêts supérieurs de la chrétienté;

Digitized by Google

Richard, primesautier, violent, grossier même, revivent sous nos yeux dans une scène qui est trop vraisemblable pour n'être pas vraie[1] ». La conversation entre Richard Cœur de Lion et le légat ne comporte pas moins de 260 vers. Nous n'y relèverons qu'un incident assez caractéristique. Au cours des négociations, le légat réclame au roi Richard la mise en liberté de l'évêque de Beauvais, Philippe de Dreux, fait prisonnier deux ans auparavant les armes à la main. Il représente au roi que c'est l'oint du Seigneur, revêtu d'un caractère sacré et sous la sauvegarde de Rome. Dans une réponse où son caractère chevaleresque jusqu'à l'emportement se révèle complètement, Richard fait remarquer à son interlocuteur que l'évêque de Beauvais s'est lui-même « dessacré » :

— Par mon chief ! einz est dessacrez,
Dist li reis, « e faus crestiens !
« Ne vos creirei i mès de riens.
« Ne fu pas comme avesque pris
« Més comme chevalier de pris,
« Toz armez, le hielme lacié.
« Aviez-vos ce porchacié ? »

Quant à l'intervention de Rome, invoquée par le cardinal, Richard Cœur de Lion, faisant allusion à sa récente captivité en Allemagne, alors que lui-même avait prié vainement Célestin III d'intercéder en sa faveur, répond vertement que le pape devrait avoir meilleure mémoire :

« L'apostoire me tient por fol :
Bien sai qu'il m'en tendi le col,
Quand g'enveiai à lui de loing
E gel requis por mon besoing,
Qu'el servise Dieu ere pris ;
Si le preiai molt e requis
Qu'à mon besoing me secorust
Ou il feïst ce qu'il deüst :

[1] M. Paul Meyer.

Digitized by Google

Unques ne s'en volt entremetre
N'onques n'i deigna peine meitre.
Or me requiert d'un robeor,
D'un tyrant e d'un ardeor
Qui tant se delitout en guerre
Que tote n'essillout ma terre
E barreiout e nuit e jor ! »

Cette sortie se termine par une apostrophe virulente, accentuée par des épithètes fort désagréables à l'adresse de l'infortuné cardinal, mis en demeure de prendre la porte et recevant le conseil de ne jamais reparaître en présence de son interlocuteur :

« Fuiez de ci, dant traïtor,
Mentieres, trichieres e fals
E d'iglices simonials !
Gardez que en champ ne en veie
Jamès devant mei ne vos veie ! »

La colère de Richard, qu'on pourrait accuser notre auteur d'avoir exagérée, s'explique dans une certaine mesure. Non seulement, en effet, le prisonnier réclamé, Philippe de Dreux, avait été pris les armes à la main, mais il s'était montré peu soumis pendant sa captivité. Enfermé à Rouen, il avait obtenu la faveur d'aller rendre visite, sous escorte, à la reine Aliénor, dont l'hôtel était peu éloigné de sa prison. Dans le trajet, étant passé près d'une église, il échappa à la surveillance des gardes, courut vers la porte et s'y cramponna en se réclamant du droit d'asile. Repris, malgré ses protestations, il avait été, par ordre de Richard, transféré à Chinon et soumis à une surveillance plus sévère [1].

En constatant l'effet produit par sa proposition sur le roi d'Angleterre, Pierre de Capoue (c'est, on se le rappelle, le nom du légat) prit le seul parti possible, celui de venir ra-

[1] Philippe de Dreux ne recouvra la liberté qu'à la mort de Richard.

Digitized by Google

conter le résultat infructueux de sa mission à Philippe-Auguste :

Al rei dist : « N'est pas débonaire
Cist reis on vos avez afaire ;
N'est pas aigneals, bien le veons,
Eins est plus fiers que uns lions,
E nequedent gel vos aveie
Del tot atorné à ma veie,
Quar la trieve aveit otriée
A cinc anz, si fust paumeiée ;
Tot en aveit son conseil quis,
Quant de l'avesque le requis
De Bealveis ; s'en fu senmeslez
Que senpres fu a mei meslez.
E m'esgarda en sorcillant
E rogi plus que fu ardant,
Si que je ne gardoe l'ore
Ne mais que il me corust sore. »

Et de fait, notre chroniqueur représente, après cette entrevue orageuse, le roi Richard en proie à la plus violente colère, « comme un sanglier blessé », s'enfermant dans sa chambre et se jetant sur un lit sans vouloir recevoir personne :

Li reis Ric (hard) remest en ire
Si qu'il ne pout un sol mot dire ;
Ainz boufa e fu irascuz
Ausint comme sengler feruz,
Entra en sa chambre boufant
E fist fermer les us atant
Ni entra moingne ne convers,
En un lit se jut tot envers ;
N'onques si hardiz ne fu nus
Qui osast apeler à l'us.

La chronique de Guillaume Le Maréchal, plus complète sur ce point que tous les historiens connus jusqu'à ce jour, explique comment les négociations, ainsi brusquement interrompues, furent reprises le lendemain par l'archevêque de Reims,

Digitized by Google

Guillaume aux Blanches-Mains, qui, plus heureux ou plus habile que le cardinal-légat, fit accepter au roi Richard une trève de cinq années. Ce pacte, connu sous le nom de *Traité du Goulet*, termina la guerre sanglante que s'étaient faite sur la terre normande ces deux puissants rivaux, Philippe-Auguste et Richard Cœur de Lion.

Digitized by Google

INAUGURATION A BERNAY

DU BUSTE D'AUGUSTE LE PREVOST

Le 30 juin 1883

—

COMPTE RENDU

—

DISCOURS

PRONONCÉ PAR M. LOUIS PASSY, MEMBRE DE LA SOCIÉTÉ

—

Le 30 juin 1883, à Bernay, la Société d'agriculture, arts et belles-lettres du département de l'Eure s'était réunie à l'Association normande pour inaugurer le buste d'Auguste Le Prevost. Une souscription ouverte parmi les membres de la Société avait permis de confier l'exécution du buste à M. Bonassieux, membre de l'Institut. La section de Bernay avait chargé M. Louis Passy, éditeur des œuvres de Le Prevost, de prononcer le discours d'inauguration. Mais M. le duc de Broglie voulut faire complètement les honneurs à l'ami du maître qu'il s'agissait d'honorer, et lui céder même la présidence de la réunion.

La séance se tenait dans cette délicieuse salle de la justice de paix qui était le réfectoire de l'ancienne l'abbaye de Bernay. Le buste d'Auguste Le Prevost était exposé, et c'est devant

Digitized by Google

une assistance d'élite que M. Passy a prononcé le discours suivant :

MESSIEURS,

La renommée d'Auguste Le Prevost reçoit aujourd'hui une consécration nouvelle. Parmi toutes les sociétés savantes qui ont rendu hommage à sa mémoire, la Société libre d'agriculture, arts et belles-lettres du département de l'Eure s'était déjà distinguée par une étude excellente et complète de sa vie tout entière. Ce tableau, que l'esprit et le cœur d'un ami de quarante ans avait composé avec tant de bonheur et de soin ne devait pas vous suffire. Vous avez désiré revoir les traits d'Auguste Le Prevost. Vous les avez demandés à un maître de l'art français. Le voilà bien tel qu'il était, avec ce front large et cette allure puissante, les yeux grandement ouverts et pleins de grâce avant la cécité, cette physionomie grave dans laquelle se cachaient néanmoins la finesse normande et la gaieté gauloise, et nous voici réunis pour admirer cette œuvre d'art, pour honorer cette mémoire et pour arrêter une dernière fois nos souvenirs au moment où le temps les fait glisser avec nous-mêmes dans l'oubli du passé. Ce n'est donc pas l'histoire des travaux de Le Prevost que vous pouvez attendre de moi. Cette histoire est faite. C'est l'homme lui-même qui vous apparaît dans ce buste. C'est l'homme lui-même qu'il s'agit de faire revivre dans un autre portrait. Que ne puis-je rendre la parole à cette bouche immobile et muette et animer du souffle de la vie ce bronze à jamais glacé, pour que vous emportiez avec vous la plus agréable et la plus fidèle image d'Auguste Le Prévost !

Auguste Le Prevost naquit à Bernay le 3 juin 1787. Il fit successivement ses premières études dans sa ville natale, puis à Rouen et à Paris les études qu'on faisait dans les établissements d'instruction publique sous la Révolution et l'Empire. Souvent les plus petites circonstances ont le plus grand effet

Digitized by Google

sur la destinée des hommes : Le Prevost aimait à raconter que la vue d'une carte de la Normandie religieuse était appendue dans la maison de son père, et que les limites coloriées des diocèses et des doyennés avaient éveillé dans sa jeune imagination une irrésistible curiosité. Une autre fois, on lui montra des chartes et on lui donna des sceaux de l'abbaye du Bec, qu'il garda toute sa vie comme les premiers gages de sa vocation archéologique ; mais la surprenante facilité avec laquelle il apprenait les langues étrangères l'entraîna tout d'abord vers les sujets littéraires. Nous en avons la preuve dans un *Essai sur les Romances historiques du moyen âge*, qu'il publia à vingt-six ans, et qui dénotait la connaissance approfondie des littératures espagnole, anglaise et allemande. Ce morceau devait être le présent d'usage que le très jeune membre de l'Académie de Rouen offrit à ses confrères, pour répondre à la politesse de sa réception.

C'était le 9 août 1813. Le comte Stanislas de Girardin, préfet de la Seine-Inférieure, préside la séance de rentrée de l'Académie de Rouen. On installe Auguste Le Prevost, Théodore Licquet et Guttinguer, tous trois devenus célèbres en Normandie. Le préfet se complaît d'abord à énumérer les services que rend à une nation l'existence des corporations savantes. Il parle de la gloire de la Neustrie, où, suivant le langage du temps, « on avait vu briller les premières lueurs de la civili-« sation, où les frères aînés des troubadours firent entendre « leurs premiers chants ». Il termine en faisant l'éloge de l'Académie, en rappellant qu'elle devait à Fontenelle ses statuts et que par lui la compagnie pouvait « faire remonter jusqu'au « grand Corneille son illustre filiation ». Le Prevost lui succède, et, sans plus de façon, refait avec une analogie piquante le discours de son président. Il s'agit toujours de l'utilité des sociétés savantes, de la gloire de la Neustrie en général, et de l'Académie de Rouen en particulier, sans oublier l'indispensable Fontenelle. On dirait que les deux discours sortent de la même plume, et cela paraît d'autant plus probable que Le

Digitized by Google

Prevost paraît avoir été attaché un moment au cabinet de M. de Girardin. Cependant le discours de M. Le Prevost contient un mot qui a sa portée et sa date, c'est le mot : *libéral*. Etait-ce par un simple hasard de plume que le jeune récipiendaire s'écriait en 1813 : « Des découvertes importantes, des « lumières répandues dans toutes les classes, l'esprit natio- « nal habilement dirigé vers des spéculations utiles, enfin « l'établissement des corps savants, tels sont les heureux ré- « sultats des idées libérales qui déterminèrent l'affranchisse- « ment des peuples tenus jusqu'alors dans la servitude » ?

Jusqu'à quel point l'allusion était-elle poussée ? A-t-elle été comprise ? Je l'ignore. Mais vous ne vous étonnerez peut-être pas que Le Prevost ait été nommé sous-préfet de Rouen l'année suivante, le 22 avril 1814, par Louis XVIII, et vous vous étonnerez encore moins qu'il ait été révoqué peu de temps après. Assurément, il aimait la liberté, mais il l'aimait pour lui-même plus encore que pour elle-même, et l'administration devait sembler une prison à ce joyeux compagnon qui avait déjà fait son tour de France et d'Italie, et qui ne pensait qu'à courir les champs, à voir le monde, et à s'amuser en s'instruisant.

Après un ouragan, on court dans les champs ravagés compter les arbres abattus et les pertes subies ; de même, après la tourmente révolutionnaire et au retour de la paix intérieure et extérieure, chacun se mit à regarder autour de soi, à recueillir ses souvenirs, à considérer les ruines, à comparer le passé au présent. De toutes parts, les étrangers accoururent pour visiter cette France qui, depuis vingt ans, avait été le théâtre du spectacle le plus extraordinaire. L'Angleterre surtout nous envoie des savants, des artistes, des voyageurs qui parcourent en tous sens la Normandie, questionnant, dessinant, annotant et admirant toujours et quand même. Nos compatriotes, d'abord étonnés, s'interrogent pour se reconnaître. On apprend que tel monument, tel objet d'art a été sauvé. On apprend que des savants de cœur, MM. Rever à Evreux, Delarue à Caen, de

Digitized by Google

Gerville à Valognes, n'ont pas cessé de représenter la science abandonnée et de défendre les trésors des antiquités nationales. Une émulation générale s'empare de toute la société normande. Des correspondances s'échangent, des publications plus ou moins savantes paraissent. Un épicier écrit l'histoire de Domfront ; un mercier écrit l'histoire de Vire ; et, se livrant à la mêlée de sa personne, de ses paroles, de ses écrits, avec une infatigable ardeur, Auguste Le Prevost s'écrie en 1824 : « Courage ! Après la destruction de tant de monuments, après « la perte de tant de traditions, les enfants de la vieille Neus- « trie ne sauraient trop se hâter de rassembler les souvenirs « épars qui se rattachent encore à quelque point de son his- « toire ou à quelque époque de ses annales. »

Un mouvement si général devait donner naissance à une institution qui le résumât et le perpétuât. La Société des Antiquaires de Normandie répondit admirablement à cette nécessité. Tout ce que la province comptait de savants véritables s'unit dans un but commun de propagande.

Rien ne donne une idée plus juste de la situation conquise dès cette époque et des services rendus par Le Prevost que la circulaire adressée par lui à ses confrères, en sa qualité de président et de fondateur de la Société des Antiquaires de Normandie :

« Il s'agit, dit-il, d'arracher au néant et à l'oubli, par des « efforts prompts et unanimes, tout ce qui n'a pas péri des « monuments et des souvenirs attachés à notre sol. Il faut « que tous les amis du nom normand se lèvent comme un seul « homme pour accomplir cette sainte entreprise. » C'est bien une croisade que Le Prevost prêche en faveur de la science des antiquités nationales. C'est une croisade à laquelle il convie dans son enthousiasme tous les hommes de bonne volonté, et dans laquelle il promet l'honneur et la reconnaissance publique aux plus heureuses découvertes comme aux plus modestes efforts. Cet appel fut entendu ; le mouvement ne s'arrêta plus, jusqu'au jour où M. de Caumont jeta les fondements de

Digitized by Google

cette grande Association normande, dans laquelle Le Prevost prit sa part, et qui, par des moyens variés, exerce depuis cinquante ans son action sur toute la Normandie.

A cette date, Le Prevost avait déjà une très grande position littéraire et scientifique. Il avait publié dans le *Précis des travaux de l'Académie de Rouen* une série de mémoires, de notes et de rapports qui avaient tous été remarqués ; mais c'était surtout par sa correspondance que les savants avaient pris de son mérite la plus haute estime. Comment ne pas s'associer un homme si savant, si spirituel, si obligeant? Et, sans qu'il le demandât, le jeune membre de l'Académie de Rouen avait été nommé membre de la Société des Antiquaires de France et de Londres, de la Commission d'antiquités de la Seine-Inférieure, de la Société linnéenne du Calvados et de toutes les Sociétés d'agriculture de Normandie. Chacun était heureux d'avoir, au bout de sa plume, une réponse précise à toutes les questions normandes, et Le Prevost se multipliait pour faire valoir sa chère Normandie ! C'est ainsi que s'établirent de très bonne heure ses relations avec tous les hommes distingués qui tiennent rang dans les annales de notre province, et spécialement avec un homme qui était son aîné et qui fut son émule par la conformité des études, des vues, des travaux et des succès : je veux parler de M. de Gerville.

M. de Gerville, dont le nom doit être ici même prononcé avec respect, habitait la basse Normandie, et Le Prevost la haute Normandie. L'intimité la plus complète les unit dès leur première rencontre. Toutefois, M. de Gerville avait l'humeur parfois belliqueuse, et, dans le flot régulier de leurs correspondances, survint un dissentiment très vif au sujet des origines des grandes familles normandes. Sur ce point comme sur tous les autres, après la lutte, on fit l'accord, et les deux amis se cédèrent mutuellement de grandes races, si ce n'est de grands territoires. « MM. de Gerville et Le Prevost, a dit « supérieurement M. Antoine Passy, furent pendant longtemps

Digitized by Google

« les chefs et les arbitres de la science. Ils s'étaient, pour ainsi « dire, partagé leur commune patrie et traitaient de puissance « à puissance comme des rois amis et alliés. Chacun groupait « autour de soi les savants de son pays et donnait par une « active correspondance et d'excellentes publications un élan « irrésistible. »

La réputation de Le Prevost était donc faite de 1820 à 1824, lorsque Nodier et Taylor vinrent en Normandie pour rédiger le texte des vues que le second choisissait ou dessinait. Le Prevost fut leur guide et leur directeur : non seulement il les conduisit sur place pour leur tout expliquer, mais il donna à Nodier toutes ses notes et même un premier texte que Nodier transforma, suivant la mode du temps, en récits pittoresques. « Aucune expression, dit Nodier en terminant son ouvrage, « ne peut faire comprendre tout ce que nous devons à M. Au- « guste Le Prevost, dont la bienveillance nous accompagne « depuis le commencement d'un ouvrage qu'il a enrichi des « trésors de la plus brillante érudition et qu'il a quelquefois « revêtu de l'éclat de son style. Je l'ai copié le plus souvent « que j'ai pu. Eminent dans tous les genres d'érudition, il nous « a prodigué les richesses superflues comme ce Magnifique « des *Mille et une Nuits* qui dépense aisément des biens inex- « primables, et il lui en reste d'autres à prodiguer, sans s'ap- « pauvrir, au lexicographe, à l'antiquaire, au naturaliste et « au poète. »

Ce fut dans ces courses scientifiques qu'il vint à Gisors, vers 1820, et qu'il fit connaissance avec Antoine Passy, dont l'amitié devait avoir sur les circonstances importantes de sa vie une action considérable. Il est curieux de voir à quel point tous les hommes marquants de la Normandie subirent les mêmes influences dans les premières années de la Restauration. Tous sont ardents au travail, mais personne n'est cantonné dans une étude, spécialisé dans une science. Chacun a l'esprit ouvert à tout et s'occupe de tout. On ne songe pas à être savant de profession : on est amateur dans le plus noble

Digitized by Google

sens du mot, on est ami, que dis-je, amant passionné et désintéressé de la science. M. de Gerville à Valognes, Le Prevost à Rouen, Antoine Passy à Gisors, de Caumont à Caen : tous seront en même temps antiquaires et littérateurs, géologues et botanistes, et, toute leur vie, ils passeront d'une étude à l'autre avec une aisance aimable qui servira la vérité scientifique.

Le 25 avril 1821, Le Prevost écrivait à Passy, à propos de leurs communes études : « Nous avons un champ immense à « parcourir, et je ne pourrai jamais assez voyager de conserve « avec vous. Je réclamerai avec confiance le concours de vos « lumières toutes les fois que j'en trouverai l'occasion, et je « tâcherai, de mon côté, de vous faire hommage de tout ce « que ma vie, peut-être trop errante, m'aura mis à portée « d'étudier ou de recueillir. Je suis déjà extrêmement flatté « de pouvoir croire que j'ai ramené votre attention sur la par- « tie de la botanique la plus attachante et la plus digne d'un « observateur tel que vous. Mon microscope est arrivé de « Paris. J'en suis fort content. Il m'a servi à obtenir un grand « nombre de conferves que j'ai trouvées dans les mares du « pays où j'ai passé les fêtes de Pâques. C'est un monde en- « tier que ces conferves. »

Le 10 septembre 1821, il écrit à Passy pour le remercier d'un cadeau de coquillages qu'il voulait faire, par son entremise, à M. de Gerville, car « il ne saurait dire combien il « aime, il estime, il respecte M. de Gerville », et il ajoute : « J'envie votre bonheur d'avoir pu trouver, comme vous me « l'annoncez, de la solitude et du loisir à Paris ; moi, je n'en « puis trouver nulle part, et j'ai beau marcher la terre, comme « disent nos paysans des environs de Bernay, les moments « m'échappent et courent encore plus vite que moi. » Quelques mois après, exprimant tout le bonheur qu'il avait éprouvé dans un séjour à Gisors et dans des herborisations faites avec son nouvel ami, Le Prevost s'écriait : « Depuis le moment « où j'ai eu le regret de vous quitter, j'ai toujours mené, à la

Digitized by Google

« lettre, la vie du respectable M. Isaac Lakeden, vulguaire-
« ment nommé le Juif-Errant ».

Voilà bien Le Prevost. Avec Charles Nodier et Taylor, il visite les monuments; avec Passy il fait des herborisations. Il marche sans cesse, comme il dit, la terre du pays natal, à Rouen, à Bernay, à Louviers, à Gisors, à Vire, à Caen, à Valognes. Il arrive, il part, il cause, il cause avec tout le monde, il prend des notes, il rend des visites, il écrit des lettres, car il l'a répété souvent : « C'est un trait de mon caractère que « de ne pouvoir me dérober au commerce des humains »; et partout il laisse échapper des journées à parler des choses petites ou grandes qui font sa passion du moment. « Voulez-« vous savoir mon histoire ? écrivait-il à Passy en 1821. De-« puis que j'ai dit adieu aux hochets et à la douce insouciance « de l'enfance, je fais ce que le poète a dit : Nous ne vivons « jamais, nous attendons la vie. » En cela peut-être Le Prevost se faisait une étrange illusion, car il vivait fort bien, à sa guise, à sa fantaisie, dans l'indépendance de ses goûts et de la jouissance de ses mérites naturels, et la vie coulait pour lui, beaucoup plus que pour tout autre, agréable, variée, mouvementée et honorée.

De tous ses amis et correspondants, Antoine Passy exerça sur la vie de Le Prevost la plus constante influence. Leur amitié dura quarante ans. Elle avait commencé par la botanique, elle finit par la botanique. On vient de lire les premières lettres où il ne s'agit que de microscope et de cryptogames, d'herborisation et d'échange d'herbiers. N'est-il pas touchant et curieux de voir Le Prevost, le 30 juin 1859, vingt jours avant sa mort, écrire à son vieil ami : « Quand on donne à « manger à un étourneau, la première chose qu'il fasse pour « vous témoigner sa reconnaissance est de vous donner un « coup de bec, pour vous punir de ne pas lui en avoir apprêté « à temps une seconde fois. Vous êtes un peu comme cela « pour les plantes locales. On a beau vous en donner, on ne « peut jamais vous en rassasier. Accordez-nous au moins un

Digitized by Google

« moment pour respirer ». Ce moment devait être l'éternité. Ainsi, l'amitié avait commencé en 1821, en cueillant des fleurs fraîches, et elle finissait en 1859, en échangeant des fleurs séchées, les unes et les autres cueillies sur la terre aimée de Normandie. Le temps avait passé, et nos deux amis, à la fin de leur vie, se trouvaient ramenés par la Providence à leur point de départ, aux mêmes sentiments et aux mêmes pensées, à l'union des cœurs et des esprits par la science.

Mais, dans ces quarante années, que de révolutions et que d'aventures ! car il est permis, pour la plupart des hommes, de considérer la vie politique comme des aventures plus ou moins brillantes, comme des hasards plus ou moins heureux. Assurément, on peut dire que la carrière politique de Le Prevost ne fut pas une carrière voulue et conquise. Sans la traiter d'aventure et de hasard, il y fut entraîné, et il la parcourut avec le simple sentiment du devoir accompli. Ce n'est pas que, dans ce rôle improvisé, il ne se soit montré excellent, appliqué, dévoué, capable en tout point de bien faire ; mais, en vérité, il n'était pas né pour être, à proprement parler, un homme politique, un homme qui a l'ambition de dominer, de briller, de mener les autres hommes par tous les moyens que fournissent les circonstances. Il fut pourtant un homme politique ; son ami Antoine Passy l'avait voulu. Devenu préfet de l'Eure après la révolution de 1830, il lui en avait donné l'ordre. Il le fit conseiller général du canton de Bernay pour dix-sept ans et député pour quatorze ans, si bien que Le Prevost fut, à proprement parler, le représentant de l'arrondissement de Bernay pendant toute la monarchie de Juillet. Que voulez-vous ? Quand son ami Passy avait accepté le fardeau de la préfecture de l'Eure, Le Prevost l'avait remercié, loué, béni ; mais il l'avait plaint. Il le plaignait sans cesse, doucement, avec une pointe de malice. Il lui parlait chaque semaine des délices de son petit jardin, de ses travaux et de ses découvertes, des plaisirs de l'ancien temps, du bonheur de se livrer

Digitized by Google

uniquement à la science et à l'amitié. C'était vraiment une trop grande imprudence, et un préfet pouvait y voir un parti pris d'embauchage scientifique. Antoine Passy mit un terme à ses tentations. De gré ou de force, il embarqua un beau jour son ancien camarade sur le navire qu'il commandait, et qui était ballotté par de fréquents orages. La traversée politique fut longue, et la révolution de 1848 devait seule les faire arriver au port ; mais ils y arrivèrent tous deux en bonne santé et en parfait accord.

La députation eut ce grand avantage, en le retenant à Paris, de forcer Le Prevost à s'occuper des intérêts de la science avec les maîtres de la science. Il arrivait, d'ailleurs, au moment opportun. La restauration des études historiques, qui s'était, en Normandie, spontanément organisée sous l'ardente impulsion de Le Prevost et de ses amis, allait être consacrée par la création des grandes commissions ministérielles auxquelles le gouvernement donnait l'influence et le rôle de véritables institutions. Comment Le Prevost n'aurait-il pas fait la paix avec sa députation, lorsque cette députation lui donnait accès dans le Comité des arts et monuments et dans la Commission des archives départementales ? Dans la première, il faisait cause commune avec Mérimée pour la défense et la conservation des monuments historiques, et finissait par proposer un jour qu'on étudiât, dans une chaire spéciale, l'histoire de l'architecture religieuse. Il était bien naturel qu'il cherchât à faire prévaloir ses idées sur les diverses époques de l'architecture de nos églises et sur les divers styles dont il avait contribué à fixer la nomenclature. Dans la Commission des archives départementales, il fit cause commune avec Natalis de Wailly et rédigea une partie des instructions qui doivent désormais servir de règle à cet important service. En toute occasion, il se sentait porté par les événements vers le succès de sa tâche, et n'avait rien de mieux à faire que de répéter avec autorité à Paris, à partir de 1834, ce qu'il disait avec vivacité à Caen et à Rouen en 1824. C'était la même campagne sur un autre

Digitized by Google

théâtre, et la campagne de la science normande, couronnée d'avance par une victoire nationale.

Toute cette période de 1834 à 1848 fut la période brillante de Le Prevost. Il s'était fait dans le monde savant une place à part, qu'il étendait toujours par la variété de ses connaissances, pour la plus grande gloire de la Normandie. Il publiait ses notes sur l'*Histoire des Normands de la Seine*, son *Calendrier Normand*, son *Dictionnaire des anciens noms de lieu du département de l'Eure*, son mémoire si remarqué sur *les anciennes Divisions territoriales de la Normandie*, son *Histoire de Saint-Martin-du-Tilleul*, ses *deux premiers volumes d'Orderic Vital.*

La Normandie demeurait l'objet incessant de ses recherches, dont la diversité s'agitait pourtant dans un cadre unique. S'il partageait encore ses faveurs entre les sciences naturelles et les sciences historiques, c'était pour les ramener, à un moment donné, vers sa chère province. Après s'être dispersé dans sa jeunesse, il cherchait à se concentrer et sentait de plus en plus le prix d'une critique sévère. Le temps était passé où, sur de simples notes, Nodier lui décernait ce titre cependant bien mérité de *Pausanias normand.*

Le Pausanias normand fit son entrée à l'Académie des inscriptions et belles-lettres en 1838. Guizot et Lenormant lui servirent de parrains. La Normandie faisait les honneurs de l'Institut à un Normand : c'était justice. Le Prevost garda toujours à ses électeurs devenus ses confrères une vive reconnaissance, ce qui lui fit dire un joli mot : « Il n'y a jamais « d'autre académie pour un académicien que celle qui vous a nommé. » Son rôle, son attitude y étaient marqués d'avance. Il professa toujours son culte pour la Normandie et pour l'histoire locale ; mais il eut le bon goût d'aller sacrifier sur les autels de ses confrères. On lui en sut gré. Chacun lui trouva beaucoup de qualités parce qu'il savait écouter et marquer son approbation par une légère critique qui donnait à ses éloges plus de compétence. Une fois, pourtant, il se fit un

Digitized by Google

gros orage. On découvrit un cœur à la Sainte-Chapelle. Le Prevost soutint que ce cœur était le cœur de saint Louis. Letronne s'emporta, et le nia péremptoirement. L'Académie jugea qu'on n'avait pas assez de preuves pour juger. Le Prevost ne fut pas content de l'Académie, parce qu'il était fort content de lui-même et, en effet, jamais il n'avait mieux argumenté et bataillé que contre le plus puissant et le plus redoutable des critiques.

Le Prevost était encore député, c'est-à-dire Parisien, en 1848. La Révolution de Février affligea son cœur, inquiéta son esprit, changea ses habitudes, mais elle lui rendit son indépendance. Il sortait de la politique par la voie la plus honorable ; mais il en sortait. Il ne s'attarda pas dans les regrets. Il était de l'avis de M^me^ de Staël : « Il est inutile de se fâcher contre « les choses, car cela ne leur fait rien du tout ». Le Prevost aurait volontiers ajouté : « et les hommes qui se fâchent se « font beaucoup de mal ». Il tenait essentiellement à sa bonne humeur, parce que cette bonne humeur, suivant lui, était indispensable à la santé du corps et à la santé de l'esprit.

Un grand et véritable malheur s'approchait doucement, et le plus grand malheur qui puisse accabler un savant. Une double cataracte commençait à voiler cette vue délicate qui s'était si souvent fatiguée dans l'usage du microscope et dans le déchiffrement des vieilles écritures. La Providence lui réservait un secours inattendu. La sœur d'un de ses plus anciens et de ses meilleurs amis, M^me^ Ricard, était veuve, sans enfants. Leurs souvenirs, leurs goûts étaient les mêmes. Elle avait autant de cœur que d'esprit, sans compter qu'elle aimait la poésie passionnément et avait pénétré tous les secrets de la botanique. Ils vécurent dix ans, à côté l'un de l'autre. Je le vois encore assis à sa petite table de bois blanc, à laquelle il était défendu de toucher, tout occupé de ses correspondances, que, sans y voir, il continuait avec plus d'ardeur et de gaîté que jamais. M^me^ Ricard allait et venait, se multipliait pour lui faire des lectures en latin et en français, pour le servir et l'obliger. Ses

Digitized by Google

amis et ses parents lui rendaient souvent visite à la Vaupalière et à Saint-Martin-du-Tilleul, et parmi ses anciens amis était venu se joindre un jeune homme du département de la Manche, qui s'appelait Léopold Delisle. Ce fut un grand et beau jour dans la vie de Le Prevost que le jour où M. de Gerville présenta à Le Prevost celui qui devait être, comment dirai-je ? son successeur et son héritier. Antoine Passy en fut informé : « Je pos-« sède ici mon jeune et savant ami, M. Léopold Delisle. Si vous « êtes bien sage et bien aimable, et que vous me fassiez des « honnêtetés, peut-être vous ferai-je faire sa connaissance. Il « ira loin. »

Ce que M. Léopold Delisle fut pour Le Prevost, la Normandie tout entière s'en souvient avec gratitude. C'est M. Delisle qui prit en main l'édition d'Orderic Vital, et l'acheva aux applaudissements de la Société de l'Histoire de France. C'est lui qui, se détournant de ses éminents travaux, consentit à diriger la publication des Notes d'Auguste Le Prevost sur le département de l'Eure. C'est lui qui devrait être à ma place, porter la parole et saluer le maître en notre nom commun ; mais permettez-moi, Messieurs, non plus de louer M. Delisle, mais de le remercier, en ce jour solennel, car assurément il a jeté dans l'âme du pauvre aveugle les plus fortes consolations. Le Prevost a senti que son œuvre en de telles mains ne périrait pas inachevée, et que son nom serait désormais associé à la renommée de l'illustre savant qu'il avait deviné. Il pouvait s'en aller de ce monde. Sa tâche était accomplie, et, quand la mort se présenta tout à coup, il était prêt : il la reconnut et l'accepta avec une douceur parfaite, avec des sentiments chrétiens et des bénédictions pour ceux qui l'avaient aimé.

Si nous embrassons d'un coup d'œil toute la carrière de Le Prevost, nos regards se reposent sur une suite de circonstances favorables qui nous mènent d'étape en étape jusqu'au but de sa vie. Le Prevost fut heureux, et c'est presque un titre à la considération des hommes que d'avoir été heureux. Vous l'avez vu dans sa jeunesse, maître de sa destinée, s'abandonnant à la

Digitized by Google

noble variété de ses goûts, libre enfin, et, pour me servir de son expression, « savourant la coupe enivrante du savoir et de l'indépendance ». Assez riche pour ne pas penser à l'argent, pas trop pour avoir des embarras, toujours aimable, souvent aimé, il ne trouva jamais le temps de s'enchaîner. Des amis, il en rencontra beaucoup qui furent les compagnons de ses études; des amitiés, quelques-unes qui furent des bienfaits de la Providence.

De son vivant, on lui rendit justice. Il avait de l'esprit, et on n'en fut pas jaloux. Il rendit des services, et on ne lui en tint pas rancune. Il avait des idées originales, et on les lui emprunta. Toute sa vie il travailla pour la gloire de la Normandie, et toute sa vie la fortune souriante lui donna sa récompense. Dans l'âge mûr, le cours des événements l'entraîna dans des honneurs et dans des succès qui semblaient à tous la récompense naturelle de son mérite. Quand les révolutions changèrent sa situation politique, il revint à la campagne, qu'il avait toujours sincèrement aimée et recueillit dans la fidélité de ses amis, dans l'incomparable dévouement d'une âme délicate et tendre, des consolations et des secours à l'épreuve de la cécité.

Il meurt sans avoir terminé l'œuvre qui fait tout le fond de sa vie, et ses élèves se consacrent à la mission difficile de publier ses Notes et d'assurer l'honneur de son nom. La Société d'agriculture de l'Eure, qu'il avait un peu délaissée, se venge en se précipitant sur sa renommée et en la faisant sienne. Elle met ses travaux en lumière et commande ce buste au moment même où la ville de Bernay donne à l'une de ses rues le nom d'Auguste Le Prevost. Enfin, le jour où nous lui rendons un solennel hommage, la Normandie se trouve réunie et représentée par les membres de la grande Association normande.

Messieurs, toutes ces chances heureuses ont fait le courant d'une grande fortune. Il faut s'y abandonner. Elevons, à l'exemble de Le Prevost, nos cœurs vers la patrie normande, vers la terre de nos pères et de nos enfants, vers le village, vers le

Digitized by Google

clocher, la demeure où s'est passée notre vie, et dont Le Prevost voulait raconter la modeste histoire. Aimons comme lui, travaillons comme lui et redoublons de zèle et d'ardeur, pour mériter qu'on redise un jour en notre nom ce mot de Cicéron dont Le Prevost avait fait sa devise et sa règle : « Connais ta patrie. — *Nosce patriam* : *posteà viator eris* ».

Digitized by Google

RAPPORT

DE M. L'ABBÉ PORÉE, MEMBRE DE LA SOCIÉTÉ

SUR LE

CONGRÈS DES DÉLÉGUÉS DES SOCIÉTÉS SAVANTES

DES DÉPARTEMENTS

A LA SORBONNE, EN 1883 [1]

—

MESSIEURS,

Le Congrès des délégués des Sociétés savantes a pris, cette année, une extension considérable. La cause en est dans la présence des délégués des Sociétés savantes de Paris qui se réunissent, depuis l'année dernière, à leurs collègues de la province; l'établissement de plusieurs sections nouvelles a aussi multiplié le nombre des travaux présentés.

Dans la réunion préparatoire, le président, M. Levasseur, de l'Institut, a fait connaître que M. le Ministre de l'instruction publique, pour répondre à une demande qui lui avait été adressée, avait constitué dans le Congrès une section nouvelle consacrée aux sciences morales et politiques; il a fait en même temps aux sciences géographiques une place qu'elles

[1] La Société libre de l'Eure s'était fait représenter à ce Congrès par MM. Izarn, Bourbon, Prévost, l'abbé Porée, Quevilly, l'abbé Lebeurier, Ferray, Buisson et Lecointe.

Digitized by Google

réclamaient depuis plusieurs années. Les sections du comité des travaux historiques et scientifiques et du Congrès des Sociétés savantes se trouvent ainsi portées au nombre de cinq : histoire et philologie, archéologie, sciences économiques et sociales, sciences mathématiques, physiques, chimiques et météorologiques, et sciences naturelles et géographiques.

Vous n'attendez pas, je pense, Messieurs, que je vous entretienne des travaux de ces diverses sections, cela dépasserait de beaucoup ma compétence. Je me bornerai à vous signaler les études les plus importantes qui ont été lues dans les sections d'histoire et d'archéologie.

Depuis deux ans, le comité des travaux historiques envoie aux Sociétés savantes un programme des principales questions qui intéressent notre histoire nationale. On voudrait faire la lumière sur les points obscurs ou insuffisamment élucidés, si nombreux encore à toutes les époques de nos annales. Chaque année, on voit quelques-uns de ces problèmes résolus ou approcher de leur solution ; des erreurs sont rectifiées ; et de cet ensemble de recherches très variées, un peu disparates même, il ressort une somme d'idées, de faits, de dates qui éviteront aux travailleurs de pénibles recherches et leur permettront de s'égarer moins dans le vaste domaine de l'histoire et de l'archéologie.

M. l'abbé Rance, professeur à la Faculté de théologie d'Aix, a entretenu le Congrès de la découverte qu'il a faite au château d'Anholt, en Allemagne, de vingt lettres inédites de Fénelon. Ces lettres sont adressées à une princesse de Salm, chanoinesse de Remiremont. Quelques-unes sont autographes, les autres en copies du temps ; les dix premières sont relatives à un procès que la princesse Marie-Christine de Salm soutenait à Paris, entre les années 1693 et 1695 ; les autres, écrites de 1700 à 1710, sont des lettres de direction spirituelle. M. Léopold Delisle a invité M. l'abbé Rance à publier intégralement ces lettres si curieuses.

Digitized by Google

M. Lemare, professeur au lycée de Coutances, a trouvé un exemplaire de l'année 1411 des statuts de la confrérie des tisserands de Coutances. Le tissage des toiles fut très florissant dans cette ville jusqu'aux XVI^e^ et XVII^e^ siècles ; mais, dès le commencement du XVIII^e^, il était bien déchu. M. Lemare a complété son sujet en donnant lecture d'un document inédit fort curieux : ce sont des doléances adressées à M. de Chamillard par les toiliers de Coutances qui signalent les fraudes dont leur industrie est l'objet ; ces fraudes entravaient fort la marche des affaires et nuisaient à l'exportation des toiles de Coutances, particulièrement aux Indes.

M. Roman, membre de la Société d'études des Hautes-Alpes, a pris la parole pour répondre à l'une des questions du programme : l'itinéraire des pèlerinages au moyen âge. Les passages les plus fréquentés dans les Alpes étaient le Saint-Bernard, le mont Cenis et le mont Genèvre. Trois des quatre voies romaines qui y aboutissaient ont été utilisées pendant le moyen âge avec cette différence, que la voie romaine suivait les crêtes et que les routes nouvelles étaient généralement tracées dans les vallées. Sur ces routes se trouvaient des maisons hospitalières nombreuses (70 dans le département des Hautes-Alpes), et rapprochées les unes des autres d'une distance moyenne de 4 kilomètres et demi. M. Roman a dressé une carte de ces routes et des maladreries comprises dans cette région.

L'origine de la cathédrale de Coutances a donné lieu, cette année, à un débat que l'on pouvait croire clos depuis longtemps. M. Didier, reprenant la thèse de M. de Gerville et de M. Delamare, a soutenu, à l'aide d'anciens textes, que cette cathédrale appartenait pour la majeure partie au XI^e^ siècle. Cette opinion, comme bien on pense, a été vivement combattue ; MM. Ramé et Palustre reconnaissent, il est vrai, dans l'intérieur des tours du portail occidental, un noyau roman, revêtu, deux siècles plus tard, de constructions ogivales ; on a fait la même chose à Bayeux et à Evreux. Les

Digitized by Google

murs de la nef romane ont été également conservés; mais plus tard, au XIVe siècle, l'addition de chapelles latérales a nécessité le percement des vieux murs dont on a conservé la partie placée au-dessus des percements.

M. Mayaud a lu un mémoire très intéressant sur les exploitations minières à l'époque celtique et à l'époque gallo-romaine dans le département de la Creuse. Après avoir rappelé l'extension que prit en Gaule le commerce des métaux, il décrit les principaux moyens dont les Gaulois ont fait usage. L'extraction à ciel ouvert fut le procédé le plus souvent employé; les puits de mines sont fort rares. En général, si les anciennes mines furent abandonnées à l'époque gallo-romaine, les forges celtiques, établies sur les cours d'eau, furent conservées.

M. Delort a présenté aux membres du Congrès de nombreux échantillons de murs vitrifiés, de silex et de poteries découverts dans les camps et les *tumuli*, présumés celtiques, qu'il a fouillé dans le département du Cantal. Le camp à murs vitrifiés qu'il a exploré est situé au lieu dit Puy-de-la Fage. On a recueilli des débris de poterie et d'objets en fer; on y a même trouvé un fer à cheval, ce qui pourrait faire douter jusqu'à certain point que l'on soit en présence d'une station préhistorique. Un autre camp situé dans les bois de Roffiac a donné, en même temps que les poteries sauriennes, une monnaie du Puy du XIIe siècle : ce camp était probablement encore occupé à l'époque du moyen âge.

Quelques observations sur la communication de M. Delort ont été présentées par M. Nicaise, principalement sur l'âge à assigner aux camps à murs vitrifiés : des découvertes récentes sembleraient indiquer que ces camps ne datent que du VIe ou VIIe siècle.

M. Nicaise a entretenu le Congrès des cimetières gaulois explorés dans le département de la Marne. Dans les sépultures qui ont été fouillées jusqu'ici, on a retrouvé jusqu'à 52 chars. Malheureusement ces sépultures avaient été boule-

Digitized by Google

versées, probablement à l'époque des invasions barbares. Dans un seul champ qu'il a fouillé, M. Nicaise a découvert huit chars dont cinq disposés en demi-cercle. Dans les nombreuses tombes qu'il a visitées, il a trouvé des colliers de femme, des poteries gauloises, et une épée d'une beauté exceptionnelle, ornée de cabochons d'émail rouge.

L'une des lectures qui ont été le plus remarquées pendant le Congrès a été celle du Père Camille de la Croix, sur les fouilles qu'il fait depuis deux ans à Sanxay, dans le département de la Vienne. Les constructions mises à jour jusqu'ici, comprennent un temple, des thermes, un théâtre, et un nombre considérable de constructions secondaires qui s'étendent sur une superficie de plusieurs kilomètres. Après avoir analysé les modifications dont le groupe d'édifices de la vallée de la Boissière a été l'objet à une époque ultérieure, le Père de la Croix examine la destination de ces monuments. Il montre que ce ne fut ni une villa, ni une cité, ni une station balnéaire : ce serait l'ancien lieu d'assemblée de la nombreuse tribu des Pictons.

La lecture du Père de la Croix a été vivement applaudie, et elle méritait de l'être, car M. Jules Quicherat a signalé la découverte faite par le savant jésuite comme l'une des plus importantes du siècle; quelques réserves ont été faites par M. Palustre relativement à l'hypothèse d'un temple dédié à Appollon, parce que le seul fragment d'inscription que l'on ait retrouvé présente ces lettres POL, qui peuvent aussi bien appartenir à un nom d'homme, Pollio, Appollionius, etc., qu'à Appollon lui-même. M. Robert de Lasteyrie n'admet pas non plus les dernières conclusions du Père de la Croix; il faut, selon lui, s'en tenir à la découverte archéologique et réserver la destination de ce groupe immense de constructions dont on n'a pas encore le dernier mot. Mieux vaut, dit-il, se tenir en garde contre des hypothèses qui risquent d'égarer les savants, et se contenter de signaler ce qu'il y a de vraiment intéressant dans cette découverte.

Digitized by Google

En terminant, Messieurs, je vous rappellerai l'incident qui a marqué la séance de clôture. M. le ministre de l'instruction publique a parlé, dans son discours, de la négociation, alors en bonne voie, qui devait réintégrer dans nos bibliothèques les manuscrits précieux que Libri en avait enlevés pour les vendre, il y a quarante ans, à lord Ashburnam. Le gouvernement a profité de cette circonstance pour honorer l'éminence du savoir, l'érudition incomparable de M. Delisle, et lui a fait remettre par les mains du ministre les insignes de commandeur de la Légion d'honneur.

Le monde savant, Messieurs, s'est associé à l'hommage si mérité dont notre compatriote a été l'objet; car si une distinction si haute est ordinairement réservée aux généraux qui ont passé leur vie au service de la patrie, il était juste qu'elle vînt récompenser la science prodigieuse, les œuvres immortelles du plus grand paléographe de notre siècle.

Digitized by Google

NOTICE

SUR UNE MAISON DE BERNAY

PAR

M. JOIN-LAMBERT, MEMBRE DE LA SOCIÉTÉ

—

La ville de Bernay renferme encore plusieurs anciennes constructions intéressantes. Celle habitée par notre honorable collègue, M. Victor Marie, la maison de la rue du Commerce, doivent à leur situation en vue, aux mentions et eaux-fortes qui en ont été faites, d'être plus connues. Ce sont probablement des types moyens des pittoresques habitations bourgeoises des XV^e^ et XVI^e^ siècles.

Une autre maison, moins remarquée, porte cependant, en certaines de ses parties, l'empreinte d'un art supérieur en élégance et en habileté, et le souvenir d'un mobilier luxueux dont elle aurait été garnie, s'accorde avec l'aspect de la construction et la tradition qui y rattache une affectation publique, ou du moins la résidence d'un personnage public ou important. Cette maison, de la meilleure époque de la Renaissance, est située au fond d'une cour et masquée par la construction moderne de la rue du Commerce, où se trouve le magasin d'horlogerie et bijouterie de M^me^ Breton. M. Raymond Bordeaux s'en est occupé en 1849 et se proposait de l'étudier davantage. A ses yeux, elle mérite l'attention et les

Digitized by Google

investigations des archéologues et cette sorte de préservation que parfois, sinon toujours, par malheur, procure la notoriété historique ou artistique, lorsqu'elle a éveillé l'intérêt public et en a fait une sorte d'intérêt municipal. En effet, à défaut du classement parmi les monuments historiques, il n'y a guère pour les propriétés privées de cette nature d'autres chances de salut.

La construction est de la catégorie de celles dites en bois. Une baie centrale assez large, qui a été probablement divisée en trois parties par un double croisillon, un pilastre couronné par un riche chapiteau, sur les côtés deux niches avec statuettes, donnent à cette façade un aspect rappelant plutôt les monuments de la Renaissance issus de l'art italien, que les maisons du moyen âge à pignons et généralement élancées.

Au sommet, sous larmier, règne une corniche en bois, moulurée et traversée par trois poutres s'avançant en corbeaux ou consoles qui portent autant de têtes. On distingue un buste d'homme et un de femme, style François Ier.

Trois poteaux encastrés et dont une face seule est apparente, montent du socle à cette corniche et sont sculptés dans la partie du rez-de-chaussée. Ceux de droite et de gauche portent des niches ou plutôt des statuettes placées sur des consoles et sous des couvre-chefs ou dais qui accusent encore des réminiscences de l'époque gothique. Les ornements délicats et élégants des supports se poursuivent en descendant sur les poteaux. M. Raymond Bordeaux a voulu en donner une idée par la gravure, mais le dessin trop lourd ne rend pas la grâce des ornements ; et les statuettes très-inférieures à la partie décorative, peut-être même d'une main différente, ne sont pas ce qui méritait le plus d'être reproduit. Elles représentent Saint-Pierre et une sainte, sans doute le patron et la patronne des personnages dont les têtes sont sculptées au-dessus et qui seraient, en ce cas, les anciens propriétaires constructeurs.

Le pilastre du milieu est le joyau de cet édifice ; il ne dépa-

Digitized by Google

rerait aucune des œuvres de la plus pure Renaissance auxquelles les noms des maîtres se rattachent. Les panoplies, les rinceaux, les têtes d'animaux rappellent les inspirations de Petrucci, d'Aldegrever, de Jean Goujon et en général des artistes de ce temps et de cette école. Les angles du chapiteau sont appuyés de deux petites figures dont les torses, les épaules et les bras, le mouvement et l'exécution, semblent d'une facture plus habile que les statuettes.

Au-dessus de ce chapiteau central, se voit, comme dans un cadre, une tête mal conservée. On est tenté d'y reconnaître la silhouette connue de François Ier, son chapeau et son costume sinon ses traits bien exacts. Cette tête, il faut le remarquer, bien que de petite dimension, se trouve sur le poteau du centre et surmonte un pilastre qui est le morceau de beaucoup le plus richement et le plus artistement sculpté. Dans cet ordre d'idées, on serait conduit à penser que le constructeur a voulu donner entre son buste et la statuette de son patron d'un côté, entre l'image de sa femme et de sa patronne d'autre part, une place d'honneur au souverain dont il était le sujet dévoué, et peut-être l'officier à quelque titre.

Au centre du chapiteau, entre les figurines, est sculpté un écusson d'apparence plus ornementale qu'héraldique. Il porte, non pas la salamandre ni les fleurs de lys, mais un oiseau huppé à long bec posé sur une longue patte. Une famille du pays aurait-elle eu un héron ou quelque oiseau analogue dans ses armes ?

Les plafonds à poutres et poutrelles existent encore à l'intérieur. Ils sont en majeure partie masqués par des lattes enduites de plâtre. Cependant quelques poutres et poutrelles restées à découvert donnent une idée du reste. Elles sont ornées de médaillons et de losanges semblables à ceux qui décorent une frise en bois placée extérieurement entre le rez-de-chaussée et le premier étage.

Les fortes moulures des grosses poutres sont d'un style très

Digitized by Google

pur et leur profil rappelle les meilleurs documents de l'époque.

Le pavage de la pièce principale se composait de carreaux vernissés semés de fleurs de lys qu' enlacent des arabesques. Le musée de la ville en renferme quelques échantillons.

On est aux regrets de ne pouvoir ajouter à cette description celle des vitraux et des tapisseries dont Mme Breton dit que les croisées et les murs intérieurs ont été garnis.

Avec le concours obligeant de M. Malbranche, j'ai essayé de retrouver l'affectation ancienne de cette maison, ou du moins les noms des propriétaires jusqu'à son origine. Nous savons qu'en 1754 elle était vendue par M. Aimard-Louis Le Dagu de Valage, écuyer, demeurant à Lisieux. La continuation de cette recherche entraînerait à compulser, sans table ni aucune indication directrice, de nombreux documents, et sans assurance, d'ailleurs, d'y retrouver d'autres actes ou mentions concernant notre sujet. La question serait beaucoup plus aisément résolue si la propriétaire actuelle possédait de vieux titres indiquant l'origine de propriété antérieurement à 1754 et permettait de les consulter.

A défaut de renseignements plus précis, nous ne pouvons que résumer les considérations ou circonstances en faveur des diverses hypothèses.

A l'appui d'une tradition recueillie par Mme Breton et suivant laquelle la maison dont nous nous occupons aurait été, à une certaine époque, l'Hôtel-de-Ville de Bernay, on peut invoquer non seulement l'élégance de la décoration, le souvenir assez plausible d'un riche mobilier, les carreaux fleurdelysés, le médaillon qui semble contenir l'image du roi, M. Malbranche fait, en outre, observer qu'elle est placée au point central de la ville, sur la limite des deux anciennes divisions du vieux Bernay : la Baronnie et la Comté. Les principaux établissements du temps étaient voisins et groupés autour d'elle ; l'*auditoire* du siège de police, autrement dit la *cohue*, était situé de l'autre côté de la rue dans le passage voisin qui

Digitized by Google

porte encore ce nom ; l'ancien Hôtel-Dieu la bornait au nord et à l'est, et la prison au passage Grand-Bourg, était à quelques pas de là ; enfin, elle était placée sur la principale artère de la ville, les constructions qui la masquent ayant été élevées postérieurement.

En sens contraire, nous voyons qu'en 1754 et depuis quelque temps au moins la maison était propriété particulière. Ses proportions, en somme peu étendues, et surtout les têtes sculptées dont notamment une de femme, qui semblent des portraits du temps et non des figures allégoriques ou de fantaisie, n'indiquent-elles pas une destination et une origine privées ? M. Goujon, dans son intéressante histoire de Bernay, cite des documents d'après lesquels aux XVII^e^ et XVIII^e^ siècles, les habitants de cette ville s'occupaient de temps à autre, des moyens de créer ou d'obtenir les ressources nécessaires pour élever un hôtel de ville qui leur manquait. En ce cas, l'immeuble dont nous nous occupons n'aurait pu être à usage d'hôtel de ville que durant la seconde moitié du XIV^e^ siècle. Le portrait du roi François I^er^ et les carreaux fleurdelysés se concilieraient également avec la construction de la maison par un personnage remplissant quelque fonction, ou simplement sujet dévoué et désireux d'en donner la preuve.

J'ai pensé que cette maison et les questions qui s'y rattachent offrent un certain intérêt, et ce serait un heureux résultat de cette note, si quelqu'un devait apporter sur son origine et son affectation primitive la solution qui nous fait défaut.

Digitized by Google

NOTICE NÉCROLOGIQUE

SUR

M. BOUTIGNY, D'ÉVREUX

Lue dans la séance générale du 24 juin 1884

PAR M. LE Dr PASQUIER, MEMBRE DE LA SOCIÉTÉ

—

MESSIEURS,

La Société d'Agriculture, sciences, arts et belles-lettres de l'Eure, a perdu récemment en Boutigny (d'Evreux) un de ses membres les plus anciens et les plus estimés. La Société qui a encouragé ses débuts et assisté à ses premières expériences, veut aujourd'hui payer un tribut à sa mémoire en publiant cette notice sur sa vie et ses ouvrages.

Pierre-Hippolyte Boutigny est né à Colleville, hameau situé aux environs d'Harfleur, le 16 mai 1798. Le nom de son père, qui était jardinier-horticulteur, se trouve plusieurs fois cité dans la Flore des environs de Rouen par Leturquier de Longchamp (1816).

Dans son enfance, le futur chimiste avait une véritable passion pour la profession de marin, et vers l'âge de douze ans, il s'échappa de la maison paternelle pour faire un premier voyage à bord d'une galiote hollandaise. Il conserva toute sa vie le regret de n'avoir pu suivre la carrière maritime où lui

Digitized by Google

semblait être sa vocation. Mais, obéissant aux instances de sa famille, il se décida à entrer chez un pharmacien du Hâvre, M. Dupray. Il était encore tout jeune, avait à peine quelques années d'études des plus élémentaires, et il dut, seul, dans les loisirs que lui laissaient les occupations de l'officine, compléter l'instruction très sommaire qui lui avait été donnée. Il fit la plus grande partie de son stage en pharmacie chez M. Dubuc à Rouen et M. Renard à Paris.

Il fut reçu pharmacien à Rouen en 1821 et à Evreux en 1823. C'est dans cette dernière ville qu'il vint s'établir et qu'il resta pendant une vingtaine d'années, partageant son temps entre les travaux professionnels et les études qui lui ont assuré une place honorable parmi les physiciens et les chimistes de notre époque.

Les mémoires, les notes qu'il publia sur divers sujets de chimie, de physique, de médecine légale, d'hygiène, sont en nombre considérable et ont été imprimés, pour la plupart, dans des recueils périodiques et surtout les suivants : le *Journal d'agriculture, de médecine et des sciences accessoires de l'Eure* — le *Journal de chimie médicale* — les *Annales d'hygiène et de médecine légale* — le *Recueil* des travaux de la Société libre d'agriculture, sciences, arts et belles-lettres, de l'Eure — les *Annales de chimie et de physique* — le *Bulletin de thérapeutique* — le *Journal des connaissances médicales pratiques* — les *Comptes-rendus de l'Académie des sciences*, etc.

Beaucoup de ses communications furent adressées à la Société d'agriculture, sciences, arts et belles-lettres de l'Eure, et leur énumération se trouve dans la *notice historique* de M. Dramard (1865). Sans vouloir les résumer ici, nous nous contenterons de rappeler les paroles de cet ancien secrétaire de la section des lettres : « Les membres aussi actifs que M. Boutigny sont, dit-il, une bonne fortune pour les sociétés auxquelles ils appartiennent : la liste de ses publications est très étendue et les sujets en sont des plus variés. Je n'y insiste ici qu'afin de revendiquer pour notre Société l'honneur d'a-

Digitized by Google

voir, la première, encouragé et publié les recherches du savant, d'avoir assisté à ses premières expériences et à ses premiers succès ».

Il serait trop long de passer en revue, dans une simple notice, toutes ses publications; nous devons nous borner à en citer les principales; en les rangeant dans un ordre méthodique :

1° *Procédés d'analyse chimique.* — Analyse d'un 1/128e de grain d'acide arsénieux. — Dans ce travail, l'auteur fait connaître un procédé élégant et très sensible pour reconnaître des quantités très minimes d'acide arsénieux. — Nouveau procédé propre à déterminer si des taches rouges d'un millimètre de diamètre sont formées par du sang. — Procédé pour reconnaître des quantités impondérables de soufre. — Nouveau procédé pour démontrer la présence des plus petites quantités de cuivre dans un liquide. Au moyen de ce procédé l'auteur a pu reconnaître la présence du cuivre dans le blé et dans un grand nombre d'aliments. — Essai du doré par voie humide.

2° *Médecine légale.* — Etant donné un fusil, déterminer combien de temps s'est écoulé depuis qu'il a été tiré. Ce problème, qui semble difficile au premier abord, a été résolu par l'étude des changements chimiques qui se produisent sous l'influence de l'oxygène de l'air et de l'humidité atmosphérique, dans la crasse restant après la combustion de la poudre. Les résultats fournis par l'auteur ne seraient plus applicables aujourd'hui, à cause des modifications qui ont été apportées dans la fabrication des armes et des projectiles, mais à l'époque où ils ont été publiés, ils avaient une valeur réelle pour les expertises médico-légales. C'est faute d'avoir réfléchi suffisamment à cela que l'auteur d'un traité assez important de médecine légale, Dambre, a exagéré les critiques dont les expériences relatives à ce sujet peuvent être passibles.

Note sur les encres indélébiles. Dans cette note, Boutigny a dit le premier qu'une encre absolument indélébile était introuvable. L'expérience a prouvé jusqu'ici la vérité de cette asser-

Digitized by Google

tion. — Réflexions sur les opérations des experts écrivains. — L'eau d'une mare dans laquelle on a jeté de l'arsenic en morceaux est-elle vénéneuse ? (en commun avec le docteur Baudry).

3° *Hygiène.* — Sur l'inutilité du chaulage pratiqué dans le but de préserver le blé de la carie. C'est en 1827, dans une séance de la Société d'agriculture de l'Eure, que Boutigny a attaqué pour la première fois cette pratique souvent dangereuse, toujours inutile suivant lui. Il est revenu sur ce sujet dans deux publications portant les dates de 1844 et 1848. L'auteur a vu couronner ses vues par une ordonnance du roi, en date du 29 octobre 1845, prohibant absolument l'emploi de l'arsenic pour le chaulage. — Lettre à M. Ollivier d'Angers sur les viandes altérées. — L'eau qui coule sur les toitures en zinc est-elle potable ? Non. Le mémoire a été couronné et une médaille d'or a été décernée à son auteur.

4° *Thérapeutique.* — Théorie de l'action de l'ammoniaque contre l'ivresse. — Coercition des miasmes. — De l'influence du nombre des atomes électro-négatifs, dans les composés chimiques, sur les propriétés thérapeutiques de ces substances. — Vues théoriques sur l'éthérisation ou asphyxie par substitution, et sur les combustions humaines spontanées. — Note sur les iodures et les bi-iodures de chlorure mercureux.

5° *Divers.* — Recherches sur l'influence de l'électricité sur la végétation. — Sur l'aldéhyde. — Sur le mercaptan. — Sur l'hygrococis arsenici [1]. — Sauvetage à la mer, etc.

Tous ces travaux montrent avec quelle activité Boutigny cultivait les diverses branches des sciences physico-chimiques. Mais à partir de l'année 1839, son attention, vivement excitée par les phénomènes de caléfaction qu'il désigna plus tard sous

[1] Étudié par Gilgenkrantz et par de Brébisson, qui l'a désigné sous le nom « d'hygrococis Boutignyana » (1839).

Digitized by Google

le nom d'état sphéroïdal, se porta presque exclusivement sur l'étude de ces faits si curieux, si extraordinaires, et dont une explication complète ne paraît pas, encore aujourd'hui, avoir été donnée.

Ils furent observés pour la première fois avec quelque soin par Eller en 1746, et par Leidenfrost dix ans après. Ils furent longtemps connus sous le nom de « Phénomène de Leidenfrost ». Mais les savants que nous venons de nommer ne s'occupèrent du phénomène en question que d'une manière assez superficielle. — Nous allons chercher ici à en donner une idée. Lorsqu'un liquide est soumis, dans un vase en métal, par exemple, à une température progressivement croissante, il arrive un moment où ce liquide se réduit en vapeurs; à partir de ce moment, la température du liquide reste constante, quelle que soit l'intensité de la source de la chaleur à laquelle il est soumis. C'est le phénoméne ordinaire de l'ébullition. Mais si le vase métallique est soumis à une température notablement supérieure à celle du point d'ébullition, les choses vont changer. — Qu'on y projette quelques gouttes d'un liquide quelconque, d'eau, par exemple, cette eau ne bouillira point comme on s'y attendrait. On verra les gouttes se réunir en une masse ayant l'apparence d'un sphéroïde plus ou moins aplati, suivant la quantité d'eau.

Tel est l'aspect du mercure et, en général, des liquides, dans les vases qu'ils ne mouillent pas.

Les liquides, lorsqu'ils sont ainsi à l'état sphéroïdal, ne mouillent pas, en effet, le vase qui les contient. — Il n'y a pas contact entre le liquide et le corps chaud, ainsi que Boutigny l'a établi par de nombreuses et ingénieuses expériences, ainsi que Tyndall et Poggendorff l'ont vérifié par des moyens différents. La distance à laquelle se trouve maintenu le sphéroïde est de 1 à 2 dixièmes de millimètre pour une goutte d'eau qui pèse de 1 à 2 grammes [1].

[1] Dite. *Encyclopédie chimique*, de Frémy.

Digitized by Google

Un fait singulier et qui donne lieu aux conséquences les plus étonnantes c'est que le liquide soumis à l'action d'une chaleur intense, rayonnant du vase qui le renferme, se maintient à une température constante, inférieure de quelques degrés à celle de son point d'ébullition. Connaissant cette loi des températures des liquides à l'état globulaire, Boutigny fut naturellement conduit à une des plus belles expériences [1] de la physique. Il verse dans un creuset de platine rougi, une certaine quantité d'acide sulfureux, liquide qui s'y conserve à une température inférieure à celle de son ébullition, c'est-à-dire inférieure à 10° au-dessous de 0°, puis il y introduit de l'eau qui à l'instant même se congèle.

Une autre conséquence non moins curieuse découle du même principe. Après avoir mouillé sa main avec de l'éther, on peut la plonger dans du plomb fondu. On peut même sans aucun danger, maintenir la main pendant quelques instants, pourvu qu'elle soit un peu humide, dans de la fonte en fusion.

En variant la disposition des expériences et la nature des corps, Boutigny a découvert un très grand nombre de faits non moins paradoxaux en apparence que ceux qui précèdent, et il a été amené, en généralisant les données expérimentales, à énoncer un certain nombre de principes fondamentaux qu'il a formulés en lois générales dont plusieurs sont radicalement opposées (en apparence, du moins) à celles que l'on connaissait déjà; puis, se fondant sur l'importance et sur la particularité de ces lois, il a hardiment affirmé qu'elles caractérisaient un nouvel état de la matière qu'il a appelé état sphéroïdal, à cause de la forme constante qu'il fait prendre à tous les corps, et dont l'individualité est plus absolue que celle que l'on reconnaît à l'état liquide.

Tous ces faits ont été publiés dans des notes adressées à l'Académie des sciences, et dans un ouvrage intitulé : *Études*

[1] Jamin. Cours de physique de l'École polytechnique.

Digitized by Google

sur les corps à l'état sphéroïdal, qui a eu quatre éditions. Leur importance a été reconnue à l'étranger; en effet, la majeure partie de la seconde édition a été reproduite en italien par le professeur Belli, dans le journal de l'Institut lombard des sciences, des lettres et des arts (1844), et la troisième édition a été traduite en allemand [1].

Au Congrès de Milan, en 1844, Boutigny obtint un prix de deux mille francs, et fut sollicité par acclamation de répéter devant l'assemblée les principales de ses expériences.

En 1845, il reçut un encouragement de 1,000 francs de l'Académie des sciences de Paris. La même année, au Congrès scientifique de Cambridge, il excita l'enthousiasme de l'assistance dans laquelle se trouvaient les physiciens les plus illustres de l'Angleterre : Faraday, Grove, Brewster, etc. [2].

Il faut le dire, en France, « Boutigny n'a pas reçu des corps savants les encouragements auxquels il avait tant de droits [3] »; mais l'opinion publique lui a rendu justice, et les écrivains vulgarisateurs, les rédacteurs de feuilletons scientifiques, les encyclopédistes, les pharmaciens ses confrères, l'ont puissamment aidé à faire connaître et à faire apprécier son œuvre.

Résumons rapidement : on lui doit la découverte et l'expression formulée d'un certain nombre de lois physiques relatives aux circonstances dans lesquelles se produit ou qui accompagnent l'état sphéroïdal, l'application de ces lois à la théorie des explosions dites fulminantes des chaudières à vapeur; l'invention d'une chaudière à diaphragmes d'un système particulier, dans le but d'éviter ces explosions, l'indication d'un certain nombre d'actions chimiques offrant des particularités très intéressantes et se produisant sous l'influence de l'état sphéroïdal. Leur étude a fait entrevoir à

[1] Studien über die Kœrpern in sphæroidalen Zustande. Leipzig, 1858.

[2] Le *Constitutionnel*, 24 juillet 1845.

[3] *Dictionnaire encyclopédique*, de Larousse, article « sphéroïdal ».

Digitized by Google

Boutigny le principe de la dissociation (il l'appelait segrégation chimique) auquel douze ou quinze ans plus tard H. Sainte-Claire Deville a attaché son nom, car ce chimiste a transformé en un vaste champ de recherches la voie ouverte par l'auteur de *l'état sphéroïdal.*

Enfin, on doit à Boutigny la synthèse des faits et des lois qui précèdent, en vue d'établir une théorie de l'état sphéroïdal.

Le but de la science n'est pas, en effet, de constater simplement les faits et d'établir les lois qui les régissent directement. Il faut aller plus loin, il faut pénétrer plus profondément dans l'intimité des phénomènes, chercher à connaître leurs causes et leurs mécanismes, à établir enfin des théories.

Tel est l'objet de la philosophie des sciences physico-chimiques. Pleine d'attraits et de séductions pour le penseur, combien cette partie réservée du domaine des sciences est fertile en illusions et en erreurs !

Deux principes fondamentaux dominent la théorie de l'état sphéroïdal établie par Boutigny.

1° L'état sphéroïdal constitue un quatrième état des corps.

2° La force qui maintient à distance les corps à l'état sphéroïdal est la force répulsive des surfaces incandescentes.

Le premier principe a de nombreux contradicteurs : beaucoup de savants ont pensé que les propriétés des corps soumis à la caléfaction ne présentaient pas des particularités suffisantes pour faire admettre un quatrième état de la matière. Cette forme ne constituerait suivant eux qu'une modification de la forme liquide. Il ne s'agit en réalité, ici, que d'une question de mots, car ni la forme solide, ni la forme liquide, ni la forme gazeuse ne sont des modalités absolues. On passe insensiblement d'un état à un autre, et l'on arrive de l'un à l'autre par une série de gradations insensibles, telles, que nulle part on ne peut observer dans le passage la moindre discontinuité ; du gaz parfait au liquide parfait, la transition

Digitized by Google

peut s'accomplir par un procédé continu ; gaz liquide, solide, n'étant que des termes éloignés d'une longue série non interrompue de changements. — Qu'on dise que l'état sphéroïdal se présente rarement sous nos yeux et qu'il faut placer les corps dans des conditions toutes spéciales pour le produire, cela est vrai en général. Il n'en est pas moins certain toutefois que toute une catégorie de corps tels que les gaz liquéfiés par forte pression (acide carbonique, protoxyde d'azote, etc.) sont, à la température ordinaire, dans les appareils où nous les conservons, à l'état sphéroïdal et non à l'état liquide, dans l'acception généralement usitée de ce mot.

Si le premier principe se réduit à une question de mots, le second principe au contraire, la répulsion des surfaces incandescentes, est d'une importance capitale. Quand l'exactitude de ce principe aura été reconnue, on accordera à Boutigny l'honneur d'avoir fait une des plus belles découvertes scientifiques de notre époque. Une étude plus approfondie des circonstances de l'état sphéroïdal, l'application de l'analyse mathématique seront auparavant nécessaires. Toutefois le principe n'a pas encore été entamé par les objections insuffisantes qu'on lui a opposées.

Chaque jour, l'idée de la répulsion des surfaces incandescentes grandit et fait de nouvelles conquêtes. La répulsion a pris place à côté de l'attraction, parmi les grandes forces de la nature [1].

Déjà en 1860, M. Faye, l'illustre astronome, présentait à l'Académie des sciences un mémoire qui fit sensation, à l'époque, dans le monde savant, et où il faisait intervenir la force répulsive de la surface incandescente du soleil, comme un élément important de notre système. « La force répulsive, qui produit les queues des comètes, dit-il, et entraîne avec une vitesse énorme les particules les plus légères de la tête jusqu'à

[1] Mémoire sur la figure des comètes, par M. Faye, *Annuaire du Bureau des longitudes* (1883).

Digitized by Google

des millions de lieues, se trouve dans tous les faits purement physiques de la dilatation des corps, de l'élasticité des gaz, de *l'état sphéroïdal si largement étudié par M. Boutigny.*

« Le caractère de la physique terrestre, c'est la dualité, *attraction et répulsion.* Cette dualité, on la retrouve dans le ciel où l'attraction jusqu'ici régnait seule, et si mes espérances ne sont pas vaines (vous-mêmes m'avez encouragé à le croire), *cette théorie nouvelle aura comblé dans la mécanique céleste une lacune jusqu'ici inaperçue* ».

D'après ce qui précède, nous ne nous étonnerons pas que Boutigny ait été conduit à consacrer à la cosmogonie quelques chapitres de la partie théorique de son ouvrage sur les corps à l'état sphéroïdal. Je renonce à analyser ces pages où l'intuition, l'hypothèse tiennent naturellement une assez large place.

Ces pages font une impression toute particulière et si, dans l'exposé de ces hautes questions, on ne partage pas les vues originales de l'auteur, il est difficile de ne pas se laisser influencer par l'enthousiasme qui le domine.

Je néglige également tout ce qui est relatif à la météorologie et à l'origine de la houille. Il serait nécessaire d'entrer dans de trop longs développements.

Parlerai-je des qualités littéraires de l'ouvrage « *Études sur les corps à l'état sphéroïdal ?* » L'auteur y dit quelque part : « Je suis un homme de laboratoire, mais écrivain, pas le moins du monde. » Eh bien ! quand on lit les pages où, quittant les sentiers de la voie expérimentale, il s'élève jusqu'aux hautes conceptions de la philosophie naturelle, on ne peut manquer d'être frappé par le style original, imagé, vivant, dans lequel tout cela est écrit, et l'on reconnaît que cet avertissement au lecteur n'est qu'un artifice de langage et une précaution oratoire superflue.

L'existence de Boutigny fut consacrée tout entière aux travaux scientifiques dont nous avons essayé de donner une

Digitized by Google

analyse fort incomplète. En dehors de ces travaux, l'histoire de sa vie est extrêmement simple.

Établi pharmacien à Évreux en 1823, il se maria peu de temps après avec M^lle^ de Maurey, qui fut pendant plus de soixante ans sa fidèle compagne et dont le dévouement a souvent contribué à adoucir les épreuves qu'il eut à subir. Pendant vingt ans environ, il partagea son temps entre les devoirs professionnels et ses chères études.

Puis, il vint à Paris où il espérait continuer ses recherches dans un milieu plus favorable et dans des conditions plus avantageuses. Il assista au Congrès de Milan, dont nous avons parlé, et à celui de Cambridge. Il passa à cette époque quelques années à Londres, s'occupant de chimie industrielle. De retour à Paris, il n'y trouva que des mécomptes ; s'il rencontra d'illustres amitiés, il trouva chez beaucoup de savants une décourageante hostilité. Aussi, renonçant à ses espérances, dut-il au bout de quelques années abandonner ses recherches, quitter Paris, déserter la science. *Primo vivere, deinde philosophari !*

« Je m'indigne, disait Hœfer, je m'indigne jusqu'au fond de l'âme, lorsque j'entends de célèbres professeurs et académiciens reprocher à Képler d'avoir fait pour les libraires de petits almanachs prophétiques, regardant des travaux de commande comme au-dessous de la dignité du « Législateur du ciel ». Eh morbleu ! fallait-il qu'il mourût de faim ?

« Que d'hommes qui passent inconnus parce que les dures conditions de la vie ne leur permettent point de tirer de leur esprit tous les trésors qu'il renferme ? »

Boutigny, qui avait fait entendre à l'Institut de courageuses mais imprudentes paroles, manqua de l'appui des princes de la science, de ceux qui disposent indirectement mais sûrement des moyens de travail qu'un savant laborieux peut envier, sans lesquels le plus digne n'arrive à rien, avec lesquels — a écrit un de nos plus vaillants vulgarisateurs — n'importe qui

Digitized by Google

peut arriver à n'importe quoi. Dans le domaine des arts et des lettres, le génie créateur peut s'exercer avec de faibles ressources matérielles, mais dans celui de la science, il en est autrement ! Boutigny manquait de laboratoire ; il ne pouvait se procurer tous les appareils souvent dispendieux qui lui eussent été nécessaires. Que de fois dans son livre, on rencontre une exclamation de regret à l'occasion d'une expérience incomplète ou débattue, qui n'a pu être tentée faute de ressources.

Il se retira donc dans une petite habitation de campagne, à la Chartre-sur-le-Loir, se livrant aux travaux du jardinage et aux réflexions philosophiques...

Puis, vers les dernières années de sa vie, il revint à Évreux pour se rapprocher des siens, qu'il aimait tendrement et dont il était également aimé ; de son fils, le docteur Boutigny, de sa fille et de ses petits-enfants. Il fit imprimer à l'âge de 84 ans la quatrième édition de ses « *Études sur les corps à l'état sphéroïdal* ».

Encore plein d'activité et d'ardeur pour le travail, il avait adressé tout récemment plusieurs notes à l'Académie des sciences, à la Société des pharmaciens de l'Eure qui s'était empressée de l'admettre au nombre de ses membres honoraires.

Il avait reçu de ses confrères l'accueil le plus bienveillant. Lorsque parut son livre, M. Patrouillard, de Gisors, publia dans le *Bulletin* de la Société des pharmaciens de l'Eure, une notice où se trouvent indiqués avec une grande largeur de vues, le plan et la philosophie de l'ouvrage.

Il vivait ainsi, heureux d'avoir retrouvé quelques-uns de ses anciens amis, confiant dans l'avenir réservé à ses découvertes, ayant eu le bonheur de conserver jusqu'à un âge avancé, la santé, l'activité, la bonne humeur, une âme jeune, enfin, dans un corps exempt d'infirmités, lorsqu'une courte maladie vint l'enlever à l'affection des siens. Il vit arriver la

Digitized by Google

mort à laquelle depuis longtemps il s'était préparé, avec le calme d'un philosophe, d'un philosophe chrétien.

Suivant ses volontés, il fut inhumé à Incarville, auprès des siens, et aucun discours ne fut prononcé sur sa tombe. Peu de jours après, dans la séance de la Société des pharmaciens de l'Eure, un de ses anciens et plus chers amis, son collègue à l'Académie de médecine, M. Lepage, de Gisors, prononçait son éloge.

Ceux qui ont pu connaître dans l'intimité Boutigny ont conservé une impression ineffaçable de cette nature originale et sympathique, si prompte à l'émotion et à l'enthousiasme.

Ils rendront justice à la droiture et à l'élévation de son caractère, à l'aménité de ses relations, à la constance de ses affections.

Il s'était approprié cette devise italienne, dont l'auteur m'est inconnu :

Melio è il cuore che l'ingegno.
(Mieux vaut le cœur que l'esprit.)

Boutigny faisait partie d'un grand nombre de sociétés savantes, françaises et étrangères. Il était membre correspondant de l'Académie de médecine, de la Société de pharmacie dont il fut un des présidents, membre de la Société des ingénieurs civils, etc.

Pendant plusieurs années, il a été en relations de correspondance suivie avec un grand nombre des savants les plus illustres de l'Europe, et il a laissé une collection très curieuse des autographes de ces savants. (Berzélius, Becquerel, Brongniart, Desprez, Faraday, Grove, Humboldt, Orfila, Regnault, Selmi, Zantedeschi, etc.)

Il avait été nommé chevalier de la Légion d'honneur en récompense de ses travaux.

Digitized by Google

A Évreux, il avait rempli diverses fonctions publiques, celles de secrétaire de la Chambre consultative des arts et manufactures, de juge suppléant au tribunal de commerce, de conseiller municipal, de membre du Jury médical, d'essayeur de la garantie, etc.

Il s'était acquitté de ces fonctions avec un zèle et un désintéressement qui lui avaient assuré la confiance et l'estime de ses concitoyens et des administrations.

Digitized by Google

DISCOURS

Prononcé le 14 août 1884

PAR M. CAUET, MEMBRE DE LA SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE DE L'EURE

SUR

LA TOMBE DE M. DUWARNET, AVOCAT [1]

—

MESSIEURS,

En l'absence du bâtonnier de notre ordre, dont la parole autorisée devait s'élever ici, mes confrères du conseil ont bien voulu me confier la mission d'adresser les paroles de suprême adieu à celui qui, pendant de si longues années, fut notre doyen.

C'est un périlleux honneur que de vous entretenir d'un esprit aussi élevé, d'un homme de tant de science et de talent; il faudrait avoir vécu dans son intimité pour bien saisir toutes les forces de sa remarquable organisation. Dailleurs et c'est là le grand dommage qui accable ceux dont l'existence atteint

[1] M. Duwarnet était un des doyens de la Société d'agriculture. Membre depuis 1840, il a, dans toutes les circonstances, prêté l'appui le plus dévoué à la Société : il a été un des collaborateurs les plus utiles lorsque la Société a publié, en 1850, les *Usages locaux du département de l'Eure*. Il a contribué aussi, comme président de la commission désignée à cet effet, à faire élever, dans la plaine de Cocherel, un monument destiné à perpétuer le souvenir de cette bataille.

Plusieurs articles de M. Duwarnet ont été insérés dans le *Recueil*. (1er volume 1re série.)

Le comité de rédaction a voulu, en insérant le discours prononcé par M. Cauët, rendre hommage à la mémoire d'un de ses plus anciens membres.

Digitized by Google

les dernières limites de l'âge : ils n'ont plus autour d'eux les témoins de leur vie pour les juger et les défendre ; elle est de Goëthe, cette pensée si triste : « Le vieillard perd un des droits les plus précieux de l'homme, celui d'être jugé par ses pairs ! »

Les pairs, c'est-à-dire les hommes de la génération de M. Duwarnet, où sont-ils ? Hélas ! la plupart l'ont précédé dans la tombe et les compagnons de sa longue carrière, je veux parler de cette période où l'homme est dans la plénitude de son intelligence et de son talent, sont en bien petit nombre aujourd'hui ! Nous sommes obligé nous-même de saisir l'écho affaibli d'une époque que nous n'avons pas connue pour reconstituer quelques-uns des traits principaux de son esprit et de son caractère.

Ne l'oubliez pas, en effet, c'est en 1815 que, pour la première fois, il se présenta à la barre ; pendant bien plus d'un demi-siècle, soixante-dix années durant, il a exercé notre profession, et dans ces derniers jours encore, les dossiers, ces vieux amis de toute sa vie, étaient étalés devant lui pour lui permettre de préparer ces précieuses consultations que l'on venait demander à sa longue expérience.

La somme de travail qu'il a accomplie pendant toute cette période est incalculable ; il ne reculait devant aucun labeur, et c'est par de perpétuels efforts qu'il est parvenu à forger ces armes redoutables qui le rendaient un adversaire presque invincible.

Si on ajoute à cela une parole claire et précise, une phrase bien faite, coulée d'un seul jet, jaillissant de son cerveau sans reprise et sans retouche comme la médaille sort de sa matrice frappée par le balancier infaillible, on peut apprécier quel remarquable et vigoureux esprit nous comptions parmi nous.

Et cependant, il était rarement satisfait de lui-même. Ce m'est un souvenir personnel bien présent à la mémoire que les efforts qu'il faisait sans cesse pour donner à sa dialectique déjà si serrée un tour plus nerveux et surtout plus concis ; il me

Digitized by Google

disait un jour que, pendant le loisir des vacances, il aimait à se retremper dans l'étude des lettres par la lecture attentive des auteurs anciens ; il étudiait surtout la phrase de Tacite comme un modèle accompli qu'il faut toujours avoir sous les yeux.

Et cependant, que nous reste-t-il de celui qui a tant travaillé, qui a parlé en maître de toutes les choses du droit ? Rien, hélas ! c'est la destinée de l'avocat, qui ne peut pas dire comme le poète : « *Non omnis moriar* ! »

De ces belles plaidoiries, qui ont demandé tant d'heures patientes de préparation, de ces questions si merveilleusement élaborées, il ne reste plus trace lorsque l'audience est passée.

Que de fois nous avons regretté, dans nos entretiens du palais, que M. Duwarnet n'eût point employé les heures du repos qui suivent la lutte à nous laisser quelque savant traité sur des questions où il était vraiment une autorité ; il est des matières spéciales à nos contrées normandes pour lesquelles personne n'eût dépassé la valeur de son enseignement.

Que ne s'est-il dit comme le philosophe allemand : « Voici l'automne de ma vie, je veux être semblable à ces arbres féconds qu'il suffit de secouer pour en faire pleuvoir des fruits mûrs et savoureux ».

Mais sa destinée ne lui permettait pas de se rendre à nos désirs. Homme de lutte avant tout, il lui fallait l'audience, il avait besoin d'un contradicteur, d'un adversaire, il lui fallait une victoire remportée. N'est-ce pas d'ailleurs faire encore son éloge que de le peindre tel qu'il était ? Ce besoin de lutte ardente n'était-il pas puisé dans l'attachement à sa profession et dans le désir de faire réussir ce qu'il croyait être le droit et la justice pour son client ?

C'est par là que son souvenir vivra parmi nous. N'avons-nous pas aussi quelque raison de conserver à sa mémoire des souvenirs reconnaissants ? Nous lui devons, nous ses confrères, des efforts plus grands et plus d'acquit dans la somme de nos connaissances, car l'adversaire éminent que l'on com-

Digitized by Google

bat laisse toujours surprendre quelques-uns des secrets qui font sa force.

En dehors de cette vie du barreau si pleine et si absorbante, il me plaît de rappeler encore que M. Duwarnet fut, pendant de longues années, c'est-à-dire pendant presque toute la monarchie de Juillet, membre du conseil de préfecture de l'Eure; c'était pour cette juridiction, où tant de questions difficiles se présentent à trancher, un précieux appui, une heureuse fortune. Les services qu'il rendit alors furent dignement appréciés, et il en fut récompensé par la croix de la Légion d'honneur.

Et maintenant, sa destinée est accomplie; il a pu entrevoir dans ses derniers jours le néant de toutes les choses de ce monde. Après une existence heureuse, il a vu s'écrouler tout à coup les dernières joies de l'homme, celles qui rattachent le vieillard à la vie, c'est-à-dire le bonheur de sentir encore la famille près de lui lorsque tout l'abandonne [1]. Son fils, qu'il aimait d'une si profonde affection et dont les qualités de l'esprit et le goût si sûr pour les arts le comblaient d'une légitime fierté, il le perdait il y a un an; puis ce fut un nouveau deuil, la compagne de sa vie disparaissait quelque temps après!

Autour de son foyer désert, il n'y avait plus maintenant que le vide et l'isolement. En présence de tant de douleurs accumulées, il a dû voir sans regret la mort s'approcher de son chevet; heureux encore d'avoir eu pour le soutenir, pendant les tristes heures d'une vie qui s'éteignait, le dévouement admirable et l'affection éclairée de celle qui porte le nom de son fils!

[1] M. Gustave Duwarnet, décédé à Évreux le 3 juillet 1883, était membre de la Société d'agriculture; il a pris une part active dans toutes les expositions d'horticulture organisées depuis 1854, époque à laquelle il a été nommé membre de la Société.

Digitized by Google

INAUGURATION A BROGLIE, LE 14 SEPTEMBRE 1884

DU

BUSTE D'AUGUSTIN FRESNEL

—

DISCOURS

PRONONCÉ

PAR M. JAMIN, SECRÉTAIRE PERPÉTUEL DE L'ACADÉMIE DES SCIENCES

—

Le dimanche 14 septembre 1884, a eu lieu à Broglie l'inauguration du buste d'Augustin Fresnel à l'occasion d'un concours agricole organisé dans cette ville par la Société d'agriculture.

Le monument, d'un joli goût architectural, est l'œuvre de M. Herquelle, marbrier-sculpteur à Bernay. Un buste de bronze, dû au ciseau de David, est placé au-dessus d'une vaste plaque en marbre qui porte cette inscription :

AUGUSTIN FRESNEL
INGÉNIEUR DES PONTS ET CHAUSSÉES
MEMBRE DE L'ACADÉMIE DES SCIENCES
CRÉATEUR DES PHARES LENTICULAIRES
EST NÉ DANS CETTE MAISON
LE 10 MAI 1788.

LA THÉORIE DE LA LUMIÈRE
DOIT A CET ÉMULE DE NEWTON
LES CONCEPTIONS
LES PLUS ÉLEVÉES ET LES
APPLICATIONS LES PLUS UTILES

MONUMENT ÉRIGÉ EN 1884

Digitized by Google

La cérémonie était présidée par M. le duc de Broglie, maire de la ville, président de la section de l'arrondissement de Bernay. Dans l'assistance, on remarquait : MM. Jamin, secrétaire perpétuel de l'Académie pour les sciences physiques; Joseph Bertrand, secrétaire perpétuel de l'Académie pour les sciences mathématiques ; Frémy, membre de l'Institut ; Mercadier, directeur des études à l'École polytechnique ; Émile Hébert, président de la Société libre d'agriculture de l'Eure ; Raoul Duval, député, etc.

M. Jamin, à l'ouverture de la séance, a prononcé le discours suivant :

« MESSIEURS,

« Nous venons aujourd'hui, après un siècle écoulé, consacrer par un monument durable la gloire d'un des plus grands génies qui ait illustré son pays ; nous venons, au nom de ses concitoyens, au nom de l'Académie dont il fut membre, au nom de la Science qu'il a agrandie, dans le lieu même où il est né, rappeler les titres de Fresnel au souvenir de la postérité. Ce fut un homme simple, un savant modeste. Sa trop courte existence s'est écoulée entre les devoirs d'une profession exigeante et les travaux les plus élevés de l'esprit. Elle ne fut traversée par aucun événement qui puisse éveiller la curiosité, ni embellie par les grands succès d'une réputation prématurée ; elle fut tout entière remplie par le travail ; c'est après la mort de Fresnel que son nom se répandit, que sa gloire ne cessa de grandir ; c'est aujourd'hui seulement que ses concitoyens, justement fiers de le compter parmi les leurs, ont résolu d'élever ce simple monument à celui qui, depuis longtemps, méritait mieux de la reconnaissance publique.

« Jean-Augustin Fresnel naquit dans cette maison le 10 mai 1788. Ses ancêtres, depuis plusieurs générations, avaient vécu près de l'illustre famille qui a donné son nom au pays. Son père était architecte, chargé, avant la Révolution, des forts qui

Digitized by Google

protègent Cherbourg ; mais la tourmente qui survint le contraignit à abandonner les travaux de sa profession et à chercher un refuge au village de Mathieu, près de Caen, où il possédait un petit bien, et qui était déjà connu pour avoir été la patrie de Clément Marot. Il avait épousé une demoiselle Mérimée. C'était une femme d'une haute vertu et d'un assez grand savoir pour diriger l'éducation de ses quatre enfants ; elle sut leur imprimer les sentiments de piété dont son âme était remplie et de fidélité envers le gouvernement royal, qu'ils ont gardés jusqu'au dernier jour.

« L'aîné de ces enfants, Léonor Fresnel, qui devint plus tard directeur des phares, faisait des progrès rapides. Augustin, au contraire, de complexion délicate et de santé débile, ménagé par ses parents, savait à peine lire à huit ans. Cette intelligence qui devait être si vive se formait avec lenteur, comme si elle avait eu du temps à perdre. Elle était rebelle à l'étude de la littérature et des langues ; en revanche, elle se montrait précoce sur les sujets de mécanique et fertile en inventions de petits canons et de machines qui plaisent aux enfants : on l'appelait l'homme de génie, et l'on se plaisait à lui prédire un avenir dans les arts industriels. A treize ans, il fut envoyé à l'École centrale de Caen ; il eut le bonheur d'y trouver un habile professeur de mathématiques, M. Quenot, qui le fit recevoir à seize ans à l'École polytechnique, en même temps que son frère ; il en sortit ingénieur des ponts et chaussées.

« Jusque-là, rien de remarquable ne l'avait signalé, et rien ne le fit remarquer pendant huit ou neuf ans qu'il passa en Vendée, dans la Drôme ou l'Ille-et-Vilaine. On s'étonne de cette inaction d'un jeune esprit qui allait devenir si fertile. S'il écrivit quelque chose, ce fut l'essai d'une démonstration mathématique de ses croyances religieuses, essai qui n'a point été imprimé et ne fut confié qu'à sa famille. Un jour vint cependant où ses pensées se tournèrent vers les sciences, vers la chaleur et la lumière qu'on attribuait alors à des fluides matériels spéciaux : il ne les admettait point ; mais il était mal préparé à

Digitized by Google

traiter ces questions, sans autres livres que des traités élémentaires mal renseignés, avec le seul souvenir des leçons d'Hassenfratz, ancien membre de la Commune, professeur sans science et sans autorité. Il en était réduit à écrire : « J'ignore ce qu'est la polarisation ; priez mon oncle de m'envoyer des livres où je pourrai l'apprendre ». A cette époque, on ne pouvait guère imaginer que Fresnel était justement l'homme destiné à expliquer cette modification de la lumière.

Une circonstance inattendue, le retour de l'île d'Elbe, vint lui donner des loisirs. Ses principes politiques, fruits de l'éducation maternelle, l'engagèrent à s'enrôler, malgré son extrême faiblesse, comme volontaire dans l'armée royale, où il trouva plus d'ambitieux que de soldats dévoués, et dont il revint, épuisé par les fatigues et les maladies, avec le dégoût de la politique ; il y avait gagné d'être destitué et interné à Nyons. La bienveillance du préfet allégea la sentence et il fut autorisé à revenir à Mathieu, près de sa mère.

Lorsqu'on lit la biographie des hommes devenus célèbres, on est souvent étonné de voir qu'ils doivent leur vocation et leur carrière à des accidents : c'est à sa mise en retrait d'emploi que nous devons les travaux de Fresnel. Pendant les longs loisirs de son séjour à Mathieu, il eut le temps de mûrir ses premières conceptions et fut amené à les soumettre à l'expérience, mais il manquait de tout ; cela ne l'arrêta point. Il construisit lui-même un micromètre ; le serrurier du village devint son mécanicien-constructeur et son aide ; avec une rare habileté manuelle, il put suppléer à tout et rédigea sur la diffraction un mémoire qu'il envoya à Arago avec une première lettre. C'est ainsi que commencèrent des relations qui n'ont cessé qu'à la mort, entre un homme déjà célèbre et un inconnu, et telle fut l'origine des travaux qui honorèrent autant l'académicien qui les encouragea que le commençant qui les avait exécutés. Sur la demande de Poisson et d'Ampère, Fresnel fut autorisé en 1816 à venir finir ses expériences à Paris. Plus tard, en 1818, il fut attaché

Digitized by Google

comme ingénieur au canal de l'Ourcq. Alors commencèrent les immortelles découvertes qui devaient illustrer le nom de Fresnel et fixer à jamais la théorie de la lumière.

« A cette époque, les physiciens hésitaient entre deux conceptions dont on trouve les premiers rudiments chez les anciens philosophes. Dans la première, on supposait que les corps lumineux lancent de tous côtés des molécules spéciales; elles vont en ligne droite avec une vitesse de trois cent mille kilomètres par seconde, rebondissent sur les corps ou les traversent, finissent par pénétrer les humeurs de l'œil et arrivent à la rétine qu'elles ébranlent, ce qui occasionne la sensation de la vue; ces molécules ont des masses inégales, et, suivant leurs grosseurs, elles produisent les diverses couleurs. C'est à cette théorie de l'émission que s'était finalement arrêté Newton; elle avait été développée et admise par Laplace, Biot, Poisson et presque tous les physiciens de cette époque.

« L'autre théorie, aussi ancienne, aussi peu précise, admettait l'existence dans le monde d'un milieu élastique immobile, l'éther; un corps lumineux avait la propriété de l'ébranler, et le mouvement se propageait à distance. Quant aux détails, on ne s'entendait guère. Descartes pensait que c'était une pression qui se transmettait avec une vitesse infinie. Huygens parle de cette hypothèse comme d'une opinion courante, admet que le mouvement se propage par onde, et il explique la propagation rectiligne. Hooke conçoit un mouvement vibratile, très petit, d'une excessive rapidité. Euler, enfin, suppose de véritables vibrations périodiques, comme celles du son, de rapidité inégale, leur durée déterminant la couleur, comme dans le son elles déterminent la tonalité ou la hauteur. On voit combien ces hypothèses étaient vagues et qu'elles devaient plus à l'imagination qu'à une vérification expérimentale.

« Mais, vers l'époque qui nous occupe, un homme de génie, Thomas Young, vint préciser cette théorie par la découverte d'un principe extrêmement fécond. Il démontra par l'expé-

Digitized by Google

rience que deux lumières, en se superposant, peuvent produire de l'obscurité, ce qui est évident si elles sont dues à des vibrations contraires, ce qui est impossible si elles proviennent de molécules arrivant à la fois dans l'œil. Young en avait tiré l'explication d'une foule de phénomènes, mais, bien qu'elle fût un argument sans réplique en faveur de la théorie ondulatoire, Arago était en France le seul physicien qui se déclarât convaincu. Tel était l'état des esprits quand Fresnel entra dans la carrière.

« Il s'attaqua à une expérience célèbre. Grimaldi, jésuite italien, avait vu que la lumière émanée d'une fente étroite ne se propage pas en ligne droite quand elle passe au voisinage des corps solides; elle pénètre dans l'ombre d'un cheveu, et si on la fait passer par une étroite ouverture et qu'on la reçoive sur un écran, on voit, au lieu d'une image uniformément éclairée, des bandes noires et brillantes irisées sur leurs bords. Après Grimaldi, Newton avait analysé le phénomène et tenté de l'expliquer, en disant que les molécules lumineuses sont attirées par les corps au voisinage desquels elles passent. Cette explication était loin de suffire. De guerre lasse, on avait abandonné cette étude.

« Fresnel étudia l'ombre d'un cheveu: elle montrait en son milieu des bandes alternativement brillantes et sombres; alors il approcha d'un côté un écran opaque et vit disparaître ces alternatives; il en conclut qu'elles étaient produites par le concours des lumières venant de chaque côté, que c'était un effet d'interférence. Il réussit à expliquer et à calculer le phénomène dans tous les cas possibles.

« L'émotion fut grande parmi les membres de l'Académie: Laplace, Biot et Poisson, partisans déclarés de la doctrine newtonienne, voyaient avec déplaisir le succès de la théorie contraire et reprochaient d'ailleurs avec raison quelques imperfections aux calculs de Fresnel; ils déterminèrent l'Académie des sciences à mettre cette question au concours avec un programme qui n'était pas sans laisser percer quelque

Digitized by Google

mauvais vouloir. Fresnel désirait ne pas concourir; mais, cédant aux conseils d'Ampère et d'Arago, il revit sa théorie, présenta un Mémoire complet. Au milieu des discussions que la question faisait naître, un incident se produisit qui devait faire et fit une grande impression. En discutant les formules de Fresnel, Poisson en tira une conséquence que Fresnel n'avait point aperçue : c'est que, en éclairant un petit bouton métallique arrondi avec la lumière partant d'un trou, on devait trouver de la lumière au centre de l'ombre, et qu'elle devait être égale à celle qui s'y verrait si le bouton n'existait pas; il trouva, d'autre part, que si le bouton était remplacé par un trou percé dans une feuille métallique, on devait voir au centre du cône lumineux une tache absolument obscure. Ces deux conséquences semblaient paradoxales, et cette fois on croyait bien qu'elles seraient démenties par les faits. Il n'en fut rien: invité à faire l'expérience, Fresnel reconnut qu'elle était conforme à la théorie.

« Cette confirmation rallia tous les suffrages, et le prix fut décerné à Fresnel. La postérité a ratifié cette décision de l'Académie, qui l'admit parmi ses membres en 1823. Bientôt après, en 1825, la Société royale de Londres imita l'Académie et donna à Fresnel une place auprès de l'illustre Young, voulant les honorer également tous les deux. La théorie des ondulations était alors irrévocablement fondée, non pas sur des considérations vagues, mais sur des mesures précises et concordantes; on avait supprimé toutes les obscurités, répondu à toutes les objections; le nom de Fresnel, devenu l'égal des plus grands noms, ne le cédait, dit Swerd, qu'au nom seul de Newton. Telle est la première partie de l'œuvre de Fresnel; il allait la continuer par une découverte bien plus grave.

« Fresnel venait ainsi de terminer heureusement cette longue querelle entre les deux théories et de démontrer l'analogie qui existe entre le son et la lumière. Des deux côtés, c'est le même mécanisme : ce sont des ondes qui se poursuivent dans un milieu immobile et des vibrations qui se transmettent de

Digitized by Google

proche en proche dans un rayon de lumière comme dans une corde tendue. Mais ici se présente une des plus graves questions qui aient été jamais offertes à la méditation des hommes. Une corde peut vibrer de deux manières : comme dans une série de billes qui se poussent ou s'attirent ou comme l'air dans un tuyau ; mais elle peut aussi le faire dans le sens perpendiculaire ; cela arrive dans le violon, si elle est frottée par un archet, ou sur le piano, si elle est frappée par le marteau, et suivant que l'archet est vertical, horizontal ou incliné, les mouvements qu'il imprime à la corde ont toutes les directions qu'on veut. L'acoustique nous offre donc l'exemple de deux sortes de vibrations, soit longitudinales, soit transversales ; en est-il de même en optique ? Le rayon de lumière qui pénètre horizontalement dans notre œil est-il une succession de vibrations exécutées dans sa direction ou bien une suite de mouvements transverses verticaux, horizontaux ou inclinés ? Telle est la grave question à laquelle on n'avait jamais songé, que Fresnel posa le premier et qu'il eut la gloire de résoudre avec une sûreté magistrale. Il convient de rappeler les circonstances principales de cette importante découverte.

« Un voyageur revenu d'Islande avait trouvé dans les formations volcaniques, si fréquentes en ce pays, une magnifique substance cristallisée qui fut bientôt connue sous le nom de *spath d'Islande*. Quelques fragments tombèrent entre les mains d'un médecin de Copenhague, qui les examina et leur reconnut la singulière propriété de doubler l'image des objets ; un rayon solaire en y pénétrant se divisait en deux autres parfaitement égaux, l'un, ordinaire, qui se réfractait comme dans le verre, l'autre, qu'on nomma *extraordinaire*, parce qu'il parcourait intérieurement un chemin plus compliqué. Bartholin, c'était le nom du médecin, s'en tint là et conquit à peu de frais, par cette expérience de hasard, une célébrité qui nous a conservé son nom ; mais Huygens recommença l'observation et la conduisit plus loin. Il fit passer chacun des deux rayons à travers un second cristal pareil au premier : cette fois ils se divisaient en-

Digitized by Google

core en deux parties, mais elles n'étaient plus égales ; elles variaient d'éclat quand on faisait tourner le second cristal, l'une diminuant jusqu'à s'annuler pendant que l'autre augmentait jusqu'à contenir toute la lumière. Le spath d'Islande n'a donc pas seulement la vertu de doubler les images, il a encore celle de modifier la lumière ; elle était naturelle avant de pénétrer dans le premier cristal, elle a pris des qualités nouvelles en le traversant ; on lui donne un nom, on dit qu'elle est *polarisée,* ce qui n'engage à rien.

« Longtemps après l'expérience d'Huygens, Malus observait d'une fenêtre de la rue d'Enfer les rayons du soleil couchant réfléchis par les vitres du Luxembourg ; ils offraient les mêmes qualités qu'en sortant d'un cristal de spath, ils étaient polarisés. Le hasard apprenait ainsi à Malus ce que l'humanité avait ignoré pendant si longtemps, ce que l'œil n'avait révélé à aucun savant, que la lumière réfléchie sur l'eau, le verre et toutes les surfaces polies, éprouve dans sa nature une modification radicale, tant sont profondément cachés à nos yeux les plus simples secrets du monde physique. Restait à savoir en quoi consistait cette modification. Huygens fit de vains efforts pour résoudre la question : « Quant à savoir ce qui se fait, j'avoue que plus j'y réfléchis, moins j'en peux soupçonner la cause ». Young, pourtant si avisé, déclare dans une lettre à Brewster son impuissance à expliquer la polarisation. « Quant à mes hypothèses fondamentales sur la nature de la lumière, je suis, disait-il, tous les jours moins disposé à en occuper ma pensée, à mesure qu'un plus grand nombre de faits du genre de ceux que M. Malus a découverts viennent à ma connaissance ; car si ces hypothèses ne sont pas incompatibles avec ces faits, assurément elles ne nous sont d'aucun secours pour en trouver l'explication. » Quant à Newton et aux newtoniens, ils croyaient s'en tirer en supposant quelque modification dans les constitutions des molécules lumineuses. On imagina qu'elles avaient un axe, deux pôles analogues à ceux des aimants ; on les doua de propriétés ingénieusement choisies pour qu'elles pussent

Digitized by Google

en expliquer les phénomènes. En dernier lieu, Biot vint encore compliquer cet échafaudage de suppositions, et l'on crut pendant quelque temps au triomphe de la théorie newtonienne. On parvient toujours à tout expliquer quand on ne recule pas devant les fantaisies de l'imagination. En résumé, les savants avouaient leur ignorance et les deux théories se refusaient à rendre compte de ce phénomène étrange. Il était réservé à Fresnel de le faire.

« C'est une circonstance imprévue qui le mit sur la voie. Il venait de faire avec Arago une étude en commun où ils avaient cherché si deux rayons polarisés peuvent interférer, c'est-à-dire se détruire par leur concours mutuel; ils avaient répondu affirmativement pour le cas où les deux polarisations sont parallèles, mais négativement si elles sont perpendiculaires, lors même qu'on a réalisé toutes les conditions nécessaires pour que l'interférence ait lieu. Les auteurs n'avaient pas d'ailleurs donné la raison de cette impossibilité. En y réfléchissant, Fresnel comprit qu'elle ne peut être expliquée que si les vibrations des deux rayons sont perpendiculaires entre elles. C'était une conception hardie qu'il confia à quelques amis. L'accueil qu'il en reçut n'était pas de nature à l'encourager.

« Tout le monde, à cette époque, considérait l'éther comme un gaz pouvant comme les autres transporter les vibrations longitudinales; aucun savant ne pouvait imaginer qu'il fût une sorte de solide à vibrations transversales. Ampère suggéra d'autres idées. Quant à Arago, l'ami constant, le conseiller dévoué de Fresnel, qui avait embrassé avec enthousiasme et soutenu de son autorité toutes les idées de Fresnel, Arago fit à l'hypothèse des vibrations transversales de l'éther une opposition qu'il n'abandonna jamais complètement. Arrêté mais non persuadé par cette unanime réprobation, Fresnel hésita et attendit les conseils du temps. Il attendit jusqu'en 1825; mais, à cette époque, sa conviction étant complète, il se décida, publia sa théorie, et, dans les années suivantes, il en montra l'accord avec les expériences connues.

Digitized by Google

« Alors une soudaine clarté se répandit sur ces phénomènes de l'Optique, jusqu'alors rebelles, et qui avaient défié la sagacité de tant d'hommes de génie, même de Newton. Ce qui était si obscur devint évident, ce qui, la veille, était inexplicable, apparut comme la conséquence naturelle de cette nouvelle conception qui considérait le rayon polarisé comme une succession régulière de vibrations transversales orientées, dont les plans de symétrie se confondaient avec ceux du rayon. On peut les partager en deux autres, par la simple loi du parallélogramme des vitesses, les transformer en vibrations circulaires ou elliptiques, expliquer les couleurs des lames minces cristallisées, qui avaient donné tant de mal à Biot, et calculer par une théorie purement mécanique les proportions de lumière réfléchie et réfractée par les substances, ce qui n'avait jamais été fait.

« Aucune difficulté ne paraissait insurmontable : Arago avait découvert, dans le cristal de roche, la singulière propriété de faire tourner quelquefois à gauche, d'autres fois à droite, le plan de la polarisation des rayons qui le pénètrent : suivant la direction de son axe. Fresnel imagina aussitôt que le quartz devait décomposer ce rayon en deux autres vibrant circulairement, l'un à droite, l'autre à gauche, et se propageant avec des vitesses inégales ; et, comme l'hypothèse paraissait n'avoir aucun degré de probabilité, il démontra par l'expérience la réalité de cette singulière conception. Un dernier problème restait à traiter, le plus difficile de tous, celui de la double réfraction à travers tous les cristaux ; Fresnel en donna la théorie mathématique et calcula la surface de l'onde sur laquelle arrive, après l'unité de temps, un ébranlement produit en un point dans l'intérieur du cristal.

» Dans la suite des nombreux travaux que Fresnel publia pour compléter sa théorie, il développa tant de ressources d'imagination, une telle fertilité d'inventions, une si rare habileté à imaginer et à conduire les expériences, surtout il montra tant d'adresse pour suppléer à son insuffisance en fait de

Digitized by Google

calcul, qu'aujourd'hui encore l'admiration n'a point diminué, et que ses successeurs n'ont presque rien ajouté à son œuvre. Après qu'il eut passé, l'Optique était faite; elle était devenue un chapitre de la mécanique rationnelle, une question de calcul autant que d'expérience. On renonçait aux hypothèses plus ou moins vagues dont les savants s'étaient si longtemps payés pour ne voir que des communications de mouvement dans cette sorte de télégraphie, jusque-là mystérieuse, qui nous révèle la forme et la couleur, et qui est notre seule communication avec le monde extra-terrestre. C'est par le moyen de vibrations mesurables transmises dans un milieu matériel que nous recevons la chaleur et la force, et que s'entretient la vie. L'avenir devait développer ces principes, mais les savants modernes, en prouvant l'identité de la chaleur et de la lumière, en créant sa théorie mécanique, n'ont fait que continuer la route tracée par Fresnel.

« On s'accorde généralement à regarder le travail sur la double réfraction comme l'œuvre maîtresse de Fresnel. Sans nous arrêter à rechercher si ce jugement est fondé, nous devons rappeler que le Mémoire fut renvoyé à l'examen d'une commission composée d'Ampère, d'Arago, de Fourier et de Poisson; que le rapport, œuvre d'Arago, conclut à l'insertion dans le *Recueil des Savants étrangers,* et que le vote unanime de l'Académie ratifia ces conclusions. Mais on remarqua, non sans surprise, que Poisson, qui n'avait pris aucune part aux travaux de la Commission, se dispensa de les signer, persistant jusqu'au bout dans son opposition à la doctrine. Laplace tint une conduite tout opposée et plus digne; malgré ses convictions antérieures, il prit la parole immédiatement après la lecture du rapport, affirmant la valeur exceptionnelle du travail, fécilita l'auteur de sa persévérance, de sa sagacité et déclara qu'il mettait ces recherches au-dessus de ce qu'on avait fait depuis longtemps.

« Il ne restait plus guère qu'un opposant : c'était Biot, qui demeura fidèle à la théorie newtonienne jusqu'à sa mort,

Digitized by Google

arrivée dans un âge avancé. Rien n'avait pu vaincre une aveugle obstination. Biot était un esprit délié et délicat, habile aux Mathématiques et en Astronomie ancienne et moderne; il passait, non sans raison, pour le meilleur professeur de son temps, et pour le plus élégant des écrivains scientifiques, il avait son fauteuil dans les trois Académies, Française, des Sciences et des Inscriptions; mais, avec des qualités si élevées, il avait un défaut qui, souvent, les rendait stériles, et fut la cause de ses infortunes scientifiques, celui de ne plus vouloir discuter sincèrement avec lui-même les théories qu'il avait une fois embrassées, encore moins d'écouter les objections qu'on lui opposait. Ce n'est qu'à la fin de sa vie qu'il se laissa montrer par l'opticien Soleil, et cela par hasard, ces belles expériences d'interférence qu'il avait tant combattues, sans jamais les avoir regardées. Bien différent de ce collègue fermé aux nouveautés, Arago les embrassait avec passion et les faisait valoir avec la pétulance de sa généreuse nature; Arago avait tous les dons, une beauté olympienne, une éloquence naturelle et entraînante, une telle faculté de communication que les plus ignorants croyaient le comprendre et se montraient charmés. Il avait cette sagacité particulière aux inventeurs heureux, qui leur fait deviner une découverte dans une rencontre du hasard: il trouva le magnétisme de rotation en voyant une boussole dont les oscillations s'éteignaient rapidement : il vit, dans les fragments de cristal de roche ramassés par hasard sur les quais, un des plus curieux phénomènes de l'Optique, et dans les lames minces de mica la polarisation elliptique. Mais il se contentait d'ouvrir les mines qu'il avait découvertes ; il n'y restait pas et laissait aux autres le soin de les exploiter; Biot s'en emparait, il y travailla pendant toute sa vie.

La Science française n'avait pas encore rencontré trois physiciens de cette trempe, d'une si égale ardeur et de qualités si diverses; mais le rôle de Fresnel dépassa celui de tous les autres: il résumait leurs travaux et en faisait la théorie

Digitized by Google

avec une fertilité d'imagination qui n'a jamais été dépassée.

On reproche quelquefois aux ingénieurs de l'Etat l'éducation scientifique élevée qu'ils ont reçue à l'Ecole polytechnique, comme si une grande culture de l'esprit les rendait impropres à s'occuper de questions pratiques. Si cette singulière accusation était fondée, Fresnel l'aurait méritée plus que tout autre, puisqu'il était le plus savant théoricien de son temps ; il prouva au contraire qu'un excès de science ne lui rendait que plus faciles les applications dont il était chargé. Ayant été nommé ingénieur à Paris, il fut conduit à s'occuper des phares : on n'en était plus au temps où Sostrate de Gnide plaçait sur une tour élevée un large foyer de bois résineux pour éclairer le port d'Alexandrie ; on avait remplacé les feux par des lampes dont on dirigeait les rayons vers la mer par des réflecteurs paraboliques. Mais ce service, si précieux pour la marine, était encore très imparfait lorsque Fresnel résolut de l'améliorer. A cause des brouillards, la lumière était insuffisante ; il chercha d'abord à en augmenter l'éclat ; conjointement avec Arago, il imagina une lampe ayant jusqu'à six mèches circulaires concentriques entre lesquelles circulait un courant d'air et où l'on faisait monter l'huile par un mouvement d'horlogerie, procédé qui dans la suite fut adapté à la lampe ordinaire par Carcel. La quantité de lumière se trouva ainsi considérablement augmentée et dépassa celle de vingt-cinq lampes d'Argant : il fallait maintenant utiliser cette lumière. Pour cela, Fresnel plaça la lampe au centre d'une grosse lanterne à huit pans, garnis chacun de lentilles ayant la lampe pour foyer et formant huit faisceaux de rayons parallèles, divergeant régulièrement comme les rais d'une roue et laissant entre eux de grands espaces angulaires obscurs. Ces faisceaux, à cause du parallélisme des rayons, ne s'affaiblissent pas avec la distance, puisqu'ils ne s'éparpillent point et peuvent illuminer tous les points que la rondeur de la terre leur permet d'atteindre. De plus, la lanterne, portée sur un pivot vertical, tourne par un mécanisme spécial, et les huit faisceaux parallèles, partageant

Digitized by Google

son mouvement et balayant régulièrement la surface de la mer, frappent tous ses points d'éclats subits, séparés par des éclipses prolongées ; et comme on peut faire varier d'un port à l'autre la vitesse de rotation, la durée des éclipses devient un procédé ingénieux et sûr pour indiquer aux navigateurs le nom du port au voisinage duquel ils se trouvent. Mais, et c'est ici que se révèle le génie inventif de Fresnel, pour concentrer beaucoup de lumière, ces lentilles devaient être très grandes, très convergentes, très épaisses en leur milieu, trop lourdes pour être soutenues et contenir une masse de verre que l'industrie ne peut réaliser. Fresnel, appliquant des idées autrefois émises par Buffon et Condorcet, au lieu de les fabriquer d'un seul morceau, les façonna de pièces séparées, étagées en échelons, dont il calcula toutes les dimensions. L'Administration convaincue s'empressa d'admettre et de réaliser les projets de Fresnel, et l'autorisa à conduire un de ses appareils sur la tour de Cordouan, à l'embouchure de la Gironde. Cette première application fut réalisée en 1823 ; elle eut un immense succès ; elle fut reproduite dans tous les ports de France et bientôt imitée par tous les gouvernements. Depuis cette époque un grand perfectionnement a été réalisé ; la lumière électrique, incomparablement plus éclatante, a remplacé la lampe de Fresnel ; elle a percé des brouillards plus épais, réduit les dimensions et diminué le prix des lanternes à échelons ; elle a simplifié l'instrument, sans effacer le nom de son auteur.

« Fresnel avait commencé ses travaux en 1816 ; le mémoire sur la double réfraction date de 1823 ; il n'avait mis que sept ans pour accomplir la plus grande œuvre scientifique du siècle. Il marchait si vite que l'admiration de ses contemporains n'avait pas le temps de le suivre et que plus d'une fois ils lui ont marchandé les récompenses que méritait sa valeur. S'étant présenté pour occuper une chaire de physique au Collège de France, il n'eut pas une voix ; les suffrages se portèrent sur Beudant, dont on ne se souvient plus guère, et qui eut

Digitized by Google

d'ailleurs la modestie de refuser. Quand on recommença l'élection, ce fut Ampère qui l'emporta; cette fois, il n'y eut rien à dire. Une place d'examinateur de la marine étant devenue vacante, Fresnel, qui avait peu de ressources, qui les dépensait dans ses expériences et dont la santé se serait rétablie dans les voyages que nécessite cet emploi, se vit préférer un inconnu : il n'était pas assez bon royaliste. Dans une première candidature, en 1823, quand déjà son œuvre était complète, l'Académie des sciences nomma Dulong; il est vrai que trois mois après, à la mort de Charles, elle l'adopta d'acclamation à l'unanimité des suffrages. On voit qu'il n'était pas gâté ; mais s'il fut méconnu de son vivant et presque inconnu de ses contemporains, il fut du moins apprécié par M. Becquet, directeur des Ponts et Chaussées, qui le comprit de bonne heure, l'aima comme un fils et le traita toujours avec une bienveillance dont la science doit récompenser sa mémoire en ajoutant son nom à son illustre protégé.

« Malgré la modestie de sa situation, Fresnel savait s'en contenter; il ne recherchait pas le monde, qui n'avait aucun attrait pour sa nature réfléchie ; aucune légende ne se fit autour de son nom ; on ne sait presque rien de son caractère, si ce n'est qu'il joignait à une grande douceur une parfaite égalité d'humeur; il restait en famille près de son frère qui en était glorieux, et de sa mère, qu'il n'a jamais quittée. Vivant sans passion, il ne se maria pas ; il ressemblait à Newton : c'était un pur esprit. En 1824, une première attaque d'hémopthysie vint le surprendre au milieu de ses fonctions d'examinateur temporaire à l'Ecole polytechnique, fonctions ingrates, dont son extrême conscience exagérait encore les responsabilités. Il dut se résigner et abandonner ses chers travaux. Qui pourrait dire ce qu'il nous aurait appris s'il avait pu les poursuivre? Il vécut encore deux ans dans un repos relatif, ne s'occupant plus que des phares. Au mois de juin de l'année 1827, il sentit que son œuvre était terminée et que sa vie allait finir : on l'amena mourant à Ville-d'Avray. Arago, son ami de toutes les

Digitized by Google

heures, lui porta dans une dernière visite la grande médaille de Rumford, que venait de lui décerner la Société Royale, médaille sur laquelle est figuré, dans un trépied de forme antique, un foyer allumé, source de chaleur et de lumière, avec cette légende :

Noscere quæ vis et caussa,

devise qui semblait avoir été choisie en prévision des découvertes qui ont illustré la vie de Fresnel. Il la contempla quelques instants ; puis, sentant ses yeux se mouiller de larmes, il la plaça près de lui sur ce lit qu'il ne devait plus quitter ; c'était une couronne sur un tombeau. Huit jours après, le 14 juillet 1827, à l'âge de trente-neuf ans, s'éteignait dans les bras de sa mère celui qu'on peut appeler le Newton français.

« Son frère Léonor, qui lui avait succédé dans la direction des phares, a rempli pieusement le devoir de recueillir ses mémoires et tous ses écrits. Par ses soins, une édition de ses œuvres complètes a été préparée sous la direction de Senarmont, l'un de ses admirateurs et son commentateur ; la mort le surprit avant que l'ouvrage fût terminé. Le travail fut repris et achevé par Verdet, qui mourut lui-même, par une fatalité cruelle, avant l'impression, qui se fit aux frais de l'Etat. C'est le monument scientifique de l'homme de génie ; celui que nous inaugurons aujourd'hui est un souvenir de ses concitoyens. Aucun n'a manqué à son devoir, ni le pays, ni la famille, ni cette petite ville qui s'honora toujours de l'avoir vu naître et gardera pour la postérité cette calme et douce figure dont le regard tout intérieur semble méditer encore sur les mystères de la lumière, qu'il expliqua pendant sa trop courte vie. »

Digitized by Google

NOTES

SUR DE

RÉCENTES DÉCOUVERTES ARCHÉOLOGIQUES

FAITES A ÉVREUX

PAR M. GEORGES BOURBON, MEMBRE DE LA SOCIÉTÉ

(Séance générale du 28 décembre 1884)

—

I. — SÉPULTURES DU MOYEN AGE DÉCOUVERTES DANS L'ÉGLISE CATHÉDRALE

Le 13 octobre 1884, les ouvriers employés aux travaux de la cathédrale d'Évreux, en creusant une tranchée dans la longueur du transept pour la construction d'un calorifère, découvraient une auge en pierres taillées et maçonnées, enfouie dans un blocage de maçonnerie ancienne à une profondeur de 54 centimètres au-dessous du dallage, dans le côté méridional du transept.

Cette auge, orientée de l'ouest à l'est, et sensiblement rectangulaire, se trouvait placée à $2^{m}40$ du mur méridional et à $3^{m}70$ du mur oriental du transept. Construite en pierres du pays, grossièrement et inégalement taillées en forme de dalles de 12 à 24 centimètres d'épaisseur, elle mesurait à l'intérieur 48 centimètres de largeur, 55 centimètres de hauteur et $1^{m}98$ de longueur. Elle renfermait un cercueil en fortes planches de chêne, bien conservé et dont la partie supérieure

Digitized by Google

seule s'était affaissée. Les planches du cercueil avaient été clouées avec de forts clous de fer, à tête ronde, dont quelques-uns, réduits à l'état d'oxyde de fer, avaient néanmoins conservé leur forme.

Ce cercueil ne contenait plus que des débris informes de vêtements de diverse nature, tombant en poussière au toucher, et parmi lesquels on reconnaissait sans peine des restes de galons ou d'orfrois. Le corps de l'inhumé avait entièrement disparu. De minimes fragments d'ossements, mélangés aux étoffes imprégnées de matières organiques, indiquaient seuls sa présence. Toutefois, la découverte, au milieu de ces débris, d'une crosse en cuivre doré, encore emmanchée dans son bâton de chêne, et d'un anneau d'or, enrichi de pierres précieuses, ne permettait pas de douter que la sépulture mise au jour ne fût celle d'un évêque. Le style de ces objets accusait le XIII^e^ siècle. En recherchant dans la série des évêques d'Évreux de cette époque et en rapprochant des circonstances de la découverte les renseignements fournis par les historiens locaux, il a été facile de donner une attribution certaine à la sépulture trouvée le 13 octobre et qui est, à n'en pas douter, celle de Jean II de La Cour d'Aubergenville, ancien chancelier du roi saint Louis et évêque d'Évreux de 1244 à 1256.

En effet, le *Mémorial historique des évêques, ville et comté d'Évreux*, publié en 1865 par mon savant collègue et prédécesseur, M. l'abbé Lebeurier, nous apprend que Jean d'Aubergenville « fonda de son bien et revenu les chapelles des martyrs saint Étienne, saint Laurent et saint Vincent, en l'autel de son église cathédrale, devant lequel il voulut estre enterré, en une cave soubs terre, au-dessous de laquelle est une tombe d'airain, parsemée de fleurs de lys, où il est représenté de sa grandeur, un petit chien à ses pieds, revestu de ses habits pontificaux, et autour est écrit cette épitaphe :

Summe Deus, si forte reus fuit iste, reatum
Tolle suum, quicumque facis tuum esse beatum.

Digitized by Google

Civibus Ebroicis dum præfuit iste Joannes
Sub vice pontificis, vitiorum sorbuit amnes.
Juni prima dies, anni quoque mille ducenti
Sex quini decies finem dant huic morienti[1]. »

L'historien du comté d'Évreux, Lebrasseur, qui écrivait au commencement du XVIII[e] siècle, ajoute à ces renseignements les indications suivantes : « Il faut remarquer que le tombeau de cet évêque n'a pas toujours été placé comme il est aujourd'hui. Il étoit autrefois devant le passage de la porte qui conduit au chapitre et au palais épiscopal, et la tête tournée contre l'autel. Les chanoines, conjointement avec l'évêque, pour avoir la commodité du passage, l'ont reculé contre la muraille et tourné du nord au midi, contre l'usage des sépultures[2]. »

Il va sans dire que le tombeau ainsi déplacé fut la tombe d'airain, sommairement décrite dans le *Mémorial*, et qui formait le monument extérieur de la sépulture. Cette tombe est dessinée dans un manuscrit de Gaignières (ancien n° 168 de la collection Gaignières, à la Bibliothèque nationale) et accompagnée de cette légende : « Jean d'Aubergenville. Tombeau de bronze dans l'église Notre-Dame d'Évreux, dans la croisée de la nef à droite, devant la chapelle des martyrs saint

[1] *Mémorial historique*, p. 83-84. — La notice sur l'évêque Jean d'Aubergenville, insérée dans la *Gallia christiana*, t. XI, p. 587, contient une inexactitude qui pourrait induire en erreur sur l'emplacement exact de sa sépulture : « Obiit die 1 junii 1256 sepultusque est in navi ecclesiæ majoris a parte dextra ante aram sanctorum martyrum Stephani, Laurentii et Vincentii, etc. » Il résulte des indications beaucoup plus précises fournies par l'auteur du *Mémorial* et confirmées par Lebrasseur et par Gaignières, que ce n'est pas dans la *nef*, mais bien dans la partie droite du transept que Jean d'Aubergenville fut inhumé.

[2] *Histoire civile et ecclésiastique du comté d'Évreux*, p. 191. — Le renseignement que donne ce passage de Lebrasseur concorde très exactement avec l'emplacement de la sépulture mise au jour. Il est facile de se rendre compte, en reportant sur un plan de la cathédrale d'Évreux les mesures que nous avons données au commencement de cette notice, que le monument extérieur qui indiquait la place du corps devait se trouver sur le passage allant du transept aux portes du mur méridional qui donnent accès dans la cour du cloître du palais épiscopal.

Digitized by Google

Étienne, saint Laurent, et saint Vincent, qu'il avait fondée [1]. » Elle a été détruite pendant la période révolutionnaire. Quant à la sépulture même, elle resta nécessairement à la place qu'elle avait toujours occupée et où elle vient d'être retrouvée.

Les deux objets d'orfèvrerie, trouvés dans la tombe de Jean d'Aubergenville, et qui font aujourd'hui partie du trésor de l'Évêché, présentent un intérêt réel au point de vue de l'art et de l'archéologie. La crosse, qui ne constitue pas, à vrai dire, un objet unique, mais un spécimen, bien conservé et à date certaine, d'un modèle tiré à plusieurs exemplaires, est en cuivre doré, émaillé de bleu dans la partie inférieure et de rouge foncé dans la volute. Des perles de verre bleu turquoise ornent le corps du lézard symbolisant le démon et celui d'un autre lézard, dont la tête a été brisée et qui est fixé sur la douille [2]. Des animaux courent en se poursuivant autour du nœud qui sépare la douille de la volute. Le sujet traité par l'artiste est l'archange saint Michel terrassant le démon, sujet qu'on trouve fréquemment reproduit sur les crosses épiscopales du XIII^e^ siècle. L'œuvre porte dans son ensemble un véritable cachet de style et, malgré une certaine raideur dans l'attitude de l'archange, elle donne une haute idée de l'art au temps de saint Louis. L'anneau épiscopal trouvé avec la crosse dans la sépulture de Jean d'Aubergenville est un bijou dans toute l'acception du mot. En or massif, il se compose de l'anneau proprement dit, finement guilloché, et d'une large plaque à quatre lobes, correspondant au chaton d'une bague ordinaire. Cette plaque, qui s'étendait sur une partie de la main et que l'évêque présentait à baiser aux fidèles, est richement décorée de filigranes figurant des arabesques ornées de fleurs et de feuillages. Le centre en est occupé par une grosse topaze sertie

[1] *Mémoires et Notes* d'Auguste Le Prévost, annotés par MM. Léopold Delisle et Louis Passy, t. II, p. 68.

[2] Il devait y avoir le long de la douille deux autres lézards semblables. On voit encore la place des petits rivets qui servaient à les fixer.

Digitized by Google

dans un chaton. Huit petits chatons, répartis sur les quatre lobes, contiennent des pierres précieuses, un grenat alternant avec un saphir. Le saphir à droite du lobe supérieur a disparu. L'anneau de Jean d'Aubergenville est un ravissant spécimen de ces œuvres d'orfèvrerie à filigranes et à cabochons, qui caractérisent l'art du XIII^e^ siècle et qui restèrent en faveur jusqu'à la fin du siècle suivant, notamment pour les croix reliquaires et en général pour tous les bijoux en matières précieuses de dimensions peu considérables[1].

Le 6 novembre 1884, une nouvelle découverte avait lieu dans la Cathédrale d'Évreux. Un sarcophage en pierres maçonnées, profond de 40 centimètres, était trouvé dans la partie gauche du transept, devant la porte Nord, à 2 mètres 55 du mur Nord, 3 mètres 85 du mur Ouest, 1 mètre 05 du mur Est. Le sol sur lequel il reposait est à 1 mètre 16 au-dessous du dallage. Un espace, long de 30 centimètres et large de 24 seulement, beaucoup plus étroit par conséquent que le reste de l'auge qui mesurait 1 mètre 80 de longueur sur 48 centimètres de largeur, avait été réservé pour la tête qui reposait sur une pierre creusée. La tombe ne renfermait pas de trace de cercueil de bois et ne contenait, outre le squelette et des débris informes de vêtements, qu'un bâton de bois et un anneau de cuivre orné d'une grosse pierre blanche de forme conique sertie dans un chaton. Aucun texte précis ne permet de donner une attribution certaine à cette sépulture qui, d'un autre côté, ne pré-

[1] Il n'est pas sans intérêt de faire remarquer, à propos des deux objets d'orfèvrerie trouvés dans la sépulture de Jean d'Aubergenville, que la célèbre châsse de saint Taurin, conservée dans le trésor de l'église Saint-Taurin à Évreux, et décrite par M. Auguste Le Prévost dans les *Mémoires de la Société libre de l'Eure*, t. IX (1^re^ série), appartient à la même époque. « L'inscription qu'elle porte nous apprend qu'elle a été faite par les ordres de l'abbé Gilbert de Saint-Martin : *abbas Gilebertus fecit me fieri*. Gilbert de Saint-Martin mourut le jour de Noël 1255. C'est dans la même année, au rapport de la *Gallia christiana*, que, sur sa demande, l'évêque Jean d'Aubergenville avait fait placer dans des châsses d'argent les corps de saint Taurin et de saint Landulphe. Il est visible que notre châsse est une de celles dont il s'agit dans cette citation. » (Auguste Le Prévost, *Notice sur la châsse de Saint-Taurin d'Évreux*, p. 309.)

Digitized by Google

sente pas de caractères archéologiques suffisamment déterminés pour qu'on puisse lui attribuer une date précise. Je serais porté à croire qu'elle n'est pas antérieure au xv[e] siècle. L'opinion qui veut voir dans cette tombe celle d'un évêque ne paraît pas suffisamment établie, et les probabilités sont plutôt pour qu'elle ait appartenu à un dignitaire de l'église cathédrale, plus spécialement à un grand chantre du chapitre, le bâton cantoral étant un des insignes de ces fonctions et l'anneau sans valeur qui accompagnait le corps ne devant pas être celui d'un évêque.

II. — Sépultures romaines de la côte de Paris

Le 11 novembre 1884, les ouvriers occupés aux terrassements que nécessite la rectification de la Route Neuve de Paris découvraient, à quelques mètres au-dessus du pont construit par l'administration des Ponts et Chaussées pour le nouveau tracé du chemin de fer, un sarcophage en pierre dont la forme seule indiquait suffisamment une sépulture de l'époque romaine [1]. Le sarcophage, en pierre de nature analogue à celle qu'on a exploitée longtemps dans cette carrière de Bapaume, située près d'Arnières, dans la vallée de l'Iton, qui a fourni les matériaux de la plupart des monuments édifiés à Évreux pendant le moyen âge, se composait d'une auge rectangulaire d'un seul bloc, de 65 centimètres de hauteur, creusée seulement à une profondeur de 38 centimètres. Cette auge était fermée par un couvercle massif, aussi d'une seule pièce, dont le dessus affecte la forme semi-elliptique. Le sarcophage mesurait 2 mètres 10 en longueur, 72 centimètres en largeur et 1 mètre en hauteur, y compris le couvercle. La cavité dans laquelle reposait le cadavre avait, mesurée au fond, 45 centi-

[1] Je suis heureux, à propos de cette découverte, de rendre hommage au soin minutieux avec lequel l'exploration de cette très intéressante sépulture a été faite sous la direction de M. Lion, ingénieur, et de M. Thomas, chef de section des Ponts et Chaussées.

Digitized by Google

mètres de largeur et seulement 1 mètre 50 de longueur. Elle avait été agrandie, dans le sens de la longueur, pour recevoir le corps, au moyen d'une entaille pratiquée dans la paroi du côté de la tête. Le sarcophage était orienté du sud-ouest au nord-est. Le sol sur lequel il reposait est à 1 mètre 90 du sol normal actuel.

L'auge renfermait un squelette bien conservé. Près du pied gauche du corps, dans l'angle du sarcophage, se trouvait une bouteille en verre à goulot, en forme de barillet, sur laquelle était placé un vase de verre ouvragé de la forme de ceux connus chez les Romains sous le nom de *paterœ*, et dont l'usage le plus ordinaire était de servir aux libations dans les sacrifices et dans les cérémonies religieuses. A gauche du tibia droit était une *ampulla* (petite bouteille en verre à goulot et à panse renflée et arrondie) de moyenne dimension et de la forme la plus commune. Tout près, et en se rapprochant de l'extrémité du sarcophage, dans une légère excavation de la pierre, se trouvaient réunis :

1° Un anneau d'or strié à l'intérieur ;

2° Une bague d'or à chaton ;

3° Une agraffe d'or ;

4° 4 épingles à cheveux en argent à tête ronde ;

5° 35 grains de collier en or, en forme de petits barillets plats aux extrémités et renflés au milieu.

Ces objets de toilette avaient dû être enfermés au moment de la sépulture dans un coffret ou dans un sac de cuir, suivant un usage souvent constaté. Quelques débris de cuir et des morceaux de fer réduits à l'état d'oxyde ont été recueillis du côté des pieds, ainsi qu'un certain nombre de perles de verre, de la forme la plus commune, retrouvées après coup en lavant la terre restée au jour du sarcophage. Aucune monnaie n'accompagnait le corps.

La forme du sarcophage aussi bien que la nature des objets qu'il renfermait permettent d'établir que cette sépulture est celle d'une gallo-romaine du IVe ou du Ve siècle, et très proba-

Digitized by Google

blement celle d'une payenne, étant donné d'une part l'absence de tout signe de christianisme et d'autre part la présence de la bouteille en forme de barillet et de la *patera* dont celle-ci était recouverte, objets et disposition constatés dans de nombreuses sépultures indubitablement payennes aussi bien que dans les peintures de Pompeï.

Le surlendemain 13 novembre, à quelques mètres au-dessus et à gauche de ce sarcophage, on en trouvait un autre de petite dimension, composé d'une auge de pierres et d'un couvercle taillé à deux rempants. Ce petit sarcophage mesurait à l'extérieur 1m16 de longueur, 50 centimètres de largeur et 60 centimètres de hauteur, dont 28 pour le couvercle. Il reposait sur un sol situé à 1 mètre au-dessous du sol normal actuel. L'auge du sarcophage présentait cette particularité curieuse qu'elle avait été creusée dans une pierre de grand appareil ayant appartenu sans aucun doute à un monument romain détruit. On voit en effet par dessous les trous ayant servi de gîtes à des crampons de fer en queue d'aronde, qui avaient jadis relié cette pierre à sa voisine dans l'édifice dont elle faisait partie. Ce fait intéressant sert à relever et concorde avec beaucoup d'autres de même nature constatés dans les explorations des cimetières gallo-romains de la dernière période.

La cavité qui contenait le corps mesurait 91 centimètres de longueur, 27 centimètres de largeur et 17 centimètres de profondeur. Le squelette, bien conservé, était celui d'un enfant de deux ans environ, dont la tête était au sud-est. Aucun objet n'accompagnait le corps.

On a mis, en outre, à découvert dans la tranchée ouverte, route neuve de Paris, de nombreux ossements, bien conservés pour la plupart, enfouis en pleine terre ou renfermés primitivement dans des cercueils de bois, dont les gros clous de fer se sont retrouvés en assez grand nombre, deux débris de monuments sans grand intérêt de l'époque gallo-romaine, notamment une tête sculptée en pierre malheureusement mu-

Digitized by Google

tilée, des fragments de tuiles à rebord et de poteries rouges, et un vase de verre d'un type assez commun.

Ces deux dernières découvertes, il n'est pas inutile de le rappeler, ont été faites sur une partie du sol déjà connu comme étant celui du cimetière de l'Évreux gallo-romain, qui, bordant les anciennes voies romaines, s'étendait en largeur au moins depuis l'ancienne route de Nonancourt jusqu'au delà de la vieille côte de Paris, et dont un des points les plus peuplés paraît avoir été sur et aux environs de l'emplacement occupé aujourd'hui par l'hôtel du Lion-d'Or, où vingt-cinq tombes très rapprochées ont été trouvées en 1838.

Si la découverte du remarquable sarcophage trouvé le 11 novembre n'est pas une révélation au point de vue de l'emplacement du cimetière gallo-romain d'Évreux, indiqué depuis longtemps déjà par les explorations faites à diverses époques, elle a tout au moins mis au jour un objet d'une insigne rareté et d'une grande valeur archéologique dans cette *patera* en verre ouvragé, qu'on peut admirer au Musée d'Évreux, et qui, avec ses ornements rosacés, quadrillés et losangés, s'étendant du centre à la circonférence et donnant l'illusion du relief, bien qu'ils soient gravés en creux par dessous, constitue un spécimen des plus remarquables de l'art si varié des verriers gallo-romains.

Digitized by Google

Digitized by Google

OUVRAGES IMPRIMÉS

OFFERTS A LA SOCIÉTÉ PAR LES AUTEURS ET PAR LES ÉDITEURS OU ENVOYÉS PAR LE GOUVERNEMENT

—

PAR LES AUTEURS

MM.

ARMENGAUD. Commentaire raisonné des lois qui régissent les brevets d'invention dans les principaux pays industriels, par M. Armengaud aîné, ingénieur. Paris, imprimerie Chaix, 1883.

BARBIÉ DU BOCAGE (membre de la Société). Boisement des terrains agricoles improductifs. Discours prononcé le 28 février 1881, session de la Société des agriculteurs de France, par M. Barbié du Bocage. Paris, 1881. 1 brochure in-8°.

— De l'influence des lois sur la culture des terres arables 1 brochure in-8°. Paris, 1883.

— Essai sur la politique coloniale. 1 brochure in-8°. Evreux, chez Hérissey, 1885.

— Essai sur les théories commerciales. 1 brochure, Paris, G. Masson, 1883.

— L'agriculture dans l'île de Madagascar. 1 brochure in-8°. Paris, 1885.

— Essai sur la politique coloniale, par M. Barbié du Bocage. Evreux, 1885.

— Discours prononcé à la Société libre de l'Eure dans sa séance du 1er mars 1885. 1 brochure in-8°.

— Discours prononcé à la session des agriculteurs de France, février 1885. 1 brochure in-8°, 1885.

— Discours prononcé à la séance générale de la Société libre de l'Eure du 29 novembre 1885.

BANERIE. Nouvelles observations sur le drainage hygiénique des écuries et des étables, par M. Paul Banerie, colonel de cavalerie en retraite. Mars 1884.

Digitized by Google

MM.

Barral et Louis Passy (membre de la Société). Enquête sur le crédit agricole faite par la Société nationale d'agriculture, publiée par MM. Barral et Passy, secrétaires perpétuels. Deux volumes. Paris, 1885.

Boivin-Champeaux (membre de la Société). Notice sur Guillaume de Longchamp, évêque d'Ely, vice-roi d'Angleterre, par L. Boivin-Champeaux, 1885. 1 vol. in-12.

Bouquelon. Allocution prononcée le 10 septembre 1885, à Evreux, sur la tombe de M. J. Chefdeville, ancien notaire.

Bouvier. Les animaux de la France. — Vertébrés par A. Bouvier. 1re partie, Mammifères. Paris, 1886.

Bracquemont. Lettres sur la peinture et les principaux peintres des diverses écoles du XIVe au XVe siècle, par Léopold de Bracquemont. Montdidier, 1886, in-12.

Broglie (le duc de) [membre de la Société]. Frédéric II et Marie-Thérèse, d'après les documents nouveaux 1730-42, par le duc de Broglie. Paris, Calman Lévy 1883, 2e édition, 2 volumes in-8o.

— Frédéric II et Louis XV, d'après les documents nouveaux 1742-1744. Paris, Calman Lévy, 2 vol. in-8o.

Caligny (de) [membre de la Société]. Recherches théoriques et expérimentales sur les oscillations de l'eau et les machines hydrauliques à colonnes liquides oscillantes avec 8 planches, par M. de Caligny. 1re et 2e parties. 2 vol. in-8o. Paris, J. Baudry, 1883.

Chavée-Leroy. La crise agricole et la franc-maçonnerie, par M. Chavée-Leroy. Paris, J. Michelet, 1884. 1 brochure in-16.

Courtois. Taille trigenne des branches à fruit du poirier et du pommier. Lettres aux professeurs chargés de cours, par Jules Courtois. 1 brochure in-8o. Paris, 1885. Librairie agricole.

Castille (Hubert de). Notes d'un vigneron australien, par M. de Castille. Melbourne. Robertson, 1882.

Dramard (membre de la Société). Notice historique sur la Société des antiquaires de la Morinie et ses travaux, par M. Ernest Dramard. Saint-Omer, 1882.

Deusy (E.). Discours sur les syndicats agricoles et sur le vinage, prononcé à la Société des agriculteurs de France (séances des 14 et 17 février 1885), par M. Deusy, ancien député. Paris, 1885.

Dumas (J.-B.). Rapport sur le sucrage des vins avec réduction de

Digitized by Google

MM.

droits par J.-B. Dumas, membre de l'Institut. Paris, Tremblay.

Fortier. Cours comparé des céréales et du bétail aux halles et marchés de Rouen pendant les années 1884 et 1885, par M. Fortier. Rouen, imprimerie Deshays, rue des Carmes, 1886.

Garnier. Notice sur la Société linéenne du nord de la France, par M. J. Garnier, conservateur de la bibliothèque d'Amiens, Imprimerie Delattre (Noël). Amiens, 1883.

Girod (membre de la Société). De la conduite des chaudières et locomobiles à l'usage des entrepreneurs de battage et des chauffeurs, par M. Girod, garde-mines à Evreux. Hérissey, 1886.

Hamon. Etude sur les eaux potables et le plomb, par A. Hamon. Paris, A. Delahaye, 1884. 1 brochure in-12.

Izarn (vice-président de la Société). Le compte des recettes et dépenses du roi de Navarre en France et en Normandie de 1367 à 1370, publié par E. Izarn, avec une introduction par G.-A. Prévost. Paris, A. Picard, 1885, 1 vol. in-8°.

Joly. Notice sur l'enseignement agricole en France et à l'étranger. par Ch. Joly. 1 brochure in-8°. Paris, 1886.

Jourdain. La Société de l'histoire de France de 1855 à 1884, par M. Ch. Jourdain, de l'Institut. Paris, 1884.

Jourdain (A.). Notes sur Ezy publiées par M. A. Jourdain pour servir à l'histoire d'Ezy (Eure), 1709-1808. Evreux, 1882.

Level. Les chemins de fer et le budget, par M. Emile Level, ingénieur, membre du conseil municipal de Paris. Paris, 1883.

Lequeux. Les chambres d'agriculture. Leurs élections par les cultivateurs, par Alfred Lequeux, membre du conseil général de la Marne. Chalons-sur-Marne, imprimerie Martin, 1883,

Letellier. Théorie des langues maternelles et du langage international, par C. Letellier. 1 vol. in-8°. Paris. Caen, chez l'auteur, 1883. — Conference sur l'établissement immédiat du langage international, par C. Letellier. 1 brochure in-8°. Paris, Caen, chez l'auteur.

Lebugle. Opuscule sur le lapin angora, son poil, sa fourrure, avec échantillons à l'appui. Utilité de la plume de poule et de dinde. Sa préparation pour la literie, etc., par Mlle Lebugle, en trois petits exemplaires in-12. Evreux. E. Quettier.

Digitized by Google

MM.

Lefèvre (l'abbé). Culture du groseiller et du framboisier, par l'abbé Lefèvre. Nancy, 1884. 1 brochure in-12.

— Histoire d'un arbre et notions d'anatomie et de physiologie végétale nécessaires à ceux qui s'occupent d'arboriculture, par M. l'abbé Lefèvre, chanoine honoraire à Nancy, 1884.

Lejeune. Le tabac mexicain, son présent et son avenir, par Louis Lejeune, Mexico, 1885. 1 brochure in-12.

Lallemand. Histoire des enfants abandonnés et délaissés, par Léon Lallemand. Paris, 1885.

Maubuisson. Culture du pommier, par P. Maubuisson, 1re édition, 1883, Louviers, E. Izambert.

Mauroy. Utilité, composition, emploi des engrais chimiques, par de Mauroy. Troyes, 1884.

Moreau. Album du Coranda (suite). Les fouilles d'Armentières, par Aimé Moreau. Saint-Quentin, 1883.

Paris. Rapport fait au nom de la Commission des antiquités de France sur les ouvrages envoyés aux concours 1880, par G. Paris.

Picot. Le dépôt légal et nos collections nationales, par M. Georges Picot, membre de l'Institut. Paris, 1883.

Pont-Aumont. Marguerite de Ravalet et soirées cherbourgeoises, par M. de Pont-Aumont. Cherbourg, 1882.

Piot-Fayet. Notion sur les engrais chimiques, par M. Piot-Fayet, cultivateur. Versailles, imprimerie Aubert, 1883.

Péan. L'architecte paysagiste théorique et pratique, par Armand Péan, architecte paysagiste. Paris, 1886.

Pouyer-Quertier (membre de la Société). Discours prononcé par M. Pouyer-Quertier, sénateur, à la Société des agriculteurs de France (séance du 21 novembre, 1884). Paris.

Pulligny (le vicomte de) [membre de la Société]. Etude archéologique sur la forteresse et le château de Gisors, par le vicomte de Pulligny. Année 1884.

Preterre. Le protoxyde d'azote, son application aux opérations chirurgicales, par A. Preterre. Paris, 1884.

— Les dents, leurs maladies, leur traitement et leur remplacement, par M. A. Preterre, chirurgien-dentiste. Paris, 1885.

Richard (Jules). Le protectionniste rationnel, par Jules Richard. Philippeville, 1884.

Raye (Joseph de la). L'importance des temps affirmée par le

Digitized by Google

MM.

travail pratique, par le baron Joseph de la Raye. Arcis-sur-Aube, 1885.

SAINT-VENANT (DE). Notice nouvelle sur la vie et les ouvrages du comte Pierre-Louis-George du Buat, par M. de Saint-Venant. Caen, imprimerie Stardol, 1884.

SANTINI. Premières notions d'agriculture à l'usage des écoles primaires, par E. Santini. 1885.

SAINT-QUENTIN. Rapport de la situation agricole et le prix de revient du blé dans le Calvados, par M. le comte de Saint-Quentin, propriétaire-agriculteur. Caen, imprimerie Le Blanc-Hardel, 1886.

SENART. Les syndicats agricoles et la loi du 21 mars 1884. Rapport à la Société des agriculteurs de France, par A. Senart, président de la chambre honoraire à la cour de Paris.

VILLENANT (DE). La question du blé et la culture française, par A. de Villenant. Nevers, 1885.

WAGNER. La question des engrais d'après les expériences récentes, par Paul Wagner, directeur de la station agricole de Darmstadt, 1885.

—

PAR LE MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DU COMMERCE

Recueil des lois, décrets et documents officiels relatifs à l'agriculture. Année 1880.

Annales de l'institut national agronomique. 4e année 1879-1880. Paris, 1882.

Liste des lauréats du concours régional de Rouen. Année 1884.

Tableau des récoltes de la France pendant les années 1882, 1883, 1884. Documents. Statistiques diverses. Imprimerie nationale, 1884-1885.

—

PAR LE MINISTÈRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE ET DES BEAUX-ARTS

Journal des Savants.

Revue des travaux scientifiques.

Romania.

Revue des sociétés savantes.

Bulletin du comité des travaux historiques et scientifiques.

Digitized by Google

Bulletin archéologique du comité des travaux historiques et scientifiques.

Répertoire des travaux historiques.

Bulletin du comité des travaux historiques et scientifiques. — Section des sciences économiques et sociales.

Les grandes industries en France, par Turgan. Tome IX. Paris, 1882.

Discours prononcé par M. Jules Ferry, ministre de l'instruction publique à la réunion générale des délégués des sociétés savantes à la Sorbonne, le 31 mars 1883.

Catalogue du musée Guimet. — Catalogue des objets exposés, précédé d'un aperçu des religions de l'Inde, de la Chine et du Japon. 2 volumes. Lyon, 1880 et 1883.

Annales du musée Guimet.

Dictionnaire topographique du Calvados comprenant les noms de lieux anciens et modernes, publié par ordre du ministère de l'instruction publique. Paris, Imprimerie nationale, 1883.

Discours prononcé par M. Fallières, ministre de l'instruction publique et des beaux-arts, à la séance générale des délégués des Sociétés savantes, à la Sorbonne, le 19 avril 1884.

Répertoire des travaux historiques contenant l'analyse des publications faites en France et à l'étranger, sur l'histoire, les monuments et la langue de la France pendant l'année 1883. Imprimerie nationale, 1884. (Tomes I, II et III.)

Discours prononcé par M. Goblet, ministre de l'instruction publique et des beaux-arts à la séance générale des délégués des Sociétés savantes à la Sorbonne le 1er mai 1886.

—

PAR LE MINISTÈRE DE LA MARINE ET DES COLONIES

Revue maritime et coloniale.

—

PAR LA PRÉFECTURE DE L'EURE

Rapport du préfet de l'Eure. — Délibérations du conseil général de l'Eure. (Années 1882, 1883, 1884 et 1885.)

Budget départemental de l'Eure pour l'année 1884.

Compte des recettes et des dépenses du département de l'Eure pour les années 1882 et 1883.

Digitized by Google

LISTE

DES

PRÉSIDENTS DE LA SOCIÉTÉ

Depuis sa réorganisation en 1832

—

MM.

Passy (Antoine), préfet de l'Eure.

1834. De Rancé, officier d'état-major, député.
1835. Cazan, ancien député.
1836. Hébert, juge de paix à Évreux.
1837. Robillard, ingénieur en chef de l'Eure.
1838. Passy (Antoine), ancien préfet de l'Eure.
1839. A. de Monicault, préfet de l'Eure.
1840. Cassen, ancien receveur de l'enregistrement.
1841. A. de Monicault, préfet de l'Eure.
1842. Cassen, ancien receveur de l'enregistrement.
1843. Zédé, préfet de l'Eure.
1844. Petit (Ange), membre du conseil général de l'Eure.
1845. Zédé, préfet de l'Eure.
1846. De Salvandy (le comte), ministre, député.
1847. De Bantel, préfet de l'Eure.
1848. De Salvandy (le comte), ancien ministre.
1849. Hébert, juge de paix à Évreux.
1850. Vallon, préfet de l'Eure.
1851. Passy (Antoine), ancien préfet.
1852. De Sainte-Croix (le marquis), préfet de l'Eure.
1853. D'Albuféra (le duc), député.
1854. S. Exc. M. Troplong, président du Sénat.
1855. Lefebvre-Duruflé, ancien ministre, sénateur.
1856. De Lagrange (le comte), député.
1857. Janvier de la Motte, préfet de l'Eure.
1858. D'Albuféra (le duc), député.
1859. Mgr Devoucoux, évêque d'Evreux.
1860. Petit (Guillaume), membre du conseil général de l'Eure.

Digitized by Google

MM.

1861. S. Exc. M. Rouland, ministre de l'instruction publique.
1862. De la Roncière-le Noury (le baron), contre-amiral, membre du conseil général de l'Eure.
1863. De Clermont-Tonnerre (le duc), membre du conseil général de l'Eure.
1864. De Barrey (le comte), membre du conseil général de l'Eure.
1865. L'Hopital (Georges), maître des requêtes au conseil d'Etat.
1866. Boulatignier, conseiller d'Etat.
1867. Delisle (Léopold), membre de l'Institut.
1868. Duverger, président du tribunal civil d'Evreux.
1869. Tourangin, préfet de l'Eure.
1870. De la Roncière-le Noury (le baron), vice-amiral, membre du conseil général de l'Eure.
1871. De Blosseville (le marquis), membre du conseil général de l'Eure.
1872. Sers (le baron), préfet de l'Eure.
1873. De Blosseville (le marquis), membre du conseil général de l'Eure.
1874. De Broglie (le duc), vice-président du conseil général.
1875. Passy (Louis), sous-secrétaire d'Etat au ministère des finances.
1876. De Clermont-Tonnerre (le duc), membre du conseil général de l'Eure.
1877. Tassin, préfet de l'Eure.
1878. De Blosseville (le marquis), vice-président du conseil général de l'Eure.
1879. Firbach, préfet de l'Eure.
1880. De Salvandy (le comte), ancien député.
1881. Delisle (Léopold), membre de l'Institut.
1882. Barrème, préfet de l'Eure.
1883. Pouyer-Quertier, sénateur, président du conseil général de l'Eure.
1884. Hébert (Emile), membre du conseil général de l'Eure.
1885. Barbié du Bocage, membre de la Société nationale d'agriculture de France, vice-président de la Société des Agriculteurs de France (section de la Sylviculture).
1886. Passy (Louis), député de l'Eure, secrétaire perpétuel de la Société nationale d'agriculture de France, membre du conseil général de l'Eure.

Digitized by Google

COMPOSITION

DE LA

SOCIÉTÉ LIBRE D'AGRICULTURE

SCIENCES, ARTS ET BELLES-LETTRES DU DÉPARTEMENT DE L'EURE

—

Membres du bureau pendant l'année 1883

Président.....	MM.	Pouyer-Quertier, sénateur
Vice-Président.....		Izarn, propriétaire.
Secrétaire perpétuel..		Emile Colombel, avocat.
Trésorier.....		Buisson fils, chimiste.

—

Sections départementales

1re SECTION

Agriculture. — Industrie. — Sciences.

Président... M. Degrand, ingénieur en chef. | Secrétaire..... M. Léon Petit, juge suppléant.

2e SECTION

Lettres. — Arts. — Philosophie.

Président..... M. Hérissay, juge d'instruction. | Secrétaire..... M. Bourbon, archiviste.

Membres du bureau pendant l'année 1884

Président.....	MM.	Emile Hébert, membre du conseil général.
Vice-Président.....		Izarn, propriétaire.
Secrétaire perpétuel..		Émile Colombel, avocat.
Trésorier.....		Buisson fils, chimiste.

—

Digitized by Google

Sections départementales

1re SECTION

Agriculture. — Industrie. — Sciences.

Président.... .. M. Dumoutier, agriculteur.	Secrétaire..... M. Léon Petit, juge suppléant.

2e SECTION

Lettres. — Arts. — Philosophie.

Président..... M. Hérissay, juge d'instruction.	Secrétaire..... M. Bourbon, archiviste.

Membres du bureau pendant l'année 1885

Président.....	MM. Barbié du Bocage, membre de la Société nationale d'agriculture.
Vice-Président.....	Izarn, propriétaire.
Secrétaire perpétuel..	Emile Colombel, avocat.
Trésorier.....	Buisson fils, chimiste.

Sections départementales

1re SECTION

Agriculture. — Industrie. — Sciences.

Président..... M. Dumoutier, agriculteur.	Secrétaire..... M. Léon Petit, juge suppléant.

2e SECTION

Lettres. — Arts. — Philosophie.

Président..... M. Hérissay, juge d'intruction.	Secrétaire..... M. Bourbon, archiviste.

Digitized by Google

LISTE GÉNÉRALE

DES

MEMBRES DE LA SOCIÉTÉ

—

ARRONDISSEMENT D'ÉVREUX

Ville d'Evreux

MM.

Adeline, directeur d'assurances.
Alaboissette (Jules), avoué.
Bagot (Léon), avocat.
Bardel, libraire.
Bélier de la Chavignerie, propriétaire.
Bellenger, avoué.
Bidault, docteur en médecine.
Boisard, manufacturier.
Blot fils, rentier.
Bouquelon (Albert), ancien magistrat.
Bourdon, archiviste.
Bourgne, professeur départemental d'agriculture.
Bove, propriétaire à la Madeleine.
Buisson, entrepreneur de fournitures militaires.
Buisson fils, chimiste.
Buisson, pharmacien.
Buisson (Ernest), propriétaire.
Cauet, avocat.
Cellier, conducteur des ponts et chaussées.
Chauvel, ancien président du tribunal de commerce.
Chauvet (Adolphe), pasteur de l'Église réformée, à la Madeleine.
Chauvin (Arthur), négociant.
Charpentier (Jules), propriétaire.
Chéramy, propriétaire.
Chihoust, rentier.
Clérisse, propriétaire.
Coget (Charles), propriétaire.

Digitized by Google

MM.

Colombel (Emile), avocat.
Courcelle, avocat.
Cordier, ingénieur en chef des ponts et chaussées.
David, propriétaire.
Degrand, ingénieur en chef en retraite.
Delhomme (Jules), propriétaire.
Denesle, propriétaire.
Deschamps, ancien maire.
Dian, propriétaire.
Doucerain, ancien commerçant.
Dufresne, entrepreneur de travaux.
Dupuis, propriétaire.
Fatout, professeur au lycée.
Ferray, pharmacien, conseiller d'arrondissement.
Ferrière (de La), député de l'Eure.
Fouché, ancien percepteur.
Fortier, propriétaire.
Gachau-Guignard, commerçant.
Gascard, pharmacien.
Goldschmidt, propriétaire.
Grénouilloux, directeur de la Banque de France.
Grolleau (Mgr), évêque d'Evreux.
Guersent (Emile), ancien fabricant de coutils.
Guillemare, négociant.
Guindey, docteur en médecine, conseiller général.
Girod, garde-mines.
Haÿ (Léon), propriétaire.
Hérelle (Georges), professeur au lycée.
Hérissay, juge d'instruction.
Hérissey, imprimeur.
Hillemand, avoué.
Horeau, conseiller honoraire à la cour de Rouen.
Imbleval (d'), président honoraire du tribunal civil.
Izarn, propriétaire.
Jacquot, ancien pharmacien.
Jancigny (Alfred de), ancien préfet.
Jouen, banquier.
Knipper, libraire.
Labbé (Léon), propriétaire.
Labrunie, directeur de l'école normale de l'Eure.
Lamiot, cultivateur à Cambolle.

Digitized by Google

MM.

Lapeltey, horticulteur.
Lapeyruque, ancien conducteur des ponts et chaussées.
Lautour, avocat.
Leblond fils, cultivateur à la Madeleine-d'Évreux.
Lebreton, ancien conseiller de préfecture de l'Eure.
Lecointe, professeur à l'école normale d'Evreux.
Legras, ancien sous-chef de division à la préfecture de l'Eure.
Lemeland, pharmacien.
Lemrez (Jules), avocat.
Lesort, marchand boucher.
L'Espinasse (marquis de), propriétaire.
Letellier-Alaboissette (Alfred-Henry), propriétaire.
Letellier-Pétel, ancien conseiller de préfecture.
Leviez, notaire.
L'Hopital (Georges), ancien conseiller d'État.
Lucas, manufacturier.
Méry de Bellegarde (Paul), propriétaire.
Molle (Charles), ancien vice-président du tribunal civil.
Odieuvre (l'abbé), chanoine honoraire, directeur de la *Semaine religieuse*.
Pasquier, docteur-médecin.
Perrot, avocat.
Perdrix, fabricant de coutils.
Peschet, maître d'hôtel.
Pétel (Paul), notaire.
Petit (Léon), juge suppléant, conseiller d'arrondissement.
Piéton, directeur du jardin des plantes.
Préteux, professeur au lycée.
Prévost, ancien magistrat.
Quettier (Ernest), imprimeur.
Radiguet, opticien.
Rohaux, juge.
Rouland (Gustave), trésorier-payeur général.
Sallé (l'abbé), professeur à Saint-François-de-Sales.
Souty, propriétaire.
Tardiveau, rédacteur en chef du *Courrier de l'Eure*.
Tastemain, ancien notaire.
Thébaud, vérificateur des domaines.
Vacher, farinier.
Villain (Eugène), vétérinaire.
Yves, rentier, trésorier honoraire.

Digitized by Google

PARTIE RURALE DES CANTONS D'ÉVREUX

Canton sud

MM.

CHILARD (l'abbé), curé de Saint-Sébastien-de-Morsent.
FAYET (le vicomte DE), à Saint-Sébastien-de-Morsent.
L'HOPITAL (Joseph), à Angerville.
NOUVEL (Georges), propriétaire à la Ronce.
ROSTOLAN (comte DE), propriétaire à Guichainville.
VARILLON (Charles), cultivateur à Melleville, commune de Guichainville.

Canton nord

BERTIN, maire au Tilleul-Lambert.
CHAMPIGNY (le marquis DE), propriétaire à Normanville.
CLÉRISSE, cultivateur à Gauville-la-Campagne.
SALVANDY (le comte DE), au château de Graveron-Semerville.
TAILLANDIER, propriétaire-cultivateur à Gauville.

Canton de Conches

BARBIÉ DU BOCAGE, propriétaire à Conches.
CLERMONT-TONNERRE (le duc DE), conseiller général, à Glisolles.
LE MÉNAGER, notaire, conseiller d'arrondissement, à Conches.
VIERRAY (Alphonse), propriétaire, à la Noë-de-la-Bonneville.

Canton de Damville

CHAMBRAY (le marquis DE), conseiller général, à Gouville.
DAMITTE, ancien notaire à Damville.

Canton de Breteuil

OLRY, conseiller général de l'Eure, au château de Bémécourt.

Canton de Pacy-sur-Eure

TRUTAT, ancien conseiller général, à Vaux-sur-Eure.

Digitized by Google

Canton de Rugles

MM.

Fouquet (Albert), conseiller général.
Morgon, propriétaire, au château de Bois-Normand.
Lamoureux, propriétaire, à Neaufles-sur-Risle.
Vieilles (A.-C. de), propriétaire, maire de la Haye-Saint-Sylvestre.

Canton de Saint-André

Fessard (Emile), cultivateur à Croth.
Jourdain, propriétaire à Ezy.
Lebigre, cultivateur à Ezy.
Reiset (le comte de), à Marcilly-sur-Eure.

Canton de Verneuil

Collier père, notaire honoraire à Verneuil.
Met (l'abbé), curé de Chaise-Dieu-du-Theil.

Canton de Vernon

Bully, conseiller général, cultivateur à Houlbec-Cocherel.
De la Croix, propriétaire à Houlbec-Cocherel.
Pérignon, propriétaire à Brécourt.

—

ARRONDISSEMENT DES ANDELYS

Membres du bureau de la Section

Président	MM.	Passy (Louis), député, à Gisors.
Vice-présidenthonre		Besnard, ancien député à l'Assemblée nationale, à Guitry.
Vice-présidents . . .		Ridel, ancien conseiller général, cultivateur à Requiécourt.
—		Hébert (Auguste), conseiller d'arrondissement, cultivateur à Villers-en-Vexin.
Secrétaire.		Coutil fils, ancien conseiller d'arrondissement, aux Andelys.
Trésorier		Jérôme, banquier aux Andelys.

Digitized by Google

Canton des Andelys

MM.

Canu, cultivateur à Daubeuf.
Coutil fils, ancien conseiller d'arrondissement, aux Andelys.
Dumesnil, ancien conseiller général.
Dupas (Frédéric), cultivateur à Hennezis.
Dupas fils, cultivateur à Hennezis.
Fessart, agriculteur à Mantelle-sur-Andelys.
Fleury, cultivateur à la Bucaille.
Guynemer (Achille), ancien sous-préfet, au château du Thuit.
Lebrun, cultivateur à Frenelles-Boisemont.
Lesage, cultivateur à Cléry-sur-Andelys.
Montier, farinier aux Andelys.
Rousselin, cultivateur à Roncherolles.

Canton d'Écos

Fayet (le comte de), au château d'Aveny.
Hébert (Narcisse), cultivateur, maire de Cantiers.
Hébert (Auguste) fils, cultivateur à Cantiers.
Leclerc de Pulligny, propriétaire, au château du Chesnay, à Écos.
Legrand (Albert), cultivateur à Guitry.
Méry de Bellegarde, anc. conseiller d'arrondiss., à Berthenonville.
Pithon, cultivateur à Tourny.
Pithon (Charles), cultivateur à Tourny.
Ridel, maire de Cahaignes.
Toutain, cultivateur à Fours.
Viconte, maire de Tourny.

Canton d'Étrépagny

Canu fils, propriétaire à Etrépagny.
Defontenay, cultivateur à Sainte-Marie-de-Vatimesnil.
Defontenay (Florimond), maire aux Thilliers.
Defontenay (Charles), cultivateur aux Thilliers-en-Vexin.
Doré (Gustave), cultivateur à Gamaches.
Ethis de Corny (Léonce), propriétaire à Etrépagny.
Hébert fils, cultivateur à Villiers-en-Vexin.
Le Couteulx de Canteleu (le comte), conseiller général, à Étrépagny.
Raban, cultivateur à Ostrebos.

Digitized by Google

MM.

Lesage (Henri), cultivateur à Étrépagny.
Lorier, maire au Thil-en-Vexin.
Mauger (Charles), cultivateur à Saussay-la-Vache.
Mauger-Camus, cultivateur à Saussay-la-Vache.
Mulot, cultivateur à la Londe.
Quillet (Alexandre), cultivateur à Doudeauville.
Toutain, cultivateur à Doudeauville.

Canton de Fleury-sur-Andelle

Chéron fils, cultivateur à Cressenville-Gaillardbois.
Claude (le docteur), à Bonnemare.
Colboc, filateur à Perriers.
Defontenay, cultivateur à Houville.
Delesque, cultivateur à Marcouville.
Hilzinger, manufacturier à Charleval.
Jullien, cultivateur à la Mésangère.
Leter (Victor), cultivateur à Mesnil-Verclives.
Létrange, manufacturier à Romilly-sur-Andelle.
Pouyer-Quertier, manufacturier, président du conseil général, sénateur, à Perruel.
Stoeser (Rodolphe), filateur à Fleury-sur-Andelle.
Moisson, cultivateur à Écouis.

Canton de Gisors

Briey (Edmond, comte de), propriétaire à Bazincourt.
Caffin (Amédée), propriétaire à Gisors.
Champy (Paul), manufacturier à Gisors.
Cœuillet (Louis), cultivateur à Hébécourt.
Dufay (le docteur), à Gisors.
Le Père, ancien maire, à Gisors.
Pagnerre (Emile), propriétaire à Sancourt.
Passy (Louis), député, à Gisors.
Raban, cultivateur à Authevernes, hameau de Boisdennemets.
Rouget (Émile), cultivateur à Chauvincourt.
Sainte-Foix (de), propriétaire à Authevernes, ancien membre du conseil général.
Tarlé (Adolphe de), propriétaire à Gisors.

Digitized by Google

Canton de Lyons-la-Forêt

MM.

BOULANGER, ancien maire de Fleury-la-Forêt.
BOULANGER, cultivateur aux Tannières.
COLOMBEL, notaire, conseiller d'arrondissement, à Lyons.
DELARUE père, propriétaire à Vascœuil.
DUFOUR (Clodomir), maire de Beauficel.
DURAND (Alexandre), cultivateur au Tronquay.
LEBAUBÉ, notaire à Fleury-la-Forêt.
MILLIARD fils, cultivateur à Lyons.
VALON (DE), conseiller général, président du comice cantonal, à Rosay.
JULLIEN, cultivateur à Touffreville.

—

ARRONDISSEMENT DE BERNAY

Membres du bureau de la Section

Président..... MM. le duc DE BROGLIE, membre de l'Académie française.
Secrétaire..... LERENARD-LAVALLÉE, juge.
Trésorier..... LAMBERT, avoué.

Canton de Bernay

AMELINE, ancien agent voyer, à Menneval.
AUBERT, propriétaire à Menneval.
AUMOND (Arsène), route de Rouen, à Bernay.
BARRAIS (Philbert), marchand grainetier à Bernay.
BEAUDRAP (DE), agriculteur à la ferme de Bouffey, à Bernay.
BELLENCONTRE, propriétaire à Bernay.
BÉNARD, ancien receveur des domaines à Bernay.
BÉRANGER, maire à Saint-Quentin-des-Iles.
BERGER (l'abbé), curé de Sainte-Croix, archiprêtre de Bernay.
BERNAYS (Pierre), propriétaire à Courbépine.
BUISSON aîné, propriétaire-cultivateur à Bernay.
BLAIN, docteur-médecin à Bernay.

Digitized by Google

MM.

Bombre-Lemaignen, propriétaire-cultivateur à Bernay.
Borel, propriétaire à Bernay.
Boutteville (de), filateur à Bernay.
Caneaux (le docteur), propriétaire à Saint-Martin-du-Tilleul.
Caneaux fils, ancien magistrat, propriétaire à Saint-Martin-du-Tilleul.
Cauchepin, négociant à Bernay.
Chartier, ancien maître de pension à Bernay.
Chapron, marchand mercier à Bernay.
Chéradame, grainetier à Bernay.
Collier (Marcel), notaire à Bernay.
Conard (Paul), agent principal de la Compagnie *l'Aigle*, à Bernay.
Cordier (Adrien), pépiniériste à Bernay.
Cordier (Raymond), pépiniériste à Bernay.
Cornu, homme de loi à Bernay.
Croisey père, propriétaire à Bernay.
Coupey, agent voyer en retraite, à Bernay.
Daufresne, avocat à Bernay.
Dauger (le comte), propriétaire à Menneval.
Defougy, négociant à Bernay.
Doulay, directeur du comptoir d'escompte à Bernay.
Durand (Gustave), avocat à Bernay.
Ecalard, conseiller d'arrondissement, maire de Saint-Léger-de-Rôtes.
Focet (Albert), propriétaire à Bernay.
Focet (Jules), propriétaire à Bernay.
Fresne (Léon), limonadier à Bernay.
Fromentin, chef de culture à Menneval.
Gardin, marchand faïencier à Bernay.
Gat, ancien sous-chef de section à la compagnie de l'Ouest, à Bernay.
Gattier, avocat à Serquigny.
Gens, ancien huissier à Bernay.
Gontier (Robert), voyageur de commerce, à Bernay.
Goujon (le colonel), à Bernay.
Hache, notaire honoraire à Bernay.
Hache (Octave), directeur de culture à Saint-Aubin-le-Vertueux.
Haillard, avoué à Bernay.
Helot, filateur à Menneval.
Hochon, notaire à Bernay.
Horlaville, négociant à Bernay.

Digitized by Google

MM.

Hubert, propriétaire à Plainville.
Jouvin (Georges), propriétaire à Malouy.
Laignel, propriétaire à Bernay.
Lambert, avoué à Bernay.
Lecerf, pharmacien à Bernay.
Lecomte, vétérinaire à Bernay.
Legris, directeur de culture à Bernay, hameau de Bouffey.
Lehuen-Rousselin, agent principal de la Compagnie *le Soleil*, à Bernay.
Lemaitre (Jacques), ancien mercier à Bernay.
Lerenard-Lavallée, juge à Bernay.
Lesens, propriétaire à Bernay.
Lobrot, avocat à Bernay.
Lys, ancien avoué à Bernay.
Malbranche, ancien greffier du tribunal de commerce, à Bernay.
Maubert, cultivateur au hameau du Malharquier, à Bernay.
Marie (Victor), avocat à Bernay.
Masselin (Ernest), propriétaire à Bernay.
Masselin (Florentin), négociant à Bernay.
Mignon, conservateur des hypothèques en retraite, à Saint-Aubin-le-Vertueux.
Mignon (Louis), avocat à Bernay.
Mignon (Victor), greffier du tribunal de commerce, à Bernay.
Montigny (le baron de), propriétaire à Saint-Léger-de-Rôtes.
Niel père, propriétaire à Saint-Aubin-le-Vertueux.
Niel fils, propriétaire à Saint-Aubin-le-Vertueux.
Peltier, inspecteur des finances, chez M. Pierre Sement, à Bernay.
Pesnel fils, propriétaire à Bernay.
Philippe de Lalonde, avocat et maire à Bernay.
Piquenard, artiste peintre à Bernay.
Pitache (Camille), agriculteur à Plasnes.
Prodhomme, expert de la Compagnie *le Soleil*, à Bernay.
Rassent, agriculteur à Saint-Victor-de-Chrétienville.
Renike, agriculteur à Menneval.
Rivière, avoué à Bernay.
Rousseau, conseiller général à Bernay.
Salnelle, docteur à Bernay.
Saffrey, propriétaire à Bernay.
Sauvage, notaire à Bernay.
Sement (Pierre), président du tribunal de commerce, à Bernay.
Sement (Jules), manufacturier à Bernay.

Digitized by Google

MM.

Sement (Adolphe), propriétaire à Bernay.
Sement (Paul), manufacturier à Bernay.
Simon, ancien conseiller général, à Menneval.
Turpin (Henri), à Bernay.
Turpin, avoué à Bernay.
Vaucanu, avoué à Bernay.
Vochelet, propriétaire à Plasnes.
Vy (Emile), conseiller général, à Bernay.

Canton de Beaumesnil

Aroult, agriculteur à Gisay-la-Coudre.
Baudicourt (Prosper de), au Blanc-Buisson, à Saint-Pierre-du-Mesnil.
Boulanger, maire de la Barre.
Bertrand, marchand de laine à la Barre.
Bicherel, propriétaire, ancien maire des Jonquerets.
Dodon jeune, propriétaire à Landepereuse.
Forval (le baron de), conseiller général, à Grandchain.
Gatine, docteur à la Barre.
Le Bedel, propriétaire à Beaumesnil.
Lecointe des Iles, propriétaire à Beaumesnil.
Mérimée, propriétaire et maire à Sainte-Marguerite-en-Ouche.
Mesnil, adjoint du maire à la Barre.
Quevilly fils, propriétaire, juge de paix à Beaumesnil.
Yvelin, horticulteur à la Barre.

Canton de Beaumont-le-Roger

Bellaunay, juge de paix à Beaumont-le-Roger.
Boisgelin (le comte de), conseiller général, à Beaumont-le-Roger.
Bouchon, directeur de la sucrerie de Nassandres.
Goubert, agriculteur à la ferme de la Vacherie, à Barquet.
Goubert (Ernest), agriculteur à la ferme de la Vacherie, à Barquet.
Guilbert père, maire de Cambon.
Guilbert fils, propriétaire à Combon.
Hermier, conseiller d'arrondissement, maire du Plessis-Sainte-Opportune.
Hervieux fils, agriculteur à la ferme de Pierrelée, à Beaumontel.
Meuret, propriétaire à Beaumont-le-Roger.

Digitized by Google

MM.

Montaudier, propriétaire à Barc.
Pollard, propriétaire et ancien maire de Beaumontel.
Rousset (Théophile), propriétaire au Plessis-Sainte-Opportune.
Sarcus (le marquis de), au Plessis-Sainte-Opportune.
Sarcus (le comte René de), au Plessis-Sainte-Opportune.

Canton de Brionne

Bence, agriculteur, ferme de la Bucaille, à Pont-Authou.
Bigard, propriétaire à la Haye-de-Calleville.
Bisson (Adrien), maire à Livet-sur-Authou.
Cesselin, propriétaire à Saint-Eloi de Fourques.
Conard, maire de la Neuville-du-Bosc.
Deschesne, inspecteur du domaine d'Harcourt, à Harcourt.
Filoques, propriétaire, ancien maire de Berthouville.
Foulogne (Charles), propriétaire à la Haye-de-Calleville.
Join-Lambert, conseiller général, à Livet-sur-Authou.
Lemoine (Henri), à Livet-sur-Authou.
Letailleur (Paul), agriculteur à Harcourt.
Marie (Eugène), notaire honoraire à Brionne.
Thouroude, propriétaire, adjoint au maire de la Neuville-du-Bosc.

Canton de Broglie

Abaye (Léon), à la Goulafrière, par Montreuil-l'Argillé.
Bailly père, adjoint au maire à Broglie.
Blache, ancien huissier à Montreuil-l'Argillé.
Bonnechose (de), conseiller référendaire à la cour des comptes, à Grand-Camp.
Broglie (le duc de), membre de l'Académie française, à Broglie.
Broglie (le prince de), à Broglie.
Durand, propriétaire à Broglie.
Fouquet (Camille), conseiller général, député, au Lusigneul, à Montreuil-l'Argillé.
Gueroult (Alfred), propriétaire à Capelle-les-Grands.
Hébert, agriculteur à Broglie.
Lebourg, propriétaire à Saint-Denis-d'Augerons.
Lebourg fils, à Saint-Denis-d'Augerons.
Pinel fils, agriculteur, à Capelle-les-Grands.
Rousselin, conseiller d'arrondissement, maire à Grand-Camp.
Vignan (le baron de), à Saint-Pierre-de-Cernières.

Digitized by Google

Canton de Thiberville

MM.

Adam, pépiniériste à Giverville.
Barville (le marquis de), maire de Barville.
Cassé (Achille), propriétaire à Thiberville.
Cassé (Elie), propriétaire à Saint-Aubin-de-Scellon.
Cassé (Auguste), propriétaire à Saint-Aubin-de-Scellon.
Cliquet, fabricant de rubans à Bournainville.
Corblin, ancien maire de Saint-Germain-la-Campagne.
Deshayes (Pierre), propriétaire à Boissy-Lamberville.
Dumontier, percepteur à Thiberville.
Du Mesnil du Buisson (le comte de), à Giverville.
Duval, propriétaire au Theil-Nolent.
Hue, ancien maire à Thiberville.
Jouvin, notaire à Thiberville.
Labbé (Paul), fabricant de rubans à Thiberville.
Lecœur, ancien conseiller d'arrondissement à Saint-Germain-la-Campagne.
Lechien, propriétaire à Thiberville.
Noury (l'abbé), curé-doyen à Thiberville.
Perrine, propriétaire à Bournainville.
Porée (l'abbé), inspecteur de la Société française d'archéologie, curé de Bournainville.
Saulot-Baguenault, à Saint-Mards-du-Fresne.
Sayve (le marquis de), maire de Saint-Germain-la-Campagne.
Touchard, conseiller d'arrondissement au Favril.
Touflet (Etienne), fabricant de rubans à Drucourt.
Thubeuf, négociant à Thiberville.
Vauquelin, fabricant de rubans et maire à Thiberville.

—

ARRONDISSEMENT DE LOUVIERS

Membres du bureau de la Section

Président..... M. Prétavoine, propriétaire à Louviers.

Canton de Louviers

Amette, cultivateur à Heudebouville.
Bury, ancien notaire à Louviers.
Chennevière père, propriétaire à Louviers.

Digitized by Google

MM.

Dibon (Paul), propriétaire à Louviers.
Garnier, ancien conseiller général à Louviers.
Goujon (Paul), avocat au Vaudreuil.
Labelle, propriétaire à Saint-Pierre-du-Vauvray.
Lalun, propriétaire à Louviers.
Legendre, propriétaire à Quatremare.
Leguay, inspecteur des forêts à Louviers.
Pétel, docteur-médecin à Louviers.
Prétavoine, propriétaire à Louviers.
Sébire, propriétaire à Amfreville-sur-Iton.

Canton d'Amfreville-la-Campagne

Blosseville (le marquis de), à Amfreville.
Boury (le comte de), propriétaire à Amfreville.

Canton de Gaillon

Béguin, propriétaire à la Croix-Saint-Leufroy.

Canton du Neubourg

La Haye-Jousselin (de), propriétaire à Saint-Aubin-d'Ecrosville.
Ozanne, ancien notaire au Neubourg.

Canton de Pont-de-l'Arche

Boutry, cultivateur à Montaure.
Duval (Raoul), député de l'Eure, à Notre-Dame-du-Vaudreuil.
Marc (François), viticulteur à Notre-Dame-du-Vaudreuil.

—

ARRONDISSEMENT DE PONT-AUDEMER

Membres du bureau de la Section.

Président...	MM. Émile Hébert, membre du conseil général de l'Eure.
Secrétaire.....	Charles Verger, juge au tribunal de commerce.
Vice-Secrétaire..	Louis Plichon, propriétaire.
Trésorier.....	Émile Malherbe.

Digitized by Google

SECTION D'AGRICULTURE

Président..... MM. Ariste Hébert, propriétaire.
Secrétaire..... Louis Plichon, propriétaire.

SECTION DES LETTRES

Président..... MM. de Tourville.
Secrétaire..... Lucien Roussel.

Canton de Pont-Audemer

MM.
Aubrou (Arsène), propriétaire à Pont-Audemer.
Audou, négociant à Pont-Audemer.
Bailleterre (Jean), propriétaire à Pont-Audemer.
Bertrand, notaire à Pont-Audemer.
Catelain, propriétaire, ancien négociant à Pont-Audemer.
Chapmann (Georges), fabricant de cuirs à Pont-Audemer.
Conard, tanneur, à Pont-Audemer.
Côté (François), cultivateur à Fourmetot.
Delarue, avoué à Pont-Audemer.
Domin, propriétaire à Pont-Audemer,
Domin (André), propriétaire à Pont-Audemer.
Dubosc, notaire à Pont-Audemer.
Dubosc (André), clerc de notaire à Pont-Audemer.
Ducable, avoué à Pont-Audemer.
Dupuis, architecte à Pont-Audemer.
Duquesne, pharmacien à Pont-Audemer.
Duret (Émile), greffier du tribunal de commerce à Pont-Audemer.
Duval, propriétaire et maire à Saint-Paul-sur-Risle.
Gérus, architecte à Pont-Audemer.
Gibert, marchand de grains à Pont-Audemer.
Gosselin, avoué à Pont-Audemer.
Grégoire, avocat à Pont-Audemer.
Gressent, propriétaire et maire aux Préaux.
Gruel (Amédée), fabricant de cuirs à Pont-Audemer.
Guizier, agent d'assurances à Pont-Audemer.
Harel, propriétaire et maire à Colletot.
Hopsore, conseiller général, à Triqueville.
Lacatey (Jean), propriétaire et maire à Selles.

Digitized by Google

MM.

Lainé (Louis), tanneur à Pont-Audemer.
Lainé (Louis fils), tanneur à Pont-Audemer.
Lair, propriétaire à Selles.
Lebigre (Désir), propriétaire à Selles.
Lecompte (René), tanneur à Pont-Audemer.
Leduc, ancien avoué, à Pont-Audemer.
Legendre, conseiller à la cour de cassation, aux Préaux.
Legendre (Maxime), avocat, aux Préaux.
Le Gonidec de Peulan, propriétaire à Pont-Audemer.
Levavasseur, ancien notaire à Pont-Audemer.
Levavasseur, propriétaire et maire à Manneville.
Malherbe (Émile), propriétaire à Pont-Audemer.
Mann, manufacturier à Pont-Audemer.
Mann (Tom), propriétaire à Pont-Audemer.
Martin, commissaire-priseur à Pont-Audemer.
Peulvey, négociant à Pont-Audemer.
Philippe, filateur à Corneville.
Picot, quincaillier à Pont-Audemer.
Pinagot, brasseur à Pont-Audemer.
Plichon (Louis), propriétaire à Pont-Audemer.
Pommares (des), propriétaire à Campigny.
Revel, propriétaire et maire à Saint-Germain-Village.
Roussel (Lucien), propriétaire à Pont-Audemer.
Touflet-Dumesnil, tanneur à Pont-Audemer.
Touflet-Dumesnil (Émile), tanneur à Pont-Audemer.
Touflet-Dumesnil (Henri), tanneur à Pont-Audemer.
Tourville (Adrien de), ancien préfet, au château de Tourville.
Touzé, propriétaire et maire à Fourmetot.
Touzé-Quillet, tanneur à Pont-Audemer.
Trouplin (Paul), propriétaire à Pont-Audemer.
Turgis (Robert), tanneur à Pont-Audemer.
Verger (Charles), tanneur à Pont-Audemer.
Verger (Léon), tanneur à Pont-Audemer.

Canton de Beuzeville

Avequin, huissier à Beuzeville.
Bois-Guilbert (le marquis de), propriétaire, au château de Saint-Pierre-du-Val.
Catelain (Ernest), négociant à Beuzeville.

Digitized by Google

MM.

Daverne, libraire à Beuzeville.
Lecat, maire à Beuzeville.
Lefort, propriétaire, ancien maire à Conteville.
Lemonnier (Alvar), propriétaire à Boulleville.
Lemonnier (Louis, fils) propriétaire à Boulleville.
Saint-Pierre (le marquis G. de), auditeur à la cour des comptes, 168, boulevard Haussmann, à Paris.
Vauquelin (Jacques), conseiller général, au château de Saint-Maclou.

Canton de Bourgtheroulde

Assonvillez (d'), maire, propriétaire à Bosguerard-de-Marcouville.
Blangy (comte de), conseiller général, au château de Boissey-le-Châtel.
Elie, propriétaire à Epreville-en-Roumois.
Filoque aîné, constructeur de machines à Bourgtheroulde.
Gruel (Léon), conseiller d'arrondissement, maire à Bourgtheroulde.
Gruel fils, propriétaire à Bourgtheroulde.
Hurel (Amand-Martin), propriétaire au Theillement.
Legendre, adjoint à Bourgtheroulde.
Pelletier, propriétaire et maire à Bosbénard-Commin.
Postel (de), propriétaire et maire à Bosc-Regnoult.
Torcy (de), propriétaire au Theillement.

Canton de Cormeilles

Arnaudet, docteur-médecin à Cormeilles.
Bouchard (Zéphirin), géomètre à Epaignes.
Daufresne (Jules), propriétaire à Bailleul-la-Vallée.
David (Jacques), propriétaire à Cormeilles.
Fécomme (Olivier), propriétaire à Saint-Siméon.
Hébert (Émile), conseiller général, à Saint-Gervais-d'Asnières.
Julien (Eugène), propriétaire et maire à la Chapelle-Bayvel.
Le Poytevin du Moutier, propriétaire à Jouveaux.
Malherbe (Joseph), propriétaire à Cormeilles.
Ménand, propriétaire et maire à Cormeilles.
Olivier (Alphonse), propriétaire et maire à Saint-Sylvestre.
Pepin, propriétaire et maire à Jouveaux.

Digitized by Google

MM.

Pochou (Albert), propriétaire et négociant à Cormeilles.
Provost (Edouard), fabricant de toiles à Cormeilles.
Quedville, propriétaire à Cormeilles.
Saint-Laurens (de), propriétaire et maire à Epaignes.
Thiron, notaire à Cormeilles.
Touflet-Dumesnil, conseiller d'arrondissement, à Cormeilles.
Touflet-Dumesnil (Emile), propriétaire à Cormeilles.
Vigot, notaire à Epaignes.

Canton de Montfort-sur-Risle

Cossé-Brissac (comte de), propriétaire, au château de Brumare-Brestot.
Coupeur (Ferdinand), cultivateur à Saint-Philbert.
Duhamel, propriétaire et maire à Thierville.
Dupin (Edouard), propriétaire à Condé.
Grente (vicomte de), propriétaire, au château de Glos-sur-Risle.
Hébert (Ariste), propriétaire, au château de Saint-Philbert.
Langlois (Charles), cultivateur à Brestot.
Lecerf, propriétaire et maire à Touville.
Morisse, adjoint à Brestot.
Naguet de Saint-Vulfran, propriétaire et maire à Montfort-sur-Risle.

Canton de Quillebeuf

Castel (Jules), propriétaire et maire à Trouville-la-Haule.
Castel (Paul), propriétaire à Sainte-Opportune.
Denize (Adolphe), propriétaire à Sainte-Opportune.
Denize (Alexandre), propriétaire et maire à Saint-Ouen-des-Champs.
Desmares (Alfred), cultivateur à Saint-Samson-de-la-Roque.
Heuzé, ancien maire à Quillebeuf.
Tallon (Octave), propriétaire à Saint-Samson-de-la-Roque.

Canton de Routot

Bacheley (Louis), propriétaire à Etréville.
Bréauté, propriétaire à Longuemare-Guenouville.
Colombel (de) (Georges), propriétaire et maire à Caumont.
Delafosse (Emile), propriétaire à Saint-Ouen-de-Thouberville.

Digitized by Google

MM.

Goudet, propriétaire et maire à Barneville-sur-Seine.
Grouard, propriétaire à Rougemontiers.
Guénifey (baron de), propriétaire et maire, au château du Landin.
Havard, propriétaire à Rougemontiers.
Lepesqueux (Charles), propriétaire à Rougemontiers.
Leprestre, maire à Bourg-Achard.
Le Reffait, ancien notaire à Rougemontiers.
Levreux (Arsène), propriétaire à Honguemare-Guénouville.
Marc (Paul), propriétaire à Caumont.
Michel (Nicolas), propriétaire à Routot.
Périer, propriétaire à la Trinité-de-Thouberville.
Power, propriétaire et maire à Saint-Ouen-de-Thouberville.
Réautey (Alfred), percepteur à Bourg-Achard.
Rousserie (de la), propriétaire et maire à Cauverville.

Canton de Saint-Georges-du-Vièvre

Cousinard (Charles), propriétaire à Lecoudray, par Lieurey.
Cribelier (Louis-Parfait), propriétaire à Lieurey.
Denize (Pierre), propriétaire et maire à Saint-Martin-Saint-Firmin.
Ferey (Henri), propriétaire, au château de la Thillaye, à Saint-Christophe-sur-Condé
Férière (Ferdinand), propriétaire et maire à Noards.
Férière (Henri), ancien notaire à Lieurey.
Lambert (Albert), conseiller général, maire à Lieurey.
Lerat (Louis), propriétaire à Lieurey.
Rabasse (Alfred), fabricant de toiles, adjoint à Saint-Etienne-Lallier.
Vattier (Edmond), propriétaire à Lieurey.

—

PARIS

Allou (Édouard), avocat, docteur en droit.
Andrieux, homme de lettres.
Bailly de Merlieux, ancien directeur du *Mémorial encyclopédique*.
Beguin (Charles), propriétaire.
Bérenger, sénateur.

Digitized by Google

MM.

Blanchemain (Prosper), bibliothécaire au ministère de l'intérieur.
Bojano (le duc de), directeur de la Compagnie d'assurances *le Soleil*.
Bosquet (Mlle Amélie).
Bouis (Adolphe de), docteur en médecine.
Boulatignier, ancien président de section au conseil d'Etat.
Bonnin (René), ingénieur à la Compagnie du Nord, n° 23, boulevard de la Chapelle,
Bu, chef de division de la Compagnie *le Soleil*.
Chantepie, membre de l'Académie de Mâcon.
Chervin aîné, fondateur de l'institution des bègues.
Couder, membre de l'Institut.
Curnier, ancien trésorier général.
Dailly (Gaspard-Adolphe), propriétaire, rue Pigalle, 69.
Delineau, docteur en médecine.
Delisle (Léopold), membre de l'Institut.
Desnoyers (Jules), membre de l'Institut.
Dieulafoy (le docteur), agrégé de la Faculté de médecine.
Dudouy (Alfred), directeur de l'*Agence centrale des Cultivateurs*.
Flammarion (Camille), astronome.
Gidel, proviseur du lycée Louis-le-Grand.
Gouguet (Elie), officier d'académie.
Grange (le marquis de la), membre de l'Institut.
Grangez (Ernest), chef de bureau au ministère des travaux publics.
Hatzfeld, professeur de rhétorique au lycée Louis-le-Grand.
Hébert (Octave), ancien chef de division au ministère de l'intérieur.
Laillez, docteur-médecin-chef de l'hôpital Saint-Louis, rue de Bruxelles, 3.
Langlois, ancien juge de paix.
Lapommeraye (Henri de), président de l'Association polytechnique, professeur au Conservatoire de musique.
Leclerc (Achille), membre de l'Institut.
Lemaire, membre de l'Institut.
Lesseps (Ferdinand de), directeur de la Compagnie du canal de Suez.
Lesueur de Gomesnil, avocat.
Lévêque (Charles), membre de l'Institut, professeur de philosophie au collège de France.
Martel, sénateur, ancien ministre de la justice.
Martin-Deslandes, inspecteur des prisons.
Merlin (Romain), bibliothécaire.
Moléon (de), directeur du *Recueil industriel*.

Digitized by Google

MM.

Moll, professeur au Conservatoire des arts et métiers.
Montaiglon (Anatole de), professeur à l'Ecole des chartes.
Mulot, homme de lettres.
Ozenne, ancien secrétaire général du ministère de l'agriculture et du commerce.
Passy (Frédéric), député, à Neuilly-sur-Seine.
Pécontal (Siméon), professeur.
Peltier, inspecteur des finances.
Peudefer de Parville (Henri), ingénieur et homme de lettres.
Picquenot, ingénieur en chef, avenue Marceau, 28.
Raynal, membre de la Société de géographie.
Saint-Pierre (marquis de Grosourdy de), conseiller auditeur à la cour des comptes.
Simonin, ingénieur des mines.
Tassin, ancien préfet de l'Eure.
Tissandier (Gaston), chimiste et aéronaute.
Valette, ancien secrétaire général de la présidence du Corps législatif.
Vincens (Émile), ancien conseiller d'Etat.
Vollès, ingénieur en chef.

—

DÉPARTEMENTS

Allard, avocat, ancien magistrat, rue Saint-Nicolas, 32, à Rouen.
Aubert, maire de Saint-Désir, près Lisieux.
Barré, docteur en médecine à Rouen.
Beaurepaire (de), archiviste à Rouen.
Bertot, pharmacien, secrétaire de la Société d'agriculture à Bayeux.
Bidard, pharmacien, directeur du laboratoire de chimie agricole à Rouen.
Boivin-Champeaux, ancien premier président.
Boivin-Champeaux (Alfred), à Bourges (Cher).
Bordeaux (Gaston), avocat, chef du cabinet du préfet de la Seine-Inférieure.
Bligny, notaire à Rouen, rue Ganterie, 58.
Bréauté, directeur de la pépinière du gouvernement, à Médéah (Algérie).
Caligny (le marquis de), à Versailles.

Digitized by Google

MM.

Castel, agent voyer en chef à Saint-Lô.
Chatel (Eugène), archiviste à Caen.
Chevereaux, avocat à Rouen.
Clinchamp (Gustave de), propriétaire à Avranches.
Colette, professeur d'arboriculture à Rouen.
Couvet, président de chambre à la cour d'appel de Rouen.
Crémieu (Edouard), rentier à Maisons-Laffitte.
Dardé, avoué à Carcassonne.
Debourge, docteur en médecine à Rollot (Somme).
Decorde, curé de Bures, près Blangy (Seine-Inférieure).
Denen, chapelain à Dreux.
Depruines, secrétaire de la Société d'agriculture à Aurillac.
Dramard, conseiller à la cour d'appel de Limoges.
Duchesne-Fournet (Paul), manufacturier à Lisieux.
Etard-Costé, ancien juge au tribunal de commerce à Rouen.
Fouchet, agent voyer en chef à Rouen.
Fleuriot, membre du conseil général à Lisieux.
Garnier (Maurice), inspecteur de l'enregistrement à Arras.
Gassouin, ancien directeur des contributions indirectes à Rouen.
Georget, propriétaire à Orbec.
Girard, conseiller à la cour d'Amiens.
Girardot (de), à Nantes.
Guénée (Achille), avocat à Châteaudun.
Guillory, président de la Société industrielle à Angers.
Haime, docteur en médecine à Tours.
Hébert, professeur de physique au lycée de Limoges.
Hérail, conseiller à la cour de Montpellier.
Héricourt (le comte d'), à Souchez (Pas-de-Calais).
Hombre-Firmas (le baron d'), propriétaire à Alais.
Houzeau (Auguste), docteur ès-sciences, professeur de chimie à Rouen.
Lamotte (le docteur de), médecin à Pont-l'Evêque.
Lapierre (Charles), rédacteur en chef du *Nouvelliste de Rouen*.
Lecoupeur, docteur en médecine à Rouen.
Legrand, propriétaire à Orbec.
Lejouteux, ancien sous-préfet à Reims.
Lermier, ancien directeur de l'asile d'aliénés à Blois.
Leserrurier, conseiller à la cour d'Amiens.
Letellier, ancien inspecteur de l'Université à Caen.
Lizot, sénateur, à Rouen.
Malot, ancien inspecteur général de l'agriculture à Caen.

Digitized by Google

MM.

Maryé, ancien conseiller à Rouen.
Mauduit, avocat, juge suppléant à Neufchâtel.
Merlet, archiviste d'Eure-et-Loir à Chartres.
Mery-Samson, manufacturier à Lisieux (Calvados).
Meslier, propriétaire au Havre.
Mignon, ancien substitut du procureur de la République à Lisieux.
Monnecove (de), ancien député à Saint-Omer.
Morière, professeur à la Faculté des sciences de Caen.
Nepveur, conseiller honoraire à la cour de Rouen.
Oré (le docteur), professeur de médecine à Bordeaux.
Oursel, propriétaire à Orbec.
Paillard de Saint-Aignan, ancien préfet.
Peltier, inspecteur des finances à Paris.
Pelletier, propriétaire à Elbeuf.
Périaux (Nicétas), propriétaire à Cherbourg.
Picard, propriétaire, ancien banquier à Orbec.
Reboulleau (le docteur), médecin des hôpitaux à Constantine.
Rey, sous-bibliothécaire à Montauban.
Ropiquet, professeur à Elbeuf.
Roussel, directeur de la succursale de Saint-Gobain, à Rouen.
Saint-Venan (de), ingénieur en chef retraité, à Saint-Ouen (près Vendôme).
Sallion, docteur en médecine à Nantes.
Saudbreuil, ancien premier président de la cour d'Amiens.
Saussaye (de la), membre de l'Institut, à Blois.
Sauvage (Paul), professeur au lycée de Montpellier.
Terrébasse, ancien député, à Vienne.
Théry, ancien recteur à l'Académie de Caen.
Thil, conseiller à la cour de Rouen.
Viala, percepteur à Duclair (Seine-Inférieure).
Vigan (de), inspecteur des forêts en retraite, à Cerqueux (près Orbec).
Villiers (Georges), vice-secrétaire de la Société d'agriculture de Bayeux.
Vivet, professeur de langues à Rouen.
Voitellier, industriel à Mantes.

—

Digitized by Google

ÉTRANGER

MM.

Barruel-Beauvert (de), correspondant du Muséum à Costa-Rica (Amérique centrale).

Braekeler (Félix), peintre d'histoire à Anvers.

Cuyper (de), recteur de l'Université de Liège.

Drapiez, secrétaire de la Société royale de Flore, à Bruxelles.

Hart, graveur à Bruxelles.

Keiser (de), peintre à Anvers.

Kerckove (le comte de), à Exaerde (Belgique).

Kerckove, dit de Kirckoff van der Varent (le vicomte de), président de l'Académie d'archéologie, à Anvers.

Kuyper (de), sculpteur à Anvers.

Lautour, directeur et médecin du lazaret à Beyrouth (Syrie).

Leys (Henri), peintre d'histoire à Anvers.

Okelly (le comte d'), à Bruxelles.

Serrure, professeur d'histoire naturelle à Gand.

Thielens (Armand), membre de plusieurs Sociétés scientifiques, à Tirlemont (Belgique).

Van Steenkiste (Charles), docteur en médecine à Bruges.

Vestrenen (le baron de), à la Haye.

Digitized by Google

SOCIÉTÉS CORRESPONDANTES[1]

—

Paris

Société nationale d'agriculture de France, 18, rue Bellechasse, M. Barral, secrétaire perpétuel.
Société centrale d'horticulture, 84, rue de Grenelle-Saint-Germain.
Société de géographie, boulevard Saint-Germain, n° 184; — M. Maunoir, secrétaire général de la commission centrale.
Société géologique de France, 39, rue de Fleurus.
Société des études historiques, 40, rue Gay-Lussac.
Société libre des beaux-arts, à l'Hôtel de Ville.
Société de l'Histoire de France, — M. Martin, agent, aux Archives nationales.
Société zoologique d'acclimatation, 19, rue de Lille.
Société chimique de Paris.
Société philotechnique, — M. Séége.
Société des agriculteurs de France, avenue de l'Opéra, 21, — M. Henri Johanet, administrateur.
Société protectrice des animaux, 84, rue de Grenelle.
Société des Amis des sciences.

Départements

Aisne.....	Société académique.....	à Saint-Quentin.
—	Comice agricole.....	Ibid.
—	Société académique.....	à Laon.
Alpes-Maritimes.	Société d'agriculture.....	à Nice.
Alpes (Hautes).	Société d'études.....	à Gap.
Ariège.....	Société d'agriculture et des arts.	à Foix.
Aube.....	Société d'agriculture, sciences, arts et belles-lettres.....	à Troyes.
Basses-Pyrénées.	Société des sciences, lettres et arts.....	à Pau.
Bouches-du-Rhône.	Société de statistique.....	à Marseille.

[1] La Société ne continuera l'envoi de son *Recueil* qu'aux Sociétés qui lui adresseront exactement leurs publications.

Digitized by Google

Calvados.....	Académie des sciences, arts et belles-lettres.....	à Caen.
—	Association normande.....	Ibid.
—	Société d'agriculture et du commerce.....	à Caen.
—	Société d'horticulture.....	Ibid.
—	Société des antiquaires de Normandie.....	Ibid.
—	Société linnéenne de Normandie.....	Ibid.
—	Société vétérinaire.....	Ibid.
—	Société d'agriculture, sciences, arts et belles-lettres.....	à Bayeux.
—	Société académique, agricole, industrielle et d'instruction.	à Falaise.
—	Société d'horticulture du centre de la Normandie.....	à Lisieux [1].
Charente.....	Société d'agriculture, arts et commerce.....	à Angoulême.
Charente-Infre..	Société d'agriculture, belles-lettres sciences et arts.....	à Rochefort.
—	Société des archives historiques de la Saintonge et de l'Aunis.....	à Saintes.
Cher.....	Société d'agriculture.....	à Bourges.
Corrèze	Société scientifique, historique et archéologique.....	à Brives.
Côte-d'Or.....	Académie des sciences, arts et belles-lettres.....	à Dijon.
—	Comité central d'agriculture..	Ibid.
—	Société médicale.....	Ibid.
—	Société d'histoire et d'archéologie.....	à Beaune.
Deux-Sèvres...	Société d'agriculture	à Niort.
Doubs.....	Société d'agriculture, sciences naturelles et arts.....	à Besançon.
—	Société d'émulation.....	à Montbéliard.
Drôme.....	Société départementale d'agriculture.....	à Valence.

[1] Adresser les communications à M. Jules Oudin, directeur de la Société, à la Pommeraye, commune de Saint-Désir-de-Lisieux.

Digitized by Google

Eure-et-Loir...	Comice agricole.....	à Chartres.
—	Société d'horticulture.....	Ibid.
—	Société d'archéologie.....	Ibid.
Finistère.....	Société académique de Brest..	à Brest.
Gard.....	Académie.....	à Nîmes.
—	Société d'étude des sciences naturelles	Ibid.
Gironde.....	Académie des sciences, belles-lettres et arts.....	à Bordeaux.
—	Société d'agriculture.....	Ibid.
—	Société d'horticulture de la Gironde.....	Ibid.
Haute-Garonne.	Académie des sciences, inscriptions et belles-lettres.....	à Toulouse.
Haute-Loire....	Société d'agriculture.....	au Puy.
Haute-Vienne...	Société d'agriculture, des sciences et des arts.....	à Limoges.
Hérault.....	Société archéologique.....	à Béziers.
—	Société centrale d'agriculture.	à Montpellier.
—	Société d'horticulture.....	Ibid.
—	Académie des sciences et lettres.	Ibid.
Indre.....	Société d'agriculture.....	à Châteauroux.
Indre-et-Loire..	Société d'agriculture, de sciences, d'arts et de belles-lettres.	à Tours.
—	Société archéologique.....	Ibid.
—	Société médicale.....	Ibid.
Jura	Société d'agriculture.....	à Poligny.
Loire	Société d'agriculture, industrie, sciences, arts et belles-lettres du département de la Loire.	à Saint-Etienne.
Loire-Inférieure	Société académique	à Nantes.
—	Société nantaise d'horticulture.	Ibid.
—	Comice agricole central.....	Ibid.
Loiret.....	Société d'agriculture, des sciences, belles-lettres et arts...	à Orléans.
—	Société horticole.....	Ibid.
Loir-et-Cher ..	Société des sciences et des lettres.....	à Blois.
—	Société d'agriculture.....	Ibid.
Lot.....	Société agricole et industrielle.	à Cahors.
Lozère.....	Société d'agriculture, commerce, sciences et arts....	à Mende.

Digitized by Google

MANCHE	Société d'horticulture.	à Avranches.
—	Société archéologique, artistique, littéraire et scientifique.	à Valognes.
MAINE-ET-LOIRE .	Société académique de Maine-et-Loire.	à Angers.
MARNE.	Société d'agriculture, commerce, sciences et arts. . . .	à Châlons.
—	Académie nationale des sciences et belles-lettres.	à Vitry-le-Franç.
MAYENNE	Société d'agriculture de l'arrondissement de Mayenne. . .	à Mayenne.
MEURTHE-ET-MOSELLE.	Société des sciences, lettres et arts.	à Nancy.
—	Académie de Stanislas.	à Nancy.
NORD	Société des sciences, agriculture et arts.	à Lille.
—	Comice agricole.	Ibid.
—	Société d'émulation.	à Cambrai.
—	Société d'agriculture, des sciences et des arts.	à Douai.
—	Société d'agriculture, des sciences et des arts.	à Valenciennes.
—	Société dunkerquoise pour l'encouragement des sciences, des lettres et des arts.	à Dunkerque.
OISE.	Société académique d'archéologie, sciences et arts du département de l'Oise.	à Beauvais.
—	Société d'agriculture.	à Clermont.
—	Société d'agriculture.	à Compiègne.
—	Comité archéologique.	à Senlis.
—	Comité archéologique et historique	à Noyon.
ORNE	Société d'horticulture	à Alençon.
—	Société industrielle.	à Flers.
PAS-DE-CALAIS . .	Société centrale d'agriculture du Pas-de-Calais.	à Arras.
—	Société d'agriculture, du commerce, des sciences et des arts	à Boulogne-s^{r}-M.
—	Société académique de l'arrondissement de Boulogne-sur-Mer.	Ibid.

Digitized by Google

Pas-de-Calais...	Société d'agriculture, du commerce, sciences et arts. . . .	à Calais.
—	Société centrale d'agriculture de l'arrondissement de Saint-Pol.	à Saint-Pol.
Pyrénées (Bses-).	Société des sciences, lettres et arts	à Pau.
Pyrénées-Orient.	Société agricole, scientifique et littéraire.	à Perpignan.
Rhône.	Société d'agriculture, histoire naturelle et arts utiles.	à Lyon.
—	Société d'horticulture pratique.	Ibid.
—	Société littéraire.	Ibid.
Saône-et-Loire .	Société d'agriculture, sciences et arts.	à Mâcon.
—	Société d'histoire et d'archéologie de Châlon-sur-Saône. . .	à Châlon-sur-S.
—	Société éduenne.	à Autun.
Sarthe	Société d'agriculture, sciences et arts.	au Mans.
—	Société d'horticulture	Ibid.
—	Société philotechnique du Maine	Ibid.
Seine-et-Marne.	Société d'archéologie, sciences, lettres et arts du département de Seine-et-Marne. . .	à Melun.
—	Société d'agriculture, sciences et arts.	à Meaux.
Seine-et-Oise...	Société d'agriculture et des arts.	à Versailles.
—	Association agricole et horticole . . . r	à Mantes.
Seine-Inférieure	Société centrale d'agriculture.	à Rouen.
—	Académie des sciences, belles-lettres et arts.	Ibid.
—	Société libre d'émulation. . . .	Ibid.
—	Société d'horticulture	Ibid.
—	Cercle pratique d'horticulture et de botanique.	Ibid.
—	Société des amis des sciences naturelles.	Ibid.
—	Société vétérinaire de la Seine-Inférieure et de l'Eure. . . .	Ibid.
—	Société d'études diverses. . . .	au Havre.

Digitized by Google

Seine-Inférieure.	Société géologique de Normandie.	au Havre.
—	Cercle pratique d'horticulture et de botanique.	Ibid.
—	Société des sciences, arts, agricole et horticole.	Ibid.
—	Société industrielle.	à Elbeuf.
—	Comice agricole	à Rouen.
Somme.	Académie des sciences, agriculture, commerce, belles-lettres et arts.	à Amiens.
—	Société des Antiquaires de Picardie.	Ibid.
—	Société d'horticulture.	Ibid.
—	Société linnéenne du nord de la France.	Ibid.
—	Conférence littéraire et scientifique de Picardie.	Ibid.
—	Comice agricole	à Abbeville.
—	Société d'émulation	Ibid.
Tarn.	Société littéraire et scientifique.	à Castres.
Tarn-et-Garonne	Société archéologique de Tarn-et-Garonne.	à Montauban.
Var.	Société d'agriculture et de commerce.	à Draguignan.
—	Société d'agriculture, d'horticulture et d'acclimatation du Var	à Toulon.
Vaucluse.	Société d'agriculture et d'horticulture	à Avignon.
Vendée.	Société d'émulation	à la Roche-sur-Yon.
Vienne.	Société d'agriculture, belles-lettres, sciences et arts. . . .	à Poitiers.
Vosges.	Société d'émulation	à Épinal.

—

Algérie

Comice agricole d'Alger.
Société d'agriculture d'Alger.

—

Digitized by Google

Allemagne

Société d'horticulture du Bas-Rhin, à Strasbourg.
Société industrielle de Mulhouse.
Société d'horticulture de Mulhouse.
Société d'agriculture de Colmar.
Académie des lettres, sciences, arts et agriculture, de Metz.
Société des sciences médicales de Metz.
Société des sciences, agriculture et arts de la Basse-Alsace, à Strasbourg.

—

Angleterre

Litterary and philosophical Society of Manchester.

—

Autriche

Société impériale géologique, à Vienne.

—

Belgique

Académie d'archéologie de Belgique, à Anvers.
Société royale d'horticulture, à Liège.

—

Danemark

Société des Antiquaires du Nord, à Copenhague.

—

Norwège

Université royale, à Christiania.

—

Digitized by Google

Russie

Société impériale d'agriculture, à Moscou.

—

Amérique

Smithsonian Institution, à Washington.
Ministère de l'agriculture des États-Unis.

ÉVREUX, IMPRIMERIE DE CHARLES HÉRISSEY

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

UNIVERSITY OF CHICAGO
56 079 226

U of Chicago

4

* REQUEST *

Patron Name
google

Transaction Number
2521089

Patron Number

Item Number
56079226

Title

S2 11

Digitized by Google

U of Chicago
56079226